

BE-A0510_000439_800739_DUT

Inventaris van het archief van de
Rekenkamer van Brabant. Oorkonden van
de hertogdommen Brabant en Limburg en
van de Landen van Overmaas, 1439-1469



Het Rijksarchief in België
Archives de l'État en Belgique
Das Staatsarchiv in Belgien
State Archives in Belgium

This finding aid is written in Dutch.

BESCHRIJVING VAN HET ARCHIEF:	5
Raadpleging en gebruik.....	6
Voorwaarden voor de raadpleging.....	6
Voorwaarden voor de reproductie.....	6
Fysieke kenmerken en technische vereisten.....	6
Toegangen.....	6
Aanwijzingen voor het gebruik.....	10
Geschiedenis van archiefvormer en archief.....	11
Archiefvormer.....	11
Naam.....	11
Geschiedenis.....	11
Bevoegdheden en activiteiten.....	11
Organisatie.....	11
Archief.....	11
Geschiedenis.....	11
Inhoud en structuur.....	14
Inhoud.....	14
Selecties en vernietigingen.....	15
Ordening.....	15
 BESCHRIJVING VAN DE SERIES EN ARCHIEFBESTANDDELEN.....	 17
I. Jaar 1439.....	17
II. Jaar 1440.....	37
III. Jaar 1441.....	55
IV. Jaar 1442.....	69
V. Jaar 1443.....	78
VI. Jaar 1444.....	85
VII. Jaar 1445.....	96
VIII. Jaar 1446.....	110
IX. Jaar 1447.....	131
X. Jaar 1448.....	139
XI. Jaar 1449.....	147
XII. Jaar 1450.....	154
XIII. Jaar 1451.....	161
XIV. Jaar 1452.....	169
XV. Jaar 1453.....	175
XVI. Jaar 1454.....	188
XVII. Jaar 1455.....	198
XVIII. Jaar 1456.....	212
XIX. Jaar 1457.....	218
XX. Jaar 1458.....	227
XXI. Jaar 1459.....	236
XXII. Jaar 1460.....	248
XXIII. Jaar 1461.....	259
XXIV. Jaar 1462.....	266
XXV. Jaar 1463.....	276
XXVI. Jaar 1464.....	283

XXVII. Jaar 1465.....	290
XXVIII. Jaar 1466.....	302
XXIX. Jaar 1467.....	314
XXX. Jaar 1468.....	327
XXXI. Jaar 1469.....	339

Beschrijving van het archief:

Naam archiefblok:

Rekenkamers. Oorkonden van de hertogdommen Brabant en Limburg en van de Landen van Overmaas

Periode:

1154 - 1789

Archiefbloknummer:

BE-A0510.31

Omvang:

- Omvang geïndventariseerd: 119.00 m
- Laatste bestanddeelnummer: 14868.00

Archiefbewaarplaats:

Algemeen Rijksarchief / Archives générales du Royaume

Raadpleging en gebruik

VOORWAARDEN VOOR DE RAADPLEGING

Het bestand is openbaar en vrij raadpleegbaar. De originele oorkonden moeten op microfilm worden geraadpleegd, meer bepaald op de microfilms 1440/7 tot 1440/10. Voor de concordans tussen de volledige collectie originele oorkonden en het microfilmnummer, zie R. LAURENT, *Chartes et cartulaires des duchés de Brabant et de Limbourg et des Pays d'Outre-Meuse. Table de concordance des microfilms*(AR, Toegangen in beperkte oplage, 201), 1995.

VOORWAARDEN VOOR DE REPRODUCTIE

Voor de reproductie van archiefstukken gelden de voorwaarden en tarieven van toepassing in het Rijksarchief.

FYSIEKE KENMERKEN EN TECHNISCHE VEREISTEN

De meeste oorkonden bevinden zich nog in vrij goede staat. Beschadigingen werden steeds aangeduid, evenals informatie over de zegels. Ook wanneer een oorkonde moeilijk leesbaar is, wordt dit vermeld. Een dertigtal oorkonden werden niet door Verkooren beschreven, maar achteraf aan de reeks toegevoegd. Omgekeerd ontbreken er in de huidige serie echter ook sporadisch charters die Verkooren wel heeft gezien en beschreven.

TOEGANGEN

De verzameling Oorkonden van Brabant bevat meer dan 15.000 oorkonden verdeeld over 384 dozen (kartons). Alphonse Verkooren (1857-1940), archivaris in het Algemeen Rijksarchief van 1876 tot 1923, heeft het grootste deel van zijn archiefcarrière aan de ordening en beschrijving van de Oorkonden van Brabant gewijd. Omdat de structuur van de vroegere layettes of armoires niet meer kon worden hersteld, werden de stukken gewoon chronologisch gerangschikt. Verkooren heeft de hele reeks (tot 1789) geanalyseerd. Voorliggende inventaris is een uitgave van de analyses van Verkooren van originele oorkonden én afschriften in de cartularia uit het archief van de Rekenkamers en de Handschriftenverzameling, voor de periode 1439-1469. Vanaf 1910 liet Verkooren regestenlijsten publiceren van de Oorkonden van Brabant. In een eerste reeks werden de originele oorkonden of vidimussen gegroepeerd. In acht delen, verschenen tussen 1910 en 1922, worden 6052 oorkonden beschreven uit de periode 1154-1383. Ze zijn voorzien van uitgebreide indices van plaats- en persoonsnamen.

VERKOOREN A., *Inventaire des chartes et cartulaires des Duchés de Brabant et de Limbourg et des Pays d'Outre-Meuse. Première partie. Chartes originales et*

vidimées (AR, Inventarissen, 282), Brussel, 1910, VIII + 472 p. Regestenlijst voor de jaren 1154-1338. Bevat de nummers 1-500.

VERKOOREN A., *Inventaire des chartes et cartulaires des Duchés de Brabant et de Limbourg et des Pays d'Outre-Meuse. Première partie. Chartes originales et vidimées*(AR, Inventarissen, 42), Brussel, 1911, 620 p. Regestenlijst voor de jaren 1338-1357. Bevat de nummers 501-1250.

VERKOOREN A., *Inventaire des chartes et cartulaires des Duchés de Brabant et de Limbourg et des Pays d'Outre-Meuse. Première partie. Chartes originales et vidimées*(AR, Inventarissen, 43), Brussel, 1912, 493 p. Regestenlijst voor de jaren 1357-1362. Bevat de nummers 1251-2000.

VERKOOREN A., *Inventaire des chartes et cartulaires des Duchés de Brabant et de Limbourg et des Pays d'Outre-Meuse. Première partie. Chartes originales et vidimées*(AR, Inventarissen, 44), Brussel, 1912, 607 p. Regestenlijst voor de jaren 1362-1372. Bevat de nummers 2001-2900.

VERKOOREN A., *Inventaire des chartes et cartulaires des Duchés de Brabant et de Limbourg et des Pays d'Outre-Meuse. Première partie. Chartes originales et vidimées*(AR, Inventarissen, 47), Brussel, 1913, 583 p. Regestenlijst voor de jaren 1372-1374. Bevat de nummers 2901-3800.

VERKOOREN A., *Inventaire des chartes et cartulaires des Duchés de Brabant et de Limbourg et des Pays d'Outre-Meuse. Première partie. Chartes originales et vidimées*(AR, Inventarissen, 56), Brussel, 1916, 614 p. Regestenlijst voor de jaren 1374-1375. Bevat de nummers 3801-4770.

VERKOOREN A., *Inventaire des chartes et cartulaires des Duchés de Brabant et de Limbourg et des Pays d'Outre-Meuse. Première partie. Chartes originales et vidimées*(AR, Inventarissen, 57), Brussel, 1917, 431 p. Regestenlijst voor de jaren 1375-1378. Bevat de nummers 4771-5425.

VERKOOREN A., *Inventaire des chartes et cartulaires des Duchés de Brabant et de Limbourg et des Pays d'Outre-Meuse. Première partie. Chartes originales et vidimées*(AR, Inventarissen, 62), Brussel, 1923, 445 p. Regestenlijst voor de jaren 1379-1383. Bevat de nummers 5426-6052.

Op basis van de steekkaarten van Verkooren werd vanaf 1961 zijn levenswerk verdergezet. Een tweede reeks verscheen in twee boekdelen, met de afschriften uit cartularia voor de periode 800-1383.

VERKOOREN A. (tafels door GRUNZWEIG A., LIBOIS A., PAGNOUL A.-M. en VAN NIEUWENHUYSEN A.), *Inventaire des chartes et cartulaires des Duchés de Brabant et de Limbourg et des pays d'Outre-Meuse. Deuxième partie. Cartulaires. I (800-1312)* (AR, Inventarissen, 138), Brussel, 1961, 302 p. Nadere toegang op de Registers van de Rekenkamers 1-28, 131-156 en op de Handschriftenverzameling, nieuwe nummers 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 17, 50, 56, 57, en oud nummer 5Abis (bewaard in Rijksarchief Leuven).

VERKOOREN A. (tafels door DE STURLER L., VERVAECK S. en WARLOP E.), *Inventaire des chartes et cartulaires des Duchés de Brabant et de Limbourg et des pays d'Outre-Meuse. Deuxième partie. Cartulaires. II (1312-1383)*(AR, Inventarissen, 143), Brussel, 1962, 295 p. Nadere toegang op de Registers van de Rekenkamers 1-28, 131-156 en op de Handschriftenverzameling, nieuwe nummers 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 17, 50, 56, 57, en oud nummer 5Abis (bewaard in Rijksarchief Leuven).

Met een derde reeks, waarin zowel de originelen als de afschriften zouden worden opgenomen voor de periode vanaf 1383 tot 1789, werd door Armand Grunzweig (1897-1980) gestart in 1961.

VERKOOREN A. (inleiding en tafels door GRUNZWEIG A.), *Inventaire des chartes et cartulaires des Duchés de Brabant et de Limbourg et des pays d'Outre-Meuse. Troisième partie. Chartes originales et cartulaires. I. (1383-1396)* (AR, Inventarissen, 133), Brussel, 1961, XIV + 362 p. Nadere toegang op de Registers van de Rekenkamers 1-28, 131-156 en op de Handschriftenverzameling, nieuwe nummers 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 17, 50, 56, 57, en oud nummer 5Abis (bewaard in Rijksarchief Leuven).

GRUNZWEIG A., *Inventaire des chartes et cartulaires des Duchés de Brabant et de Limbourg et des Pays d'Outre-Meuse. Troisième partie. Chartes originales et cartulaires. I. (1383-1396). Supplément. Concordance entre les numéros [des actes et ceux des analyses]. Introduction et tables*(AR, Inventarissen, 134), Brussel, 1961, 24 p. Nadere toegang op de Registers van de Rekenkamers 1-28, 131-156 en op de Handschriftenverzameling, nieuwe nummers 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 17, 50, 56, 57, en oud nummer 5Abis (bewaard in Rijksarchief Leuven).

VERKOOREN A. (inleiding en tafels door SOENEN M. en GRAFFART A.), *Inventaire des chartes et cartulaires des duchés de Brabant et de Limbourg et des pays d'Outre-Meuse. Troisième partie. Chartes originales et cartulaires. II (1396-1404)*(AR, Inventarissen, 157), Brussel, 1965, 281 p. Nadere toegang op de Registers van de Rekenkamers 1-28, 131-156 en op de Handschriftenverzameling, nieuwe nummers 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 17, 50, 56, 57, en oud nummer 5Abis (bewaard in Rijksarchief Leuven).

VERKOOREN A. (inleiding en tafels door GRAFFART A. en LAURENT R.), *Inventaire des chartes et cartulaires des Duchés de Brabant et de Limbourg et des pays d'Outre-Meuse. Troisième partie. Chartes originales et cartulaires. III (1404-1415)*(AR, Inventarissen, 195), 1976, I + 422 p. + 12 pl. Nadere toegang op de Registers van de Rekenkamers 1-28, 131-156 en op de Handschriftenverzameling, nieuwe nummers 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 17, 50, 56, 57, en oud nummer 5Abis (bewaard in Rijksarchief Leuven).

VERKOOREN A. (inleiding en tafels door GRAFFART A.), *Inventaire des chartes et cartulaires des Duchés de Brabant et de Limbourg et des pays d'Outre-Meuse. Troisième partie. Chartes originales et cartulaires. IV (1415-1427)*(AR, Inventarissen, 241), 1988, II + 537 p. Nadere toegang op de Registers van de Rekenkamers 1-28, 131-156 en op de Handschriftenverzameling, nieuwe nummers 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 17, 50, 56, 57, en oud nummer 5Abis (bewaard in Rijksarchief Leuven).

VERKOOREN A. (aangevuld en herzien door DE MECHELEER L.), *Inventaris van het archief van de Rekenkamer van Brabant. Oorkonden van de hertogdommen Brabant en Limburg en van de Landen van Overmaas, 1427-1438*(AR, Inventarissen, 515), 2012, 460 p.

Voor de periode 1439-1789 heeft Verkooren nog duizenden steekkaarten nagelaten, bewaard in 24 dozen in het Algemeen Rijksarchief, Inventarissen

van de tweede afdeling, 99ter, dozen XVI tot XXXIX. Deze ongepubliceerde steekkaarten werden gefotokopieerd en raadpleegbaar in de leeszaal als toegangen in beperkte oplage (T 47). Voorliggende inventaris vervangt de delen III voor de jaren 1439 tot 1449 en IV van deze reeks toegangen in beperkte oplage, T 47.

VERKOOREN A. (woord vooraf door AERTS E.), Chartes et cartulaires des duchés de Brabant et de Limbourg et des Pays d'Outre-Meuse. Troisième partie. Chartes originales et cartulaires (1427-1789). Oorkonden en cartularia van de hertogdommen Brabant en Limburg en van de landen van Overmaas. Derde gedeelte. Originele oorkonden en cartularia (1427-1789) (AR, Toegangen in beperkte oplage, 47), 1989, 14 delen. Deel I omvat de jaren 1427-1430 (vervangen door I 515); II: 1431-1435 (vervangen door I 515); III: 1436-1449 (tot 1438 vervangen door I 515); IV: 1450-1469; V: 1470-1490; VI: 1491-1515; VII: 1516-1539; VIII: 1540-1565; IX: 1566-1600; X: 1601-1627; XI: 1628-1655; XII: 1656-1680; XIII: 1681-1734; XIV: 1735-1789. Nadere toegang op de Registers van de Rekenkamers 1-28, 131-156 en op de Handschriftenverzameling, nieuwe nummers 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 17, 50, 56, 57, en oud nummer 5Abis (bewaard in Rijksarchief Leuven).

Behalve de uitgegeven en gefotokopieerde regestenlijsten bestaan er een vijftigtal oudere toegangen, gepubliceerd bij J. CUVELIER, Inventaire des inventaires de la deuxième section des Archives générales du Royaume [Chambres des Comptes, Chartes de Brabant, Flandre, Namur et Luxembourg, Corps de métiers, Papiers d'état et de l'Audience, Cartulaires et Manuscrits, etc.], Brussel, 1904 (anastatische herdruk in 1979), p. 35-54 en 335-337. Dankzij deze toegangen komen bepaalde charters aan het licht die nadien uit de verzameling zijn verdwenen en krijgt men een beeld van de oude ordeningstoestand (cfr. supra).

Voor de jaren 1387-1500 is er een alfabetische index beschikbaar van plaatsen en persoonsnamen, die door Hubert Nelis werd opgesteld in 1934. De originele steekkaarten worden bewaard in het Algemeen Rijksarchief, Inventarissen tweede afdeling, 99bis. In de leeszaal bevindt zich een getypte (niet gecollationeerde en onvolledige) lijst onder het nummer A 213.

Deze inventaris is een grondig herziene, verbeterde en verder aangevulde uitgave van de met de hand geschreven regesten van Alphonse Verkooren van de Oorkonden van Brabant uit de periode 1439 tot 1469, bewaard in het Algemeen Rijksarchief, Inventarissen tweede afdeling, 99ter, dozen XVI tot XIX. Alle beschrijvingen werden zorgvuldig nagekeken en waar nodig gecorrigeerd. De verwijzingen naar de cartularia werden ook systematisch gecontroleerd en voorzien van de huidige referentie.

De persoonsnamen werden door Verkooren systematisch verfranst (Dieric werd Thierry, Walter werd Gauthier etc.), weliswaar dikwijls met vermelding tussen haakjes van de persoonsnamen zoals ze voorkomen in het origineel. Voor deze uitgave werd ervoor geopteerd de persoonsnamen in hun oorspronkelijke vorm te citeren. In navolging van de richtlijnen van het Algemeen Rijksarchief worden de plaatsnamen in deze Franstalige toegang in het Frans gesteld. Van plaatsen gelegen in het huidige Nederland, wordt de Nederlandse naam er

tussen haakjes bijgemeld, zoals ook Duitse plaatsnamen zowel in het Duits als in het Frans worden vermeld.

AANWIJZINGEN VOOR HET GEBRUIK

Van ieder charter worden vrij uitvoerige regesten gegeven, met achtereenvolgens de datum ¹, de plaats van afkondiging, de taal waarin het stuk is gesteld, de beschrijving van de inhoud, het ontwikkelingsstadium, het bestaan van zegels en hun wijze van aanhechting.

Originele oorkonden worden aangevraagd met het inventarisnummer en aangeduid als Chartes de Brabant, gevolgd door het nummer van de oorkonde. Bij afschriften wordt de verwijzing naar het cartularium onder het regest geplaatst. De cartularia worden aangevraagd via het nummer uit het bestand waartoe ze behoren, m.a.w. uit de Rekenkamers of de Handschriftenverzameling. Om de afschriften in de cartularia aan te duiden, gebruikte Verkooren een nummering die niet meer in gebruik is. In voorliggende inventaris werd deze nummering niet overgenomen, maar vervangen door de actuele nummering in de bestanden van de Rekenkamers (registers) en de Handschriftenverzameling.

1 Vermits de Brabantse kanselarij de Paasstijl gebruikte, werd de datum systematisch in de thans gebruikelijke stijl omgezet.

Geschiedenis van archiefvormer en archief

ARCHIEFVORMER

NAAM

Archief van de Rekenkamer van Brabant. Oorkonden van de hertogdommen Brabant en Limburg en van de Landen van Overmaas.

GESCHIEDENIS

Cf. AERTS E., *Geschiedenis en archief van de Rekenkamers*(Algemeen Rijksarchief en Rijksarchief in de Provinciën. Overzichten en Gidsen, 27), Brussel, 1996, p. 81-173 en IDEM, *Rekenkamer van Brabant (1404-1735)*, in AERTS E. e.a., *De centrale overheidsinstellingen van de Habsburgse Nederlanden (1482-1795)*, 2 (Algemeen Rijksarchief en Rijksarchief in de Provinciën. Studia, 55), Brussel, 1994, p. 622-624.

BEVOEGDHEDEN EN ACTIVITEITEN

Cf. AERTS E., *Geschiedenis en archief van de Rekenkamers*(Algemeen Rijksarchief en Rijksarchief in de Provinciën. Overzichten en Gidsen, 27), Brussel, 1996, p. 174-201 en IDEM, *Rekenkamer van Brabant (1404-1735)*, in AERTS E. e.a., *De centrale overheidsinstellingen van de Habsburgse Nederlanden (1482-1795)*, 2 (Algemeen Rijksarchief en Rijksarchief in de Provinciën. Studia, 55), Brussel, 1994, p. 626-628.

ORGANISATIE

AERTS E., *Rekenkamer van Brabant (1404-1735)*, in AERTS E. e.a., *De centrale overheidsinstellingen van de Habsburgse Nederlanden (1482-1795)*, 2 (Algemeen Rijksarchief en Rijksarchief in de Provinciën. Studia, 55), Brussel, 1994, p. 624-626.

ARCHIEF

GESCHIEDENIS

De oorkonden van de Brabantse hertogen ²werden eerst bewaard in de Sint-Pieterskerk te Leuven. Waren zij tot het midden van de 14de eeuw privé-archief van de vorst, met de Blijde Inkomst van 1356 werd de oorkondeschat deels

2 Over de verzameling Oorkonden van Brabant, Limburg en Overmaas, zie AERTS E., *Geschiedenis en archief van de Rekenkamers*, p. 404-419.

publiek bezit en kregen ook de steden Brussel en Leuven rechtstreeks toezicht op de oorkonden. Wegens onlusten te Leuven werden de oorkonden in 1361 eerst overgebracht naar de hertogelijke burcht in Genappe, vervolgens naar de Sint-Gertrudiskerk te Nijvel.

Zowel van de oorkonden die in Genappe werden bewaard, als van de charters die in Nijvel werden ondergebracht, zijn enkele inventarissen opgesteld³. De oudste opsomming van de oorkonden van Brabant waarover we beschikken, is deze uit 1361 voor Genappe⁴. Voor Nijvel werd er een inventaris opgesteld in 1393, Jan le Marchant en Edmond de Dynter brachten in 1434 een inventaris tot stand⁵. Deze verzameling is tussen 1356 en 1434 nagenoeg onveranderd gebleven. Sinds 1356 deponeerden de Brabantse hertogen Wenceslas en Johanna immers hun oorkonden op andere plaatsen, nl. het hertogelijk hotel te Brussel en het kasteel te Tervuren. Wanneer in 1395 de stukken uit Brussel in Tervuren werden samengebracht, werd een gemeenschappelijke inventaris opgesteld van beide bewaarplaatsen⁶. Omstreeks 1400 werden de vorstelijke charters dus in twee plaatsen in het hertogdom bewaard: in Nijvel en in Tervuren. Met de oprichting van de Rekenkamer in 1404 werd er ook door deze instelling een eigen oorkondecollectie aangemaakt. Van de oorkonden bewaard in Nijvel, Tervuren en de Rekenkamer te Brussel, werd in 1438 een repertorium aangelegd door Adriaan vander Ee, oorkondebewaarder van Brabant sinds 1435⁷. Dit werk, met veel sierletters met miniaturen, is de belangrijkste inventaris van de oorkonden van Brabant opgesteld in het Ancien Régime, het eerste algemene repertorium van de oorkonden van de drie Brabantse depots. Een afschrift hiervan werd opgesteld tussen 1470 en 1490, in drie boekdelen, waarbij alleen de beginletters van de acht eerste hoofdstukken werden versierd, zij het dan wel van een veel betere kwaliteit dan in het origineel⁸. Vermoedelijk eind 15de, begin 16de eeuw kregen de charters van Nijvel en Tervuren een nieuw onderkomen in de grote toren van het kasteel van Vilvoorde. In 1550 werd het geheel geïnventariseerd⁹. Een nieuwe inventaris verscheen in 1588 nadat de chartercollectie voor korte tijd uit veiligheidsoverwegingen in het hotel van de Rekenkamer was ondergebracht¹⁰. In toepassing van de Vrede van Munster (1648) werden in 1665-1666 tientallen originele oorkonden uit de oorkondeschat van Vilvoorde gelicht en overgebracht naar Den Haag. Een weinig later, nl. in 1667, werd door de gouverneur-generaal in de Spaanse Nederlanden bevolen de collectie over te

3 Voor de inventarissen van de oorkonden van Brabant, zie LAURENT R., Documenten met betrekking tot de kanselarij van Brabant (14de-15de eeuw). Catalogus bij de tentoonstelling in het Algemeen Rijksarchief van 2 oktober tot 24 november 1995 (AR, Educatieve Dienst. Catalogus, 134), Brussel, 1995, p. 29-58.

4 Brussel, AR, Handschriftenverzameling, 1 (nummering volgens DE MECHELEER L., Catalogus van de handschriftenverzameling, Brussel, 2016 (ter perse)).

5 Brussel, AR, Inventarissen van de tweede afdeling, 63 en Rijsel, A.D.N., reeks B, 147 (inventaris 1393) en Brussel, AR, Inventarissen van de tweede afdeling, 65 en Ibidem, Handschriftenverzameling, oude nummers 980 en 982 (inventaris 1434 en twee afschriften).

6 Brussel, AR, Handschriftenverzameling, oud nummer 978.

7 Brussel, AR, Handschriftenverzameling, oud nummer 983.

8 Brussel, AR, Inventarissen van de tweede afdeling, nrs. 66, 67 en 68.

9 Brussel, AR, Inventarissen van de tweede afdeling, 75.

10 Brussel, AR, Inventarissen van de tweede afdeling, 80.

brengen naar de Brusselse Rekenkamer. Een inventaris van de Vilvoordse verzameling en de oorkonden van de Rekenkamer verscheen in 1670¹¹. Door de Franse bezetter werden in 1748 heel wat oorkonden geroofd en naar Rijsel vervoerd, deze werden in 1772 teruggegeven. De in Brussel gebleven charters waren intussen verhuisd naar de zolders van de hertogelijke Munt. In 1773 werden ze samen met de uit Rijsel teruggekeerde charters toevertrouwd aan de archiefdienst van graaf de Wynants, die in 1782 het nieuw ambtsgebouw van de Rekenkamer betrok. Om de stukken uit Franse handen te houden, werden ze na 1794, via Würzburg en Linz, naar Wenen getransporteerd waar ze meer dan een halve eeuw zouden blijven. Het is dankzij de jarenlange inspanningen van Gachard dat de Brabantse oorkonden uiteindelijk in drie zendingen, in 1857, 1863 en 1866, opnieuw naar Brussel werden overgebracht. Door de teruggave in schijven werd de oorspronkelijke orde grondig verstoord. Bovendien werd niet alles gerestitueerd, want in de collectie der *Niederländische Urkunden* van het *Haus-, Hof- und Staatsarchiv* bevinden zich nu nog steeds charters van Brabant.

11 Brussel, AR, Inventarissen van de tweede afdeling, 86.

Inhoud en structuur

INHOUD

Deze inventaris bevat de oorkonden in origineel en afschrift van de hertogen van Brabant, Limburg en de Landen van Overmaas van 1439 tot 1469.

Nagenoeg de volledige periode heerst de Bourgondische hertog Philips de Goede als hertog van Brabant, na zijn dood in 1467 wordt hij opgevolgd door zijn zoon Karel de Stoute, die tot 1477 aan het bewind zou blijven.

Een oorkonde diende als bewijsstuk voor een rechtshandeling of rechtsfeit. Het is een eenmalig bewijskrachtig document voor een nieuwe rechtstoestand of voor de bekrachtiging van een bestaande rechtstoestand.

Als voorwerp van de verordeningen kan men volgende categorieën onderscheiden: grondwettelijke verordeningen, o.a. deze betreffende de Blijde Inkomst; akten in verband met de structuur en de werkwijze van de gerechtelijke, financiële en bestuurlijke instellingen op centraal en lokaal niveau; ordonnanties betreffende het muntwezen; politieverordeningen; verordeningen inzake de inning ten voordele van de hertog van tolrechten en andere onrechtstreekse belastingen; privilegies, ordonnanties en octrooien betreffende steden, landelijke gemeenschappen, ambachten, gilden, naties van vreemde handelaars; verordeningen en octrooien aangaande waterwegen, wegen en bruggen; gerechtelijke uitspraken en bevestigingen van akkoorden ter beëindiging van geschillen tussen heren en stedelijke of landelijke gemeenschappen, of tussen die gemeenschappen onderling; ordonnanties betreffende de geestelijkheid; verdragen met vreemde vorsten en steden; normgevende uitspraken van de Raad van Brabant (of van de Grote Raad); octrooien tot verkoop door de steden van lijf- of aflosbare renten; documenten betreffende de domaniale rechten van de hertog, inbegrepen deze betreffende de in pand gegeven goederen ¹².

Taal en schrift van de documenten:

Het merendeel van de stukken is in het Middelnederlands opgesteld, ook het Frans is goed vertegenwoordigd. Verder werden heel wat oorkonden in het Latijn geschreven, sporadisch in het Duits. Bij elk bestanddeel wordt de taal waarin het is opgesteld, vermeld (A/D = Duits; F = Frans; L = Latijn en N = Nederlands). Bij charters waarvan zowel het origineel is bewaard als één of meerdere afschriften, vindt men stevast de taal van het origineel.

12 Indeling gebaseerd op P. Godding (éd.), *Ordonnances de Philippe le Bon pour les Duchés de Brabant et de Limbourg et les pays d'Outre-Meuse 1430-1467/Verordeningen van Filips de Goede voor de Hertogdommen Brabant en Limburg en de landen van Overmaas 1430-1467, Recueil des Ordonnances des Pays-Bas / Verzameling van de Verordeningen der Nederlanden, 1ste reeks, 1381-1506, 2de afdeling., Brussel, 2005, p. 10-14.*

SELECTIES EN VERNIETIGINGEN

De verzameling oorkonden van Brabant vertoont zeker hiaten - ongetwijfeld het gevolg van de talrijke verhuisoperaties - dat kunnen we afleiden uit het feit dat in oude inventarissen charters worden vermeld die vandaag verdwenen zijn. Het is vooral dankzij de inventarissen uit de 15de eeuw met hun nauwkeurige analyses dat we een beeld krijgen van de totale oorkondeschat in die periode.

ORDENING

De oorkonden werden aanvankelijk per zaak opgeborgen in grote houten kisten. Van bijzonder belang om te reconstrueren hoe de hier beschreven oorkonden werden bewaard, is de inleiding van de vermelde inventaris van Adriaan vander Ee uit 1438. De charters werden op drie verschillende plaatsen bewaard, die in de marge van de inventaris worden vermeld met hoofdletters: B voor Brussel, N voor Nijvel en V voor Tervuren (*Vure*). In de Rekenkamer te Brussel werden de oorkonden geklasseerd in kisten (*layes, layettes*) opgeborgen in 12 kisten die gerangschikt staan op twee boven elkaar geplaatste rijen. De benedenreeks draagt de nummers I tot VI en de bovenreeks dezelfde nummers, vergezeld van de letters A tot F. In de collegiale Sint-Gertrudekerk van Nijvel zijn de oorkonden gerangschikt in archiefkisten geplaatst in een grote koffer (*en ung grant coffre*) in de schatkamer achter het altaar. In een toren van het kasteel van Tervuren zijn de stukken geordend in open kisten.

Onder meer doordat de verzameling door de Oostenrijkers werd meegenomen op het einde van de 18de eeuw, en tussen 1857 en 1866 in drie fases werd teruggegeven aan België, werd de oorspronkelijke orde grondig verstoord. In de loop der tijden is de oorspronkelijke orde per zaak moeten wijken voor een chronologische orde.

Beschrijving van de series en archiefbestanddelen

- I. JAAR 1439
- 9107** 1439, 4 janvier, monastère de Corsendonk (L) Henri, prieur, et les chanoines réguliers du monastère de Notre-Dame de Corsendonk, délivrent un vidimus sur parchemin de la charte de Louvain, 6 juillet 1430.
- 9108** 1439, 4 janvier (A/D) Johan, seigneur de Reifferscheid, déclare qu'une trêve, aux conditions stipulées dans les présentes lettres, sera observée, à partir de ce jour jusqu'au 2 février prochain inclus, entre lui et ses aidants, d'une part, et le duc de Bourgogne et de Brabant et Limbourg, etc., ses pays et aidants, d'autre part, et qu'une assemblée sera tenue à Fauquemont (Valkenburg), le 19 de ce mois, pour y traiter de l'arrangement des différends existants entre eux.
- 9109** 1439, 25 janvier, Bruxelles (N) Philippe le Bon s'oblige à maintenir son conseiller et chambellan, Jan, seigneur de Witham, en possession de la charge de châtelain, drossard, receveur et bailli des château, ville et pays de Fauquemont (Valkenburg), à laquelle il l'a nommé par autres lettres patentes, aussi longtemps qu'il ne lui aura pas remboursé, ou à ses ayants droit, la somme de 5000 florins d'or du Rhin qu'il lui a prêtée lors du dégagement de la dite terre de Fauquemont que le comte de Moers tenait en engagère pour 31.000 semblables florins.
- 1439, 8 février (F) Substance des lettres de cette date, par lesquelles le duc Philippe le Bon donna en fief à Pierre du Chesne le droit d'envoyer à la pâture dans la forêt de Soignes 12 vaches, un taureau, quatre chevaux, deux génisses, 25 brebis et 16 pourceaux.
- 9110** 1439, 14 février, [Malines] (L) Walterus de Voesdonc et Joannes Lodewyckx, échevins de Malines, déclarent que par-devant eux et le justicier du seigneur de Malines, les frères Walterus et Augustinus de Boxhem ont transporté au profit de Rumoldus Ymbrechts un cens de 10 florins d'or par an qu'ils possèdent sur un héritage possédé naguères par Katherine de Boxhem, leur sœur, et que tient maintenant Nicolas de Wechtere. Ledit héritage situé dans la rue dite Ham menant du vieux *Brolio* (Bruel) et le pont dit *Heymeysbrugge*, entre les habitations de Daniel Zelle et de Johannes vander Heyden.
- 1439, 19 février, Breslau (N) Albert II, roi des Romains, de Hongrie

et de Bohême, duc d'Autriche et de Luxembourg, qui se disposait à dégager des mains d'Elizabeth van Gorlitz, comtesse palatine du Rhin et duchesse de Bavière, sa tante, la duchesse de Luxembourg et le comté de Chiny vers le 23 avril suivant, fait savoir à Robbrecht, comte de Virneburg, qu'il devra lui faire parvenir pour cette date en la ville de Nuremberg, par l'intermédiaire du burgrave et lieutenant du pays de Luxembourg, copie authentique des lettres en vertu desquelles lui ont été donnés en engagère les château et ville de Durbuy ainsi que les trois villes de Bitburg, Echternach et Diekirch.

- 1439, 20 février, Bruxelles (F) Philippe le Bon octroie des lettres de non préjudice à l'abbé de Gembloux, comme possesseur de la haute, moyenne et basse justice audit Gembloux, du fait de lui avoir livré un nommé Colart Symonart qui, pour ses démérites, a été justicié au château de Vilvorde.
- 1439, 22 février, Bruxelles (F) Philippe le Bon, à la requête d'Adrien Moens, Galand van den Damme, tuteurs de Margriete, fille de feu Jehan Rijm, en son vivant receveur de Zélande (Zeeland), d'Adrien de la Ee, secrétaire de lui duc, agissant pour lui-même, pour ses frères et sœurs, ainsi que pour Jehan Wouters, prêtre, de Henry de Keyser, intervenant comme procureur de la femme de Guillaume Braye, et de Perrin Porter, hoirs et héritiers de feu Élisabeth Zuerrincx, jadis seconde femme du susdit feu Jehan Rijm, ordonne à ses féaux conseillers maître François de Gand, maître Guillaume le Zadelare et Jehan le Proost, bailli de Termonde, de délivrer aux susdits suppliants tous les biens meubles, or, argent, bijoux, vaisselle, fiefs, rentes, héritages, etc., trouvés après le décès de la dite défunte sur lesquels ils avaient eu à mettre la main jusqu'à la clôture et l'apurement des comptes de la recette de Zélande au temps de feu Jehan Rijm, aussitôt que certification leur aura été transmise par les gens de la Chambre des Comptes que bonne et suffisante sûreté a été fournie par les intéressés pour tout ce dont ledit feu receveur pourrait encore être redevable envers lui duc.
- 9111 1439, 23 février (L) Johannes, Walterus et Everardus Strael, fils de feu Radulphus, agissant pour eux-mêmes et pour Gilles, leur frère germain, transportent au profit de Johannes Coels de Dworp, fils de feu Henricus, un héritage avec toutes ses appartenances situé près de Saint-Josse-ten-Noode, à proximité du moulin de duc de Brabant.
- 9112 1439, 24 février, [Bruxelles] (L) Johannes Coels de Dworp, fils de feu Henricus, transporte entre les mains de Willem de Mesmakere, secrétaire de la ville de Bruxelles, représentant le duc de Brabant, seigneur du fonds en partie, et de Johannes Jacomyns, prêtre et chapelain de l'autel de Saint-Nicolas fondé en l'église Notre-Dame

de la Chapelle, intervenant en cette qualité comme possesseur du fonds en partie, au profit de Danielus vanden Weerde, acceptant au nom du duc, un héritage sur toutes ses appartenances situé près de Saint-Josse-ten-Noode, à proximité du moulin du duc, et attenant aux biens de Johannes Balat dit Petit.

- 1439, 25 février, Bruxelles (N) Sentence prononcée au Conseil de Brabant contre Jan van Nuwenhove, échevin de Jette, à la poursuite de l'avocat Jan die Beyere, comme procureur du duc Philippe le Bon.

- 1439, 27 février, Bruxelles (N) Cédule touchant le procès pendant devant le Conseil de Brabant au sujet de la seigneurie de Samme entre le prévôt de Nivelles d'une part, et le comte de Saint-Pol et Engelbert van Edingen, d'autre part.

- 1439, 27 février, Bruxelles (N) Baudewijn, seigneur de Fontaines, s'oblige à se présenter devant le duc Philippe le Bon et le Conseil de Brabant lorsqu'il sera requis pour répondre du fait que de fausses monnaies ont été frappées en sa seigneurie de Fontaines.

- 1439, 3 mars (N) Cédule touchant le différend pendant devant le Conseil de Brabant entre les doyen et chapitre de Nivelles, d'une part, et le seigneur d'Arcy et son avocat et procureur, d'autre part, au sujet de la seigneurie de Tubize.

- 1439, 3 mars (F) Cédule concernant le procès pendant devant le Conseil de Brabant entre Jaques Vide, prévôt de Nivelles d'une part, et Alexandre Dausche, Guillaume le Clerc et Mahieu de le Hou, procureurs du comte de Saint-Pol, seigneur d'Enghien, et Engelbert d'Enghien, d'autre part, au sujet d'un gage de mortemain, que le sergent de Samme, appelé Huart Baillaert dit *de Fauquez* avait pris à l'insu et contre la volonté du susdit prévôt en sa maison de Hasquinpont à l'occasion de la mort du berger de cette maison à Samme.

- 9113 1439, 4 mars (N) Adriaen van der Ee, secrétaire du duc de Bourgogne et garde des chartes du pays de Brabant, s'oblige, tant en son nom qu'au nom de ses frères et sœurs ainsi que de Jan Wouters, prêtre, chapelain de Saint-Donas à Bruges, héritiers de feu Lysbette Zuerincx, veuve de Jan Rijm, qui fut en son vivant receveur de Bewester- et Beoosterschelde en Zélande (Zeeland), à payer au prorata de ce qu'ils toucheront de la dite succession les sommes qui resteraient encore dues au duc après la clôture des comptes du susdit feu receveur.

- 9114 1439, 6 mars (N) Adolph, duc de Clèves, comte van der Marcke, etc., déclare se soumettre au jugement que rendront le duc de

Bourgogne, Philippe le Bon, et des conseillers et commissaires sur les démêlés avec Engelbert, comte de Nassau, seigneur de la Leck et de Breda, et Ruprecht, comte de Virneburg, au sujet des rentes en argent et en blé dont ceux-ci ou leurs officiers l'ont dépouillé pendant des années au pays de Herpen, Ravenstein et Uden. Il constitue, à cette occasion, comme garantie de cet engagement, du consentement de sa femme, Marie de Bourgogne, sœur du dit Philippe, la rente de 600 couronnes par an, qui lui a été assignée sur la recette de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch), ses ville, château et terre de Wijnendale en Flandre, etc. A sa demande, sa femme scella aussi le présent engagement par lequel ils reconnaissent que les terres de Herpen, Ravenstein et Uden sont situées en Brabant.

9115

1439, 8 mars, Bruxelles (N) Philippe le Bon, comme suite à ses lettres patentes données à Bruxelles le 25 janvier dernier (charte n° 9109) fixe à 700 florins du Rhin par an les gages dont Jan, seigneur de Witham, son féal conseiller et chambellan, jouira en qualité de châtelain, drossard et receveur de Fauquemont (Valkenburg), aussi longtemps que ne lui aura pas été remboursée la somme de 5000 florins semblables qu'il a prêtée pour le dégagement de cette terre.

1439, 8 mars, Bruxelles (N) Philippe le Bon accorde à son conseiller et chambellan, Jan, seigneur de Witham, des lettres de non préjudice du fait de tirer profit du prêt de 5000 florins du Rhin qu'il lui a consenti librement pour le dégagement de la terre de Fauquemont (Valkenburg), ce qui est contraire au texte du serment prêté naguère par lui en qualité d'écouterie de Maastricht.

1439, 8 mars? [sic février] (N) Philippe le Bon, en reproduisant des lettres du 8 mars 1439 (charte n° 9115) déclare que Jan, seigneur de Witham, son conseiller et chambellan, pourra conserver pendant au moins trois ans la charge de châtelain, drossard et receveur des château, ville et pays de Fauquemont (Valkenburg) après le remboursement de son prêt de 5000 florins du Rhin, sauf à ne jouir que de 200 florins semblables de gages par an à partir du jour du dit remboursement.

1439, 8 mars, Bruxelles (N) Philippe le Bon fait connaître l'accord conclu par lui avec son conseiller et chambellan, Jan, seigneur de Witham, touchant le paiement de deux sommes d'argent restées dues à son père défunt Jan, en son vivant seigneur de Witham, suivant trois lettres qu'il reproduit intégralement, et qui sont émanées du feu duc Antoine de Brabant, dont une datée du 27 février 1415 (charte n° 7926) et les deux autres du lendemain (chartes n° 7927 et 7928), l'une des deux sommes, se montant à 2000 florins du Rhin, ayant été prêtée audit duc pour le rachat de la terre de Fauquemont (Valkenburg) que le comte de Saarwerden

tenait alors en engagère, l'autre, de 500 florins semblables constituant le montant des débours faits au service du dit feu duc par le feu seigneur de Witham. Aux termes de cet accord le duc Philippe s'engageait à payer en tout 2000 des dits florins d'or que Jan, seigneur de Witham pouvait prélever en six années sur la recette de Fauquemont qui venait de lui être confiée.

- 9116 1439, 8 mars (N) Johan, seigneur de Witham, reproduit textuellement des lettres du duc Philippe le Bon données à Bruxelles ce même jour (voir l'analyse précédente), ainsi que les trois lettres du feu duc Antoine de Brabant, datées de Bruxelles, l'une du 27 (charte n° 7926) et les deux autres du 28 février 1415 (chartes n° 7927 et 7928), et déclare agréer l'accord spécifié et donne quittance absolue de délivrer, pour être annulées, toutes les lettres qu'il possède concernant cette affaire.
- 1439, 8 mars, Bruxelles (N) Isabelle, duchesse de Bourgogne, comme dame usufruitière sa vie durant des pays d'entre Meuse et Rhin, approuve, à la requête de Jan, seigneur de Witham, toutes les lettres que le duc Philippe le Bon, son mari, lui a données en le nommant châtelain, drossard et receveur des château, ville et pays de Fauquemont (Valkenburg) aux gages de 700 florins du Rhin par an, réduisibles à 200 florins semblables par an après le remboursement du prêt consenti par ledit seigneur de Witham, pour le dégagement de la dite terre de Fauquemont.
- 1439, 8 mars, Bruxelles (N) Philippe le Bon fait connaître l'accord conclu par lui avec Jan, seigneur de Witham, son conseiller et chambellan, touchant le paiement de la rente de 12 livres monnaie de Louvain par an, et des arrérages de celle-ci que ledit Jan tenait en fief sur la recette du tonlieu de Maastricht par succession de ses ancêtres, paiement qui, par ordre de ceux de la Chambre des Comptes n'avait plus été effectué par Paul van den Biessen, naguères receveur audit Maastricht.
- 9117 1439, 9 mars (N) Jan, seigneur de Witham, fait connaître le texte de l'accord conclu entre lui et le duc de Bourgogne et de Brabant au sujet de la rente de 12 livres de vieux gros monnaie de Louvain, lui due sur la recette du tonlieu de Maastricht comme partie intégrante de son fief de Witham, accord qu'il déclare agréer.
- 1439, 10 mars, Bruxelles (N) Philippe le Bon, à la requête des doyens et chapitre de Saint-Servais de Maastricht, leur permet de traverser ses terres et seigneuries avec des malfaiteurs pris au villages de Vlijtingen, Heeze, *Santffelt*, Elckt, Berg et Beerne, où ils exercent le droit de haute et basse justice, sans y posséder des prisons convenables, pour les conduire à la prison de Heer, village où ils jouissent du même droit.

-
- 1439, 11 mars, Bruxelles (N) Sentence rendue au Conseil de Brabant portant que Bouden vanden Wuwere, occupant le bien de l'abbaye de Saint-Bernard situé à Broechem, doit contribuer dans l'aide avec ceux de ce village en non avec ceux de Ranst.
- [14]39, 11 mars (N) Aernt Berwout renonce aux services de Jan de Beyer comme procureur dans le procès existant entre lui et le curé de Waldfeucht.
- 9118 1439, vers le 17 mars (F) Document intitulé: *Despence faicte a recevoir les XXIIII C livrez de groz, et pour les mener seurement oultre Meuze* [à Witham]. Les frais de transport de la susdite somme de Bruxelles à Witham se montèrent à 30 livres 9 sols de 40 gros la livre, qui font 5 livres 18 gros de Flandre.
- 9119 1439, 17 mars, Witham (N) Jan, seigneur de Witham, reconnaît avoir reçu chez lui en dépôt de maître Adriaen vander Ee, secrétaire du duc, pour être utilisées au rachat du pays de Fauquemont (Valkenburg) diverses sommes de deniers d'or et d'argent se montant à 2390 livres 16 escalins et 8 deniers de gros monnaie de Flandre.
- 9120 1439, 24 mars (N) A la requête de Raes de Rike, receveur de Herent, agissant au nom de Lodewijc de Rike, receveur du duc de Bourgogne et de Brabant en la ville de Louvain, les échevins de Veltem procèdent à la saisie au profit du duc, pour cause de non paiement du cens d'environ un bonnier de terre, situé au lieu dit *die hoege Voermerseel*, appartenant aux enfants Hobosch, Margriete et d'autres, et tenu à bail par Heynrick van Rode, et Mechtelde, sa femme.
- 9121 1439, 24 mars (N) Saisie, pour non paiement du cens dû au duc, d'environ un journal situé au lieu dit *die hoghe Voermerseel* à Veltem, tenu à bail par Henri van Rode et Mechtilde, sa femme, et appartenant aux enfants Hobosch, notamment Margriete. Cette saisie fut effectuée par les échevins de Veltem à l'intervention de ceux de Louvain, à la requête de Raes de Rike, receveur de Herent, agissant comme mandataire de Lodewijc de Rike, receveur du duc de Bourgogne et de Brabant en la ville de Louvain.
- 1439, 25 mars, La Haye (Den Haag) (N) Philippe le Bon déclare que pour la somme de 659 livres un denier de gros et deux *engelsche* versée à son profit entre les mains du receveur général de Hollande (Holland) et de Zélande (Zeeland), Goidscalc Oom, il a cédé les biens à lui échus par décès de Boudewijn van Borsseel, biens consistant en la moitié d' *ambachten* et *ambachtsgevolgen*, et tout ce qui en dépend, situés à West-Souburg, Oost-Souburg,

Ritthem, Oud-Vlissingen, Koudekerke, Sint-Janskerk, Mariakerke et Meliskerke au pays de Walcheren, et à Nieuwerkerk et Capelle au pays de Duiveland, à Florens, seigneur de Borssele, frère du dit feu Boudewijn et possesseur de l'autre moitié des dits biens, à charge pour ledit Florens et ses descendants et héritiers de tenir le tout de lui et de ses successeurs aux comtés de Hollande et de Zélande, en un fief selon le droit féodal de Zélande.

- 9122 1439, 4 avril, [Liège] (L + N) Everardus de Berrenholt, doyen de Saint-Jean l'Évangéliste à Liège, délivre un vidimus de deux lettres patentes données à Anvers, le 20 et 21 juin 1413, par feu Antoine, duc de Lotharingie, de Brabant et de Limbourg, marquis du Saint-Empire.
- 9123 1439, 5 avril 1439 (N) Jan vanden Dale déclare consentir à ce que la rente de 62 couronnes d'or par an lui due par le seigneur de Wezemaal, Fallais, du pays de Malines et de Rummen, maréchal héréditaire de Brabant, sur sa terre de Herselt, lui soit dorénavant payée en *peters* d'or aussi au nombre de 62.
- [14]39, 11 avril (N) Cédule concernant le procès pendant devant le Conseil de Brabant entre Henric die Hoesch, curé de Waldfeucht, et Aernde Berwout au sujet de la dîme de Waldfeucht.
- [1439], 14 avril (N) Cédule touchant le procès pendant devant le Conseil de Brabant entre l'abbé de Tongerlo et Philips vanden Vlaest.
- [14]39, 14 avril (N) Jan vanden Grave, Everart Metten et Henric Bercman constitués procureurs par l'abbé de Tongerlo dans le procès soutenu par lui devant le Conseil de Brabant [contre Philips vanden Vlaest].
- 9124 1439, 16 avril (N) Jan vanden Dale, fils de feu Vranx, reconnaît en présence des échevins de Louvain, avoir consenti à ce que Jan, seigneur de Wezemaal et de Fallais, maréchal héréditaire de Brabant, lui paie 62 *peters* d'or au lieu de 62 couronnes d'or par an, montant de la rente que ledit seigneur de Wezemaal lui a assignée sur ses biens situés à Wezemaal, Westerlo, Herselt, Olen, *Ghyndele*, Zoerle, Kwabeke, Hulshout et Hulsen, nonobstant le jugement obtenu par lui des échevins de Louvain, à l'intervention de Jan Taeye van Elewijt, et de feu Philips van Meltbroec à charge du dit seigneur de Wezemaal.
- 9125 1439, 24 avril, [Malines] (F) Les bourgmestres, échevins et les membres du Grand Conseil de Malines font connaître l'accord conclu par eux avec les conseillers du duc de Brabant à l'intervention des 14 personnes, receveurs, doyens, jurés,

représentant le commun corps de la ville, au sujet de la sauvegarde des droits du duc, comme seigneur de Malines, en ce qui concerne le taux et la répartition des amendes à prononcer en la *vierschae*, la publication, pour la gouverne d'un chacun, des ordonnances concernant cette matière, les droits de succession, la perception des cens pour héritages, la draperie, etc.

- 1439, 28 avril (N) Philippe le Bon approuve et confirme, en le reproduisant textuellement, l'accord conclu entre les monnayeurs du pays de Brabant et ceux du pays de Hollande (Holland) et de Zélande (Zeeland), à l'intervention du seigneur de Santés (gouverneur de Hollande et de Zélande).
- 1439, 30 avril (F) Cédule touchant le procès pendant devant le Conseil de Brabant entre le comte de Saint-Polet Englebert d'Enghien, d'une part, et le prévôt de Nivelles, d'autre part, au sujet de la seigneurie de Samme, d'un gage de morte-main levé par ordre des susdits comte et Englebert prénommés en la maison du susdit prévôt à Hasquinpont sur le territoire de Samme.
- 1439, 1er mai, Bruxelles (N) Philippe le Bon confie à Dierick van Brandenborch, seigneur de Stolzenberg et de Bolland, la charge de châtelain, burgrave, drossard et semonceur des hommes de fief des château, ville et pays de Limbourg qu'avait occupée Jan van Ranst, aux droits et deniers spécifiée dans les présentes lettres.
- 1439, 5 mai, Bruxelles (F) Les gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles font savoir à maître François de Gand, à maître Guillaume Zadelare et au bailli de Termonde, Jean le Proost, tous les trois conseillers du duc, qui avaient été chargés par lui de procéder à l'audition des comptes de feu Jean Rijm, de son vivant receveur de Zélande (Zeeland), que Marguerite, la fille du défunt receveur, du gré et du consentement des échevins de Termonde et de ses tuteurs, Adrien Moens et Galand van den Dammen d'une part, maître Adrien van der Ee, secrétaire du duc, pour lui-même, ses frères et sœurs ainsi que Jean Wouters, prêtre, chapelain de Saint-Donas de Bruges, Henri de Keijser, comme procureur de la femme de Guillaume Braye, et Perrin Porter, tous héritiers de feu Élisabeth Zuerinckx, jadis seconde femme et épouse du dit feu Jean Rijm, d'autre part, se sont depuis la clôture des comptes de ce dernier obligés à payer, jusqu'à concurrence de leur part respective dans la dite succession, tout ce qui pourrait encore être découvert dans la suite comme dû au duc en raison de la dite recette de Zélande.
- 9126 1439, 5 mai (N) Dierick van Brandenborch, seigneur de Stolzenberg, en reproduisant textuellement les lettres datées de Bruxelles, 1er mai 1439, promet de s'acquitter ponctuellement des

devoirs de la charge de châtelain, burgrave, drossard et semonceur des hommes de fief des château, ville, et pays de Limbourg dont l'investit le duc Philippe par lesdites lettres de commission. A sa demande, Robert, seigneur de Spontin et de Wavre, chevalier, Raes van Graven, seigneur d'Heverlee et de Maleven, et Boudin van Glymes, seigneur de Bierbeek et de Chaumont, ses *neven ende zwagers* se constituent pleiges pour lui envers le duc et appendirent à ces lettres réversales leurs sceaux avec le sien.

- 9127 1439, 5 mai (N) Dierick van Brandenborch, seigneur de Stolzenberg et de Bolland, déclare avoir prêté serment entre les mains du chancelier de Brabant Jan Bont en qualité de châtelain, burgrave, drossard et semonceur des hommes de fief des château, ville et pays de Limbourg, comme le lui ordonnent les lettres de commission datées de Bruxelles, 1er mai 1439, tant en ce qui concerne l'exercice de cette charge que la restitution et la garde du château.
- 9128 1439, 6 mai, Bruxelles (N) Philippe le Bon déclare que Dierick van Brandenborch, seigneur de Stolzenberg et de Bolland, lui a prêté en vue du rachat des château, ville et terres de Fauquemont (Valkenburg), que tenait en engagère le comte de Moers et de Saarwerden, 4500 florins du Rhin, somme pour laquelle il assigne audit Dierick une rente de 450 florins semblables par an sur la recette de Limbourg, à prendre cours de la date de son entrée en fonction comme châtelain et drossard des château et ville de Limbourg.
- 1439, 8 mai, Bruxelles (N) Philippe le Bon permet aux religieux de Groenendael, couvent situé en la forêt de Soignes, de construire un moulin à vent sur leur héritage aux conditions stipulées dans les présentes lettres d'octroi.
- 9129 1439, 9 mai, Bruxelles (N) Johan, seigneur de Wittham, et Adriaen vander Ee déclarent qu'un mariage a été projeté entre Jan Meeux d'Overijse et Margriete vander Ee, nièce du dit Adriaen, et font connaître les clauses du traité anténuptial dressé à cette occasion.
- 1439, 9 mai, Bruxelles (N) Philippe le Bon accorde à son conseiller et chambellan Jan van Witham, le droit de nommer et de révoquer les officiers subalternes à Fauquemont (Valkenburg), tant qu'il y exercera la charge de châtelain, drossard et receveur du dit pays.
- 1439, 9 mai, Bruxelles (N) Philippe le Bon donne pleins pouvoirs à son chancelier et chambellan Jan van Witham, pour procéder à la levée de l'aide de 25.000 florins du Rhin qui lui a été consentie lors de sa Joyeuse Entrée au pays de Brabant par les chevaliers, nobles et bonnes gens du pays de Fauquemont (Valkenburg), en vue du

dégagement de ce pays des mains de son cousin le comte de Moers. Levée à laquelle il aura à procéder selon les instructions qu'il lui donnera ultérieurement, et après avoir prêté serment pertinent entre les mains du conseiller et drossard de Limbourg Dieric van Brandenborch, seigneur de Stolzenberg et de Bolland.

- 1439, 9 mai, Bruxelles (N) Philippe le Bon, à la requête de son conseiller et chambellan Jan, seigneur de Witham, fait savoir que par lettres patentes datées de Bruxelles, 28 janvier 1439, il avait été nommé châtelain, drossard et receveur de Fauquemont (Valkenburg), commet Jan Meeux pour exercer les fonctions de receveur du dit pays tant qu'il plaira au seigneur de Witham prénommé, en lui allouant pour gages 25 florins du Rhin par an en sus des salaires, profits et émoluments accoutumés à cet office.
- 1439, 9 mai, Bruxelles (N) Philippe le Bon, à la requête du portier de son hôtel à Coudenberg et huissier de la Chambre des Comptes à Bruxelles Paul van der Tennen, qui a résigné entre ses mains la sergenterie de Lummen, dont il l'a gratifié naguères, octroie la dite sergenterie à Ghysbrecht Kepper, pour en jouir sa vie durant.
- 1439, 10 mai, Bruxelles (L) Cédule touchant le différend existant entre Goessen van Gedoe et Barthelemi Tseraerts. Ledit Goessen constitue pour ses procureurs, ses cautions Guillaume van Herselle et Jean Schavaert. Le même jour, Barthelemi prénommé délivra par écrit sa demande qui fut remise audit Goessen pour y répondre devant le Conseil de Brabant le 8 juin suivant.
- 1439, 10 mai (F) Substance des lettres de cette date, par lesquelles le duc avait alloué au receveur de Tirlemont une indemnité de 25 *rijders* par an, qui fut supprimée dans la suite, à une date non déterminée.
- 9130** 1439, 11 mai, Bruxelles (N) Philippe le Bon autorise la ville de Louvain à ne pas payer les deux derniers versements de l'aide à lui consentie, en acquit des sommes qu'elle lui a prêtées, et à défalquer de l'antépénultième versement l'excédent des prêts sur le montant des dits deux derniers versements.
- 1439, 11 mai, Bruxelles (N) Cédule touchant le différend existant entre le chapitre et la ville de Nivelles, différend que par appointment il fut convenu de soumettre à l'arbitrage de quatre personnes, dont deux à désigner par ceux du chapitre et les deux autres par le magistrat de Nivelles.
- 1439, 12 mai, Bruxelles (N) Philippe le Bon mande au comte de Moers et de Saarwerden, son cousin, qu'il a donné pleins pouvoirs à Jan van Terrant et à Gillis vanden Woestyne, ses conseillers et

maîtres aux requêtes de son hôtel, ainsi qu'à maître Adriane vander Ee, son secrétaire et garde des chartes de Brabant, pour reprendre de lui les château, ville, et pays de Fauquemont (Valkenburg) contre paiement de la somme de 31.000 florins du Rhin pour laquelle ils lui ont jadis été donnés en engagère.

- 9131** 1439, 14 mai (N) Cornelijs Lambrecht, ouvrier assermenté du duc de Bourgogne au pays de Brabant, atteste avoir été présent lorsque l'année précédente il fut procédé à l'affermage pour un terme de sept ans consécutifs des viviers situés aux quartiers de Bruxelles et de Tervuren, Hoeilaert et de La Hulpe.
- 9132** 1439, 14 mai (N) Déclaration fournie par Cornelijs Lambrecht, ouvrier assermenté du duc de Bourgogne au pays de Brabant, au sujet des étangs appelés *Moelenvyver* à La Hulpe, étangs à *Nysdamme*, Galmaarden, *moelenvyver* et *borchvyver* à Hoeilaert, qui avaient été affermés l'année précédente: les deux premiers à Heynen de Clerc, et les autres respectivement à Janne Tseraerts, Willem Sterre, Jan Stouff et Jan Romons, après avoir été examinés par les quatre estimateurs jurés ci-après nommés: Johannes vander Leeps, Gielys die Keyser, Peeter die Clievere et Godevaert Sarteels.
- [1439?], 15 mai (N) Les comunemaîtres, échevins et conseillers de la ville de Malines mandent au chancelier de Brabant, Jan Bont, que, se conformant aux recommandations du duc, ils ont récemment échangé des lettres de non préjudice avec le magistrat d'Anvers quant à l'annulation des corrections infligées entre eux de part et d'autre, et qu'ils désirent en faire autant avec les bourgmestres, échevins et conseillers de Bruxelles afin d'arriver de cette façon à un prompt arrangement des principaux différends qui existent entre la ville de Malines et les deux autres villes. Ils lui demandent en conséquence de s'employer auprès de ceux de Bruxelles pour atteindre ce but.
- 1439, 19 mai, Bruxelles (N) Cédula portant que le Conseil de Brabant annula ce jour-là, pour cause d'abus, une sentence prononcée au banc de Zandhoven, comme chef de sens de 's-Gravenwezel sur un différend entre Jan van den Male, d'une part, et Jan Saestinck, d'autre part.
- 9133** 1439, 25 mai (N) Jan Meeux d'Overijse, secrétaire de la duchesse de Bourgogne, reconnaît avoir reçu d'Adriaen van der Ee, secrétaire du duc etc., un acompte de 14 livres de gros monnaie de Flandre sur la somme de 50 livres semblables qu'il a promis de lui donner lors du mariage avec Margriete van der Ee, sa nièce, suivant le contrat anténuptial du 9 mai précédent.
- 9134** 1439, 28 mai, Termonde (F) Les échevins de Termonde délivrent un

vidimus des lettres de mainlevée du duc de Bourgogne datées de Bruxelles, 22 février 1439, et de la certification ensuivie, datée de la Chambre des Comptes à Bruxelles, 5 mai 1439.

- 1439, 28 mai (N) Jan Bont, chancelier de Brabant, archidiacre de Famenne en l'église de Liège et chanoine de Cambrai et Henric Magnus, conseiller et lieutenant des fiefs audit pays de Brabant, font savoir à chacun que, des affirmations et communications verbales et écrites à eux faites par les contremaîtres, échevins et conseillers de la ville de Malines, il ressort de façon certaine que le ban prononcé par eux le 24 juin 1436 contre Henrick Trappaert, maieur de Kampenhout, Willem vanden Zipe, maieur de Meerbeek, et Laureys vander Cammen, maieur de Wespelaar, a été effectivement rappelé et annulé.
- 1439, 29 mai (N) Jan van Edingen dit *van Kestergate*, amman, et les bourgmestres et conseillers de la ville de Bruxelles, d'une part, Anthoenijs van Aedeghem, chevalier, écoutète, et les contremaîtres, échevins et conseillers de la ville de Malines, d'autre part, rappellent et annulent les bannissements prononcés en l'an 1432 par la ville de Bruxelles contre les contremaîtres Aert Bau, fils d'Arnt, et Gherijt vander Aa, depuis défunt, et les 12 échevins de Malines de ce temps, à savoir: Jan Bau, chevalier, Jacop van Heffene, Henrick van Rogbroeck, Gheert van Hofstaden, Willem van Ghestele, Henrick van Beringen, Merten van Puerse, feu Willem de Cobbere, feu Jan vanden Rode, Jan Mathijs, Wouter Tucbake et feu Henrick Vetteken; et par la ville de Malines, en représailles, contre Wencelijn Tserclaes, chevalier, et feu Felix de Hont, bourgmestres de Bruxelles en 1432, et les sept échevins d'alors dont les noms suivent: Jan van Coudenberge dit *Rolibuc*, feu Peter Pipenpoy, Symon van Ophem, feu Godevaert Mennen, Wouter de Leeu, Jan vanden Steene dit *van Assche* et Wouter vanden Winckele. Ce rappel de ban se fit sur la recommandation du duc et en vue d'arriver plus aisément à l'apaisement des principaux différends existants entre les dites deux villes.
- 9135 1439, 30 mai, Saint-Omer (F) Philippe le Bon rétablit le paiement des pensions viagères et à volonté assignées sur la recette générale et les recettes particulières de ses pays à partir du 1er janvier dernier, et rapporte les lettres de défense émises par lui à ce sujet le 12 janvier 1437.
- 9136 1439, 4 juin (N) Les bourgmestres, échevins et conseillers de Bruges font savoir que Clais Vlaminc, bourgeois de cette ville, a ce même jour par-devant eux donné procuration à maître Adriaen van der Ee, pour en son nom poursuivre devant toutes justices où besoin sera la liquidation de la part lui compétant dans la succession de feu Lysbetten, veuve de Jan Rijm.

-
- 1439, 7 juin, Bruxelles (F) Cédule touchant le procès pendant devant la cour de Brabant entre les abbessse, prévôt et chapitre de Nivelles, demandeurs, d'une part, et les maïeurs, échevins et plusieurs personnes non déterminées de la dite ville de Nivelles, défendeurs, d'autre part. Il fut appointé par sentence interlocutoire de déléguer comme commissaires Henry Magnus, Pierre du Chesne, receveur de Brabant, et Ambroise de Dynter, pour faire une enquête sur les faits différemment mis en avant par les parties en cause.
- 1439, 10 juin (N) Cédule touchant le procès pendant par-devant la Cour de Brabant entre Claes die Hoessche, religieux de l'ordre teutonique, curé de Saint-Lambert de Waldfeucht, d'une part et Aernde Berwoudt, d'autre part, au sujet de la dîme de Waldfeucht.
- 1439, 12 juin (N) Philippe le Bon se reconnaît redevable envers Frederick, comte de Moers et de Saarwerden, son cousin, d'une somme de 4000 florins du Rhin qu'il s'oblige à lui payer en la ville de Sittard le 1er octobre suivant, paiement pour lequel se constituèrent caution pour le duc envers le comte prénommé, de la manière spécifiée dans les présentes lettres, Reyner van Bergen, seigneur de Meerssen, chevalier, Jan, seigneur de Witham, Jan van Terrant, Gielys vander Woestyne, Aerne van Tzievel et Willem van Schaesberch, conseillers du dit duc, et son secrétaire Adriane vander Ee, qui tous appendirent aux présentes lettres leurs sceaux avec celui du duc.
- 1439, 12 juin, Saint-Omer (N) Philippe le Bon promet de tenir indemnes Reyner van Bergen, seigneur de Meerssen, chevalier, Jan, seigneur de Witham, Jan van Terrant, Gielys vander Woestyne, Aerne van Tzievel, Willem van Schaesberg, ses conseillers, et maître Adriane vander Ee, son secrétaire, du fait de s'être constitués cautions pour lui envers Frederick, comte de Moers et de Saarwerden, son cousin, d'une somme de 4000 florins du Rhin, comme le contiennent clairement des lettres patentes du même jour scellées par lui et par eux, lettres dont il reproduit intégralement le texte (voyez l'analyse précédente).
- 1439, 12 juin, Saint-Omer (N) Philippe le Bon promet en parole de prince à Vrederick, comte de Moers et de Saarwerden, son cousin, qu'après la Saint-Rémi de cette année (1er octobre 1439) il sera intégralement payé de tous les arrérages de rentes, cens, etc., qui lui restèrent dus au jour où il lui remettra, ou à ses fondés de pouvoir, les château, ville et pays de Fauquemont (Valkenburg) qu'il tient encore en engagère.
- 1439, 13 juin, [Bruxelles] (N) Jan van Edinghen dit *van Kestergate*,

amman, les bourgmestres, échevins, receveurs et bonnes gens du Grand Conseil de Bruxelles décident de s'occuper désormais le mardi, et non plus le dimanche comme ils ont l'habitude, des rixes entre les habitants de cette ville tombant sous l'application de l'ordonnance du 25 septembre 1394 émanée du chevalier Clase van Sinte Guerix, lors amman, et le magistrat de Bruxelles, et qui étaient punies de diverses peines et notamment d'un pèlerinage à Milan.

- 9137 1439, 14 juin (N) Peter vander Eycken, receveur général de Brabant, reconnaît avoir reçu de Ghijsbrechte Kepper, maïeur et receveur de Lummen, la somme de 18 livres de gros monnaie de Brabant, à valoir sur celle qu'il aura à payer du chef de l'exercice de sa charge.
- 9138 1439, 15 juin (N) Jan van Hazenberge, serviteur juré et *verwaarder* des moulins ducaux, déclare que Jan Bubbelen et Jan van Bullestien, fermiers du Viermolen à Louvain, obtiennent la rémission du fermage parce que le moulin n'a pas fonctionné pendant huit jours.
- 9139 1439, 30 juin (L) Henricus Speekaert, prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg à Bruxelles, monastère de l'ordre de saint Augustin, délivre un vidimus de l'ordonnance de Philippe le Bon, etc., datée de Bruxelles, 24 décembre 1438.
- 9140 1439, 6 juillet (N) Jan van Muysene et Arnt van Hoesdeyn, *gesworen tolneere* du duc de Brabant au quartier de Tirlemont, délivrent une attestation touchant l'affermage des droits du duc audit quartier que le receveur Henric Vergheylen fit en leur présence pour prendre cours le 24 juin dernier.
- [14]39, 7 juillet, Bruxelles (L) Cédule touchant la sentence rendue au Conseil de Brabant en cause de Philips vander Vlaest et l'abbé de Tongerlo, sentence rendue en faveur de ce dernier.
- 1439, 8 juillet (N) Dierich van Meyngersruwt, Johan de Cortenbach et Heynric Cannewerff dit Sasse, serviteurs du duc de Bourgogne, de Brabant, etc. s'obligent envers Frederich, comte de Moers et de Saarwerden, à ne plus livrer les château, ville et terre de Fauquemont (Valkenburg) au duc, avant que celui-ci ne lui ait fait rembourser en son château de Born la somme de 31.000 florins pour laquelle les dits château, ville et terre avaient été donnés en engagère, soit au comptant 27.000 florins et une obligation de 4000 florins.
- 9141 1439, 10 juillet, [Bruxelles] (L) Nicholaus vanden Heetvelde, chevalier, et Symon de Ophem, échevins de Bruxelles, font savoir

que Johannes de Zoene, *eerdenpotmakere*, fils de Nycholas, acquit des frères Johannes et Wilhelmus d'Overlies, fils de feu Johannes, la moitié d'un demi-bonnier de bois situé à Dilbeek entre *Juxhem*, *Mortenbeek* et le lieu dit *Beyde de Moeldien*, et attenant aux biens de feu Gerardus Pipenpoy, de Johannes Maes le barbier, de l'abbaye de la Cambre, de la chapellenie de Notre-Dame fondée en l'église Saint-Pierre d'Anderlecht et de Clerboldus vanden Assche.

9142 1439, 10 juillet, [Bruxelles] (L) Johannes de Zoene, *eerdenpotmakere*, fils de Nicolaus, acquit, par-devant les doyens et la guilde de Bruxelles, de Wilhelmus Hofman, fils de feu Thomas, le quart d'environ un bonnier de bois situé à Dilbeek, entre *Juxhem*, *Mortenbeek* et le lieu dit *Beyde de Moeldien*, et contigu aux biens de la veuve et des héritiers de Gerardus Pipenpoy, de Johannes Maes le barbier, de l'abbaye de la Cambre, de la chapellenie de Notre-Dame fondée en l'église Saint-Pierre d'Anderlecht et de Clerboldus vanden Assche.

--- 1439, 17 juillet (A/D) Frederich, comte de Moers et de Saarwerden, reconnaît que ses amis, Daniel van Goiren, Goedert Dobbelstein, van Doedenroide, Sander van Efferen, Meerdt, Mondz et Wynand van Loepelheyn, ont reçu de lui du duc de Brabant, etc., partie au comptant et partie en une obligation, la somme de 31.000 florins du Rhin en assurance de laquelle le duc lui avait donné en engagère les château, ville et terre de Fauquemont (Valkenburg), remboursement en raison duquel il déclare délier de toute obligation ceux qui lui avaient prêté serment comme seigneur gagier des dits château, ville et terre.

9143 1439, 20 juillet (N) Jan, seigneur de Witham, déclare que, le 27 mai dernier, maître Adriaen vander Ee, secrétaire du duc Philippe le Bon, lui a délivré en son château de Witham diverses sommes d'argent, se montant en tout à 2400 livres de gros monnaie de Flandre, destinées au rachat du pays de Fauquemont (Valkenburg) que le comte de Moers tenait en engagère au prix de 31.000 florins du Rhin, laquelle somme de 2400 livres de gros avec d'autres furent transportées par les dits seigneur de Witham et secrétaire à Born, où ils les remirent le 9 de ce mois de juillet aux délégués du susdit comte de Moers en présence de Dierick van Brandenborch, seigneur de Stolzenberg et de Bolland, en ce temps burgrave de Limbourg, cousin du seigneur de Witham prénommé, de maître Janne van Terrant, de maître Gillis vander Woestyne, de Dierick van Meynigersruit, d'Anthone Leenaert, changeur de Bruxelles, et de plusieurs autres témoins.

--- 1439, 21 juillet, Saint-Omer (N) Philippe, pour aplanir le différend mû entre les villes de Bruxelles et d'Anvers au sujet d'une condamnation à l'amende prononcée pour cette dernière contre

son ancien secrétaire Jan Pot, en 1437, alors que celui-ci était déjà bourgeois de Bruxelles, déclare renoncer à la part de l'amende lui revenant et donne des ordres en conséquence à ceux que la chose concerne.

- 1439, 21 juillet (F) Substance des lettres patentes de cette date, par lesquelles le duc Philippe le Bon, à la requête de Wouter Schinckel dit *Aelmaengne*, sommelier de sa paneterie, accorda à Jehan Meeux, d'Overijse, pour en jouir sa vie durant, l'office de la sergenterie de la cour de Lenculen appelée le *Vroenhof*, en la ville de Maastricht que lui avait vendu ledit Wouter.
- 9144 1439, 22 juillet (N) Philippe envoie aux gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles, joint à la présente lettre un registre en papier concernant la taxation d'une aide de trois [cent] mille Philippus appelés *rijders* que le commun pays de Brabant lui a consentie, leur recommandant de procéder soigneusement à l'audition des comptes y relatifs qu'ils auront à examiner.
- 9145 1439, 30 juillet (N) Margriet, veuve de Michiel van Putsuysberge, reconnaît avoir reçu de Loedewyc de Rike, receveur du duc en la ville de Louvain, la somme de 10 florins du Rhin pour le terme échu le 24 juin dernier, de la rente viagère de 20 florins semblables par an, lui due la vie durant de son fils.
- 1439, 1er août (N) Les bourgmestres, échevins et conseillers d'Anvers pour assoupir le différend mû entre leur ville et celle de Bruxelles au sujet de certaine condamnation à l'amende infligée à leur ancien secrétaire Jan Pot en 1437, alors que celui-ci était déjà bourgeois de Bruxelles, renoncent à la part de l'amende revenant à leur ville.
- 1439, 18 août, Saint-Omer (L) Philippe déclare que, moyennant paiement d'une somme de 1200 florins du Rhin une fois, Gompardus de Nuenaer, chevalier, seigneur d'Alphen, avoué de Cologne (Köln), s'est tenu pour payé de tout ce qu'il pouvait lui réclamer jusqu'à ce jour du chef de lettres datant de 1287, 1300, 1341, novembre 1431 et 1409.
- 9146 1439, 23 août, [Leeuw-Saint-Pierre] (N) Les échevins de Leeuw-Saint-Pierre font savoir que Peeter Doevenijs, fils de feu Claes, a transporté par-devant eux, entre les mains du receveur de Gaasbeek, au profit de Jan van Hilst, fils de feu Geerd, un demi-bonnier de terre situé audit Leeuw-Saint-Pierre, entre les biens de Jan Clincke, des demoiselles *in den Valke* à Bruxelles, de Pouwels van Volxhem.
- 9147 1439, 1er septembre (L) Arnoldus Preman et Johannes Ingebeert,

échevins d'Overijse, attestent, en présence des échevins de Louvain, avoir été présents lorsque le maieur de Vilvorde, à l'intervention des échevins d'Overijse, mit Symon Everarts en possession des biens de Bernardus, son fils, d'Iwain Raet, boulanger, de Lambertus Deenkens et de sa femme Gertrude Everart, fille du dit Symon, et de Marguerite Everart, sœur de la dite Gertrude en raison du non paiement d'une somme de 200 *rijders* que lui devaient ceux-ci, biens consistant en la quatrième part de la cense de *Droetenbeke* et de tout ce qui en dépend, située entre les biens de feu Willelmus Lonys, de Willelmus, Henricus et Élisabeth Taymans, enfants de feu Bernardus, et telle que cette part leur échut par décès dudit Bernardus Taymans et d'Élisabeth, sa femme, les trois autres parts de la dite cense appartiennent aux trois enfants susnommés des dits feus conjoints.

- 9148 1439, 7 septembre (N) Gerart, seigneur de Reide, déclare s'être réconcilié, tant en son nom qu'au nom de ses adhérents et aidants, avec le duc Philippe le Bon.
- 9149 1439, 7 septembre, Fauquemont (Valkenburg) (N) Ensuite d'une journée à Fauquemont entre les conseillers de la duchesse de Bourgogne et de Brabant, nommément Reynaert vanden Bergen, seigneur de Meerssen, maître Johan van Terrant, Johan, seigneur de Witham, drossard du pays de Fauquemont, maître Gillis vander Woestyne et Willem van Schaesberch, d'une part, et les amis de Gerart, seigneur de Reyde à savoir Werner, seigneur de Paellant et de Breydenbent, Arnolt van Hoemen, burgrave d'Oedenkerche, Karselis van Paellant, seigneur de Wildenberch, Johan van Hoemen, avoué de vander Neerssen, et Johan Schoenaert van Stegenbergh, d'autre part, et après échange réciproque de lettres de paix, ledit Gerart, seigneur de Reyde, déclare s'en remettre à l'arbitrage de la dite duchesse pour ce qui regarde les créances qu'il a à faire valoir à charge du duc.
- 1439, 10 septembre, Saint-Omer (N) Philippe le Bon fait savoir qu'à la requête de son conseiller Florys, seigneur de Borssele, dont les fiefs de West-Souburg au pays de Walcheren, et Capelle au pays de Duiveland qu'il tient en un seul fief selon le droit féodal devaient par défaut de descendants revenir à lui duc ou à ses successeurs aux comtés de Hollande (Holland) et de Zélande (Zeeland), il consent à ce que, après le décès du dit Florys, ces fiefs échoient à Marie van Borssel, sa fille, femme de Jan van Cats, ou, à son défaut, à l'un des enfants mâles procréés par elle avec son dit mari, concession pour laquelle le susdit seigneur de Borssele paya à son profit, entre les mains du receveur général de Hollande, Willem, seigneur de Naeldwijck, 30 gros nouvelle monnaie par arpent.

-
- 1439, 24 septembre (F) Substance des lettres de cette date par lesquelles le duc Philippe le Bon gratifia Hubert Gobbelijns de la première sergenterie de *Leeuwe* pour en jouir sa vie durant.
- 1439, 4 octobre, Louvain (F) Ceux des Trois États de Brabant, lors assemblés à Louvain, ayant décidé d'envoyer leurs députés et ceux des quatre principales villes du pays pour assister à l'enquête que Renier de Berges, chevalier, Jehan, seigneur de Witham, maître Jehan de Terrant et maître Gilles de la Woestyne, commissaires délégués par le duc Philippe le Bon, avaient à faire sur les différends qui existaient entre le pays de Limbourg et la ville impériale d'Aix-la-Chapelle (Aachen) au sujet des limites entre ces pays et ville et la possession de certaines mines, mandent à Thierrri de Brandenburg, seigneur de Bolland, sénéchal et châtelain de Limbourg, qu'ils ont fait choix de lui et de Henry de Welkenhuise, seigneur de Clermont, pour s'acquitter de cette mission, le priant d'accepter cette charge.
- [14]39, 12 octobre (F) Substance des lettres de cette date, par lesquelles le duc Philippe le Bon alloua au receveur de Tirlemont une indemnité de quatre livres par an jusqu'à son rappel, pour porter deux fois par an, à Bruxelles, une somme de 1000 *rijders* destinée au paiement des rentes qui avaient été constituées sur cette ville à l'occasion du voyage de Calais.
- 9150 1439, 22 octobre, Saint-Omer (N) Isabelle, duchesse de Bourgogne, après avoir été gratifiée par son mari, pour en jouir sa vie durant, de divers châteaux, villes et terres situées entre la Meuse et le Rhin, et notamment de Fauquemont (Valkenburg), déclare que les bonnes gens de cette terre lui ont avancé une somme de 20.000 florins du Rhin pour opérer le dégagement des dits château, ville et pays de Fauquemont qui étaient engagés à Frédéric, comte de Moers et de Saarwerden, au prix de 31.000 florins semblables, en considération de quoi elle promet solennellement aux habitants de ce pays de ne plus l'engager dorénavant à qui que ce soit et de ne plus jamais le séparer du duché de Brabant.
- 9151 1439, 23 novembre, Saint-Omer (N) Philippe le Bon nomme Jan Kevijn, auparavant secrétaire et receveur de Zevenbergen, auditeur et maître des comptes de Hollande (Holland), de Zélande (Zeeland) et de Frise (Friesland), en remplacement de Pieter vander Tannerie, décédé récemment.
- 1439, 25 novembre, Saint-Omer (N) Philippe nomme Druwyns Suquet auditeur et clerc de la Chambre des Comptes à Bruxelles en remplacement de feu Peter vander Tanerien.
- 9152 1439, 7 décembre, [Louvain] (L) Le maieur de Louvain, à

l'intervention des échevins de cette ville, met Nycholaus Pyeder et Petrus Willemaer, fils de feu Johannes, en possession de la rente viagère de 20 florins d'or du Rhin par an que Henricus de Potsuynsberghen, fils de feu Mychael, possédait sur la chambre du tonlieu de cette ville pour cause du non paiement d'une somme de 100 livres de vieux gros tournois que leur devait ledit Henricus.

- 9153** 1439, 16 décembre, [Malines] (F) Les comunemaîtres, échevins, jurés, conseillers et habitants de Malines, afin que cette ville soit gouvernée et maintenue en bonne justice, union et tranquillité, au bien de la chose publique, consentent à laisser au duc Philippe le Bon et à ses successeurs, seigneurs et dames de Malines, le soin de renouveler tous les deux ans la loi de la ville et de faire procéder à l'audition des comptes.
- [1439], 17 décembre, Saint-Omer (F) Isabelle, duchesse de Bourgogne, requiert les gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles d'accorder au sénéchal de Brabant, le jeune comte de Nassau, un délai jusqu'au 15 février prochain pour exiger de lui la reddition de ses comptes.
- [1439], [10 au 21 décembre] (F) Enquête sur les différends qui existaient entre le pays de Limbourg, d'une part, et la ville d'Aix-[la-Chapelle] (Aachen), d'autre part, touchant les limites entre les dits pays et ville et la propriété de certains bois, communaux et montagnes de mines, enquête à la quelle procédèrent par ordre du duc de Bourgogne Philippe le Bon, du 10 au 21 décembre 1439.
- [1439], [10 au 22 décembre] (F) Renier de Berges, seigneur de Meerssen, chevalier, Jehan, seigneur de Witham, Werner de Gronsselt, Jehan de Terrant, Gilles dela Woestyne et Adrien de la Ee, commissaires délégués par le duc Philippe le Bon pour procéder à une enquête touchant les limites, bois, communaux et montagnes de calamine au sujet desquels des différends s'étaient élevés entre le pays de Limbourg et la ville d'Aix-la-Chapelle (Aachen), rendent compte de la manière dont ils s'acquittèrent de leur mission du 10 au 21 décembre, à l'intervention des députés des Trois-États et des quatre principales villes du duché de Brabant et en présence des représentants de la ville d'Aix-la-Chapelle. Les enquêteurs et leurs assistants se séparèrent le 22 décembre pour aller fêter la Noël.
- 9154** 1439, 20 décembre (N) Adriaen vander Ee, secrétaire du duc Philippe le Bon, et garde des chartes du pays de Brabant, en exécution du contrat de mariage de Margriete vander Ee, fille de Joos, son frère défunt, avec Jan Meeux d'Overijse, à laquelle il a déjà donné 14 livres de gros, monnaie de Flandre, dont environ 12 avancées par Henric Olairtzoen, oncle de sa dite nièce, promet de

payer à celle-ci un intérêt de deux livres quatre escalins de gros monnaie de Flandre par an pour les 36 livres semblables qu'il lui reste à payer, en attendant que cette somme puisse être utilement employée à l'achat de biens situés en deçà de la Meuse du gré de lui et de son futur neveu.

--- [1439, en décembre] (F) Mémoire portant que des informations seraient encore à prendre sur les faits suivants: la corruption au moyen de dons exercée par ceux d'Aix-la-Chapelle (Aachen) sur les officiers de Limbourg; l'exécution de l'homme qui fut roué sur le *Hertzcule*; la manière dont furent baillées à cens les terre près du *Calmynerberch*; comment furent privés de leurs offices les deux forestiers commis par le duc; la mise en liberté par ceux d'Aix-la-Chapelle des personnes qui avaient été arrêtées en cette ville à la demande de Pierre de Carrembrouch, lors receveur du duc à Limbourg et depuis pensionnaire de la ville d'Anvers, faits sur lesquels seraient à entendre Henry et Werner de Gronsselt, Renier de Berges et Jehan de Ranst.

--- [1439], en décembre (F) Document intitulé *Translacion des articles et intendit bailles oultre par le procureur de monseigneur [Philippe le Bon]*, touchant les différends existants au sujet des mines, bois et communaux situés entre le duché de Limbourg et le territoire de la ville d'Aix-la-Chapelle (Aachen). Ce document comprend 38 articles et la conclusion suivant laquelle le tort causé au duc par ladite ville peut être estimé à 100.000 couronnes de France.

9155 1439, [sans date précise], Bruxelles (L) Alardus de Wyringen, bachelier en l'un et l'autre droit et comte du palais de Latran, en vertu des pouvoirs lui donnés par diplôme de l'empereur Sigismond, daté de Bude, 1er janvier 1424, dont il reproduit le texte, accorde des lettres de légitimation à Margriet, fille naturelle de Judocus vander Ee.

II. JAAR 1440

- 9156 1440, 2 janvier, Malines (L) Frère Cornelis Wissen, fils de feu Jacobus, en son vivant curé d'Oostkapelle au diocèse d'Utrecht, donne procuration au frère Gerardus *Theodorici* pour lever, tenir, recevoir et administrer en son nom tous biens meubles et immeubles à lui échus par le décès de son père prénommé. Cet acte de procuration fut passé par-devant Johannes Dierix alias *de Briedere*, prêtre du diocèse de Cambrai et notaire impérial, en présence de Johannes van Vlaenderen, et Johannes Brant, laïcs, bourgeois de la ville de Malines, appelés et requis comme témoins.
- 9157 1440, 11 janvier, [Genappe] (F) Jehan Lengelet dit *le Clercq*, Henry Alstein, Walter Doudelet, Pierart Franchois et Jaspar du Sart, échevins de la ville et franchise de Genappe, font savoir que, à la requête de Jean Verm. naguères receveur de Nivelles, comparaisant par-devant eux et leur receveur, Noël Doudelet, ils ont délivré un record de l'arbitrage prononcé le 8 avril 1434 par Jehan Franchois et Jehan Lengelet dit *le Clercq* en cause de Jean, Hannekin, Berte et Colin, son fils, d'une part, et le receveur de Nivelles prénommé, d'autre part, au sujet des dommages causés à un pré des premiers comparants par l'agrandissement du grand vivier de Genappe.
- 9158 [1440], 11 janvier (F) Jehan Lengelet et Jaspar de Sart, échevins de la franchise de Genappe, attestent que, du temps où Jehan Verm. fut receveur de Nivelles, celui-ci a indemnisé Jehan Chadron des dommages causés à sa prairie par le creusement de la nouvelle rivière.
- 1440, 15 janvier, Bruxelles (N) Philippe le Bon accorde à Henrick Magnus, conseiller et lieutenant des fiefs de Brabant, à ses héritiers et à tous ceux qui après lui posséderont la cense *ten Steenwege*, située lez Stalle et communément appelée *thof ten Hane*, le droit d'envoyer à la pâture dans le forêt de Soignes 12 vaches, un taureau, deux couples de chevaux, 25 moutons et 16 porcs de la dite cense sans avoir à payer de ce chef aucune redevance, à condition de tenir ce droit en fief de lui et de ses successeurs au duché de Brabant selon le droit féodal de ce pays.
- 9159 1440, 17 janvier (F) A la requête de Jean Verm., qui fut naguères receveur de Nivelles à partir du 8 avril 1434, les échevins du duc de Brabant en la franchise de Genappe, Jehan Lengelet et Jaspar du Sart, déclarent que Noël le Chevalier a par-devant eux reconnu sous la foi du serment qu'il a été dûment payé par le susdit receveur de ce que lui devait le duc Philippe le Bon.
- 9160 1440, 20 janvier (F) Jehan Lengelet et Jaspar du Sart, échevins du

duc de Brabant en la franchise de Genappe, certifient qu'en leur présence Noël Doudelet, receveur de Genappe, a attesté sous la foi du serment que, depuis l'an 1434, la redevance de deux sols et deux chapons par an due par les hoirs de feu Baude le Fevre pour la tenure qui fut jadis à feu Gerart Misone ne lui a plus été payée par Walter Doudelet à cause des dommages causés à la dite tenure par les travaux exécutés en raison de la nouvelle rivière, etc.

- 9161 1440, 20 janvier (F) Jehan Lengelet et Jaspar du Sart, échevins du duc de Brabant en la franchise de Genappe, déclarent que par-devant eux Noël Doudelet, receveur de Genappe, a témoigné sous la foi du serment que depuis l'an 1434, il n'a rien reçu des héritiers de feu Colart le Mingnon de Wavre pour certaine tenure qui depuis lors est toujours restée vague et d'où l'on a tiré ce temps durant que de la terre et de l'argile pour le service du duc.
- 9162 1440, 20 janvier (F) Jehan Lengelet et Jaspar du Sart, échevins du duc de Brabant en la franchise de Genappe, témoignent que par-devant eux, à la requête de Jehan Verm., jadis receveur de Nivelles, Waltier Doudelet, [receveur de Genappe], a reconnu sous serment que, depuis l'an 1434, il n'avait plus payé audit receveur de Nivelles la redevance que les héritiers de feu Gerart Misone devaient annuellement pour certaine tenure laquelle, depuis ledit an 1434, était restée vague et à cause du creusement d'une nouvelle rivière.
- 9163 1440, 20 janvier (F) Jehan Lengelet et Jaspar du Sart, échevins du duc de Brabant en la franchise de Genappe, font savoir que par-devant eux Peetre Stamelart *le pickart* et d'autres ouvriers ont déclaré sous serment qu'ils ont enlevé une grande partie de terre et d'argile d'un courtil qu'avaient tenu les agents les ayants droits de Colart le Mingnon de Wavre, attenant à celui tenu par Noël le Chevalier, et que pour cette cause ledit courtil avait été inexploitable du temps où Jehan Verm. fut receveur de Nivelles, ce que les susdits deux échevins attestent eux-mêmes.
- 9164 1440, 20 janvier (F) Jehan Lengelet et Jaspar du Sart, échevins du duc de Brabant de la franchise de Genappe, de par le duc de Brabant, attestent que par-devant eux, à la requête de Jehan Verm., naguères rentier de Nivelles, Jehan Quaireit a déclaré sous serment que, depuis l'an 1434, il n'a plus payé la redevance due par lui pour sa tenure sise près de la maison des gardes des eaux et attenante au bien que tint Baude le Fevre, parce qu'elle était devenue improductive à cause des travaux exécutés dans le voisinage pour le service du duc.
- 9165 1440, 20 janvier (F) Jehan Lengelet et Jaspar du Sart, échevins de la franchise de Genappe de par le duc de Brabant, font savoir que

Noël Doudelet, receveur du dit Genappe, a certifié par-devant eux sous la foi du serment n'avoir plus reçu de Jehan Quaireit, depuis l'an 1434, la redevance annuellement due par lui pour sa tenure sise à proximité de la maison des gardes des eaux et joindant au pré qui appartient à Baude le Fevre, parce que la dite tenure a été improductive pendant tout ce temps à cause des travaux y exécutés au compte du duc pour la nouvelle rivière, etc.

- 9166 1440, 20 janvier (F) Jaspar du Sart atteste sous serment que Pierelot le Fevre, son neveu, un des héritiers de feu Baude le Fevre, n'a plus payé depuis le 24 avril 1435, la redevance qui était annuellement due au duc pour un petit pré attenant à la tenure qui fut à Gerart Misone, suspension de paiement justifiée à cause des travaux y exécutés par ordre du duc.
- 1440, 20 janvier (F) Substance des lettres de cette date par lesquelles le duc Philippe le Bon gratifia Ernoul, fils naturel de feu chevalier Ernoul van Pede, de la seconde sergenterie à Tirlemont.
- [14]40, 21 janvier (F) Substance de lettres de cette date, par lesquelles le duc Philippe accorda au garde des garennes des oiseaux de proie de ses forêts, Bernard Mayeur, le droit de pâture (dans la forêt de Soignes) pour tel nombre de bêtes qu'en raison de son office il est accoutumé d'avoir.
- 9167 1440, 21 janvier (F) Jaspar du Sart reconnaît avoir reçu de Jehan Verm., naguères receveur de Nivelles, la somme de sept griffons de 40 *placken* pièce pour la part de son pupille et neveu, Pierre le Fevre, dans un pré provenant de la succession de Baude le Fevre.
- 9168 1440, 27 janvier (N) Wouter Sangwijn reconnaît avoir reçu de Felix den Hont, receveur du duc de Bourgogne, etc. en la ville de Louvain, la somme de deux florins et demi pour l'échéance semestrielle à la Noël dernière de la rente viagère de cinq florins par an assignée sur la tête de Marie, sa fille.
- 9169 1440, en janvier (F) Jehan Lengelet dit *le Clercq*, Henry Alstein, Pierart Francois, Waltier Doudelet et Jaspar du Sart, échevins de la ville et franchise de Genappe, déclarent que, à la demande à eux faite en présence du receveur de ladite franchise, Noël Doudelet, par Jehan Verm., naguères receveur de Nivelles, ils ont accordé à celui-ci un record de ce qui fut convenu le 8 avril 1434 entre ce dernier, lors dans l'exercice de sa charge de receveur de Nivelles, d'une part, et Regnier de Marbaix, Jaspar du Sart et Noël le Chevalier, d'autre part, au sujet de certaines diminutions de cens lors consenties à ceux-ci en raison des dommages que le creusement d'un nouveau fossé pour l'écoulement des eaux du grand vivier de Genappe avait causés aux biens qu'ils tenaient

respectivement à cens.

- 1440, 17 février (N) Jan, seigneur de Bergen op Zoom et de Glymes, agissant tant en son nom que comme mambour de son frère mineur Philips de Glymes, seigneur de Grimbergen, reconnaît avoir reçu du receveur général de Brabant, Peter vander Eycken, la somme de 574 livres, huit escalins sept deniers de gros et trois mites monnaie de Brabant, pour prix du rachat des 15 livres de gros par an que Philips prénommé tenait en fief du duc de Brabant Philippe le Bon sur la recette d'Overzenne sous Asse et localités limitrophes.
- 9170 1440, 20 février, [Bruxelles] (L) Theodoricus Brant, fils de feu Hermannus, acquit de Petrus vanden Broeke de Wemmel, fils de feu Jehan, un demi-bonnier de terre situé à Wemmel au champ dit *Achter tgehuchte*, acquisition faite par-devant le maïeur et les tenanciers de la cour de Johanne, dame de Bouchout, châtelaine de Bruxelles, à laquelle ce bonnier de terre était ressortissant.
- 9171 [14]40, 1er mars (N) Gerhart, seigneur de Reyde, chevalier, déclare donner pouvoir à Karselys van Pallant, etc. pour traiter en son nom les différends qui existent entre lui et le duc de Bourgogne et de Brabant, etc. [Philippe le Bon].
- 1440, 5 mars (F) Substance des lettres de cette date par lesquelles le duc Philippe le Bon accorda la sergenterie de Sint-Oedenrode à son chasseur à l'épervier Henri de Eycke, pour en jouir sa vie durant.
- 1440, 5 mars, Saint-Omer (F) Règlement qu'aura à observer le receveur général dans l'exercice de sa charge. L'intitulé est comme suit: *C'est la maniere selon laquelle mon tres redoubté seigneur, monseigneur le duc de Bourgogne et de Brabant, veult, entend et ordonne que la recepte generale de toutes ses finances soit doresnavant faite et conduite par le receveur general qui est a present, et par les autres qui seront ou temps advenir.*
- 9172 1440, 5 mars, Saint-Omer (F) Philippe le Bon envoie à la Chambre des Comptes à Bruxelles, pour y être enregistré, le règlement élaboré par lui sur le fait de la recette générale de toutes les finances, en ordonnant aux gens de la dite Chambre de faire observer ce règlement bien strictement.
- 1440, 6 mars (N) Adolph, duc de Clèves, comte de la Marck, etc., et sa femme, Marie de Bourgogne, soumettent au jugement du duc de Bourgogne, leur frère, et de ses conseillers, en constituant comme caution des biens qu'ils possèdent en Brabant et en Flandre, notamment une rente de 600 couronnes par an sur la ville

de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) et les châteaux et terre de Wijnendale, les différends qui existent entre eux, d'une part, et Engelbert, comte de Nassau, seigneur de la Leck et Breda, et Ruprecht, comte de Virneburg, d'autre part, au sujet de rentes livrées à leur détriment depuis nombre d'années dans les pays de Herpen, Ravenstein et Uden qu'ils disent être situés au pays de Brabant.

- 9173** 1440, 17 mars, Saint-Omer (F) Philippe le Bon ordonne à Gui Guilbaut, conseiller, trésorier et gouverneur général de toutes les finances, de faire payer par Jean Visen, receveur général des dites finances, à Jean de Terrant, maître des requêtes de son hôtel, 1110 francs de 32 gros monnaie de Flandre pièce, somme à lui due pour avoir vaqué pendant 370 jours, du 24 novembre 1438 au 30 avril 1439 et du 18 juin 1439 au 12 janvier 1440, dans les pays d'Outre-Meuse, avec Gilles de la Wostine, maître des requêtes de son hôtel, et Adrien van der Ee, son secrétaire et garde des chartes de Brabant: au rachat des pays, ville, forteresse, terre et châtellenie de Fauquemont (Valkenburg), que le comte de Moers tenait alors en engagère pour une somme de 31.000 florins du Rhin; à la levée d'une aide consentie en vue du rachat par les bonnes gens des pays de Fauquemont contre les violences que tentaient d'exercer contre eux les seigneurs de Reifferscheid et de Reyt et leurs aidants; à négocier à différentes reprises le rachat des terres, villes et forteresses de Rode et de Wassenberg avec le seigneur de Heinsberg, et, après le décès de celui-ci, avec l'évêque de Liège, le comte de Blankenheim, et l'actuel seigneur de Heinsberg; à déterminer les limites entre le duché de Limbourg et le territoire de la ville d'Aix-la-Chapelle (Aachen).
- 9174** 1440, 19 mars, Saint-Omer (N) Sentence arbitrale prononcée par Isabelle, duchesse de Bourgogne, sur les demandes que Geryt, seigneur de Reye, chevalier, fils de feu Jan, représenté par Kerselis van Palant et Willem van Schaesberch, faisait valoir contre le duc de Bourgogne Philippe le Bon.
- 9175** 1440, 20 mars, Saint-Omer (N) Philippe le Bon ordonne au receveur de Limbourg, Jan Rypelman, prêtre, de procéder immédiatement à l'adjudication des places vagues dans les bois domaniaux du pays de Limbourg.
- 9176** 1440, 1er avril (F) Attestation de Jehan de Terrant et de Gille de le Woustine, conseiller et maîtres des requêtes du duc de Bourgogne et de Brabant, touchant le rachat de la terre de Fauquemont (Valkenburg) que le comte de Moers tenait en engagère pour 31.000 florins du Rhin et le montant des dépenses faites à cette occasion.

-
- 9177 1440, 5 avril (L) Henricus Speekaert, prévôt de Saint-Jacques-sur-Coudenberg à Bruxelles, monastère de chanoines réguliers de l'ordre de saint Augustin au diocèse de Cambrai, délivre un vidimus de l'attestation datée de Witham, 17 mars 1439 (charte n° 9119).
- 9178 1440, 10 avril (F) Pierre Darneman, marchand demeurant à Bruges, reconnaît avoir reçu de Jehan Lodyc, receveur du duc de Bourgogne Philippe le Bon, la somme de 125 livres de 40 gros monnaie de Flandre la livre, pour la livraison de lances, etc., à la flotte que le duc envoie à Rhodes.
- 1440, 13 avril (N) Les bourgmestres, échevins, receveurs et bonnes gens du Grand Conseil de Bruxelles, pour empêcher qu'à la longue la plus grande partie des biens de l'ammanie de cette ville ne passent entre les mains du clergé, ordonnent qu'à l'avenir nul ne pourra acquérir des biens, cens et rentes dans l'ammanie au profit d'établissements religieux sans faire spécifier dans l'acte d'acquisition que le rachat de la chose vendue pourra toujours s'effectuer aux taux fixés dans la présente ordonnance, sauf en ce qui concerne les pures aumônes.
- 1440, 13 avril (L) Simple mention d'une ordonnance de cette date concernant le privilège de Bruxelles, ordonnance qui aurait été copiée dans le registre de cette ville appelé *'t boeck metten hare*.
- 1440, 18 avril, Bruges (F) Isabelle, duchesse de Bourgogne, aux gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles touchant le paiement d'une somme de 2500 florins due au seigneur de Rodemach.
- 1440, 18 avril, Bruges (F) Isabelle, fille du roi de Portugal, duchesse de Bourgogne, de Lotharingie, de Brabant et de Limbourg, comtesse de Flandre, etc., s'engage à payer à Guerrart, seigneur de Rodemach, de Cronenburg, de Boulay etc., 2500 florins du Rhin en la ville de Namur, en deux paiements égaux, le 24 juin et le 1er novembre prochains, en acquit de ce qui lui était dû comme héritier de son père, feu le seigneur de Rodemach, et de son oncle, feu Guillequin de Rodemach, du chef de créances à charge du Brabant.
- 9179 1440, 20 avril (F) Anthonne Lienart, changeur à Bruxelles, atteste que, le 9 juillet 1439, il fut présent sur la forteresse de Born, au paiement que fit aux commis députés du centre de Moers, de la part du duc de Bourgogne Philippe le Bon, son secrétaire Adrien dela Ee, garde des chartes de Brabant, d'une somme de 12.000 saluts de quatre sols gros de Flandre pièce, fournie en grande partie par lui Anthonne prénommé, par Jehan de Visen et par Jehan Lacenel dit *Bouloigne*.

-
- 1440, 6 mai (N) Convention conclue entre les bourgmestres, échevins et conseillers de Louvain et de Bruxelles, fixant les règles à observer par eux dorénavant pour infliger des corrections à leurs bourgeois respectifs.
- 1440, 6 mai, Hesdin (N) Philippe nomme Jan de Ranst, le jeune, châtelain, burgrave, drossard et semonceur des hommes de fiefs des château, ville et pays de Limbourg, en remplacement du conseiller, chambellan et chevalier Regnier van Bergen, seigneur de Meerssen, qui avait été provisoirement investi de cette charge après Dircken de Brandenburg, seigneur de Bolland.
- 1440, 7 mai (N) Philippe le Bon fait savoir que Jan Pot, fils de Peter, a réclamé de lui en fief trois rentes féodales assignées sur les seigneuries de Wezemaal et de Herselt par-devant le conseiller et lieutenant des fiefs de Brabant, Henrick Magnus, et les hommes de fief ci-après nommés: Ambrosio van Dwynter, son secrétaire, Clase Gouy, Jan van Herisem, et plusieurs autres par qui il a été investi.
- 9180 1440, 7 mai (N) [Jan] vanden Werve et Kateline, sa fille, ainsi que Williaert Alleyns, femme du dit Jan, et Andries vanden Werve, leur fils, déclarent tenir une rente viagère de dix vieux nobles d'Angleterre par an, dont une moitié à la vie du père et de la fille, et l'autre moitié à celle de la mère et du fils.
- 9181 1440, 12 mai (L) Gilles de Cobbenbosch et Jean Esselen, échevins de Bruxelles, reproduisent textuellement les actes de 14 mai 1433 (charte n° 8936) et 16 décembre 1435 passés par-devant leurs prédécesseurs au même échevinage.
- 1440, 20 mai, Monreberg (N) Katherina van Cleve et de Lamarck déclare avoir vendu à Florens, seigneur de Borssele, la moitié de 450 arpents *d'ambocht* sis au Noordgouwe, fief à elle échu par décès de Clais Wittellenzoen et de Wittelle Cornelissoen, à charge pour ledit seigneur de Borssele de tenir d'elle en fief la partie acquise *telle que l'ont naguère tenue Philippe Willemhontszoen et Wittele Willemhontssoen*, hormis la dîme du dit *ambocht*.
- 9182 1440, 20 mai (N) Jan van Ranst, le jeune, en reproduisant les lettres patentes datées de Hesdin, 6 mai 1440, par lesquelles Philippe le Bon le nomme châtelain, burgrave, drossard et semonceur des hommes de fief des château, ville et pays de Limbourg, s'oblige à observer ponctuellement des conditions spécifiées dans lesdites lettres de commission, et promet de restituer ledit château au duc dès qu'il en sera dûment requis par lui ou de sa part, en constituant à cette occasion pour ses pleiges: Willem, seigneur de Grand-Bigard, chevalier, son beau-frère (zwoer); Daniel van Ranst, seigneur de Houtain-le-Val et de Tielen, son oncle; et Costin van Aa,

seigneur de Holstein et de Liemale, son neveu.

- 9183** 1440, 21 mai (N) Gielys vanden Rode et Henric Molenpas, échevins d'Overijse, font savoir que Jan Tseraerts, receveur du duc de Bourgogne audit Overijse, a donné à cens, le 17 août 1438, à Wouter vanden Zavele dit *Sceepere*, une prairie d'environ un bonnier, appelé *den Vlueghe* et situé près de la forêt de Soignes, entre la bruyère de Willem van Stakenborch et le sentier allant d'Overijse à Tervuren, aux conditions stipulées dans les présentes lettres.
- 1440, 23 mai, Anvers (N) Aernd van Zevenbergen déclare que, du consentement du duc Philippe le Bon, les États de Brabant lui ont payé tout ce qui était dû en raison de la garde des château, ville et pays de Heusden. A sa demande, ses amis Janne de Zwaef, chevalier, seigneur de Ruisbroek, Janne van Sompeken, fils du chevalier Jan, et Daneelen vanden Weerde, seigneur de Meerbeke et d'Eichem, scellèrent avec lui la présente quittance.
- 1440, 28 mai (N) Philippe van Hurne délivre au duc de Bourgogne Philippe le Bon le dénombrement des seigneuries de Heeze et de Leende dans la mairie de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) qu'il tient de lui en fief selon le droit féodal de Brabant.
- 1440, 31 mai (N) Philippe le Bon fait connaître les clauses de l'ordonnance élaborée par lui à l'intervention du magistrat d'Anvers, concernant la vente et l'aliénation de biens féodaux situés dans le ressort de cette ville.
- 9184** 1440, 2 juin (F) Gautier de Corswarem, prévôt de l'église Saint-Rombaut à Malines, chanoine de l'église de Liège, Guillaume vander Aa, fils de feu Gossuin, chevalier, et Ernoul de Corswarem, bâtard, reconnaissent qu'ils tiennent la mambourie des enfants de feu Jehan de Scoenhoven, écuyer, non pas parce que ledit défunt les a délégués comme tels par une clause de son testament, mais parce que le pouvoir leur a été octroyé par Philippe le Bon, comme duc de Brabant.
- 1440, 2 juin, Bruxelles (N) Philippe le Bon fait connaître la sentence prononcée au Conseil de Brabant en cause de son conseiller et chambellan Wouter van Kersbeke, seigneur de Stalle, d'Evergem et de Gossoncourt d'une part, et le maieur de Rode, Arnde den Mol, d'autre part, en vertu de laquelle furent reconnus à Wouter prénommé certains droits seigneuriaux à Stalle et à Evergem, dont la partie adverse lui contestait la jouissance au nom de lui, duc.
- 9185** 1440, 4 juin (N) Les bourgmestres, échevins et conseillers d'Anvers promettent de se conformer strictement à l'ordonnance du 31 mai

1440 concernant la vente et l'aliénation de biens féodaux situés sur le ressort de leur ville, ordonnance dont ils reproduisent le texte.

- 9186** 1440, 24 juin 1440, Nimègue (Nijmegen) (N) Le duc de Gueldre (Gelre) et de Juliers (Jülich), comte de Zutphen, demande à Johan Bont, chancelier de Brabant, de faire en sorte qu'une solution intervienne en ce qui regarde la ville de Gennep, qu'il dit devoir être tenue en fief de lui par son père, le duc de Clèves. A la suite figure la minute de la réponse de Johan Bont, non datée, en ce qui regarde la ville de Gennep qu'il dit devoir être tenue en fief de lui par son père, le duc de Clèves. Il regrette de ne pouvoir lui donner une réponse définitive: le secrétaire, qui détient tous les documents concernant cette affaire, étant absent, mais il ne perdra pas de vue la question.
- 9187** 1440, 26 juin (N) Rutte van Eylslae et ses compagnons qui furent prisonniers, Johan van Rynsheim, Werner van Hompesch et leurs écuyers, sont d'avis de faire signer par les dits Johan et Werner et par deux bons personnages une lettre par laquelle ils promettaient tant en leur propre nom qu'au nom de leurs héritiers de ne jamais rien réclamer à l'avenir par rapport à leur emprisonnement.
- 9188** 1440, 27 juin, Fauquemont (Valkenburg) (N) Arrangement des différends qui existaient entre le duc Philippe le Bon, d'une part, et Jan, seigneur de Reifferscheid et de Dyck, d'autre part. Cet arrangement fut négocié par maître Jan van Terrant, Jan, seigneur de Witham, et maître Adriaen vander Ee avec ledit seigneur de Reifferscheid assisté de Daem Rommel de Hetssyngen et d'autres amis. Il y est fait mention de deux lettres émanées de la duchesse Janne de Brabant, l'une datée du 18 décembre 1388 (charte n° 6451) et l'autre du 3 novembre 1390 (charte n° 6546); de deux lettres de la duchesse Jacob de Bavière, respectivement datées du 20 septembre 1417 et du 22 février 1418 (charte n° 8048); de Kerselis van Palant compris dans la présente réconciliation; de la délivrance, en la maison de Reyner van Palant en Aix-la-Chapelle (Aachen), chanoine de l'église Notre-Dame en cette ville, des quatre lettres patentes susmentionnées.
- 1440, 16 juillet (F) Substance des lettres de cette date, par lesquelles le duc Philippe le Bon octroya à Henri de Eyke la sergenterie de Soignes pour en jouir sa vie durant.
- 1440, 16 juillet, Gand (N) Philippe le Bon prolonge de deux ans le terme de 20 ans pendant lequel les habitants de Louvain ont jadis été autorisés par feu le duc Jean IV de Brabant à percevoir les droits d'accises en leur ville, à charge de lui payer, et à ses successeurs au duché de Brabant, une redevance annuelle de 200

florins du Rhin.

- 9189** 1440, 16 juillet (N) Cornelys Lambrecht, maître ouvrier du duc de Bourgogne, déclare que Heynric Vergheylen lui a payé 13 sols six deniers gros de Brabant, somme à laquelle se montèrent les frais de la visite qu'il en eut à faire de certains biens domaniaux situés dans les villes et franchises de Tirlemont, Léau, Landen et Dormaal.
- 9190** 1440, 18 juillet (L) Henricus de Rode et Machtildis, sa femme, demeurant à Bueken, transportent à Felicus Hont, receveur du duc à Louvain, en garantie de la redevance annuelle qu'ils doivent au duc pour certains biens qu'ils tiennent de lui à cens sous Winksele et Veltem, trois parties de terres qu'ils possèdent dans cette dernière localité. Ce transport se fit du consentement des seigneurs fonciers, par-devant leurs tenanciers Willelmus Yden, fils de Henricus, Johannes de Werchtere, Johannes de Witte et Johannes Leuwe, qui l'attestèrent par-devant Jaspar Absoloens et Johannes de Overwynghe, échevins de Louvain. Ceux-ci scellèrent le présent acte de leurs propres sceaux.
- 1440, 22 juillet (N) Jacop, seigneur de Gaasbeek, d'Abcoude, de Putten et de Strijen, etc. délivre le dénombrement de ses terres de Gaasbeek et de Cranendonck, cette dernière comprenant la ville d'Eindhoven et ses appartenances.
- 9191** 1440, 25 juillet (N) Wouter Sangwyn déclare que le receveur du duc au quartier de Louvain, Felix den Hont, lui a payé deux florins et demi pour l'échéance semestrielle au 24 juin dernier de la rente viagère de cinq florins par an constituée sur la tête de Marie, sa fille.
- 1440, 29 juillet, Cologne (Köln) (F+A/D) Philippe le Bon, sur la recommandation de l'archevêque de Cologne, de l'évêque de Liège, des comtes de Virneburg et de Moers, de Jehan, jeune comte de Nassau, drossard de Brabant, et de plusieurs autres seigneurs, accorde des lettres de rémission et de mainlevée à Jehan de Brandenburg, fils aîné de Thiery, seigneur de Stoltzenberg et de Bolland, à Jehan de Bomgaerde, à Jehan de le Brouke, à Jehan de Beerebolsch, l'aîné, à Jehan de Beerebolsch, le jeune, à Jehan de Wailhoirn, à Jehan de Criekenbeke autrement dit Spoir, à Michiel de la Haye, et à d'autres chevaliers qui, avec leurs varlets, serviteurs et aidants, le 1er février précédent, procédèrent avec Thiery de Brandenburg précité, lors sénéchal de Limbourg, à la prise des seigneurs de Willoughby (*Willeby*) et de la War (*la Waire*) et d'autres Anglais en route pour le Saint-Sépulcre, auxquels ils enlevèrent certaines sommes d'argent, des bijoux, des chevaux etc., et qu'ils menèrent en prison et rançonnèrent nonobstant que ceux-ci fussent munis de ses lettres de sauvegarde.

-
- 1440, 29 juillet, Cologne (Köln) (F) Philippe le Bon ensuite de l'appointment conclu avec les chevaliers et leurs compagnons qui, sur l'ordre de Thiery de Brandenburg, seigneur de Stoltzenberg et de Bolland, lors sénéchal et châtelain de Limbourg, avaient pris près d'Aix-la-Chapelle (Aachen), le 1er février précédent, mené en prison et rançonné les seigneurs de Willoughby (*Willeby*) et de la War (*la Waire*) et d'autres Anglais, nonobstant que ceux-ci fussent porteurs de ses lettres de sauvegarde, promet de loyalement s'employer pour ravoir ledit Thiery de Brandenburg qu'il avait fait livrer ès mains du roi d'Angleterre comme instigateur et auteur principal du fait que dessus, afin de le faire juger à Louvain, en permettant aux parents et amis de l'inculpé de l'assister et conseiller dans sa défense, leur donnant à cet effet ses lettres de sauf-conduit.
- 1440, 29 juillet, Cologne (Köln) (F) Philippe le Bon mande à Jehan, jeune comte de Nassau et de Vianden, sénéchal de Brabant, et à Renier de Berges, seigneur de Meerssen, châtelain de Dalhem, ses conseillers et chambellans, qu'à la requête de Jehan de le Bomgarde, Jehan de le Broeke, Jehan de Wailhoirn, Jehan de Criekenbeke dit Spoir, Jehan de Belrebosch, le vieux, Jehan de Belrebosch, le jeune, Michiel de le Heye, et quelques autres chevaliers du pays de Limbourg, il leur a octroyé des lettres de main levée de tous biens, prés, fiefs, héritages et meubles saisis pour avoir, le 1er février précédent, sur l'ordre que leur en avait donné Thiery de Brandenburg, seigneur de Stoltzenberg et de Bolland, lors sénéchal châtelain de Limbourg, aidé à s'emparer et à rançonner les seigneurs de Willoughby (*Willeby*) et de la War (*la Waire*) et autres Anglais avec leurs serviteurs, nonobstant les lettres de sauvegarde dont ceux-ci étaient porteurs, leur ordonnant de mettre immédiatement à exécution ce que dessus, hormis en ce qui concerne Thiery de Brandenburg.
- 1440, 5 août (N) Florys van Meliskerke, fils de Willem, Jan van Domburg, fils de Pieter et Symon van Poppendam, fils de Jan, hommes de fief des comtés de Hollande (Holland) et de Zélande (Zeeland), font savoir que Henric vander Boede, fils de Jan, a reconnu par-devant eux avoir vendu à Florys van Borssele 70 arpents et 58 verges *d'ambochts ende ambochts vervollich* situés à Koudekerke et à Maalstede qu'il tenait en commun avec ledit Florys van Borssele et toute la partie compétant dans ladite communauté.
- 1440, 6 août (N) Philippe le Bon fait savoir que par-devant lui et les hommes de fief ci-après nommés Arnt van Hamel, chevalier, seigneur d'Elderen et de Trazegnies, a transporté la seigneurie de Borgharen avec tout ce qui en dépend à Margriete, sa fille qui, assistée de Willem, son frère, la releva et en prêta l'hommage dû. A

la demande du duc, son cousin, conseiller et premier chambellan, Antoine, seigneur de Croy, comte de Viane et de Porcien, seigneur d'Aarschot et de Renty, Jan, seigneur de Bergen op Zoom et de Glymes, Jan, seigneur de Fologne, Lambrecht de Canne, seigneur de Moppertingen, et plusieurs autres hommes de fief non dénommés, qui intervinrent audit transport, adhéritance et relief, appendaient à cet acte leurs sceaux avec celui du duc.

- 1440, 9 août (N) Philippe le Bon approuve et ratifie en faveur de Florys, seigneur de Borssele et de ses descendants ou héritiers, à charge pour eux de la tenir de lui et de ses successeurs aux comtés de Hollande (Holland) et de Zélande (Zeeland) en fief selon le droit féodal de Zélande le transport fait au profit dudit seigneur de Borssele par Henric vander Boede, fils de Jan, de la part lui compétant dans *l'ambocht ende ambochtsgevolch* sis à Koudekerke au pays de Walcheren qu'il tenait en commun avec ledit acquéreur, transport que Henric vander Boede prénommé fit entre les mains du gouverneur des pays de Hollande et de Zélande, le seigneur de Buignicourt à l'intention des hommes de fief ci-après nommés: Bauduin van Zweten, Wolfaert vanden Oesterlande et Dirck van Zweten, fils de Bauduin, qui l'en aurait investi.
- 9192 1440, 12 août, Bruxelles (N) Philippe le Bon, de l'avis de Peter vander Eycken, receveur général, et de Henrick van Sinte-Goerix, *warandemeester* de Brabant, donne à bail à Henrick van Eertingen les garennes de la mairie de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) pour un terme de neuf ans consécutifs à prendre cours le 1er mai dernier, aux conditions spécifiées dans les présentes lettres.
- 1440, 12 août (N) Substance des lettres de cette date, par lesquelles le duc Philippe le Bon accorda la sergenterie de Jodoigne à Guillaume Brant, pour en jouir sa vie durant.
- 9193 1440, 21 août (N) Frère Mathys Heyman, prieur du couvent des chartreux lez Diest, délivre, scellé de son sceau, un vidimus sur parchemin de la charte du 2 janvier 1324 (charte n° 276).
- 1440, 26 août, Hesdin (N) Philippe le Bon approuve et ratifie, en la reproduisant textuellement, la sentence arbitrale rendue par la duchesse, sa femme, à Saint-Omer, le 19 mars 1440 (charte n° 9174) touchant le paiement de diverses sommes d'argent que lui réclame Geryt, seigneur de Reye, chevalier, représenté en cette circonstance par Kerselis van Palant et Willem van Scaesberch. Aux termes de ladite sentence arbitrale le duc avait à payer au susdit Geryt 1300 florins du Rhin: somme qu'il s'engage à lui verser avant la Noël prochaine, et pour laquelle il constitue comme pleiges envers ledit Geryt ses conseillers Regnier van Bergen, chevalier, seigneur de Meerssen, Jan, seigneur de Witham, Regnier van

Hulsberg, Aernt van Chievel et Willem Scaesberch.

- 1440, 26 août, Hesdin (N) Philippe le Bon approuve et ratifie en le reproduisant textuellement, l'appointement conclu en son nom par les députés à ce commis par la duchesse, sa femme, à Fauquemont (Valkenburg), le 27 juin 1440 (charte n° 9188) avec Jan de Reifferscheid et de Dyck, au sujet de diverses dettes dont il lui réclamait le paiement. Suivant ledit appointement le duc avait à payer au seigneur de Reifferscheid prénommé une somme de 4000 florins du Rhin avant la Noël prochaine sous la garantie de plusieurs pleiges non dénommés dans les présentes lettres.
- 1440, 31 août (N) Adriaen van *Reymeswaelle*, seigneur de Lodijke, Godscalc Oem, seigneur de Wijngaarden, et Jan Ruffrock, hommes de fief des comtés de Hollande (Holland) et de Zélande (Zeeland), déclarent qu'en leur présence Danckart, fils de *Benyfaes*, a transporté en mains des gouverneurs desdits comtés le seigneur de *Buignicourt*, au profit de Jan, fils bâtard de Florys van Borssele, 186 arpents d' *ambochs* sis dans les paroisses de Domburg, de Westkapelle et de Aagtekerke, et un fief de deux arpents qu'il tenait en commun avec Paneraes, fils de Woyten de Domburg, Woyten fils de Colin de Domburg, Danckart fils de Colin de Domburg et Jacob fils de Boudin de Domburg, et que ledit bâtard en fut investi à charge de tenir le tout en fief selon le droit féodal de Zélande.
- 9194 1440, 1er septembre, Aix-la-Chapelle (Aachen) (N) Jan, seigneur de Reifferscheid et de Dyck, approuve les lettres approbatives de l'appointement conclu à Fauquemont (Valkenburg), le 27 juin 1440 (charte n° 9188) entre lui et ses amis d'une part, par lesquelles le duc s'obligeait à lui payer à la Noël prochaine une somme de 4000 florins du Rhin, promesse de paiement moyennant lequel il donne quittance au duc de tout ce qu'il pouvait lui réclamer jusqu'à ce jour et lui restitue, pour être annullées, les quatre obligations souscrites jadis au profit de feu son père et de lui par les duchesses Janne de Brabant et Jacob de Bavière.
- 9195 1440, 1er septembre, Aix-la-Chapelle (Aachen) (N) Geryt, seigneur de Reye, chevalier, approuve, en les reproduisant, les lettres du château de Hesdin, 26 août 1440, par lesquelles le duc de Bourgogne ratifie l'appointement conclu à Saint-Omer, le 19 mars 1440 (charte n° 9174), entre la duchesse de Bourgogne et les fondés de pouvoir de lui, Geryt pré-qualifié. Moyennant exécution de ce qui a été convenu de part et d'autre, Geryt précité donne quittance au duc de tout ce qu'il pouvait lui réclamer jusqu'à ce jour et lui délivre, pour être annullées, les quatre obligations souscrites jadis à son profit et au profit de son père défunt par feu le duc Jan de Bavière.

-
- 1440, 6 septembre (N) Wolfaerdt vander Maelsteden, Jan, fils de Henryck d'Oisterlande, Willem, fils de Jan, et Clais Boenssone, hommes de fief des comtés de Hollande (Holland) et de Zélande (Zeeland), font savoir que Raesse, fils de Jan, a par-devant eux transporté en mains des dits comtés, le seigneur de *Buigencourt* 70 arpents et 48 verges d' *ambachs* sis en la paroisse de Koudekerke et qu'il tenait en commun avec Florys van Borssele, partie d' *ambocht* dont ledit seigneur de Borssele fut adhérité à charge de la tenir du duc Philippe le Bon *tot enen rechten Seuschen leen*.
- 9196 1440, 8 septembre (N) Kateline van Hollant, veuve de Willem van Meldert dit Louys remariée à Henric Molenpas, comme usufruitière, et Roelof van Meldert dit Louys et Margriete, sa soeur, assistée de son mari Goerde Meys, comme propriétaires, transportent au profit de Willem, Henric et Lysbette Taymans, appelés *Valgoeden*, et de Bernaert, Lysbette, Geertrude et Margriete Everaerts, tous les biens sous Overijse échus jadis au susdit feu Willem van Meldert dit Louys par décès de sa mère, Margriete Taymans, fille de feu Henric Taymans, le vieux. Ces transports se firent par-dessus les échevins des seigneurs fonciers, à savoir Geert vanden Feyte et Adam die Commer, échevins du duc de Brabant, Henric Momboirs, boulanger, et Pauwels Peeters, échevins de Herman van Wittham, et Henric Momboirs et Pauwels Peeters, échevins de Sainte-Gertrude de Nivelles à Overijse.
- 9197 1440, 15 septembre (F) Colaert de Sart et Pierart de Lan, hommes de fief du duc de Bourgogne Philippe le Bon, font savoir que François Baudet, Jehan Scellart, Moerant Baudechiere et Jehan Plaise, bourgeois de Nivelles, ont paru devant eux, attestés sous la foi de serment l'exactitude d'un écrit précédant leur attestation.
- 1440, 18 septembre (F) Substance des lettres de cette date par lesquelles Henri de Eycke, chasseur de l'épervier, obtint du duc Philippe le Bon la sergenterie de Hilvarenbeek.
- 1440, 5 octobre (F) Date des lettres du duc de Bourgogne Philippe le Bon dans lesquelles mention est faite des lettres patentes du dit duc datées du 21 juillet 1439.
- 9198 1440, 8 octobre (N) Jan de Hertoge d'Oude, Jan Dionys, Gielys Woyts, Peeter vanden Leemputten, Henric Wrage, Jan der Kynder et Jan Mortelman, échevins des *Biscoppen hoff* à Deurne, déclarent que le maïeur du duc a fait saisi par voie de justice au profit du duc, pour cause de non-paiement de cens, le bien de Vroenhoven appelé *de helft winninge ende vierden scooff op Meenegeemervelt* que Peeter van Driemilen tenait à Deurne.

-
- 9199 1440, 10 octobre, Bruxelles (N) Philippe le Bon fait connaître les clauses de l'ordonnance, élaborée par lui à l'intervention du magistrat de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) concernant la vente et l'aliénation de biens féodaux situés dans le ressort de cette ville.
- 1440, 10 octobre, Bruxelles (N) Philippe le Bon consent à ce qu'une somme de 14.000 Philippus appelés *rijders* soit payée sur le produit de l'aide, à Aernt van Sevenbergen pour frais de garde des château, ville et pays de Heusden, conformément à l'accord conclu entre ledit Aernt et les Trois États du pays de Brabant.
- 1440, 14 octobre (N) Le magistrat de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) s'engage à se conformer ponctuellement à l'ordonnance du 10 octobre 1440 relative à la vente et à l'aliénation de biens féodaux situés dans le ressort de cette ville, ordonnance qu'ils reproduisent textuellement (charte n° 9199).
- 1440, 27 octobre (N) Philippe le Bon fait connaître la sentence rendue au Conseil de Brabant en faveur de la ville de Bruxelles dans la cause soutenue par elle contre la ville de Tirlemont pour avoir saisi une pièce de vin du Rhin au détriment de Cornelijs den Beere, bourgeois et habitant de ladite ville de Bruxelles.
- 9200 1440, 8 novembre (N) Peeter van Boendale, prêtre, chapelain de l'autel des Trois Rois au jubé de l'église de Sainte-Gudule à Bruxelles, reconnaît avoir reçu de Willem vander Vekenne, receveur de Jodoigne, la somme de 26 escalins obole gros et neuf miten pour l'échéance semestrielle de l'Ascension dernière de la rente qu'il tient sur la halle de Jodoigne.
- 9201 1440, 21 novembre (F) Les bourgmestres, échevins et conseillers de la ville de Gorinchem font savoir que ce même jour Clais de Veer et Harman van Oosenbrugge, respectivement âgés d'environ 76 et 67 ans, leurs co-bourgeois, personnes honorablement connues, ont témoigné par-devant eux, sous la foi du serment, qu'en l'an 1396, au mois de septembre, décéda en cette ville Johanna, sœur du duc de Gueldre (Gelre) lors régnant, qui fut femme de Jan, seigneur d'Arkel, de Pierrepont et du pays de Malines, que Harman précité fut camerier et tailleur de ladite défunte, et que Clais de Veer composa à l'occasion de la mort de cette dame une poésie qu'il récita en leur présence et dans laquelle est mentionnée la date de cet événement.
- 1440, 21 novembre (F) Substance des lettres de cette date, par lesquelles Philippe le Bon gratifia son messenger Sohier de la Rivière de la sergenterie d'Orp-le-Grand.

-
- 9202 1440, 26 novembre (F) Jan Vareman, naguères receveur de Jodoigne et de Nivelles, promet de produire avant la Pâque prochaine les quittances et pièces justificatives qui manquent aux huit comptes rendus par lui depuis le 1er octobre 1426.
- 1440, 5 décembre (F) Substance des lettres de cette date par lesquelles le duc Philippe le Bon octroya à Jehan Clut, lors receveur de Maastricht, la jouissance sa vie durant d'une place au lieu dit le *Vroenhof* dans la ville de Maastricht, sur laquelle il y avait jadis six maisons; du jardin du dit *Vroenhof*; d'une rente de 14 vaisseaux de fument; de terres situées dans les environs de Wilre.
- 1440, 5 décembre (F) Substance des lettres de cette date, par lesquelles le duc Philippe le Bon concéda à Jehan Clut, receveur de Maastricht, pour en jouir sa vie durant, la sergenterie en la cour de Lenculen appelée le *Vroenhof*, que Jehan Meeus avait résignée au profit du susdit Jehan Clut.
- 1440, 18 décembre, Bruges (N) Philippe le Bon ordonne aux gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles d'allouer et passer en dépense dans les comptes des officiers comptables du pays de Brabant un tiers de la somme que chacun d'eux a prêtée pour subvenir aux frais de la réception de monseigneur le duc d'Orléans, de façon à leur rembourser en trois ans la somme entière versée par eux à cette occasion entre les mains du receveur général de Brabant, Peter vander Eycken.
- 9203 1440, 18 décembre (N) Alyt vanden Heetvelde, veuve de Willem van Assche, reconnaît avoir reçu de Peter vander Eycken, receveur général de Brabant, 592 couronnes d'or de France et 13 *placken*, montant de la somme dont le duc de Bourgogne et de Brabant lui était resté redevable suivant un appointment conclu entre eux à Bruxelles, le 10 février 1439.
- 1440, 23 décembre (N) Les échevins de Zierikzee font savoir que Poppe Haymans a reconnu par-devant eux qu'il a constitué une rente héritable de trois livres de gros, cinq sols de gros et quatre gros par an sur les atterrissements de Malland et d' *Hannevosdyc*.
- 9204 1440, 25 décembre (N) Les maieur et échevins de Smeyersberg font savoir que par-devant eux Jakemine Everaerts, assisté de son mambour, Daneel Everaerts et Lysbet, sa sœur, celle-ci aussi assistée d'un mambour, ont renoncé à un demi-bonnier de terre situé au lieu dit *Opten Tasseneer* entre le champ de Henderic Svoechs et le chemin conduisant à *Gheertsrode*, en échange d'un autre bien non déterminé.
- 9205 1440, 26 décembre 1440 (N) Jan van den Broeke reconnaît avoir

reçu de Dierick van Helskamp, bourgeois et marchand de Cologne (Köln), payant au nom de Richaert Juyf, maître de la chambre aux deniers du duc, la somme de 700 florins du Rhin que ledit duc, sous caution des comtes de Virneburg et de Moers, de Jan et Henric, jeunes comtes de Nassau et de Vianden, et de Jan, seigneur de Witham, s'était engagé à lui verser la veille pour la délivrance des seigneurs de Willoughby (*Willeby*) et de la War (*la Waire*) et quelques autres prisonniers anglais que détenait Dierick van Brandenborch, seigneur de Stolzenberg et de Bolland, naguères burgrave et de drossard de Limbourg, auquel il avait prêté semblable somme au moment où il prit possession de cette charge.

- 9206 1440, 26 décembre (N) Jan van Belrebosch, le vieux, déclare que, sur l'ordre du duc de Bourgogne, etc., le maître de sa chambre aux deniers, Richaert Juyf, a fait payer par l'entremise de Dierick van Helskamp, bourgeois et marchand de Cologne (Köln), 700 florins du Rhin, somme que, sur la garantie des comtes de Virneburg et de Moers, de Jan et Henric, jeunes comtes de Vianden, et de Jan, seigneur de Witham, le duc s'était engagé à lui payer pour la livraison des seigneurs de Willoughby (*Willeby*) et de la War (*la Waire*) et de quelques autres Anglais que détenait Dierick van Brandenborch, seigneur de Stolzenberg et de Bolland, naguères burgrave et drossard de Limbourg, auquel ledit Jan van Belrebosch avait prêté semblable somme au moment où il prit possession de sa charge de burgrave de Limbourg.
- 1440, 31 décembre (N) Compaert van Nuenare, seigneur d'Alphen et avoué héréditaire de Goelen, reconnaît avoir reçu de Peter vander Eycken, commis à la recette générale de Brabant, la somme de 1000 florins pour parfaire celle de 1200 florins semblables lui due en vertu d'un appointement par lui conclu avec les députés du duc de Bourgogne et suivant les lettres de celui-ci datées de Saint-Omer, 18 août et 4 septembre 1439, 200 florins du Rhin lui auraient été payés par Jan de Visen, receveur général du dit duc, lors de la conclusion du dit appointement.
- 1440, 31 décembre (F) Adrien vander Ee, secrétaire du duc de Bourgogne et garde des chartes de Brabant, déclare avoir déposé en la trésorerie des chartes de ce duché, à Bruxelles, les originaux des lettres et de la quittance touchant Fauquemont (Valkenburg) dont les copies précèdent la présente déclaration.
- 9207 1440, Diest (N) Le magistrat de Diest délivre un vidimus de la charte du 18 avril concernant les chartreux de Zelem.
- 1440, [ou 1441, avant 16 avril] (N) Sentence rendue par Wouter vanden Broke, Arnd Tsermeys, Wouter van Emeren et Jan Thys, hommes de la cour de Zandhoven, aux termes de laquelle, à la

poursuite de Johannes vanden Eede [secrétaire de la cour féodale de Brabant et gardien des registres aux fiefs de ce duché], le bien féodal dit *van der Woestinen* et situé au marquisat d'Anvers dans le ressort de ladite cour de Zandhoven fut adjugé, par défaut de reliefs, à Philippe le Bon, comme duc de Brabant.

- 1440 (N) Extrait touchant le contenu de la seigneurie de Grand-Bigard et les charges y affectées, tiré par Peeter Middelborch, secrétaire et garde des registres des fiefs de Brabant, à la date du 8 avril 1499, du registre aux dénombremments du fief de Grand-Bigard, délivré par Willem, seigneur de ce lieu, chevalier.
- 1440 (N) Dénombrement du fief d'Attenhoven, s'étendant entre Holsbeek et Wilsele, que tient Raes vander Rivieren, seigneur de Neerlinter. Fief chargé notamment d'une rente de 200 florins du Rhin par an au profit de la sœur du dit Raes, qui avait épousé le seigneur de Linsmeau.
- 1440 (N) Dénombrement des fiefs, notamment de la seigneurie de Helmond, que tiennent du duc de Brabant Katelijne van Barlaer et Jan van Cortenbach, son mari et mambour légal.

III. JAAR 1441

- 9208 1441, 2 janvier, Bruges (F) Philippe le Bon ordonne aux gens des Comptes, à Dijon ou à Lille, de rabattre de la recette du conseiller Jehan de Visen, receveur de toutes les finances, la somme de 7364 florins du Rhin du prix de 39 gros monnaie de Flandre pièce, payée par lui au comte de Moers en acompte sur le prix de rachat de l'engagère de la seigneurie de Fauquemont (Valkenburg), à l'intervention de Jehan, seigneur de Witem, du seigneur de Bolland et de Jehan de La Chenel.
- 9209 1441, 8 janvier, Cologne (Köln) (N) Jan van Crieckenbeke surnommé Spoir fait savoir que Dierick van Helskamp, bourgeois et marchand de Cologne, lui a payé au nom de Richart Juyf, maître de la Chambre aux deniers du duc de Bourgogne, de Brabant et de Limbourg, la somme de 500 florins du Rhin que, sous la caution des comtes de Virneburg et de Moers, de Janne et Henric, jeunes comtes de Nassau et de Vianden, et de Jan, seigneur de Witham, le duc s'était obligé de lui verser à la Noël dernière, pour la délivrance des seigneurs de Willoughby (*Willeby*) et de la War (*la Waire*) et de quelques autres Anglais qui naguères avaient été faits prisonniers par ledit Jan van Crieckenbeke et ses compagnons d'armes sous la conduite de Dierick van Brandenborch, seigneur de Stolzenberg et de Bolland, lors burgrave et drossard de Limbourg, auquel il avait prêté la susdite somme pour l'aider à payer le prix de l'engagère de sa dite charge.
- 9210 1441, 8 janvier, Cologne (Köln) (N) Jan vanden Bougaerde, Jan vanden Broeke, Jan van Wailhoirn, Jan van Belrebusch, l'aîné, Jan van Crieckenbeke surnommé Spoir, et Michiel vander Heyen, font savoir que, ensuite de l'accord récemment conclu par eux à Cologne avec le duc de Bourgogne Philippe le Bon, à l'intervention des comtes de Virneburg et de Moers, et de Jan et Henric, jeunes comtes de Nassau et de Vianden et de Janne, seigneur de Witham, au sujet de la délivrance de seigneurs de Willoughby (*Willeby*) et de la War (*la Waire*) et de quelques autres Anglais, qui avaient été faits prisonniers par eux sous le commandement de Dierick van Brandenborch, seigneur de Stolzenberg, et de Bolland, lors burgrave de Limbourg - délivrance à laquelle ils avaient consenti avec l'agrément de Jan, jeune seigneur de Bolland, fils du susdit Dierick, et de leurs compagnons d'armes - une somme de 200 saluts d'or leur a été payée par Dierick van Helskamp, marchand de Cologne, au nom de Richart Juyf, maître de la Chambre aux deniers du duc, pour les dépenses faites par les susdits prisonniers durant leur captivité.
- 9211 1441, 8 janvier, Cologne (Köln) (N) Jan vanden Bougaerde, agissant en son propre nom et comme fondé de pouvoir de Jan vanden

Broeke, Jan van Belrebusch, l'aîné et le jeune, Jan van Wailhoirn, Jan van Criekenbeke, surnommé Spoir, Michiel vander Heye, donne décharge à Philippe le Bon et à ses délégués, les comtes de Virneburg et de Moers, Jan et Henric, jeunes comtes de Nassau et Jan, seigneur de Witham, de ce qui avait été convenu entre eux dans une assemblée récemment tenue en la ville de Cologne par rapport aux seigneurs de Willoughby (*Willeby*) et de la War (*la Waire*) et autres prisonniers, hormis les affaires concernant Dierick de Brandenburg, seigneur de Bolland, qui devait être conduit à Louvain et Proost [sic] qui prétend bénéficier de la convention arrêtée en la ville de Cologne.

- 9212 1441, 8 janvier, Cologne (Köln) (N) Johan vanden Buugart fait savoir qu'il donnera décharge à ceux qui se sont constitués pleiges envers lui et ses compagnons d'armes pour Philippe le Bon, lorsque Diederich van Brandenburch, seigneur de Stolzenberg, se sera présenté à Louvain pour se justifier de l'affaire concernant les prisonniers anglais, et que Goedart Proefst aura été réhabilité et remis en possession de ses biens: le tout avant la mi-carême prochaine, conformément à ce qui aura été récemment convenu à Cologne avec les conseillers et amis du duc.
- 9213 1441, 8 janvier (A/D). Lettre de Frederich, comte de Moers et de Saarwerden, et de Roprecht, comte de Virneburg, au duc Philippe le Bon, par laquelle ils annoncent à celui-ci avoir eu une entrevue à Cologne (Köln) avec les chevaliers du pays de Limbourg qui participèrent à la prise des seigneurs anglais, et qui leur ont dit être d'accord avec Adriaen van der Ee, secrétaire du duc, sauf en ce qui concerne les deux points suivants: d'abord que le vieux de Bolland ait à se justifier en la ville de Louvain des faits en cause, et ensuite que *Godehart Proest* soit compris dans l'accord conclu. Ils prient le duc de prendre avis sur ces deux points et de leur faire connaître sa décision sans trop tarder parce qu'ils se sont constitués ses pleiges envers les dits chevaliers en cette affaire.
- 1441, 20 janvier, Bruges (F) Substance des lettres de cette date par lesquelles le duc Philippe le Bon nomma le seigneur de Croy châtelain et burgrave ou vicomte de la forteresse de Vilvorde en remplacement de feu Jehan de Luxembourg, comte de Ligny et de Guise, aux gages de 100 mailles du Rhin, 200 *ezelladen* de bois et une cule de charbon par an.
- 9214 1441, 24 janvier (F) Jehan le Cat, marchand demeurant à Bruges, reconnaît avoir reçu de Guillame Tenin, clerc des officiers de la duchesse de Bourgogne et de Brabant, et commis par le duc à tenir le compte des ouvrages de la nave qu'il a naguères fait faire au pays de Brabant, la somme de 367 livres quatre sols de 40 gros monnaie de Flandre la livre, pour livraison de canevas, du fil, etc.

- 9215 1441, 10 février (N) Adriaen van der Ee, secrétaire du duc de Bourgogne et garde des chartes du duché de Brabant, déclare avoir déposé dans ladite trésorerie de chartes, pour y être conservées: 1° les lettres patentes de Jan, seigneur de Reifferscheid et de Dyck, datées d'Aix-la Chapelle (Aachen), 1er septembre 1440 dont la copie précède sa première déclaration, et qui contiennent la reproduction textuelle de celles de Philippe le Bon, datées du château de Hesdin, 26 août 1440, et dans lesquelles se trouve inséré le texte d'un appointement conclu à Fauquemont (Valkenburg), le 27 juin 1440, ainsi que quatre obligations, dont deux émanées de la duchesse Johanna van Brabant et deux de la duchesse Jacoba van Beieren, qui furent annulées par lui et par la Chambre des Comptes de Brabant; 2° les lettres patentes de Geryt, seigneur de Reye, dont le texte précède la seconde déclaration et qui contiennent pareillement copie de semblables lettres émanées du duc et datées des mêmes lieu et jour avec insertion d'un appointement conclu à Saint-Omer, le 19 mars 1440, ainsi que quatre obligations souscrites en faveur du susdit Geryt et de son père défunt par le feu duc Jan van Beieren qui furent semblablement cancellées.
- 9216 1441, 12 février (N) Johan, seigneur de Reifferscheid et de Dyck, reconnaît avoir reçu de Johan de Visen, receveur général de toutes les finances de Philippe le Bon, par l'entremise de Johan, seigneur de Wittham, drossard de Fauquement (Valkenburg), la somme de 4000 florins du Rhin de 40 *groten vlaemsch* pièce, en exécution de l'accord récemment conclu entre le duc et lui, et dont il a délivré ses lettres de réconciliation datées Aix-la-Chapelle (Aachen), 1er septembre 1440.
- 1441, 23 février (F) Substance des lettres d'adduction des échevins de Louvain, et en vertu desquelles Jehan de Witte fut mis en possession d'une rente de sept *rijders* un quart par an, hypothéqués sur deux près appartenant à la recette de Wezemaal, l'un appelé *le Hoogheussel*, l'autre *le Moertere*.
- 9217 1441, 6 mars, Middelbourg (Middelburg) (N) Philippe le Bon donne décharge à Pieter Jacobszoen vanden Damme, abbé de Notre-Dame à Middelbourg, des cinq lettres de feu l'empereur Sigismond, relatives aux affaires de Luxembourg et du comté de Chiny, que par ordre de lui et de sa tante Elizabeth van Gorlitz, duchesse de Bavière et de Luxembourg, il a, il y a quelque temps, livré à Bruxelles entre les mains de Lucas, chanoine de Sainte-Gudule en cette ville, décédé depuis, et qui par après ont été transmises à Adriaen vander Ee, secrétaire de lui duc et garde des chartes de Brabant, pour être conservées dans cette trésorerie de chartes: lettres qui jadis avaient été confiées par commun accord de lui et

de sa tante à la garde de feu Clais vanden Colstre, en son vivant abbé de Notre-Dame de Middelbourg, à charge de ne pas s'en dessaisir sans exprès commandement des parties en cause ou de leurs ayants droit. Le duc s'oblige à lui renvoyer ces lettres dans le cas où la demande en serait faite par sa tante prénommée ou les ayant-cause de celle-ci.

- 1441, 7 mars (N) Danckardt Colinszone de Domburg, maître Jan vanden Spynde, Gheeraet Jacobssone et Pieter Janssone, homme de fief de l'abbé de Saint-Paul d'Utrecht, Willem van Huekelem, font savoir que Jan van Brigdamme et Beatrice, sa femme, demeurant à Middelbourg (Middelburg), ont reconnu par-devant eux avoir vendu et transporté à Florijs van Borssele, seigneur de Souburg et de Borssele, la moitié de la dîme de Koudekerke, chargée d'une rente viagère d'une livre de gros par an au profit d'Achte Mandé, fille de feu Pieter et religieuse du couvent de *Tspermaelgen*, pour la posséder comme l'ont possédée successivement ledit feu Pieter Mandé, Pieter vander Boede et Pieter vanden Steeyne, prévôt d'Oudemunster.
- 9218 1441, 8 mars, Middelbourg (Middelburg) (N) Pieter vanden Damme, abbé de Notre-Dame de Middelbourg, donne décharge aux héritiers de feu Lucas van Heyke et aux exécuteurs testamentaires de celui-ci, maître Jan vanden Eda, chanoine de Sainte-Gudule à Bruxelles, et d'autres non dénommés, de ce que, à sa demande, ils ont livré entre les mains du duc de Bourgogne et de Brabant Philippe les cinq lettres concernant les affaires du duché de Luxembourg qu'il avait naguères livrées entre les mains du dit défunt et qui avaient jadis été confiées par ledit duc et la duchesse de Bavière à la garde de feu Clais vanden Colster, en son temps abbé de Middelbourg, son prédécesseur.
- 9219 1441, 8 mars (F) Jehan Lengeillet dit *le Clerc*, Jehan le Fevre, Wautier Doudelet, Henry Alstin, Pierart Franchois, Jehan Soihier dit *le Cabarteur* et Jaspas du Sart, échevins de la ville et franchise de Genappe, font savoir que par-devant eux et le maïeur de Genappe, Jehan Boux dit *Thurnot*, du consentement de la Chambre des Comptes de Brabant, l'écuyer Gilles de Leschault, receveur de Nivelles et des appartenances, a donné à cens à Jehan de Thilly le grand vivier de Genappe et le vivier des Mares pour un terme de neuf ans, dont se constituent garants Arnoul de Thoulifault, Arnoul de Biertinchamp, Jehan de Biertinchamp, son frère germain, et Jehan du Cock, fils de feu Jehan de Louvain.
- 9220 1441, 13 mars [Bruges] (N) Les bourgmestres, échevins et conseillers de la ville de Bruges délivrent un vidimus de la charte de 20 juillet 1439 (charte n° 9143).

-
- 9221 1441, 13 mars [Bruges] (F) Les bourgmestres, échevins et conseillers de la ville de Bruges délivrent un vidimus de l'attestation donnée par Anthoine Lienaert, changeur à Bruxelles, le 20 avril 1440 (charte n° 9179).
- 9222 1441, 16 mars, [Bruxelles] (L) Katherina de Ottengys, fille de Willelmus et de feu Maria Capellemans, sa femme, et Nycholaus de Stochem, son mari, pour un tiers, Katherina Tswyngaders, fille de feu Johannes et de feu Katherina Capellemans, sa femme, sœur de la défunte Maria précitée, et Reyner Vliege, son mari, pour deux tiers d'une deuxième tierce part, Johannes Tswyngaders, frère germain de Katherina précitée, pour le tiers restant de la deuxième tierce part, transportent en mains de Mychael de Molenbeke, représentant Gudele Zuetenzoen, sa femme, dame du fonds, au profit de Johannes Capelleman, fils de feu Johannes, les deux tiers d'un cens de 20 livres argent courant par an qu'ils possèdent sur un jardin avec appartenances situé en dehors de l'ancienne porte Sainte-Gudule à Bruxelles dans une ruelle *retro signum blanoi canis*, entre les biens de Walterus dit *de Palystere* et des héritiers de feu Daniel de Watermaele.
- 9223 1441, 21 mars, [Malines] (N) Le magistrat de Malines déclare avoir vendu à Catherine Lauwers, fille de feu Pierre, une rente de 10 escalins de vieux gros tournois par an.
- 9224 1441, 2 mai (F) Evrard de la Marche, seigneur de Rochefort et d'Agimont, fils de feu Evrard, reconnaît avoir reçu de Philippe le Bon, par les mains de Pierre du Chesne, receveur général de Brabant, la somme de 2000 florins du Rhin pour prix de rachat de la terre de Lummen que feu son père avait longtemps tenue en engagère.
- 9225 1441, 5 mai, [Bruxelles] (L) Mychael et Johannes vander Keelen, fils de feu Mychael, Sygerus dit *Spijker*, fils de feu Wilhelmus, et Ghiselbertus de Landmetere, fils d'Otto, promettent de payer à la Noël, pendant neuf ans, au profit du duc de Brabant Philippe le Bon, entre les mains de Johannes de Ridder, clerc, ou du porteur des présentes lettres, 48 muids de froment dit *pachtcoren*.
- 1441, 8 mai (N) Jan Henrixsone de Wissenkerke, Michiel Symonssone de Zoutelande et Jacop Clays Jan Tserclayssone, hommes de fief du duc de Bourgogne au comté de Zélande (Zeeland), font savoir que Florys Willemsone de Meliskerke et les frères Willem et Cornelis Jacopssone de Meliskerke ont reconnu par-devant eux avoir rendu à Jan Pieterssone de Domburg, au profit de Jean, fils de bâtard de Florys van Borssele, leurs parts respectives dans 194 arpents et demi et 100 verges d' *ambochts ende ambochts vervolch*, etc. situés partiellement aux villages de Sint-

Janskerke, Sint-Mariakerke, Meliskerke, Domburg et dix arpents et demi moins un demi-quart en la paroisse de Nijenkerke.

- 1441, 12 mai, Quesnoy (N) Philippe le Bon ordonne à l'amman de Bruxelles de publier dans le ressort de sa juridiction de la manière accoutumée l'ordonnance sur le port d'habits et de livrées.
- 1441, [12] mai, Quesnoy (N) Philippe le Bon chargea vers cette date Peter Moeliaert de remplir les fonctions de drossard de Brabant pendant l'absence de Jan, comte de Nassau, de Vianden, etc., qui, de son consentement était parti pour l'île de Rhodes afin d'y combattre les infidèles.
- 1441, 13 mai, Quesnoy (N) Philippe le Bon ordonne à l'amman de Bruxelles de publier le 28 de ce mois, conformément à ce qui a été arrêté dans la journée récemment tenue en la ville d'Anvers par les députés des pays de Brabant, Flandre, Hainaut, Hollande (Holland), Zélande (Zeeland), Namur et Malines, l'ordonnance sur la valeur des monnaies étrangères ayant cours dans le pays.
- 1441, 14 mai, Quesnoy (N) Philippe le Bon fait don à son conseiller et médecin Jan Cothereau, à charge pour lui et ses descendants de le tenir à perpétuité un fief des ducs et duchesse de Brabant, d'un bien féodal appelé *vanden Woestinen* et situé dans la paroisse de Berchem, que les hommes de la cour de Zandhoven lui avaient adjugé pour défaut de relief à la poursuite de Johannes vanden Eede, gardien des registres aux fiefs de la cour féodale de Brabant.
- 1441, 15 mai, Bruxelles (N) Philippe le Bon, à la requête des prieure et religieuses de *Ter Cluysen*, couvent situé dans la forêt de Soignes, leur donne à titre d'aumône une partie de bois d'environ trois bonniers attenante à leur couvent, à charge de lui payer annuellement au jour de la Noël un cens de trois vieux gros tournois.
- 1441, 25 mai, Bruxelles (N) Philippe le Bon, à la requête des prieure et religieuses de *Ter Cluysen*, les autorise à clôturer et utiliser à leur profit deux chemins passant par leur enclos et à les remplacer par deux autres dont l'entretien leur incombera à perpétuité, le tout aux conditions spécifiées et sous le contrôle des conseillers Peeter vander Eycken, commis à la recette générale, et Jan Hinckaert, maître veneur et maître des forêts de Brabant.
- 9226 1441, 26 mai (N) Les jurés, anciens et compagnons du *vleeschouwer ambacht* à Bruxelles font connaître les statuts accordés jadis à leur corporation par l'amman de Bruxelles, agissant au nom du duc, et par le magistrat de cette ville.

-
- 1441, 28 mai (F) Substance des lettres de cette date par lesquelles Philippe le Bon octroya la sergenterie de Jette à Ernoul de Mol, fils bâtard du chevalier Ywain de Mol, pour en jouir sa vie durant.
- 1441, 29 mai (F) Isabelle, duchesse de Bourgogne, mande aux gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles qu'elle est informée d'abus que le receveur de Limbourg commettrait chaque jour dans l'exercice de ses fonctions, et leur ordonne de le contraindre à rendre sans aucun délai ses comptes par-devant eux.
- 1441, 8 juin (F) Mention de l'offrande du comte de Charolais d'un cierge de cinq livres et de cinq *rijders* d'or vouée au Saint-Sacrement de Miracle en l'église de Sainte-Gudule en la ville de Bruxelles, offrande ordonnée par la duchesse, sa mère, à faire le 8 novembre de chaque année la vie durant de son fils et d'une messe solennelle à célébrer en ladite église le même jour.
- 9227 1441, 10 juin (F) Jaspar du Sart et Henry Alstin, échevins de la ville et franchise de Genappe, font savoir que, par-devant eux et leurs co-échevins, une brasserie en cette commune est, lors de l'adjudication publique qui en a été faite, demeurée à Noël Doudellet, receveur de Genappe, dernier et plus haut enchérisseur, aux conditions spécifiées dans le présent acte.
- 1441, 18 juin, Bruxelles (F) Philippe le Bon défend à la Chambre des Comptes à Dijon et Lille d'allouer quelconques dépenses mentionnées dans les comptes des receveurs généraux et particuliers qu'ils ont à vérifier, sans que ces dépenses soient préalablement payées et acquittées.
- 1441, 21 juin, Bruxelles (N) Philippe le Bon fait savoir que comme les frères Herman et Gerijt Pael, et Jan Bernaige et leurs associés ne se sont pas conformés aux conditions sous lesquelles, par lettres patentes du 29 septembre 1437, il leur a concédé le droit de rechercher pendant 15 ans du minerai de plomb, de la calamine, de couperose et d'étain au Blaesberch dans la paroisse de Heinberch et ailleurs au pays de Limbourg, les déclare déchus du bénéfice de cet octroi et investit Jan vanden Moere, fils de Gillis, Willem Noekers, fils de Henric, Peter Danckaert, fils de Peter, et ceux qu'ils prendront comme associés, sous des conditions similaires stipulées dans les présentes lettres patentes.
- 1441, 22 juin, Bruxelles (L) Philippe le Bon mande au doyen de Saint-Pierre de Hilvarenbeek qu'en ce qui le concerne, il autorise Andreas de Broehoven, prêtre du diocèse de Liège, cleric du même diocèse, à résigner les canonicat et prébende dont il jouit en ladite église collégiale et dont la collation appartient à lui comme duc de Brabant, et au prévôt d'Eik et à Roger de Petershem, seigneur de

Weirde et de Spalbeek, comme tuteurs de Johannes, seigneur de Petershem, d'Oirschot et de Beke.

- 1441, 26 juin, Bruxelles (N) Philippe le Bon ordonne à son chambellan Reyner van Berge, seigneur de Meerssen, de donner satisfaction aux doyen et chapitre de Saint-Servais de Maastricht du fait d'avoir, en sa qualité de drossard de Dalhem, permis à ses sergents d'appréhender un homme à Berneau, pour le conduire en prison à Dalhem, au mépris du droit de justice compétant auxdits doyen et chapitre comme seigneurs du dit Berneau, ou, sinon, en répondre devant le Conseil de Brabant.
- 9228 1441, 30 juin (N) Jan van Ranst, le jeune, châtelain, drossard et semonceur des hommes de fief du pays de Limbourg de par le duc de Bourgogne, etc., reconnaît avoir reçu de Janne Ripelman, prêtre, receveur de Limbourg, la somme de 1150 marcs, montant d'une année de gages de sa charge susdite échue le 9 juin.
- 1441, 9 juillet, Bruxelles (N) Philippe le Bon fait connaître les conditions de l'appointement conclu entre lui et Renier van Bergen, chambellan et seigneur de Meerssen, au sujet de ce que pouvait lui devoir celui-ci du chef des château, ville et terre de Dalhem que feu le duc Jean IV de Brabant lui donna en engagère par lettres datées de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch), 19 décembre 1418, ainsi que la garde des château, ville et terre de Limbourg, qui lui fut confiée après la révocation de Dierick van Brandemberch, seigneur de Bolland.
- 1441, 10 juillet (N) Regnier de Bergen, seigneur de Meerssen, châtelain de Dalhem, déclare se conformer aux clauses de l'appointement conclu entre lui et le duc de Brabant et de Limbourg Philippe le Bon, appointement daté de Bruxelles, 9 juillet 1441, qu'il reproduit dans les présentes lettres réversales.
- 9229 1441, 12 juillet (F) Les échevins de la franche ville de Grez font savoir que par-devant eux Jacop Goede, fils de Renviez, a donné en accense héritablement à *Watheleis, le fieux le Rosialle de Bouleir*, un pré d'environ un journal gisant à Morsaint, entre les biens de Jean Goede et Jean de *Peterbays* et le chemin qui va de Morsaint à *Bouleire*.
- 1441, 13 juillet, Bruxelles (F) Philippe le Bon fait connaître la sentence, non encore définitive, prononcée par lui sur les différends existants entre les villes de Bruxelles et d'Anvers, d'une part, et celle de Malines, d'autre part, au sujet des étaples et marchés du sel, du poisson, de l'avoine et toutes manières de flot [transport de marchandises par eau?] que cette dernière prétendait lui revenir de droit.

- 9230 1441, 16 juillet (N) Clais van Nederot, gardien de la forteresse de Limbourg aux *Leuwen kuylen*, Cort Johan, gardien des salles du château, et Putzdrencken, gardien de la porte principale de la ville de Limbourg, reconnaissent avoir reçu de Janne Rypelman, prêtre, receveur de Limbourg, 144 marcs, montant d'une année de leurs gages soit à raison de quatre marcs par mois pour chacun d'eux.
- 1441, 21 juillet, Bruxelles (N) Philippe le Bon sur la recommandation de son cousin, conseiller et chambellan, Jacop, seigneur de Gaasbeek, d'Abcoude, de Putten et de Strijen, ayant autorisé le serviteur de celui-ci, maître Jan Pot, qui s'était absenté du pays de Brabant à la suite de condamnations prononcées contre lui par les magistrats de Louvain et d'Anvers, à rentrer dans le pays et à y séjourner partout sauf dans les susdites deux villes, en avertit le drossard et les autres officiers de justice de Brabant en leur ordonnant de laisser ledit Jan Pot jouir des lettres de sauvegarde qu'il lui a octroyées.
- 1441, 22 juillet, Neustadt (L) Frédéric III, roi des Romains, etc., invite Philippe le Bon à se rendre à la diète qu'il a indiquée à Frankfurt am Main pour le 11 novembre suivant, ou d'y envoyer ses ambassadeurs en vue de ramener la paix et l'union dans l'église romaine.
- 1441, 24 juillet, Neustadt (L) Frédéric III recommande à Philippe le Bon, duc de Bourgogne, de veiller à la garde et protection du pays de Trèves (Trier) pendant l'absence de l'électeur-archevêque Jacobus de Sierck qu'il venait de nommer chanoine de la cour impériale, et qui, de ce fait, était obligé de s'absenter du dit pays de Trèves.
- 1441, 31 juillet (L+N) Johannes de Gernerct, cleric du diocèse de Cambrai et notaire apostolique et impérial admis par la cour de Liège, reproduisant les lettres de Philippe le Bon du 26 juin 1441, adresse le présent acte notarié touchant la satisfaction donnée en exécution des dites lettres par le conseiller chambellan du duc, Reyner van Berghen, chevalier, seigneur de Meerssen, représenté en cette occasion par son sergent ou forestier, Henricus de Heerle, pour atteinte portée naguères par lui, comme drossard de Dalhem, aux droits seigneuriaux compétant aux doyen et chapitre de Saint-Servais de Maastricht comme seigneur du village de Berneau, par l'arrestation en ce lieu d'un nommé Petrus de Molenare.
- 1441, 7 août, Bruxelles (N) Philippe le Bon fait connaître les causes de l'accord qu'il a conclu avec les frères Willem, Jan et Costin van Berchem, au sujet du paiement des arrérages de la rente de huit livres neuf escalins et huit deniers et demi de vieux gros tournois

qu'ils tiennent de lui sur la recette de Turnhout par décès de leur père, Jehan, qui en avait hérité à la mort de sa sœur Lysbette van Berchem.

- 9231 1441, 8 août (N) Jan vanden Moere, fils de Gillis, Willem Noekers, fils de Henric, et Peter Danckaertszoen, promettent, tant en leur nom qu'au nom de ceux qu'ils prendront comme associés, d'accomplir ponctuellement les conditions stipulées dans l'octroi de Philippe le Bon leur accordé le 21 juin 1441 à Bruxelles, octroi dont ils reproduisent le texte.
- 1441, 8 août (F) Simple mention des lettres par lesquelles Philippe le Bon fixe à 300 *clinckarts* de 25 gros de Flandre pièce, valant 210 livres de 40 gros de Flandre la livre, les gages par an de Simon de Harbeys, conseiller remplaçant de feu Jehan le Duc.
- 1441, 8 août (F) Mention des lettres de cette date par lesquelles le duc fixe à 210 livres de 40 gros monnaie de Flandre par an les gages de maître Nicole Clopper.
- 1441, 8 août (F) Mention des lettres de cette date par lesquelles le duc fixe à 200 *clinckaerts* par an les gages de maître Jehan le Grote valant 140 livres de 40 gros monnaie de Flandre.
- 9232 1441, 10 août (N) Willem, Jan et Costin van Berchem approuvent l'accord conclu entre eux et le duc de Bourgogne, daté du 7 août 1441, et déclarent avoir satisfait aux conditions y spécifiées.
- 9233 1441, 12 août (N) Philippe le Bon autorise Daniel de Bouchout, possesseur du tiers du droit levé à Anvers sous le nom de *Riddertol*, à charger quelqu'un, à ses frais, du soin de prendre note chaque jour de la recette de ce droit, à fin de se rendre compte de la valeur exacte de la part qu'il possède, à condition toutefois de délivrer copie du compte tenu par ce commis lorsque la demande lui sera faite de la part du duc.
- 9234 1441, 17 août, Bruxelles (N) Philippe le Bon, sur avis de ceux du Conseil de Brabant, déclare que les échevins de Willebroek au pays de Rumst, sont tenus d'aller à chef de sens devant les échevins de Grimbergen et non devant la cour échevinale d'Uccle, pour ce qui regarde l'appel interjeté par Wouter van Haren, représentant le couvent de Bois-Seigneur-Isaac, d'un jugement qu'ils ont rendu entre lui et divers, ainsi que pour d'autres causes semblables d'adhérence.
- 1441, 22 août, Bruxelles (N) Philippe le Bon, à la requête des bonnes gens de la franchise de Waalwijk leur confirme, en les reproduisant, les lettres du duc Jean III de Brabant datant du 6

janvier 1335 après les avoir fait examiner. La validité était contestée par quelques bourgeois de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch).

- 9235 1441, 27 août (N) Gerairt, seigneur de Reyde, écrit à Philippe le Bon que, comme en vain il lui a demandé de l'indemniser des dommages que lui a occasionné un nommé *van Spoeren van Herten*, nonobstant les lettres de paix échangées entre eux, il se voit contraint d'user de représailles envers les aidants et sujets du duc.
- 1441, 31 août, Bruxelles (N) Philippe le Bon accorde à Adriane vander Ee, pour qu'il en jouisse sa vie durant, l'office de garde des chartes des duchés de Brabant et de Limbourg et des Pays d'Outre-Meuse, office qu'il dessert déjà depuis le décès de maître Jan Marchant.
- 9236 1441, 30 septembre, [Louvain] (L) Symon Everarts, ayant été mis en possession par Bernardus Everarts d'Overijse, son fils, Ywanus Raet, boulanger, Lambertus Deenkens et sa femme Gertrudis Everarts, et Margareta Everarts, fille émancipée du dit Symon, de la quatrième part qu'ils possèdent dans la ferme de *Droetenbeke* avec tout ce qui en dépend, située au lieu dit *Drootbeek*, entre les biens de feu Willelmus Louijs, ceux de Willelmus, Henricus et Elisabeth Taymans, enfants de feu Bernardus, et la rue allant de Drootbeek à Tombeek, quatrième part qui leur échut par le décès du dit Bernardus Taymans et d'Elisabeth, sa femme, transporte cette quatrième part au profit des susdits Willelmus, Henricus et Elisabeth, auxquels appartiennent les trois autres quatrièmes parts de ladite ferme, aux charges y affectées que les acquéreurs prénommés s'engagent à acheter le 30 novembre 1442 au prix de 47 *petersd'*or.
- 9237 1441, 30 septembre, [Louvain] (L) Symon Everarts, Bernardus, son fils, d'Overijse, Lambertus Deenkens et sa femme Gertrudis Everarts, et Margareta Everarts, fille émancipée du dit Symon, promettent par eux-mêmes et Symon précité pour Ywanus Raet, boulanger, et Elisabeth sa femme, lors absents, de garantir à Willelmus, Henricus et Elisabeth Taymans, enfants de feu Bernardus, la paisible possession de la quatrième part de la cense de Drootbeek qui leur a été transportée.
- 9238 1441, 30 septembre, Louvain (L) Symon Everarts mis en possession d'un gage pour cause de non-paiement d'une somme à lui due.
- 1441, 3 octobre, Hesdin (F) Lettre originale de la duchesse Isabelle de Bourgogne à la Chambre des Comptes de Brabant lui ordonnant de communiquer au lieutenant du sénéchal de Brabant Rasse de le

Broucke, les comptes des officiers de ce pays pour lui permettre d'examiner et de vérifier les compositions faites par ceux-ci au nom du duc.

- 9239 1441, 10 octobre, Lembeek (N) Claes de Houwere donne en arrentement héréditaire perpétuel à Lysbette van der Smissen une maison sise à Lembeek, entre les biens de Jan Wandert et Kateline Tsvoeghel, à charge de lui payer une rente héritable d'un demi florin dit peter payable en deux versements égaux à la Noël et à la Chandeleur et à partir de la Noël 1442.
- 9240 1441, 11 novembre, Molenbeek (N) Henric et Lysbeth Tsiongen, enfants de feu Jan; leurs nièces, Katheline, fille de leur frère défunt, Jan et Lysbeth Paridaens, fille de feu Jan et d'Yden de Jonghe, leur sœur défunte, ladite Lysbeth Paridaens assistée de son mari, Gielys vanden Huffele; et leur petit-neveu Jacoppe Sceelken, fils d'Andries et de Marie Tstambuyseneren et petit-fils du côté maternel de Margrieten Tsiongen, en son vivant sieur de Henric, Lysbette, feu Jan et feu Yde prénommés, ledit Jacoppe Sceelken représenté par Arnt vanden Velde et Katheline Tsvos femme de Joos Scampaert, transportent entre les mains de Claes Prieme, maieur du chapitre de Sainte-Gudule de Bruxelles à Molenbeek en présence des échevins du dit chapitre en cette localité, au profit d'Adam de Kuene, fils de feu Arnold, 75 verges de terre situées derrière Koekelberg du côté de Ganshoren.
- 1441, 14 novembre, Bruxelles (N) Philippe le Bon affranchit à perpétuité les religieux de Groenendael dans la forêt de Soignes de tous droits de tonlieu et de conduit et autres quelconques impositions partout en Brabant et au marquisat d'Anvers, tant par eau que par terre, en ce qui concerne le transport de marchandises destinées à leur propre entretien.
- 1441, 14 novembre, Bruxelles (N) Philippe le Bon permet aux religieux de Groenendael, couvent établi dans la forêt de Soignes, d'envoyer dorénavant à la pâture dans ladite forêt, en sus du nombre de bêtes qu'ils pouvaient y faire pâturer jusqu'alors deux *veteren* de chevaux, 12 vaches et un verre ou deux génisses pour une vache, sans devoir de ce chef payer une redevance.
- 1441, 14 novembre, Bruxelles (N) Philippe le Bon autorise les religieux de Groenendael à extraire la terre à fabriquer des briques d'une place d'environ un journal situé à proximité de leur couvent et à utiliser le bois y croissant pour la réfection du chemin conduisant à Hoeilaert, sans cependant pouvoir prétendre par après à la propriété de cette place.
- 1441, 15 novembre, Bruxelles (N) Philippe le Bon fait savoir que,

pour mettre fin au différend existant entre les abbé et religieux de Tongerlo, abbaye de l'ordre de Prémontré, d'une part, et le conseiller et chambellan de lui duc, Jean, seigneur de Bergen op Zoom et de Glymes, d'autre part, au sujets des limites entre leurs biens respectifs, il a été procédé à la fixation des bornes entre les biens de l'abbaye et le pays de Bergen op Zoom.

- 1441, 20 novembre (F) Mention de lettres de cette date par lesquelles la sergenterie de Waldfeucht fut donnée à Sohier de la Rivière, messenger du duc.
- 1441, 21 novembre (F) Substance des lettres de cette date, par lesquelles Philippe le Bon autorisa le transfert à Gille Putoir de la rente viagère de 80 couronnes par an que Jehan van Meteren possédait à sa vie sur le fermage de l'ammanie d'Anvers.
- 1441, 23 novembre, Bruxelles (F) Philippe le Bon, en considération de l'aide de 18.000 *rijders* d'or que lui ont volontairement consentie les prélats du duché de Brabant à l'occasion de l'octroi de la chevalerie à son fils, le comte de Charolais, et du mariage de celui-ci, de leur contribution dans l'aide courante à échoir à la Noël prochaine et de l'an 1442, ainsi que l'acquiescement des prêts qu'ils lui ont faits récemment, les exempta avec leurs gens et serviteurs de la dernière aide sollicitée par lui des États de Brabant.
- 1441, 23 novembre, Bruxelles (N) Philippe le Bon autorise le magistrat de Louvain à lever les droits d'assises en leur ville pendant un terme de 20 ans devant finir le 22 juillet 1463, à charge de lui payer une redevance annuelle de 400 florins du Rhin.
- 1441, 23 novembre, Bruxelles (N) Philippe le Bon déclare qu'il a été convenu entre lui et la ville de Louvain que celle-ci pourra défalquer de sa quote-part dans la prochaine aide qu'il espère obtenir du pays de Brabant, le prêt de 2600 patars d'or et de 2000 philippus d'or qu'elle lui a consenti le 11 mai 1439 (charte n° 9130).
- 1441, 28 novembre (N) Lettres réversales du magistrat de Louvain de l'octroi accordé à cette ville par le duc de Brabant Philippe le Bon le 23 novembre précédent, lettres par lesquelles le magistrat s'oblige à ne se servir de cet octroi qu'après que le duc aura obtenu une aide du pays de Brabant.
- 9241 1441, 28 novembre (N) Le magistrat de Louvain donne ses lettres réversales de l'accord du 23 novembre dernier conclu entre cette ville et Philippe le Bon au sujet du prêt qu'elle lui a consenti le 11 mai 1439 (charte n° 9130), se montant à 2600 *peters* d'or et 2000 philippus d'or, et que ladite ville ne pourra récupérer que sur sa

quote-part dans l'aide que le duc compte obtenir prochainement du pays de Brabant.

- 9242 1441, 4 décembre, [Louvain] (L) Nycholaus Pyeder et Petrus Willemaer qui fut fils de feu Johannes, ayant été mis en possession par le magistrat de Louvain de certaine pension viagère pour cause de non-paiement d'une dette spécifiée dans d'autres lettres scabinales auxquelles les présentes furent attachées, transportent ladite pension à Felix Hont, receveur de Bourgogne et de Brabant en la ville de Louvain, acceptant au profit du duc.
- 9243 1441, 4 décembre (L) Par-devant Mychael Absoloens et Arnoldus Vynck, échevins de Louvain, Henricus de Potsuynsberghe, fils de feu Mychael, reconnaît avoir vendu à Felix Hont, receveur de la même ville pour Philippe le Bon une rente viagère de 20 florins d'or du Rhin, payable par moitié les 25 juin et 25 décembre, qu'il possédait à charge de la Chambre de Tonlieu en ladite ville, etc.
- 9244 1441, 12 décembre (N) Les échevins du banc de Walhorn font une déclaration touchant le nouveau registre censier du dit banc et de la terre de Lontzen formé par Johan Rypelman, prêtre, receveur du pays de Limbourg.
- 9245 1441, 18 décembre, Bruxelles (F) Isabelle, fille du roi de Portugal, chargée par son mari Philippe le Bon du gouvernement de ses États pendant son absence, en reproduisant les lettres de celui-ci (Bruxelles, 23 novembre 1441), déclare que moyennant accomplissement des engagements pris envers le duc par les prélats du duché de Brabant, ceux-ci n'auront pas à contribuer dans l'aide présentement sollicitée des Trois États de ce duché.
- 1441 (F) Avis portant que, dans le cours de cette année, Philippe le Bon nomma comme conseillers de Brabant, en remplacement de Jean le Ducq [alias de Hertoge], Simon de Harbays, son beau-fils, et en place de Rasse, seigneur d'Heverlee, et de Guillaume de Montenaeken trois autres à savoir: Jean Hinckaert et maîtres Claes de Clopper et Jean le Grootte à chacun desquels il alloue 300 clinckarts de gages par an, sauf à Jean le Grootte qui n'obtint que 200.

IV. JAAR 1442

- 1442, 12 janvier [Middelbourg (Middelburg)] (N) Johannes Jan Claeszone, *prochiaen* d'Oostkerke dans l'île de Borssele, transporte à Floreys, seigneur de Borssele et de Souburg, une maison avec verger et dépendances, et 28 arpents et demi et 23 verges de terre, le tout situé *Bewester Vysoo* et s'étendant sur cinq paroisses, à savoir: Monster, Westkerke, Sint Katherijnekerke, Wijk et Oostkerke.
- 9246 1442, 13 janvier (N) Jacop vander Linde, messenger à cheval du duc, reconnaît avoir reçu de Philip vander Hofstadt, receveur de Tirlemont, la somme de quatre livres trois escalins et quatre deniers gros de Brabant provenant des recettes du lieutenant maieur de Tirlemont et des forestiers de Hespen et de Dormaal pour les termes échus les 24 juin et 25 décembre 1441.
- 1442, 20 janvier (F) Substance des lettres de cette date accordant à monsieur de Croy, comme châtelain de la forteresse de Vilvorde 200 *ezelladen* de bois et une cule de charbon, par an, valant 28 livres et 15 sols.
- 9247 1442, 16 février (N) Gerart, seigneur de Reyde, reconnaît avoir reçu de Jan de Vysen, conseiller et receveur général de toutes les finances du duc, par les mains de Johan de Wittham, drossard de Fauquemont (Valkenburg), la somme de 1300 florins du Rhin de 40 gros monnaie de Flandre pour solde du compte de ce que le duc lui devait et à son père défunt.
- 1442, 16 février, Monreberg (N) Katherina van Cleve et vander Marcke, dame de Dreysschier, déclare avoir vendu à Florens, seigneur de Borssele, 45 arpents d' *ambachts* à Noordgouwe, qu'elle possédait par échéance de Philip de Hont, fils de Philip, et que ledit Florens devra tenir d'elle en fief sans la dîme qu'elle se réserve.
- 1442, 22 février (N) Mandement de Philippe le Bon à l'امان de Bruxelles, touchant le différend qui existait entre l'abbaye de Rozendaal d'une part et Willem van Egmond, *brueders tot Gelre*, seigneur du pays de Malines, représenté par Jan de Beyere, d'autre part, au sujet d'un bien de ladite abbaye que ce dernier prétendait devoir être tenu de lui en fief.
- 9248 1442, 1er mars (N) Philippe le Bon, à la requête de Janne vander Beversluys, qui avait été condamné par le magistrat d'Anvers à faire un pèlerinage à Notre-Dame de Dantzic (Gdansk) à la Prusse et à payer les amendes suivantes: 100 philippus appelés *rijders* à lui duc, 25 à la ville, et 25 livres de cire à l'église Notre-Dame

d'Anvers, lui fait remise de ladite peine sauf du paiement des 100 philippus à son profit.

- 9249 1442, 1er mars (N) Philippe le Bon, à la requête d'Andries vanden Werve que le magistrat d'Anvers avait récemment condamné à un pèlerinage à Rocamadour et à certaines amendes, dont 100 philippus dits *rijders* à lui duc, 25 à la susdite ville et 25 livres de cire à l'église Notre-Dame audit Anvers, lui accorde la remise de sa peine sauf à devoir payer toutefois à son profit, entre les mains de l'écoutète, l'amende de 100 *rijders* susmentionnée.
- 9250 1442, 17 mars, Trèves (Trier) (F) G. de Lalaing, R. de Wavre, Jean de la Brucghe, Antoine de Eidighen et Thierry de Menigersreuth, etc., font savoir à la duchesse de Bourgogne qu'ils écrivent présentement au duc pour l'informer de tout ce qui est advenu depuis le départ de son secrétaire Adrian de Ee qu'ils adressent à celui-ci la copie du rapport fait au duc pour qu'il en instruisse la duchesse. Ils prient celle-ci de leur faire envoyer de l'argent par Pierre Bladelin dit *Leestmakere*, receveur général du duc, le plus tôt possible, car la somme qu'il leur a donnée est épuisée.
- 9251 1442, 18 mars, Trèves (Trier) (N) Rapport adressé à Philippe le Bon par la duchesse de Luxembourg Elizabeth van Gorlitz sur ce qui s'est passé en la journée tenue à Thionville le 20 février dernier et ailleurs au Luxembourg, entre elle et Wilhelm, seigneur de Lalaing, Robert, seigneur de Waver, Johan vander Bruggen, seigneur de Blaesvelt, Anthonys van Edigem, Diederick van Mengersreut et maître Adriaen vander Ee, secrétaire du duc, ses ambassadeurs; entre ceux-ci et l'archevêque de Trèves, et entre ce dernier et le duc de Saxe, le comte de *Gelichem*, la ville de Luxembourg et leurs aidants.
- 1442, 8 avril, Châlon (N) Philippe le Bon nomme à l'état d'audiencier de la Chancellerie de Brabant, le secrétaire et garde des chartes Adriaen vander Ee, à charge pour celui-ci de prêter serment entre les mains du chancelier de Brabant Jan Bont.
- 9252 1442, 12 avril (N) Katheline Platteborsse, fille de Jan, acquit de Henricke van Beerhem un journal de terre situé au village d'Erps, au lieu dit *Cleyn Swinairden*, entre les biens de Jan Platteborsse et de Lodewijck van Bullenstraten, et mouvant de la cour de Kelfs.
- 9253 1442, [avant 24 avril] (N) Document intitulé: *Dits doude gheleyde tserthogen van Brabant datter tolcameren van Loeven toebehoert*.
- 1442, 17 mai (N) Pancraes Woutenzone de Domburg, Heynric Olaertszone, Jacop Claiszone et Jan Pieterszone de Domburg, hommes de fief de la Zélande (Zeeland), font savoir que par-

devant eux Costyn Wisse Costynszoonszone de Poppendamme a transporté au profit de Jan, fils bâtard de Florys de Borssele, qui en a été adhérité, 56 arpents et 66 verges *d'ambachts en ambachtsgevolge* s'étendant sur les territoires de Poppendamme, Mariekerke, Grijskerke et Hoogelande.

- 1442, 22 mai, Dijon (N+F) Philippe le Bon en remplacement du défunt châtelain du château de Turnhout, son cousin, conseiller et chambellan Engelbert, en son vivant comte de Nassau et de Vianden, seigneur de la Leck et de Breda, charge de l'exercice de cet état, jusqu'à rappel, le fils du dit défunt, Jean, comte de Nassau et de Vianden, drossard de Brabant, son cousin, conseiller et chambellan, à tels gages qu'il lui allouera par autres lettres aux droits, profits et émoluments accoutumés, à charge pour celui-ci de prêter le serment.

- 1442, 23 mai (N) Philippe le Bon nomme en qualité de châtelain, burgrave, drossard et semonceur des hommes de fief des château, ville et terre de Limbourg son cousin Henrick, comte de Nassau et de Vianden, seigneur de Schleiden, en remplacement de Jan de Ranst, le jeune, aux gages accoutumés.

- 1442, 1er juin (N) Philippe le Bon autorise les habitants de la franchise de Genappe à lever les droits d'accises dans cette franchise pendant deux ans après l'expiration de semblable octroi qui leur avait été accordé pour un terme de 24 ans le 7 juin 1418 par le duc Jean IV, à charge de payer une redevance annuelle de 12 couronnes d'or de France.

- 1442, 4 juin, Liège (L) Johannes de Novolapide, et les chanoines de Saint-Servais de Maastricht choisissent d'un commun accord Johannes de Groesbeke, docteur ès lois lors absent, Petrus Nepotis et Nicholaus de Dijck, leurs confrères pour se soumettre en leur nom à la sentence arbitrale que Philippe le Bon et Johannes de Heynsberg, évêque de Liège et comte de Looz, prononcèrent sur les dissensions et discordes qui existent entre eux, d'une part, et les bourgmestres, jurés et conseillers et communs habitants de la ville de Maastricht, d'autre part.

- 1442, 5 juin, [Maastricht] (N) Les bourgmestres, jurés et conseillers de Maastricht d'un commun accord avec les métiers et habitants de cette ville délèguèrent Arnolt van Wange, bourgmestre, Dierich Lamboy et Gerar Clut, échevins, Jan Pennen, Jan Clut, Goert Tobbe, jurés, Cornelis van Diepenbeeke, Vranck Tornken et maître Dyonijs Makarts, bourgeois de ladite ville, pour se soumettre au nom de tous à ce que décideront le duc de Bourgogne, etc. et l'évêque de Liège, duc de Bouillon et comte de Looz quant à ce qu'ils peuvent avoir méfait envers eux, ainsi que touchant les différends qui

existent entre les doyen et chapitre de Saint-Servais, d'une part, et le magistrat de Maastricht et quelques habitants de cette ville, d'autre part, en promettant d'approuver et d'exécuter les engagements que leurs députés prénommés prendront en cette circonstance.

- 1442, 9 juin, Bruxelles (N) Philippe le Bon et Jan van Heynsberge, évêque de Liege, en reproduisant les lettres des 4 et 15 juin 1442 par lesquelles les doyen et chapitre de Saint-Servais de Maastricht et les magistrats et habitants de cette ville s'engagent respectivement à se soumettre à la sentence à rendre par eux en qualité de communs seigneurs de Maastricht, font connaître les clauses et articles de la sentence prononcée par eux en ordonnant à chacune des parties de l'observer ponctuellement sous diverses peines sévères à encourir par les contrevenants.
- 1442, 9 juin, Bruxelles (N) Jan, comte de Nassau et de Vianden, etc., fils d'Engelbrecht décédé il y peu, déclare que l'accord conclu depuis son retour de l'île de Rhodes et en vertu duquel la ville de Bruxelles fut autorisée à juger un sien bourgeois, Ghijsbrecht Gheerts, fils de Denys, présumé complice de l'auteur d'un homicide commis au pays de Breda sur la personne de Godeverts Jan Tielensoen, ne pourra dans l'avenir préjudicier en rien ni aux droits et privilèges de ladite ville de Bruxelles, ni aux siens comme seigneur de Breda.
- 1442, 9 juin (N) Philippe le Bon autorise le magistrat de Maastricht à lever les droits d'accises en cette ville pendant un terme de cinq ans, devant prendre fin le 9 juin 1447.
- 9254 1442, 10 juin (N) Jan, comte de Nassau, etc., ayant été nommé châtelain du château de Turnhout par lettres patentes du duc Philippe le Bon datées de Dijon, 22 mai, et dont il reproduit le texte, promet sous la foi du serment de remettre ledit château avec tout ce qu'il contient à la première réquisition qui lui en sera faite par le duc ou de sa part.
- 1442, 28 juin (N) Henri Olaertzone, Adrien Heynricx zone de Grijpskerke, Jacques, Jacop Clais Jan tser Claiszone et Jan Pieterszone de Domburg, hommes de fief du côté de Zélande (Zeeland), font savoir que Jacop Janszone de Poppendamme a reconnu par-devant eux avoir vendu à Jean, fils naturel de Florent de Borssele, *enen Zeeuschen Leene na den rechte van Zeeland*, comprenant 108 arpents *d'ambochts ende ambochts vervolch*, avec tout ce qui en dépend s'étendant sur les territoires de Poppendamme, Mariekerke, Grijpskerke et Buttingen, sauf un arpent que le vendeur retient pour lui et ses descendants et qu'avait occupé naguère *Claes Claeszone* et la sixième part d'un

moulin à moudre blé sis à Poppendamme.

- 1442, 28 juin, Bruxelles (N) Appointement provisionnel rendu en cause du damoiseau d'Egmont contre l'abbaye de Rozendaal, au sujet de deux bois situés à Duffel que le comte d'Egmont prétendait devoir être tenus en fief de lui, comme seigneur du pays de Malines par l'abbesse de Rozendaal.
- 9255 1442, 30 juin (N) Les échevins du banc d'Henri-Chapelle font savoir que Johan Rypelman, prêtre, receveur du duc au pays de Limbourg, a renouvelé le registre aux rentes qu'il perçoit chez eux au profit du duc et qu'il leur en délivre une copie. Il est question de certaines rentes qu'avait perçu pendant longtemps Henrich van Welkenhuizen, seigneur de Clermont.
- 9256 1442, 30 juin (N) Les échevins du banc de Balen font savoir que Johan Ripelman, prêtre, receveur du pays de Limbourg, qui a procédé au renouvellement du livre aux rentes dues au duc, leur a délivré une copie de ce qui concerne leur banc et les localités suivantes: *Guyke, Bilstenet Wilre*.
- 9257 1442, 6 juillet (N) Jan vander Leeps, receveur d'Overijse, de Hoeilaert et de La Hulpe, déclare avoir donné procuration à Henrick vander Poirten, surnommé *de Clerck*, pour le remplacer en sa dite charge et pour présenter en la Chambre des Comptes à Bruxelles les comptes de cet office.
- 1442, 8 juillet (N) Heynric van Borselen, seigneur de Veere et de Zandburg, Jan van Botland, Jan Heynricksonne de Wissekerke et Willem Janssonne, écoutète de Zierikzee, hommes de fief du comte de Zélande (Zeeland), font savoir que Jan van Haemsteden a reconnu par-devant eux avoir vendu à Florys, seigneur de Borssele et de Souburg, à Jan van Cats et à Wouter Hugensone une huitième part de Brouwershaven avec tout ce qui en dépend, et s'être engagé à en faire le transport à leur profit par-devant le duc vers le 18 de ce mois.
- 9258 1442, 12 juillet (N) Henric Custers, recteur de l'autel *Sinter Claes* à Landen, déclare qu'en 1439 six halsters de seigle lui ont été délivrés par Henric Vergeilen, receveur de Tirlemont et par le successeur en cet office, Jhorimus vander Hofstadt, en 1441 et 1442, soit pour les trois termes 18 halsters de seigle dont il acquitte le duc et ses deux receveurs prénommés.
- 1442, 21 juillet (N) Philippe le Bon fait savoir qu'entre les mains du seigneur de Lalaing, à ce par lui commis, le conseiller Jan van Haemstede a transporté une huitième part de Brouwershaven avec toutes ses appendances et dépendances au profit de Florijs van

Borssell, Jan van Cats et Wouter Hugenzoens, qui ont été investis par son lieutenant prénommé, chacun pour un tiers, à charge de tenir sa part *tot enen rechten Zeeusschen leen*.

- 1442, 24 juillet, Frankfurt (L) Frédéric, roi des Romains, à la requête des doyen et chapitre de Saint-Servais de Maastricht au diocèse de Liège, leur confirme les privilèges, libertés, immunités, franchises et grâces qui leur ont été octroyés par ses prédécesseurs.
- 1442, 26 juillet, Frankfurt (L) Frédéric, roi des Romains, confirme aux doyen et chapitre de Saint-Servais de Maastricht au diocèse de Liège le droit d'exercer la haute et basse justice à *Vleytinges, Heze, Here, Slusis, Kunixheim, Zeperon, Nyle alias Groetloen, Berne et Berghe*.
- 9259 1442, 19 août, [Bruxelles] (L) Margareta vanden Putte, fille de feu Nycholas et de Beatrice Moens, sa femme, et Johannes Lenaert, mari de ladite Margareta, s'obligent à entretenir ladite Beatrice, leur mère, sa vie durant, et Elisabeth vanden Putte, leur sœur, jusqu'à ses 18 ans.
- 9260 1442, 25 août, [Bruxelles] (L) Katherina Daneels, fille de feu Daniel et veuve de Henricus Morissius dit *Breyngaert*, transporte en mains de Reynerus de Mechlinea, prêtre, représentant les petits chanoines de Sainte-Gudule à Bruxelles, et de Mychael de Moelenbeke, remplaçant Gudule dite *Zuetenzoens*, sa femme, possesseurs du fonds, au profit de Johannes Daneels dit *van Watermale*, fils de feu Daniel au même surnom, qui fut frère de ladite Katherina, un jardin ou héritage situé dans une rue donnant dans la grande rue de Louvain, entre les biens de Johannes Couterman et de Egidius de Steenberch, *helmsleghers*, jardin dont l'une moitié avait été acquise des dits petits chanoines, et la seconde moitié de feu Johannes de Beckere, *zadelmaker*, qui fut fils d'un autre Johannes aussi défunt.
- 9261 1442, 5 septembre (N) Henric, comte de Nassau, s'oblige sous la foi du serment, à accomplir ponctuellement les conditions sous lesquelles la charge de châtelain, burgrave, drossard et semonceur des hommes de fief des château, ville et terre de Limbourg lui a été confiée par lettres patentes du duc, datées du 23 mai 1442, dont il reproduit le texte.
- 1442, 10 septembre (N) Arndt van Zeevenbergen déclare que, sur la somme de 14.000 philippus d'or appelés *rijders* lui allouée par les Trois États du pays de Brabant en remboursement des dépenses naguères supportées par lui pour la garde et la défense des château, ville et pays de Heusden - somme qui lui devait être payée en trois annuités échéantes à la Toussaint 1440, 1441 et

1442 - la ville et l'ammanie de Bruxelles lui ont versé la part leur incombant dans les deux premières annuités.

- 9262 1442, 20 septembre (N) Goessen van Vauwerijc reconnaît avoir reçu de Michiele vander Kelen, le jeune, receveur de Jodoigne, au profit de Jan vander Dussen, la somme de neuf couronnes de 40 *placken* monnaie de Brabant pièce, montant des profits de la foresterie de Orp-le-Grand pour le terme de six mois finissant à la Saint-Jean-Baptiste 1437.
- 1442, 2 octobre, [Bruxelles] (L) Wilhelmus Bruynken, fils de feu Wilhelmus, transporte au profit de Johannes de Saint Géry, fils du chevalier Nycholas et de Machtilde Beys, sa femme, la propriété de divers biens, cens et rentes, dont l'usufruit appartient à ses père et mère prénommés. Suivent uné série de noms.
- 9264 1442, 10 octobre (N) Gierat van Luytgen, maïeur de Limbourg, déclare que Johan Rypelman, prêtre et receveur du pays de Limbourg, lui a remis une copie du nouveau registre aux cens du duc en la ville de Limbourg, à Dalhem et à Heinsberg, nouveau registre qu'il a formé à l'intention de lui, maïeur prénommé et des échevins de Limbourg. Travail qui a duré quatre jours et dont le coût monte à 29 onces.
- 1442, 14 octobre, Dijon (F) Substance des lettres de cette date, par lesquelles le duc fixe à 100 couronnes bleues de 40 gros monnaie de Brabant la couronne par an les gages de Jean, comte de Nassau, comme châtelain de Turnhout.
- 1442, [1]7 octobre, Besançon (L) Documents touchant l'entrevue en cette ville de Frédéric III, roi des Romains, et du duc de Bourgogne Philippe [le Bon] et de la duchesse, sa femme, rédigé à la demande de Nicolaus Rolun, seigneur d'Authume et chancelier du duc, par Johannes Bonciardi de Tholosa, prêtre du diocèse de Besançon, bachelier en décrets et notaire apostolique et impérial, en présence de Johanne, évêque de Chalon-sur-Saône; Johanne, comte de Fribourg et de Neuchâtel, maréchal de Bourgogne; Petro de Bofremont, seigneur de Charny et chambellan du duc.
- 9265 1442, 18 octobre, Nivelles (L) Guillaume Elye de *Glymis*, cleric du diocèse de Liège, notaire impérial, délivre, en présence de maître Nicolas Clopper, licencié en droit canon et chanoine de Liège, et Henri de *Vronhoven*, cleric du diocèse de Cambrai, un vidimus de la charte datée de Louvain, 14 novembre 1209.
- 1442, en octobre (N) Document: *Dit zyn alderhande pointen die de peysmakeren van Bruessel hanteren over de ghene die mesdadich zyn ende voir hen te rechte behoiren*, dont le dernier article fut

admis et décrété d'un commun accord.

- 9266 1442, 6 décembre (N) Les échevins de Sinnich et de *Fuwerich* font savoir qu'à leur intervention Johan Ripelman prêtre, receveur du pays de Limbourg, a procédé au renouvellement du registre aux cens que doivent au duc des habitants de leur banc, qu'à cet effet des séances ont été tenues à Hombourg, à Limbourg, à Moresnet et à pendant quatre jours, qui ont occasionné une dépense totale de 6 florins du Rhin.
- 9267 1442, 12 décembre (F) Henry le Mariscaux dit *Jaspar* et Jehan Heuchey, mambours de la Table des pauvres de Jodoigne, transportent le droit compétant à ladite table sur un muid de blé assigné sur le tiers d'un moulin, tierce part appartenant jadis à Kinet et que Jehan Boule avait vendu au duc, représenté par Wilhamme vanden Vecken, receveur de Jodoigne, qui en avait été dûment adhérité au profit du dit duc.
- 1442, 29 décembre, Dijon (L) Réponse du duc aux lettres de l'archevêque de Trèves (Trier) Jacobus de Sierck du 6 décembre 1441 touchant le traité récemment négocié à Frankfurt par l'entremise de Frédéric III, roi des Romains, et de l'archevêque de Cologne (Köln), entre les ducs Frédéric et Guillaume de Saxe, d'une part, et la duchesse Elizabeth van Gorlitz, assistée par les ambassadeurs de lui Philippe, d'autre part, au sujet des affaires du duché de Luxembourg et du comté de Chiny.
- 1442, 29 décembre, Dijon (L) Semblables lettres que les précédentes adressées à Louis [IV], comte palatin du Rhin et duc de Bavière.
- 1442, 29 décembre, Dijon (L) Philippe le Bon répond aux lettres que lui ont adressées le 6 novembre précédent Fredericus, archimarchal du Saint-Empire, et à Guillelmus, son frère, ducs de Saxe, landgraves de Thuringe et marquis de Mesnie, dans le sens de celles mentionnées sous les deux analyses précédentes.
- 1442, 31 décembre (N) Claes Heynric Janszone de Wissekerke, ayant vendu à Florys, seigneur de Borssele et de Souburg, une maison avec ses appendances et dépendances sise à Noord-Monster, lui en garantit la paisible possession devant les échevins de Middelbourg (Middelburg).
- 1442 (F) Mention d'une vente faite dans le courant de l'année par Renault vanden Berghe, chevalier au profit d'Olivier de Liebermi, d'une rente de huit mailles du Rhin par an que Renault prénommé et ses ancêtres avaient tenu en fief sur le tonlieu de Fauquemont (Valkenburg).

V. JAAR 1443

- 1443, 7 janvier (N) Paneraes Woutenzone de Domburg, Jan Boudynszone, Jacob Claeszone, Jan Tserclaeszone, Jan Pieterszone de Domburg, hommes de fief du comté de Zélande (Zeeland), font savoir que Willem Jacopszone de Grijskerke, *prochiaen* de West-Monster, a déclaré par-devant eux avoir vendu à Florys, seigneur de Borssele et de Souburg, tout ce qu'il possède en fait de fief au pays de Walcheren, et qu'il est prêt à en faire le transport selon le droit féodal de Zélande par-devant le duc de Bourgogne ou son lieutenant, dès qu'il en sera requis par Florys pré-qualifié.
- 9268 1443, 1er février, [Bruxelles] (L) Elizabeth vander Hert, fille de feu Willelmus, et son mari, Johannes de Buttere dit *Haecman*, fils naturel de feu Arnoldus, transportent en mains de Johannes de Aa, au profit de Emond De Jugue, fils de feu Henricus, un cens héréditaire de trois florins d'or par an qu'ils possèdent sur un héritage avec habitation, jardin et dépendances, situé entre les deux portes de Saint- Jacques-sur-Coudenberg et attenant aux biens de Walterus de Rademakere et de feu Margareta Asselmans.
- 1443, 16 février (F) Substance des lettres de cette date, par lesquelles le duc donna à Cornille vander Keelen, son varlet de chambre, et à Johannes van Audenaken, clerc et serviteur de feu Jean Hinckaert, pour en jouir ensemble et en cas de décès de l'un d'eux la vie durant du survivant sans en payer aucun fermage, le droit dit *wegegelt* (le winage) de Stalle et des portes d'Obbrussel et de Coudenberg à Bruxelles, qu'avait résigné à leur profit ès mains de maître Jean Bont, chancelier de Brabant, Waleran de Wouweringen, qui en avait la jouissance à sa vie, à charge pour Corneille et Jean prénommés *d'entretenir les rues et chemins qui y appartiennent bien et duement senz despens ou charge de mon dit seigneur, tellement que l'on y puist passer, tourner et voiturer char, charrette et chevaul ainsi qu'il est accoustume.*
- 1443, 22 février (N) Les échevins d'Uccle délivrent un vidimus des lettres du magistrat de Bruxelles, datées du 26 avril 1394 et y appendent leur sceau commun.
- 1443, 23 février (N) Heynric Olaertszone, Jan Boudijnszone, Jacop Claes, Jan Tsherclaeszone et Jan Pieterszone de Domburg, hommes de fief des comtés de Hollande (Holland) et de Zélande (Zeeland), font savoir que Jacob Willem Jacobszoonzone de Grijskerke a déclaré par-devant eux qu'il a vendu à Jan, fils naturel de Florys, seigneur de Borssele et de Souburg, 185 arpents et 59 verges d' *ambochte ende ambochtsvervolch* sous Grijskerke, Domburg et Mariekerke, sa part du moulin à blé se trouvant à l'ouest de Grijskerke et six arpents moins 50 verges de fief en trois parties,

dont deux à Grijskerke et une à Mariekerke, et qu'il est prêt à en faire le transport selon le droit féodal de Zélande (Zeeland) au profit du susdit bâtard de Borssele par-devant le duc ou son lieutenant, dès que celui-ci le requerra.

- 1443, 15 mars, Bruxelles (N) Philippe le Bon fait connaître la sentence rendue au Conseil de Brabant en cause de Willem van Heerne, homme de fief, demandeur, d'une part, et de *Dierick den brouwere van Loen*, joint à lui l'abbé de Tongerlo comme seigneur foncier, défendeurs d'autre part au sujet du *gruytgelde* que le susdit demandeur prétendait lui être dû dans quelques villages, comme le contiennent les lettres féodales qu'il en possède, sentence en vertu de laquelle le demandeur fut débouté et condamné aux dépens et à la restitution des gages qui avaient été pris par lui.
- 1443, 28 mars, Louvain (N) [ou 1444] Le duc Philippe II de Brabant, ordonne à d'investir de la charge d'échevin d'Anvers Jan Damas en remplacement de Jan de Meyer, qu'il avait nommé receveur de cette ville.
- 1443, 30 mars (L) Philippe le Bon fait savoir que, pour cette année, les bourgeois de Neurenburg se sont acquittés envers lui, de la redevance annuelle moyennant paiement de laquelle ils peuvent jouir de certains privilèges dans ces deux duchés.
- 9269 1443, 8 mai (N) Philips van Glymes, seigneur de Grimbergen, devenu majeur, approuve et confirme la quittance donnée par son frère Jan, seigneur de Bergen op Zoom et de Glymes, au receveur général de Brabant, Peter vander Eycken, le 17 février 1440.
- 1443, 16 mai (N) Colyn Jacobszone, *prochiaen* au couvent de Middelbourg (Middelburg), reconnaît devant les échevins que Florys, seigneur de Borssele et de Souburg, a acquis de lui, ou en payant le prix intégral, trois arpents et demi de terre situés en deux parties à Koudekerke, dont l'une, appelée *die Pademeet*, contient un arpent et demi.
- 1443, 26 mai (N) Philippe le Bon nomme Jan Meeux receveur de Fauquemont (Valkenburg), à titre provisionnel et aux gages, salaires, etc. appartenant à cette charge, en lui ordonnant de procéder par la même occasion à la levée de l'aide à Fauquemont (Valkenburg) et à Dalhem aux gages qu'il lui fixera ultérieurement.
- 1443, 26 mai (N) Philippe le Bon nomme provisionnellement en qualité de châtelain et drossard des forteresses, ville et pays de Fauquemont (Valkenburg) Herman van Witham, en remplacement de son frère défunt, Jan, seigneur de Witham, qui avait desservi

cette charge à la suite d'un prêt de 5000 florins du Rhin qu'il avait consenti au duc pour le dégagement de ses forteresse, ville et pays des mains du comte de Moers.

- 1443, 7 juin, Bruxelles (N) Philippe le Bon fait connaître la sentence prononcée au Conseil de Brabant en cause du maieur de Merchtem, Dyrick den Mol, agissant au nom de lui duc comme demandeur, d'une part, contre Henrick Pypenpoy, sa mère et ses frères et sœurs, possesseurs d'une cour censale audit Merchtem, défendeurs, d'autre part. Sentence par laquelle furent fixés certains droits de juridiction compétant auxdits défendeurs du chef de leur cour censale.

- 1443, 27 juin (N) Philippe le Bon, à la requête des abbé et religieux de Grimbergen les autorise à choisir sept tenanciers dans chacun des bancs de justice de Puurs, de Langelaar, de Hellegat et de Keerbergen, à faire prêter serment par ces tenanciers ès mains de leur maieur, à les obliger en cas de refus, à les démettre quand ils le jugeront utile. Le duc prescrit en outre la formule du serment à prêter par les dits tenanciers et assigne comme chef de sens à ceux de Puurs la Chambre de Tonlieu de Bruxelles, et en cas d'incompétence de celle-ci le Conseil de Brabant.

- 1443, 4 juillet, Chalon-sur-Saône (L) Philippe le Bon fait savoir aux vénérables doyen et chapitre de Sainte-Gudule de Bruxelles que les canonicat et prébende devenus vacants en leur église par la mort de Johannes de Opstal ont été octroyés par lui à Symon le Breton. Il les invite en conséquence à investir celui ou son fondé de pouvoir avec toutes les solennités requises.

- 1443, 5 juillet (N) Arndt van Zeevenberghen déclare que la ville et l'ammunie de Bruxelles lui ont payé intégralement la quote-part leur incombant dans la somme de 14.000 philippus d'or appelés *rijders* que les Trois États de Brabant lui avaient allouée pour la garde et défense de la forteresse, ville et pays de Heusden.

- 1443, [avant le 19 juillet] (L) Convention conclue entre Jean, seigneur de Wezemaal, et sa femme Jeanne de Bouchout au sujet de leur séparation de corps et de biens. Il y est question de la châellenie de Bruxelles, des enfants de feu Gilles de Bouchout, du couvent de Sainte-Claire à Bruxelles, des enfants naturels du susdit seigneur de Wezemaal, des biens de Loenhout, des biens de Gistel, etc.

- 1443, 19 juillet, Louvain (L) Gossuin *de Lyenden*, cleric du diocèse de Maastricht, notaire impérial et assermenté de la cour de Liège, en présence de maîtres Guillaume Bont, docteur en l'un et l'autre droit et recteur de l'université de Louvain, Conrad de Meern aussi

docteur en l'un et l'autre droit et chevalier, Gérard de Cortenbach, chanoine de Liège, et Regnier de Thielen, licencié en droit canon; Jean, seigneur de As, Jacques Uyten Lymmingen, Jacques Gruijter, Henri Magnus et Nicolas de Keersmaker, etc., appelés comme témoins, délivre un vidimus d'une convention conclue entre Jean seigneur de Wezemaal, etc., et Jeanne de Bouchout, sa femme, touchant leur séparation de corps et de biens (voyez le n° précédent).

- 1443, 19 juillet, Louvain (L) Sentence en séparation de corps et de biens prononcée définitivement par l'official de Liège entre Jeanne de Bouchout et son mari Jean, seigneur de Wezemaal, de Fallais, etc.
- 9270 1443, 7 septembre, [Bruxelles] (N) Willem Uter Grecht et Anthonys van Herzele, échevins de Bruxelles, détaillent la part échue à Marie De Sot lors du partage de la succession de ses père et mère entre elle et ses frère et sœurs, à savoir Gielys, Lysbet, femme de Henrick van Beenen et Margriete, trois enfants de feu Gielys de Sot et de feu Margriete vanden Ynde surnommée *van Orthen*, sa femme.
- 9271 1443, 15 septembre (F) Gossuwin Pasiaux et Simon de Vynalmont, échevins de Hannut, déclarent avoir assisté, le 23 juin dernier, à la demande d'Ernolde Chastial, lieutenant du receveur de Jodoigne à Hannut, à l'affermage en ce lieu de divers offices appartenant au duc.
- 9272 1443, 26 septembre (F) Marguerite de Scornay, abbesse de Nivelles, promet de prêter hommage pour le temporel de son abbaye au duc de Brabant Philippe le Bon, dès qu'elle en sera requise par lui à son retour du Luxembourg.
- 9273 1443, 4 octobre (N) Wouter Sauwen et Aert Ramekere, échevins de Halen, déclarent avoir, à la demande du receveur du duc de Brabant au quartier de Tirlemont, accompagné celui-ci de maison à maison audit Halen pour percevoir l'impôt sur les feux, recette se montant à 50 philippus d'argent.
- 1443, 13 octobre (N) Philippe le Bon, à la requête des abbé et religieux de Tongerlo qui jouissent de certains droits seigneuriaux du chef de biens qu'ils possèdent en la ville et au pays de Diest, leur permet de choisir pour exercer ladite juridiction sept tenanciers par eux-mêmes ou par leur maïeur, une faculté de les démettre de leurs fonctions quand ils le jugeront à propos et de leur faire prêter serment et en cas de refus les y contraindre, avant leur entrée en charge, serment dont il modifie la formule ordinaire.

-
- 1443, 15 octobre (N) Philippe le Bon, à la requête de Jan Moutbroecx, homme vivant des abbé et religieux de Tongerlo pour le fief qu'ils tiennent dans la paroisse de Baarle, consistant en une ferme appelée *thof van Ghinhoven*, lui permet de choisir ou de faire choisir par son maïeur sept tenanciers pour exercer la justice dans sa dite cour censale après prestation obligatoire du serment pertinent dont le duc modifie la formule habituelle, tenanciers que ledit homme vivant pourra révoquer et remplacer par d'autres toutes les fois qu'il le jugera utile.
- 1443, 29 octobre (F) Substance des lettres de cette date, par lesquelles le duc donna l'office de l'ammanie d'Anvers, pour le tenir sa vie durant, à Gille Putoir, qui possédait sur ledit office une rente de 80 écus par an que Jehan van Meteren lui avait cédée par acte du 21 novembre 1441. Office pour lequel ledit Gille avait à payer annuellement au profit du duc une somme de 150 écus d'or entre les mains du receveur de Brabant.
- 1443, 31 octobre, [Oplinter] (L) A la requête de Jacobus uyten Lyeminghen, écuyer, et de maître Raso, secrétaire de Louvain, délégués par cette ville, Gertrudis de ..., abbesse du Maagdendaal, près d'Oplinter au diocèse de Liège, abbaye de l'ordre de Cîteaux, accorde la vicairie de l'église paroissiale de Neerlinter, qui était à sa collation, à Johannes Divitis, prêtre, fils naturel de feu Johannes, vicairie qui, du consentement de Johannes Divitis, dernier recteur et possesseur de ladite vicairie, avait été incorporée à l'université de Louvain sous réserve du droit de collation en faveur de l'abbaye précitée.
- 9274 1443, 8 novembre, Bruxelles (F) Sentence rendue en plein conseil à Bruxelles, condamnant l'abbaye de Sainte-Gertrude à Nivelles à annuler le statut en vertu duquel Margriete de Schornay, abbesse élue après le décès de Christine de Franckenberge avait repris le temporel de l'abbaye du roi des Romains, et à remplacer ce statut par un nouveau décrétant l'obligation pour toute abbesse nouvellement élue de reprendre incontinent après avoir obtenu la confirmation de son élection, les rëgales de son église du duc et de la duchesse de Brabant, conformément aux privilèges et lettres impëriales octroyés à leurs prédécesseurs audit duché.
- 9275 1443, 11 novembre (A/D) Arnolt von Sirck, seigneur de *Monckler* et de *Meynsberg*, reconnaît être payé pour cette année par le receveur de Tirlemont, de la rente féodale de 60 livres de noirs tournois par an que le duc de Bourgogne, etc., lui a assignées sur la recette de Tirlemont.
- 1443, 22 novembre (N) Philippe le Bon, à la requête des Trois États de Brabant, consent à démettre de ses fonctions le procureur

général par lui nommé récemment et à ne pas pourvoir à son remplacement avant de s'être entendu avec les dits États sur les pouvoirs dont peut jouir un procureur général sans nuire aux privilèges du pays.

- 1443, 2 décembre, Luxembourg (F) Philippe le Bon, à la requête des Trois États de Brabant, ordonne aux commis chargés de lever le droit de tonlieu de Geervliet et de Gorinchem sur les rivières la Honte et la Diese, de cesser la levée du dit droit de tonlieu jusqu'à ce que par sentence il ait été statué sur le différend existant à ce sujet entre les dits Trois États et les pays de Hollande (Holland) et Zélande (Zeeland).
- 1443, 3 décembre, Luxembourg (L) Philippe le Bon mande aux doyen et chapitre de Saint-Pierre d'Anderlecht qu'il a octroyé à Gerlacus Bont, maître ès arts, les canonicat et prébende devenus vacants en leur église en suite de la résignation qu'en a faite Rolandus de Hamel, bachelier ès décrets, par son fondé de pouvoir maître Anthonius Mauret, sous-aumônier de lui duc, en leur ordonnant d'en investir ledit Gerlacus Bont ou son procureur.
- 9276 1443, 4 décembre, [Bruxelles] (N) Peter Was et Willem van Mons, échevins de Bruxelles, font savoir que, par-devant eux Willem, Jan et Lysbetten Tserhermans alias *van der Meeren*, enfants de feu Jan et de sa femme, feu Marien vander Mozen, qui fut fille de Henrick, ont renoncé au profit de leurs sœurs germaines Katheline et Gertruyde, et de Jan Claes et de Henricke de Maerscalc, respectifs maris de celle-ci, leurs beaux-frères, à la rente de quatre muids et demi de seigle par an assignée sur des biens détaillés dans les présentes lettres, à eux échue lors du partage des biens délaissés par leurs feus père et mère prénommés entre eux et feus Martin et Margriete leurs frère et sœur.
- 1443, 15 décembre (F) Les abbessse, prévôte, vice-doyen et chapitre de Sainte-Gertrude à Nivelles, assemblés capitulairement, décident que dorénavant toutes les fois qu'une nouvelle abbessse sera élue, celle-ci sera tenue de reprendre sans délai à foi et à hommage du duc et de la duchesse de Brabant le temporel de l'abbaye, nonobstant quelconques statuts à ce contraires.
- 9277 1443, 16 décembre, Nivelles (F) Marguerite de Scornay, abbessse, Ysabeau de Barbenchon dite *de Sore*, prévôte, Willame Snyder, vice-doyen, et toutes les personnes du chapitre de Sainte-Gertrude à Nivelles, reconnaissent que c'est à tort qu'après le décès de l'abbessse Christine de Franckenberge il avait été statué capitulairement que la nouvelle abbessse devait incontinent, après avoir obtenu la confirmation de son élection, reprendre le temporel de l'abbaye à hommage du roi des Romains, et que, mieux

informés, un nouveau statut a été capitulairement voté la veille, statut textuellement reproduit dans les présentes lettres au termes duquel la reprise à hommage du temporel de leur église doit se faire du duc et de la duchesse de Brabant et non du roi des Romains.

VI. JAAR 1444

- 9278 1444, 7 janvier (N) Philippe le Bon fait savoir que ce même jour Jan van Sinte Goericx, fils du chevalier Claes, a repris de lui à hommage le fief de huit bonniers de terre sous Ixelles qu'il avait acquis du chevalier Jacope van Fonteynis et van der Marcsen, et dont il a été investi par le conseiller et lieutenant des fiefs de Brabant Henrick Magnus.
- 1444, 25 février, Bruxelles (N) Philippe le Bon, à la requête des abbé et religieux d'Affligem, permet aux échevins de leur cour censale de Wavre de faire graver un sceau commun qui représentera la Vierge entourée de la légende *Sigillum scabinorum beate Marie de Wavria* dont ils pourront se servir à perpétuité pour l'expédition de leurs actes, et de s'adjoindre un greffier assermenté que l'abbé d'Affligem pourra démettre de ses fonctions et remplacer par quelqu'un d'autre toutes les fois qu'il le jugera opportun.
- 1444, 25 février, Bruxelles (N) Philippe le Bon, à la requête des abbé et religieux d'Affligem, permet aux maieur et sept échevins de ladite abbaye au village de *Frasne* de se servir dorénavant d'un sceau commun devant représenter Saint Pierre entouré de la légende *Sigillum scabinorum sancti Petri de Fraxinia* et de s'adjoindre, pour l'expédition de leurs actes, un greffier assermenté que l'abbé d'Affligem pourra remplacer par quelqu'un d'autre toutes les fois qu'il le jugera utile.
- 1444, 25 février, Bruxelles (N) Philippe le Bon, à la demande des abbé et religieux d'Affligem, permet pour toujours aux maieur et tenanciers de l'abbaye au village de Hamme de s'adjoindre un clerc assermenté pour l'expédition de leurs actes, clerc que l'abbé pourra remplacer par quelqu'autre quand bon lui semblera, et de se faire graver un sceau *op welken segel staen selen in midden twee slotelen doer een gelyc sint Andries cruys met eenen sweerde doirtrocken van boven recht neder*; avec la légende *Sigillum mansionariorum ecclesie Haffliginiensis apud Ham*.
- 1444, 25 février, Bruxelles (N) Philippe le Bon, comme suite à la requête que lui ont présentée les abbé et religieux d'Affligem, accorde à perpétuité aux maieur et sept échevins de cette abbaye à Buggenhout la permission de s'adjoindre pour l'expédition de leurs actes un greffier en titre, qui devra prêter serment entre les mains de l'abbé et au remplacement duquel celui-ci pourra procéder toutes les fois qu'il le trouvera nécessaire, et en outre de se faire fabriquer un sceau *op welken segel selen staen in midden twee slotelen doer een gelyc siin Andries cruys met eenre crootsen doirtrocken van boven recht neder* avec la légende *Sigillum*

scabinorum Haffliginensis apud Buggenhout.

- 9279 1444, 29 février, Bruxelles (F) Philippe le Bon, ayant ce même jour nommé Martin Cornille, naguère trésorier du comté de Boulenois, receveur général de toutes les finances en remplacement de Pierre Bladelin, dit *Leestmakere*, décrète à ce sujet certaines ordonnances dont il fait connaître les clauses.
- 1444, 4 mars, Bruxelles (N) Philippe le Bon fait connaître les conditions sous lesquelles, après avoir pris l'avis du seigneur d'Authume, son chancelier, du chancelier de Brabant, de Jean Bont et d'autres conseillers de Brabant, il confirme à Reynalt van Hulsberg dit *van Scaloen* la jouissance, sa vie durant, de la grande dîme de Geleen qui lui avait été concédée par lettres du feu duc Antoine, datée de Bruxelles, 31 octobre 1414 et que le receveur de Fauquemont (Valkenburg) lui avait confisquée depuis environ quatre ans, par ordre de la Chambre des Comptes de Brabant pour divers motifs spécifiées dans les présentes lettres.
- 9280 1444, 4 mars (N) Reynalt van Hulsberg surnommé *van Scaloen*, se conformant aux clauses des lettres que lui a accordées ce même jour Philippe le Bon, lettres dont il reproduit le texte et qui contiennent copie de celles que lui octroya à Bruxelles le 31 octobre 1414 feu le duc Antoine, donne quittance audit duc Philippe de tout ce qu'il peut lui réclamer jusqu'à ce jour, et notamment des pertes qu'il essuya en s'acquittant des devoirs de bailli de Millen du temps du feu duc Antoine.
- 1444, 4 mars (N) Philippe le Bon, après avoir pris l'avis de ses conseillers, l'évêque de Tournai, le chancelier seigneur d'Authume, le chancelier de Brabant Jan Bont, docteur en l'un et l'autre droit, le receveur général des toutes les finances Pierre Bladlin, et d'autres sur la requête présentée par la veuve de Jan, en son vivant seigneur de Wittem, et de son fils aîné Frederik, successeur de ladite seigneurie, tendant à obtenir paiement de la rente de 12 livres monnaie de Louvain sur la recette du tonlieu de Maastricht que ledit Frederik avait relevée de lui avec sa terre de Witham et le village d'Epen, tel que le tout avait été donné en fief par lettres des duc et duchesse, Wenceslas et Jeanne, de l'an 1355, à Jean de Cosselare, trisaïeul du susdit Frederik, fait connaître les conditions sous lesquelles ladite rente féodale devra dorénavant être payée régulièrement audit Frederik et à ceux qui après lui seront seigneur de Wittem, par le receveur de Maastricht Diricke Angheeneynde, successeur en cet office aux suivants Jack van Wyck, Paul van Biessen, Zielise Otte et Jean Penoes.
- 1444, Bruxelles, 4 mars (N) Philippe le Bon, à la requête de Ghysbrecht Keppen, que par lettres patentes du 18 août 1435 il

avait nommé maieur et receveur de la terre et seigneurie de Lummen qui avait été rachetée de feu son cousin Everard de La Mark, seigneur d'Arenberg, fixe au sixième denier des recettes de ses officiers les gages dont ledit Ghysbrecht jouira par an.

- 9281** 1444, 6 mars (N) Margriete van Palant, veuve de Jan, en son vivant seigneur de Witham, et Frederick, fils aîné desdits conjoints, reproduisent les lettres patentes du duc de Bourgogne et de Brabant Philippe le Bon, datées du 4 mars 1444 dans lesquelles se trouvent insérées celles du même datées aussi de Bruxelles, 8 mars 1439, déclarent donner quittance au duc de tous les arrérages de la rente féodale de 12 livres monnaie de Louvain assignée sur la recette de Maastricht, rente que ledit Frederick avait reprise à hommage du duc avec le château de Witham et le village d'Epen avec droit de haute et basse justice, comme ne formant qu'un seul et même fief.
- 9282** 1444, 2 avril (N) Renier van Bergen, seigneur de Meerssen, déclare avoir remis à Philippe le Bon toutes les lettres qu'il possède concernant une rente féodale de 200 francs par an qui lui avait été assignée jadis sur la recette de Dalhem et donné décharge audit duc de tout de qu'il pouvait lui réclamer jusqu'à ce jour, conditions sous lesquelles le duc lui a confirmé par lettres patentes du 4 mars dernier la jouissance sa vie durant des village et banc de Goele dont feu le duc Antoine lui avait fait don par lettres patentes du 10 août 1413 et dont la possession lui avait été confirmée par lettres du 15 juin 1420 émanées du fils et successeur du dit duc Antoine.
- 9283** 1444, 6 avril, Bruxelles (F) Jean Bont mande à l'évêque de Tournai, après avoir pris connaissance d'une relation de Henri Magnus touchant la seigneurie de Heinsberg et de Diest, qu'il a fait demander à son compère Adrien van der Ee, garde des chartes de Brabant, les lettres confiées à sa garde prouvant que les ville et forteresse de Heinsberg doivent être tenues à foi et à hommage du duc de Brabant et de Limbourg lequel maître Adrien lui en a apporté une émanée du feu seigneur de Heinsberg, aïeul du seigneur actuel, semblant dater du temps où le père de ce dernier vivait encore, lettre dont il lui envoie copie ainsi qu'au chancelier pour en faire usage au profit du duc lors de la prochaine arrivée pardeça du seigneur de Heinsberg.
- 1444, 7 avril, Bruxelles (F) Lettre de Henry Magnus et d'Ambrose de Dynter à l'évêque de Tournai touchant les terres de Millen, Gangelt et Waldfeucht ainsi que de celles de Rode et de Wasseberg que tenait en engagère Jehan de Looz, seigneur de Heinsberg et de Diest, etc.
- 1444, 15 avril, Bruges (N) Philippe le Bon déclare que Jan van Loon

(Looz), seigneur de Heinsberg, de Löwenberg, de Diest et de Zichem, fils de feu Jan, en son vivant seigneur de Heinsberg, lui a transmis cinq lettres relatives aux châteaux, villes et terres de Millen, Gangelt et Waldfeucht, dont quatre émanées du duc Jean IV de Brabant, respectivement le 21 mai 1420 [trois] et le 13 novembre suivant [une] et la cinquième [qu'il reproduit intégralement] de la duchesse Jeanne de Brabant, datée de Bruxelles, 10 mars 1385, en renonçant à tous droits que, du chef de ces lettres, il pourrait faire valoir sur les dits châteaux, villes et terres, sauf au droit de rachat dont il est fait mention dans celle de la duchesse Jeanne, lettres transmises par lui en vue d'obtenir main levée de ses terres de Diest et Zichem situées dans le duché de Brabant.

- 1444, 15 avril, Bruges (N) Philippe le Bon, duc de Luxembourg, etc. promet de défendre son cousin et conseiller, Jan van Loon (Looz), seigneur de Heinsberg, de Löwenberg, de Diest et de Zichem, contre ses voisins et parents qui menacent de l'attaquer sans motif aucun.
- 1444, 15 avril, Bruges (N) Philippe le Bon ordonne au drossard de Brabant, son cher cousin, conseiller et chambellan, Jan, comte de Nassau et de Vianden, ou à son lieutenant, de remettre Jan van Loon (Looz), seigneur de Heinsberg, de Löwenberg, de Diest et de Zichem, en possession des biens qu'il possède au duché de Brabant du chef de sa femme et qui auraient été saisis par ordre de lui, duc.
- 1444, 23 avril, Bruxelles (F) Henry Magnus et Ambroise de Dynter annoncent à l'évêque de Tournai que le porteur des présentes lettres lui remettra de leur part cinq lettres touchant les terres, villes et forteresses de Millen, Gangelt et Waldfeucht, à eux délivrées par le damoiseau de Heinsberg ainsi que les copies collationnées et signées de trois lettres concernant la même affaire, que ce dernier tenait du duc, en le priant de faire parvenir ces lettres et copies à maître Adrien vander Ee, secrétaire du duc et garde des chartes de Brabant pour être conservées dans la trésorerie des dites chartes.
- 9284 1444, 24 avril, Bruges (F) Philippe le Bon donne pleins pouvoirs aux gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles de suspendre et priver de leurs offices les receveurs, quels qu'ils soient, qui négligent de présenter régulièrement leurs comptes à l'examen chaque année, en confiant à Pierre Blandelin, dit *Leestmakere*, gouverneur de toutes les finances, le soin de remplacer les défailants par des personnes aptes et capables.
- 9285 1444, 22 mai, Bruges (N) Philippe le Bon fait connaître les mesures

arrêtées entre lui et les deux états séculiers du Brabant en vue de la levée de l'aide de 176.000 philippus d'or appelés *rijders* à lui consentie par les Trois États de ce duché à l'occasion du mariage de son fils, le comte de Charolais.

- 9286** 1444, 8 juin (N) Philippe le Bon fait savoir que, ce même jour, par-devant son lieutenant des fiefs en Brabant, Henric Magnus, et les hommes de fief ci-après nommés, Janne Dicbier, comte de Megen, maître Janne den Grote, conseiller, Everarde van Doerne, Clase Gouy, et plusieurs autres, a comparu Gheryt van Berke qui a transporté un fief, comprenant le droit de grute à Oisterwijk et dans les villages limitrophes, notamment Haren, Helvoirt, Gestel, Heesch, Drunen et Mierde, un pré appelé d' *Wuwenbroeck* avec toutes ses appartenances et deux fermes situées à Herenthout et tenues de lui en arrière-fiefs, au profit de Jan, son fils qui en fut investi et en prêta l'hommage dû.
- 9287** 1444, 9 juin, Rupelmonde (F) Les échevins du port de Rupelmonde font savoir que Thierry de Brandenburg, seigneur de Bolland, comparaisant ce même jour devant eux, a donné plein pouvoir à Daniel Stragier, fils de Guerart, lieutenant du château de ce lieu pour délivrer au duc de Bourgogne Philippe le Bon toutes lettres, tant quittances qu'obligatoires qui concernent l'appointement contracté au sujet de sa délivrance du dit château.
- 9288** 1444, 9 juin (F) Thierry de Brandenburg, seigneur de Bolland, reconnaît avoir reçu du duc de Bourgogne Philippe le Bon la somme de 4500 florins du Rhin qui lui était due sur la terre et l'office de capitaine du duché de Limbourg, en promettant de remettre au duc les lettres touchant cette somme dans un délai de deux mois après sa délivrance du château de Rupelmonde.
- 9289** 1444, 9 juin (F) Thierry de Brandenburg, seigneur de Bolland, reconnaît devoir et promet de verser au duc de Bourgogne Philippe le Bon une somme de 4500 florins du Rhin, payable dans un délai de deux ans à prendre cours au jour de sa délivrance du château de Rupelmonde.
- 9290** 1444, 9 juin (F) Thierry de Brandenburg, seigneur de Bolland, se conformant aux clauses de l'appointement conclu par lui avec le duc de Bourgogne au sujet de sa délivrance du château de Rupelmonde, déclare abandonner au duc tous les revenus de sa terre de Bolland et d'autres de ses biens que ledit duc a perçus pendant sa captivité audit château, en promettant de payer en outre tous les frais de sa captivité.
- 9291** 1444, 9 juin, [Bruxelles] (L) Henricus de Smet de Schaerbeek, fils de feu Henricus, transporte en mains de Willelmus Aelbrechts,

représentant le duc comme seigneur foncier, au profit de Johannes de Steenwinckele, fils de feu Matheus, un héritage avec habitation et appartenances sis à Schaerbeek sur le ruisseau dit *de Beke*, entre les biens du susdit Henricus et de Willelmus de Clossere, aux conditions spécifiées dans le présent acte.

- 9292 1444, 18 juin (N) Rombout, *tennenpotgieterre der waghen* du duc de Bourgogne, à Tirlemont, déclare que Heynric Vergheylen, receveur du duc en cette ville, lui a fait livrer des poids pour la balance de ladite ville en l'an 1440, livraison pour laquelle il reconnaît avoir été payé par le receveur prénommé.
- 9293 1444, 19 juin (N) Jan, seigneur de Bergen op Zoom, de Glymes, de Velpe et de Brecht, approuve et confirme, en la reproduisant textuellement, la quittance du rachat de rentes sur la recette d'Overzenne donnée par lui le 17 février 1440 en qualité de mambour de son frère, Philips de Glymes, seigneur de Grimbergen, lors mineur, au receveur général de Brabant Peter vander Eycken.
- 1444, 20 juin (N) Philippe le Bon nomme Adriaen van Emmichoven maieur de Tirlemont en remplacement du chevalier Arnd van Pede, aux gages, droits, salaires, profits et émoluments qui appartiennent à cet office.
- 9294 1444, 26 juin, Bruxelles (F) Philippe le Bon fait connaître les conditions sous lesquelles il consent à remettre en liberté Thierry de Brandenburg, seigneur de Bolland, qu'il avait fait emprisonner au château de Rupelmonde, pour avoir arrêté et détroussé, avec son fils, et des complices, le seigneur de Willuby et autres barons anglais et leur suite, qui se rendaient en Allemagne, munis de lettres de sûreté et sauf-conduit de lui duc.
- 9295 1444, 28 juin, Maastricht (N) Conditions touchant la reddition des château et terre de Kerpen et Lommersum par le duc de Bergen au duc de Bourgogne, arrêtées en la journée de Maastricht, par leurs députés.
- 1444, 5 juillet, Gand (N) Philippe le Bon nomme Jan van Molle receveur d'Anvers, de Lierre et de Herentals, en remplacement de Jan den Meyer, aux gages, droits et émoluments qui appartiennent à cette charge.
- 9296 1444, 12 juillet (N) Jan van Nederhem atteste que, en l'an 1440, Heynric vander Gheylen, receveur de Tirlemont, perçut à Halen une somme de 181 livres paiement du chef du droit sur la bière. Cette attestation lui fut délivrée pour justifier sa gestion par-devant la Chambre des Comptes parce que des lettres et livres de son office avaient été détruits par un incendie.

-
- 1444, 12 juillet, [Paris] (F) Antoine des Essars, chevalier, seigneur de Thieux, chambellan du roi de France, héritier en partie de Jehan et Pierre des Essars, ses neveux, enfants de feu Pierre, son frère, en son vivant chevalier et chambellan du feu roi Charles VII, et prévôt de Paris, déclare céder et transporter à Etienne Contesse, secrétaire du roi et notaire du Châtelet de Paris, dont la femme, Marguerite de la Fontaine, est la cousine de sa femme, à titre de remboursement de prêts et en rémunération de services rendus, la part lui revenant dans une obligation de 2000 livres tournois que Jean sans Peur, duc de Bourgogne souscrivit le 29 octobre 1411 au profit du susdit feu Pierre des Essars, son frère, qui avait prêté au duc semblable somme pour le siège de Montdidier.
- 1444, 14 juillet, de l'hôtel de Ghuistelle (F) Jehenne de Bethune, comtesse de Ligny et de Guise, vicomtesse de Meaulx, dame de Beaurevoir, de Vendoel, de Ghuistelle et de Rumst, fait connaître les clauses de l'appointement conclu entre elle, comme dame de Rumst, d'une part, et la ville de Malines, d'autre part, au sujet de la perception d'un droit de tonlieu par eau et par terre en cette localité sur toutes sortes de denrées et de marchandises, hormis un droit appelé *roedertol*.
- 1444, 24 juillet, Lille (N) Philippe le Bon déclare avoir nommé en qualité de châtelain, burgrave, drossard et semonceur des hommes de fief des château et pays de Kerpen et Lommersum, son cousin Henri, comte de Nassau et de Vianden et seigneur de Schleiden aux conditions spécifiées dans les présentes lettres de commission, et en lui donnant pouvoir de les racheter du duc de Berg.
- 1444, 4 août (N) Philippe le Bon autorise Arnde de Merode, chanoine de Liège et doyen de l'église collégiale de Sint-Oedenrode, à acquérir dans la mairie de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) des biens jusqu'à concurrence d'un revenu de 100 florins par an dont il lui sera loisible de disposer pour le repos de son âme et des âmes de ses descendants, faveur dont le duc informe les écoutète, échevins et receveur de Bois-le-Duc en leur ordonnant de passer tous actes aux fins que dessus à la réserve spécifiée dans les présentes lettres.
- 9297 1444, 8 août (N) Lybrecht van Montenaken, fermier du moulin du duc et du Brugmolen à Tirlemont, atteste qu'en l'an 1440 lui et Vrancken Vlaminx, fermier du Roesmolen, ont reçu sept halsters de seigle du receveur de Tirlemont, Heynric Verghelen, à titre d'indemnité pour les six semaines pendant lesquelles ils n'ont su moudre à cause des travaux exécutés à la grande écluse.
- 9298 1444, 16 août (N) Willem van den Huess, Renken van Vollenbroch,

Chyss van Geillenkerchen, Henrych van Kalken, Waleran van Kulethegen, bâtard, et Johan Schoett van der Eyck font savoir au duc de Bourgogne qu'ils prennent le parti de Johan van Frentz et de Wynrych, son frère.

- 1444, 17 septembre, Anvers (N) Philippe le Bon, ayant confié à Henric, comte de Nassau et de Vianden, seigneur de Schleiden, son cousin, la garde et l'administration des château et ville de Kerpen et du pays de Kerpen et de Lommersum qu'il venait de dégager des mains de son cousin le duc de Berg, qui les tenait de lui en engagère, promet aux hommes de fief, bonnes gens et sujets des dites forteresse, ville et terre, de les maintenir dans la jouissance de leurs franchises, droits et coutumes.
- 1444, 22 septembre, Anvers (N) Philippe le Bon nomme Adriaen van Borsselle écoutez de la ville de Gand en remplacement de feu Willem van Naeldewyck, avec faculté de faire remplir ces fonctions par quelque autre personne capable, pour en jouir sa vie durant aux mêmes gages, droits, honneurs et profits que ceux dont avait joui ledit feu Willem ou son lieutenant.
- 1444, 22 septembre, Anvers (N) Philippe le Bon nomme Adriaen van Borsselle châtelain et capitaine à vie des forteresse et ville de Gouda aux mêmes honneurs, droits, pouvoirs, gages et profits que ceux dont avait joui en semblables qualités feu Willem van Naeldwyck.
- 1444, 1er octobre (N) Spécification de la valeur des rentes et terres de Kerpen et de Lommersum du temps de Jan van Palant, en 1420, et depuis.
- 9299** 1444, 13 octobre (N) Gerard, duc de Juliers (Jülich), de Berg et comte de Ravensberg, fait savoir que le duc de Bourgogne lui a racheté au prix de 7125 florins du Rhin, les château et pays de Kerpen et Lommersum, qui jadis avaient été donnés en engagère à son oncle Adolphe de Juliers, de Berg, etc. par le duc Antoine de Brabant. En outre, il s'oblige à reprendre en fief du duc de Bourgogne comme maison à lui rendable le château de Huekenshoven.
- 9300** 1444, 13 octobre (N) Gerard, duc de Juliers (Jülich), de Berg, etc. et comte de Ravensberg, déclare que le duc de Bourgogne Philippe le Bon a racheté de lui les château, ville et pays de Kerpen et de Lommersum, et qu'il le tiendra indemne de toutes les rentes qui n'auraient pas été payées pendant le temps que lui et son oncle, Adolphe, duc de Juliers et de Berg, ont tenu ces château, ville et pays en engagère.

-
- 1444, 13 octobre (N) Philippe le Bon reconnaît que les forteresse, ville et terre de Kerpen et Lommersum, qui avaient été données en engagère par le feu duc de Brabant et de Limbourg, Antoine, son oncle, au feu duc Adolf vanden Berge pour une somme de 5000 couronnes de France avec faculté de consacrer 1000 semblables couronnes à l'entretien de la forteresse, viennent d'être livrées par Gerard, duc de Berg, contre paiement des dites sommes, à Godevaert van Deynsberch, comme fondé de pouvoir de Henric, comte de Nassau et de Vianden, seigneur de Schleiden, auquel la garde et l'administration avaient été confiées par autres lettres patentes de lui, duc Philippe.
- 9301 1444, 15 octobre, Kerpen (L-N) Le notaire Petrus de Nyddeghen, clerc du diocèse de Cologne (Köln), en présence de plusieurs témoins, acte des réserves formulées en néerlandais au nom de duc de Bourgogne par son secrétaire, maître Adrianus vander Ee, au moment du rachat des château et bourg de Kerpen, en ce qui concerne les rentes y affectées depuis le 15 août dernier, et des dommages causés aux habitants durant le temps de l'engagère.
- 1444, 16 octobre, Bruxelles (N) Philippe le Bon déclare avoir nommé en qualité de châtelain et drossard des château, ville et terres de Kerpen et Lommersum, sans devoir rendre compte de sa gestion, son cousin Henri, comte de Nassau et de Vianden, et seigneur de Schleiden, en s'engageant envers celui-ci à le maintenir dans cette charge aussi longtemps qu'il ne lui sera pas remboursé le prêt de 7125 florins du Rhin qu'il lui a consenti, somme au moyen de laquelle ces villes, châteaux et terre ont été dégagées des mains du duc de Berg.
- 1444, 16 octobre (L-N) Henri, comte de Nassau et de Vianden, seigneur de Schleiden, ayant été nommé châtelain, burgrave, drossard et semonceur des hommes de fief des château, ville et pays de Kerpen et de Lommersum, par lettres de commission du 24 juillet 1444, dont il produit le texte en reproduisant aussi celles du 15 octobre 1444 (charte n° 9301) promet sur la foi du serment d'observer ponctuellement les conditions sous lesquelles ladite charge lui a été confiée.
- 1444, du 25 décembre 1443 au 25 décembre 1444 (N) Peeter Middelborch, remplissant à la date du 8 août 1499 la charge de secrétaire du duc et garde des registres des fiefs en Brabant, délivre un extrait du compte rendu par Jan vanden Eede, l'un de ses devanciers en sa dite charge pour l'an fini à la Noël 1444. Extrait portant que Johanna Rougmans, fille de feu Willem, chevalier en son temps, et femme de Jan van Ranst, son mari, releva le 12 novembre 1444, la seigneurie de Grand-Bigard par décès de son père prénommé, par-devant Jan van Herisem

Jacopsoens et autres hommes de fief.

- 1444, 9 décembre, Bruxelles (N) Philippe le Bon autorise Aubert Trabequier à disposer par testament ou acte de dernière volonté de tous biens quelconques qu'il possède en Brabant ou y acquerra.
- 1444, 9 décembre, Bruxelles (F) Substance des lettres de cette date par lesquelles Philippe le Bon octroya à Jehan de Saint-Géry, fils de Nicolas, pour en jouir sa vie durant après le décès de Louis Pinnock, chevalier, la rente de 60 vieux écus sur la recette de Louvain et les 150 *wisses de buissche cherclles de laigne* sur le bois de Loe, par an, dont ledit Louis Pinnock avait été gratifié à sa vie par Wenceslas et Jeanne.
- 1444, 10 décembre, Bruxelles (N) Philippe le Bon autorise Jaquemart van Nivelles à faire paître sur la forêt de Soignes, sans devoir payer de ce chef aucune redevance, 10 vaches, un taureau, deux couples de chevaux, un étalon et 25 porcs de la cense qu'il tient en fief de lui à Alsenberg près de Rhode, connue sous le nom de *'t hof van Boesdaele*.
- 9302 1444, 20 décembre, Bruxelles (L+F) Henricus Speekaert, prévôt de Saint-Jacques-sur-Coudenberg, couvent des chanoines réguliers de l'ordre de saint Augustin, et Johannes Coreman, doyen de Sainte-Gudule à Bruxelles, délivrent un vidimus de la charte datée de Nivelles, 16 décembre 1443.
- 9303 1444, 20 décembre, Bruxelles (L+F) Henricus Speekaert, prévôt de Saint-Jacques-sur-Coudenberg, couvent des chanoines réguliers de l'ordre de saint Augustin, et Johannes Coreman, doyen de Sainte-Gudule, à Bruxelles, délivrent un vidimus du document du 26 septembre 1443 (charte n° 9272).
- 1444, 20 décembre, Bruxelles (L) Henricus Speekaert, prévôt de Saint-Jacques-sur-Coudenberg, couvent des chanoines réguliers de l'ordre de saint Augustin, et Johannes Coreman, doyen de Sainte-Gudule, à Bruxelles, délivrent un vidimus sur parchemin du diplôme de l'empereur Charles IV, daté d'Aix-la-Chapelle (Aachen), 25 juillet 1349 (analyse n° 806).
- 9304 1444, 24 décembre (N) Convention conclue entre le duc de Bourgogne et les deux États laïques du pays de Brabant au sujet du paiement de l'aide de 176.000 *rijders* consentie par ceux-ci audit duc.
- 9305 1444, 28 décembre, Bruxelles (L) Henricus Speekaert, prévôt de Saint-Jacques-sur-Coudenberg, couvent des chanoines réguliers de l'ordre de saint Augustin, et Johannes Coreman, doyen de Sainte-

Gudule à Bruxelles, délivrent un vidimus de la charte de Marbourg, 13 mai 1247 (charte n° 42).

- 9306** 1444, 28 décembre, Bruxelles (L) Henricus Speekaert, prévôt de Saint-Jacques-sur-Coudenberg, couvent des chanoines réguliers de l'ordre de saint Augustin, et Johannes Coreman, doyen de Sainte-Gudule à Bruxelles, délivrent un vidimus de la charte du 30 juin 1339 (charte n° 547).
- 9307** 1444, 28 décembre, Bruxelles (L+F) Henricus Speekaert, prévôt de Saint-Jacques-sur-Coudenberg, couvent des chanoines réguliers de l'ordre de saint Augustin, et Johannes Coreman, doyen de Sainte-Gudule à Bruxelles, délivrent un vidimus de la charte du 17 janvier 1350 (charte n° 737).
- 9308** 1444, 28 décembre, Bruxelles (L+N) Henricus Speekaert, prévôt de Saint-Jacques-sur-Coudenberg, couvent des chanoines réguliers de l'ordre de saint Augustin, et Johannes Coreman, doyen de Sainte-Gudule à Bruxelles, délivrent un vidimus sur parchemin de la charte du 15 mars 1363 (analyse n° 2049) et y appendent leur sceau.
- 9309** 1444, 28 décembre (L+N) Henricus Speekaert, prévôt de Saint-Jacques-sur-Coudenberg, couvent des chanoines réguliers de l'ordre de saint Augustin, et Johannes Coreman, doyen de Sainte-Gudule à Bruxelles, délivrent un vidimus sur parchemin de la charte du 30 juillet 1412.

VII. JAAR 1445

- 1445, 5 janvier (F) Philippe le Bon, déclare qu'avec son assentiment Bertholomy Remy a ce jour-là transporté le fief *de le Brie*, gisant à Boulers, au profit de Lambiert de Sombreffe, qui en fut investi et reçu à hommage.
- 1445, 16 janvier (N) Philippe le Bon ordonne aux amman, bourgmestres, échevins et conseillers de Bruxelles ainsi qu'aux hommes de fief, maïeurs, échevins, tenanciers et sujets de la seigneurie du burgraviat de cette ville, de reconnaître comme burgrave de Bruxelles Daneel van Bouchout, seigneur de Dyepensteyn qui lui a prêté l'hommage dû après en avoir été investi à la suite d'un sentence par laquelle il avait été autorisé à user du droit de retrait lignager en qualité d'héritier et parent le plus proche de Johanne van Bouchout, femme de Janne, seigneur de Wezemaal et à retirer ce fief des mains de Conraerde vander Meeren, chevalier, docteur en l'un et l'autre droit, à qui Johanna van Bouchout précitée en avait fait don.
- 9310 1445, 18 janvier (N) Les échevins d'Erps font savoir que par-devant eux Augustijn Tymmerman et sa femme Goedele de Coster dit *de Briedere* ont promis de tenir valable à jamais le testament et les lettres scabinales passés devant les dits échevins par Wouter de Coster dit *de Briedere* et Lysbeth, sa femme.
- 1445, 24 janvier, Rome (L) Le pape Eugenius IV fulmine une sentence de déposition contre Theodoricus de Moersen et Jacobus de Sierck, respectivement archevêques de Cologne (Köln) et de Trèves (Trier), qui avaient adhéré au concile de Bâle et reconnu l'obédience de l'antipape Félix V, auparavant Amedeus, duc de Savoie.
- 1445, 7 février (N) Accord conclu entre les villes de Louvain, Anvers et Bruxelles servant d'addition à l'ordonnance touchant le cours des monnaies étrangères au pays de Brabant, accord qui fut publié à Bruxelles, le jour susdit par l'amman et les bourgmestres, échevins et conseillers de cette ville.
- 1445, [vers le 9 février] (L) Lettre du pape Eugenius IV à Fredericus III, roi des Romains, touchant la déposition de l'archevêque de Trèves (Trier) Jacobus de Sierck.
- 1445, 11 février, Bruxelles (N) Philippe le Bon, à la requête des prieur et religieuses de *Ter Cluysen*, couvent de l'ordre de saint Augustin, les autorise à faire confectionner *eenen comme* (coffre) à trois serrures différentes pour y déposer et conserver les actes passés devant les maïeur et échevins du banc de *Ter Cluysen* en

adjoignant à ceux-ci un clerc assermenté chargé de la rédaction des actes à dresser ou à renouveler, tel que cela se pratique dans d'autres bancs.

- 9311 1445, 13 février, [Bruxelles] (L) Petrus de Havere, fils de feu Egidius, transporte au profit de Johan Tseraerts, fils de feu Sigerus, tel droit lui compétant dans un héritage avec habitation et appartenances situé entre le moulin appelé *den gemeynen moutmoelen* et la *Zennam*, aux conditions spécifiées dans les présentes lettres.
- 1445, 22 février, Bruxelles (N) Philippe le Bon, à la requête de Daem Sto[e]ys, sous- maître des forêts de Brabant, qui tient à hommage de lui le fief appelé *thof ten Droegenberge* situé à Overijsse, lui permet d'envoyer désormais à perpétuité à la pâture dans la forêt de Soignes, sans devoir payer de ce chef aucune redevance, 12 vaches, un verre (taureau), deux *veteren* de chevaux et 40 porcs de sa ferme prénommée.
- 1445, 22 février (F) Substance des lettres de cette date, par lesquelles le duc Philippe le Bon accorda à Peter van Os, fils [naturel] de Rikart, qui fut varlet de chambre des ducs Antoine et Jean IV de Brabant, pour en jouir sa vie durant, la sergenterie de Tirlemont dont ledit Rikart avait été gratifié à sa vie par testament du susdit feu duc Jean, et qui venait de la résigner au profit de son fils [bâtard] Peter précité.
- 1445, 23 février (N) Philippe le Bon fait connaître la sentence rendue au Conseil de Brabant en cause de l'écoutète de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch), Ywaen de Mol, contre Peter van Best Godertssone, agissant en qualité de mari et de mambour de Margriete van Nuwelant, dame de Geffen, au sujet de l'exercice de certains droits de haute justice en la seigneurie de Geffen.
- 1445, 1er mars, Bruxelles (N) Philippe le Bon, approuve et ratifie, en en reproduisant les divers articles, l'accord conclu entre les villes de Louvain, de Bruxelles et d'Anvers, d'une part, et la ville de Malines, d'autre part, sur le point de savoir devant quelle juridiction devaient être jugées les affaires concernant la non-exécution de contrats passés par des bourgeois des trois premières villes par-devant les officiers des lieux des terres contestées entre les deux parties en cause.
- 1445, 10 mars (F) Substance des lettres de cette date, par lesquelles le duc Philippe le Bon pour récompenser Jehan de Watermale des services qu'il lui avait rendus, l'autorise à envoyer à la pâture dans la forêt de Soignes 12 vaches, un taureau, quatre chevaux et 25 pourceaux, à charge de tenir cet endroit de

pâturage en fief de lui et de ses successeurs au duché de Brabant.

- 1445, 15 mars (F) Substance des lettres de cette date, par lesquelles le duc Philippe le Bon octroya sur la recette de Brabant une pension viagère de 20 livres par an à Jehan Rikart ancien varlet des corvées de Brabant, qui par suite d'infirmités n'était plus en état d'exercer cet office.
- 1445, 17 mars, Bruxelles (N) Philippe le Bon, en considération des services rendus jadis au feu duc Antoine de Brabant par feu Daneel van Watermael, son orfèvre et varlet de Chambre, concède à Jan, fils du dit Daneel, une augmentation du fief dit *hove ter Lynden* qu'il tient de lui à hommage, le droit d'envoyer à la pâture dans la forêt de Soignes, sans devoir payer de ce chef aucune redevance, 12 vaches, *eenen verre, twee veteren perde* et 25 porcs de sa dite ferme *hove ter Lynden* située à Watermael.
- 1445, 5 avril, Louvain (N) Philippe le Bon ordonne à l'amman d'Anvers, Jan vanden Werve, d'investir, en prenant de lui le serment requis, Jan Damas de la charge d'échevin de cette ville, et cela nonobstant les objections des autres membres de la magistrature.
- 1445, 13 avril, [Bruxelles] (N) Le magistrat de Bruxelles consulté comme chef de sens par les pacificateurs de cette ville, dicte à ceux-ci la marche à suivre pour juger un cas de rixe à eux soumis par Jan Schimmelpenning contre Jan Schavart.
- 9312 1445, 27 avril, [Bruxelles] (L) Emondus de Jugne, fils de feu Henricus, transporte en mains de Johannes de Aa, seigneur foncier, au profit de Nycholaus Bomgiaert, fils de feu Gerardus, et de Johanne Reers, sa femme, un cens héréditaire de trois florins d'or par an assigné sur un héritage et ses appartenances, situé entre les deux portes de Saint-Jacques-sur-Coudenberg à Bruxelles, et attenant aux biens de Walterus de Rademakere et de feue Margarete Asselmans.
- 1445, 8 mai (N) Philippe le Bon fait savoir que son conseiller et chambellan Jehan, seigneur de Wezemaal et de Herselt, a constitué ce jour-là par-devant le conseiller et lieutenant des fiefs de Brabant, Henrick Magnus, et les hommes de fief ci-après nommés: Ambrosio van Dynter, secrétaire de lui duc, Jan van Herisem, Clase Gouy, Joose Voirtman, fils de Jacop, et au profit de maître Jan Pot, fils de Peter, une rente de 53 florins du Rhin par an sur la moitié des villages de Brecht et de Zundert qu'il tient de lui en fief, et subsidiairement sur des autres fiefs, notamment Wezemaal, Westerlo, Herselt et Fallais, rente redémible au denier 16, dont ledit Jan Pot fut investi et pour laquelle il prêta l'hommage dû.

-
- 1445, 8 mai (N) Philippe le Bon, à la requête de Jan Dicbier, comte de Megen et seigneur de Mierlo, nomme Jan Kievit lieutenant du dit Jan Dicbier, lui donnant pleins pouvoirs d'exercer les devoirs seigneuriaux envers les vassaux de ce dernier en son absence, après avoir prêté entre les mains de celui-ci, en présence de quatre de ses vassaux, le serment dont il prescrit la formule.
- 9313 1445, 11 mai (N) Charte concernant le tonlieu à Louvain.
- 9314 [1431-1445], 26 mai, Lille (F) Philippe le Bon afferme à Gilles Butor l'office de l'ammanie d'Anvers pour un terme de trois ans.
- 1445, 3 juin, Gand (N) Philippe le Bon autorise la ville de Bruxelles à lever les droits d'accises pendant un terme de 40 ans à prendre cours le 18 octobre 1451, à charge de lui payer, ce temps durant, une redevance annuelle de 400 florins du Rhin.
- 9315 1445, 5 juin, [Bruxelles] (L) Katherina, fille naturelle de feu Johannes Boele et de Katherina Leenkens, transporte au profit de Nycholas Spoer, fils de feu Arnoldus, et de la femme du dit Nycholas, Elisabeth Pipenpoys, fille de feu Gerardus, et de ses beaux-frères Walterus et Petrus Pipenpoys, tout le droit d'usufruit qu'elle possède dans un héritage avec habitation et dépendances situé en dehors de la porte de pierre au lieu dit *de Heergracht*, entre les biens de feu Henricus *metten Baerde* et de Jacobus vander Linden.
- 1445, 19 juin (F) L'amman de Bruxelles, Jan van Edingen dit *van Kestergate*, et les bourgmestres, échevins et conseillers de cette ville, font connaître les statuts en 34 articles élaborés par eux sur le fait de la mambourie à Bruxelles.
- 1445, 30 juin (N) Les échevins et conseillers de Lierre font savoir aux bourgmestres, échevins et conseillers de Bruxelles, que le fait de quitter Lierre avec famille et mobilier pour s'établir ailleurs a toujours eu pour conséquence, comme de présent encore, la perte du droit de bourgeoisie après six semaines d'absence, tant pour les natifs de cette ville que pour ceux qui y ont acquis ce droit.
- 1445, 5 juillet (N) Philippe le Bon, sur la recommandation du maître des garennes de Brabant Aert de Mol, nomme en qualité de gardien des dites garennes Lambert Kyevit.
- 1445, 12 juillet, Namur (L) Philippe le Bon déclare prendre sous sa spéciale protection et sauvegarde Antonius Boba, son fils Johannes Dominique, Martinus de Romentero, fils de feu Antonius, marchands lombards, leurs associés, parents, etc. auxquels il

permet de se fixer à Tirlemont, pour s'y occuper de commerce de change et de prêt pendant un terme de 16 ans, à prendre cours le 24 juin 1454 pour finir le 24 juin 1470, en leur octroyant à cette occasion diverses libertés, franchises et concessions spécifiées dans les présentes lettres patentes.

- 9316 1445, 23 juillet, Mons (N) Philippe le Bon mande au receveur du duché de Limbourg qu'à la date de ce jour son cousin Robbrecht, comte de Virneburg, a repris de lui à hommage, en présence de Dirick vander Merweyden, chevalier, châtelain et drossard des château et pays de Heusden, Jan van Viliers et d'autres hommes de fief, la rente de 200 couronnes d'or de France par an à lui échue par le décès de son aïeul Robbrecht, comte de Virneburg, au profit de qui elle avait été jadis assignée sur la recette du Limbourg par le duc Antoine de Brabant, rente rédimible au prix de 2000 *peters* d'or monnaie de Louvain que le susdit Robbrecht, ou son ayant droit, devra consacrer dans le délai d'un an après le rachat, à l'acquisition de biens pour les tenir en fief du duc ou de son successeur au duché de Brabant. Le duc ordonne au receveur du Limbourg de payer ladite rente régulièrement jusqu'au jour du rachat.
- 9317 1445, 11 août (F) Cornelys Lambrecht, maître des moulins du duc de Bourgogne et de Brabant, fait une déclaration au sujet des moulins de Genappe qu'ont successivement tenus à ferme Hennequinnet et [Haquinet] le Moulmier et Franquart le Moulmier.
- 1445, 12 août (N) Philippe le Bon fait connaître sous quelles conditions il autorise les échevins et bonnes gens du village de Son à vendre ou à donner en arrentement jusques 28 bonniers de leurs terres communes, pour se procurer l'argent nécessaire au paiement des frais du procès par eux soutenu contre les habitants de la franchise de Sint-Oedenrode de ceux qu'entraîneront les travaux à exécuter pour la préservation de leurs communes pâtures contre *l'ensablement* et la construction d'une nouvelle église avec tour.
- [14]45, 23 août (F) Substance des lettres de cette date, par lesquelles le duc Philippe le Bon accorde à Jehan Bont, chancelier de Brabant, le droit de pâture dans la forêt de Soignes pour 16 vaches, quatre chevaux, 50 pourceaux et 100 brebis de sa *court de Voshem*, ferme qui appartient par après à l'hôpital des apôtres à Bruxelles fondé par ledit maître Jehan Bont.
- [14]45, 23 août (F) Substance des lettres de cette date par lesquelles le duc Philippe le Bon accorda à Jehan Hinckaert, en augmentation de son fief appelé *la court de Ferendeys*, le droit d'envoyer à la pâture dans la forêt de Soignes 16 vaches, un

taureau, quatre chevaux, 50 pourceaux et 100 brebis de ladite ferme.

- 1445, 23 août, Anvers (N) Philippe le Bon, à la requête de son conseiller Wouter Bau, seigneur de Boxtel et de Vrymde, en vue de diminuer le nombre de méfaits qui se commettent dans sa seigneurie de Boxtel, augmente les pénalités à encourir par ceux qui s'en rendront coupables.
- 1445, 31 août (N) Substance des lettres de cette date, par lesquelles le duc Philippe le Bon fixa à 1000 *peters* d'or les gages du chancelier de Brabant, Gossuin van der Rijt.
- [14]45, 1er septembre (N) Substance des lettres de cette date, par lesquelles le duc Philippe le Bon fixa les gages de maître Jehan d'Erpe, dit *Ostonis*, comme conseiller de Brabant, à 330 *clinckers* par an valant 210 livres.
- 1445, 1er septembre (F) Substance des lettres de cette date, par lesquelles le duc Philippe le Bon accorde à Jehan d'Enghien, seigneur de Kestergat, amman de Bruxelles, en considération de ses bons et agréables services, 200 *ezelladen* de bois et une cule de charbons par an à livrer à Bruxelles sa vie durant.
- 1445, 1er septembre (F) Substance des lettres de cette date, par lesquelles le duc Philippe le Bon assigna à Jacques, seigneur de Hamme, une rente viagère de 110 écus d'Anvers par an sur la recette de Jodoigne, en exécution d'un appointment qui avait été conclu entre eux et en vertu duquel ledit seigneur de Hamme et ses héritiers et successeurs avaient renoncé à tous les droits qu'ils pourraient faire valoir à charge du duché de Brabant en qualité d'hoirs et ayants cause de Henry de Ham et de Thierry de Rochefort.
- 1445, 2 septembre, Bergen op Zoom (N) Philippe le Bon accorde à Pierchon Alaert, serviteur de son cousin, conseiller et premier chambellan du seigneur de Croy, la sergenterie de Walhorn, au pays de Limbourg, aux droits, salaires et profits y appartenant, avec faculté de se faire remplacer dans l'exercice de ces fonctions par quelque autre personne à ce capable.
- 1445, 2 septembre, Bergen op Zoom (N) Philippe le Bon, pour récompenser de ses bons services Pierchon Alaert, serviteur du seigneur de Croy, cousin, conseiller et premier chambellan de lui duc, le nomme forestier en chef des forêts et biens situés dans le ressort de la juridiction des échevins de Walhorn, de Sinnich et de Völkerich, aux droits, profits et émoluments qui y appartiennent et avec faculté de faire desservir cette charge par une autre personne

à ses risques et périls.

- 1445, 2 septembre, Bergen op Zoom (N) Philippe le Bon ratifie et confirme la donation faite pour le repos de son âme par Christine de Frankenberg, en son temps abbesse de Nivelles, d'une rente de 25 couronnes d'or de France par an que jadis elle avait acquise sur les châteaux, terre et village d'Arquennes près de Nivelles et dont par acte de dernière volonté elle avait disposé en faveur des religieuses d'Auderghem, des mambours de l'hôpital du Saint-Sépulchre à Nivelles et des religieuses du couvent des 11.000 vierges en la ville de Louvain, à raison de dix couronnes d'or pour chacun des deux premiers établissements religieux et de cinq couronnes semblables pour le troisième.
- 1445, 2 septembre (F) Substance des lettres de cette date, par lesquelles le duc Philippe le Bon, en considération des bons et agréables services rendus à lui et à ses prédécesseurs par Jehan Bont, spécialement en l'office de chancelier, assigna audit Jehan Bont, sa vie durant, 400 *peters* d'or par an sur la recette générale de Brabant.
- 1445, 9 septembre (N) Philippe le Bon autorise jusqu'à son rappel, le chevalier et conseiller Coenrart vander Meeren, docteur en l'un et l'autre droit, à nommer deux forestiers pour veiller à la conservation des deux tiers du bois d'Heverlee qu'il tient en fief en raison d'arrérages d'une rente de 200 florins de Hongrie par an, naguères assignée sur cette partie de bois au profit de ses maîtres.
- 1445, 20 septembre (N) Philippe le Bon fait savoir que les frères Brixius et Goessen Geelhuis de Mol ont repris de lui à hommage après le décès de Henrick, leur père, un fief consistant en 12 bonniers de terre situés à Westerhoven *ter Borken*, par-devant le lieutenant des fiefs de Brabant, Henrick Magnus, conseiller, et les hommes de fief ci-après nommés: maître Claise de Clopper, licencié en décrets, et Jan de Groete, licencié ès lois, conseiller, Jacop Voirtman, fils de Joos, et plusieurs autres non dénommés.
- 1445, 21 septembre (N) Philippe le Bon ordonne au maître des forêts et marchands assermentés de la forêt de Soignes d'aider et assister le conseiller commis à la recette générale de Brabant, Peter vander Eycken, dans le *laeyen ende meten* de 55 bonniers de bois qu'il a reçu ordre de mettre en vente.
- 1445, 23 septembre (N) Philippe le Bon fait savoir que Margriet van Poeken et son mari, Daneel, seigneur de Bouchout et burgrave de Bruxelles, ont transporté au profit de Florys van Borssele la part compétant audit Daneel dans son fief indivis, consistant en la moitié d'un droit *in die Scelt tot Betkynsveere*, et de 29 harengs et

un tiers sur le droit de conduit à Zandvliet au lieu dit *tSloecketers*, par-devant le lieutenant des fiefs en Brabant, le conseiller Heynric Magnus, et les hommes de fief ci-après nommés: maître Jan Bont et maître Claes de Cloppere, licencié en décrets, conseillers, Daneel van Ranst, seigneur de Houtain [le-Val ?], Jan et Costijn van Berchem, frères, et plusieurs autres, qui en investirent ledit Florys et reçurent de lui l'hommage dû.

- 1445, 24 septembre (N) Daneel, seigneur de Bouchout et châtelain de Bruxelles, déclare avoir promis à Florys van Borssele de lui garantir contre un chacun la paisible possession d'un fief qu'il lui a vendu, consistant en la moitié de 29 harengs et un tiers d'un droit de conduit sur l'Escaut au lieu dit *tSloecketers oft te Betkensveere*, fief dont il a conservé l'autre moitié pour lui-même.
- 1445, 24 septembre (N) Jan van Ranst et Claes Wynricxzone, échevins d'Anvers, font savoir que Daneel, seigneur de Bouchout et châtelain de Bruxelles, a garanti par-devant eux à Florys van Borssele, pendant un an et un jour, la moitié d'un fief qu'il lui a vendue et qui consiste en 29 harengs et un tiers et d'un droit de conduit sur l'Escaut au lieu dit *tSloecketers oft te Betkensveere*.
- 1445, 25 septembre (N) Philippe le Bon, sur les instances des députés des bonnes villes du pays de Brabant qui assistèrent à la journée tenue à Anvers, ordonne au maieur de Louvain de publier dans le ressort de sa juridiction, aux jours et lieux accoutumés, que tous ceux auxquels depuis sa réception comme duc de Brabant, des dommages ont été causés par le duc de Gueldre (Gelre) ou ses sujets, doivent lui en faire déclaration par écrit avant le 24 octobre suivant, déclarations qu'il devra transmettre au chancelier et conseillers de Brabant avant la Toussaint 1445, qui auront à y donner la suite que raison et justice requièrent.
- 1445, 30 septembre (N) Philippe le Bon nomme en remplacement de feu Jan van Molle, aux gages, droits, profits et émoluments accoutumés Willem van Riethove en qualité de receveur d'Anvers, de Lierre et de Herentals.
- 1445, 1er octobre (N) Philippe le Bon fait savoir que Frederic, seigneur de Wittem, fils de feu Jan, en son temps aussi seigneur du même lieu, a repris de lui à hommage 38 bonniers de terre arable et deux bonniers de prairie, situés près du Gulperberg que Maese Gaestmoelen tenait jadis en fief de la duchesse Jeanne de Brabant, relief qui se fit devant le lieutenant des fiefs en Brabant, le conseiller Henrick Magnus, et les hommes de fief ci-après nommés: Symoen van Herbais, maître Clase de Clopper, licencié en décrets, conseillers, Jacob de Sone, et plusieurs autres.

-
- 9318 1445, 3 octobre (N) Reynier van Stakenborch et Aert Peerman, échevins de la franchise d'Overijse, déclarent que par-devant eux Gielys vanden Rode a renoncé au profit du duc, représenté par le receveur en ladite franchise, à diverses parties de terre qu'il tenait de lui à cens.
- 1445, 4 octobre (N) Philippe le Bon ordonne à Jan van Dalem, receveur de Limbourg, de payer à la veuve de Jordaen Foet, en son temps receveur du dit Limbourg, de la manière et dans le délai en usage à la Chambre des Comptes de Brabant, le montant de ce qui restait dû audit feu Jordaen à la clôture du dernier compte rendu par lui pour le terme commençant le 24 juin 1433 et finissant le 7 juin 1434, montant fixé par une cédula émanée de ladite Chambre le 3 octobre 1445.
- 9319 1445, 8 octobre, Anvers (N+F) Jan van Heinsberg, évêque de Liège, duc de Bouillon, comte de Looz, déclare que, comme le duc de Bourgogne a renoncé en faveur de lui, de ses héritiers et ayants-cause, à tous droits qu'il pouvait faire valoir sur les châteaux, villes et pays de Millen, Gangelt et Waldfeucht, sans réserve aucune, il a repris ces châteaux, villes et pays à hommage du dit duc et de ses successeurs aux duchés de Brabant et de Limbourg, tant en son nom qu'au nom de ses héritiers, seigneurs et dames de ces lieux, en s'obligeant à les tenir selon le droit féodal de Brabant.
- 1445, 9 octobre, Anvers (N+F) Philippe le Bon, rappelant la substance des chartes des 8 novembre 1383, 10 mars 1385 et 21 mai 1420 relatives à l'engagère des châteaux, villes et pays de Millen, Gangelt et Waldfeucht, déclare avoir, sur sa demande, investi l'évêque de Liège et comte de Looz, Jan van Heinsberg, des dits châteaux, ville et pays, en renonçant à tous les droits quelconques qu'il pourrait y faire valoir et aux conditions stipulées dans les présentes lettres, notamment de les tenir de lui et de ses successeurs aux duchés de Brabant et de Limbourg à foi et à hommage selon le droit féodal de Brabant; de faire restituer les lettres datées de Bruges, 15 avril 1444 contenant le texte de celles du 10 mars 1385 mentionnées ci-dessus, dans un délai de deux ans au plus par son neveu Jan van Loen (Looz), seigneur de Heinsberg, de Löwenberg, de Diest et de Zichem, fils de Jan van Heinsberg qui fut le fils de feu Jan van Loen, en son vivant seigneur de Heinsberg, de Löwenberg et de Gempe. Par les mêmes lettres le duc Philippe donne décharge à l'évêque de Liège prénommé, à feu Willem van Loen, en son temps comte de Blankenheim, à Jan van Schoonvorst, burgrave de Montjoie (Monschau), seigneur de Cranendonck et de Diepenbeek, et à Renier van Bergen, chevalier, seigneur de Meerssen, qui, par lettres du 23 mai 1420 s'étaient constitués pleiges pour les susdits seigneurs de Heinsberg et Jan, son fils aîné, envers le duc Jean IV de Brabant.

-
- 9320 1445, 10 octobre, Anvers (N) Jan van Heinsberg, évêque de Liège, duc de Bouillon et comte de Looz, s'oblige, tant en son nom qu'au nom de ses héritiers, à se conformer strictement aux conditions sous lesquelles le duc de Bourgogne Philippe le Bon a renoncé à tous les droits quelconques qu'il pourrait faire valoir sur les forteresses, villes et terres de Millen, Gangelt et Waldfeucht par lettres patentes datées d'Anvers, 9 octobre 1445, dont il reproduit intégralement le texte en s'engageant à tenir ces forteresses, villes et terres du dit duc et de ses successeurs aux duchés de Brabant et de Limbourg selon le droit féodal brabançon.
- 9321 1445, 10 octobre (F) Godefroy del Spote, fils naturel de Bernart, reconnaît avoir donné à rente héritable à Jehan le Stoirdeur une maison située à Genappe, dans la rue del Truandise, entre les fossés de la ville et les biens des héritiers Jehan Chaudron. Cet acte fut passé par-devant les échevins de la ville et franchise de Genappe, à l'intervention du receveur de Genappe, Jehan Bachelor.
- 1445, 18 octobre (N) Philippe le Bon fait savoir que Dierick, fils de Jean et petit-fils de Dierick Jans Diericsoens soen s'est dévesti le 7 octobre 1440 [sic] par-devant Antoine, seigneur de Croy, comte de Porcin, seigneur d'Aarschot et de Renty, cousin, conseiller et premier chambellan de lui duc, Philippe de Hoerne, seigneur de Baucigny, de Heeze, de Leende et de Hondshoote, Willem Brant, conseiller, Claese Gouy, et plusieurs autres hommes de fief, de trois *mudzart* de terre et de trois bonniers de pré situés dans la paroisse de Vossem, en faveur de Steven, qui en fut investi et en prêta l'hommage dû avec toutes les formalités requises.
- 9322 1445, 20 octobre (N) Giellis Woits, Peter vanden Leemputten, Jan der Kinder, Henric Wragen, Jan Mortelmans, Ghyselbrecht vander Biest, fils de Thomas, et Willem Tielkens, échevins de la cour censale appelée *Sbyscopenhof* à Deurne, font savoir que Willem van Riethoven, receveur du duc de Bourgogne et de Brabant à Anvers, Lierre et Herentals, et Jan Gouroy, exerçant ledit office, ont par-devant eux reconnu avoir donné héritablement à cens, aux conditions et sous la garantie spécifiées dans les présentes lettres, à Matheeus Meyngiarts, les droits que le duc possède sur 12 bonniers de terre situés dans le susdit *Byscophoff* appelé *de helftwinningen*, que Willem Meyngiarts avait précédemment tenus à bail du comte [de Flandre?].
- 9323 1445, 20 octobre (N) Gielis Woits, Peter vanden Leemputten, Henric Wrage, Jan Mortelmans, Ghyselbrecht vander Biest, fils de Thomas, et Willem Tielkens, échevins du *Byscophoff* à Deurne, font savoir que par-devant eux, Willem van Riethoven, receveur du duc de Bourgogne et de Brabant à Anvers, Lierre et Herentals, ainsi que

Jan Gouroy, exerçant ledit office, ont déclaré que par ordre exprès des gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles, ils ont donné à ferme à Vrancke van Halle, Jan vanden Weelle, Jan der Kinder, membre du susdit magistrat, et à Jan de Bock, le droit de quatrième gerbe que le duc possède sur 15 bonniers de terre situés en la paroisse de Deurne et ressortissants à la susdite cour censale dite *Byscopshoff*, aux conditions et sous la garantie spécifiées dans les présentes lettres.

- 1445, 23 octobre (N) Philippe le Bon ordonne aux gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles de déduire de ce que le couvent de Maagdendaal (Oplinter) sera redevable du chef de corvées pour l'an dernier, une somme de 10 *peters* de 18 sols à titre d'indemnité pour la perte d'un cheval de trait subie par ledit couvent lors du dernier voyage de la duchesse, sa femme, au pays de Bourgogne.
- 1445, 23 octobre (N) Philippe le Bon ordonne au conseiller et commis à la recette générale de Brabant, Peter vander Eycken, de payer au couvent de Maagdendaal (Oplinter) une somme de 10 *peters* d'or de 18 sols pièce, à titre que subit ledit couvent lors du dernier voyage de la duchesse, sa femme, au pays de Bourgogne.
- 1445, 28 octobre (N) Philippe le Bon, à la requête de Daniel van Ranst, seigneur de Houtem et de Tielen et de Kateline sPapen, sa femme, autorise lesdits conjoints à choisir par leur maieur, à Gierle, sept tenanciers qui, sur ledit maieur, après prestation du serment prévu par la charte de la Joyeuse Entrée, y pourront continuer l'exercice de la justice tel qu'ils le firent au temps des ancêtres de ladite Kateline.
- 1445, 29 octobre, Middelbourg (Middelburg) (N) Philippe le Bon confirme en la reproduisant, l'appointement négocié en qualité d'arbitre par Matheeus van Bracle, prévôt de Sint-Veerle de Gand, maître Emonde, petit chanoine de Sainte-Gertrude de Nivelles, les aumôniers de la duchesse et de Bosquet du Latre, maître d'hôtel du comte de Charolais, entre les religieuses de Saint-Michel d'Anvers, abbaye de l'ordre de Prémontré, et Jan Samberg, maréchal de l'hôtel du duc, au sujet du droit de gîte dont celui-ci prétendait devoir jouir dans ladite abbaye pendant les deux foires d'Anvers.
- 9324 1445, octobre, Anvers (F/N) Copies des lettres concernant l'investissement par Philippe le Bon de l'évêque de Liège et comte de Looz, Jan van Heinsberg, des châteaux, ville et pays de Millen, Gangelt et Waldfeucht, en renonçant à tous les droits quelconques qu'il pourrait y faire.
- 9325 1445, 6 novembre (L+N+F) Emondus de Mailberch, doyen de

Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle (Aachen), délivre un vidimus des lettres patentes du duc Philippe le Bon, datées d'Anvers, le 18 août 1435, et contenant la reproduction des deux lettres patentes données par le feu duc Antoine de Bourgogne à Luxembourg, respectivement datées des 30 janvier (analyse n° 8875) et 2 février 1412 (analyse n° 8876).

- 1445, 15 novembre, La Haye (Den Haag) (N) Philippe le Bon accorde des lettres de grâce et de rémission à Olivier de Becker et Peter Tyben, qui auraient été bannis du pays de Brabant par le magistrat de Louvain, pour avoir blessé Henric Willekens en aidant Gheert den Clerc pour rentrer en possession de ce que Reynier de Valkenere avait promis audit Gheert à l'occasion de son mariage.
- 1445, 26 novembre, La Haye (Den Haag) (N) Philippe le Bon nomme Jacop Croesinc clerc des Comptes de Hollande (Holland), de Zélande (Zeeland) et de Frise (Friesland).
- 9326 1445, 5 décembre (N) Jan Tseraerts, receveur du duc de Bourgogne et de Brabant en la ville de Bruxelles, Gielys Coele, Cornelys Lambrecht surnommé *de Molenslegere*, Jan de Beer et Willem van Mechelen, tenanciers jurés de la Chambre de Tonlieu à Bruxelles, déclarent autoriser Jan vander Noot, fils de feu Wouter, à détourner le cours d'un ruisseau passant près de ses biens et viviers situés à Eggevoort, en vue de l'utiliser pour les besoins de son moulin, à charge de payer à perpétuité certaine redevance au profit du duc.
- 1445, 12 décembre (N) Philippe le Bon ordonne au maïeur de Halen ou à son lieutenant à Bets, de prendre les mesures en vue d'empêcher les bannis qui se tiennent en l'église de [Geet]bets, d'en sortir la nuit pour perpétrer toutes sortes de méfaits et de violences.
- 1445, 15 décembre (F) Substance des lettres de cette date par lesquelles le duc Philippe le Bon donna en engagère à Henri, comte de Nassau, frère du sénéchal de Brabant, pour une somme de 7129 florins du Rhin à rachat la forteresse de Kerpen et la ville de Lommersum qu'il venait de racheter du duc de Berg et comte de Ravensberg qui les avait longtemps tenues en gage, depuis le temps du duc Antoine de Brabant.
- 1445, 18 décembre, Gand (F) Philippe le Bon accorde des lettres de sauvegarde à Jehan [une partie manque] et à Ysabel, sa femme, demeurant à Nivelles, qui avaient été condamnés par les échevins de cette ville à un voyage à Saint-Pierre de Rome et à Saint-Jacques de Compostelle pour avoir enlevé des meubles de la maison mortuaire d'Ernoul Moughues, chanoine de Sainte-Gertrude audit Nivelles, oncle de la susdite Ysabel, bien qu'ils les eussent

restitués aussitôt après avoir appris que ledit défunt en avait disposé par testament.

- 1445, 20 décembre, Gand (N) Philippe le Bon nomme Jan Gouvry conseiller et maître de la Chambre des Comptes à Bruxelles aux gages qu'il fixera plus tard, à charge pour ledit Jan de prêter le serment d'usage entre les mains du chancelier de Brabant Goessin vanden Rijt.
- 1445, 22 décembre, Gand (N) Philippe le Bon autorise les bonnes gens de Limbourg à s'occuper en leur ville de la draperie et du tissage de la laine, à édicter des ordonnances pour régler cette industrie, et à faire graver un sceau pour sceller les draps y fabriqués en vue de leur vente sur les franchises foires, à condition de le faire avec l'autorisation des drossard et receveur du Limbourg et en réservant à son profit les deux tiers des amendes à infliger du chef des dites ordonnances.
- 1445, 23 décembre, Gand (N) Philippe le Bon donne à la ville d'Anvers des garanties pour la vente faite par elle de trois rentes viagères au profit de maître Roeland Pipe, secrétaire de lui duc, et de Magdalene van Overtvelt, sa femme, du dit maître Roeland et de Marie Pipe, sa soeur, et de Magdalene prénommée et de Jan van Overtvelt, fils du secrétaire maître Pauwel van Overtvelt, rentes dont le produit devait servir au rachat de semblables rentes vendues le 15 août 1436 à plusieurs personnes.
- 9327 1445, [avant le 24 décembre], La Haye (Den Haag) (N) Philippe le Bon ordonne au conseiller Peter vander Eycken, commis à la recette générale de Brabant, de payer de sa part à Jan van Ranst, seigneur de Cantecroy et de Grand-Bigard, une somme de 300 florins du Rhin de 38 gros monnaie de Flandre pièce, pour les frais des voyages qu'il fit à son service alors qu'il était drossard et châtelain de Limbourg et dont le détail est contenu dans le présent mandement.
- 9328 1445, 24 décembre (N) Jan van Ranst, seigneur de Cantecroy et de Grand-Bigard, reconnaît avoir reçu de Peter vander Eycken, commis à la recette générale de Brabant, la somme de 300 florins du Rhin, de 19 sols pièce, que lui devait le duc de Brabant en vertu d'un appointment conclu avec lui de la part du dit duc au sujet de certains voyages faits par lui à son service du temps qu'il était bailli et châtelain de Limbourg.
- 1445 (F) Simple mention portant que, dans le courant de cette année il plut au duc Philippe le Bon de nommer maître Jehan Ostonis et messire Ernoul de Pede, chevalier, conseillers de Brabant aux gages chacun de 300 clinckarts par an, augmentant

ainsi de deux le nombre des membres de ce Conseil.

VIII. JAAR 1446

- 1446, 1er janvier, Gand (N) Philippe le Bon, en considération des bons et fidèles services rendus par Jan Kepkin, lui accorde, pour en jouir sa vie durant aux conditions stipulées dans les présentes lettres, le produit de la recette des droits dits *statgelt* et *pondegelt* à percevoir aux villages d'Eersel, Lommel et Oirschot dans le Kempenland les jours de franche foire: recette qui, après son décès, devra être réappliquée aux domaines.
- 9329 1446, 11 janvier, [Bruxelles] (L) Elisabeth Poys, fille de feu Lambertus et veuve de Reynerus vander Noet, transporte à ses fils, Johannes et Reynerus vander Noet, deux parties de terre sises à Woluwe-Saint-Pierre au lieu dit *dBoesrot* et attenantes aux biens de feu Reynerus vanden Bossche.
- 1446, 28 janvier, Louvain (F) Philippe le Bon autorise les prieure et religieuses de Béthanie de Sainte Marie-Madeleine à nommer un ou plusieurs sergents pour veiller sur leurs biens, bois, terres, prés et pâturages situés à Lins[-Saint-Remi] et dans les environs, sergents qu'elles pourront remplacer quand bon leur semble et qui devront prêter serment entre les mains du bailli de Hannut avant d'entrer en fonction.
- 9330 1446, 4 février (N) Triestram vanden Dale, prêtre, fils naturel de feu Rommond vanden Dale, déclare tenir en fief de Gielis van Mersene une part dans *den tol te Mechelen opte Grootbrugge*, consistant dans le produit de ce tonlieu pendant 17 jours consécutifs, soit huit jours avant et huit jours après la fête des Saints Simon et Jude [28 octobre] et celui du *Roedertol* pendant toute l'année, part de tonlieu que son père prénommé avait acquise pour lui de Jan van Hofstaden.
- 1446, 7 février, Louvain (F) Philippe le Bon accorde des lettres de légitimation à Pierre de Wiese, fils bâtard de Jehan de Wiese et de feu Elizabeth Boens, tisserand demeurant à Termonde.
- 1446, 12 février, Louvain (N) Philippe le Bon mande à Peter vander Eycken, commis à la recette générale de Brabant, qu'il entend que les arbalétriers de Landen jouissent de la franchise des aides, conformément aux lettres de privilège que leur ont octroyées ses prédécesseurs au duché de Brabant.
- 1446, 12 février, Louvain (N) Philippe le Bon nomme Janne van Cortenbach son *schenck* (échanson) aux honneurs, droits, profits et émoluments appartenant à cette charge.
- 1446, 13 février (F) Substance par lesquelles le duc Philippe le Bon

gratificia Bauduin Zoete, pour en jouir sa vie durant, d'une sergenterie de Louvain, valant par an 35 livres de 40 gros monnaie de Flandre la livre.

- 1446, 15 février, Louvain (F) Philippe le Bon ordonne aux chevaliers et conseillers de Brabant de faire expédier les lettres patentes par lesquelles il afferme à Jehan Meyer d'Etzelbach pour un terme de 12 ans consécutifs et au prix de 550 florins du Rhin par an les montagnes de calamine du Limbourg qu'avait tenues à bail Symon Holtzappel.

- 1446, 16 février, Louvain (N) Philippe le Bon mande à tous officiers de justice des pays de Brabant et de Limbourg et d'Outre-Meuse, en leur ordonnant de s'y conformer, qu'il a donné des lettres de sauf-conduit à son cousin Symoen, comte de Salm, et à sa suite, lettres valables de ce jour jusqu'au 25 juin suivant.

- 1446, 17 février, Louvain (N) Philippe le Bon donne à bail à Jan Meyer d'Etzelbach, aux conditions stipulées dans les présentes lettres, pour un terme de 12 ans consécutifs à prendre cours de cette date et au prix de 550 florins du Rhin, toutes les montagnes de calamine du Limbourg, en annulant les lettres du mois de mars 1445 par lesquelles les dites montagnes avaient été affermées à Symoen Holtzappel pour un même nombre d'années.

- 1446, 18 février, Louvain (N) Philippe le Bon autorise les échevins et bonnes gens d'Erpe à vendre ou à donner en arrentement perpétuel jusque 25 bonniers de leurs terres communes, à charge d'en consacrer le produit uniquement au paiement des présentes lettres d'octroi, des frais du procès qu'ils ont à soutenir contre leurs voisins au sujet de leurs dites terres communes et de ceux qu'occasionnera la réfection de la tour de leur église.

- 1446, 18 février, Louvain (N) Philippe le Bon, à la requête des compagnons de la gilde des arbalétriers de Louvain, les autorise à ajouter sur leurs vêtements et chapeaux *onse devisie ende livereye vanden viersteen by der divisie van den boge*.

- 1446, 19 février (N) Jan Meyer d'Etzelbach, en reproduisant les lettres patentes datées de Louvain, 17 janvier 1446, par lesquelles le duc Philippe le Bon lui donne à bail toutes les montagnes de calamine du Limbourg pour un terme de 12 ans consécutifs et au prix de 550 florins du Rhin par an, s'oblige à observer ponctuellement toutes les clauses de ce bail.

- 1446, 20 février, Louvain (N) Philippe le Bon, à la demande de quelques-uns de ses conseillers, retient à son service en qualité de fournisseur de poisson aux honneurs, droits, profits, émoluments et

salaires accoutumés, Symoen van Thienen, boucher et marchand de poisson à Louvain, en lui accordant, pour en jouir sa vie durant, le premier étal du marché au poisson en cette ville moyennant paiement des droits dus de ce chef.

- 9331 1446, 20 février, [Anvers] (N) Les bourgmestres, échevins et conseillers d'Anvers font savoir à tous et en particulier aux gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles, que ce jour d'hui Pieter Pot, leur co-bourgeois, a reconnu par-devant eux avoir reçu de Henrick de Smet, prêtre, naguères receveur du duc en cette ville, à Lierre et à Herentals, la somme de 3000 écus de Dordrecht pour prix de rachat de la rente viagère de 250 écus semblables qui avait été créée au profit du susdit Pieter Pot et de ses enfants.
- 9332 1446, 21 février, Louvain (N) Philippe le Bon accorde à Peter van Belle la jouissance sa vie durant de la charge de la *Costerie ten Drien Bornen*, récemment devenue vacante par le décès de Heyne Rombouts.
- 1446, 22 février, Louvain (N) Philippe le Bon accorde à Jan Mathys, curé de Herve, et à ses successeurs en cette charge, la jouissance de la dîme lui due pour les terres vagues du dit Herve récemment transformées en terres arables, concession faite à la décharge du maieur de cette localité, Olivier Mathyssoen, que le curé prénommé avait fait ajourner devant l'official de la cour de Liège, pour avoir perçu cette dîme au profit de lui duc.
- 1446, 23 février (F) Substance des lettres de cette date par lesquelles le duc Philippe le Bon octroya à la demoiselle Ysabel de la Vigne, fille de feu Lauren, pour certaines causes à ce le mouvant, une pension viagère de 100 *peters* par an sur la recette générale de Brabant.
- 1446, [ca. février] (N) Philippe le Bon, ayant sur la recommandation de l'évêque de Liège, son cousin, et de quelques-uns de ses conseillers, donné des lettres de sauvegarde à Jan Plonis, Jan Mostaert, Lambert vander Coenen et Matheus *der werd van den Eyck by Herve*, et à leurs serviteurs, Heinkin van Bertens, Johannes Butten, Henric *der cleric van Merentus* et Watelet *de Moelnair van der Vaes*, pour se rendre auprès de lui en la ville de Louvain et s'y soumettre au nom des habitants du Limbourg à ce qu'il déciderait quant au paiement par les dits du Limbourg de leur quote-part dans l'aide à lui dernièrement consentie, fait connaître sa décision à ce sujet et annonce le prochain envoi au Limbourg de commissaires chargés d'enquêter sur les plaintes formulées par les communs habitants contre les officiers de justice et les échevins de Limbourg et par ceux-ci contre les dits habitants.

-
- 1446, 1er mars (F) Philippe le Bon ordonne au receveur de Nivelles de publier dans le ressort de sa juridiction que tous ceux qui ont la charge de l'entretien et de la mise en état des ponts, passages, chemins et cours d'eau doivent s'en acquitter avant la Saint-Jean-Baptiste prochaine s'ils ne veulent encourir les pénalités prévues dans la présente ordonnance.
- 1446, 4 mars (N) Philippe le Bon délègue Arnt van Pede, chevalier, et maître Janne de Grote, licencié ès lois, ses conseillers, maître Adriaen vander Ee, son secrétaire et garde des chartes et privilèges de Brabant, Ywein de Mol, écoutète de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch), Willem Dicbier, receveur de cette ville, Henric van Eyck, écoutète de Kampenhout, Arnt Stamelaert van Uden, maître Gheraerd van Vladeracken et maître Jan Moenick, pour procéder à une enquête sur place le 8 de ce mois et jours suivants touchant le différend existant entre les bonnes gens de Lommel, de Bergeijk, Westerhoven et Eersel, tous habitants du pays de Brabant, d'une part et les bonnes gens de Peelt et de Gestel, habitants du pays de Looz, d'autre part, au sujet de la propriété de certaines terres communes que les uns et les autres prétendaient leur appartenir, afin de s'entendre avec les députés de l'évêque de Liège sur le moyen d'aplanir ce différend à l'amiable et de mettre les deux parties d'accord.
- 1446, 15 mars (N) Les échevins de Monster à Borssele, font savoir que Geraert Janszone a reconnu par-devant eux avoir vendu à Florys, seigneur de Borssele et de Souburg, de la part de Danyel de Bouchout, le quart d'une dîme à Hoogelande au pays de Walcheren, dîme tenue en fief de l'abbé de Saint-Paul d'Utrecht.
- 1446, 22 mars (F) Substance des lettres de cette date par lesquelles le duc Philippe le Bon octroya à Vrancke van Halen, pour en jouir sa vie durant, la sergenterie de Gierle, Lille et Wechel qu'avait résignée à son profit Hennekin vander Smissen, varlet des faucons du dit duc.
- 1446, 26 mars (F) Substance des lettres de cette date par lesquelles le duc Philippe le Bon gratifia Cornille dele Keele, son varlet de Chambre, et Jehan de Constain, pour en jouir leur vie durant, de la foresterie de Halen, qui valait par an 27 livres.
- 1446, 26 mars (F) Substance des lettres de cette date en vertu desquelles la sergenterie de Nuenen, Gerwen et Tongeren fut donnée par le duc Philippe le Bon au fauconnier de la duchesse de Bourbon, Aernt van der Heect, qui la transporta au profit de Henry van Eycke avec l'assentiment du dit duc.
- 1446, 26 mars (F) Substance des lettres de cette date en vertu

desquelles Daniel van Bouchout reçut en fief du duc Philippe le Bon la rente de deux livres de vieux gros par an dont sa cousine défunte, Jehanne van Bouchout, en son vivant femme de damoiseau de Wezemaal, avait joui sur la recette de Tirlemont, rente qui, après le décès de Daniel prénommé fut possédée par Jehan van Bouchout, son frère.

- 1446, 27 mars, Lille (N) Philippe le Bon, ayant appris que Pauwels Hootstoels, qu'il a naguère gratifié de la sergenterie de Hakendover et des autres sergenteries en dépendantes, est depuis quelque temps absent du pays et probablement décédé, accorde provisionnellement ladite sergenterie de Hakendover avec tout ce qui en dépend à Henric Steenberch, frère de maître Merten Steenberch, son secrétaire, avec la faculté pour ledit Henric Steenberch de faire desservir cette charge en son nom par quelque personne capable.
- 1446, 27 mars, Lille (N) Philippe le Bon autorise Willem van Boxstel, dit *van Haeren*, a disposer par testament de tous biens quelconques qu'il possède en Brabant ou y acquerra.
- 1446, 27 mars, Lille (N) Philippe le Bon, à la requête du maréchal de ses chevaux, Lambrecht Wouters, l'autorise, sous les conditions spécifiées dans le présent octroi, à construire un moulin à vent à moudre grain etc., sur un territoire qu'il possède au village de Balen, dans l'ammanie de Mol du côté du pays de Looz, avec faculté pour ledit Lambrecht et ses descendants de reconstruire ce moulin dans le cas où il viendrait d'être détruit par le feu ou autrement.
- 1446, 30 mars, Lille (N) Philippe le Bon ordonne à Peter vander Eycken, conseiller commis à la recette générale de Brabant, de payer à Bauduin van Glymes, récemment encore bailli de Nivelles et du Roman pays de Brabant, une somme de 300 florins du Rhin de 36 gros de la nouvelle monnaie de Flandre pièce, pour prix des trois chevaux qu'il vendit jadis à Willem van Sartey, maréchal de son hôtel, et dont il ne fut point payé nonobstant l'ordre de paiement que lui duc adressa le 21 février 1445 de Dijon à Guy Guilbaut, lors conseiller, trésorier et gouverneur général de toutes les finances.
- 1446, 30 mars, Lille (N) Philippe le Bon ordonne au conseiller Peter vander Eycken, commis à la recette générale de Brabant, de payer à Bauduin van Glymes, naguère bailli de Nivelles, 75 florins du Rhin, somme à lui due pour avoir participé à dix hommes à cheval pendant 17 jours, ensuite de l'ordre qu'il en avait reçu le 17 mars 1440, à la prise de possession des villes et forteresse de Limbourg dont le châtelain, Diederick van Brandenborch avait été fait

prisonnier pour certaines causes non spécifiées dans le présent mandement.

- 1446, 31 mars, Lille (F) Philippe le Bon fait connaître les clauses de l'appointement conclu entre lui et les députés de Bruxelles au sujet de la transgression par ceux de cette ville au mépris de sa hauteur et seigneurie, du droit de juridiction leur appartenant en vertu de leurs privilèges, cause pour laquelle une amende de 11.000 *rijders* d'or fut imposée à ladite ville.
- 1446, 31 mars, Lille (N) Philippe le Bon ordonne à l'amman de Bruxelles de publier dans le ressort de sa juridiction, aux lieux accoutumés et à l'intervention du magistrat des dits lieux, la présente ordonnance aux termes de laquelle nul ne pourra désormais établir des loteries, sous les peines édictées dans ladite ordonnance, exception faite toutefois en faveur de Peter Columbot, qui a été dûment autorisé à en établir une dans la ville d'Anvers.
- 1446, 31 mars, Lille (N) Philippe le Bon blâme l'amman de Bruxelles de n'avoir pas appliqué l'ordonnance déjà publiée dans le ressort de sa juridiction, par laquelle il fut défendu à tous ceux qui jouissent du *bedewyn* ou *bedebier* de les débiter à prix d'argent pour en faire leur profit, sous peine d'une amende de 40 *Philippus* d'or appelés *rijders* à chaque contravention, lui ordonnant de la publier à nouveau en prenant de tout officier ou homme de loi qu'y contreviendra une amende double, soit 80 *rijders*.
- 1446, 31 mars, Lille (N) Philippe le Bon ordonne à l'amman de Bruxelles de publier dans le ressort de sa juridiction sans aucun retard et de la manière accoutumée, une ordonnance touchant le port de livrées, de signes distinctifs et d'armes, sous peine pour les contrevenants et les officiers qui auront toléré ces abus d'encourir les amendes spécifiées dans ladite ordonnance.
- 1446, 10 avril (N) Arnolt van Chievel, lieutenant de Wilhem de Scaetsberch et Stas van Danekem, hommes de fief de la seigneurie de Fauquemont (Valkenburg), font savoir que Reynart van Berghe, chevalier de Meerssen et de Goel, bailli de Dalem, a transporté le 18 novembre 1442, au profit d'Olivier van Libermoy et de ses héritiers une rente féodale de huit florins du Rhin par an, rédimible au denier dix, qu'il possédait à charge du tonlieu de Fauquemont; qu'Olivier prénommé a reconnu avoir été payé du terme de ladite rente échu le 11 novembre 1445 par Jean Meeus, receveur de Fauquemont; que ce dernier lui a racheté cette rente au prix de 80 florins semblables, somme remployée par ledit Olivier à l'achat d'une rente de quatre muids de seigle assignée sur 12 bonniers de terre situés à Ramsdorf; que cette dernière rente a été relevée en fief par le receveur précité, et qu'Olivier susdit est resté homme de

fief de Fauquemont du chef de la moitié de la cour de Materberch jadis à lui cédée par le susdit Regnier de Berg.

- 9333** 1446, 10 avril, [Bruxelles] (F) Les bourgmestres, échevins et conseillers de Bruxelles, en reproduisant les lettres du duc Philippe le Bon le 31 mars 1446, promettent d'en accomplir ponctuellement toutes les clauses.
- 9334** 1446, 21 avril, Louvain (L) Arnoldus Barbitonsoris de Winksele, diocèse de Liège, notaire général de la cour de Liège, Johanne de Phalisen, doyen de la chrétienté de Louvain et Thoma de Fine, chapelain perpétuel de Saint-Pierre de Louvain, prêtres du même diocèse, délivrent un vidimus de l'acte notarié daté de cette même ville, 19 juillet 1443.
- 9335** 1446, 21 avril, Louvain (L) Arnoldus Barbitonsoris de Winksele, diocèse de Liège, notaire général de la cour de Liège, Johanne de Phalisen, doyen de la chrétienté de Louvain et Thoma de Fine, chapelain perpétuel de Saint-Pierre de Louvain, prêtres du même diocèse, délivrent un vidimus de l'acte notarié daté de cette même ville, 19 juillet 1443.
- 1446, 22 avril (N) Philippe le Bon approuve et ratifie en la reproduisant, l'accord conclu entre les habitants et bonnes gens de Vessem, demandeurs, d'une part, et Jan Boydens, Marie, veuve de Kerstiaen Boydens, et ses enfants, et Alyt, veuve de Maes Spykermans, et ses enfants, défenseurs d'autre part, au sujet de l'emploi d'une chemin se dirigeant de Vessem à Looz, en passant par la terre commune dite *de Voort*, devant la ferme *Ter Donck* et par le chemin de Meerhoven.
- 9336** 1446, 26 avril (N) Philippe le Bon ordonne à son secrétaire Ambrosius van Dwynter d'aller examiner sur place, avec le receveur de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch), deux hommes de fief et des témoins, les limites entre les communaux des communes d'Erp et de Veghel et de rendre compte de leur visite au chancelier du Conseil de Brabant afin qu'il puisse être statué en connaissance de cause sur le différend existant à ce sujet entre les dits deux villages.
- 1446, 7 mai, Arras (N) Philippe le Bon, à la requête des abbé et religieux de 's-Hertogenrode, les prend sous sa spéciale sauvegarde et protection et ordonne aux officiers de justice des pays de Brabant et d'Outre- Meuse de leur en assurer la jouissance.
- 9337** 1446, 11 mai, Arras (F) Philippe le Bon fait connaître les conditions auxquelles il remet Thierry de Brandenburg, seigneur de Bolland, en possession de ses biens qui avaient été saisis pour avoir

participé à la prise du seigneur de Willuby et de quelques autres Anglais, bien qu'ils fussent porteurs de lettres de sûreté et de sauvegarde délivrées par lui duc.

- 9338** 1446, 14 mai (F) Thierry de Brandenburg, écuyer, seigneur de Bolland, ensuite de certain traité conclu entre lui et le duc de Bourgogne Philippe le Bon, déclare renoncer au remboursement d'une somme de 4500 florins du Rhin naguères prêtée par lui audit duc au moment où celui-ci confia la charge de sénéchal des pays et duché de Limbourg, et délivre entre les mains du chancelier d'Authume, pour être annullée, l'obligation que le duc lui souscrivit à cette occasion.
- 1446, 18 mai (N) Philippe le Bon commet, en lui donnant plein pouvoir à cet effet, Arnt van Chevel, lieutenant drossard et châtelain de Limbourg de la part de Henric, comte de Nassau et de Vianden, cousin de lui duc, pour apponter le différend qui existait entre les échevins et bonnes gens de la ville de Limbourg, d'une part, et ceux du banc de Balen, d'autre part, au sujet du droit de débiter du vin que les premiers contestaient aux seconds.
- 1446, 20 mai (N) Philippe le Bon, sur la recommandation de l'évêque de Liège, accorde des lettres de rémission à Herbrecht vanden Edelbampt, qui était coupable de l'enlèvement, contre son gré, d'une jeune fille de Maastricht.
- 9339** 1446, 25 mai (N) Philippe le Bon délègue Henric Magnus, conseiller et lieutenant des fiefs du pays de Brabant, maître Ambrosius van Dynter, son secrétaire, et Willem Dicbier, receveur de Bois-le-Duc ('s- Hertogenbosch), pour procéder à une enquête minutieuse sur le différend existant entre les habitants des villages d'Erp et de Veghel au sujet des limites de la propriété de l'usufruit de leurs terres communes respectives et notamment du *Moerveld* et du *Slopwert*. Ils avaient à rendre compte par écrit du résultat de leur mission au chancelier du Conseil de Brabant pour permettre à ceux de ce Conseil de trancher en connaissance de cause le différend en question.
- 9340** 1446, 31 mai au 2 juin (N) Enquête minutieuse par Willem Dicbier, receveur de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch), et maître Ambrosius van Dynter, secrétaire de Philippe le Bon, sur le différend existant entre les habitants des villages d'Erp et de Veghel au sujet des limites de la propriété de l'usufruit de leurs terres communes respectives et notamment du *Moerveld* et du *Slopwert*.
- 1446, 1er juin (N) Philippe le Bon ordonne au maieur de Louvain de publier aux lieux habituels de sa juridiction et aux jours à ce servant, que l'acquisition de marchandises quelconques destinées

à être revendues à des marchands d'autres nations, n'est permise qu'à Anvers même pendant la foire de la Pentecôte en cette ville sous les peines à encourir prévues dans la présente ordonnance.

- 9341 1446, 4 juin (N) Thys Rentmeester et Clais Damen, échevins de Fauquemont (Valkenburg), délivrent un vidimus de l'acte du 16 février 1414 (analyse n° 9161) et y appendent leurs sceaux.
- 9342 1446, 4 juin (N) Thys Rentmeester et Clais Damen, échevins de Fauquemont (Valkenburg), délivrent un vidimus de l'acte du 10 avril 1446.
- 9343 1446, 4 juin, Bruxelles (L) Henricus Speekaert, prévôt de Saint-Jacques-sur-Coudenberg, couvent des chanoines réguliers de l'ordre de saint Augustin, et Johannes Coreman, doyen de Sainte-Gudule à Bruxelles, délivrent un vidimus de la charte du 1er juin 1196.
- 1446, 4 juin, Bruxelles (F) Appointement amiable rendu par le chancelier et conseillers de Brabant sur le différend existant entre Margueriete de Dongelbeert dite *de Longchamp*, veuve de Guerart en son vivant seigneur de Hasoy, d'une part, et Godefroy de Montenaken, seigneur de Resves, d'autre part, au sujet de l'engagement qu'avait pris ledit Godefroy à la suite du transport de ses biens que lui avait fait Margueriete pré-qualifiée, de pourvoir à l'entretien de celle-ci, sa vie durant, selon son état.
- 9344 1446, 10 juin, Lille (F) Vituli écrit à maître Adrian vander Ee, secrétaire du duc de Bourgogne Philippe le Bon, au sujet de questions de finances sans entrer dans les détails.
- 1446, 22 juin (N) Philippe le Bon rappelle à Arnt van Chievel, lieutenant de son cousin Henric, comte de Nassau, comme burgrave du pays de Limbourg, la décision touchant l'obligation pour les habitants de ce pays de s'acquitter de leur quote-part dans l'aide à lui dernièrement consentie, décision qu'il fit connaître aux députés des dits habitants, nommément Jan Plonis, Jan Mostaert, Lambert vander Coene, Matheeus *der weerd van den Eyck by Herve*, Heynken van Bertens, Johannes Butten, Henric *der cleric van Mereuens* et Watelet de Molenair *van der Vaes*, en les recevant à Louvain et lui ordonna de mettre ce qu'il a décidé à exécution en y contraignant au besoin les refusants et les opposants.
- 1446, 28 juin (F) Philippe le Bon, comme suite à une requête à lui adressée par les maîtres de la fabrique de l'église d'Incourt, ordonne au bailli de Nivelles et du Roman pays de Brabant, de prendre les serment et caution de Jaquemin de Mont, receveur du

chapitre [de Nivelles?] qui a été commis par lui à la recette des revenus du doyenné d'Incourt, vacant par le décès de Jehan Guillame, jusqu'à ce qu'il soit pourvu au remplacement du dit défunt dont se disputaient la succession maître Jehan de Harsoy, cleric, et messire Jehan Gaillot.

- 1446, 6 juillet, Bruxelles (N) Philippe le Bon fait connaître le règlement arrêté par lui à la requête de Jan van Herendale, commis roi des *meersluden* du Brabant en vertu des lettres de commission datées de Bruxelles 17 décembre 1444, règlement qu'auront à observer les membres de cette corporation sous peine d'encourir les amendes y spécifiées.

- 1446, 15 juillet, Bruxelles (N) Philippe le Bon ordonne aux gens de la Chambre des Comptes de porter à l'actif du conseiller Boudwyn van Glymes, seigneur de Bierbeek, naguères bailli de Nivelles et du Roman pays de Brabant, la somme de 265 livres 10 escalins deux deniers obole de gros et celle de 763 florins du Rhin jadis payées par lui à la décharge de lui duc à feu Gilles de Bouleir (Boulers), son prédécesseur audit office de bailli, à charge pour ledit Boudwyn et ses ayants cause de se constituer répondants de ces sommes dans le cas où elles seraient réclamées par les héritiers de feu son prédécesseur audit bailliage.

- 1446, 15 juillet, Bruxelles (N) Philippe le Bon ordonne au drossard de Fauquemont (Valkenburg) de remettre Willem van Schaesberch en possession des biens qui avaient été saisis sur son ordre dans le ressort de son office, en réservant le droit que pourra faire valoir sur ces biens Jan Bont, docteur en l'un et l'autre droit, trésorier de Cambrai et curé de la franchise de Heerlen naguère chancelier de Brabant.

- 1446, 18 juillet, Bruxelles (N) Philippe le Bon déclare que, sur l'aide de 176.000 philippus d'or appelés *rijders* de 25 sols pièce à lui dernièrement consentie par les deux états séculiers du pays de Brabant, la ville d'Anvers a payé, à valoir sur le troisième versement de sa quote-part dans ladite aide, devant échoir à la Noël 1446, une somme de 700 *rijders* entre les mains de Peter van der Eyken, commis à la recette générale de Brabant et de ladite aide en ce pays, somme que celui-ci a délivrée à la duchesse et dont lui duc donne quittance à la ville d'Anvers.

- 1446, 18 juillet, Bruxelles (N) Philippe le Bon donne quittance à la ville de Louvain d'une somme de 1417 philippus d'or appelés *rijders* et 17 sols, payée par elle à son profit, pour les besoins de la duchesse sa femme, et à titre de troisième paiement de l'aide à lui récemment octroyée par les deux États séculiers du pays de Brabant et ne devant échoir que le 25 décembre, somme payée

par ladite ville entre les mains de Peter vander Eyken, commis à la recette générale de Brabant et de l'aide en question, qui aura à en répondre dans ses comptes.

9345

1446, 22 juillet (N) Margrete van Palant, dame de Wittham, veuve de Johan, en son vivant seigneur de Wittham, et Frederich, fils aîné de Wittham, reconnaissent avoir reçu du duc de Bourgogne Philippe le Bon le remboursement de la somme de 5000 florins du Rhin que le susdit feu seigneur de Wittham lui prêta jadis pour être employée eu rachat de la terre de Fauquemont (Valkenburg).

1446, 24 juillet, Bruxelles (F) Philippe le Bon ordonne à Jehan de Eda, secrétaire et garde des livres de fief du pays de Brabant, de verser entre les mains du secrétaire et garde de l'Epargne, Gaultier de Lamandre, l'argent provenant des reliefs de fiefs par lui reçu depuis le décès de Jehan de Lenhevel, dit *Bouloingne*, en son vivant garde des joyaux de l'Epargne.

1446, 26 juillet, Bruxelles (N) Cédula émanée des gens de Chambre des Comptes à Bruxelles, portant qu'à la clôture du deuxième compte de Jan de Keghel le receveur de Nivelles, pour l'an finissant le 23 juin 1440, il lui restait dû une somme de 22 livres 15 sols 11 deniers de gros et huit mites et demie.

1446, 27 juillet, Bruxelles (N) Philippe le Bon ordonne à Jan Bacheleir, receveur de Nivelles, de payer à Jan van Kegel, son prédécesseur en cet office, la somme de 22 livres 15 sols 11 deniers huit mites et demie argent de Brabant, lui restée à la clôture du compte d'un an finissant le 24 juin 1440 suivant une cédula émanée à la Chambre des Comptes de Brabant le 26 juillet 1446.

9346

1446, 28 juillet (N) Baudewyn van Glymes, seigneur de Bierbeek, de Chaumont, de Soye et de Denée, naguères bailli de Nivelles et du Roman pays de Brabant, en reproduisant textuellement les lettres du duc de Bourgogne Philippe le Bon datées de Bruxelles 15 juillet 1446, déclare que lui et ses héritiers rendront pour le duc et ses successeurs au duché de Brabant les deux sommes y mentionnées dans le cas où celles-ci seraient réclamées par les héritiers de feu Gielys van Bouler, son prédécesseur au susdit bailliage.

1446, 31 juillet, Bruxelles (N) Philippe le Bon déclare nommer Aernt van Tzevel, fils de Jan, comme châtelain et drossard de Limbourg en remplacement de Henri, comte de Nassau, etc., aux mêmes gages, profits et émoluments que ceux dont ce dernier et ses prédécesseurs audit état ont joui jusqu'alors.

- 9347 1446, 2 août (N) Aernt van Tzevel, fils de Jan, s'oblige, sous la foi du serment à se conformer ponctuellement aux conditions sous lesquelles le duc de Bourgogne Philippe le Bon l'a nommé châtelain, drossard et semonceur des hommes de fiefs des château, ville et pays de Limbourg, par lettres patentes de commission datées de Bruxelles, 31 juillet 1446, dont il reproduit le texte intégral (voyez l'analyse précédente).
- 1446, 4 août, Bruxelles (N) Philippe le Bon reconnaît avoir reçu en prêt de Henric vander Poirten, le jeune, receveur d'Ijse, une somme de 100 philippus d'or appelés *rijders*, versée à son profit entre les mains du conseiller commis à la recette générale de Brabant, Peter vander Eyken, qui en devra rendre compte, somme que le susdit Henric pourra récupérer sur le produit de sa recette à partir du 24 juin 1447.
- 1446, 4 août, Bruxelles (N) Philippe le Bon déclare qu'à son profit une somme de 300 philippus d'or appelés *rijders* a été versée en argent comptant entre les mains du conseiller commis à la recette générale de Brabant, Peter vander Eyken, par les lombards tenant table de prêt à Louvain et à Tirlemont, prêt qui leur sera remboursé par une perception, à partir du 1er janvier 1447 et jusqu'à concurrence des 200 *rijders* de la redevance annuellement due par eux pour l'exercice de leur négoce.
- 1446, 4 août, Bruxelles (N) Philippe le Bon déclare que le prêt de 200 philippus d'or appelés *rijders* à lui consenti par les lombards tenant table de prêt à Bois-le-Duc ('s- Hertogenbosch) en argent comptant versé à son profit entre les mains du conseiller commis à la recette générale de Brabant, Peter vander Eycken, qui en devra rendre compte, leur sera remboursé graduellement et jusqu'à concurrence de la somme totale, par la non-perception, à partir de l'an 1447, de la redevance qu'ils doivent annuellement en raison de leur octroi.
- 1446, 5 août, Bruxelles (N) Philippe le Bon ordonne à l'amman de Bruxelles, au maieur de Louvain et à tous autres officiers de justice du pays de Brabant, de prêter aide et assistance aux religieux de Dielegem contre leurs débiteurs récalcitrants résidant dans leurs juridictions respectives.
- 1446, 6 août, Bruxelles (N) Philippe le Bon mande à la générosité de tous ses sujets des pays de Brabant et de Limbourg et d'Outre-Meuse, Thomaes vander Weyde, prêtre, frère de l'ordre de la Sainte Trinité, et Engelbrecht de Roever, clerc, auxquels il a permis de recueillir des aumônes dans ses États pour la délivrance des chrétiens prisonniers des Turcs, en les prenant sous sa spéciale protection et sauvegarde.

-
- 1446, 6 août, Bruxelles (F) Ordonnance par laquelle le duc Philippe le Bon applique aux domaines du Brabant toutes les parties des domaines aliénés, à rappels à vie par lui-même et par ses prédécesseurs audit duché, abolit les charges de gouverneur et contrôleur des finances, règle l'administration de l'Epargne, et institue devers sa personne un conseil qui aura à connaître de toutes les affaires concernant les finances de ses divers États.
- 9348 1446, 7 août, Bruxelles (F) Philippe le Bon ordonne qu'à partir de ce mois le produit des droits et émoluments des sceaux établis par lui au pays de Brabant doit être versé à l'Epargne par l'audiencier de la chancellerie de ce duché.
- 1446, 9 août, Bruxelles (N) Philippe le Bon, à la requête de son conseiller Florys, seigneur de Borssele, consent, en cas de décès du dit Florys sans laisser postérité mâle, que les fiefs de West-Souburg dans l'île de Walcheren et Kapelle dans l'île de Duiveland, qu'il tient de lui *tot eenen Zeeuschen leen*, passent après son décès à sa petite-fille Marie, fille de Jan van Cats et de Marie van Borssele, fille défunte du dit Florys, ou à ses arrière-petits-fils. Faveur pour l'obtention de laquelle Florys prénommé paya au profit du duc une somme de 2000 écus de Bourgogne de 30 gros monnaie de Flandre pièce, entre les mains de maître Wauter vander Mandre, secrétaire et garde des fonds secrets du duc.
- 1446, 12 août, Bruxelles (N) Philippe le Bon mande à ses conseillers Peter vander Eycken, commis à la recette générale de Brabant, et Janne Hynkaert, maître des forêts de Brabant, en les chargeant de la mise à exécution qu'il a donné à Janne Robert dit *Bourguignon*, sellier, demeurant à Bruxelles, 12 hêtres de la forêt de Soignes pour en façonner des selles.
- 9349 1446, 12 août (N) Art van Langdorp, fermier de la *lepelere*, et Jan vanden Pole, tenanciers jurés du duc de Bourgogne, de Brabant, etc., certifient qu'en l'an 1440 Wouter Thonis a pris à cens de Henrick Vergeilen, lors receveur de Tirlemont, environ un demi bonnier de terre, situé au de là de Hakendover, qui a été saisi par après pour cause de non-paiement du cens dû annuellement.
- 1446, 16 août, Bruxelles (F) Philippe le Bon, à la requête de Jacques le Thiey, abbé de Phalempin, prend les religieux, serviteurs et biens de ladite abbaye en sa spéciale protection et sauvegarde, et ordonne au gouverneur de Lille, Douai et Orchies, et à tous autres justiciers et officiers de les défendre contre toutes injures, violences et voies de fait quelconques.
- 1446, 18 août, Bruxelles (N) Sentence prononcée par Philippe le

Bon contre les habitants du pays de Limbourg qui, passés deux ans environ, s'étaient livrés à des actes de mutinerie à l'occasion de la perception de l'aide qu'ils lui devaient à raison de sa Joyeuse Entrée et du mariage de son fils le comte de Charolais. Noms des 12 mutins qui furent appréhendés au corps à La Haye (Den Haag), où ils s'étaient rendus pour s'expliquer avec le duc, qui de La Haye furent menés successivement à Gand, à Louvain et à Vilvorde, et qui de cette dernière localité durent se rendre à Bruxelles pour faire amende honorable, en chemise et tête et pieds nus, devant le duc ou son délégué. Noms de 8 personnes qui furent envoyées à Louvain, pour solliciter du duc la grâce des susnommés prisonniers. Noms des 38 personnes qui, en la ville de Limbourg, eurent à faire amende honorable, en chemise et tête et pieds nus, devant les représentants du duc, Arnt van Chievel, châtelain et drossard du Limbourg, assisté du receveur et des membres du magistrat.

- 1446, 19 août, Bruxelles (N) Philippe le Bon fait connaître les clauses du compromis conclu entre les doyen, chapitre et bénéficiaires de Saint-Jean de Diest, d'une part, et les échevins et conseillers de la ville de Diest, d'autre part, à l'intervention de son conseiller et chambellan Jan, seigneur de Heinsberg, de Löwenberg, de Diest et de Zichem, et d'autres intermédiaires, par les arbitres respectivement choisis par eux, à savoir: maître Goesen vander Ryt, chancelier, et Clais Clopper, licencié en décret et conseiller de Brabant, pour les uns, Henric Magnus et Symoen van Herbays, conseillers du dit Conseil, pour les autres, au sujet de la valeur du *chynsgulden* et du gros en ce qui concerne le paiement des revenus dus auxdits de Saint-Jean.
- 1446, 26 août (F) Substance des lettres de cette date, par lesquelles le duc Philippe le Bon octroya à Jehan Michelot dit *Fueilly*, commis à la recette et à la délivrance du bois et du charbon servant au chauffage de l'hôtel ducal, pour son salaire annuel 300 *ezelladen* de bois et deux cules de charbon pour son propre usage.
- 9350 1446, 30 août, Bruxelles (N) Arnolt, duc de Gueldre (Gelre) et de Juliers (Jülich), comte de Zutphen, déclare que, peu de temps après que le duc de Bourgogne Philippe le Bon, son beau-frère, fut devenu duc de Brabant, il a repris de lui à hommage comme duc de Gueldre, les quatre fiefs suivants: les ville et château de Grave, Bommelerwaard, Tielerwaard et Oosterbeek avec la montagne, en négligeant de reprendre les trois fiefs dont les noms suivent: le pays de Cuijk, l'avouerie de Looz au pays de Herpen, et 12 arpents de terre à Tielerwaard, lesquels trois fiefs il vient de reprendre maintenant de son dit beau-frère selon le droit féodal de Brabant, en présence de Jan, fils aîné du duc de Clèves et vander Mark, seigneur de Ravenstein, aussi son beau-frère, de Jan, comte de Nassau et de Vianden, seigneur de la Leck et de Breda, son neveu,

d'Anthonis, seigneur de Croy, comte de Porcien, seigneur d'Aarschot, et de Renty, premier chambellan du duc de Bourgogne, de Jan, seigneur de Bergen op Zoom et de Glymes, de Henri Magnus, de Symoen van Herbais, de Willem Brants, de maîtres Claes de Cloppere, Jan de Grote, Ambrosius van Dynter et Adryaen vander Ee, hommes de fief du dit duc de Bourgogne, et de ses propres conseillers Willem, seigneur de Berg, de Bilande et de Hedel, et Gheerijt, seigneur de Culenburg, d'Eewijk et de Weerde.

- 9351** 1446, [30 août, Bruxelles] (N) Arnolt [duc de Gueldre (Gelre) et de Juliers (Jülich)], déclare que les attentats à main armée jadis commis par les habitants de Nimègue (Nijmegen) contre Lith et *Meghen*, ne porteront aucun préjudice contre les droits de son beau-frère, le duc de Brabant Philippe le Bon, ni de ces villes, ni des seigneurs particuliers en ces lieux.
- 9352** 1446, 30 août, Bruxelles (N) Arnolt, duc de Gueldre (Gelre) et de Juliers (Jülich), comte de Zutphen, déclare que, en qualité de duc de Juliers, il a ce jourd'hui repris à hommage en cette ville du duc Philippe le Bon, son beau-frère, et en présence de plusieurs personnes, les quatre fiefs suivants selon le droit féodal de Brabant: la terre de *Brueghe*, celle de Dülken, l'avouerie et la mairie d'Aix-la-Chapelle (Aachen) et les château et terre de Randenrade.
- 9353** 1446, [30 août, Bruxelles] (N) Substance d'une charte semblable à la précédente, par laquelle Arnolt, duc de Gueldre (Gelre) et de Juliers (Jülich), etc. reconnaît avoir repris à hommage du duc de Brabant Philippe le Bon, son beau-frère, comme duc de Juliers (Jülich), les quatre fiefs suivants: la terre de *Brueghe*, celle de Dülken, l'avouerie et mairie d'Aix-la-Chapelle (Aachen) et les château et terre de Randenrade.
- 9354** 1446, 30 août (N) J. de Witenh[ein], secrétaire d'Arnolt, duc de Gueldre (Gelre) et de Juliers (Jülich), déclare que celui-ci, en l'absence de son grand scel, a promis de livrer en mains des commissaires du duc de Bourgogne Philippe le Bon qui le 15 octobre prochain assisteront à la journée indiquée à Grave, des expéditions, en due forme et sous son grand scel, des trois chartes dont les copies précèdent. Par ordre du dit duc le secrétaire prénommé signa la présente déclaration et y appliqua le cachet du duc en cire vermeille.
- 9355** 1446, 30 août, Bruxelles (N) Philippe le Bon déclare que ce même jour son beau-frère Arnolt, duc de Gueldre (Gelre) et de Juliers (Jülich) et comte de Zutphen, a repris de lui, comme duc de Brabant les quatre fiefs suivants: le pays et château de Randenrade, la terre de *Brueghe* avec les seigneuries en

dépendantes, celle de Dülken avec tout ce qui en dépend, et l'avouerie ou mairie d'Aix-la-Chapelle (Aachen), fiefs pour lesquels il lui a prêté hommage, comme duc de Juliers, en présence des hommes de fief qui, à sa demande, appendirent à ces lettres leur sceau avec le sien.

- 9356 1446, 30 août, Bruxelles (N) Philippe le Bon ordonne au receveur de Tirlemont de payer dorénavant à maître Ambrosius van Dynter, secrétaire de lui duc et burgrave héréditaire de Dormaal, et à ses héritiers qui après lui exerceront ladite charge de burgrave, au jour de la Noël de chaque année, la rente de 30 escalins de vieux gros tournois jadis assignée à Willem van Bikevelt, burgrave de Montenaken, en sa qualité de burgrave héréditaire du dit Dormaal, par lettres patentes du duc Jean IV de Brabant du 7 décembre 1421.
- 9357 1446, 31 août (N) Henrick Maes, fils de feu Jan, et Alyt Vits, fille de Gielys, assistée de Janne Wildemans, son mambour, ont transporté au profit de Vrancken Cuppens, fils de feu Geert, une héritage avec habitation, situé au lieu dit *den Castel*, entre les biens de Bernaert Molepas, de Willem Nues, de Henrick Molepas et une ruelle, en tant que cet héritage est tenu de Bernaerde vander Spout, comme seigneur du fonds, transport qui fut effectué par-devant ce dernier et ses échevins, à savoir Henrick Molepas et Gielys vanden Rode, en même temps échevins d'Overijse, qui scellèrent le présent acte.
- 1446, 1er septembre, Bruges (F) Gautier de la Mandre, secrétaire et garde de l'Epargne du duc Philippe le Bon, reconnaît avoir reçu au profit du duc une somme de 2000 écus de Bourgogne, appelés *clinquars* de 30 gros monnaie de Flandre pièce, de Florys, seigneur de Borssele, conseiller du dit duc en reconnaissance des lettres obtenues par celui-ci, datées de Bruxelles, 9 août 1446, en vertu desquels sa petite-fille Marie, fille de Jehan Kats et de feu Marie de Borssele, et à défaut de sa petite fille, le ou les fils de celle-ci, pouvaient lui succéder après son décès en la possession de la seigneurie de West-Souburg en l'île de Walcheren et de celle dite *Ter Capelle* dans le Duiveland en Zélande (Zeeland).
- 1446, 1er septembre (F) Substances de lettres de cette date, par lesquelles le duc Philippe le Bon octroya à Jehan d'Enghien, seigneur de Kestergat, pour en jouir sa vie durant, 200 *ezelladen* et une cule de charbon par an.
- 1446, 1er septembre (F) Substance des lettres de cette date, par lesquelles le duc Philippe le Bon assigna à Jacques, seigneur de Han, chevalier, comme héritier et ayant cause de Henri de Han et de Thierris de Rochefort, pour en jouir sa vie durant, 110 écus d'Anvers sur la recette de Jodoigne, rente du chef de laquelle il

devint homme de fief du duc.

- 9358** 1446, 6 septembre, Bruxelles (N) Pierre Pistoris et Pierre van Meerbeke, maîtres de la Chambre des Comptes de Brabant, délivrent un vidimus sur parchemin de la charte datée de Bruxelles, 7 décembre 1341(analyse n° 661).
- 1446, 7 septembre, Bruxelles (F) Ordonnance de Philippe le Bon par laquelle il défend aux gens de la Chambre des Comptes de Bruxelles de sceller ou passer en compte des mandements de don, rémission ou quittances, avant qu'ils ne soient vérifiés par le Grand Conseil chargé par lui de la conduite des affaires financières.
- 9359** 1446, 13 septembre, Bruxelles (L) Philippe le Bon incorpore à perpétuité la table abbatiale de Coudenberg, pour n'en jouir qu'après le décès ou la résignation volontaire d'Ywanus de Cothem, la chapellenie de Trois- Fontaines, à charge pour les dits chanoines réguliers de l'ordre de saint Augustin de faire célébrer le service divin dans la chapelle castrale de Boitsfort en attendant que celle de Trois-Fontaines soit restaurée.
- 9360** 1446, 15 septembre, Bruxelles (N) Ordonnance de Philippe le Bon, enjoignant aux receveurs particuliers de Brabant, quels qu'ils soient, de dresser dorénavant leurs comptes par terme d'un an commençant le 1er janvier et finissant le dernier décembre.
- 9361** 1446, 16 septembre (N-F) Extraits des registres aux fiefs de Brabant, délivrés par vanden Eede, gardien de ces registres et secrétaire du duc.
- 1446, 22 septembre (F) Substance des lettres de cette date par lesquelles le duc Philippe le Bon alloua à Michiel Moens, *orrologier*, pour son salaire de mettre et entretenir allant et sonnant *lorrologe en la court de mon dit seigneur a Brouxelles*, huit livres par an.
- 1446, 29 octobre, Bruxelles (N) Philippe le Bon mande à tous ses officiers de justice des pays de Brabant, de Limbourg et d'Outre-Meuse, en leur ordonnant de s'y conformer, qu'il a donné des lettres de sauf-conduit, valables pour un an, à prendre cours à cette date, pour se rendre et séjourner dans les susdits pays, à son conseiller et chambellan Jacop, seigneur de Hoirne, d'Altena et de Montigny et à ses varlets et serviteurs jusqu'au nombre de 40 personnes et autant de chevaux.
- 1446, 29 octobre, Bruxelles (N) Philippe le Bon commet Jan Thuys en qualité de lieutenant du maître des travaux en Brabant, Cornelis Lambrecht qui par lettres datées de Bruxelles, 13 octobre 1438, avait été investi de cette charge en même temps que Gielis

Pauwels, mais qui, par suite d'infirmités, n'était plus en état de s'acquitter régulièrement de sa tâche.

- [1446], sans date [vers le 29 octobre] (N) Formule de serment prêté par Jan Thuys en qualité de lieutenant de maître Cornelis Lambrecht, inspecteur assermenté des travaux de Brabant.
- 9362 1446, en octobre (F) Wauthier de Haren, demeurant à Bruxelles et agissant au nom du recteur de la messe quotidienne à célébrer au grand autel de l'église Saint-Jean l'Evangéliste à Tervuren, Mathieu Bracle, aumônier du duc de Bourgogne et de Brabant, donne en arrentement, au prix de dix muids de blé héritable à livrer annuellement en la ville de Nivelles à partir du 30 novembre 1447, à Jehanne Hollande, fille de feu chevalier Jehan et veuve d'Everart de Thier, ainsi qu'à son fils Robiert de Thier et à ses descendants, les maisons, cours, jardins, viviers, terres arables, bois, prés et pâturages situés sous diverses juridictions dans la paroisse de Saint-Martin de Ways près de Genappe, qui appartenaient jadis successivement à feus Godefroy Fremier et Claes de Hont dit *de Batemborch* de Bruxelles, et qui depuis avaient été saisies au profit du susdit recteur pour cause de non-paiement de la rente lors due pour ses biens.
- 9363 1446, en octobre (F) Acte semblable au précédent passé pour la partie des biens en question ressortissant à la cour *au Rewars* de Jehan de la Neufverue, par-devant le maieur et les échevins.
- 9364 1446, en octobre (F) Acte semblable aux deux précédents passé par-devant le maieur et les échevins de la cour de Thier appartenant à Robert de Thier, pour ceux des biens en cause mouvants de ladite cour.
- 9365 1446, en octobre (F) Acte de la même teneur que les trois qui précèdent, passé par-devant Jehan Bacheler, receveur de Nivelles de par le duc de Bourgogne et de Brabant, en présence d'Everart de Hoestert, Godefroy de Thier dit *de Hegheniesart*, Everart de Thier et Jehan de Costimont, alleutiers de duc en l'office de Genappe, pour ce qui concerne l'arrentement des biens donnés en arrentement par Waultier de Haren au nom de Mathieu Bracke et de ses successeurs, recteurs de la messe quotidienne à célébrer devant le grand autel de l'église Saint-Jean l'Evangéliste à Tervuren.
- 9366 1446, 1er novembre, Rome (L) Le pape Eugène IV rappelle à l'évêque de Liège, Johannes de Heinsberg, le but pacificateur dans lequel la papauté a ratifié le traité entre Charles, roi de France, et Philippe le Bon, duc etc., en menaçant de peines spirituelles ceux qui le transgressaient. Il lui ordonne d'appliquer ces peines le cas

échéant.

- 1446, 13 novembre, Bruxelles (N) Philippe le Bon, considérant que l'ordonnance faite par lui à Vilvorde au mois de mai 1441, concernant les biens féodaux situés en Brabant, n'a pas été observée ponctuellement, en édicte une nouvelle en vue d'empêcher tout empiétement sur le droit féodal brabançon.
- 1446, 22 novembre, Louvain (N) Philippe le Bon alloue un traitement à Jan Gourry qu'il a retenu comme conseiller et maître de la Chambre des Comptes à Bruxelles par lettres datées de Gand, 20 décembre 1445, eu égard au décès de Barthelemeus a la Truye, en son vivant, premier maître de ladite Chambre, nonobstant que les gages de celui-ci ne fussent pas imputés sur la recette générale de Brabant.
- 9367 1446, 23 novembre (N) Jan van Loen (Looz), seigneur de Heinsberg, de Löwenberg, de Diest en de Zichem, déclare approuver et confirmer les lettres datées d'Anvers, 9 et 10 octobre, relatives à l'appointement conclu entre le duc de Bourgogne, de Brabant et de Limbourg, d'une part, et l'évêque de Liège, duc de Bouillon, et le comte de Looz, son oncle, d'autre part, au sujet du rachat des châteaux, terres et seigneuries de Millen, Gangelt et Waldfeucht. Appointement dont il promet d'observer strictement toutes les clauses en tant qu'elles le touchent ou puissent toucher ses descendants, et ensuite duquel il restitue au duc ses lettres datées de Bruges, 15 avril 1444, contenant le texte de celles de la duchesse Jeanne de Brabant données à Bruxelles, 10 mars 1385.
- 1446, 23 novembre [1444, sic], Bruges (N) Philippe le Bon déclare que l'évêque de Liège, duc de Bouillon, comte de Looz, Jan van Heinsberg lui a remis, en exécution de certaine clause du traité qui avait été conclu entre eux au sujet du rachat de Millen, Gangelt et Waldfeucht, les lettres portant ratification du susdit traité par Jan van Loen (de Looz), seigneur de Heinsberg, de Löwenberg, de Diest et de Zichem, ainsi que celles reçues de lui, duc, le 15 avril 1444, contenant copie des lettres de feu la duchesse Johanne de Brabant du 10 mars 1385.
- 1446, 6 décembre (N) Philippe le Bon ordonne à Willem van Rythoven, receveur d'Anvers, de Lierre et d'Herentals, *moeleponder*, chargé d'attirer devant lui, pour y être corrigés, les contrevenants aux lois de la banalité, charge que les fermiers des dits moulins et leurs serviteurs pouvaient exercer aussi le cas échéant.
- [14]46, 9 décembre (F) Substance des lettres de cette date, par lesquelles le duc Philippe le Bon octroya à Gautier le Calfstekere,

ancien receveur, une pension de deux gros de Flandre par jour, valant par an 18 livres cinq sols, sur la recette générale de Brabant.

- 1446, 10 décembre (N) Philippe le Bon, considérant que Gielys Pauwels, nommé maître des travaux en Brabant par lettres datées de Bruxelles, 13 février 1439, pour assister maître Cornelis Lambrecht, devra s'absenter assez longtemps du Brabant pour surveiller des travaux importants qui sont à exécuter en la ville d'Ecluse (Sluis) en Flandre, commet Peter Pauwels, son fils, en qualité de lieutenant de son père.
- 1446, 10 décembre (F) Substance des lettres de cette date par lesquelles le duc Philippe le Bon accorda aux abbesses et religieuses de Forest le droit de pâture dans la forêt de Soignes pour 30 vaches, un taureau, 24 chevaux et deux poulains de leur ferme de Watreloes.
- [14]46, 10 décembre (F) Substance des lettres de cette date par lesquelles l'abbaye de La Cambre obtint du duc Philippe le Bon le droit d'envoyer à la pâture dans la forêt de Soignes, jusqu'à son rappel, 14 vaches, un taureau et six chevaux de sa ferme de Lansrode.
- 1446, 10 décembre (F) Substance des lettres de cette date par lesquelles l'abbaye de La Cambre près de Bruxelles fut autorisée par le duc Philippe le Bon, jusqu'à son rappel, d'envoyer à la pâture dans la forêt de Soignes 36 vaches, 12 génisses et deux taureaux de sa ferme sous *Bossche*, à charge de payer au profit du duc une redevance annuelle de deux rasières et demie d'avoine par vache.
- 1446, 10 décembre (F) Substance des lettres de cette date par lesquelles le duc Philippe le Bon autorisa les religieuses d'Auderghem à envoyer à la pâture dans la forêt de Soignes 18 vaches, un taureau et 50 pourceaux, à charge de payer à son profit une redevance annuelle de quatre rasières d'avoine par vache.
- 1446, 11 décembre (N) Extrait du livre aux fiefs de Brabant tenus du duc de Bourgogne, Philippe le Bon, délivré ce jour-là par Johannes vanden Eede, secrétaire du duc et garde des dits livres de fief de Brabant, et produit au Conseil de Brabant, le 22 décembre 1446 par Sander vanden Assche, procureur du seigneur d'Enghien et d'Engelbert van Edingen.
- 1446 (N) Philippe le Bon fait connaître la sentence rendue au Conseil de Brabant sur le différend existant entre Helyaes Geerts Elenzone et Geerde Witters, habitants de Hechtel, village du pays de Looz, demandeurs, d'une part, et Ghysbrecht Kepper, maieur de

Lummen, défenseurs d'autre part, au sujet du droit de pâture sur le pré dit *Oversseloe* s'étendant jusque dans le village de Koersel.

- 1446 (F) Décret, émané de la Chambre des Comptes en Brabant prescrivant de quelle manière les fermiers de viviers, garennes, etc., auront à faire leur livraison en cour.
- 1446 (N) Philippe le Bon accorde des lettres de rémission à Lodewyc Cricsteen, *poorter* natif de Louvain, qui, dans un mouvement de grande détresse, s'était rendu coupable de rognage d'environ 35 philippus d'or appelés *rijders*.
- 1446 (N) Philippe le Bon accorde des lettres de rémission à Symoen Pute de Jonge, qui, passés quatre ans, avec l'aide d'un nommé Rutte Baetzeleer, avait procédé avec violence et contre son gré à l'enlèvement d'Yde Sliebaert, fille légitime de Mertine, bourgeois de Maastricht et de Luytgarde, sa femme.
- 1446, Bruxelles (N) Philippe le Bon. Formule d'un acte de relief, d'hommage et de prestation de serment de fidélité d'un fief mouvant de lui comme duc de Brabant.
- 1446 (F+N) Simple mention de la vente de rentes viagères, à deux vies, sur la recette d'Anvers, jusqu'à concurrence d'une somme de 766 *rijders* par an, valant 957 livres dix sols.
- 1446 (F) Simple mention d'une ordonnance sur le fait des domaines, publiée cette année par Philippe le Bon, duc de Bourgogne, etc.
- 1446 (N) Keure faite dans le courant de cette année par les maieur et échevins, anciens et nouveaux, et les bonnes gens de Vilvorde, touchant le droit de bourgeoisie en cette ville.

IX. JAAR 1447

- 9368 1447, 12 janvier, Gand (N) Philippe le Bon ordonne à l'امman de Bruxelles ou à son lieutenant de publier à nouveau et de faire observer strictement l'ordonnance datée de Gand, 19 juin 1434, par laquelle il est défendu d'importer en Brabant, etc., des draps et des fils d'Angleterre.
- 9369 1447, 15 janvier (N) Les échevins de l'abbesse de Sainte-Gertrude de Nivelles à Bollebeek font savoir que Lysbet Sbueners, fille de feu Gielys, et son mari Jan Philipps ont transporté par-devant eux un bonnier de terre situé dans la paroisse de Mollem, entre les biens de Jan vanden Vekenen, de l'abbaye d'Affligem et de Jan van Masenzeele, au profit d'Amelrijck Philipps, qui en fut adhérité par eux à la semonce du maieur Gielys vander Elst.
- 1447, 24 janvier (N) Willem Janszone, Jacob Lauweryszone et Cornelis Jan Adriaenszone, hommes de fief du comte de Hollande (Holland) et de Zélande (Zeeland), font savoir que par-devant eux Jacob vanden Abeele a reconnu avoir vendu et transporté à Florys, seigneur de Borssele, la moitié d'une dîme de quatre arpents appelés *Oskinshil*, dans l'Oosterland de Duiveland qu'en commun ils tenaient en fief mouvant du comté de Zélande.
- 1447, [après le 24 janvier] (N) Jacob Philips Willem Hontszone, Willem Janszone et Jacob Lauweryszone, hommes de fief des comtés de Hollande (Holland) et de Zélande (Zeeland), déclarent que Jacob vanden Abeele a transporté par-devant eux au profit de Florys, seigneur de Borssele et de Souburg, la moitié de la dîme sur quatre arpents de terre sis dans l'Oosterland de Duiveland et y connus sous la dénomination d' *Oskynshil*, dîme que précédemment les susdits vendeur et acquéreur tenaient chacun pour une moitié en fief mouvant du comté de Zélande et qui avait appartenu jadis en entier au vendeur prénommé.
- 1447, 25 janvier, Bruges (N) Philippe le Bon investit la Chambre des Comptes à Bruxelles du pouvoir de suspendre et révoquer les officiers comptables des duchés de Brabant et de Limbourg et des pays d'Outre- Meuse qui, de propos délibéré, négligeront de rendre leurs comptes aux jours à eux indiqués en infligeant en outre aux défailants de grosses amendes.
- 9370 1447, 27 janvier (N) Maître Jan de Coster et Ghijsbrecht de Vriese, échevins de l'abbesse de Forest à Woluwe, font savoir que par-devant eux Katheline van Blijtterzwijck, veuve de Symoen Roelants, a transporté en mains du maieur, au profit de ses enfants Willem, Clase et Kathelinen Roelants, cette dernière femme de Willem van Scadewijck, l'usufruit lui compétant dans une rente de cinq setiers

de seigle par an assignée sur diverses parties de terre situées à Woluwe-Saint-Pierre spécifiées dans les présentes lettres. Laquelle rente de cinq setiers de seigle par an fut immédiatement après transportée par les enfants Roelants prénommés, agissant en cette occasion aussi au nom de leur sœur Machtilde Roelants, au profit de Mathijs van Cobbegem, fils de feu Adaem, qui en fut investi le même jour.

- 9371 1447, 27 février (F) Frankart Vairons, Massin de Mont et Jehan Heuchey, échevins de Jodoigne, font savoir qu'après avoir, à la requête de Guillaume vanden Vecken, receveur du duc à Jodoigne, procédé à un examen minutieux des prix de grains en cette localité depuis le 24 juin au 31 décembre 1446, fixent ceux auxquels auront à se libérer les personnes ayant à payer au duc des redevances en grains.
- 1447, 8 mars, Bruges (N) Philippe le Bon nomme le receveur général de Brabant, Peter vander Eycken, à la place de premier maître de la Chambre des Comptes à Bruxelles, en remplacement de feu Berthelmeeus à la Truye, aux gages ordinaires qui ne lui seront alloués qu'après le décès d'un des maîtres de ladite Chambre.
- 9372 1447, 10 mars, Bruges (N) Philippe le Bon envoie en mission à Anvers, pour y procéder à l'examen des fossés et des murs, portes et tours du bourg, Henrick Magnus, lieutenant des fiefs, Peter vander Eyken, receveur général de Brabant, Peter den Beckere, maître de la Chambre des Comptes à Bruxelles, ses conseillers, et Ambroos van Dynter, son secrétaire, en leur donnant pleins pouvoirs d'y faire exécuter les travaux de curage et de réfection qu'ils jugeront devoir y être effectués, aux frais des villes et des particuliers qui de ce chef jouissent de la franchise du droit de tonlieu audit bourg.
- 9373 1447, 31 mars (N) Everaert Tseraerts et Cornelys Lambrecht, tenanciers jurés de la Chambre de Tonlieu à Bruxelles, attestent qu'à la demande de Jan Tseraerts, receveur du duc de Bourgogne et de Brabant en ladite Chambre, ils ont été présents à l'affermage du vivier du moulin à Boitsfort pour un terme de 10 ans, par ledit receveur à Henrick van Kesterbeke et à Janne Malesijn.
- 9374 1447, 17 avril (L) L'abbé de Saint-Michel d'Anvers, de l'ordre de Prémontré au diocèse de Cambrai, délivre un vidimus de l'ordonnance du 31 mai 1440.
- 1447, 19 avril (N) Johannes vanden Ede, secrétaire du duc de Brabant, délivre un extrait d'un de ses livres touchant le fief dit *tgoet ten Hoeve* situé près d'Eindhoven à Tongelre, comprenant la

moitié du tonlieu à Eindhoven, à Oirschot, à Tongelre et à Sint-Oedenrode, dont la duchesse Jeanne de Brabant gratifia jadis son varlet et maître de cuisine Jacob uter Oesterwyc, en réservant pour elle et ses successeurs au duché de Brabant d'en opérer le rachat quand bon leur semblera au prix de 500 vieux écus.

- 9375** 1447, 5 mai (N) Philippe le Bon ordonne au messager Jan Huytsy de se rendre aux villes, franchises et villages ci-après nommés: Wespelaar, Meerbeek, Kampenhout, Bertem, Werchter, Rotselaar, Haacht, Aarschot, Testelt, Langdorp et Betegem, pour leur dire d'envoyer des députés à Anvers, le 23 de ce mois, auprès de Henricke Magnus, lieutenant des fiefs de Brabant, Peter van der Eycken, receveur général de ce duché, Peter den Becker, maître de la Chambre des Comptes à Bruxelles, ses conseillers, et maître Ambrosius van Dwynter, son secrétaire, commissaires chargés de déterminer les travaux de curage des fossés et de réparation des murs, portes et tours du bourg d'Anvers qu'il y a lieu de faire exécuter, pour apprendre d'eux le lendemain le montant de la quote-part à payer par un chacun dans les frais qu'occasionnent les travaux à effectuer, sous peine, en cas de non-comparution, de perdre le bénéfice de la franchise de tonlieu dont ils jouissent et de devoir ce nonobstant payer leur dite quote-part.
- 9376** 1447, 5 mai (N) Philippe le Bon mande à Jacob Bonier, messager à cheval, qu'il doit se rendre à Rupelmonde, Temse, Hulst, Sint Jansteen, Sint Pauwels polder, *Hoenixdyck*, *le polder de Namen*, Ossenisse, Hontenisse, Baasrode, le pays de Waas, *Booche*, Zwijndrecht, le pays de Saaftinge et Beveren, pour informer les habitants d'avoir à envoyer leurs fondés de pouvoir à Anvers, le 25 mai suivant, auprès des commissaires délégués par lui (cfr. charte précédente).
- 9377** 1447, 5 mai (N) Philippe le Bon envoie Mathys Moeys, messenger, pour les mêmes motifs qu'aux numéros précédents, à Malines, Muizen, Leest, Hombeek, Hever, Heffen, Nielen, Rijmenam, Ballaar, Itegem, Putte, *Kersse*, Sint-Kathelijne-Waver, Kapellen, Herentals, Kasterlee, *Poerle*, Gierle, Tongerlo, Westerlo, Olen, Hulshout, Herselt, Geel, *Oevele*, *Eyndonck*, Vorselaar, Retie, Tielen, Noorderwijk, Olmen, Lichtaart, Herenthout, Morkhoven, Dessel, Balen et Mol.
- 1447, 10 mai, Bruges (N) Philippe le Bon reconnaît avoir vendu à Jan van Cats, pour la somme de 1072 saluts d'or et demi, de 48 gros monnaie de Flandre pièce, versée par lui entre les mains de son secrétaire et trésorier de l'Epargne, maître Gautier vander Mandre, 1227 arpents d' *ambachts ende ambachtsgevolgh* avec tout ce qui en dépend, sis en diverses parties en la paroisse de Welland dans l'île de Schouwen et le quart de la paroisse de

Renesse, le tout récemment échu à lui duc, comme comte de Zélande (Zeeland) par le décès de Florys van Borssele.

- 9378 1447, 13 mai, Maastricht (F) Jehan de Heynsberghe, évêque de Liège, etc., annule le bannissement prononcé contre Marie de Foloigne par les 22 des pays de Liège et de Looz à la requête de Charle de le Rivière, seigneur de Heers, de Hermalle, etc., annulation moyennant laquelle le duc de Bourgogne a promis de lever la saisie mise à cause de la sentence sur les biens et héritages que le prénommé Charle de le Rivière possède en Brabant.
- 9379 1447, 16 mai, Bruges (F) Gautier de la Mandre, secrétaire et garde de l'Épargne du duc de Bourgogne et de Brabant, reconnaît avoir reçu au profit du duc, de son échanson, l'écuyer Hans de Cortenbach, la somme de 500 florins du Rhin à titre de prêt sur l'office de châtelain et sénéchal des château et terre de Fauquemont (Valkenburg) que le duc lui a octroyés.
- 9380 1447, 20 mai, Bruges (N) Philippe le Bon fait savoir qu'il s'oblige à maintenir Jan van Cortenbach, fils de Gheeryt, dans l'exercice de la charge de châtelain et drossard de Fauquemont (Valkenburg) aussi longtemps qu'il ne lui aura pas remboursé les sommes suivantes: 500 florins du Rhin versés à titre de prêt entre les mains de son secrétaire Wauter vander Mandre; 1000 semblables florins à payer le 24 juin prochain à la veuve de son prédécesseur en ladite charge de châtelain et drossard de Fauquemont, en son vivant chambellan du duc; et celle qu'il s'est engagé à déboursier à l'apurement des comptes de son dit prédécesseur que la veuve de celui-ci doit présenter à la Chambre des Comptes à Bruxelles.
- 1447, 26 mai (N) Lodewyck die Rycke, Henrick vanden Borhoven, Jan die Witte et Jan van Maerbeke, marchands jurés de la Chambre de Tonlieu de Louvain font savoir que, étant requis par le receveur du duc en cette ville, Felix de Hont, de se prononcer sur le différend pendant devant eux entre Jan Machiels fermier du *houttol*, demandeur d'une part, et Reyner vanden Hove de Tielt dans la seigneurie de Zichem, défendeur, d'autre part, au sujet du refus de celui-ci de payer au demandeur ledit droit pour le bois importé par lui à Louvain, ils se sont, pour résoudre les difficultés que présentait ce litige, adressés au Conseil de Brabant, leur chef de sens, où le différend a été tranché en faveur de Reyner prénommé, les habitants du village de Tielt devant jouir de la franchise de ce droit de tonlieu à Louvain.
- 1447, 7 juin (F) Substance des lettres de cette date par lesquelles à la requête de Jehan, seigneur de Kestergat, amman de Bruxelles, fils d'Isabelle *Tsertoogen*, veuve d'Engelbert d'Enghien, en son

vivant seigneur de Kestergat, le duc Philippe le Bon ordonna qu'à partir de ce jour le paiement de la rente de trois livres de vieux gros par an qu'il tenait de lui héréditairement à hommage, se ferait suivant la valeur de la livre de vieux gros comptée pour ses propres rentes.

- 1447, 8 juin (F) Substance des lettres de cette date par lesquelles Philippe le Bon fit don à Marck Wouterman, son fauconnier, de la sergenterie de Bladel, valant par an six livres et huit sols.
- 9381 1447, 7 juillet, Bruxelles (N) Note émanée de la Chambre des Comptes à Bruxelles portant qu'il appert du cinquième compte présenté en ladite Chambre par Johannes Meeus, receveur de Fauquemont (Valkenburg), pour l'exercice de sa charge du 1er janvier 1446 au 24 juin 1447, qu'une somme de 2040 florins du Rhin 15 *boddragers* et demi et un *vlieguyt Trichter payen* reste due à la veuve et aux enfants de Jan, seigneur de Wittham, en son vivant drossard et châtelain de Fauquemont.
- 9382 1447, 10 juillet (N) Margrete van Palant, dame de Wittham, veuve de Johan, en son vivant seigneur de Wittham, et Frederich, son fils aîné, font savoir que sur la somme citée au précédant numéro, le successeur du défunt en ladite charge, Jan van Cortenbach, fils de Gheraert, a versé un acompte de 1210 florins du Rhin comptés pour 40 *boddregers* ou 19 sols, et constitue suffisante caution pour le restant de la somme.
- 1447, 12 juillet, Bruxelles (N) Sentence rendue au Conseil de Brabant, en cause de Willem van Rythoven, agissant au nom de sa Majesté en qualité de receveur de Lierre et Herentals, d'une part, et Gielys et Henrick vanden Dale, frères, d'autre part, au sujet de l'exploitation d'une bruyère de cinq à six bonniers sise à Kasterlee.
- 1447, 12 juillet, Bruxelles (N) Sentence rendue entre Willem van Rythoven, agissant au nom de sa Majesté en qualité de receveur de Lierre et Herentals, d'une part, et Gielys et Henrick vanden Dale, frères, d'autre part, au sujet de l'usage d'une prairie d'environ six bonniers située à Kasterlee; du droit d'y envoyer paître des bestiaux et de la propriété des arbres y croissant.
- 9383 1447, 20 juillet (N) Henric de Muntere, Jan vander Elst, Gillijs vander Elst et Kerstiaen vander Elst, tenanciers héréditaires de Henric Cluetinx, font savoir que Peeter vanden Broeke, fils de feu Jan, a transporté par-devant eux en mains de Henrik vander Elst, au profit de Dieric Brant, fils de feu Herman, un demi-bonnier de terre sis à Wemmel sur le *Groetcoutere* entre les biens de Henrick tZas et de Jan Bogaert.

-
- 1447, 27 juillet (L) Henricus de Robbroeck, fils de feu Johannes, transporte à Willelmus de Nulant dit *Kepken*, acceptant au nom et au profit de Johannes Bont, chanoine de Sainte-Gudule à Bruxelles, le tiers du quart d'un cens de 18 florins d'or par an qu'il possède sur un héritage avec habitation et dépendances situé près de l'escalier de l'église Sainte-Gudule, entre les biens du seigneur de Rotselaar et de Willem de Buysseghem.
- 9384 1447, 14 août, Bruges (F) Ordonnance de Philippe le Bon concernant l'administration générale des Finances.
- 9385 1447, 2 septembre, Bruges (N) Philippe le Bon reconnaît avoir reçu en prêt de Jan Clout, receveur de Maastricht, par l'entremise de Peter vander Eycken, receveur général de Brabant, une somme de 50 *rijders* d'or dont il règle le remboursement.
- 9386 1447, 12 septembre (L) Johannes de Heffene et Henricus Bock, échevins de Malines, en reproduisant les lettres de transport passées devant le magistrat de Bruxelles, le 27 juillet 1447, font savoir que Henricus de Robbroeck a constitué par-devant eux suffisante caution en assurance de ladite transaction.
- 9387 1447, 19 septembre, [Malines] (L) Les bourgmestres, échevins et conseillers de Malines se joignent aux jurés et membres du métiers des bateliers de cette ville, donnent pleins pouvoirs à Walterus de Duffle appelé *Berthout*, leur co-échevin, et à maître Jacobus vanden Bloke, Theodoricus de Loen, Johannes Cole et Walterus Storm, leurs pensionnaire et clerks jurés, pour les représenter au procès pendant devant le Grand Conseil entre eux et les bateliers de Bruxelles et d'Anvers, joint à eux les magistrats de ces villes, d'une part, et les bateliers et le magistrat de Bruges, d'autre part.
- 1447, 1er octobre (F) Substance des lettres de cette date par lesquelles Philippe le Bon fait don de la sergenterie de Maren, valant neuf livres par an, à Aernt Berwoudt, fils de Rolof pour en jouir sa vie durant.
- 1447, 9 octobre (F) Substance des lettres de cette date par lesquelles Philippe le Bon nomma Francque de Cruypere messenger aux gages de 16 livres 13 sols et quatre deniers par an.
- 9388 1447, 21 octobre, Bruxelles (N) L. Wachelgem mande à la Chambre des Comptes à Bruxelles qu'ils ont à livrer le *tymmerhaeck* au *haecdrager* juré de la forêt de Soignes pour y marquer 12 chênes dont le duc a fait cadeau à son valet de Chambre Cornelis vander Keelen.
- 1447, 22 octobre (F) Substance des lettres de cette date par

lesquelles Philippe le Bon donna la foresterie de Geetbets et de Kortenen au concierge de son hôtel à Bruxelles, Paul vander Tennen, pour en lever les profits sa vie durant qui valaient par an 11 livres de 40 gros de Flandre.

- 9389** 1447, 9 novembre, Bruxelles (N) Philippe le Bon reconnaît avoir reçu à titre de prêt de Frederick, seigneur de Witham, châtelain et drossard de Limbourg, une somme de 200 florins du Rhin, de 38 gros, monnaie de Flandre pièce, versée par lui entre les mains de Peter vander Eycken, receveur général de Brabant, prêt dont il règle le remboursement.
- 9390** 1447, 20 décembre, Bruxelles (N) Philippe le Bon édicte une nouvelle ordonnance pour mettre fin aux abus de toute nature que commettent depuis longtemps dans l'exercice de leur charges les officiers de justice en Brabant et notamment le drossard de ce duché, le maieur de Louvain, l'aman de Bruxelles, l'écoute de Anvers et margrave du pays de Rijen, l'écoute de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch), le maieur de Tirlemont, le bailli de Nivelles et du Romans pays de Brabant et l'écoute de Turnhout.
- 9391** 1447, 22 décembre, Bruxelles (N) Philippe le Bon diminue le nombre des juges de la Chambre de Tonlieu à Bruxelles et le fixe à 15 au lieu de 27, nommant à cette occasion les personnes dont les noms suivent et auxquelles il donne les instructions nécessaires à l'exécution de leur charge: Wencelijn Tserclaes, chevalier, Janne van der Noot, fils de Wouter, Gielis Cole, Everart *Sterants?*, Henric Crupelant, Wouter vanden Winckele, Willem van Mons, Engelbrecht vanden Broeke, Seger Suweels, Janne van Watermale, Cornelis Lambrecht, *moelenslegere*, Huge Rape, Daneel vander Lanen, Daneel van Halle, Janne den Beer [et le receveur de la ville de Bruxelles].
- 9392** 1447, 23 décembre, [Bruxelles] (L) Hugo Charvet fils de feu Adam, à la semonce de l'aman de Bruxelles, Johannes de Edingen dit *van Kestergate*, obtint des échevins de cette ville la sentence à travers laquelle les présentes lettres sont passées.
- 9393** 1447, 29 décembre (N) Gielys de Keyser, priseur juré des viviers du duc en Brabant, fait une déclaration touchant le produit de la pêche dans les viviers de La Hulpe en 1438, dont une partie fut livrée à Dierick, l'aide du maître queux en destination de Genappe, et une autre partie à lui-même pour être envoyée aux *savoeren* du duc à Bruxelles.
- 1447 (N) La veuve de Philippe Hynckarts tenait en 1447, et avant cette date, la cour de Hoeilaert avec tout ce qui en dépendait en location au prix de neuf livres de gros et cinq charretées de foin.

- 1447 (F) Date de la mort du seigneur de Lillo Jean de Halen, chevalier, fils de Franck.
- 9394 [1436-1447?] (F) Lettre des gens de la Chambre des Comptes de Brabant à la duchesse de Bourgogne concernant Henrick vander Horst, receveur d'Overzenne.

X. JAAR 1448

- 1448, 3 janvier, Bruxelles (N) Philippe le Bon défend à un chacun de s'adresser à la justice ecclésiastique pour poursuivre son droit sans en avoir au préalable obtenu l'autorisation écrite des juges séculiers, sous les peines à encourir spécifiées dans la présente ordonnance qu'eurent à publier les officiers de justice de Brabant aux jours et lieux accoutumés.
- 9395 1448, 3 janvier, [Bruxelles] (L) Leonius de Zeebroeck, Ingelbertus vanden Broeke, Johannes de Blitterswijck et Everardus Tseriacops dit *vanden Poele*, échevins de Bruxelles, font savoir que Hugo Charuet, fils de feu Odon, ayant été mis en possession de trois héritages sis à Bruxelles en raison du non-paiement d'une somme de 400 *rijders* d'or due par le propriétaire de ces biens, Nycholas de Duvel dit *Spoerken*, fils de feu Arnoldus, a transporté ces gages au profit de Johannes de Broehoven, fils de feu Arnoldus, qui en fut investi à l'intervention de l'aman de Bruxelles Johannes de Edingen dit *de Kestergat*.
- 9396 1448, 4 janvier, [Bruxelles] (L) Johannes de Broehoven, fils de feu Arnoldus, transporte au profit de Hugo Charuet, fils de feu Odon, les trois héritages qui lui avaient été transportés par acte de la ville (charte n° 9395).
- 9397 1448, 11 janvier, [Bruxelles] (L) Hugo Charuet, fils de feu Odon, s'oblige à payer héréditairement à Nycholas Spoer, fils de feu Arnoldus, un cens de dix florins et demi par an, dont il garantit le paiement par trois héritages situés au Coudenberg à Bruxelles dans et à proximité de la *Ingelantstrate*, entre la chapelle de la cour et les biens de Nycholas de Beerse, de Gerardus Huenken dit Hacke, de Francon vanden Hove, auparavant la veuve et les héritiers de Gerardus Slypere, hypothèque constituée avec le consentement de Johannes Tserarnts, de Willelmus de Masenzele, receveur de la ville de Bruxelles et de Laurentius de Putrech, représentant respectivement le duc, ladite ville et la veuve et les enfants de Hugo Schatte, seigneurs fonciers des susdits trois héritages.
- 9398 1448, 11 janvier, [Bruxelles] (L) Hugo Charuet, fils de feu Odon, constitue au profit de Nycholas Spoer, fils de feu Arnoldus, un second cens héréditaire et annuel de quatre florins et demi en l'hypothéquant sur les mêmes trois héritages et du consentement des mêmes représentants des seigneurs fonciers de ces héritages mentionnés dans l'analyse qui précède.
- 9399 1448, 11 janvier (N) Balle Halpont le vieux, reconnaît que le receveur de Tirlemont, Peteren Bloynt, lui a payé pour l'échéance

de l'Epiphanie dernière la rente féodale de deux chapons par an qu'il tient en fief du duc Philippe le Bon.

- 9400** 1448, 14 janvier (F) Sœur Marie de Verny, abbesse de Valflourie, de l'ordre de Cîteaux au diocèse de Liège, et les religieuses de cette abbaye, déclarent avoir donné en arrentement perpétuel à Gosseau Jovenial, demeurant à Grez au lieu dit *alle Heynbaise*, deux pièces de terre situées dans ce village à l'endroit dit *Sour le Lway*.
- 9401** 1448, 17 janvier, [Bruxelles] (L) Theodoricus Brant, fils de feu Hermannus, a acquis de Petrus vanden Broeke, fils de feu Johannes, un demi bonnier de terre situé à Wemmel, sur le champ dit *Groetcoutere*, entre les biens de Henricus tZas et de Johannes Bogaert, cette transaction fut ratifiée par Gertrudis Spapen, fille de feu Arnoldus et veuve du susdit vendeur.
- 9402** 1448, 18 janvier, Bruxelles (N) Ordonnance de Philippe le Bon concernant les biens féodaux que les étrangers possèdent en Brabant, servant à interpréter celle édictée par lui à Vilvorde au mois de mai 1441, et interprétée déjà une première fois par les lettres patentes données à Bruxelles, le 13 novembre 1446.
- 9403** 1448, 18 février, Landen (N) Déclaration du magistrat de Landen touchant différents biens situés dans et en dehors de cette ville et dont le duc n'a plus touché de cens et de rentes pendant des années.
- 9404** 1448, 20 février, [Heerlen] (N) A la demande de Johan van Cortenbach, drossard de Fauquemont (Valkenburg), les échevins de Heerlen délivrent une déclaration des rentes du duc en froment, en seigle, en avoine et en chapons, restées impayées depuis des années nonobstant les diligences faites par Johan Meeux du temps où il fut receveur de Fauquemont, faute de contre-pans connus.
- 9405** 1448, 22 février, Bruxelles (F) Philippe le Bon ordonne aux gens de la Chambre des Comptes de Bruxelles d'envoyer à Jacques Cruesnic, secrétaire, clerc et auditeur des comptes à La Haye (Den Haag), pour être conservés dans la Chambre réorganisée en cette ville, les comptes avec pièces justificatives qu'il détermine, et qui avaient été rendus successivement par Hubrecht de Culembourg, Florens de Borssele et Guerard van Werve pour la Hollande (Holland), et par Jehan Rijm, le seigneur de La Vere et Laurens Speernagele pour Bewester- et Beoosterschelde en Zélande (Zeeland).
- 9406** 1448, 26 février (F) Jaques Cruesnic, clerc et auditeur des comptes à La Haye (Den Haag) et Hollande (Holland), reconnaît que les gens

de la Chambre des Comptes à Bruxelles lui ont en suite d'un ordre du duc daté de Bruxelles, 22 février 1448 (charte n° 9405), délivré, pour être transportés à La Haye, les comptes avec les pièces justificatives dont la liste précède le présent récépissé. Ces comptes avaient été successivement rendus par Hubrecht de Culembourg, Florens de Borssele et Guerard de le Werve pour le comté de Hollande, et par Jehan Rym, le seigneur de La Vere et Laurens Speernagle pour Beoster- et Bewesterschelde en Zélande (Zeeland).

- 9407 1448, 6 mars, Bruxelles (F) Philippe le Bon ordonne aux gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles de rechercher dans ladite Chambre les comptes des terres d'Aymeries et de Raismes rendus, avec les pièces justificatives, par Jehan de Renig, Colart du Bos et Jehan Pinchon pour les terres qu'il détermine, et de les délivrer au seigneur des dites terres, le chevalier et chancelier Nicolas Rolin, seigneur d'Authume.
- 1448, 2 avril (F) Substance des lettres de cette date, par lesquelles le duc Philippe le Bon fit don de la sergenterie de La Chapelle [dans la mairie de Tirlemont] à la femme de Garin de Brymeu, pour en jouir sa vie durant.
- 9408 1448, 5 avril, Bruxelles (L) Acte passé par-devant les échevins de Bruxelles concernant des biens situés dans *de Lanterenstrate* à Bruxelles.
- 9409 1448, 9 avril, [Bruxelles] (N) Gielys vanden Bossche, fils de feu Willem et de feu Margriete van Laken, sa femme, d'une part, Willem van Woeluwe, fils de feu Reyner et veuf de Katheline vanden Bossche, sa fille Katheline et son fils mineur Reyner, représenté par Jan van Cockelberge, lieutenant de l'ammann de Bruxelles lors absent, d'autre part, procèdent au partage des biens délaissés par ledit feu Willem vanden Bossche, père de Gielys et grand-père des enfants van Woeluwe prénommés, ainsi que de biens acquis durant son mariage avec Catherine van den Bossche par le susnommé Willem van Woeluwe de son beau-frère Gielys précité.
- 1448, 9 mai (F) Loys Dommessent, secrétaire du duc de Bourgogne et de Brabant, déclare que, par ordre du duc, l'acte original du 11 octobre 1418 a été remis par Adrian vander Ee, aussi secrétaire du duc et garde des chartes de Brabant, à Michiel Garnier, autre secrétaire et procureur général du dit duc, qui avait à s'en servir pour remplir une mission à Paris.
- 1448, 9 mai (F) Loys Dommessent, secrétaire du duc de Bourgogne et de Brabant, déclare que, par ordre du duc, l'inventaire original

des meubles, etc., garnissant l'hôtel du Porc-épic à Paris du 13 novembre 1448, a été remis par Adrian vander Ee, aussi secrétaire du duc et garde des chartes de Brabant, à Michiel Garnier, autre secrétaire et procureur général du dit duc.

- 1448, 9 mai (F) Michiel Garnier, secrétaire et procureur général du duc de Bourgogne et de Brabant reconnaît avoir reçu d'Adrian vander Ee, aussi secrétaire du duc et garde des chartes de Brabant, les lettres originales du 11 octobre 1418, dont il avait à se servir à Paris, lettres qu'il s'engage à rendre audit garde des chartes dans les trois mois.
- 1448, 9 mai (F) Michiel Garnier, secrétaire et procureur général du duc de Bourgogne et de Brabant, reconnaît avoir reçu d'Adrian vander Ee, aussi secrétaire du duc et garde des chartes de Brabant, l'inventaire original des meubles, etc. garnissant l'hôtel du Porc-épic à Paris du 13 novembre 1418.
- [14]48, 22 mai (F) Substance des lettres de cette date par lesquelles Philippe le Bon en déchargeant Gilles Sohier de ses fonctions de fauconnier et épreveteur, lui alloua une pension viagère de 50 livres par an.
- 9410 1448, 2 juin, [Grimbergen] (N) Wouter de Leuw, fils de feu chevalier Jan, promet de payer au profit de Marie de Kersmaker dite *Duegens*, religieuse du couvent de Sainte-Elisabeth à Bruxelles, et de Josse, son frère, enfants de Joes, la vie durant des dits frère et sœur et jusqu'au décès du dernier survivant d'eux, six muids de seigle dit *pachtcoren* par an entre les mains de Johannes vander Berchgracht, clerc et receveur dudit couvent, ou de son successeur en cet office, rente viagère contre-pannée sur divers biens situés à Strombeek aux conditions stipulées dans le présent acte.
- 1448, 11 juillet (N) Philippe le Bon fait connaître la sentence rendue au Conseil de Brabant sur un différend mû entre Jan van Ranst, seigneur de Cantecroy et de Grand-Bigard, d'une part, et les prieure et religieuses de Grand-Bigard, d'autre part, au sujet du droit de juridiction à Grand-Bigard.
- 1448, 6 août (F) Substance des lettres de cette date par lesquelles le duc Philippe le Bon, à la requête d'Élisabeth de Hertoge, fille de Jehan, fixa à 64 livres de 40 gros monnaie de Flandre la livre, la valeur de la rente de trois livres de vieux gros par an de 20 florins de cens la livre, qu'elle possédait sur la recette de Tervuren et de Vilvorde.
- 1448, 17 août (F) Substance des lettres de cette date par lesquelles le duc Philippe le Bon donna à ferme à Pierre Allart la

seigneurie de Soron pour un terme de 24 ans, au prix de quatre florins du Rhin par an.

- 1448, 23 août (N) Clauses de l'appointement conclu à l'amiable entre Jan seigneur de Veulen, d'une part, et maître Ambrosius van Dynter, d'autre part, au sujet des réparations que par jugement ledit Jan, seigneur de Veulen, avait été condamné à faire exécuter au château de Dormaal.
- 7178 1448, 26 août, Bruxelles (L) P. van Meerbeke, maître de la Chambre des Comptes en Brabant, délivre un vidimus de la charte datée de Bruxelles, 11 septembre 1400.
- 9411 1448, [après le 10 mars 1447 et avant le 1er septembre 1448] (L) Liste des pays, villes, franchises et villages qui ont contribué aux réfections et aux réparations du bourg et du fossé du bourg d'Anvers, avec spécification des sommes à payer par chacun d'eux en quatre versements égaux et distincts, respectivement fixés aux 1er septembre et 1er décembre 1448 et aux 1er mars et 1er juin 1449. Liste et taxation qu'arrêtèrent Henrick Magnus, lieutenant des fiefs, Peter vander Eycken, receveur général de Brabant, Peter den Beckere, maître de la Chambre des Comptes à Bruxelles, conseillers, et maître Ambrosius van Dynter, secrétaire du duc, en vertu des lettres de commission à eux données à Bruges, le 10 mars 1447 (charte n° 9372), et aux termes desquelles Thieman Claessoene, changeur de la ville d'Anvers, était chargé de la recette et de la justification de l'emploi des taxes en question.
- 9412 1448, 11 septembre (N) Promesse de Jehan Meeux, receveur de Fauquemont (Valkenburg), d'exécuter la dernière volonté de sa femme décédée Margriete vander Ee, pour laquelle Adriaen vander Ee, oncle de sa femme décédée, lui a payé une somme d'argent.
- 1448, 16 septembre, Hesdin (F) Substance de l'octroi de cette date par lequel le duc Philippe le Bon permit à la ville de Maastricht de prélever un nouveau droit sur les vins, à charge d'en employer le produit à la réparation des murailles, rues et édifices de ladite ville.
- 9413 1448, 23 septembre (F) Pierart de Morchem et Maroie, sa femme, transportent au profit de Johan le Fieux, trois quarts et un journal de terre situés à Grez.
- 1448, 8 octobre (F) Maître Adrien Dullaert obtint ce jour-là à son profit, par-devant les échevins de Bruxelles, la saisie d'une maison située entre les deux portes de Coudenberg en cette ville.
- 9414 1448, 16 octobre, Bruxelles (F) Philippe le Bon fait connaître de quelle manière sera tranché le différend de juridiction existant

entre lui et l'évêque de Cambrai, au sujet du droit de juger Jehan Looff, cleric détenu qui, avec l'aide de son frère Henry Looff, exécuté depuis, avait tué un nommé Jehan le Vlieghere, nonobstant trêve et paix faites préalablement.

- 1448, 19 octobre (L) Anthonius d'Aedeghem, chevalier, écoutète de Malines, reconnaît avoir vendu à Nycasius Tsammele, receveur du duc Philippe en cette ville, acceptant au profit du dit duc, l'hôtel vulgairement appelé *De Roze*, situé audit Malines près du cimetière de l'église Saint-Rombaut et attenant au couvent des frères mineurs et à l'héritage de Hubertus Weelmans, et ayant appartenu à l'oncle du vendeur, feu Arnoldus Bau.
- 9415 1448, 22 octobre (F) Le receveur du duc de Bourgogne à Malines Nicaise Tsammele fait savoir qu'au nom du dit duc il a été mis en possession de l'hôtel appelé *De Roze* et situé à Malines près de l'église Saint-Rombaut, ensuite du transport qu'en avait fait au profit du duc Anthoine d'Aedeghem, chevalier, écoutète de cette ville, par acte de transport daté du 19 octobre 1448 dont il reproduit le texte intégralement.
- 1448, 7 novembre, Lille (F+N) Substance des lettres patentes de cette date par lesquelles le duc Philippe le Bon, en considération des bons et agréables services que lui avait rendus feu Jehan Hinckart en l'office de la vénerie de Brabant, donne aux fils du dit défunt Philippe et Jehan, pour en jouir leur vie durant et jusqu'au décès du dernier survivant la cour de Hoelaert avec toutes ses appartenances, la maison de Boitsfort et la vénerie de Brabant aussi avec tout ce qui en dépend, et la recette des petits chiens appelés les *voshonde* et la vénerie de ceux-ci.
- 9416 1448, 24 novembre (N) Deux échevins, non déterminés, de la cour du duc en la franchise de Landen, déclarent que les frais de la perception des cens en cette franchise, faite au profit du duc le 11 novembre dernier par le receveur de Tirlemont, Peter Blonde, à l'intervention des assesseurs habituels, se sont montés à la somme de 32 escalins sept deniers obole gros de Brabant.
- 9417 1448, 30 novembre (N) Henric Custers de Landen, recteur de l'autel Saint-Nicolas à *Alderstat*, reconnaît avoir reçu de Peter Blonde, receveur de Tirlemont, pour l'an échu ce jour le muid de blé que le duc de Brabant Philippe le Bon doit audit autel de Saint-Nicolas.
- 9418 1448, 11 décembre, [Bruxelles] (L) Mathias de Cobbehem, fils de feu Ade, acquit de Katherina de Blitterswijk, veuve de Symon Roelants, comme usufruitière, et de Willem, Nycholaus et Katherina Roelants, ses enfants, comme propriétaires, cinq setiers de froment

dit *pachtcoren* par an. Cens assigné sur diverses parties de terres situées à Woluwe- Saint-Pierre, dans les rues dites de *Hoechstrate* et de *Wijgaertstrate* et aux lieux dits *Dauendal*, *Steenpoel*, *Boesroeck*.

9419 1448, 16 décembre (F) Arnoul de Jandrain et Hubiert Borman, échevins de Jandrain, certifient que, le 16 décembre 1445, Marie, femme de Jehan Massart, et sa fille, comme hoirs de Jehan Noel, fils Chinchart, assistées d'un mambour, transportèrent par-devant eux en mains de Jehan Henrars, receveur de Jandrain, acceptant au nom du duc, tout droit et action qu'elles pouvaient avoir sur trois bonniers et une demie grande verge de terre situés audit Jandrain, que, le même jour, Jehan Janon renonça au profit du duc, entre les mains du susdit receveur, aux terres qu'il en tenait à cens, et que les deux parties de terre susmentionnées furent affermées à Jehan de Bierlou pour un terme de 12 ans aux conditions spécifiées dans les présentes lettres.

9420 1448, 19 décembre, [Bruxelles] (N) Le magistrat de Bruxelles, à la requête de Jan, seigneur de Wezemaal et de Fallais, lui délivre la présente déclaration contenant la substance d'actes relatifs au pays de Malines et de ses appartenances, dont Willem, fils d'Egmont et frère de Gueldre (Gelre), lui contestait la possession. Les actes sont les suivants: 28 juin 1381, Mechtilde, duchesse de Gueldre, comtesse de Zutphen et dame du pays de Malines, assigna sur ses biens, au profit de Kaerle van Ymmersele, seigneur de la Hamaide, chevalier, 100.000 écus, monnaie du roi de France; 6 juillet 1381, ledit Kaerle van Ymmersele obtint la confirmation de ce qui précède; 12 juillet 1381, le même fut mis en possession de la terre de Malines ensuite des deux actes précités; 16 octobre 1381, ledit van Ymmersele, à l'intervention de l'aman de Bruxelles, Jan van Ophem, transporta ses droits sur le pays de Malines à Jan vander Calsteren, chevalier; 2 décembre 1384, ce dernier, à son tour, transporta ses droits sur le pays de Malines à Jan van Erkel, seigneur de Hagensteyne et de Pierpont; le même jour, Jan van Erkel précité s'engagea à payer, à la mi-mars prochaine, aux chevalier Jan vander Calsteren et Kaerle van Ymmersele, seigneur de la Hamaide et d'Itegem, prénommés, et à Rombout Baeu, 3000 vieux écus, plus 2200 semblables écus à ce dernier; vers le même temps ledit Jan van Erkel assigna à Jan vander Calsteren une pension viagère de 30 florins par an sur la terre de Malines et lui confirma sa vie durant la jouissance de la pêcherie et de la garenne de Rijmenam; 28 mai 1392, Jan van Erkel pré-qualifié promet de payer à Otte vander Poerten 6000 livres de vieux gros; le même jour, celui-ci obtint des lettres scabinales; 31 mai 1392, ledit Otte vander Poerten céda ce qui précède à Claes de Zwaef, chevalier; 4 février 1427, Jan de Zwaef, chevalier, et ses sœurs Johanne et Anne, enfants de Claes précité, ainsi que Jan

Dicbier et Anthoenys Thoenijs, époux respectifs des dites Johanne et Anne de Zwaef, transportèrent leurs droits sur le pays de Malines à Jan, seigneur de Wezemaal susnommé; 5 février 1427, Claes de Zwaef, chevalier, autre fils du dit feu Claes, céda aussi des droits sur le pays de Malines au susnommé seigneur de Wezemaal.

- 9421 1448, 19 décembre (N) Jan Frissen et Jan Stichelman, pêcheurs de Bruxelles, déclarent avoir pris à ferme du receveur du duc en cette ville, Jan Tseraerts, pour un terme de neuf ans ayant pris cours à la Toussaint dernière, des *vivers geheeten ten Noede*, et qu'à cette occasion le fermier sortant, Janne van letterbeke, leur a livré certaines quantités de poissons déterminées et évaluées dans les présentes lettres.
- 1448, 31 décembre (F) Note portant que, jusqu'à la date du 31 décembre 1448, il est dû à Jehan de Cortembach, sénéchal de Fauquemont (Valkenburg), environ une somme de 1230 florins du Rhin, valant 1168 livres dix sols de 40 gros monnaie de Flandre la livre, en déduction de ce qui a été payé par lui à la veuve de son prédécesseur en cet office, feu Jehan, en son vivant seigneur de Witham.
- 1448, 31 décembre (F) Note de maître Gui Molenpas, secrétaire et garde des fiefs de Brabant, portant que la rente héritable de 8 livres neuf sols huit deniers, obole de vieux gros sur la recette de Turnhout, qu'en 1374 Elizabeth de Duffle, fille de Guillaume de Berchem, chevalier et femme de Jehan de Duffle, tenait à hommage du duc de Brabant et que ceux de Cuijk avaient tenue avant elle, fut successivement possédée par les personnes ci-après nommées: Jehan van Berchem, frère d'Elizabeth précitée; Guillaume, fils de Jehan prénommé; Jehan et Costin de Berchem, patrons du susdit Guillaume, leur frère.

XI. JAAR 1449

- 9422 1449, 7 janvier (N) Joos van Dormale, fils de feu Gerart, reconnaît que Peter Blonde, receveur de Tirlemont, lui a payé pour la Noël dernière la rente de 25 chapons que lui doit le duc.
- 9423 1449, 26 janvier (F) Anthoine, seigneur de Croy, comte de Porcien, seigneur de Renty, etc., châtelain de Louvain et premier chambellan du duc de Bourgogne et de Brabant, reconnaît avoir reçu de Felix de Hont, receveur du dit Louvain, la somme de 25 francs de 52 *placken* monnaie de Brabant pièce, montant de ses quatre gages semestriels comme châtelain de Louvain, échus au jour de la Noël dernière.
- 9424 1449, en janvier, Tours (F) Charles, roi de France, remet quitte, pardonne et abolit en faveur des capitaines et gens de guerre du duc de Bourgogne tous dommages, crimes, délits et excès commis par eux contre ses sujets en France et en dehors de son royaume, depuis le traité d'Arras jusqu'à ce jour, hormis *forcement de femmes et boutemens de feux*.
- 9425 1449, en janvier (F) Les échevins de la franchise de Grez, font savoir que Wateles, fils de Maroie de Grans Sart, avec l'assentiment de Johan, son frère, a transporté par-devant eux au profit de Johan de Morchain, fils de Gerarde, un journal de terre situé au lieu dit *Az schavee de Morchain*.
- 9426 1449, 14 février, Bruxelles (F) Philippe le Bon règle la façon dont les gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles auront à procéder dorénavant aux adjudications des fermes, tonlieux, cens, rentes et autres revenus des deniers du duché de Brabant.
- 9427 1449, 14 février, Bruxelles (F) Philippe le Bon règle la façon dont les gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles auront à procéder dorénavant aux adjudications des fermes, tonlieux, cens, rentes et autres revenus des deniers du duché de Brabant.
- 1449, 17 février (F) Marie de Steenhout et Guillaume d'Evergem, son mari, vendirent ce jour-là au profit du monastère de Forest, représenté par Gilbert van den Broeke, le quart d'un cens, de quatre florins par an, suivant une lettre scabinale de Bruxelles scellée par deux échevins.
- 1449, 17 février (F) Substance des lettres de cette date par lesquelles le duc Philippe alloua pour gages à maître Jehan Stoop, son secrétaire et graphier du Conseil de Brabant, dix sols huit deniers de 40 gros de Flandre la livre par jour, valant par an 194 livres 13 sols et quatre deniers.

-
- 1449, 28 février, Bruxelles (F) Philippe le Bon nomme Adrien van der Ee conseiller et maître de la Chambre des Comptes à Bruxelles en remplacement de feu Jean Gourry, aux mêmes gages que ceux dont il jouissait en qualité de secrétaire et garde des chartes de Brabant.
- 1449, 28 février (F) Substance des lettres de cette date, en vertu desquelles Ambroise de Dynter fut nommé maître de la Chambre des Comptes à Bruxelles, aux gages de 200 livres de 40 gros monnaie de Flandre la livre par an, et de 40 livres annuellement pour sa robe.
- 1449, 1er mars, Bruxelles (F) Ordonnance émanée des chancelier et gens du conseil ordonné en Brabant et des maîtres de la Chambre des Comptes à Bruxelles, sur les droits du sceau de Brabant que l'audiencier devra percevoir dorénavant pour les lettres scellées de ce sceau.
- 1449, 7 mars (F) Gilbert [van den Broeke], clerc du monastère de Forest, fut ce jour-là, suivant un acte émané de deux échevins de Bruxelles, mis en possession provisoire d'une maison pour cause de non-paiement d'un cens qui la grevait au profit du dit monastère.
- 9428 1449, 12 mars (F) Les échevins de la franche ville de Grez font savoir que Wouter Deilhere, receveur de Grez, a reconnu par-devant eux avoir donné en accense à Pirkin le Colbereux, au prix de neuf *molevat* de blé par an au profit du duc et à charge de constituer contre-pan, un cortil appelé *alle Calstre* et situé vers le *Hanybais*.
- 9429 1449, 28 mars (N) Jan van Gheytsbach, Thys Becker, Johan Wevel et Claes Fick, échevins de Heerlen au pays de Fauquemont (Valkenburg), certifient exacte la déclaration naguère délivrée par eux sous le sceau de Johan van Coelmont, écoutète de Heerlen, touchant des redevances en froment, en seigle, en avoine et en chapons et de contre-pans nonobstant les recherches et poursuites jadis faites par le receveur de Fauquemont, Johan Meeus.
- 1449, 5 avril, Bruxelles (N) Philippe le Bon alloue à Peter vander Eycken, nommé premier maître de la Chambre des Comptes à Bruxelles depuis le 8 mars 1447, peu de temps après le décès de Berthelmeeus à la Truye qui occupa cette charge, et remplacé comme receveur général de Brabant par Peter Blonde depuis le 12 janvier de cette année, les gages dont avait joui feu Jan Gourry, en son vivant maître de ladite Chambre.

-
- 1449, 5 avril, Bruxelles (N) Philippe le Bon, ayant récemment nommé Peter Blonde receveur général du duché de Brabant en remplacement de Peter vander Eyken, lors délégué comme commissaire général des finances, maintient ce nonobstant ledit Peter vander Eycken en qualité de juge en chef de tous les différends concernant la recette générale du pays de Brabant, tant à propos de la forêt de Soignes que des routes, cours d'eau, etc., du dit pays.
- 1449, 5 avril, Bruxelles (N) Philippe le Bon nomme Peter Blonde receveur général de Brabant en remplacement de Peter vander Eycken, appelé à desservir la charge de commissaire général des finances à charge pour lui de prêter le serment d'usage entre les mains du chancelier de Brabant Gossuin vander Rijt.
- 1449, 8 avril (N) Les magistrats de Bruxelles et de Vilvorde font connaître l'accord amiable conclu par les délégués respectifs en vue de mettre fin au différend qui existait entre les habitants des deux villes au sujet du droit de mettre leurs moutons à l'engrais dans les prairies s'étendant entre Vilvorde en l'endroit appelé *Huysken*.
- 1449, 16 avril, Bruxelles (N) Philippe le Bon, sur la recommandation de Cornelis Lambrecht, maître des travaux en Brabant, qui fut nommé à cet emploi vers la même époque que le fut Gielys Pauwels, nomme Jan Thuys et Aernd van Yseren, respectivement charpentier et *moelensleger*, lieutenants du dit Conseil et ses successeurs éventuels en leur allouant dès à présent le traitement du dit Conseil à partager entre eux par moitié après son décès.
- 1449, 17 avril (F) Substance des lettres de cette date par lesquelles Philippe le Bon octroya à Pietre Schernier, possesseur de la cour de Vronenberghe [sous Overijse], à charge de le tenir en fief de lui et de ses successeurs au duché de Brabant, le droit d'envoyer de sa dite cour à la pâture dans la forêt de Soignes 12 vaches, six génisses, un taureau, 100 brebis, 100 pourceaux et quatre chevaux.
- 9430 1449, 19 avril (F) Le duc de Bourgogne Philippe le Bon fait don à Clais vander Book dit Colin de l'office de receveur de Turnhout que dessert présentement Henry vander Kelen, pour en jouir après le décès ou résignation de celui-ci.
- 1449, 6 mai (F) Mention des lettres de cette date, par lesquelles le duc Philippe le Bon confirme en faveur de Guillaume de Helmond la donation à vie de la mesure du sel à Maastricht qu'il lui avait faite par lettres du 27 février 1436.

- [14]49, 6 mai (F) Substance des lettres de cette date, en vertu desquelles le duc Philippe le Bon gratifia Henry de Pondere, dit *le Fauconnier*, de la sergenterie du district de Bruxelles appelé *den Nederlande* pour en jouir sa vie durant.
- [14]49, 6 mai (F) Mention des lettres de cette date par lesquelles le duc Philippe le Bon confirma celles du 26 juin 1434 (charte n° 8971) en vertu desquelles le sergenterie d'Oirschot avait été donnée par lui à Thierry Cleynaël.
- [14]49, 10 mai (F) Substance des lettres de cette date par lesquelles le duc Philippe le Bon octroya à Jehan Hinckart le droit de pâture dans le forêt de Soignes pour 25 vaches, un taureau, huit chevaux, 60 pourceaux et 150 brebis de sa cour d' *Overhem*, à charge pour ledit Jehan et ses hoirs de le tenir en fief de lui et de ses successeurs au duché de Brabant.
- 9431 1449, 18 mai, [Bruxelles] (N) Jan Tservrancx, fils de feu Jan, agissant tant en son nom qu'au nom de son frère Henricke et de sa nièce Margriete Hoert, fille de feu Henricke et de Margriete Tservrancx; Yde Tservrancx, fille du susdit feu Jan et veuve d'Hector de Quassuerdere; Jan de Quassuerdere, fils de ladite Yde et de son mari défunt, les dits Jan Tservranckx et sa sœur Yde prénommée intervenant pour Jan, Jacoppe, Marie, Katheline, Lysbette et Margriete van Nyversele, enfants de feu Jacop et Aliten Quassuerdere, sa femme, en son vivant sœur de Jan Quassuerdere précité, pour une moitié, d'une part, et Reyneer vander Noet, fils de feu Reynier, et frère de feu Jan pour une seconde moitié, d'autre part, se partagent les biens suivants: un héritage situé à Woluwe-Saint-Lambert, entre la ferme de Jan Loenijs et celle appelée *Cockelberchs hof*, une partie de terre sise en la même commune, au *Moeshage*, et attenante au bien d'Adaem d'Ouderghem, les dits biens chargés de certaines redevances annuellement dues à Coenrarde vander Meeren, chevalier, au seigneur de Perck, au couvent Sainte-Claire et à la chapelle Sainte-Catherine à Bruxelles et à Jan vanden Gaywege.
- 9432 1449, 27 mai, [Bruxelles] (N) Les échevins de Bruxelles, Vranck van Coudenberge dit *Rolibuck* et Vranck Tserjacops dit *vanden Poele*, font savoir que Jan Tserarnts, receveur du duc en cette ville, a affermé à Janne Jolive dit *Frissen*, fils de feu Gielys, le grand vivier de *ten Noede* et les deux petits viviers y contigus avec toutes leurs appartenances, pour un terme de huit ans ayant pris cours à la mi-mars dernière, au prix de 256 deniers et demi appelés *mottoenen* par an à payer au profit du duc.
- 9433 1449, 27 mai, [Bruxelles] (N) Les échevins de Bruxelles, Vranck van Coudenberge dit *Rolibuck* et Vranck Tserjacops dit *vanden Poele*,

déclarent que Jan Tserarnts, receveur du duc en cette ville, a affermé les viviers des moulins de Boitsfort et de *ten Roedeken* à Henricke Brayman dit *van Kesterbeke*, fils de feu Jan, et à Jan Malesijn, fils de feu Jan, pour un terme de huit ans ayant pris cours à la mi-mars dernière au prix de 100 *mottoenen* par an à payer au profit du duc.

- 1449, 16 juin (N+F) Philippe le Bon renouvelle en faveur des habitants de la franchise d'Oisterwijk, pour un terme de 20 ans à prendre cours le 9 décembre 1450, le droit de lever les accises, à charge de payer annuellement à son profit, entre les mains du receveur de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch), une redevance de 16 nouveaux *philippus* d'or, appelés *rijders*.
- 1449, 23 juin (N) Ghiselbert [van den Broeke], cleric du monastère de Forest, fut par acte de ce jour-là passé devant les échevins de Bruxelles, mis en possession définitive d'une maison [sise entre les deux portes de Coudenberg en cette ville] pour cause de non-paiement d'un cens y assigné au profit du dit monastère.
- 9434 1449, 28 juin, [Bruxelles] (L) Martinus Fabiaen dit *Stroelen*, fils de feu Livinus, et Livinus, son fils, transportent à Nycholas Verleijsen dit *Mesken*, acceptant au profit de son fils, Adrianus, procréé par lui avec feu Mathilde de Riemen, sa seconde femme, la moitié d'un cens héréditaire de 22 florins d'or par an qu'ils possèdent sur un héritage avec habitation, verger et colombier, situé à Cureghem près du moulin ayant appartenu à Willelmus de Clievere et que tiennent présentement la veuve et les héritiers du meunier Johannes de Roy, et sur certaines parties de pré et terre arable sises à proximité du dit moulin. Ce transport se fit à l'intervention d'Adrianus Dullaert, secrétaire de Bruxelles, représentant Katherine Tsfroyers, femme de Philippus Vyleyn, de Walterus de Leeu, fils du chevalier Johannes, et de Johannes Godevaerts, maïeur du chapitre de Sainte-Gudule à Bruxelles, se faisant fort pour la chapellenie Saint-Eloi fondée en cette église collégiale, propriétaires fonciers des biens susdits.
- 9435 1449, 3 juillet (N) Jehan van Cortenbach, drossard, Thys Rentmeister et Claes Damen, échevins de Fauquemont (Valkenburg), délivrent la copie de deux chartes, l'une datée du 3 mars 1343, l'autre donnée à Bruxelles, 13 novembre 1431.
- [14]49, 9 juillet (F) Substance des lettres de cette date par lesquelles le duc Philippe le Bon assigna la recette générale de Brabant, au profit de Jaques le Sauvage (Weelde) dit *Germoles*, ancien poursuivant d'armes, une pension viagère de six gros de Flandre par jour, valant par an 54 livres quinze sols.

-
- [14]49, 9 juillet (F) Substance des lettres de cette date en vertu desquelles le duc Philippe le Bon assigna sur la recette générale de Brabant au profit d'Anthoine le Blancq, trompette de guerre, une pension viagère de six gros par jour, valant par an 54 livres et quinze sols.
- 9436 1449, 20 juillet (N) Arnout van Dale et Jan Mijs, échevins de la ville de Turnhout, font savoir que Jorijs Coex, fils légal de feu Herman Walschaert, a déclaré par-devant eux qu'il a pris à ferme du receveur de Turnhout, Henricke vander Kelen, les garennes du pays de Turnhout, en ce qui concerne les lapins et les perdrix, pour un terme de neuf ans qui prendra fin au mardi-gras de l'an 1457 [1458 n. st.], et que dans cette circonstance Jan Boudewijn Aert Janssone, Ancem Dijds et Wouter vander Sant se sont constitués pleiges pour lui.
- 9437 1449, 24 août (N) Les échevins de Jan vander Marchen, seigneur d'Arenberg, et de Nuwenborg, voué de Haspengouw, seigneur de Lummen et de Peer, attestent que deux vaisseaux de Lummen font un peu plus qu'un vaisseau de Diest, que huit vaisseaux font un muid, et que le muid de seigle, mesure de Diest, valait en 1448 et 1449 entre 18 et 20 sols.
- 1449, 6 septembre, Bruges (N) Philippe le Bon nomme Steven vanden Poele *wardeyn* des monnaies de Brabant en remplacement de feu Dyrck van Staveren, aux gages ordinaires payables seulement en temps de frappe de monnaies, et à charge pour lui de prêter le serment d'usage entre les mains du chancelier de Brabant, Goessens vander Rijt.
- 9438 1449, 4 octobre, Bruges (N) Philippe le Bon ordonne au drossard de Brabant ou à son lieutenant de lever la saisie du pays de Malines et de laisser paisiblement jouir de ce pays Guillaume, fils d'Egmond, etc.
- [14]49, 5 octobre (A/D) Lettre de Roprecht, comte de Virneburg, seigneur de Saffenberg, etc. à maître Goiswyn vander Rijt, chancelier de Brabant, etc., au sujet d'un différend existant entre le duc Philippe et le comte de Catzenellenbogen, oncle du dit comte de Virneburg. Celui-ci prend sur lui de proroger jusqu'à la Saint-Martin suivante, au nom de son oncle absent, la trêve conclue entre celui-ci et le duc.
- 1449, 9 octobre (F) Simple mention de la mort du chevalier Loys Pinnock qui jouissait d'une rente à vie sur la recette des domaines de Louvain.
- 9439 1449, 10 novembre (F) Cornelijs Lambrecht, ouvrier du duc de

Brabant, déclare avoir été présent au moment où le receveur de Jodoigne afferma à Jehan Doffene, charpentier des moulins domaniaux en ce duché, les deux ouvriers du duc en ce village pour un terme de neuf ans consécutifs ayant pris cours à la mi-mars dernière, aux conditions stipulées dans les présentes lettres.

9440 1449, 1er décembre (N) Jan Tel et Henric Mertens, échevins de Landen, font savoir à tous, et en particulier aux gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles, que le receveur de Tirlemont, Peter Blonde, a payé à leurs tenanciers en la charge scabinale, pour les années 1445 à 1448 incluse, les 14 escalins monnaie de Louvain et les 28 chapons annuellement dus par le duc au jour de la Noël.

9441 1449, 14 décembre (N) Mergriete van La Tremoille, dame de Baucigny, de Hondshoote, de Heeze et de Leende, et Philips van Huerne, héritier des dites seigneuries, donnent quittance au duc d'une somme de 900 *peters* d'or qu'ensuite de son mandement du 6 avril 1449 le drossard de Brabant, Jan, comte de Nassau et de Vianden, seigneur de la Leck et de Breda, leur a payée pour solde de compte de ce qui était resté dû à feu Jan van Huerne, leur mari et père respectif, du chef de l'exercice de la charge de drossard de Brabant.

9442 1449, 31 décembre (N) Peter Blonde, receveur général de Brabant, reconnaît avoir reçu du receveur de Bruxelles, Jan Tserarts, 12 aimes et trois setiers de vin provenant du vignoble situé derrière l'hôtel ducal à Coudenberg en cette ville, pour l'échéance de la Saint-Bavon dernière.

XII. JAAR 1450

- 1450, 16 janvier (F) Ghiselbert van den Broeke, cleric dudit monastère [de Forest] vendit la maison [sise entre les deux portes du Coudenberg à Bruxelles] au profit de Jean Van Oudenhage, fils de feu Philippe, par acte passé ce jour-là par-devant les échevins de Bruxelles.
- 1450, 17 janvier (F) Substance des lettres de cette date par lesquelles le duc Philippe le Bon octroya le droit de pâturage dans la forêt de Soignes pour huit vaches, huit génisses, un taureau, 50 pourceaux et un verrat et quatre chevaux de la Cour appelée *Schallys*, gisant à Uccle et appartenant à Guillaume de Schadewyc.
- 1450, 28 janvier, Bruxelles (N) Philippe le Bon, à la requête des prieure et religieuses de Grand-Bigard, leur permet de commettre à la garde de leurs biens deux *preters* et leur *proest* et *kelderwerdere* du couvent, qui devront prêter serment entre les mains de l'amman de Bruxelles ou du maïeur de Rode pour pouvoir exercer leur charge en fixant les peines à encourir par ceux qui commettent des dommages aux biens du dit couvent.
- 1450, 17 février (F) Substance des lettres de cette date par lesquelles le duc Philippe le Bon nomma un varlet de pied Claes vanden Veken huissier de la Chambre du Conseil en Brabant aux gages de 50 *clinckarts* de 40 gros monnaie de Brabant pièce par an, valant 33 livres six sols huit deniers.
- 1450, 17 février (F) Substance des lettres de cette date par lesquelles le duc Philippe le Bon accorda à Cornille de le Kelene, pour en jouir sa vie durant, la sergenterie de Lubbeek, valant par an dix livres huit sols.
- 1450, 18 février, Bruxelles (N) Philippe le Bon ordonne aux gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles de porter en dépense au receveur de Fauquemont (Valkenburg), Johannes Meeus, les sommes à payer par lui au châtelain et drossard de Fauquemont Jan van Cortenbach, fils de Gherit, en suite des lettres patentes du dit duc, datées de Bruges, 20 mai 1447 (charte n° 9380), et contresignées par son secrétaire maître Laureyns van Wachelgem après accomplissement par le susdit drossard de certaines formalités prescrites par le duc.
- 9443 1450, 18 février (N) Jan van Cortenbach, fils de Gherit, en ce temps châtelain et drossard de Fauquemont (Valkenburg), en reproduisant textuellement les lettres du duc de Bourgogne, datées de Bruxelles, 18 février 1450 (voyez l'analyse précédente) satisfait à ce qui lui est commandé par les dites lettres pour être payé par le

receveur de Fauquemont, Jan Meeus, de ce que lui doit le duc du chef d'un prêt d'argent et de sommes payées en son nom à la veuve de Jan van Wytham, en son vivant drossard de Fauquemont, et à Frederik, fils aîné du dit défunt.

--- 1450, 27 février (F) La sergenterie d'Eygen, valant par an 24 livres, fut, par lettres de cette date, donnée par le duc Philippe le Bon à Jehan Kepken, de Nuland, pour en jouir sa vie durant.

--- 1450, 2 mars (F) Substance des lettres de cette date, par lesquelles le duc Philippe le Bon donne à vie au portier de son hôtel, Jehan Lebadaf, la sergenterie de Zandhoven, valant par an environ 32 livres.

--- 1450, 4 mars, Bruxelles (N) Conditions auxquelles, à la requête du magistrat de Tirlemont, le duc Philippe [le Bon] consent à la suppression des garennes des Trois Tombes situées respectivement à la porte de Hakendover, au lieu de ce nom et près de Hespén, à proximité de ladite ville.

--- 1450, 6 mars (F) Substance des lettres de cette date, en vertu desquelles Coenrart van Bommel obtint à vie la foresterie de Roosbeek du duc Philippe le Bon, qui le gratifia aussi de celle de Kumtich.

--- 1450, 7 mars, Bruxelles (N) Philippe le Bon, à la requête de Wouter vander Noot, possesseur de trois parties de bois à Asse, dont une est appelée *Davrants bosch*, et les deux autres sont comprises dans le *Kravaalbos* et qui appartiennent pour une part en qualité d'hoir de Wouter van Wynegem et pour l'autre part en vertu de l'acquisition qu'il en fit à feu Johanne van Bouchout, en son vivant femme de Jan, seigneur de Wezemaal, etc., édicte des pénalités contre ceux qui commettront des dégâts dans ces parties de bois.

9444 1450, 21 mars (F) Jehan Maroton, Henry Jaspar et Boudart le Beghe, échevins de Jodoigne, font savoir que Jehan Doffene, charpentier de moulins, a reconnu par-devant eux avoir pris à cens les deux viviers du duc audit Jodoigne pour un terme de neuf ans ayant pris cours à la mi-mars et aux conditions spécifiées dans les présentes lettres.

--- 1450, 27 mars (F) Guillaume Le Muet demande aux gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles de lui envoyer *les memores pour le demeine aliene*, dont il leur a parlé autrefois.

9445 1450, 4 avril (N) Lettres réversales de celles datées de Bruxelles, 4 mars 1450 émanées du magistrat de Tirlemont et concernant la suppression des garennes, dites les Trois Tombes, situées à

proximité de cette ville, l'une à la porte de Hakendover, l'autre dans le faubourg de ce nom, et la troisième près de Hespen. Suppression consentie par le duc de Brabant Philippe le Bon, contre paiement d'un cens annuel de 201 1/4 vieux gros monnaie du roi de France, par les possesseurs de biens limitrophes dont sont énumérés les noms.

- 1450, 10 avril, Bruxelles (F) Les gens de la Chambre des Comptes envoient à Guillaume le Muet, conseiller du duc, *les memoires pour le domaine aliene* qu'il leur a demandés par lettre du 27 mars dernier.
- vers 1450, 10 avril (F) Document intitulé: *Advertissement d'aucunes choses servans a l'augmentacion du domaine de Monseigneur et aussi pour estre remedié et pourveu a aucuns abuz, fraudes et entreprinses qui se commettent es pays de Brabant et de Lembourg et autres terres d'Oultre Meuze, au tres grand preiudice et dommaige de monseigneur le duc, et appetissement de ses demaine haulteur et seignourie, et comprenant les chapitres suivants: Cens et rentes fonssieres de monseigneur; La louche des grains a Anwerps; Touchant ceulx qui alleguent estre frans de tous tonlieux; Touchant les communaultez, bruyeres et moures; Touchant les pescheries; Touchant les garennes; Touchant la garenne de Zaventerlo; Touchant les garennes donnees; Touchant les assix es villes; Vingnoble a Louvaing; Touchant les lombars et usuriers; Le tonlieu d'Anwerps; A rebailier le tonlieu de Louvaing.*
- 1450, 4 mai, Bruxelles (N) Philippe le Bon donne à bail à la ville de Tirlemont les Trois Tombes, situées devant la porte de Hakendover, à Hakendover et près de Hespen, et qui étaient auparavant des garennes.
- 1450, 5 mai (F) Substance des lettres patentes de cette date, par lesquelles le duc Philippe le Bon octroya à maître Jean de *Wesalia*, *phisicien*, résidant à Bruxelles, deux cents *ezelladen* de bois et une cule de charbon par an, valant 28 livres et 15 sols, aussi longtemps qu'il tiendra sa résidence à Bruxelles.
- 9446 1450, 12 mai (N) Lettres réversales du magistrat et des habitants de Tirlemont, au sujet des Trois Tombes, jadis garennes, données à bail à cette ville par lettres du duc Philippe le Bon, datées de Bruxelles, 4 mai 1450.
- 9447 1450, 29 mai [Louvain] (L) Gerardus vanden Hove, habitant de *Raemssele*, du consentement d'Arnoldus Lobbe et Bertholomeus vanden Hove, fils du feu dit Gerardus, émancipé à cet effet, reconnaissent devoir payer une pension viagère de quatre

rijders d'or par an à Johannes et Katherine, enfants naturels de Ludovicus de Ramecourt, pension entièrement payable jusqu'au décès du dernier survivant des dits enfants et hypothéquée sur des biens d'une valeur double situés lez Louvain.

- 9448 1450, 30 mai, Bruxelles (L+N) Le notaire Crato de Vivario, maître ès arts, prêtre du diocèse de Tournai, fait savoir que Jan vanden Eynde (Johannes de Fine), prêtre, curé de l'église paroissiale de Pamel au diocèse de Cambrai, a lu à haute voix par-devant lui et en présence de Johanne Wylets, receveur d'Overijse et de Guillaume de Cock, une déclaration en néerlandais dont il reproduit le texte. Par cette déclaration ledit Jan vanden Eynde reconnaît avoir contrevenu au droit seigneurial du duc de Bourgogne Philippe le Bon, comme duc de Brabant, en arrêtant, il y a cinq ans, un nommé maître Bertolt, prêtre, curé de Kumtich, droit qui appartenait exclusivement au duc et à ses officiers de justice, et avoir fait amende honorable de ce fait entre les mains de Jan van Cockelberghe, lieutenant de l'amman de Bruxelles.
- 1450, 28 juin (N) Jan, comte de Megen et seigneur de Mierle, renonce pour lui et ses descendants au droit qu'avaient ses ancêtres de battre monnaie en la ville de Megen, à la suite des fraudes y commises récemment par maître Henrick van Broeckwyck, qu'il avait chargé de frapper certaines monnaies à ses armes, faussaire qu'il a fait arrêter et qui par après fut exécuté en la ville de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch).
- 9449 1450, 30 juin (N) Reynere Seeders et Reynere van Ertrike, marchands jurés de Tirlemont, font une déclaration touchant la vente d'une partie de blé faite en 1449 par le receveur de Tirlemont, Andries van Raetshoven, à Henrick Sniders.
- 9450 1450, 1er juillet (N) Jan Balyaert, naguères receveur général de Brabant, et Claes van Waelscot, *spijkermeester*, du temps de feu Philippe de Brabant, donnent procuration à Johannes Ballius et à Johannes van Olmen, fils de Michiel, pour présenter de leur part en la Chambre des Comptes à Bruxelles pour y être clôturés, les comptes des rentes en froment, en seigle et en avoine qu'ils ont à rendre pour le terme de l'exercice de leurs charges respectives allant du 20 avril 1429 au 7 octobre 1430, en s'engageant l'un envers l'autre à se partager par moitié tant les profits que les pertes.
- 1450, 12 juillet (F) Substance des lettres de cette date portant que le duc Philippe le Bon fit don à Haghen, mari de *vrouwe Lise*, jusqu'à son rappel, du *kegelspel* en dehors de la porte de Bruxelles, jeu qui était donné auparavant à ferme, au prix de 154 livres et huit sols, avec les jeux de *brelenck*, de *bouloises* et de *trincquet*.

- 9451 1450, 1er août (N) Philippe, comte de Catzenellenbogen, fait connaître l'accord que par l'entremise de son oncle, Ruprecht, comte de Virneburg et seigneur de Saffenberg, il a conclu avec Philippe le Bon au sujet des arrérages de deux rentes qu'il tient de lui en fief par échéance de ses ancêtres, qui de ce chef reprirent leur château de Stadecken à hommage des prédécesseurs du duc au duché de Brabant: l'une de 200 livres de Louvain sur Bruxelles que Jan, duc de Lotharingie, de Brabant et de Limbourg, assigna le 8 octobre 1292 à Everard, comte de Catzenellenbogen; l'autre de 200 livres de tournois noirs sur Maastricht dont, par lettres datées de Bruxelles, 3 septembre 1343, Jan, duc de Lotharingie, de Brabant et de Limbourg et marquis du Saint-Empire, gratifia Jan, comte de Catzenellenbogen.
- 9452 1450, 1er août (N) Philippe, comte de Catzenellenbogen, déclare qu'à la suite de l'accord conclu entre lui et le duc Philippe le Bon au sujet de ce que celui-ci pouvait lui devoir jusqu'à ce jour, il a mis en liberté et acquitté tous les sujets du duc que lui, ses adhérents et aidants avaient faits prisonniers en raison de ce différend.
- 9453 1450, 13 août, [Bruxelles] (L) Hugo Charuet, fils de feu Odon, transporte au profit de Johannes de Bologne, familier de la Chambre et peintre du duc de Bourgogne et de Brabant, un héritage avec habitation situé dans *d'Ingelantstrate*, entre les biens que possédèrent successivement la veuve et les héritiers de feu Gerardus de Slypere, Francon vanden Hove et Reynerus dit *de Boighmakere*, d'une part, et une écurie entre les biens précités et ceux qui furent à Nycholas de Beerse, aux conditions spécifiées dans les présentes lettres.
- 9454 1450, 25 août, [Bruxelles] (L) Barbara Kyeverts, fille de feu Johannes, veuve de Nycholas Slee dit *Brosys*, agissant pour elle-même et au nom de Johannes, Mychael, Margareta et Gertrude, ses enfants, ainsi que de Robert Pocteel et Andreas Gielys, maris respectifs de Margareta et Gertrude précitées, transporte en mains de Johannes Godevairts, prêtre, représentant les bénéficiaires des autels des vierges Marie et Catherine en l'église Saint-Nicolas de Bruxelles, seigneurs du fonds, au profit de Henricus ter Vranx dit *Jueten*, fils de Walterus, 1° certain jardin sis en dehors de la porte Sainte-Gudule, dans une ruelle menant à la rue de Louvain au lieu dit *de Nuwe poerte*, entre les biens de feu Egidius Moens que tient maintenant Johannes de Beckere et Andreus de Haeren, d'une part, et ceux de feu Johannes Schockaert, prêtre, et de Johannes Mont, qui appartiennent à présent au susdit Henricus ter Vranx, d'autre part, et attenant par derrière à l'héritage de feu Henricus vanden Assche dit *van Moertenbeke*, et de ses enfants, depuis occupé par Johanne Rampaerts, femme de Petrus de Pannemakere; 2° tout le

droit appartenant à elle, et à ses enfants et gendres susnommés dans la moitié de l'héritage avec jardin et habitations appelé *Dodebeerken*, situé dans la rue de Louvain entre les biens des susdits Johannes Schockaert et Johannes Mont, d'une part, et la rue dite *de Lanterenstrate*, d'autre part aux conditions spécifiées dans les présentes lettres et du consentement de Johannes de Hertoge, représentant Symon de Ophem, et de Petrus de Moldere, agissant au nom de Margarete de Hamme, fille du chevalier feu Johannes, seigneur du fonds.

- 1450, 31 août (L) Les bourgmestres, échevins et conseillers de la ville de Louvain délivrent un vidimus de la charte de Henri, duc de Lotharingie, non datée [avant 1261].
- 1450, 5 septembre (F) Substance des lettres de commission de cette date, par lesquelles le duc Philippe le Bon alloua à Guillaume de Nulant, son secrétaire, pour ses gages dix sols huit deniers de 40 gros monnaie de Flandre la livre, valant par an au 194 livres 13 sols quatre deniers.
- 1450, 11 septembre (F) Note portant que, ce jour-là, Hanman, comte de Deux-Ponts, fils de Vitsche, reçut au nom d'Else, petite-fille ou arrière-petite-fille de feu Ernoul de Zirck, la rente féodale de 60 livres tournois que le défunt avait tenu sur la recette de Tirlemont en vertu des lettres du duc Jehan III de Brabant datées du 24 février 1434.
- 1450, 26 septembre (N) Philippe, duc de Bourgogne, fait savoir que par-devant Henri Magnus, conseiller et lieutenant de la cour féodale de Brabant, les hommes de fief ci-après nommés Léon van der Torre, fils de feu Godefroid, Conrad van der Meeren, docteur ès lois, chevaliers, Jean Hinckaert, veneur en chef et maître des forêts de Soignes, conseillers, Antoine Mennen, Nicolas Gouy, Gilbert *Moelepas*, Jacques de Soignes et plusieurs autres, a transporté au profit de Baudouin *van Zeebourch*, seigneur de *Fontaynes*, de *Meylen* et de la Marche, sa seigneurie *van der Sluzen*, avec tout ce qui en dépend, laquelle seigneurie a été dûment relevée par ledit Baudouin.
- 9455 1450, 8 octobre (A/D) Else von Sirck, comtesse de Zweynbrucken et dame de Bitsch, reconnaît avoir reçu du receveur de Tirlemont, payant au nom du duc de Brabant Philippe le Bon, pour l'échéance de la présente année, le paiement de la rente de 60 livres tournois jadis assignée sur la recette de Tirlemont au profit de feu son aïeul Arnolt von Sirck, seigneur de Moncler et de Meinsberg.
- 9456 1450, 25 octobre (N) Dieric van Mengresreuw, maréchal de la cour, et Johannes Blonde, clerc de la cuisine du feu duc Philippe de

Brabant et de Limbourg, attestent que du temps où Jan Baillart fut receveur général de Brabant, ce fut le boulanger Vranc van Molenberge qui livra le pain à la cour du duc défunt, mais qu'ils ne savent pas si ledit boulanger y a fait d'autres livraisons.

- 9457 1450, 31 octobre (N) Sentences prononcées par le chancelier et les conseillers du Conseil de Brabant en faveur du maïeur de Lummen contre Moen Heylen et Jan Boschman, qui furent en outre condamnés aux frais du procès.
- 9458 1450, 16 novembre (N) Peter Blonde, commis à la recette générale de Brabant, donne décharge à Ghyse Kepper, receveur et maïeur de Lummen, d'une somme de six livres dix escalins gros de Brabant payée par lui sur sa recette à Willem van Nulant pour ses gages de cette année.
- 9459 1450, 24 novembre (N) Jan Mule et sa femme Margriete Rym, fille de feu Jan, en son vivant receveur de Bewester- et Beoosterschelde en Zélande (Zeeland), cèdent et transportent à maître Adriaen van der Ee telles sommes de deniers qui leur peuvent être dues dans la succession de Lysbette Zueryncx, seconde femme du susdit feu Jan Rym du chef de l'exercice de la susdite charge, tant par le duc de Bourgogne que par feu Florens, seigneur de Borssel.
- 9460 1450, 31 décembre (N) Peeter Blonde, commis à la recette générale de Brabant, déclare que, à la Saint-Bavon de cette année, le receveur de Bruxelles, Jan Tseraerts, lui a livré dix aimes de vin récolté dans le vignoble sis derrière le jardin du duc au Coudenberg à Bruxelles.
- 1450, 31 décembre (F) Arrêt mis sur le chapitre des *wintvellinge* dans la forêt de Soignes compris en la recette du deuxième compte rendu par Pierre de Blonde en qualité de receveur général de Brabant pour l'année finissant le 31 décembre 1450.

XIII. JAAR 1451

- 1451, 15 janvier 1451 (F) Simple mention des lettres patentes de cette date par lesquelles le duc [Philippe le Bon] ordonna aux gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles de lui fournir une déclaration détaillée des terres, forteresses, seigneuries, rentes et biens engagés et aliénés des duchés de Brabant, de Limbourg, de Luxembourg et des pays d'Outre-Meuse, ainsi que des charges, tant rentes héréditaires que viagères, grevant des parties de ces domaines, hormis des anciens fiefs et aumônes, en lui faisant connaître leur avis sur chaque article, en vue de trouver les moyens de diminuer lesdites charges.
- 9461 1451, 25 janvier (N) Les prieur et religieux du couvent des Carmélites à Bruxelles, en reconnaissance de ce qu'il a plu à Philippe [le Bon] leur pardonner le fait d'avoir contrevenu à sa seigneurie, passé environ un an, en aidant un aventurier étranger qui parlait espagnol et qu'ils croyaient être un prêtre nommé Jan Bolle, mais qui prétendait s'appeler Lodewijck van Torrente et être chevalier, à échapper à la poursuite des officiers de justice du duc, s'obligent à célébrer annuellement la vie durant du duc, au jour du 1er mai, une messe du Saint-Esprit pour le bonheur dudit duc, de la duchesse et du comte de Charolais, leur fils unique, et après son décès une messe solennelle de Requiem pour le salut de son âme.
- 9462 1451, 17 février, Bruxelles (L) Johannes de Beckere, cordonnier, fils de feu Johannes, de Forest, transporte en mains de Johannes Godefridus, maieur du chapitre de Sainte-Gudule de Bruxelles, et de Reynerus de Gemblours, prêtres, représentant les bénéficiaires des autels de la vierge et de Sainte-Catherine en l'église Saint-Nicolas en cette ville, seigneurs fonciers, au profit de Johannes Wijchman, fils de feu Ludovicus, certaine partie d'un jardin situé hors de la porte Sainte-Gudule, dans la rue menant vers la grande rue de Louvain au lieu dit *de Nuwepoerte*, entre le jardin de Willem de Hamme et le bien de Henricus vanden Driessche dit *van Moertebeke*, aux conditions spécifiées dans les présentes lettres.
- 1451, 19 février, Bruxelles (N) Philippe [le Bon], à la requête des abbé et religieux de Saint-Bernard sur l'Escaut qui tiennent de lui le village de Puurs avec droit de haute, moyenne et basse justice, et où ils possèdent un écoutète et sept échevins, comme chef de sens de deux bancs échevinaux, appelés *de banck van Rode* et *die nuwe banck*, et de quatre cours censales, à savoir *dlaetscap vanden Borcgreve*, *dlaetscap van Coelhem*, *dlaetscap van Sinte Bernaerts tOppuedersse* et *dlaetscap van Coelhem tOppuedersse*, décide que dorénavant la cour principale pourra elle-même, le cas le requérant, s'adresser au Conseil de Brabant comme à son chef de sens, en réglant la manière de rendre la justice audit

village et les frais de procédure.

- 7206** 1451, 1er mars, [Bruxelles] (L) Jean vander Horicke et Gilles Mennen, échevins de Bruxelles, reproduisent intégralement quatre actes de transport passés par-devant leurs prédécesseurs, les 9 mars 1401, 28 juillet 1414, 16 janvier 1430 et 10 septembre 1435.
- 1451, 19 mars, Bruxelles (N) Philippe [le Bon] nomme Peter vander Eycken gruyer et *warandemeester* de Brabant sa vie durant, en remplacement de Henrick van Ophem, qui avait succédé naguère en cet emploi à Aert die Mol.
- 1451, 20 mars, Bruxelles (N+F) Substance des lettres de cette date, par lesquelles le duc [Philippe le Bon] octroya à Peter de Ransbeke la jouissance à vie de la sergenterie de Hakendover.
- 1451, 21 mars (F) Par lettres patentes de cette date Jehan, seigneur de Wezemaal, fit don à Guillaume Trabukier, pour les tenir à perpétuité en fief mouvant de la cour de Wezemaal, les parties suivantes: le pré appelé *den ouden hof*, les deux prés dits de *Elsten* et une pâture, le tout gisant en la seigneurie de Wezemaal et pouvant valoir par an 18 livres de 40 gros monnaie de Flandre.
- 1451, 2 avril (F) Substance des lettres de cette date, par lesquelles le duc [Philippe le Bon] accorda à Cornille de Beerze, fille de feu Nicolas et femme de Garin de Brimeu, pour en jouir sa vie durant la sergenterie de le Cappelle et celle de Saint-Jean-Geest en l'office de la recette de Jodoigne.
- 9463** 1451, 8 avril (A/D) Philippe, comte de Catzenellenbogen, déclare avoir repris à hommage de son oncle et beau-frère, Ruprecht, comte de Virneburg, représentant Philippe [le Bon], duc de Bourgogne, de Brabant, etc., pour le tenir en fief dudit duc selon le droit féodal de Brabant, son château de Stadecken avec tout ce qui en dépend.
- 1451, 30 avril (F) Substance des lettres de cette date, par lesquelles le duc [Philippe le Bon] donna à Jehan Heyns, varlet de son fauconnier Francke van Halen, pour en jouir sa vie durant, la conciergerie de la maison de Trois Fontaines située dans la forêt de Soignes, aux gages de 100 *ezelladen* de bois et une demie cule de charbon à prendre dans ladite forêt, avec droit de pâture dans celle-ci comme en ont joui ses prédécesseurs audit office.
- 9464** 1451, 25 mai (N) Goeswijn van Gheempe dit Bijen, cleric du receveur de Louvain, promet de rapporter intact en la Chambre des Comptes à Bruxelles, après l'avoir recopié sur papier, le nouveau registre censier sur parchemin, à couverture noire couverte de

poils et contenant 96 feuillets dont quatre laissés en blanc.
Registre qu'il avait renouvelé d'après d'anciens registres censiers
sur papier. Travail pour lequel le receveur de Louvain lui a payé six
saluts par ordre des gens de ladite Chambre.

- 9465 1451, 29 mai (N) Pieter vander Eycken nomme Lauwereys Mellen
en tant que maître des garennes et garde forestier de Brabant.
- 1451, 4 juin, Bruxelles (F) Philippe le Bon ordonne à Gautier de la
Mandre, conseiller et garde de l'Épargne, de payer aux doyen et
chapitre de Sainte-Gudule à Bruxelles 100 écus guillielmus de 40
gros monnaie de Flandre pièce, pour la fondation d'un anniversaire
perpétuel et solennel à célébrer en leur église pour le repos de
l'âme de Katherine de France, femme défunte de son fils, le comte
de Charolais, qui est enterrée dans ladite église.
- 1451, 5 juin, Bruxelles (F) Les doyen et chapitre de Sainte-Gudule à
Bruxelles accusent réception d'une somme de 100 écus willelmus,
de 40 gros monnaie de Flandre pièce, que leur a versée maître
Gautier de la Mandre, conseiller et garde de l'Épargne du duc de
Bourgogne et de Brabant [Philippe le Bon], pour la fondation d'un
anniversaire perpétuel et solennel à célébrer en leur église pour le
repos de l'âme de Katherine, fille du roi de France, feu défunte du
comte de Charolais, fils dudit duc, qui a été enterrée dans leur
église.
- 1451, 9 juin, Bruxelles (L) Les doyen et chapitre de Saint-Sauveur
d'Utrecht font savoir qu'ils transportent à Adrianus de Borssele, fils
de feu Jacobus, en son vivant seigneur de Brigdamme, pour les
tenir d'eux en fief, les parties de dômes à lui échues par décès de
son père prénommé et de Jacobus, son frère, tant dans la paroisse
de Nieuwerkerk au Duiveland que dans le nouveau polder
communément appelé *Moggershille* en la paroisse de Stavenisse.
- 9466 1451, 20 juin, Bruxelles (F) Sentence rendue par Philippe [le Bon],
en cause de Jehan Louveau, Remy d'Espinoy, Jehan le Duc, Gilles
Loucheman et autres marchands pelletiers de Mons, ainsi que
Jehan le Fevre de Saint-Claude, demandeurs, contre Robert, comte
de Virneburg, et Jehan de la Marche, seigneur de Hochberg,
héritiers et ayants cause du défunt comte de Virneburg, au sujet de
marchandises qui avaient été volées des susdits marchands par
Simon de Fenestraingues, Jehan Hurt, seigneur de Schönecken, et
leurs complices qui se tenaient au château de Bettange au Pays
d'Ardenne. La sentence se rendit en faveur du comte de Virneburg.
- 9467 1451, 1er juillet (N) Les échevins de La Hulpe, non dénommés, font
savoir qu'ils furent présents à l'adjudication au profit de Jacop
Clabots d'une pièce de *doelegen*, d'une contenance d'environ un

journal et demi, sise entre le ruisseau et le pré à faucher de Pauwel Ottemans, par Jan Willems, receveur d'Ijse, de Hoeilaert et de La Hulpe, que personne ne prit en location la partie postérieure du vivier du moulin et qu'ils ne savent pas si l'avouerie *van Larenter* est située dans la juridiction soumise au susdit receveur.

- 9468 1451, 10 juillet (N) Margarete vanden Wayenberghe, fille de feu Geert, et Geerde Moyaerts, son mambour, transportent au profit de Robbeert Lichtvoet, fils naturel de Jan, un journal de terre situé au lieu dit *Stockemvelt* entre les biens de Geert Minnemoens et de Henric vanden Borne.
- [14]51, 23 juillet (F) Substance des lettres de cette date, par lesquelles le duc [Philippe le Bon] ordonne de payer la rente de 100 vieux écus par an qui avait été assignée sur la recette de Herentals, l'an 1393, au profit de Henri de Ranst et de ses descendants et ayant cause.
- [14]51/21, 24 juillet (F) Substance des lettres de cette date, par lesquelles le duc [Philippe le Bon] mit Elyzabeth de Ranst, fille de Henry et petite fille de Costin, en possession d'une rente de 100 écus vieux par an sur la recette de Herentals, rente rachetable au dernier 15.
- 1451, 29 juillet (N) Jan Tseraerts, receveur du duc de Brabant à Bruxelles, Gielis Coele, Jan vander Noot, Everaert Tseraerts, Zegher Suweels, Huyge Rape, Daniel vander Lanen, Daneel van Pynbroeck dit *van Halle* et Willem van Mechelen, tenanciers jurés de la Chambre de Tonlieu de Bruxelles, font savoir que, ne sachant comment trancher le différend soumis à leur jugement par Jan vander Wolfhagen et Zegher Anderlecht, fermier du tonlieu à Bruxelles, impétrants d'une part, et Johannes van Gulcke, cleric de Zichem, représentant les habitants de cette commune, défendeur d'autre part, au sujet du droit de tonlieu que les premiers exigeaient des accords de toutes marchandises, laines et draps, que ceux-ci achetaient et vendaient à Bruxelles, ils se sont adressés au Conseil de Brabant comme à leur chef de sens pour en être instruits, et que les chancelier et membres de ce Conseil ont décidé que les habitants de Zichem devaient jouir de la franchise de tonlieu en cette ville jusqu'à preuve du contraire.
- 9469 1451, 10 août (N) Philippe le Bon fait savoir que ses cousins et cousines, Robrecht, comte de Virneburg, seigneur de Saffenberg et de Sombrefte, et sa femme Margriete van Sombrefte, comtesse et dame des mêmes lieux, et Anthonys, seigneur de Croy, comte de Porcien et seigneur d'Aarschot, de Bierbeek, d'Heverlee et de Renty, son conseiller et premier chambellan, et Margriete de Lorraine, comtesse et dame des dits lieux, sa femme, ont ce

jourd'hui reconnu par-devant le lieutenant des fiefs et des hommes de fief de Brabant qu'ils ont vendu aux prix et conditions spécifiés dans les présentes lettres une rente viagère de dix florins du Rhin par an au profit de Lysbette vanden Twivel, fille naturelle procréée par Arnde Twivel avec feu Gertrudis Swynnen et d'Arnde van Zoene, fils de feu Jan et de Lysbette van Overjette, sa femme, rente payable en entier jusqu'au décès du dernier survivant des deux intéressés prénommés et garantie par les biens des susdits constituants.

- 9470 1451, 25 août (F) Jehanne, veuve de Jehan de Looz, en son vivant seigneur de Heinsberg, de Löwenberg, de Diest et de Zichem, en exécution des engagements pris par elle et son mari défunt envers le duc de Brabant, en ce qui concerne la rentabilité de leur château de Zichem, par lettres du 10 mars 1437 (charte n° 9042), nomme ses cousins, Henry de Hoirnes, seigneur de Perwez, de Duffel, de Waelhem, de Geel et de Herlaar, fils de feu Jehan, et Rasse de la Rivière, seigneur de Linter, pour ses pleiges envers le duc, respectivement en remplacement l'un de Jehan de Hoirnes, son père défunt, l'autre de feu Guillaume, vicomte de Montenaken, seigneur de Grazen et de Wilre. Charge qu'acceptèrent ses cousins prénommés qui appendirent aux présentes lettres leurs sceaux avec le sien.
- 1451, 13 septembre, Bruxelles (N) Philippe le Bon déclare que c'est par erreur que dans l'octroi du 12 juillet 1445, la concession pour 16 ans consécutifs de la table de prêt en la ville de Tirlemont en faveur d'Antoine Boba, de Jean Dominique, son fils, et d'autres marchands lombards, est dite devoir prendre cours le 24 juin 1454, et qu'on doit lire le 5 octobre 1449, ledit octroi étant en réalité le renouvellement de celui du 5 octobre 1429 en vertu duquel le feu duc Philippe de Brabant et de Limbourg concéda ladite table de prêt pour un terme de 20 ans consécutifs aux frères Jan et Bartholomeus Madée et à Vrancken et Daniel Boba, également marchands lombards. Le duc annule en conséquence les poursuites intentées contre Antoine Boba et ses associés pour avoir tenu ladite table de prêt sans autorisation depuis le 5 octobre 1449 jusqu'à la date des présentes lettres, ordonne la restitution de leurs biens saisis, etc.
- 1451, 20 septembre, Bruxelles (N) Philippe le Bon fixe les règles selon lesquelles devront être payées, dans un terme de six ans, les aides que lui ont consenties les États de Brabant, à savoir 144.000 florins Philippus appelés *rijders* pour l'aider dans ses pressants besoins, et 6000 semblables florins pour la duchesse, sa femme, et pour son fils, le comte de Charolais.
- 1451, 20 septembre, Bruxelles (D+N) Philippe le Bon, pour

récompenser les habitants du duché de Brabant des services rendus par eux à ses prédécesseurs et à lui, leur accorde une charte de privilège en treize articles.

- 9471 1451, 5 octobre (L) Acte notariale concernant la confiscation des draps anglais de Henricus de Kriekenbeeck à Lommel.
- 9472 1451, 8 octobre (A/D) Hanman, comte de Zweynbrucken, fils de Bitsche, reconnaît que le receveur de Tirlemont, lui a payé, aux échéances des deux années précédentes, la rente de 60 livres de noirs tournois dont jouissait sur ladite recette feu Arnolt von Sirck, seigneur de Moncler et de Meinsberg, frère défunt de sa femme, Else von Sirck.
- 9473 1451, 8 octobre (A/D) Else von Sirck, comtesse de Zweynbrucken et veuve de Bitsche, déclare que feu son mari, Hanman, comte de Deux-Ponts et fils de Bitsche, qui trépassa le 22 novembre 1451 [sic], a été régulièrement payé par le receveur de Tirlemont de la rente de 60 livres de noirs tournois dont avait précédemment joui feu Arnolt von Sirck, en son vivant seigneur de Moncler et de Meinsberg.
- 9474 1451, 20 novembre (N) Johan van Cortenbach, châtelain et drossard de Fauquemont (Valkenburg), reconnaît avoir reçu de Johan Meeus, receveur dudit Fauquemont, la somme de 710 florins et demi du Rhin, six *boddregers*, un *vliegeyt* et trois *haller*, le florin du Rhin compté pour 42 *boddregers* paiement de Maastricht ou 19 sols et demi, à titre d'acompte sur un prêt par lui jadis consenti au duc de Brabant [Philippe le Bon] et sur certaine somme de deniers qu'il paya pour compte dudit duc à la veuve et aux enfants du seigneur de Witham, son prédécesseur en ladite charge de châtelain et drossard.
- 1451, 2 décembre, Bruxelles (N) Règlement édicté par le magistrat de Bruxelles sur la manière de procéder à la délimitation des propriétés en cas de contestation, et de résoudre les questions litigieuses relatives à cette matière.
- 1451, 2 décembre (F) Substance des lettres de cette date, par lesquelles le duc [Philippe le Bon] donna la sergenterie d'Eersel, qu'avait résignée Herman Cleynal, à Henry de Eycke, son chasseur à l'épervier, pour en jouir sa vie durant et, après lui, Ysabel Salart, sa femme, et Katherine, leur fille.
- 1451, 6 décembre (N) Bartholomeus Eelman, fils de feu Arnde, transporte au profit de Huypken Penier, le jeune, tout droit lui compétant sur certaine obligation que feu son père possédait à charge du duc [Philippe le Bon] et dont lui et son frère, Jan Eelman,

sont les héritiers.

- 9475** 1451, 8 décembre (N) Henric van Ranst, seigneur de Kessel, et Wouter vanden Eechoven, agissant au nom de sa femme, Lysbette van Ranst, sœur dudit Henric, font connaître et approuvent l'appointement conclu entre eux et le duc de Bourgogne [Philippe le Bon] au sujet du paiement de la rente de 100 vieux écus par an qui avait jadis été assignée par feu Marie de Brabant, en son vivant duchesse de Gueldre (Gelre) et comtesse de Zutphen, sur ses revenus à Herentals, au profit de feu Henric van Ranst, père de Henric et Lysbette prénommés, ainsi que du paiement de quatre années d'arrérages de ladite rente.
- 1451, 18 décembre, Bruxelles (N) Philippe le Bon nomme Michiel dele Wale, que sa première femme, feu Michiele de France, avait tenu sur les fonts baptismaux, clerc et auditeur de la Chambre des Comptes à Bruxelles sans gages, en récompense des services rendus par lui comme clerc du receveur général de Brabant, Peter vander Eycken, auquel a été confiée récemment la charge de commissaire de toutes les finances, en outre il alloue à Druyn Sucquet les gages dont avait joui en cette qualité Wouter Marchant, clerc et auditeur démissionnaire, gages qui écherront à Michiel dele Wale après le décès ou départ du clerc et auditeur Sucquet, ce dernier décéda en 1455.
- 1451, 23 décembre, Bruxelles (N) Ordonnance et instructions pour les maîtres des ouvrages en Brabant.
- 9476** 1451, 23 décembre, Bruxelles (N) Philippe le Bon fait savoir aux gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles qu'il abroge l'ordonnance datée de Bruxelles, 14 février 1449 (charte n° 9426), et leur ordonne de faire procéder désormais à l'adjudication des tonlieux, fermes, métairies, censes, etc., en Brabant tel que cela se pratiquait anciennement et comme ils le trouveront convenir dans la suite.
- 1451, 24 décembre, Bruxelles (N) Philippe le Bon fait connaître les conditions auxquelles il a donné à bail jusqu'au 24 juin 1463 à Roelof Roelofs le tonlieu de Louvain, le vieux conduit de Brabant et les tonlieux de Hofstaden et de Caelfeert (?), sans y comprendre les tonlieux de Halen et de Léau et de la laine d'Angleterre.
- 9477** 1451 (F) Lysbette van Berse, veuve de Claes van Berse, reconnaît avoir reçu de Guillaume vanden Veken, receveur de Jodoigne, tous les profits de la foresterie et des maisons de Geest-Saint-Jean et de Geest-Saint- Remi et de leurs appartenances, depuis le 15 juin 1435 jusqu'au 25 décembre 1450 inclus, en acquit de certaine somme de deniers que le duc [Philippe le Bon] devait à elle et à

son mari.

- 1451 (F) Lettres de cette date, par lesquelles le duc [Philippe le Bon] octroya à Nicole Cordot, garde de ses vignes à Bruxelles et à sa femme, leur vie durant, 12 muids de charbon.

XIV. JAAR 1452

- 1452, 14 février (N) Philippe le Bon, sur les plaintes formulées par les chartreux lez-Anvers d'être frustrés du bénéfice des lettres de privilège et d'exemption de toutes aides, subsides et exactions quelconques qu'il leur avait octroyées le 20 avril 1437, leur fait connaître les formalités qu'ils auront à remplir dorénavant pour s'assurer la paisible jouissance de ladite exemption.
- 1452, 19 février (F) Substance des lettres de cette date, par lesquelles le duc [Philippe le Bon] nomma pour son secrétaire maître Jehan Brugman en ne lui allouant que la moitié des gages attachés à cette charge.
- 9478 1452, 29 février (N) Frederich, seigneur de Witham, chevalier, châtelain, drossard et semonceur des hommes [de fief] du pays de Limbourg, déclare que le receveur dudit pays, Peter de Hertoge, lui a payé un acompte de 967 florins et demi du Rhin un marc deux escalins quatre deniers et un sixième d'obole sur une somme de 2000 florins du Rhin de 38 gros monnaie de Flandre pièce par lui prêtée au duc Philippe le Bon, suivant les lettres données par celui-ci en la ville de Bruxelles, le 9 novembre 1447 (charte n° 9389).
- 1452, 4 mars, Bruxelles (N) Philippe le Bon, à la requête des religieux d'Alne leur confirme la franchise de tonlieu et de conduit en Brabant que leur avait octroyée jadis Henri, duc de Lotharingie et ordonne au receveur de Louvain et à tous autres officiers de Brabant d'en laisser jouir lesdits religieux.
- 9479 1452, 4 mars (N) Philippe le Bon fait connaître les conditions auxquelles il accorde aux habitants de Bruxelles le droit de tenir à perpétuité un franc marché dans leur ville le vendredi de chaque semaine.
- 9480 1452, 7 mars (N) Philippe le Bon, à la requête de son cousin Jacob, comte de Hoirne, seigneur d'Altena, de Kortessem et de Montigny, et des bourgeois de Woudrichem, approuve et confirme, après l'avoir fait examiner par son conseiller et gouverneur général des pays de Hollande (Holland), de Zélande (Zeeland) et de Frise (Friesland), le seigneur de Lannoy, et par ceux du Conseil de Hollande, la charte de privilège octroyée par le comte de Hornes prénommé auxdits bourgeois de Woudrichem.
- [14]52, 13 mars (F) Substance des lettres de cette date, par lesquelles le duc [Philippe le Bon] accorda à Guillaume Brant 200 *ezelladen* de bois et une cule de charbon par an.
- 9481 1452, 15 mars, Bruxelles (N) Philippe le Bon ordonne à tous

officiers de justice en Brabant d'arrêter les marchands et voituriers qui s'écartent des grandes routes pour frauder les droits de tonlieu, de conduit et de *peertgelde* dus à la Chambre de Tonlieu de Louvain, et de les livrer aux fermiers dudit tonlieu pour être punis comme de raison.

1452, 19 mars, Bruxelles (N) Philippe le Bon fait connaître les conditions sous lesquelles la ville de Bruxelles a consenti à bâtir à ses frais une salle de 150 pieds de longueur sur 60 de largeur à la cour de Coudenberg. Conditions qu'il promet d'observer et de faire observer par ses officiers.

9482

1452, 21 mars (N) Peter Bote, licencié en décrets et écolâtre de l'église Saint-Pierre de Louvain, reconnaît avoir du receveur général de Brabant, Peter Blonde, un acompte de 400 livres de 40 gros monnaie de Flandre la livre, sur une somme de 1050 *rijders* Philippus, à lui due par le duc Philippe le Bon en raison de la clôture du compte rendu en qualité de receveur général de Brabant par son père défunt, Lodewijck Bote, pour un terme commençant le 6 septembre 1419 et finissant le 23 mars 1420, et ensuite d'un arrangement conclu à ce sujet entre lui et la veuve de son père, Margriete van Geldrop, habitant à Oirschot.

9483

1452, 31 mars, Bruxelles (F) Enguerrand Ladar, demeurant à Arras, reconnaît avoir reçu de Gauthier de la Mandre, conseiller et garde de l'Épargne du duc Philippe le Bon, une somme de 23 livres 16 sols de 40 gros monnaie de Flandre la livre, pour avoir copié sur parchemin et porté à Bruxelles les Chroniques de France et de Flandre.

1452, 4 mai (N) Ordonnance de Philippe le Bon au sujet du pâturage en la forêt de Soignes.

9484

1452, 11 mai (N) Déclaration de Gherart opten Pasch, Severijn van Doenrade, Johan Pyll et Lenart Slendbier, échevins de Schinnen, touchant divers cens dus par certains habitants de ce village, dont le receveur de Fauquemont (Valkenburg), Johan Meus, n'a pu obtenir paiement au profit du duc de Bourgogne et de Brabant [Philippe le Bon].

9485

1452, 17 mai (F) Pierart Franchois et Jehan du Sart, échevins du duc de Brabant à la franchise de Genappe, certifient qu'en leur présence, à la demande de Jehan Vreman, Jehan Noël a reconnu avoir fait et écrit le compte de la recette de Genappe commençant le 2 octobre 1434 et finissant le 23 juin 1435, pour feu Jehan de Jauchette, lors commis receveur de ce lieu par le susdit Jehan Verman, en ce temps receveur de Nivelles. Compte dans lequel il est fait mention d'un cens de 13 deniers maille poitevin gros que

paya alors pour sa femme un nommé Hannin Quaret, témoignage que les susdits deux échevins déclarent être exact.

- 9486 1452, 26 juin (N) Henric vanden Borchoven, fils de feu Wouter, décéda le 24 mars 1452 vers quatre heures du matin, ce qu'atteste Jan Keghel, curé de Saint-Michel à Louvain.
- 9487 1452, 28 juin, [Bruxelles] (L) Hugo Charvet, fils de feu Odon, transporte au profit de Johan de Boloingnen, peintre du duc de Bourgogne [Philippe le Bon] et familier de sa chambre, une étable sise dans *d'Ingelantstrate* aux conditions stipulées dans les présentes lettres.
- 9488 1452, 9 juillet (N) Les échevins de Leeuw-Saint-Pierre font savoir que par-devant eux Margriete et Machtelt van Lombeke, filles de feu Henric, Margriete assistée de son mari, Peeter van Doheyn, et sa sœur d'un mambour à elle donné par le receveur de Gaasbeek, ont mis entre les mains dudit receveur et au profit de Lodewijck van Lombeke, leur frère, un héritage avec habitation d'une contenance d'un journal et demi, situé à Vlezenbeek au lieu dit *te Meerbeke*.
- 1452, 14 juillet (N) Philippe le Bon, à la requête des religieux de Groenendael, de Rouge-Cloître, de Zevenborne et de Bethleem, ordonne à Peter Blonde, receveur général de Brabant, et à ceux qui après lui seront commis à cette charge, de ne compter que pour une génisse toute vache à lait que lesdits religieux enverront à la pâture dans la forêt de Soignes sans la faire traire et qu'ils destineront à leur alimentation.
- 1452, 8 août (F) Substance des lettres de cette date, par lesquelles Philippe le Bon assigna au profit de Marguerite de Coninc, pour les causes à ce le mouvant et jusqu'à son rappel, une pension de 60 couronnes de France par an sur la recette générale de Brabant.
- 1452, 10 août, Bruxelles (N+F) Philippe le Bon accorde à Pierre vander Heyden, pensionnaire de la ville de Bruxelles licencié en droit, 100 mesures de bois et une demie cule de charbons par an sa vie durant en récompense des services qu'il lui a rendus.
- 1452, 10 août, Bruxelles (N) Philippe le Bon ordonne au receveur de Bruxelles de fournir les matériaux nécessaires aux réfections à effectuer au moulin connu sous le nom de *Sarrewarre*, situé en la ville de Bruxelles près du *Seipbrugghen* et appartenant pour un tiers à lui et pour les deux autres tiers à Jan van Edinghen, seigneur de Kestergat, chevalier, toutes les fois qu'il y aura lieu de faire des réparations audit moulin.

- 9489 1452, 20 août (N) Gheert Sarteels et Herman vanden Dycke, échevins de Tervuren, font savoir que par-devant eux Jan vanden Watere s'est obligé à payer au profit du duc, entre les mains de son receveur de Tervuren et de Vilvorde, Laureins Vyolets, le prix de 1300 carpes par an, à raison de 18 moutons le 100, en lieu et place de Jan Tseraerts, receveur de Bruxelles, principal locataire des quatre viviers de Tervuren pendant un terme de neuf ans ayant pris cours à la mi-mars 1449. Jan vanden Watere constitua à cette occasion pour ses pleiges les personnes ci-après nommées: Amelryc Boet, Wouter Vettekens, Jan Maesman dit *vanden Watere* et Jan de Vos dit *Spykinc*.
- 9490 1452, 17 septembre (F) Testament de Jehan dez Marez, père de Jehan, de Henri, de (Classe) et de Margrit, passé à la cour de Daniel de Ranst, seigneur de Houtain-le-Val.
- 1452, 28 septembre (L) L'official de la cour de Cologne (Köln), à la requête de Johannes Bolte, chanoine de l'église Saint-Georges en cette ville et secrétaire de Gerard, duc de Juliers (Jülich) et de Berry, et comte de Ravensberg, délivre un vidimus de la charte donnée par feu Humphrey, en son vivant duc de Gloucester, le 13 mars 1425 à Soignies, vidimus dressé par Johannes Smedelinc, notaire de ladite officialité.
- 1452, 5 octobre, Lille (N+F) Philippe le Bon accorde à Adriaen vander Ee, garde des chartes des duchés de Brabant et de Limbourg et maître de la Chambre des Comptes à Bruxelles, les gages ordinaires d'un maître ordinaire de ladite chambre, se montant à 200 livres de 40 gros monnaie de Flandre la livre, 200 mesures de bois appelées *ezelladen* et une cule de charbons par an, à charge pour lui de remplir lesdites deux fonctions.
- [14]52, 5 octobre (F) Simple mention des lettres de cette date, par lesquelles le duc [Philippe le Bon] fixa à 200 livres par an les gages d'Adrien vander Ee comme maître de la Chambre des Comptes à Bruxelles.
- 9491 1452, 7 novembre (F) Le magistrat de Bruxelles délivre une copie d'un vidimus de la charte datée de Soignies, 13 mars 1425 émané de l'officialité de Cologne (Köln) le 28 septembre 1452.
- 9492 1452, 29 novembre, Vilvorde (L) Les échevins de Vilvorde, Johannes de Porta et Michael de Cokere, font savoir que Johannes de Beringen, fils de feu Johannes, a constitué contre-pan pour le cens qu'il doit au duc du chef d'un moulin, situé à Vilvorde, qu'il en a reçu à perpétuité, le duc étant représenté en cette circonstance par son receveur audit Vilvorde, Laurencius Tserclaes dit *Violette*.

-
- 1452, 18 décembre, Lille (N+F) Philippe le Bon confirme en faveur des habitants de Lierre les privilèges à eux octroyés par le duc Jehan [III] de Brabant le 20 octobre 1326, et notamment le droit de lever les accises dans leur ville et son ressort.
- 1452, 18 décembre, Lille (N) Philippe le Bon prolonge de 20 ans en faveur des habitants de Tirlemont l'autorisation que les ducs Jean [IV] et Philippe de Brabant leur avaient accordée de lever les droits d'accises en leur ville, à charge de lui payer une somme de 400 livres de 40 gros monnaie de Flandre la livre pour une fois entre les mains du receveur général de Brabant, Peter Blonde, et une redevance annuelle de 1400 livres paiement pendant ledit terme de 20 ans.
- 9493 1452, 22 décembre [Louvain] (L) Arnoldus vander Vorst dit *Puttere*, potier, transporte en mains du receveur du duc de Brabant en la ville de Louvain, Felicus Hont, en garantie d'un cens annuel de dix vieux sols par lui dû audit duc, une maison avec cour et appartenances, sise dans la *Hoelstrate*.
- 9494 1452, 24 décembre (N) Le magistrat de Tirlemont promet d'exécuter les conditions auxquelles le duc Philippe [le Bon], par ses lettres datées de Lille, 18 décembre 1452, et reproduites intégralement dans les présentes lettres réversales, a prolongé de 20 ans en faveur des habitants de cette ville le droit de lever les accises.
- 9495 1452, 31 décembre (N) Johan van Cortembach, fils de Geryt, châtelain et drossard de Fauquemont (Valkenburg), reconnaît que le receveur de Fauquemont, Johannes Meeux, lui a payé de la part du duc de Bourgogne, de Brabant et de Limbourg [Philippe le Bon] la somme de 92 florins et demi, six *boddragers* et un *vlieguyt* à titre d'acompte sur celle qui lui a été assignée par le duc sur ladite recette de Fauquemont.
- 1452 (F+N) Mention de la vente de rentes viagères faite dans le courant de cette année par la ville d'Anvers à la requête et à la charge du duc [Philippe le Bon], à l'occasion de la guerre contre ceux de Gand.
- 1452 (F) Simple mention de la vente dans le courant de cette année de rentes viagères à deux vies, vente faite par le duc [Philippe le Bon] du consentement des Trois États de Brabant et sous la garantie de la ville de Bruxelles, afin de se procurer l'argent nécessaire pour la guerre contre les Gantois.
- 1452 (N) Mention de rentes viagères vendues sur la recette de Bruxelles dans le courant de cette année par le duc et pour le

paiement desquelles, après son décès, il y avait encore à payer 25 livres six sols et trois deniers gros.

- 1452 (N) Mention d'un cens de 73 vieux gros et deux gélines par an que Wouter Magnus racheta dans le courant de cette année avec l'assentiment du duc [Philippe le Bon], qui se réserva le droit d'en opérer le retrait au prix de 95 *rijders* en un paiement.

- 1452 (F) Mention de la vente d'une rente viagère sur la recette de Nivelles et de Genappe faite dans le courant de cette année et dont le produit devait servir au fait de la guerre contre ceux de Gand.

- 1452 (N) Mention du rachat d'un cens de cinq sols six deniers trois quarts monnaie de Louvain, trois chapons et dix sols paiement qui grevait certain de ses biens, fait dans le courant de cette année par maître Geldolf vander Noot avec l'assentiment du duc [Philippe le Bon] qui réserva pour lui et ses successeurs au duché de Brabant le droit de retrait au prix de 24 *rijders* et un tiers payable en une fois.

- 1452 (N) Mention du rachat d'un cens de deux sols sept deniers argent de Louvain et de trois chapons et un quart par an, effectué dans le courant de cette année par Gheerde vander Hert avec le consentement du duc [Philippe le Bon] mais sous réserve de droit de retrait pour lui et ses successeurs au duché de Brabant pour la somme de neuf *rijders* payable en une fois.

- 1452 et 1453 (F) Copie intitulée: *Autres membres du demaine de Brabant venduz par monseigneur le duc [Philippe le Bon] héretablement a rachat, pour soy aidier des deniers qui en venoyent en ses affaires de sa guerre contre ceulx de Gand l'an LII et LIII.*

- [14]52 et [14]53 (F) Chapitre intitulé: *Autres rentes a deux vies a rachat le denier X vendues par monseigneur le duc [Philippe le Bon] par le sceu et consentement des trois estas de son pays de Brabant l'an LII et LIII pour sen aydier de l'argent ou fait contre ceulx de sa ville de Gand.*

XV. JAAR 1453

- 1453, 10 janvier, Lille (N) Philippe le Bon confirme les privilèges accordés aux habitants de Léau par ses prédécesseurs au duché de Brabant, Jean [III] et Wenceslas et Jeanne, dont il reproduit intégralement les lettres données à cette occasion à Bruxelles, respectivement le 20 février 1328 et le 14 mars 1358 et octroie à perpétuité au magistrat de cette ville le droit de lever les accises, à charge d'en consacrer le produit à l'entretien des fortifications, etc., et de lui payer une somme de 200 philippus d'or une fois entre les mains du receveur général de Brabant, Pierre Blonde, et une redevance de 40 philippus semblables à la Saint-Rémi de chaque année.
- 9496 1453, 10 janvier (N) Lettres réversales de celles du duc Philippe [le Bon], datées de Lille, 10 janvier 1453 (voyez l'analyse précédente), par lesquelles le magistrat de Léau s'oblige à payer audit duc, et à ses successeurs au duché de Brabant, une redevance annuelle de 40 philippus d'or au jour de la Saint-Rémi.
- 9497 1453, 14 janvier (N) Jan van Ketge, surnommé *van Rijnshem*, déclare que le duc de Bourgogne [Philippe le Bon] lui a payé les 1000 florins du Rhin que lui devait le duc Jean [IV] de Brabant pour services rendus suivant lettres datées de Louvain, 8 octobre 1421 (charte n° 8193) et deux autres lettres datées du 2 mars 1424. Il lui restitue ces lettres.
- 9498 1453, 25 janvier (F) Pierart Franchois et Jehan du Sart, échevins du duc de Brabant en la franchise de Genappe, font savoir que par-devant eux à la demande de Jehan Verman, receveur de Nivelles et de Genappe, Maroye Jarbial a certifié lui avoir donné naguère quittance d'une somme de quatre chevacheurs qu'il tira de son héritage à Saufchart pour des travaux à exécuter pour le service du duc.
- 1453, 27 janvier, Lille (F) Philippe le Bon, à la requête d'Adrien de Borsselle, écuyer, seigneur de Duiveland, etc., lui permet d'endiguer à ses propres frais, risques et périls, un atterrissement qui s'est formé dans l'île de Duiveland à charge de le tenir à hommage de lui et de ses successeurs au comté de Zélande (Zeeland), lui octroyant à cette occasion les mêmes faveurs que celles qui sont généralement accordées en semblables circonstances et en exemptant les habitants qui s'y fixeront de toute aide pendant les 14 ans suivant immédiatement l'achèvement dudit endiguement.
- 9499 1453, 22 février (F) Les échevins de la franche ville de Grez font savoir que par-devant eux les frères Gile et Wouter Deilhere ont

transporté au profit de Mathie Grohain certains héritages situés vers le Hezedelle, à eux échus par décès de sire Rasse de Piroit. Le transport est approuvé par Jaquemin Deilhere, frère des susdits vendeurs.

- 1453, 23 février, Bruxelles (N) Philippe le Bon donne à ferme à Peter vander Eycken, conseiller, gruyer et maître des garennes du Brabant, toutes les garennes de ce duché à l'exception de celle de Savanterloo que tient à bail le maître veneur de ce pays, Jan Hinckart.
- 9500 1453, 24 février (N) Charte de privilèges octroyée aux habitants de Woudrichem par Jacop, comte de Hornes, seigneur d'Altena, de Kortessem et de Montigny.
- 1453, 26 février (N) Philippe [le Bon], à la requête des habitants de Neerijse, ordonne à Peter Blonde, conseiller, receveur général de Brabant et commis à la recette de l'aide en ce pays, et à ses successeurs en ces offices, de laisser finir lesdits habitants de la franchise de toutes aides et exactions qui leur a été octroyée par lettres de Henri [Ier] duc de Lotharingie, données à Louvain et datées du mois d'août 1211, dont il fait connaître la substance.
- 1453, 12 mars (N) Philippe le Bon, à la requête du magistrat et des bonnes gens de Lierre, les autorise à apporter des modifications à la maison scabinale et la halle aux viandes en entourant notamment ces édifices d'échoppes au grand profit de la ville, à charge de lui payer, entre les mains du receveur d'Anvers, de Lierre et d'Herentals, deux redevances par an, l'une de quatre et l'autre de deux vieux gros monnaie de France.
- 1453, 12 mars (N) Philippe le Bon, en récompense des services rendus par les habitants de Lierre à lui et à ses prédécesseurs au duché de Brabant, les acquitte des droits qu'ils peuvent lui devoir jusqu'à ce jour du chef du moulin appelé *den nuwen moelen*, situé en dehors des murs de la ville, sur les remparts derrière la cour de Zevenbergen, leur permettant de l'exploiter dorénavant à perpétuité, sauf à payer à son profit, entre les mains du receveur d'Anvers, de Lierre et de Herentals, au jour de la Noël, une redevance annuelle de six vieux gros monnaie de France.
- 9501 1453, 15 mars, Lierre (N) Les échevins, conseillers, bourgeois et manants de Lierre, en reproduisant les lettres d'octroi que le duc leur a accordées le 12 mars 1453, s'obligent à payer ponctuellement les redevances de quatre et deux vieux gros qu'ils doivent de ce chef à chaque année au jour de la Noël.
- 9502 1453, 15 mars, Lierre (N) Le magistrat et les habitants de Lierre

s'obligent à payer à perpétuité une redevance de six vieux gros monnaie de France par an au duc Philippe le Bon et à ses successeurs au duché de Brabant, en reconnaissance des lettres d'octroi qu'il leur a accordées le 12 mars précédent, relatives au *nuwen moelen*, dont ils reproduisent le texte intégral.

- 9503 1453, 22 mars, Lille (N) Philippe le Bon, à la requête de Jan bâtard vander Leck van Grymhuse et de maître Adriaen vander Ee, conseiller et maître de la Chambre des Comptes et garde des chartes de Brabant, approuve et ratifie l'acquisition faite par eux à Lambrecht vanden Dryessche et à Marie van Emtzenrode, sa femme, à l'occasion du mariage de Cornelye vander Leck, fille aînée du susdit bâtard d'Adriaen prénommé et aux conditions stipulées par celui-ci, d'une rente de 35 florins d'or du Rhin par an, assignée sur la recette de Fauquemont (Valkenburg) et contre-pannée sur la cour de Nederbeke située près de Heerlen audit pays de Fauquemont.
- 1453, 24 mars (F+N) Substance des lettres de cette date, par lesquelles le duc [Philippe le Bon] vendit aux hoirs de feu Pierre du Chesne, pour le fait de la guerre contre la ville de Gand, une rente de six florins du Rhin par an sur l'huilerie (les Toudoir) de Genappe et le pré situé entre celle-ci et le moulin de cette commune, rente rédimible au prix de 73 *rijders*.
- 1453, 24 mars (F+N) Mention d'une rente viagère de 32 *rijders* par an, rédimible au denier dix, vendue cette année-là sur la recette de Nivelles par le duc Philippe [le Bon] à Philippe et Katheline du Chesne.
- 1453, 25 mars (F) Mention de rentes à deux vies, jusqu'à concurrence d'une somme totale de 515 *rijders* valant 643 livres et 15 sols, vendues ce jour-là par le duc [Philippe le Bon], du consentement des Trois États du pays de Brabant, afin de se procurer l'argent nécessaire à la guerre contre les habitants de la ville de Gand.
- 1453, 26 mars (F+N) Mention d'un droit de pâture dans la forêt de Soignes pour six chevaux, six vaches, huit génisses et 25 pourceaux de sa maison de Hoelaert acquis au prix de 144 *rijders* par Jaspar Absolon du duc [Philippe le Bon], qui réserva pour lui et ses successeurs au duché de Brabant le droit de retrait au même prix de 144 *rijders*.
- 1453, 26 mars (F+N) Mention de 20 corvées par an que le duc [Philippe le Bon] vendit au couvent des Ecoliers de Léau du consentement des Trois États de Brabant pour se procurer l'argent nécessaire à la guerre contre ceux de Gand, en réservant pour lui

et ses successeurs au duché de Brabant le droit d'en opérer le retrait au prix de rente qui se montait à 360 florins du Rhin.

- [14]53, 26 mars (F+N) Mention de 30 corvées, rachetées dans le courant de cette année par l'abbaye d'Hélécine et qui étaient à retraire au profit du duc [Philippe le Bon] et de ses successeurs au duché de Brabant pour une somme de 540 florins du Rhin.
- 1453, 26 mars (F+N) Mention d'une rente de 50 sols de Louvain et 70 chapons par an que du consentement des Trois États de Brabant, le duc Philippe le Bon permit à maître Ambrose de Dintre de racheter ce jour-là afin de se procurer de l'argent comptant pour faire la guerre contre ceux de Gand en réservant pour lui et ses successeurs au duché de Brabant le droit d'en opérer le retrait au prix de vente, qui se montait à 166 *rijders*.
- 1453, 26 mars (F) Substance des lettres de cette date par lesquelles le duc Philippe le Bon vendit à maître Ambrose de Dynter, sans réserve du droit de rachat pour lui et ses successeurs au duché de Brabant quand bon leur semble, une rente de 18 *rijders* par an sur la recette de Tirlemont et de Dormael, au prix de 288 *rijders*, vente qui fut autorisée par les Trois États du pays de Brabant pour permettre au dos de se procurer l'argent comptant nécessaire à la guerre contre ceux de Gand.
- 1453, au mois de mars (F+N) Mention de la vente à cette date par le duc Philippe [le Bon], de rentes viagères, rédimibles au denier dix, sur la recette de Louvain.
- 1453, en mars (F) Mention de la vente dans le courant de ce mois de rentes viagères sur la recette de Bruxelles par le duc Philippe [le Bon].
- 1453, 3 avril (F) Mention de rentes viagères vendues le 3 de ce mois par le duc Philippe le Bon sur la recette de Louvain, pour s'en aider au fait de la guerre contre les Gantois.
- 1453, 9 avril (N+F) Philippe le Bon fait savoir au receveur de Tirlemont qu'une rente de 60 livres tournois par an, assignée sur la recette de cette ville, a été reprise à hommage de lui, par-devant le lieutenant et des hommes de fief, rente payable à la Saint-Bavon et rédimible au prix de 600 semblables livres.
- 9504 1453, 12 avril, [Grez] (F) Les échevins de la ville et franchise de Grez font savoir que par-devant eux Jehan de Bonleir a transporté au profit de Joveniale divers biens détaillés dans les présentes lettres.

-
- 1453, 20 avril (N) Philippe le Bon déclare avoir donné à bail à Jan van Elselair, pour le terme de 24 ans consécutifs à prendre cours le 11 novembre 1456 et au prix de 15 livres gros monnaie de Brabant par an, les deux prés, sis à Haeren, qu'avait précédemment tenus à ferme Gheerem In den Moer dit *In den Sloetele*.
- 9505 1453, 12 mai (F) Les échevins de la ville et franchise de Grez font savoir que par-devant eux Isabialle Goede, fille de Renier, et Johan de Brocquetiaux, son mambour, ont transporté au profit d'Helis, fille de ladite Isabialle de son premier mariage, une rente et divers biens.
- 1453, 16 mai (F) Substance des lettres de cette date, émanées des lieutenant et hommes de fief de la terre de Fauquemont (Valkenburg). On y lit qu'en 1442 le chevalier Renault vanden Berghe vendit à Olivier de Liebermi une rente de huit mailles du Rhin par an, rédimible au denier dix, que lui Renault et ses devanciers avaient tenue en fief sur le tonlieu de Fauquemont, et qu'Olivier prénommé vendit cette même rente féodale, le 16 mai 1453, à Adriaen vander Ee, lors maître de la Chambre des Comptes, qui lui-même s'en dessaisit plus tard au profit de Pieter de Hertoge.
- 9506 1453, 17 mai (N) Jacob Beissell, lieutenant, Johan Gruithuis l'aîné, et Clais Daemen, hommes de fief du duc de Brabant au pays de Fauquemont (Valkenburg), font savoir que Daeme van Berge, fils de feu Reyner et Lysbette van Liebermey, a pour toujours renoncé par-devant eux au profit de maître Adriaen vander Ee et de ses descendants, à tous droits qui lui peuvent compéter sur une rente féodale de huit florins du Rhin par an assignée sur le tonlieu de Fauquemont et rédimible au denier dix, dont avaient successivement joui feu le chevalier Reyner van Berge précité et, après lui, Olyvier van Liebermey.
- 9507 1453, 24 mai (F) Colard du Molin et Jehan du Sa, échevins du duc de Brabant en la franchise de Genappe, délivrent à la requête de Jehan Verman un record d'un acte du 8 avril 1434, passé entre celui-ci, lors receveur de Nivelles et de Genappe, et Michault Hernut.
- 1453, 12 juin, Lille (N+F) Philippe le Bon accorde à Philips vander Eycken [en marge du Chesne] la charge à vie de gruyer et maître des garennes du Brabant pour la desservir après la résignation ou le décès de son père, Peter vander Eycken, conseiller et commissaire général de toutes les finances, en garantie du prix de rachat d'une rente viagère de 120 livres par an au profit d'Aernde de Mol, jadis maître des garennes de Brabant, et de Katheline Tserclaes, sa femme, ou du dernier vivant d'eux, que Peter vander

Eycken a dû payer au successeur dudit de Mol, Henrick van Ophem, chevalier, lorsque celui-ci se démit de ces fonctions en sa faveur.

- 9508 1453, 13 juin (F) Jaspar du Sart dit *de Passavant* déclare qu'une diminution de cens lui a été accordée en 1434 et 1435, suivant les comptes de Johannez de Jaucelet et de Jehan Verman, lors respectivement receveurs de Genappe et de Nivelles, pour la partie de sa ferme dite *A le baille Phiholet* qui avait été incorporée dans le lit du nouveau cours d'eau.
- 9509 1453, 13 juin (F) Jaspar du Sart dit *de Passavant* reconnaît avoir joui, conformément à l'ordre donné en ce temps par Jehan Verman, receveur de Nivelles, à Noël Doudelet, receveur de Genappe, d'une diminution de cens pour l'échéance de la Noël des années 1435, 1436 et 1437, proportionnée à la partie de son héritage *A le baille Phiholet* enlevée pour le creusement d'un nouveau cours d'eau.
- 9510 1453, 16 juin (N) Cornelys Lambrecht, *molenslegere* du duc de Bourgogne au pays de Brabant, fait une déclaration touchant les diminutions du prix de leur fermage octroyées aux meuniers de Hoeilaert et de La Hulpe, Wouter Pieters et Jan vanden Opstalle, pour cause de chômage forcé de leurs moulins en 1452.
- 9511 1453, 9 juillet (N) Philippe le Bon, ayant été autorisé par les Trois États de Brabant à aliéner les domaines de ce duché jusqu'à concurrence d'une somme de 4000 philippus d'or ou *rijders* par an, déclare que, pour une somme de 16.000 semblables *rijders*, il a cédé à la ville de Bruxelles, pour qu'elle en jouisse à perpétuité, les cens, rentes, droits et biens spécifiés dans les présentes lettres sous la garantie de tous les autres revenus des domaines en Brabant.
- 1453, 11 juillet (N+F) Estimation des moulins cédés à la ville de Bruxelles par le duc de Brabant [Philippe le Bon, le 9 juillet précédent], faite par Pierre Pauwels, Henri van Rode, Guillaume de Vogel et Jean van Ruysbroeck, inspecteurs de moulins, les deux premiers comme délégués du duc et les deux autres de la ville.
- 1453, 11 juillet (F) Substance des lettres de cette date, par lesquelles le duc [Philippe le Bon] investit Frederic de Witham des offices de châtelain, sénéchal et receveur des forteresse, ville et pays de Fauquemont (Valkenburg) aux gages, droits et profits qui y appartiennent, offices devenus vacants par la résignation de Jehan de Cortenbach.
- 1453, 12 juillet (F) Substance des lettres de cette date, par lesquelles le duc [Philippe le Bon] commit Thiery de Palant, pour

exercer à ses risques et périls la charge de lieutenant de Frederick de Witham ès offices de châtelain, sénéchal et receveur des forteresse, ville et pays de Fauquemont (Valkenburg).

- 1453, 12 juillet (F) Substance des lettres de cette date, par lesquelles le duc Philippe le Bon vendit aux habitants d'Anvers, au prix de 9671 *rijders* et deux sols et demi, en réservant pour lui et pour ses successeurs au duché de Brabant le droit d'en opérer le retrait au même prix, la moitié de la somme de 1000 vieux écus par an lui due par lesdits habitants pour l'octroi des dernières lettres patentes en vertu desquelles ils avaient été autorisés à lever à leur profit les droits d'accises en leur ville.

- 1453, 12 juillet (F) Mention de la vente de rentes viagères à deux vies faite par la ville de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) dans le courant de cette année à la requête et charge du duc [Philippe le Bon].

- 1453, 13 juillet (F) Mention des lettres de cette date, par lesquelles le duc [Philippe le Bon], eu égard aux prêts [non déterminés] à lui consentis par Thiery de Palant, augmenta les gages dont celui-ci jouissait en qualité de lieutenant du châtelain, sénéchal et receveur des forteresse, ville et pays de Fauquemont (Valkenburg), Frederick de Witham.

- [14]53, 13 juillet (F) Substance des lettres de cette date, par lesquelles Philippe le Bon permit à la ville de Lierre de se libérer envers lui de diverses parties de cens et de rentes héréditaires qu'elle lui devait par an, se montant à 26 livres et huit sols, moyennant paiement d'une somme de 470 *rijders*, rentes que le duc se réservait le droit de pouvoir racheter quand bon lui semblera au même prix.

- 1453, 13 juillet (F) Substance des lettres de cette date, par lesquelles le duc [Philippe le Bon], en considération des bons services à lui rendus par Frederick de Witthem, permit à celui-ci de prendre annuellement sur la recette de Fauquemont (Valkenburg), en augmentation de ses gages, [la suite manque].

- [14]53, 18 juillet (F) Substance des lettres de cette date, par lesquelles Philippe le Bon, avec l'assentiment des Trois États du pays de Brabant, permit aux prieur et religieux de Bazeldonk lez Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch), à ceux de la Table du Saint-Esprit en cette ville et aux hoirs de feu Guillaume Dicbier, de racheter, respectivement aux prix de 146, de 245 et de 34 *rijders* et demi de 25 patars pièce, soit en tout pour 425 *rijders* et demi, les cens et rentes héréditaires qu'ils lui devaient annuellement, en réservant toutefois pour lui et ses successeurs au duché de Brabant le droit

d'en opérer le retrait aux mêmes prix que dessus.

- 1453, 18 juillet (F) Substance des lettres de cette date, par lesquelles le duc [Philippe le Bon], pour se procurer de l'argent comptant nécessaire à la guerre contre les Gantois, vendit, avec l'assentiment des Trois États de Brabant, à l'abbaye d'Hélécine, en réservant pour lui et ses successeurs au duché de Brabant le droit d'en opérer le rachat au taux du prix de vente, plusieurs parties de cens et rentes héréditaires que ladite abbaye lui devait annuellement tant à la recette de Tirlemont qu'à celle de Jodoigne, au prix de 936 *rijders*.
- 1453, 18 juillet (F) Substance des lettres de cette date, par lesquelles le duc vendit ce jour-là aux religieux de Bethléem-lez-Louvain, couvent de chanoines réguliers de l'ordre de saint Augustin, un bosquet d'une contenance d'environ cinq bonniers attenant à la vigne appelée *Roesselberch* près de ladite ville, au prix de 117 *rijders*, en réservant pour lui et ses successeurs au duché de Brabant le droit de racheter ledit bosquet au même prix quand bon leur semblera.
- 9512 1453, 18 juillet (N) Philips le Bon, autorisé par les Trois États de Brabant à aliéner des parties du domaine de ce pays jusqu'à concurrence de 4000 philippus d'or ou *rijders* par an, déclare que, pour une somme de neuf semblables philippus d'or à lui payée en deniers comptants par Gheert vander Hert, il acquitte celui-ci à perpétuité de quelques cens héréditaires spécifiés dans les présentes lettres et dus pour certains de ses biens situés aux quartiers de Bruxelles, Tervuren et Vilvorde.
- 9513 1453, 20 juillet (N) Ywain van Cothem, chapelain de la chapellenie *ten Drienbornen*, reconnaît avoir reçu de Janne Tseraerts, receveur de Bruxelles, pour le terme de la Saint-Jean dernière, la moitié des dix petits florins de Florence par an que sa chapellenie prend annuellement sur le *moudmuelen* de Bruxelles.
- 9514 1453, 21 juillet (N) Philippe le Bon déclare que les documents concernant les rentes, cens, droits et biens vendus par lui à la ville de Bruxelles, pour certaine somme de deniers qu'il reconnaît lui avoir été payée sous réserve du droit de rachat au même prix (charte n° 9511), pourront le cas échéant être donnés en communication à ladite ville pour un temps limité.
- 9515 1453, 21 juillet (N) Philippe le Bon garantit les habitants de Bruxelles contre tout préjudice que leur pourrait occasionner la similitude de date des lettres par lesquelles il leur vendit divers cens, rentes, moulins, viviers, etc., situés dans la ville et l'ammannie de Bruxelles, et de celles en vertu desquelles il céda à

ceux de Louvain les droits d'accises, du *peertgelde* et de *Vutseltol* en cette ville et franchise (voyez les lettres du 9 juillet 1453, charte n° 9511).

- 9516** 1453, 21 juillet (N) Philippe le Bon déclare que les lettres du 9 juillet dernier (charte n° 9511), par lesquelles il vendit à la ville de Bruxelles certaines parties de rentes, cens, droits et biens y spécifiées, resteront valables à perpétuité, nonobstant l'omission du nom du lieu où elles furent données et les deux ratures qu'elles contiennent.
- 9517** 1453, 22 juillet (N) Philippe le Bon reproduit l'estimation faite le 11 juillet dernier et jours suivants par Peter Pauwels, Henrick van Rode, Willem den Vogel et Jan van Ruysbroeck, inspecteurs de moulins, les deux premiers délégués par lui et les deux autres par le magistrat de Bruxelles, des moulins et de leurs appendances et dépendances cédées par lui à ladite ville le 9 juillet 1453 (charte n° 9511), en s'obligeant à payer à la ville ce que, par une nouvelle expertise à faire après leur rachat par lui ou ses successeurs au duché de Brabant, ces moulins seraient trouvés valoir en plus, à charge bien entendu pour la ville de payer la moins- value qui pourrait être constatée à ce moment.
- 9518** 1453, 23 juillet, Bruxelles (N) Les bourgmestres, échevins et conseillers de Bruxelles, en reproduisant intégralement les lettres du duc Philippe [le Bon] datées du jour précédent et contenant le texte de l'acte du 11 juillet 1453, s'obligent à payer au duc ce que les moulins par lui cédés à la ville pourraient valoir en moins au moment de leur rachat par lui ou par ses successeurs au duché de Brabant.
- 9519** 1453, 26 juillet (F) Les maieur et échevins de la cour des doyen et chapitre de Saint-Pierre de Liège jugeant à Jodoigne-Souveraine, font savoir que Colin Paulus a reconnu par-devant eux avoir pris en arrentement perpétuel de Willem de le Veykene, receveur de Jodoigne, le pré situé près du *pont al chambe* au prix d'un demi-muid de froment par an au profit du duc de Brabant, rente héréditaire pour le paiement de laquelle il constitua suffisant contrepan.
- 9520** 1453, 26 juillet (F) Les maieur et échevins de la cour des doyen et chapitre de Saint-Pierre de Liège à Jodoigne-Souveraine, font savoir que, par-devant eux, Margritte, veuve de Noël d'Orbais, et depuis femme de Johan d'Orbais, transporta au profit de ses deux filles, Katherine et Paket, l'usufruit lui compétant dans un journal de terre situé dans la vallée dite *le bois le rentier*: journal de terre que les susdites deux sœurs transportèrent immédiatement après entre les mains du receveur de Jodoigne, Willem de le Veykene, en garantie

du paiement d'une rente de cinq setiers et demi de seigle par an au profit du duc de Brabant, moyennant laquelle ledit receveur a donné en arrentement perpétuel aux deux sœurs trois journaux et demi de terre situés entre les biens des héritiers du susdit feu Noël d'Orbais, de la table du Saint-Esprit de Jodoigne et de Pierre d'Orbais.

- 1453, 14 août (F) Mention de la vente à maître Félix de Hont, faite cette année-là par le duc Philippe [le Bon] pour se procurer l'argent nécessaire à la guerre contre les Gantois, d'une rente héritable d'un *rijder* par an et de deux pièces de pré contenant trois bonniers et valant par an cinq *rijders*, le tout au prix de 108 *rijders*, qui valent sept livres dix sols de 40 gros monnaie de Flandre la livre, avec réserve du droit de rachat pour la même somme.
- [14]53, 19 août (F) Substance des lettres de cette date, par lesquelles le duc [Philippe le Bon] nomma Pietre de la Mote messenger du Conseil de Brabant aux gages de 16 livres 13 sols et quatre deniers par an.
- 9521 1453, 26 août (F) Jehan Zoihier et Jehan du Sart, échevins du duc de Brabant en la franchise de Genappe, font savoir que Noël le Chevalier a dûment renoncé à eux jardin et cortil à la Falise qu'en l'an 1434 Jehan Verman, lors receveur de Nivelles, lui avait donné à cens au nom du duc.
- 9522 1453, 26 août (F) Jehan Zoihier et Jehan du Sart, échevins du duc de Brabant en la franchise de Genappe, déclarent qu'en leur présence Noël le Chevalier, à la requête de Jehan Verman, jadis receveur de Nivelles, a reconnu n'avoir plus payé de cens depuis l'an 1434 pour un jardin qu'il tenait autrefois et qui était situé entre le nouveau cours d'eau, le grand vivier, le pré de feu Hanekin Beerte et l'héritage de feu Renier de Marbais.
- 9523 1453, 17 septembre (F) Jehan Zoehier et Jehan du Sart, échevins du duc de Brabant en la franchise de Genappe, font savoir que par-devant eux Jehan Quareit a reconnu avoir été indemnisé en 1434 par Jehan Verman, lors receveur de Nivelles, du chef du déplacement de sa demeure nécessité par des travaux qui furent alors exécutés audit Genappe pour le compte du duc.
- 9524 1453, 20 septembre (F) Jehan Zoihier et Jehan du Sart, échevins du duc de Brabant en la franchise de Genappe, font savoir que par-devant eux Hannottin Beerte, fils de feu Hannekin, a reconnu que feu son père, feu Colin, son frère, et lui ont été payés pour un pré, attenant au grand vivier de Genappe et aux fossés de cette ville vers le baille Pihole, que le receveur de Nivelles, Jehan Verman, acquit d'eux jadis pour le compte du duc.

-
- 9525 1453, 20 septembre (F) Pierart Franchois et Jehan du Sart, échevins du duc de Brabant en la franchise de Genappe, font savoir que par-devant eux, à la demande de Jehan Verman, jadis receveur de Nivelles, Jehanne, veuve de Jehan Chaudron dit *Beerte* et mère de feu Colin, a reconnu que feu son mari a été dûment payé par ledit receveur pour un petit pré qu'il lui vendit pour le compte du duc.
- 1453, 21 septembre (N) Philippe le Bon détermine de quelle manière les possesseurs de cens et rentes assignés sur des biens situés sous le banc de Putte et les cours de justice y ressortissantes, en devront dorénavant réclamer le paiement de ceux qui nieront leur en être redevables, en ordonnant aux drossard et échevins de Putte, et aux officiers, serviteurs et échevins subalternes de publier les présentes lettres aux jours et lieux accoutumés.
- 9526 1453, 24 septembre, Trèves (Trier) (L) L'official de la cour de Trèves, à la requête de Johannes de Mainz, procureur fiscal de ladite cour, délivre un vidimus de la charte du 9 avril 1453, par l'entremise du notaire Henricus Liecbart, cleric du diocèse de Trèves.
- 1453, 28 septembre (L) Le magistrat de la ville de Bruxelles délivre un vidimus de la charte du 21 septembre 1453.
- 1453, 29 septembre (N) Philippe le Bon ordonne au receveur général de Brabant Pierre Blonde, de payer aux frères Jean et Barthelémi Eelman 1300 florins du Rhin, somme moyennant paiement de laquelle les deux frères Eelman doivent renoncer à tout droit leur compétant sur l'ancien droit d'accise appelé *die Firmetyt* en la ville de Maastricht, en leur qualité d'héritiers de feu Aernts Eelman, fils de feu Henri, lesquels Henri et Aernts en avaient joui comme ayants droit de feu Jean van Weert, en son temps bouteiller de la duchesse Jeanne de Brabant.
- 9527 1453, 12 octobre (N) Philippe le Bon fait savoir que le burgrave de Limbourg et drossard de Fauquemont (Valkenburg) Frederick, seigneur de Witham, chevalier, lui a prêté une somme de 2000 florins d'or du Rhin, somme versée entre les mains du receveur général de Brabant, Peter Blonde et qu'il s'engage à rembourser audit seigneur de Witham, vu à ses ayants droit à défaut de lui, en s'obligeant à le maintenir dans la possession de sa charge tant que le prêt ne lui aura pas été remboursé.
- 9528 1453, 12 octobre (N) Peter Blonde, commis à la recette générale de Brabant, reconnaît avoir reçu de Frederick, seigneur de Witham, chevalier, burgrave de Limbourg et drossard de Fauquemont (Valkenburg), la somme de 2000 florins d'or du Rhin, à titre de prêt

consenti par lui au duc sur sa charge.

- 9529 1453, 13 octobre (N) Philippe le Bon, pour récompenser de ses services le chevalier Frederick, seigneur de Witham, burgrave et drossard de Limbourg, augmente les gages qu'il touche en cette qualité de 200 florins du Rhin que le receveur de Limbourg devra lui payer annuellement en deux termes, à la Saint-Jean et à la Noël.
- 1453, 27 octobre, Lille (N) Philippe le Bon donne pouvoir aux gens des comptes à Bruxelles d'obliger les officiers de justice et les receveurs des domaines à rendre leurs comptes par-devant eux aux termes qu'ils fixeront, d'infliger des amendes à ceux qui négligeront d'obtempérer une première fois à leurs ordres, et de suspendre de leurs offices ou de révoquer ceux qui ne se présenteront pas après une seconde sommation.
- 1453, 27 octobre (N) Philippe le Bon déclare que le banc de Mierde a été érigé en franchise par ses prédécesseurs au duché de Brabant, à preuve le sceau dont se sert le magistrat et qui porte pour légende *Sigillum scabinorum libertatis de Myerde* [Mierde], et qu'en conséquence les habitants doivent jouir des privilèges et libertés dont jouissent les autres franchisés dudit duché.
- [14]53, 27 octobre (F) Substance des lettres de cette date, par lesquelles Philippe le Bon assigna sur la recette générale de Brabant une pension viagère de six gros de Flandre par jour, qui valent par an 54 livres et 15 sols, au profit de Martin Michault, *charton* de l'échansonnerie.
- 9530 1453, 28 octobre (N) Philippe le Bon ordonne aux gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles de contraindre par l'imposition d'amendes et au besoin par la perte de leurs charges, les officiers de justice et les receveurs des domaines et des aides aux pays de Brabant, de Limbourg et d'Outre-Meuse à faire procéder annuellement à la clôture de leurs comptes.
- 1453, 18 novembre (F) Substance des lettres de cette date, par lesquelles Philippe le Bon accorda à Michiele Rigault, veuve de maître Josse Bruninck, et à Philippe, son fils, pour en jouir leur vie durant, la sergenterie de Turnhout qui, par-dessus la charge de la faire desservir, valait par an 50 florins du Rhin ou 50 livres de 40 gros monnaie de Flandre la livre.
- [14]53, 25 novembre (F) Substance des lettres de cette date, par lesquelles le duc [Philippe le Bon] commit maître Lambert vander Ee en qualité de secrétaire à demi gages tant que vivait maître Laurens de Wachelghem.

-
- 1453, 5 décembre (N) Philippe le Bon à la requête des religieux de Parc lez Louvain, abbaye de l'ordre de Prémontré, les autorise à nommer pour la garde du bois dit *Perckbosch* qui leur a jadis été donné par le duc Godefroid 1er de Brabant, deux ou trois gardes forestiers (*schutters, preeters of vorsters*) qui, avant d'entrer en fonctions, devront prêter entre les mains du receveur au quartier de Louvain un serment semblable à celui que prêtent les forestiers du *Loobosch*, etc.
- 9531 1453, 20 décembre (F) Les échevins de Nivelles font savoir que Jehan le Fevre à pris en arrentement héritable de maître Jehan le Roy et de Colart Malgode une maison sise hors de la porte du charnier, au prix d'une maille de Hollande (Holland) par an payable en deux versements.
- 9532 1453, 24 décembre (L) Renerus Roeseleere transporte au profit de Felix Hont, receveur de Brabant, acceptant au nom du duc, un terrain avec égout et appartenances situé *in Sluysstrata*, devant la maison d'Arnoldus Vynck, qu'il avait précédemment pris à cens.
- 1453, 31 décembre (L) Henri de Montenaeken, abbé d'Hélécine, de l'ordre de Prémontré au diocèse de Liège, délivre un vidimus sur parchemin de la charte du 29 mai 1289.
- 1453 (F) Mention de la vente de rentes viagères à deux vies, faite dans le courant de cette année par la ville d'Anvers à la demande et à la charge du duc [Philippe le Bon], qui avait besoin d'argent pour la guerre contre les Gantois.
- 1453 (N) Mention des cens et rentes rachetés cette année-là au quartier de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) et dont le duc [Philippe le Bon] et ses successeurs au duché de Brabant peuvent opérer le retrait pour une somme de 291 *rijders*.
- 1453, en l'an (F) Mémorial intitulé: *Senssuit la declaracion des allyenacions tant par maniere d'engaigement que autrement faictes de plusieurs villes, terres, forteresses, seignouries, rentes et biens du demaine des duchiez de Brabant, de Lembourg et Luxembourg et des autres terres et seignouries d'Oultre Meuze, enssemble les aviz des gens des comptes a Brouxelles..*

XVI. JAAR 1454

- 1454, 3 janvier (N) Godart van Wetwille et Willem vanden Biessen, échevins du duc de Bourgogne en la ville de Maastricht (Utrecht, sic), font savoir que Jan Eelman a reconnu par-devant eux avoir reçu pour lui-même et pour Bartholomeus Eelman, son frère, des mains de Jan Clut, receveur dudit duc [à Maastricht] et de Peter Blonde, commis à la recette générale de Brabant, la somme de 1300 florins du Rhin que leur devait le duc en vertu d'un appointment conclu entre eux au sujet de la cession faite au duc par les deux frères d'un certain droit qui leur compétait à Maastricht comme héritiers de feu Arnde Eelman, fils de feu Henric, et dont Bartholomeus précité avait résigné sa part au profit de Huypken ou Huybken Penier le jeune par acte du 6 décembre 1451.
- 1454, 3 janvier (N) Godart van Wetwille et Willem vanden Biessen, échevins du duc de Bourgogne à Maastricht (Utrecht, sic), font savoir que par-devant eux Jan Eelman, ayant reçu pour lui et pour Bartholomeus, son frère, une somme de 1300 florins du Rhin des mains du receveur du duc à Maastricht, Jan Clut, et par ordre du receveur général de Brabant, Peetere Blonde, (sic), en exécution d'un appointment qui avait été conclu avec les deux frères au nom du duc touchant la cession du droit de percevoir les anciennes accises appelées *fermityt der stadt van Triecht*. Jan Eelman prénommé a transmis au susdit Jan Clut les lettres du duc Jean IV de Brabant datées du 25 mars 1423, par lesquelles ce droit avait été concédé à Henric Eelman et à Arnt, son fils, prédécesseurs des deux frères susnommés, en renonçant expressément pour lui et son frère à l'effet des lettres confirmatives de ce droit par eux obtenues du duc Philippe Ier le 31 décembre 1427, lettres qu'il n'a pas pu retrouver.
- 9533 1454, 4 janvier, Bruxelles (L) Johannes de Bourgogne, évêque de Cambrai, délivre sur parchemin un vidimus de la charte datée de Bruxelles, 9 janvier 1328 (analysé sous le n° 302), dans laquelle charte s'en trouve reproduite de mot à mot une autre, aussi datée de Bruxelles, 8 janvier 1328 (analysé sous le n° 301).
- 9534 1454, 4 janvier, Bruxelles (L) Johannes de Bourgogne, évêque de Cambrai, délivre un vidimus sur parchemin de la charte du 16 mai 1339 (analysée sous le n° 539).
- 9535 1454, 12 janvier (F) Les échevins de la franche ville de Grez font savoir que par-devant eux Johan de Ravire a transporté au profit de Gossyalle Jouvenyalle un journal de terre situé au-dessous de Seez Tryez vers le fossé Calmart audit Grez, aux conditions spécifiées dans les présentes lettres.

-
- 1454, 12 janvier (N) Philippe le Bon, à la requête des religieux de Groenendael, leur confirme et augmente le droit de pâture dans la forêt de Soignes pour leurs pourceaux nonobstant les plaintes formulées à ce sujet par les fermiers de la glandée et de la faînée.
- 9536 1454, 25 janvier, Kerpen (A/D) Herman Stichelynck et Johan Crussen, échevins de Kerpen, reproduisent intégralement le compte de Henrich Schrame, receveur de Johan, comte de Nassau, seigneur de Breda, etc., à Kerpen, touchant ce qui fut dépensé par ledit comte en 1453 pour la construction d'un nouveau pont et l'exécution de divers autres travaux de fortification au château de ce lieu.
- 9537 1454, 10 février [Genappe] (F) Pierart Franchois et Jehan du Sart, échevins du duc de Brabant en la franchise de Genappe, font savoir qu'à la requête de Jehan Verman, naguère receveur de Nivelles, Jehan Noël a certifié avoir dressé le compte de Genappe d'un an finissant à la Saint-Remi 1434 pour feu Johanne de Jaucelet, lors receveur dudit Genappe de par Jehan Verman précité, et que dans ce compte il est fait mention de la remise de divers cens consentie par ce dernier à feu Renier de Merbais en raison de divers biens saisis sur lui au profit du duc de Brabant.
- 9538 1454, 10 février [Genappe] (F) Pierart Franchois et Jehan du Sart, échevins du duc de Brabant en la franchise de Genappe, déclarent qu'en leur présence et à la requête de Jehan Verman, naguère receveur de Nivelles, Jehan Noël a certifié avoir fait et écrit un compte de la recette de Genappe pour Johanne de Jaucelet, lors receveur dudit Genappe commis par Jehan Verman précité, commençant à la Saint-Remi l'an 1434 et finissant à la Saint-Jean-Baptiste 1435. Un article du compte porte que ledit Jean de Jauchette avait décompté à Jasper du Sart, pour le terme de Noël 1434, les cens qu'il devait pour sa ferme dite *A le baille Pihollet*, pour les dommages qu'il avait soufferts du chef de travaux exécutés pour le service du duc.
- 9539 1454, 10 février [Genappe] (F) Pierart Franchois et Jehan du Sart, échevins du duc de Brabant en la franchise de Genappe, font savoir qu'à la requête de Jehan Verman, naguère receveur de Nivelles, Jehan Noël a certifié avoir dressé le compte de Genappe d'un an finissant à la Saint-Remi 1434 pour feu Johanne de Jaucelet, lors receveur dudit Genappe de par Jehan Verman précité. Un article du compte porte que ledit Jean de Jauchette avait décompté à Micha Herme, pour le terme de Noël 1433, une somme d'argent.
- 9540 1454, 10 février [Genappe] (F) Pierart Franchois et Jehan du Sart, échevins du duc de Brabant en la franchise de Genappe, font

savoir qu'à la requête de Jehan Verman, naguère receveur de Nivelles, Jehan Noël a certifié avoir dressé le compte de Genappe d'un an finissant à la Saint-Remi 1434 pour feu Johanne de Jaucelet, lors receveur dudit Genappe de par Jehan Verman précité. Un article du compte porte que ledit Jean de Jauchelette avait décompté à Jasper de Passavant pour ces cens de Noël 1433.

- 9541 1454, 10 février [Genappe] (F) Pierart Franchois et Jehan du Sart, échevins du duc de Brabant en la franchise de Genappe, font savoir qu'à la requête de Jehan Verman, naguère receveur de Nivelles, Jehan Noël a certifié avoir dressé le compte de Genappe d'un an finissant à la Saint-Remi 1434 pour feu Johanne de Jaucelet, lors receveur dudit Genappe de par Jehan Verman précité.
- 9542 1454, 10 février [Genappe] (F) Pierart Franchois et Jehan du Sart, échevins du duc de Brabant en la franchise de Genappe, font savoir qu'à la requête de Jehan Verman, naguère receveur de Nivelles, Jehan Noël a certifié avoir dressé le compte de Genappe d'un an finissant à la Saint-Remi 1435 pour feu Johanne de Jaucelet, lors receveur dudit Genappe de par Jehan Verman précité. Un article du compte porte que ledit Jean de Jauchelette avait décompté à Noel le Chevallier pour ces cens de Noël 1434.
- 9543 1454, 12 février (N) Thys Muttzenich et Stass van Gelene, échevins du banc de justice d'Op-Geleen au pays de Fauquemont (Valkenburg), font une déclaration touchant les diligences infructueusement faites par Johannes Meeus, durant les dix ans qu'il fut receveur du pays de Fauquemont, pour recouvrer certains cens obscurcis sous Geleen.
- 9544 1454, 15 février (F) Jehan Zoihier et Jehan du Sart, échevins du duc de Brabant en la franchise de Genappe, font savoir qu'Everart de Marbais, fils de feu Renier, a déclaré par-devant eux que, depuis l'an 1434, la remise de divers cens avait été consentie à son père défunt par Jehan Verman, lors receveur de Nivelles.
- 9545 1454, 15 février (F) Jehan Zoihier et Jehan du Sart, échevins du duc de Brabant en la franchise de Genappe, font savoir que le receveur de Genappe, Everart de Marbais, a témoigné par-devant eux que les héritages situés entre le grand vivier et le nouveau cours d'eau requis jadis au profit du duc par Jehan Verman, lors receveur de Nivelles, de feu Renier de Marbais, Jehan Michault, Noël le Chevallier et Jehan Chaudron dit *Beerte*, ont depuis été donnés en arrentement.
- 9546 1454, 19 février (N) Thijs, receveur, et les échevins de Fauquemont (Valkenburg), font une déclaration touchant les cens en chapons et poules audit Fauquemont que Johan Meeus n'a pu recouvrer

pendant les dix ans qu'il fut receveur de ce pays, nonobstant les multiples démarches et devoirs faits par lui à cette fin.

- 9547 1454, 20 février (N) Wouter van Buesegom reconnaît avoir reçu du receveur de Bruxelles, Janne Tseraernts, paiement pour la Noël dernière de la rente de dix escalins monnaie de Louvain par an qu'il possède sur l'ancienne monnaie que le duc possède à Bruxelles.
- 1454, 20 février (F) Note portant que les trois varlets des corvées recevaient par an, chacun, 20 florins du Rhin pour leurs gages ou salaires, soit pour les trois 60 florins semblables valant 60 livres de 40 gros monnaie de Flandre la livre.
- 1454, 25 février (F) Substance des lettres de cette date, par lesquelles le duc Philippe le Bon assigna sur la recette générale de Brabant une pension viagère de six gros de Flandre par jour, valant par an 54 livres 15 sols, en faveur de Guillaume Faiteman dit Bourgoignon, varlet de la fourrière du duc.
- 1454, 27 février, Lille (F) Substance des lettres de cette date, par lesquelles le duc [Philippe le Bon] nomma Francque van Halen sous-châtelain de Turnhout aux mêmes droits, profits et émoluments que ceux dont avait joui Guillaume vanden Rode, son prédécesseur en cet office, etc.
- 1454, 27 février (N) Décision du Conseil de Brabant en cause de la ville d'Anvers contre l'écoutète de Turnhout, au sujet de la question de savoir si ce dernier avait le droit de mettre en jugement un nommé Jan Reyns, qui n'était devenu bourgeois d'Anvers qu'après s'être rendu coupable d'assassinat sur la personne de Jan Dyeldeckers, ou si ce droit compétait au magistrat d'Anvers.
- 9548 1454, 5 mars (N) Philippe le Bon ordonne aux gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles de passer en recette dans les comptes de Peter Blonde, Peter vander Eycken, Jan Baillaert et d'autres avant eux qui ont eu l'administration du *Spijkerambachte* de Brabant et des *veterevenen* de la forêt de Soignes, la franchise du droit de pâture dans ladite forêt dont jusqu'alors ont joui pour certain nombre de têtes de bétail les personnes ci-après nommées: Wouter vanden Bisdorn pour sa ferme de Schonenberge, le burgrave de Tervuren pour sa ferme de Melijn, feu Jan vander Zamen pour la cour dite *ten Houte*, Willem van Stakenborch en raison de sa cour appelée *hove te Vronenberge*, feu Gielys vander Balet pour le bien nommé *hove ter Vueren*, Amelrijck Hertewijck, pour la cense dite *Boesdale*, Jan Robosch et Willem Buys pour leur ferme d'Uccle, les meuniers de Hoeilaert et de Machinpont, *die vroenteneren van onser boschvroenten*, les forestiers de la forêt de Soignes, quelques gardes de la *jagehuse* de Boitsfort et les chasseurs de

loutres et de chevreuils en chargeant lesdits de la Chambre des Comptes de récupérer le droit dit *veterevenen* de Soignes de celles des personnes susdites qui ne pourront pas prouver par titres officiels d'avoir été en droit de jouir de ladite franchise.

- 9549 1454, 5 mars (N) Philippe le Bon ordonne aux gens des Comptes de Brabant de passer en recette dans les comptes non clôturés de Peter Blonde, Peter vander Eycken, Janne Baillaert et d'autres avant eux ayant eu l'administration de la recette générale ou du *spykerambachte* de Brabant, la franchise du droit de pâture dans la forêt de Soignes pour deux vaches au plus dont ont joui jusqu'alors les marchands de ladite forêt en raison de la gratuité de leur charge.
- 1454, 5 mars (F) Substance des lettres de cette date, par lesquelles le duc [Philippe le Bon] octroya à Garin de Brymeu, leur vie durant et jusqu'au décès du dernier survivant 200 *ezelladen* de bois et une cule de charbon par an.
- 9550 1454, 7 mars (N) Les échevins du banc de Geulle font une déclaration touchant des cens dus au duc dont Johannes Meeus, receveur de Fauquemont (Valkenburg), n'a pu obtenir le paiement pendant les deux ans qui suivirent la date du décès de Reyner van Berge, chevalier, en son vivant écoutète de Geulle.
- 9551 1454, 15 mars (N) Henrick vander Keelen, fils de feu Henrick, en son vivant receveur de Turnhout, s'oblige à tenir le duc indemne de tout ce qui lui pourrait être réclamé en raison des comptes rendus par feu son père.
- 9552 1454, 17 mars (N) Adam van Oeverbunde et Symon Schillinck de Sint Gerlach, échevins du banc de Meerssen au pays de Fauquemont (Valkenburg), témoignent par le présent écrit que Johannes Meeus, pendant les dix ans qu'il fut receveur de Fauquemont, n'a pu, nonobstant toutes ses démarches, obtenir le paiement intégral des cens dus au duc dans le ressort de Meerssen.
- 1454, 22 mars, Lille (F) Ordonnance par laquelle Philippe le Bon restreint les dépenses en général et supprime temporairement ou définitivement diverses pensions, etc.
- 1454, 22 mars (F) Autre ordonnance par laquelle Philippe le Bon diminue encore les charges qui pèsent sur les domaines en général.
- 9553 1454, 22 mars (F) Jehan de Sa et Colart de Baisier, échevins de la ville et franchise de Genappe, font savoir que par-devant eux Noël

le Chevalier a reconnu avoir été indemnisé par Jehan Verman, lors receveur de Nivelles, des dommages qui furent causés à un sien pré, joindant à celui qui appartient à Jehan Franchoiz, à l'occasion de travaux exécutés pour le compte du duc, etc.

- 9554 1454, 22 mars (F) Jehan de Sa et Colart de Baisier, échevins de la ville et franchise de Genappe, déclarent que par-devant eux Gertruidt Bande, héritière de Baude le Feure, a reconnu avoir été indemnisée, de même que Pierlot le Feure, représenté par Jasper du Sart, son mambour, pour les dégâts commis à son pré leur appartenant à l'occasion de travaux exécutés pour le compte du duc, indemnité payée par Jehan Verman en ce temps receveur de Nivelles.
- 9555 1454, 26 mars (N) Les échevins de Landen font savoir que Jan Tel, leur échevin, a fait procéder en qualité de lieutenant d'Andries van Raitshoven, receveur de Tirlemont, à la saisie de six parties d'héritages, sis en dehors des murs de Landen, pour défaut de paiement du cens.
- 9556 1454, 27 mars (F) Jehan de Saert et Jehan Doudelet, échevins de la franchise de Genappe, font savoir que par-devant eux Jehanne, veuve de Jehan Chaudron dit *Hannekin Bierte*, a reconnu qu'elle, son mari et leurs enfants ont été indemnisés par Jehan Verman des dommages causés à leurs biens situés en ce lieu par suite de travaux y exécutés pour le compte du duc.
- 9557 1454, 3 avril (F) Jehan de Saert et Collart de Baysy, échevins de la franchise de Genappe, font savoir qu'en leur présence Wauter Doudelet a reconnu avoir été dédommagé pour les dégâts qui furent causés à un sien bien, qui appartient jadis à Gerart Mysone, par des travaux exécutés pour le compte du duc de Brabant.
- 9558 1454, 6 avril (N) Les échevins de Stalle et d'Overhem font savoir que par-devant eux Jan van Hoeverst surnommé *Heykens*, fils de feu Amelrecx, a promis de donner à Henderick Grymberch, fils de feu Jan, acceptant pour et au nom des frères Daneel et Aerndt Tsammels, cinq setiers de seigle par an, rente payable jusqu'au décès du survivant desdits deux frères et constituée et garantie à leur profit par le susdit Jan van Hoeverst, comme usufruitier, et par les enfants qu'il eut de Marien Thuynincx, sa première femme, Margriete et Katheline van Hoeverst, comme propriétaires, respectivement femmes de Joes Raes et Gielys vanden Bossche.
- 9559 1454, 29 avril (F) Robert de Stouteville, chevalier, seigneur de Beyne, baron d'Ivry et de Saint-Andry en la Marche, conseiller et chambellan du roi et garde de la prévôté de Paris, déclare que par-devant Pierre Cuillier et Estienne Contesse, clercs, notaires du

Châtelet en cette ville, Philippe de Saint-Yon, écuyer, et Fauquer de Marginal, ont attesté l'authenticité du sceau de feu Bonne de Bar, en son vivant comtesse de Ligny et de Saint- Pol, appendu à la charte du 8 janvier 1422 (charte n° 8213) à travers laquelle est passée la présente attestation.

- 9560 1454, 10 mai (N) Philippe le Bon rappelle aux sept principaux officiers de justice de Brabant, à savoir le drossard ou sénéchal de ce duché, le maïeur de Louvain, l'ammann de Bruxelles, l'écoutète d'Anvers et margrave du pays de Rijen, l'écoutète de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch), le maïeur de Tirlemont et le bailli de Nivelles et du *Walschen lande van Brabant*, qu'annuellement à la fête de Saint-Laurent (le 10 août) ils lui sont redevables, du chef de leurs offices, d'un épervier (*muter sparwaer*) ou bien d'une somme de dix royaux à payer entre les mains du maître fauconnier de Brabant. Il leur ordonne en conséquence de s'acquitter de cette redevance pour l'année en cours et pour les années précédentes, sous peine de voir prélever sur leurs biens les sommes par eux dues.
- 9561 1454, 22 mai (N) Les échevins de Hoeilaert déclarent que par-devant eux et le receveur du duc en ce village, Lysbeth et Margriete Hoenen, filles de feu Vranc et de Lysbette Heerscap, sa femme, assistées de Lambrechte Lyekens et de Janne den Ru, leurs maris respectifs, ont transporté au profit de Jan van Campen, acceptant au nom du couvent de Groenendael, deux parties de bois situées au lieu dit *Koedale*.
- 9562 1454, 28 mai, Tirlemont (N) Affermage de divers tonlieux et autres droits appartenant au duc, passé en la Chambre de Tonlieu à Tirlemont pour le terme d'un an et demi à prendre cours le 24 juin 1454.
- 9563 1454, 11 juin, Middelbourg (Middelburg) (F) Charles de Bourgogne, comte de Charolais, fait savoir aux gens de la Chambre des Comptes à Lille, etc., que, pour le bien public, il a ordonné à Humbert Musch et à Pierre Ghiselbrecht, maîtres particuliers de la monnaie à Malines, de procéder pendant deux ans à la frappe de certaines pièces d'or, en se conformant aux instructions au bas desquelles figure le présent mandement.
- 9564 1454, 9 juillet, Bruxelles (L) Johannes vander Noet, fils de feu Walterus, et Johannes Coel, catteur d'or (*goutslegere*), respectivement mambour et proviseur de la confrérie Saint-Eloi à Bruxelles, agissant au nom de ladite confrérie, transportent en mains de Nychasius de Vorsschelen et du chevalier Walter vander Noet, seigneurs fonciers, au profit de Johannes Maten, fils de feu Johannes, deux cens héréditaires à charge d'une terre et d'un

héritage avec maison et dépendances situés au lieu dit *ten Cruyskene*, entre les biens de feu Hermannus vanden Assche, de l'hôpital Saint- Jean de Bruxelles, de Johannes de Pypmakere, de Johannes Pyeraerts et de Walter vander Noet précité.

- 1454, 30 juillet (N) Willem vanden Biessen, écoutète, Jan Bevier et Jan Clut, échevins, du duc de Bourgogne et de Brabant en la ville de Maastricht, font savoir que Bartholomeus Eelman, fils de feu Arnde, a transporté par- devant eux au profit de Jan Eelman, son frère, tout droit lui compétant dans certaine obligation que feu leur père possédait à charge du duc de Brabant en ladite ville de Maastricht.
- 9565 1454, 17 août (N) Peter vander Eycken, conseiller et receveur général de Brabant, déclare avoir porté en dépense dans le dernier compte rendu par lui, finissant au 31 décembre 1448, une somme de 88 livres six escalins et 11 deniers gros monnaie de Brabant qu'il avança en 1440 au receveur de Bruxelles, Jan Cools, pour le paiement de travaux à exécuter alors à l'hôtel du duc sur Coudenberg à Bruxelles, et affirme n'avoir jamais reçu quittance de cette somme dudit Jan Cools, bien que celui-ci, dans son compte finissant le 24 juin 1441, fasse mention d'une quittance qui aurait été délivrée par lui sous la date du 11 avril 1440.
- 1454, 10 septembre (L+N) Frère Johannes Snavel, gardien du couvent des Frères-mineurs à Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch), délivre un vidimus de la charte du 16 juillet 1365.
- 1454, 11 octobre (F) Substance des lettres de cette date, émanées des lieutenant et hommes de fief de Brabant, en vertu desquelles Gielys vander Cleyen acquit du seigneur de Wezemaal une rente de 32 florins guillielmus de 20 patars pièce par an sur la terre de Wezemaal, rente, rédimible au denier 16, qui passa à Pierre vander Voert.
- 9566 1454, 23 novembre, [Bruxelles] (L) Walterus vander Noot, chevalier, Walterus vanden Winckele, Theodoricus de Mol et Sigerus vanden Heetvelde, fils de Sigerus, échevins de Bruxelles, font savoir que, par-devant eux et Johannes de Cockelberge, lieutenant de l'ammann de cette ville, Ingelbertus de Luwere, fils de feu Gerardus, agissant en son nom et au nom de Johannes de Toldere, fils d'Amelricus, de Henricus van Eycke, fils de Matheus, et de Mychaelus vanden Driessche, fils de Gosuinus, a vendu au profit d'Ingelbertus de Spull, secrétaire de la ville de Bruxelles, divers meubles, un héritage et des cens héréditaires appartenant à Hugo Charnet, fils de feu Odon.
- 9567 1454, 24 novembre (L) Ingelbertus de Spull, secrétaire de la ville

de Bruxelles, transporte à Ingelbertus de Luwere, fils de feu Gerardus, acceptant pour lui-même et pour Johannes de Toldere, fils d'Amelricus, Henricus van Eycke, fils de Matheus, et Mychaelus vanden Driessche, fils de Gosuinus, divers biens meubles, un héritage et des cens héréditaires.

- 1454, 26 novembre (N) Philippe le Bon nomme Gielys Lambrechts, dit *Stootpot*, maître des ouvrages de maçonnerie en Brabant en remplacement de feu Gielys Pauwels.
- 1454, 27 novembre (F) Substance des lettres de cette date, par lesquelles Philippe le Bon assigna sur la recette générale de Brabant une somme de 237 livres cinq sols par an, que son aumônier était chargé de distribuer à 13 pauvres du duché de Brabant, de préférence à ses vieux serviteurs et à ses prédécesseurs audit duché à raison d'un patar par personne et par jour.
- 9568 1454, 29 novembre (N) Philippe le Bon mande aux gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles quelles pièces du matériel de monnayage ils ont à envoyer de Bruxelles à Malines, pour être utilisées à la frappe de nouvelles monnaies d'or en cette ville par les maîtres particuliers Imbrecht Mussch et Peter Ghyselbrechts, qui auront à s'obliger par écrit à en effectuer le renvoi à Bruxelles après l'accomplissement de leur tâche.
- 9569 1454, 30 novembre (N) Les échevins de Hoeilaert font savoir que, par-devant eux et le receveur de ce lieu, Vrancke Heerscaps, fils de feu Vrancke, pour une moitié, et Henrick Heerscaps, fils de feu Gielys, pour un quart et demi, ont transporté au profit de Maes van Paele, acceptant au nom des religieux de Groenendael un demi-journal d'aunaie situé au lieu dit *Koedale* à Hoeilaert.
- 9570 1454, 3 décembre (N) Ymbrecht Mussche et Peter Ghyselbrechts, maîtres particuliers de la monnaie de Malines, font savoir que les gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles leur ont ce jourd'huy livré en cette ville certaine partie de matériel de monnayage, dont ils donnent l'énumération, pour leur servir à la frappe de nouvelles pièces d'or en la monnaie de Malines. Ils s'obligent à restituer ce matériel aussitôt qu'ils en seront dûment requis.
- 9571 1454, 18 décembre (N) Frederich, seigneur de Wittham, chevalier, maréchal héréditaire, châtelain, drossard et semonceur des hommes de fief du pays de Limbourg, etc., fait savoir que Peter de Hertoge, receveur dudit pays de Limbourg, lui a payé un acompte de 207 florins du Rhin 11 sols un quart et douzième part d'un sol sur une somme de 2000 florins semblables prêté par lui au duc Philippe le Bon suivant lettres de celui-ci données à Bruxelles, le 9

novembre 1447 (charte n° 9389).

- 1454, 28 décembre (F) Substance des lettres de cette date, par lesquelles Philippe le Bon alloua à Colinet le Pape pour lui et son chien, trois sols trois deniers monnaie de Flandre par jour, montant par an à 59 livres six sols trois deniers, et pour la nourriture du lion de sa basse-cour à Bruxelles, à raison d'un mouton de 32 gros tous les deux jours suivant le marché conclu avec Jehan Brootman, boucher de Bruxelles, par an 146 livres.
- 9572 1454, 31 décembre (L) Henri de Montenaeken, abbé de Notre-Dame d'Hélécine de l'ordre de Prémontré, au diocèse de Liège, délivre un vidimus sur parchemin de la charte de privilèges octroyée à ceux de la franchise de Landen par Wenceslas et Jeanne, le 19 juin 1367 (charte analysée sous le n° 2502).

XVII.JAAR 1455

- 9573** 1455, 4 janvier (N) Lettre de Dieric vander Merwe, chevalier, seigneur d'Eethen, Meeuwen, 's Gravenmoer et Baardwijk, à Adriaen vander Ee, pour le remercier des nouvelles qu'il lui a données du duc et de Pauwels van Harstricht. Il y est aussi fait mention de Gerit Potter, député du pays de Hollande (Holland), et de Henrick et Willem van Heessel, père et fils.
- 1455, 15 janvier (F) Substance des lettres de cette date, par lesquelles Philippe le Bon réitère l'ordre qu'il a donné à son aumônier dès le 24 mars 1454 de prendre sur la recette générale de Brabant et non sur celle des escroes, attendu qu'il ne tient pas continuellement sa résidence en ce pays, les 36 gros monnaie de Flandre par jour que son aumônier est accoutumé de distribuer en son nom à 13 honnêtes pauvres personnes du pays de Brabant à raison de deux gros par jour et par personne ce qui occasionne une dépense annuelle de 237 livres cinq sols.
- 9574** 1455, 18 janvier (F) Les échevins de la ville et franchise de Grez, font savoir que le receveur du duc de Brabant, Jehan de Brocquetiaux, a donné en arrentement héritable à Gosseau Joveniale un journal de terre situé sous le Fiet au prix d'un chapon par an, cens pour lequel celui-ci a constitué contre-pan.
- 9575** 1455, 20 janvier (F) Jaquot de Bregilles, garde des joyaux du duc de Bourgogne, reconnaît avoir reçu des mains du duc ce qui suit: le second volume des chroniques de Mons que l'on appelle l'histoire de Hainaut, contenant 37 cahiers, un volume des livres de Boece De consolation d'ethicques, de Mellibee et de Prudence et les chroniques de France abrégées de 27 cahiers et demi, un volume intitulé Le gouvernement des princes que Gilles de Rome fit faire jadis, formant 44 cahiers et demi, les deux derniers volumes, reliés et enluminés ayant été légués au duc par feu Jehan Wauquelin, en son vivant valet de chambre dudit duc et son écrivain pour ses livres et chroniques. Jaquot prénommé déclare avoir mis ces volumes avec les autres livres du prince dont il a la garde.
- 1455, 25 janvier (N) Harman Stichelynck et Johan Crussen, échevins de Kerpen, certifient exact le compte délivré par Henrick Schrame, receveur de Johan, comte de Nassau, seigneur de Breda, etc., à Kerpen, des dépenses faites pour travaux exécutés au château de ce lieu suivant les ordres dudit comte en sa qualité de seigneur gagier de Kerpen.
- 9576** 1455, 4 février (F+L) Johannes de Bourgogne, évêque de Cambrai, délivre un vidimus sur parchemin de la charte datée de Duras, 8 août 1343 (analysée sous le n° 615). Ce vidimus est contresigné

sur le pli par A. de Bliet en l'absence du secrétaire de l'évêque.

- 9577** 1455, 4 février (F+L) Johannes de Bourgogne, évêque de Cambrai, délivre un vidimus sur parchemin de la charte datée de Duras, 8 août 1343 (analysée sous le n° 615).
- 9578** 1456, 13 février (L) Johannes Wijchman, fils de feu Ludovicus, transporte en mains de Johannes Godevarts, maïeur du chapitre de Sainte-Gudule à Bruxelles, et de Henricus de Heembeke, prêtres, représentant l'un ledit chapitre et l'autre les chapelains des autels de la vierge et de Sainte-Catherine fondés en l'église Saint-Nicolas de cette ville, seigneur du fonds, au profit de Jacobus Hals dit *van Os*, bottier, fils de feu Willelmus, certaine partie d'un jardin situé en-dehors de la porte Sainte-Gudule, dans une ruelle menant à la rue de Louvain, au lieu dit *de Nuwepoerte*, entre les biens de Willelmus de Hamme et de Henricus vanden Driessche dit *van Mortenbeke*.
- 9579** 1455, 20 février (N) Lysbeth Mosselmans reconnaît avoir reçu du receveur de Bruxelles, Janne vanden Audenhove, un peter et demi monnaie de Louvain pour l'échéance à la Noël dernière de la rente de trois semblables *peters* par an qu'elle possède sur la recette de la forêt de Soignes et sur celle de Bruxelles.
- 9580** 1455, 24 février (N) Jean van Blitterswijk et Pierre Pypenpoy, échevins de Bruxelles, déclarent que Jean Wouters, fils de feu Lambert, a reconnu par-devant eux avoir solennellement promis à Ambroise van Dynter, maître de la Chambre des comptes en cette ville, d'observer ponctuellement les conditions sous lesquelles feu son père a été autorisé à construire un moulin à vent au village de Balen, dans l'avouerie de Moll du côté du comté de Looz, par lettres d'octroi datées de Lille, 27 mars 1446, dont ils reproduisent intégralement le texte.
- 9581** 1455, 9 mars (N) Yweyn de Mol, chevalier, fils de feu lweyn, s'oblige envers son oncle, Aert van Pede, fils de Willem, sous la garantie de tous ses biens présents et futurs, à payer trois *peters* d'or monnaie de Brabant par an sur les trois couronnes d'or de France que le susdit Aert van Pede s'était engagé à payer annuellement à Clase van Ghinderboven, prêtre, au bénéfice des distributions qui se font dans le chœur de l'église Sainte-Gudule à Bruxelles, par acte passé devant le magistrat de cette ville le 4 mai 1430.
- 1455, 10 mars (N) Philippe le Bon nommé Robbrecht de Virneburg, châtelain, drossard et semonceur des hommes de fief des château, ville et pays de Limbourg, en remplacement de Frederick, seigneur de Witham, chevalier, et aux mêmes gages, droits, profits et

émoluments que ceux dont celui-ci avait joui, et sous certaines conditions spécifiées dans les présentes lettres.

- 9582** 1455, 10 mars, Arras (N) Philippe le Bon s'oblige envers son cousin Robbrecht, comte de Virneburg, que par lettres du même jour il a nommé châtelain, drossard et semonceur des hommes de fief de Limbourg en remplacement de Fredericke, seigneur de Witham, chevalier, à le maintenir dans l'exercice de cette charge, ou ses ayants droit à son défaut, jusqu'au remboursement complet des sommes qu'il déboursa à sa décharge audit seigneur de Witham, le tout aux conditions spécifiées dans les présentes lettres.
- 9583** 1455, 10 mars, Arras (N) Philippe le Bon s'oblige envers son cousin Robbrecht, comte de Virneburg, que par lettres du même jour il a nommé châtelain, drossard et semonceur des hommes de fief de Limbourg en remplacement de Fredericke, seigneur de Witham, chevalier, à le maintenir dans l'exercice de cette charge, ou ses ayants droit à son défaut, jusqu'au remboursement complet des sommes qu'il déboursa à sa décharge audit seigneur de Witham, le tout aux conditions spécifiées dans les présentes lettres.
- 1455, 10 mars (F) Substance des lettres patentes de cette date, par lesquelles le duc [Philippe le Bon] prit à sa charge et assigna le paiement sur la recette générale de Brabant, les rentes viagères à deux vies et rachetables au denier dix vendues par Robert et Guillaume, comtes de Virneburg jusqu'à concurrence de 5000 florins du Rhin de 19 sols le florin, somme à déduire de celle de 11.000 florins semblables que les comtes prénommés avaient avancée au duc à l'occasion d'un appointement qui avait été conclu entre ledit duc et la duchesse en Bavière et de Luxembourg, Élisabeth de Görlitz, touchant le transport du pays de Luxembourg.
- 9584** 1455, 14 mars (N) Robrecht, comte de Virneburg, s'oblige sous la foi du serment à se conformer aux conditions sous lesquelles Philippe le Bon l'a nommé châtelain, drossard et semonceur des hommes de fief des château, ville et pays de Limbourg, par lettres patentes datées d'Arras, 10 mars 1455, dont il reproduit intégralement le texte.
- 9585** 1455, 15 mars (N) Lettre de Jan van Bergen-op-Zoom et de Glymes à Adriaen vander Ee, conseiller et maître de la Chambre des Comptes à Bruxelles. Il y est question de voyages faits par ledit Jan et d'une journée à tenir entre lui et son cousin de Borssel.
- 9586** 1455, 18 mars (N) Peter d'Ingelsche appelé Ule, fils de feu Jan, transporte à Joese der Kindere, fils de feu Henrick, et à Machtilde van Walsberge, sa femme, un héritage avec habitation et dépendances situé dans de *Corte Ridderstrate*, aux conditions

spécifiées dans les présentes lettres.

- 9587** 1455, 28 mars, [Louvain] (N) Wouter vanden Kerchove, Faes van Maerbeke dit Loets et Vranck, son frère, et Henric Maes prennent à bail du receveur de Louvain, Felix den Hont, du consentement des gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles, pour un terme de dix ans à prendre cours le 24 juin 1455 et aux conditions stipulées dans les présentes lettres, certaine place, d'une contenance de trois journaux, sise au lieu dit *In de mennekenshage*, ayant précédemment servie de tuilerie à Willem van Weterbeke.
- 1455, 28 mars, [Louvain] (N) Les bourgmestres, échevins et conseillers de Louvain font savoir que deux de leurs bourgeois, l'un ancien et l'autre actuel fermier du tonlieu en cette ville, ont solennellement attesté par-devant eux, à la poursuite de quelques habitants de la franchise d'Arendonk, que les habitants de cette franchise doivent jouir de la franchise de tonlieu audit Louvain.
- 9588** 1455, 31 mars (F) Jehan Henchie et Rainewart Mackart, échevins de Jodoigne, font connaître les conditions auxquelles le receveur du duc à Jodoigne a affermé le 2 février 1455 à Jehan Croucque, charpentier d'Hélécine, pour un terme de neuf ans à prendre cours le 4 mars suivant, l'entretien des moulins situés dans le ressort de la recette de Jodoigne.
- 1455, 1er avril (F) Substance des lettres de cette date, par lesquelles le seigneur de Wezemaal fit don à maître Jean Trabukier, pour la tenir à perpétuité en fief mouvant de sa seigneurie de Wezemaal, d'une pièce d'un héritage appelé *de Oudehofstad*, gisante en ladite seigneurie et pouvant valoir par an 12 livres monnaie de Flandre.
- 1455, 6 avril (N) Les échevins de la franchise de Geel font savoir que des personnes honorables et dignes de foi, fixées en leur franchise et ayant tenu à ferme le tonlieu du seigneur de Perwez à Geel, ont attesté solennellement par-devant eux, à la requête des habitants de la franchise d'Arendonk que ceux-ci ont joui de leur temps et jouissent encore à présent de la franchise du dit droit de tonlieu à Geel.
- 1455, 16 avril (N) Les échevins et conseillers jurés de Herentals font savoir que Jan Ghysbrechts, Laurens vander Bruggen et Jan van Villebeke, bourgeois de leur ville dignes de foi, ont attesté par-devant eux sous serment, à la requête de quelques habitants de la franchise d'Arendonk, que du temps où ils furent fermiers des droits de tonlieu et de *peerdgelde* audit Herentals, charge que remplit encore actuellement Jan van Villebeke précité, les habitants d'Arendonk ont toujours joui et jouissent encore de la franchise

desdits droits.

- 9589 1455, 19 avril, [Bruxelles] (L) Geldolphus Heenkenshoet, fils de feu Thomas, transporte au profit de Johannes Tseraerts, fils de feu Nycholas et d'Élisabeth Tservrancx, sa femme, neuf journaux et 37 verges de terre situés à Woluwe-Saint-Lambert au lieu dit *de Tompt*, entre les biens de l'église Sainte-Gudule, d'Élisabeth Skints, du couvent de Archa à Bruxelles, de Johannes vander Borch dit *Loenijs* et de Johannes Baus, chevalier, aux conditions stipulées dans les présentes lettres.
- 9590 1455, 19 avril, [Bruxelles] (L) Geldolphus Heenkenshoet, fils de feu Thomas, transporte au profit de Johannes Tseraerts, fils de feu Nycholas et d'Élisabeth Tservrancx, sa femme, neuf journaux et 37 verges de terre situés à Woluwe-Saint-Lambert au lieu dit *de Tompt*, entre les biens de l'église Sainte-Gudule, d'Élisabeth Skints, du couvent de Archa à Bruxelles, de Johannes vander Borch dit *Loenijs* et de Johannes Baus, chevalier, aux conditions stipulées dans les présentes lettres.
- 1455, 19 avril, Turnhout (N) Les échevins et jurés de la porte de Turnhout déclarent que par-devant eux, à la requête de quelques habitants de la franchise d'Arendonk, deux bourgeois de leur ville ont attesté sous la foi du serment que du temps où ils furent fermiers du tonlieu à Turnhout les habitants de la franchise y ont toujours joui de l'exemption du droit de tonlieu, comme ils en jouissent encore présentement.
- 1455, 22 avril, Bruges (F) Philippe le Bon, à la requête de ceux du métier des poissonniers de la ville de Malines, ouï sur ce les avis de l'écoutète de cette ville et des gens du Grand Conseil étant lez-lui, modifié en divers points et articles les statuts de ce métier en se réservant le droit d'interpréter ce qui pourrait sembler obscure ou donner lieu à des contestations par la suite.
- 1455, 22 avril (F) Warnier de Davele, chevalier, seigneur de Rohogniez et d'Opham, maïeur de Nivelles et les échevins de cette ville font connaître le jugement rendu par-devant le Conseil de Brabant en cause de frère Mahieu Damonde, prieur des Guillemins, couvent situé en dehors de la porte delle Caudresserne à Nivelles, et Lamkin de Glabecque, mari d'Isabelle del Tournart, fille de feu Jean, contre Jean Caiche, tenant en fief le moulin de Berart par moitié du duc de Brabant et de la cour de Rognon, et consorts: jugement en vertu duquel fut rendu exécutoire une sentence rendue le 26 octobre 1442 par l'abbesse de Nivelles touchant la mise au niveau voulu des ventaux du dit moulin qui avaient été renouvelés et placés trop haut.

-
- 1455, 2 mai (F) Substance des lettres de cette date, par lesquelles Philippe le Bon assigna à Jehan de Poloigne dit *le groz Hansse* quatre sols par jour sur la recette générale de Brabant, soit par an 73 livres.
- 9591 1455, 4 mai (N) Philippe le Bon promet à son féal conseiller, chambellan et drossard de Brabant, Jan, comte de Nassau, etc., successeur de feu son frère, Henrick, comte de Nassau et de Vianden et seigneur de Schleiden, en qualité de châtelain de Kerpen et de Lommersum, de lui payer, en sus des 7125 florins du Rhin, prix auquel ces châtelainies avaient été données en engagère à son frère défunt après avoir été dégagées des mains du duc de Berg, les 249 florins du Rhin 4 deniers blancs et 4 hallink qu'il a déboursés aux frais de lui duc et de son consentement, pour les réfections urgentes et indispensables qu'il y avait à exécuter au château de Kerpen.
- 1455, 4 mai (F) Substance des lettres de cette date, par lesquelles Philippe le Bon augmenta le prix de l'engagère de Kerpen et de Lommersum, se montant alors à 7125 florins, d'une somme de 249 florins du Rhin quatre *witspenninge* et quatre hallers que le seigneur gagier, [nom omis], sénéchal de Brabant, frère de Henri, comte de Nassau, avait par ordre du duc dépensée aux réparations du pont et des murailles de la forteresse de Kerpen.
- 9592 1455, 17 mai (N) Les échevins de Landen font une déclaration touchant l'affermage par le receveur de Tirlemont, Andries van Raitshoven, de six parcelles d'héritages restées au duc pour non-paiement du cens foncier. Quatre de ces parcelles furent données à bail à Jan Tel et les deux autres respectivement à Goeswin vander Rameyden et à Aerde van Rummen, aux conditions stipulées dans les présentes lettres et sous constitution de contre-pans suffisants par chacun d'eux.
- 9593 1455, 27 mai, Louvain (N) Philippe le Bon nomme Jan Staes concierge *van den broothuyse* à Bruxelles aux-mêmes droits, profits et émoluments que ceux dont avait joui son prédécesseur en cette charge, Jan de Vrient, qui l'avait résignée en sa faveur entre les mains du chancelier de Brabant, maître Goessens vander Ryt.
- 9594 1455, 30 mai, Louvain (F) Philippe le Bon permet aux frères Thomas et Mercio de Cervere, natifs de [Savigliano?] au diocèse de Turin, marchands lombards, et à leurs compagnons, serviteurs et gens de maison, de s'établir pendant huit ans consécutifs à Binche pour exercer leur commerce dans la prévôté de ce nom à l'exclusion de tous autres marchands lombards, déclare les prendre sous sa protection et sauvegarde et leur accorde divers privilèges.

-
- 1455 [après le 3 juin] (N) Document intitulé: *Hier nae volgen sulge antwerde, die die euwerdige vader in gode hoechmechtich ende vermoigenden vurst myn genedigen here van Ludick doet, op sulgen nuwe clachten overgegeven in walschen ende in duysschen, by den cancellier van Brabant, van wegen des hoechmechtichs vurst ende vermoigen prince, mijns genedigen heren tshertogen van Bourgoingnen, etc, op die onderseten ende amptluden mijns geneden heren van Ludick, als dat blict in der vorseyde clachten.*
- 1455, 6 juin (L) Jean de Bourgogne, évêque de Cambrai, délivre un vidimus de deux diplômes émanés de Charles IV, roi des Romains, etc., l'un daté d'Aix-la-Chapelle (Aachen), 25 juillet 1349, l'autre de Toul, 4 avril 1354, et respectivement analysés sous les nos 806 et 866.
- 9595 1455, 7 juin (L) Le magistrat de Louvain délivre un vidimus des lettres de Michel, burgrave de Magdebourg (Magdeburg), comte de Hardeck, etc., justicier de la cour impériale, datées de Vienne (Wien), 22 février 1445, vidimus contresigné R. de Eede.
- 9596 1455, 18 juin, [Bruxelles] (L) Gerardus de Luwere, fils de feu Gerardus, et Henricus van Eycke, fils de Mathias, transportent à Johannes de Toldere, fils d'Amelricus, deux quatrièmes parts de divers biens meubles ayant appartenu à Hugo Charvet.
- 9597 1455, 18 juin, [Bruxelles] (L) Ingelbertus de Luwere, fils de feu Gerardus, et Henricus van Eycke, fils de Mathias, transportent entre les mains de Laurentius van Putrich, intervenant au nom de sa femme Katherine de Frigidomonte, veuve auparavant de Hugo Schatte, et de son beau-fils, Johannes Schatte, propriétaires du fonds, au profit de Johannes de Toldere, fils d'Amelricus, deux quatrièmes parts d'un héritage avec deux habitations sous un même toit et des dépendances, situé sur le Coudenberg près de l'ancienne enceinte de la ville, entre les biens de la veuve et des héritiers de Nycholas de Beerse et la nouvelle cour de l'hôtel du duc de Brabant.
- 1455, 8 juillet, Louvain (N) Philippe le Bon, statuant sur la plainte à lui faite par son conseiller frère Emond d'Emmikhoven, maître de Chantraine de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, touchant les raisons que font valoir les gens de la Chambre des Comptes de Brabant pour ne pas allouer dans les comptes des maîtres de corvées les taxations, corvées et autres charges dont les maisons, fermes et biens du dit ordre, précédemment l'ordre du Temple, ont été exemptés en vertu d'une charte de Wenceslas et Jeanne du 8 janvier 1381, charte ratifiée et confirmée par le duc Philippe de

Brabant le 31 août 1429 et par lui-même le 27 juillet 1431, ordonne itérativement à ceux de ladite Chambre de laisser ledit maître de Chantraine et ses successeurs paisiblement jouir de cette exemption à perpétuité nonobstant les motifs par eux invoqués.

- 9598** 1455, 9 juillet, Louvain (N) Philippe le Bon accepte la démission offerte par le conseiller Peter vander Eycken comme receveur général de Brabant, et investit le conseiller Peter Blonde de cette charge qu'il exerçait déjà provisionnellement sous la direction du susdit Peter vander Eycken depuis le 7 avril 1449.
- 1455, 10 juillet, Louvain (N+F) Philippe le Bon nomme en qualité de maître de la Chambre des Comptes à Bruxelles Felix de Hont, auparavant conseiller et receveur de Louvain.
- 9599** 1455, 23 juillet (N) Nulant délivre une copie de l'acte de procuration du 4 juin 1439 (charte n° 9136).
- 1455, [avant le 3 août] (F) Mémoire adressée au duc de Bourgogne par l'évêque de Liège pour lui exposer comment, au mépris des droits de souveraineté leur compétant à Maastricht en qualité de communs seigneurs de cette ville, les bourgmestres, jurés, conseil et communauté de ladite ville ont emprisonné contre tout droit et justice son écoutète, Happart, et le clerc et le serviteur de celui-ci, et pour le prier de donner suite à cette affaire conformément à ce qui a été convenu entre eux dans la journée dernièrement tenue à Louvain.
- 9600** 1455, 8 août (N) Lysbeth Mosselmans reconnaît avoir été payée par le receveur de Bruxelles Jan vanden Audenhoven de l'échéance à la Saint-Jean dernière [24 juin] de la rente viagère de trois *peters* monnaie de Louvain par an qu'elle possède sur la recette de la forêt de Soignes et de la ville de Bruxelles.
- 9601** 1455, 11 août (N) Jan vanden Damme, orfèvre, demeurant à Bruxelles, déclare que maître Adriaen vander Ee lui a remis de la part de l'évêque de Toul, en présence de Vranck vanden Poele, deux marcs d'or fin pour le bout d'une mitre qu'il s'est engagé à fabriquer, et un acompte de 20 lions d'or sur le prix de son travail.
- 9602** 1455, 18 août (F) Anthone le Bisse, receveur de Nivelles, de Grez et ses appartenances, fait savoir que, par-devant les alloyers du duc de Bourgogne, de Brabant, etc., et devant lui, comme leur semonceur, à savoir Goffart Ghendekin, Raynekin de Lys, Jehan de Bircketial, Jehan de Lys et Jehan de Moirchin, comparut Pollet du Pont, fils de Henri, de Bouler, qui constitua suffisant contre-pan pour les trois journaux de bois et de bruyères à Bayarmont que, le 7 février dernier, il avait pris en arrentement perpétuel du dit duc

au prix d'un cens annuel de deux chapons.

- 1455, 24 août (F) Substance des lettres de cette date, par lesquelles le duc Philippe le Bon quitta à l'abbaye de Florival pendant douze ans la moitié des 30 corvées dont elle était annuellement redevable, à charge de célébrer pendant ce temps, chaque année, une commémoration pour le duc.
- 1455, 28 août (N) Les chancelier et gens du Conseil de Brabant dressent, à l'intervention des maîtres des comptes à Bruxelles, le formulaire de caution que les receveurs particuliers en Brabant seront tenus de donner avant de prendre possession de leurs offices.
- 9603 1455, 4 septembre (F) Adriaen vander Ee, conseiller maître des comptes et garde des chartes de Brabant, reconnaît avoir reçu du juge de Mâcon, maître Jehan Jaquellin, conseiller et maître des requêtes de l'hôtel du duc de Bourgogne Philippe le Bon, les lettres et vidimi dont la liste précède le présent accusé de réception, pour les porter à Spire, où se tiendra une journée à la Saint-Remi prochaine entre le roi de Hongrie et de Bohême, d'une part, et le duc précité, d'autre part, lettres et vidimus que, par ordre du duc, il avait à mettre, après la clôture de ladite journée, au trésor des chartes de Brabant.
- 1455, 5 septembre (F) Substance des lettres de cette date, par lesquelles le duc Philippe le Bon assigna sur la recette générale de Brabant une pension viagère au profit de Guillaume le Roux, autrefois aide de la fruiterie de son hôtel, de cinq gros de Flandre par jour, se montant par an à 45 livres 12 sols et six deniers.
- 9604 1455, 19 septembre (L) Jacobus Hals dit *van Os*, fils de feu Willelmus, promet de donner annuellement et héréditairement à Johannes Fremer, fils de feu Abertus, cinq florins d'or en deux paiements, l'un à la Noël, l'autre à la Saint-Jean-Baptiste, rente dont il garantit le paiement par tous ses biens, présents et futurs, et notamment par une partie d'un jardin avec trois habitations sous un même toit, jardin situé en dehors de la porte Sainte-Gudule à Bruxelles, dans une ruelle débouchant dans la rue de Louvain au lieu dit *de Nuwe poerte*, entre les biens de Willelmus de Hamme et de Henricus vanden Driessche dictum *van Mortenbeke*.
- 1468, 16 janvier, [Eindhoven] (L) Bartholomeus de Eyck, doyen de Sainte-Catherine d'Eindhoven au diocèse de Liège, délivre aux doyen et chapitre de Saint-Servais de Maastricht, par l'entremise de Henricus de Pascuis alias *de Asten*, clerc de l'église de Liège et notaire impérial, et en présence d'Adam de Craka et de Cornelius de Varenhovel, clercs du dit diocèse y appelés comme témoins, un

vidimus de la sentence rendue à Bruxelles, le 9 juin 1442.

- 1455, 25 septembre, [Maastricht] (L) Bartholomeus de Eyck, doyen de l'église Sainte-Catherine à Eindhoven au diocèse de Liège, à la demande des doyen et chapitre de Saint-Servais de Maastricht audit diocèse, leur délivre un vidimus, par l'entremise du notaire impérial et clerc de l'Eglise de Liège, Henricus de Pascuis alias *de Asten*, et en présence des témoins d'Adam de Craka et Cornelius de Varenhovel, des lettres patentes de Rudolphus, roi des Romains, datées de Cologne (Köln), 1er novembre 1273, portant confirmation de celles données par l'empereur Frédéric II, respectivement datées d'Aix-la- Chapelle (Aachen), 28 juillet 1215, et de Hagenau, 9 septembre [1221?].
- 1455, 28 septembre (F) Substance des lettres de cette date, par lesquelles le duc [Philippe le Bon] octroya jusqu'à son rappel 400 *ezelladen* de bois et deux cules de charbons par an à monseigneur de Croy.
- 1455, 28 septembre (F) Substance des lettres de cette date, par lesquelles le duc [Philippe le Bon] octroya à maître Jehan de Weselia, jusqu'à son rappel, 200 *ezelladen* de bois et une cule de charbons par an aussi longtemps que ledit maître Jehan tiendra sa résidence à Bruxelles.
- 1455, 3 octobre (F) Philippe le Bon, à la requête de son conseiller l'abbé de Gembloux, déclare nul et fait sans préjudice du droit de haute, moyenne et basse justice que ladite abbaye possède à Dijon, l'exploit fait par Therry de le Broecke, lieutenant du sénéchal de Brabant, à la requête de Loys et Henry Jaspar, père et fils et d'Arnoul de Fraisne, pour contraindre Jehan Wary, naguère maieur de l'abbaye au dit-lieu, à entretenir et accomplir certaines conventions et promesses autrefois faites entre ledit maieur et les susnommés Loys, Henry et Arnoul au sujet de certain différent existant entre eux.
- 1455, 8 octobre (F) Substance des lettres de cette date, par lesquelles le duc [Philippe le Bon] fixa à 300 clinckarts valant 210 livres monnaie de Flandre par an les gages du conseiller Jehan d'Enghien, seigneur de Kestergat.
- 1455, 11 octobre, Louvain (N) Philippe le Bon, à la requête d'Adriaen van Borssellen, [seigneur de Brigdamme] et de Marie van Cats, [dame de Borsselen], sa femme, les autorise à librement disposer de leurs biens féodaux par testament passé devant notaire et témoins, échevins, etc., et déclare approuver et confirmer dès maintenant pour lors les dispositions dernières qu'auront prises lesdits conjoints.

- 9605 1455, 18 octobre (F) Libert Mol, prêtre, Libert Mirlotin, Wynant du Four et Jehan Heyne, échevins de la cour de Saint-Feuillien que le chapitre de Fosses a jugeant à Orp-le-Grand, font savoir que par-devant eux Jehan Sehar, fils de feu Jehan, a reconnu avoir pris en arrentement perpétuel et héritable du duc de Brabant [Philippe le Bon] 33,5 bonniers de terres et héritages en diverses parties, au prix de dix muids et demi de froment et dix muids et demi de seigle par an, rente pour laquelle il constitue contre-pan.
- 9606 1455, 18 octobre (F) Les échevins de la franche ville d'Orp-le-Grand font savoir que Piera Fanchon, maïeur, et les échevins Jehan Heyne, Jehan Philippotte, Jehan le Scohier et Jehan de Buissière, maréchal d'Orp, de la cour que Notre-Dame de Tongerlo a jugeant audit Orp-le-Grand, ont en leur présence recordé comment Jehan Sehar, fils de feu Jehan, a par-devant eux constitué contre-pan pour les 33,5 bonniers de terres et héritages en diverses parties qu'il a pris en arrentement perpétuel du duc de Brabant au prix de dix muids et demi de froment et autant de seigle à livrer annuellement au receveur de Jodoigne à Orp-le-Grand au profit du dit duc.
- 9607 1455, 18 octobre (N) Jacob van Droegenbroeck, amman de Bruxelles et précédemment maïeur d'Asse, reconnaît avoir reçu de Henricken Loenys, son successeur en ladite mairie, la somme de 35 escalins de gros monnaie de Brabant, montant de ce qui restait dû à feu son père, Janne van Droegenbroeck, en son vivant aussi maïeur d'Asse, à la clôture de son dernier compte finissant le 18 juillet 1423.
- 1455, 18 octobre, Bruxelles (F) Philippe le Bon, à la requête de son conseiller, l'abbé de Gembloux, déclare nul et fait sans préjudice du droit de haut, moyenne et basse justice que ladite abbaye possède à Dyon, l'exploit fait par Thierry de la Broeke, lieutenant du sénéchal de Brabant, à la requête de Louis et Henri Jaspas, père et fils, et d'Arnould de Fraisne pour contraindre Jean Wary, naguères maïeur de l'abbaye du dit lieu, à entretenir et accomplir certaines conventions et promesses autrefois faites entre ledit maïeur et l'abbaye et les susnommés Louis, Henri et Arnould au sujet de certain différend existant entre eux.
- 9608 1455, 4 novembre (N) Wouter van Binckeem et Willem Pieraert, échevins de Tirlemont, déclarant que Reynere van Laere, comme maïeur du receveur de Tirlemont en sa cour de Hakendover, et les échevins de cette cour, Reynere vander Beken, Thoemaes Scats, Goert van Ertryke et Geert vander Beken, leur ont fait savoir qu'en l'an 1453, le 4 juillet, par-devant eux, Anthonis Thoënis transporta au profit du duc un pré qu'il tenait de lui à cens, situé à Rampshoven entre les biens de Wouter Thoënis et d'Yweyn van

Meldert, pré que le receveur de Tirlemont, Andries van Raetshoven, a offert en arrentement et qui, après des enchères mises par Mathijs vanden Borne et Wouter Thoenis, est finalement demeuré à Jan Tyeloy, lequel a constitué à cette occasion comme contre-pan une rente d'un muid et demi de blé par an qu'il possédait sur une maison sise à Hakendover, appartenant à Aerde van Holsbeke.

- 9609 1455, 14 novembre (A/D) Friderich van Wittem, chevalier, maréchal héréditaire du pays de Limbourg, déclare que son successeur en la charge de [châtelain et drossard de] Limbourg, Roprecht, comte de Virneburg et de Neuenahr, seigneur de Saffenberg, lui a remboursé les deux sommes qu'il avait prêtées au duc de Bourgogne, de Brabant, de Limbourg, etc. [Philippe le Bon], se montant l'une à 2000 et l'autre à 825 florins du Rhin.
- 9610 1455, 18 novembre (F) Philippe le Bon, en vue d'assurer le recouvrement des cens, rentes, terres et héritages cédés dans le ressort de Jodoigne, ordonne au receveur Guillaume vanden Veken, de procéder au renouvellement des registres censiers et de faire publier aux lieux accoutumés de son office, avant la Noël prochaine, une ordonnance portant que tous ceux qui sont redevables de cens ou de rentes, ou qui tiennent à ferme ou pour rentes perpétuelles des terres et héritages, sont tenus de lui en faire la déclaration sous serment en présence d'échevins de Jodoigne, en spécifiant les contre-pans et en s'acquittant de leurs redevances.
- 1455, 23 novembre (N) Philippe le Bon envoie au maieur de la franchise et seigneurie de Lummen une ordonnance touchant la réformation de la justice au banc du dit Lummen en vue de mettre fin aux nombreux excès qui s'y commettaient presque impunément, lui ordonnant de publier ladite ordonnance aux jours et lieux accoutumés, et d'en délivrer copie aux échevins de la mairie.
- 9611 1455, 1er décembre (F) Antoine le Bisse, receveur du duc de Brabant à Nivelles et maieur du fief de Rognon, pour satisfaire à l'ordre que lui ont donné ceux du Conseil de Brabant, leur adresse la présente déclaration, faite à l'intervention de Blason del Keritet, Amori del Rue, Jehan Bavilli, Martin de Marbaix, Jacquemart de Hornut, Lambiert del Fechiere et Jehan Baceller, échevins du dit fief de Rognon, touchant la consistance de certain vinage, appelé *le petit winaige de Nivelles*, dont un tiers était tenu en fief par Melchior d'Arquennes, et la manière de la percevoir.
- 9612 1455, 1er décembre (F) Renouvellement du tarif des droits de tonlieu appelé *le grand winage*, dressé par ceux de la Chambre de Tonlieu à Louvain, à l'occasion d'un différend existant entre

Estienen Godissart, fermier du Grand Tonlieu à Nivelles, et Pierart le Borgne, boucher en cette ville, soumis à leur jugement à l'intervention de deux échevins du fief de Rognon, Jehan de Lintre et Collart Baye, à ce délégué par Jehan Vareman, maïeur, et Henry Moustarde, Jehan Wettequin, Willemme Maryet, Collart Macquet et Blason del Keritet, échevins du dit fief de Rognon.

- 9613** 1455, 8 décembre (F) Ghiert del Porte et Goffart Gheudekin, échevins de la ville et franchise de Grez, font savoir que, par-devant eux et d'autres compagnons, le receveur du duc de Brabant à Nivelles, à Grez et leurs appartenances, Anthone le Bisse, a adjugé aux conditions et prix stipulés dans le présent acte, le courtil et tenure de Jehan des Moulins, sous Grez, à Jamart du Tilloel et à Henrotte du Moulin, qui en firent cession à Gossial Jovenial.
- 9614** 1455, 8 décembre (F) Ghiert del Porte et Goffart Gheudekin, échevins de la ville et franchise de Grez, font savoir qu'en leur présence Anthone le Bisse, receveur de Nivelles, de Grez et des appartenances, a donné à bail au profit du duc de Brabant le courtil de Pierart du Spinoit, sous Grez, à Gossial Jovenial au prix et aux conditions stipulés dans le présent acte.
- 9615** 1455, 16 décembre (N) Henrick van Moelenbeke, orfèvre à Bruxelles, reconnaît avoir reçu de maître Adriaen vander Ee la somme de 24 livres dix escalins et dix deniers de gros monnaie de Flandre, pour prix de trois pots en argent doré que lui a achetés l'évêque de Toul.
- 9616** 1455, 31 décembre (N) Jan van Eedingen, chevalier, conseiller, chambellan, maître d'hôtel et amman de Bruxelles du duc de Bourgogne, de Brabant, etc., seigneur de Kestergat, reconnaît avoir reçu du receveur du dit duc en la ville de Louvain, Felix den Hont, une queue de vin du pays d'une contenance de trois aimes pour l'an en cours, vin provenant du vignoble du duc à Louvain.
- 9617** 1455, en l'an (F) Jehan Centelier et Raynewar Mackar, échevins de Jodoigne, font savoir que Baudewin Pietres, Colin le Riche Homme et Henri Baillottia, héritiers de feu Gerart Paulus, en son vivant mercier, ont par-devant eux transporté au profit du duc, représenté par le receveur Williame vanden Veken, au prix de 30 petits florins de dix sols pièce, leurs parts respectives dans une maisonnette et place dans la boucherie de Jodoigne jadis requises par ledit défunt pour y vendre sa marchandise de Jehan Verman, lors receveur de Jodoigne.
- 9618** [1455] (N) Justification de l'écoutète de Turnhout à la supplication des députés de la ville de Herentals.

XVIII. JAAR 1456

- 9619 [1456?], 13 janvier, La Haye (Den Haag) (F) G., évêque de Toul, abbé de Saint-Bertin, à maître Adrien vander Ee, conseiller et maître des comptes du duc de Bourgogne et de Brabant. Il lui annonce que, grâce à l'active collaboration du gruyer de Brabant, il est parvenu à le faire tenir pour excusé du voyage, lui demande de faire bonne diligence que tous écrits, copies et vidimus, dont il aura à se servir, soient prêts pour son arrivée à Bruxelles dans une quinzaine de jours, et de soigner que, pour la même date, sa nouvelle mitre soit prête, sans cependant trop presser les ouvriers de peur qu'ils ne fassent de la mauvaise besogne.
- [14]56, 13 février (F) Substance des lettres de cette date, par lesquelles le duc [Philippe le Bon] fixa les gages de Jehan vanden Wincle, messenger du Conseil de Brabant, à 16 livres 13 sols et quatre deniers monnaie de Flandre par an.
- 9620 1456, 24 février (N) Jan Wouters, fils de feu Lambrecht, promet de satisfaire aux conditions fixées dans la charte du 27 mars concernant la construction d'un moulin à vent à Balen par Lambrecht Wouters.
- 9621 1456, 1er mars, Liège (L) Petrus de Molendino, docteur ès lois, doyen de l'église Saint-Paul de Liège, à la requête de Rutgherus de Blomendael, abbé, et des religieux de Saint-Jacques à Liège, de l'ordre de saint Benoît, délivre par l'entremise de Wilhelmus Hoeyck, cleric du diocèse d'Utrecht et notaire de la cour de Liège, et en présence de Johannes d'achel, chapelain de la susdite église Saint-Paul, et de Johannes de Quercu, cleric, un vidimus de la charte émanée de feu le duc Antoine de Bourgogne, datée d'Anvers, 21 juin 1413, vidimus au bas duquel figure à dextre le monogramme du susdit notaire.
- 1456, 13 mars 1456-19 mars [1457?] Enquête faite par Geldolphe vander Noot et Jean Brugman, respectivement conseiller et secrétaire du duc Philippe le Bon, touchant les nouveaux droits de juridiction que la cour ecclésiastique de Liège s'est arrogés au duché de Brabant.
- 9622 1456, 8 avril (N) Philippe le Bon fait connaître les clauses de l'accord conclu entre lui, d'une part, et les seigneurs communs de Grimbergen, à savoir ses féaux conseillers et chambellans Jan, comte de Nassau et de Vianden, son cousin et drossard de Brabant, et Philips van Glymes, chevalier, d'autre part, au sujet de la mise en jugement de leurs *meysenyeredeluden* respectifs, coupables de délits ou de crimes, accord dans lequel se trouve intégralement reproduite la charte du 20 janvier 1298 (charte n° 167).

-
- 9623 1456, 8 avril
- 9624 1456, 11 avril (N) Jan Domman, Jan Ryckaert, Jan Basculre, Jan vander Hameide, Goirt Teytens, échevins de Landen, certifient qu'en leur présence, le 28 mars précédent, le receveur de Tirlemont, Andries van Raetshoven, a affirmé, sous les conditions spécifiées dans les présentes lettres à Bally Traesterman, à Jan Tel et à Jacob Ponsaerts, différentes parties de biens et terres que le duc de Brabant possède à Landen.
- 9625 1456, 11 avril, Toul (F) Lettre de G., évêque de Toul et abbé de Saint-Bertin, à Adrien vander Ee, conseiller et maître de la Chambre des Comptes en Brabant. Il excuse la longue absence de Heinne, le messenger, qu'il a envoyé devers le duc Louis, lui annonce que la journée projetée n'aura pas lieu, parle de la mauvaise qualité des malles qu'il a rapportées de Bruxelles, lui rappelle la nouvelle mitre qu'il a commandée et dont il a grand besoin, lui écrit que le maieur de Luxembourg est en rupture et n'y voit que confusion ou cautelle que font ceulx qui sont leurs adversaires... et le prie de faire parvenir au duc et au chancelier les lettres qu'il leur écrit.
- 9626 1456, 12 avril (N) Laureys Tserclaes susnommé *Vyolette*, receveur du duc de Bourgogne et de Brabant à Tervuren et à Vilvorde, déclare que, pour non-paiement de cens, il a été, par jugement de Willem van der Balct, Willem vander Hulpen appelé *Pauwels*, Peter Craembout et Jan Ogibeen, tenanciers héréditaires, mis en possession de deux maisons sises au-delà du grand pont de la Zinnen, biens qu'il a donné en arrentement perpétuel à Peter de Man, fils de feu Jan, au prix du même cens qu'en payait le précédent censier, Jan de Rutter.
- 9627 1456, 15 avril (N) Jan, seigneur de Wezemaal, de Herselt, de Westerlo, de Fallais, maréchal héréditaire de Brabant, fait savoir que par-devant lui et les hommes de fief de sa cour de Wezemaal, à savoir Bauduin vander Borch, Arnde de Vylain, Rigault van Borsset et Janne van Haller, présent Jan Ottens, vassal du duc de Brabant, du consentement de Henrick Magnus, lieutenant des fiefs de Brabant, sa nièce Margriete van Schoenhoven et Amelrick Pynnock, son mari, ont transporté au profit de Jan van Edingen, seigneur de Kestergat, chevalier, représenté par Ghysbrechte Moelepas, homme de fief du château de Wezemaal et secrétaire du duc, une rente héréditable de 50 florins de Hollande (Holland) par an, jadis assignée sur les villages de Nieuwrode et de Vlasselaar par feu Jan, seigneur de Schoenhoven à l'occasion du mariage de la susdite Margriete, sa fille.
- 9628 1456, 16 avril, La Haye (Den Haag) (N) Philippe le Bon nomme Jan

van Orshagen graveur des monnaies de Brabant, à charge pour lui de prêter le serment d'usage en la Chambre des Comptes à Bruxelles.

- 1456, 18 avril, Bruges (F) Philippe le Bon ordonne à Gautier de la Mandre, conseiller et garde de l'Epargne, de payer 700 écus d'or de 48 gros monnaie de Flandre pièce, aux doyen et chapitre de Sainte-Gudule à Bruxelles, somme moyennant laquelle ceux-ci devront s'obliger à célébrer à perpétuité une messe quotidienne et un anniversaire solennel pour le repos de l'âme de feu Cornille, bâtard de Bourgogne, qui est enterré au chœur de ladite église.
- 9629 1456, 23 avril (N) Peter van der Eycken, conseiller et commissaire général des finances du duc de Bourgogne, précédemment receveur général de Brabant, déclare s'être constitué caution pour le duc envers Willem Sanguin, aussi conseiller et maître de l'hôtel du dit duc, par lettres datées du mois de mai 1436, d'une somme de 9428 saluts et six sols, le salut compté pour 46 gros monnaie de Flandre, sur laquelle il reste dû aux héritiers du dit Willem Sanguin, celui-ci étant décédé depuis, 7482 livres 145 sols six deniers de ladite monnaie de Flandre. Le duc lui étant resté redevable d'une plus forte somme à la clôture du dernier compte rendu par lui en qualité de receveur général de Brabant pour l'an fini le 31 décembre 1448, il promet de ne pas racheter ses lettres d'obligation ni de payer la susdite somme restante sans l'assentiment des commissaires des finances et des gens des chambres des comptes à Lille et à Bruxelles, pour permettre au duc de conclure en cette circonstance un accord avantageux avec les héritiers du susdit feu Willem Sanguin.
- 1456, 28 avril (F) Substance d'un appointment conclu ce jour-là entre le comte de Porcien, comme gouverneur du Luxembourg, et le seigneur de Wynenberch, aux termes duquel celui-ci tenait en fief au pays de Luxembourg, outre six livrées de terre sur la vigne de Lonstecke, les maisons de Wynenberch et de Bistein, rendables l'une et l'autre, et 20 livres de petits tournois sur sa terre de Kirberg, une rente sur les domaines de ce duché rachetable au prix de 2000 petits florins.
- 1456, 25 mai, Neustadt (F) Frédéric III, empereur etc., à la requête du prieur et des religieux de Neufmoutier (la maison des Croisez), chanoines réguliers de l'ordre de saint Augustin à Hutz au diocèse de Liège, les prend sous sa protection, défense et sauvegarde, ainsi que leurs serviteurs, familiers, biens et héritages, en leur confirmant tous et quelconques leurs privilèges et droits.
- 9630 1456, 1er juin, Bruxelles (L) Lettres réversales de celles datées de Bruges, 18 avril 1456, des doyen et chapitre de Sainte-Gudule à

Bruxelles, et par lesquelles ils reconnaissent avoir reçu de Philippe le Bon, par les mains de son conseiller et garde de son trésor secret, maître Galterus de la Mandre, prévôt de Notre-Dame à Bruges et de Saint-Pierre à Cassel, une somme de 700 écus ou couronnes d'or, de 48 gros monnaie de Flandre pièce, pour la célébration perpétuelle en leur église d'une messe quotidienne et d'un anniversaire solennel pour le repos de l'âme de feu Cornelius, bâtard de Bourgogne.

- 1456, 6 juin (F) Substance des lettres de cette date, par lesquelles Philippe le Bon céda à Pierecon Allart la seigneurie haute, moyenne et basse de Soron, village du duché de Limbourg, à la réserve de cens, rentes, tonlieux, biens à ferme, etc., en échange d'une rente de 30 marcs monnaie d'Aix-la-Chapelle (Aachen) et de 30 chapons par an sur Heerlen et Wickrath au pays de Fauquemont (Valkenburg), que par ordonnance du duc ledit Pierre avait rachetée de ses deniers de Marguerite de Palant, qui tenait ladite rente par échéance de feu Karselis de Palant, son aïeul.
- 9631 1456, 17 juin, [Bruxelles] (L) Egidius Slabbacx, *spoermakere*, fils de feu Egidius, promet de payer annuellement et héréditairement à Egidius Scampyoen, fils de feu Johannes, un cens de deux florins payable en deux versements et garanti par la moitié d'un héritage avec habitation et appartenances situé rue Haute, entre le bien dit *de Couse*, appartenant à Katherine de Keyser, fille de feu Willelmus et veuve de Henricus de Riddere, d'une part, le bien appelé *den Spiegel*, d'autre part, et s'étendant par derrière aux biens qui furent à Petrus Motte et que tient présentement Katherine de Keyser précitée, etc.
- 9632 1456, 28 juillet, [Bruxelles] (L) Johannes de Smet dit *van Dyelbeke*, acquiert au profit de Johannes Mussche, fils de feu Symon, d'Arnoldus van Pede, fils de feu Egidius, une rente de six *peters* d'or 18 *vierlenders* alias *stuffers* par an, hypothéquée sur divers biens situés à Dilbeek, au lieu dit Sint-Anna-Pede.
- 9633 1456, 4 août (N) Lanceloot vander Borch et Jan vanden Breen, échevins de la franchise de Merchtem, font savoir qu'en leur présence Jan Pypenpoy, en qualité de receveur du duc de Bourgogne et de Brabant au pays d'Overzenne, a affermé héréditairement à Willem van Robbroec, fils de Jan, deux héritages, appelés *Opten Spiegel* et situés audit Merchtem, dans *die Nuwestrate*, à côté du bien de feu Gilles Sdeckers, au prix annuel de 14 escalins de gros monnaie de Brabant, payable le veille de la Noël, héritages dont il avait opéré la saisie pour cause de non-paiement du cens, et pour garantie duquel le nouveau censier constitua contre-pan.

-
- 1456, 30 octobre (F) Substance des lettres de cette date, par lesquelles Philippe le Bon accorda aux chartreux lez Bruxelles, en aumône, 300 *ezelladen* de bois et trois cules de charbons pour leur chauffage par an, à prendre sur la forêt de Soignes.
- 1456, 30 octobre (F) Substance des lettres de cette date, par lesquelles le duc gratifia Jean, fils de maître Jehan de Grote, de la charge de secrétaire de Jodoigne (la clergie en la ville de Jodoigne), qui valait par an cinq livres huit sols monnaie de Flandre, pour en jouir sa vie durant.
- 1456, 5 novembre (N+F) Philippe le Bon nomme Jean Thuys pour succéder en qualité de maître des travaux en Brabant à Corneille Lambrecht, dont il est présentement le lieutenant.
- 1456, 8 novembre (F) Lybert, seigneur de Meldert, obtint du duc Philippe le Bon, par lettres données ce jour, 300 clinckers, valant 210 livres monnaie de Flandre par an pour ses gages comme conseiller de Brabant en remplacement du feu chevalier Ernoul de Pede.
- 1456, 10 novembre, Bruxelles (F) Charles de Bourgogne, comte de Charolais, seigneur de Chasteaubelin et de Béthune, après avoir fait examiner par les gens de son conseil la charte datée de Bruges, 22 avril 1455, dont il reproduit intégralement le texte, la ratifie à la requête de ceux du métier des poissonniers de la ville de Malines avec l'assentiment du duc Philippe le Bon, son père.
- [14]56, 30 novembre (F) Substance des lettres de cette date, par lesquelles le duc accorda à maître Jehan Stoop, secrétaire de Brabant, 40 livres monnaie de Flandre par an pour sa robe.
- 1456, 30 novembre (F) Substance des lettres de cette date, par lesquelles le duc Philippe le Bon alloua à maître Guillaume de Nulant, secrétaire du Conseil de Brabant, 40 livres monnaie de Flandre par an pour sa robe.
- [14]56, 6 décembre (F) Substance des lettres de cette date, en vertu desquelles le duc donna à Claes Gouy, par l'une la sergenterie de Dormaal à sa vie, et par l'autre celle de Hesperen, chacune de ces sergenteries valant quatre livres monnaie de Flandre par an.
- 9634 1456, 18 décembre (N) Jan van Wesenbeke déclare que, comme il a plu au duc de Bourgogne et de Brabant lui octroyer, sa vie durant, la charge d'écoutête de Zandhoven qu'avait exercée Henricken Block, il quitte ledit duc de la somme de 57 livres 14 sols deux deniers de gros de Brabant et sept mites et demie dont il lui

était resté redevable à la clôture du dernier compte rendu par lui en la Chambre des Comptes à Bruxelles le 17 décembre 1456.

- 1456, 22 décembre (N) Philippe le Bon déclare réunir à l'office de maître des garennes du Brabant ceux de *pluimgraaf* et *watergraaf* de ce pays que Seger vander Rivieren, messenger à cheval, a résignés entre les mains du chancelier de Brabant Goessen vander Rijt au profit de Peter vander Eycken, en donnant pouvoir à celui-ci et à ses assesseurs de desservir ces trois officiers sous le titre de maître des garennes de Brabant.
- 1456, 30 décembre (L) Document concernant Johanna de Diest.
- 9635 1456, 31 décembre, Bruxelles (N) Jan van Eedingen, chevalier, conseiller, chambellan, maître d'hôtel et amman de Bruxelles du duc de Bourgogne et de Brabant, etc., seigneur de Kestergat, déclare donner quittance audit duc pour les deux queues de vin de six aimes mesure de Louvain que son receveur en cette ville, Felix den Hont, lui a livrées pour l'an 1456, vin récolté au vignoble du duc à Louvain.

XIX. JAAR 1457

9636

1457, 1er janvier, Bruxelles (L) Godefridus Bras, fils de feu Johannes, pour une moitié, et Maria, fille qu'il eut de sa première femme, feu Margareta de Dyest, ladite Maria assistée de Thomas vanden Broeke, son mari, pour une seconde moitié, transportent en mains de Johannes Spijsken, receveur de Bruxelles, représentant cette ville, et de Walter vander Noot, chevalier, représentant Elizabeth Eggloys, sa mère, propriétaires du fonds, au profit de maître Judocus Bruyninc, chirurgien du duc de Bourgogne et de Brabant, fils de feu Henricus, aux conditions spécifiées dans les présentes lettres: certaine partie des anciens fossés de la ville située en dehors de l'ancienne porte de Coudenberg à Bruxelles, entre cette porte et les biens que feu Johannes de Wachele, fils de Johannes, acquit jadis de feu Francon de Beckevoirt et d'Elizabeth vanden Keere, sa femme, et qui servent maintenant de locaux aux tailleurs de pierre de cette ville, d'une part, et ce que feu Arnoldus de Wyngairdere dit *Uterperssen* avait tenu, d'autre part; un terrain vague contigu au bien précédent et les biens de feus Johannes et Gudile Tsbisscops et que posséda par après Johannes, fils de naturel de feu Mauricius de Peede.

- [14]57, 10 janvier (F) Substance des lettres de cette date, par lesquelles le duc Philippe le Bon assigna sur la recette générale de Brabant au profit de Jehan de la Ville, aide de la fourrière de son hôtel, quatre gros de Flandre par jour sa vie durant, soit 36 livres dix sols de ladite monnaie par an.
- [14]57, 10 janvier (F) Substance des lettres de cette date, par lesquelles le duc Philippe le Bon assigna au profit de Jehan Paye dit *Bisscop*, jadis potaigier de sa cuisine, sur la recette générale de Brabant quatre gros de Flandre par jour sa vie durant, soit par an 36 livres dix sols de ladite monnaie.
- 1457, 12 janvier (F) Substance des lettres de cette date, par lesquelles le duc ordonna de payer à raison de 20 florins du Rhin au lieu de 12 *rijders* chaque livre de vieux gros de la rente de huit livres neuf sols huit deniers obole de vieux par an que prenaient héritablement sur la recette de Turnhout les frères Jehan et Costen van Berchem.
- 1457, 12 janvier, Bruxelles (F) Philippe le Bon, ayant par lettres patentes du 19 juin 1456 fait don à son sommelier de corps Jean Coustain, pour en jouir sa vie durant, de l'office de lostelaige [hostelaige] et recepte appelée *innnegelt* avec les deniers nommés *vligutes*, droits que paient les marchands de poissons d'eau douce et de mer fréquentant la minque de Malines, et le magistrat de cette ville ayant fait opposition à cette donation par-

devant ceux du Grand Conseil comme contraire à leurs privilèges, fait connaître l'accord amiable intervenu à ce sujet entre lui et lesdits de Malines, aux termes duquel ceux-ci resteront en possession de la levée de ces droits, à condition de payer en deux versements 100 lions d'or par an de 25 livres de gros monnaie de Flandre chacun audit Jean Coustain sa vie durant et, après son décès, à lui due ou à ses successeurs, seigneurs de Malines.

- 1457, 13 janvier (F) Substance des lettres de cette date, par lesquelles le duc Philippe le Bon porta de 1000 *peters* d'or à 1000 *rijders*, de 48 gros monnaie de Flandre pièce, les gages dont jouissait par an le chancelier de Brabant, maître Gossuin de le Ryt, soit en livres de 40 gros de Flandre 1200 livres.
- 9637 1457, 15 janvier (N) Jan van Berchem, chevalier, et Costen van Berchem, son frère, en reproduisant les lettres données en leur faveur par le duc de Bourgogne Philippe le Bon à Bruxelles le 12 janvier précédent, déclarent accepter le taux de la livre de gros fixé à 20 florins du Rhin, et donnent quittance au duc de tout ce qui de ce chef leur a jusqu'alors été payé en mains par les receveurs de Turnhout.
- 9638 1457, 17 janvier, Malines (F) Les commune-maîtres, échevins, doyens, jurés et commun Conseil de Malines, en reproduisant textuellement les lettres patentes données par Philippe le Bon à Bruxelles, le 12 janvier 1457, promettent au nom de ladite ville, à l'occasion du transport à celle-ci desdits *innegelt*, hostellaige et *vligutes*, de payer à Jehan Coustain, tant qu'il vivra, et après son décès au duc et à ses successeurs, seigneurs et dames de Malines, ou à leur receveur en ce lieu, tous les ans 100 lions d'or de 25 livres de gros monnaie de Flandre pièce.
- 9639 1457, 19 janvier, Bruxelles (N) Philippe le Bon ordonne aux gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles, de livrer ou faire livrer à Imbrechte Mussche, pour être utilisés par lui en la monnaie de Malines, les outils dont il donne l'énumération et que ledit maître de la monnaie de Malines devra renvoyer à Bruxelles après s'en être servi.
- 9640 1457, 27 janvier (N) Ymbrecht Mussche, en ce temps maître de la monnaie du duc à Malines, reconnaît avoir reçu des gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles, ensuite d'un ordre à eux donné par le duc de Brabant [Philippe le Bon], divers outils de la monnaie de Bruxelles dont il donne le détail, à charge de les réexpédier à Bruxelles après s'en être servi à Malines.
- [14]57, 28 janvier (F) Substance des lettres de cette date, par lesquelles le duc Philippe le Bon assigna au profit de Garin de

Brimeu, maître veneur de son hôtel, 160 livres monnaie de Flandre par an sur la recette générale de Brabant, à condition de ne plus rien toucher sur les escroes, somme qui lui devait être payée même dans le cas où il n'exercerait plus ses fonctions.

--- [14]57, 5 février (F) Substance des lettres de cette date, par lesquelles le duc [Philippe le Bon] octroya jusqu'à son rappel, à Loy de Burs, demeurant à Alseberg, la pâture dans la forêt de Soignes pour 16 têtes de bétail tant vaches que chevaux.

--- 1457, 12 février (N) Cornelis van Nyenwerve, Willem Janszone van Harkesteyne et Cornelis Jan Adriaenszone, hommes de fief du comté de Zélande (Zeeland), font savoir que, ce jour-là, Jan van Cats, seigneur de Brouwershoven, a transporté par-devant eux au profit d'Adriaen van Borssellen, seigneur de Brigdamme, de Duiveland, etc., les trois cinquièmes parts de 575 arpents et demi *ambochts ende ambochtsgevolge* qu'il possède à *Noortgouwe Boesten Steene*.

9641 1457, 26 février, Bruxelles (N) Philippe le Bon déclare donner quittance à Michiel vander Keelen, receveur de Nivelles avant 1424, des sommes dont il lui est resté redevable à la clôture des derniers comptes rendus par lui de la recette de Jodoigne et de celle de Boitsfort, et lui restitue les biens, ou la valeur de ceux-ci, à lui échus par décès de son cousin Jan van Ophem, en raison des dépenses supportées par lui et par Mercelys de Bloemer au service du duc de Gloucester, pour l'entretien de la garnison de Nivelles que commandaient alors Jan, seigneur de Wezemaal, et Jan van Schoenvorst, burgrave de Montjoie (Monschau), à condition toutefois de lui céder le droit et action qui de ce chef lui compète contre ceux-ci et leurs héritiers et de lui donner en outre pleine décharge quant aux dépenses susmentionnées.

9642 1457, 4 mars, Bruxelles (F) Guillaume, évêque et comte de Toul, abbé de Saint-Bertin en la ville de Saint-Omer, au diocèse de Thérouanne, fait savoir qu'une quantité de vieil or, des perles, des pierres précieuses et une somme de 500 lions d'or confiées par lui à Adrien vander Ee, conseiller et maître des comptes du duc de Bourgogne et de Brabant, ont été employées par son ordre à la confection d'une mitre à Bruxelles, que ce qui en est resté lui a été rendu par ledit Adrien, et qu'il donne à celui-ci pleine et entière décharge.

--- [14]57, 11 mars (F) Substance des lettres de cette date, par lesquelles Philippe le Bon alloua à maître Jehan Brugman, secrétaire du Conseil de Brabant, 40 livres monnaie de Flandre par an pour sa robe.

-
- [14]57, 11 mars (F) Substance des lettres, par lesquelles Philippe le Bon accorda à maître Lambert vander Ee, secrétaire en Brabant, 40 livres monnaie de Flandre par an pour sa robe.
- 1457, 19 mars (F) Substance des lettres de cette date, par lesquelles Philippe le Bon gratifia Colinet le Prevost à sa vie de la sergenterie de Winghe, qui valait par an trois livres quatre sols monnaie de Flandre.
- 1457, 24 avril, Bruges (F) Philippe le Bon, à la requête de son conseiller et chambellan Adrien de Borssele, écuyer, lui permet, ainsi qu'à Marie de Kats (Cats), sa femme, de disposer par testament de tous leurs fiefs, terres, biens, rentes et héritages, hormis de ceux qui doivent revenir à lui, duc, dans le cas où ils viendraient à décéder sans laisser de postérité.
- 9643 1457, 30 avril (N) Willem van Vlatten, chevalier, seigneur de Drijborren, reconnaît avoir reçu de Peter Blonde, conseiller et receveur général de Brabant, la somme de 400 florins du Rhin de 39 gros monnaie de Flandre pièce pour solde de compte de ce que le duc de Bourgogne [Philippe le Bon] était resté redevable envers Wernier van Vlatten, son père défunt, etc., un acompte de 200 florins semblables lui ayant précédemment été payé par Willem van Poupet, conseiller et receveur général de toutes les finances du duc.
- 9644 1457, 9 mai, [Bruxelles] (L) Johannes Smesman, fils de feu Johannes, transporte en mains d'Egidius vander Elst, représentant Philippus Heynckaert, chevalier, et sa femme, seigneur et dame fonciers, au profit de Johannes de Rode dit *van Aken*, fils de feu Petrus, un héritage avec habitation, jardin et appartenances, situé dans *dwarantstreetken*, entre les biens de feu Henricus de Stalle, que tient présentement Johannes de Beckere, *vettewariers*, et ceux de feu Arnoldus de Crommere, appartenant maintenant au susdit Johannes de Rode.
- 1457, 23 mai, Bruges (F) Philippe le Bon, à la requête des bourgmestres, échevins et conseillers de Bruxelles, leur laisse l'entière disposition des offices et services concernant le gouvernement et la police de cette ville, hormis de la minque aux poissons et de la recette des profits y appartenant appelée *innegelt*, dont lui et le magistrat disposeront en commun de la manière spécifiée dans les présentes lettres.
- 1457, 26 mai (F) Substance des lettres de cette date, par lesquelles le duc [Philippe le Bon] assigna de grâce et en aumône au profit de Jehan Buisson dit *de la Nave*, naguère aide du rost en la cuisine de son hôtel, sur la recette générale de Brabant, trois

gros de Flandre par jour sa vie durant, soit 27 livres sept sols et six deniers de ladite monnaie par an.

- 1457, 28 mai (F) Substance des lettres de cette date, par lesquelles Philippe le Bon augmenta de 210 florins du Rhin par an les gages de Thiery de Palant, comme lieutenant de Frederick de Witham, châtelain, sénéchal et receveur de Fauquemont (Valkenburg).
- 1457, 6 juin, Bruxelles (N) Philippe le Bon transporte la seigneurie de Soron, située au pays de Limbourg, à Peter Alaert, en échange d'une rente de 30 marcs paiement d'Aix-la-Chapelle (Aachen) et de 30 chapons assignée sur Heerlen et Wickrath, au pays de Fauquemont (Valkenburg), que ledit Peter Alaert avait rachetée, au profit de lui duc, de Margriet van Palant, veuve du conseiller Jan, seigneur de Wittham, fille de feu Werner, chevalier, et petite-fille de Kersselis, en son vivant aussi chevalier, rente qui avait été constituée au profit de ce dernier par Wenceslas de Bohême, duc de Luxembourg, de Brabant et de Limbourg, etc., en vertu de lettres datées d'Aix-la-Chapelle 7 juin 1380, et dont le transport fut réalisé au profit du duc Philippe, représenté par le receveur de Limbourg et de Dalhem, Peter de Hertoge d'Oosterhout.
- 9645 1457, 12 juin, Bruxelles (F) Philippe le Bon enjoint aux conseillers-commissaires ordonnés sur le fait des finances de faire payer par Guiot du Champ, conseiller et receveur général des finances, successeur de Guillaume de Poupet, à Jehan Miatre, chevaucheur de son écurie, les deux ordonnances de paiement émises à son profit respectivement le 6 septembre 1452 et le 10 janvier 1453, l'une de 71 francs du prix de 32 gros monnaie de Flandre le franc, l'autre de 36 livres 16 sols de 40 gros la livre.
- 1457, 14 juin (N) Jan van Cats, Jan van Heenvliet, Cornelis van Nyeuwerke, Gilles van den Steyne, Willem van Domburg Janszone et Jan Pieters sone van Domburch, hommes de fief du comté de Zélande (Zeeland), font savoir que, ce même jour, Adrien de Borssele, seigneur de Brigdamme, de Duiveland, etc., et Marie van Cats et de Souburg, sa femme, ont par-devant eux disposé en faveur l'un de l'autre, aux conditions spécifiées dans le présent acte, de tous les atterrissements qu'ils possèdent dans le Beoster- et Bewesterschelde en Zélande, à savoir Worissant, Sommelsdijk, Malland, Hannevosdyck, den Hamel, 's Gravenhoek (Sgravenkoeke, sic), den Oostmoer, etc.
- 1457, 24 juin-1458, 23 juin (F) Extrait du Ville compte de la mairie de Nivelles, rendu par Warnier de Davele, chevalier, seigneur de Rognée et d'Ophain, pour l'an finissant le 23 juin 1458. Ce compte fut arrêté à Nivelles, le 22 août 1461, en présence des personnes

ci-après nommées: l'abbesse de Sainte-Gertrude de Nivelles; Jehan van Erpe, prévôt; Hubert, chanoine, à ce commis par les héritiers du dernier prévôt défunt; Adrien vander Ee, conseiller et maître de la Chambre des Comptes à Bruxelles, et Colart Baye, à ce commis par le duc, et les échevins et députés de la ville de Nivelles, suivant une note, signée B. Meerbeke, mise au bas de l'extrait.

- 1457, 28 juin, Bruges (L) Testament de Marie van Cadts, fille de Jean, dame de Souburg dans l'île de Walcheren, et femme d'Adrien de Borssele, seigneur de Brigdamme, de Duiveland et de Galmaarden, fait par-devant le notaire Georges de Boneem, clerc du diocèse de Tournai, et des témoins.
- 1457, 10 juillet (F) Substance des lettres de cette date, par lesquelles le duc Philippe le Bon permet à Pietre de Ransbeke de faire desservir par quelqu'un d'autre à ce capable et idoine la sergenterie de Hakendover dont il l'avait gratifié, sergenterie pouvant valoir par an environ dix livres de 40 gros de Flandre.
- 9646 1457, 15 juillet, La Haye (Den Haag) (F) Acte relatif à un procès pendant par-devant les gens de la Chambre des Comptes du duc de Bourgogne à La Haye en Hollande (Holland) entre Adriaen vander Ee, conseiller et maître de la Chambre des Comptes à Bruxelles, demandeur, représenté par Guyot de Cotre, d'une part, et Adriaen de Borssele, défendeur, représenté par Guillaume de Zweeten et son clerc, Floris Jacobszon, d'autre part.
- 1457, 17 juillet, Lille (N) Philippe le Bon, à la requête des bourgmestres, échevins et conseillers d'Anvers, révoque et annule diverses nominations par lui faites en ce qui concerne le gouvernement et la police de cette ville, et investit ledit magistrat du droit de collation de ces emplois, sauf en ce qui regarde la minque et le droit dit *innegelt* dont il se réserve la moitié du produit.
- 9647 1457, 3 août, Bruxelles (N) Sentence par le chancelier et les conseillers de Brabant sur un différend mu entre le fermier du tonlieu et du vieux conduit à Louvain, Roelof Roelofs, d'une part, et Peter de Vrieze et Cornelys Willemssoen, bateliers de Bruxelles, au sujet de marchandises destinées à Anvers, qui avaient été saisies à Zemst sur la Senne par ledit fermier qui en réclamait le droit de conduit.
- 1457, 5 août (L) David de Bourgogne, évêque d'Utrecht approuve, ratifie et confirme le testament de feu Marie de Cats, fille de Jan, en son vivant épouse d'Adrien de Borssele, seigneur de Brigdamme, de Duiveland et de Galmaarden.

-
- 9648 1457, 6 août (N) Mandement de Philippe le Bon concernant la levée des droits de tonlieu et de conduit en Brabant par Roelof Roelofs, fermier desdits droits à Louvain.
- 1457, 19 août (N) Pieter vanden Daele délivre le dénombrement d'un fief qu'il tient à Malines, mouvant de la cour féodale du pays de ce nom et appelé: *'t recht vanden Rodertolle*.
- 1457, 21 septembre, Anvers (F) Philippe le Bon établit un conseil composé de six personnes, chargé de l'administration des domaines et finances. Noms des membres de ce conseil: l'évêque de Toul; Anthoine, seigneur de Croy, comte de Porcien, premier chambellan; Thiebaut de Neufchastel, seigneur de Blâmont et maréchal de Bourgogne, cousins du duc; Bauduin d'Oignies, seigneur d'Estrées, gouverneur de Lille, maître d'hôtel et chambellan du duc; Jehan Jouart, docteur ès lois et en décrets, maître des requêtes de l'hôtel du duc et juge de Besançon, et Pierre du Chesne, gruyer de Brabant.
- 1457, 21 septembre, Anvers (F) Philippe le Bon nomme Jehan et Pierre Milet secrétaire du conseil institué par lui ce même jour pour l'administration des domaines et des finances.
- 1457, 27 septembre (N) Philippe de Hoirne, seigneur de Baucigny et de Hondschoote, etc., déclare résigner la charge de châtelain de Loevestein, que lui a concédée sa vie durant le duc de Bourgogne et de Brabant [Philippe le Bon] aux gages de 200 écus de France par an garantis par le produit du tonlieu de Gorinchem, et aux profits et émoluments y appartenant, au conseiller Pierre Annoke sous les conditions stipulées dans le présent acte, résignation qu'il priera ledit duc de vouloir approuver et ratifier.
- [14]57, 30 septembre (F) Substance des lettres de cette date, par lesquelles le duc [Philippe le Bon] octroya à Gossuin vander Rijt, chancelier de Brabant, qu'il avait gratifié de la cour de feu Jehan Robosch, du droit de pâture dans la forêt de Soignes, en augmentation de ce fief, pour 20 vaches, un taureau, six chevaux, 50 pourceaux et 200 brebis.
- 9649 1457, 7 octobre, Bruxelles (F) Acte touchant le procès pendant par devant le Grand Conseil du duc de Bourgogne [Philippe le Bon] siégeant lez-lui, entre Jaques, bâtard d'Esclebes comme mari de Jaqueline Bolenghe, fille de feu Jehan, demandeur, d'une part, et les mambours de la susdite Jaqueline, défendeurs, représentés par leur procureur, Jehan le Lievre, d'autre part.
- 9650 1457, 12 octobre, Bruxelles (F) Philippe le Bon ordonne aux gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles de publier et enregistrer

ses lettres datées d'Anvers, 21 septembre 1457 et qui concernent l'institution d'un conseil pour l'administration des domaines et finances.

- 1457, 12 octobre (A/D) Les justicier et échevins de la ville de Luxembourg délivrent un vidimus sur parchemin de la quittance du seigneur de Reifferscheid date de Luxembourg 26 juillet 1381 (analysé sous le n° 5794).
- 1457, 22 octobre, Bruxelles (F) Lettres closes de Philippe le Bon aux gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles, leur ordonnant de publier et d'enregistrer ses lettres patentes concernant l'institution du conseil chargé de l'administration des domaines et des finances et la nomination des deux secrétaires attachés audit conseil [les unes et les autres datées d'Anvers, 21 septembre 1457].
- [14]57, 25 octobre (F) Substance des lettres de cette date par lesquelles le duc [Philippe le Bon] avait donné à maître Josse Brunynck, son chirurgien, et à sa femme, leur vie durant, 200 *ezelladen* de bois et une cule de charbon pour leur chauffage par an. En 1462 la livraison en fut faite à la veuve du dit maître Josse.
- [14]57, 5 novembre (F) Substance des lettres de cette date, par lesquelles Philippe le Bon assigna sur la recette générale de Brabant une pension de 40 livres monnaie de Flandre par an à Pierre Estienne, teneur des livres de son écurie, pour en jouir sa vie durant.
- 1457, 14 novembre (F) Philippe le Bon délègue les conseillers Henry Magnus, chevalier, lieutenant des fiefs de Brabant, Symon de Herbays, écuyer, et les maîtres de la Chambre des Comptes à Bruxelles, Ambroise de Dwynter et Adrien vander Ee, pour prendre des informations sur les abus et fraudes que commettent certains officiers de justice et des receveurs des domaines, etc., dans les pays de Brabant, de Limbourg et d'Outre- Meuse, afin que des mesures puissent être prises pour y mettre fin.
- 1457, 28 novembre (N) Philippe le Bon, duc de Bourgogne, etc., confirme, en la reproduisant intégralement, la charte de privilège accordée par lui le 20 septembre 1451 aux habitants du duché de Brabant, et, sur les plaintes formulées par ceux des Trois États du dit duché au sujet de dommages qui avaient été commis dans le pays en 1456, lors du passage des hommes d'armes envoyés dans l'évêché d'Utrecht, fait connaître de quelle manière il sera remédié à semblables excès dans l'avenir.
- 9651 1457, 30 novembre (N) Friederich, seigneur de Wittham, chevalier,

maréchal héréditaire du pays de Limbourg, promet au comte de Virneburg de modifier la rédaction de la quittance qu'il lui a donnée à l'occasion de la reprise de la charge de châtelain et drossard de Limbourg, dans le cas où les gens de la Chambre des Comptes [à Bruxelles] ne voudraient l'accepter comme elle est libellée, etc.

- 9652 1457, 30 novembre (N) Les échevins de la cour de Wittham à Overijse, Henri Mars et Jean van Meldert dit *de Smet*, font savoir que Jan van Vossem, fils de feu Henrick, a transporté au profit de Jan Claes dit *de Pickere*, fils de feu Jan, une rente d'un muid de seigle par an hypothéquée sur le bien que Geert van Hollant tient mouvant de la cour de Bornival.
- 9653 1457, 1er décembre (N) Jan van Elselair s'oblige à exécuter les conditions auxquelles le duc de Brabant lui a affermé deux prés sis à Haren, d'une contenance totale de dix bonniers trois et demi journaux, au prix de 15 livres de gros monnaie de Brabant par an, en vertu de lettres patentes datées du 20 avril 1453 dont il reproduit intégralement le texte.
- 1457, 5 décembre (F) Jean Maistre Renier, Gérard (Grand) le Maire dit *Persant*, Jean Maselant, Jacques (Jaquemart) du Parcq et Henri le Fevre, hommes de fief, font savoir que ce dit jour ils furent appelés avec Thomas Maillet, notaire apostolique et impérial, en l'hôtel du duc [Philippe le Bon] au Quesnoy, où fut traité le contrat de mariage entre Adrien de Borssele, écuyer, et Anne, fille naturelle du dit duc, contrat dont ils font connaître les diverses clauses.
- [14]57, 16 décembre (F) Substance des lettres de cette date, par lesquelles le duc Philippe le Bon assigna au profit d'Ernoulet de Lille, naguère garde des haquenées de la duchesse, une pension de 24 livres monnaie de Flandre par an, sa vie durant, sur la recette générale de Brabant.
- [vers 1457?] (N) Extrait intitulé: *Aengaende der beden van der geestelycheyt, tiré d'un document concernant une demande d'aide.*
- [vers 1457?] Formule du serment à prêter par le chancelier de Brabant avant de prendre possession de sa charge.

XX. JAAR 1458

- 9654 1458, 16 janvier (N) Kerstiaen vander Elst et Henric Zuetman, échevins de Jacop de Taeye, seigneur de Wemmel, font savoir que par-devant eux et Louys Zuetmanne, maïeur, Peeter Piers, fils de feu Peeter, a transporté au profit de Dieric Brants, fils de feu Heerman, un bonnier de terre situé à Wemmel sur le Hasselenberch inférieur, dont Robrechte de Looze est seigneur foncier.
- 9655 1458, 28 janvier, Mons (L) Le chapitre de l'église Sainte-Waudru à Mons, au diocèse de Cambrai, nomme pour ses procureurs et fondés de pleins pouvoirs les personnes suivantes: Henricus de Jauche, prêtre, Johannes de Leeuwe, Guillaume Moreau, Jacobinus Coroustif, Reginaldus de le Court, Johannes Francus alias *Ancelmus*, Jacobus Tayaert, Nicolaus de Sars et Egidius Fagot.
- 1458, 31 janvier, Bruges (N) Philippe le Bon nomme Jan van Buysegem receveur d'Overzenne aux gages, droits, salaires, profits et émoluments accoutumés, en remplacement de Jan Pypenpoy, qui avait renoncé à l'exercice de cette charge entre les mains du chancelier de Brabant, maître Goessen vander Rijt.
- 9656 1458, 6 février, Bruges (F) Instructions émanées des six commissaires chargés de la conduite et administration des domaines et finances, que Philippe le Bon ordonne aux gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles de lire, de publier et d'enregistrer dans ladite Chambre, en prescrivant à tous officiers des finances de se régler dorénavant d'après ces instructions.
- 9657 1458, 6 février (F) Les échevins de la ville et franchise de Grez font savoir que par-devant eux Baudouin Coulon, fils de feu Jehan [...?] a relevé des mains du receveur du duc de Brabant la moitié d'un [...?] mouvant du duché et gisant au lieu dit *preis autilh*, à lui échu par décès de son père prénommé, moitié qu'il a immédiatement après transporté au profit de Marguerite, sa sœur, qui en fit relief ainsi que d'autres biens par échéance de son père susdit.
- 9658 1458, 15 février (N) Joos de Weerdt et Jan van Robbroeck, échevins de la franchise de Merchtem, font savoir que le receveur du duc de Bourgogne et de Brabant au pays d'Overzenne, Jan Pypenpoy, successeur de Henri de Mol, prêtre, a donné en arrentement perpétuel à Willem van Robbroeck, fils de feu Jan, deux blocs de terre contigus, situés *in de Nuwestrate* en ladite franchise, au lieu dit *Opten Spyegel*, au prix de 14 escalins de gros monnaie de Brabant, le denier d'argent Philippus, appelé *vyerlander oft stuvère* compté pour trois deniers de gros, cens pour le paiement duquel ledit Willem a constitué contre-pan.

-
- 1458, 18 février (N) Jan Jan Hobicxzone, Willem van Harkesteyne Janszone et Cornelis Jan Adriaenszone, hommes de fief du comté de Zélande (Zeeland), font savoir que, ce jour d'huy, Jan van Cats, seigneur de Brouwershoven et de Simonskerke, a transporté par-devant eux au profit d'Adriaen van Borsselle, seigneur de Brigdamme, de Duiveland, etc., tout le droit lui compétant dans la moitié de l' *ambocht ende ambochtsgevolge* de la paroisse du Welland et dans un huitième du village de Renesse.
- 9659 1458, 21 février, [Bruxelles] (N) Jan van Kersbeke, seigneur de Stalle et de Gossoncourt (Goetsenhoven), chevalier, et Jan van Ophem, échevins de Bruxelles, font savoir que Machiel vander Keelen, fils de feu Machiel, en exécution des conditions à lui imposées [par lettres datées de Bruxelles, 26 février 1457] a transporté par-devant eux au profit du duc de Bourgogne et de Brabant, représenté par Henrick vanden Broeke, secrétaire de la cour échevinale de Bruxelles, tout droit et action lui compétant contre Jan, seigneur de Wezemaal, et feu Jan van Schoenvorst, burgrave de Montjoie (Monschau), ou leurs héritiers, du chef des dépenses supportées par lui pour l'entretien des troupes qui, en 1424, tinrent garnison à Nivelles, sous leur commandement, pour préserver le pays de Brabant d'une invasion des troupes du duc de Gloucester, et donne décharge audit duc de tout ce qu'il pourrait lui réclamer en raison des dépenses susmentionnées.
- 1458, 2 mars (N+F) Philippe le Bon, du consentement des Trois États de Brabant, accorde à Wouter van Vriesselle, qui tient de lui en fief la seigneurie moyenne et basse de Poederlee, en augmentation de ce fief et à charge pour lui et ses descendants de le tenir dorénavant de lui et de ses successeurs au duché de Brabant en un plein fief, le droit d'y exercer aussi la haute justice.
- 1458, 13 mars (L) Philippe le Bon, à la requête de Jacobus de Valgaris, approuve et ratifie l'acquisition faite par lui de la moitié de la maison de prêt que Martinus de Rementeno tient en la ville de Tirlemont et lui concède les mêmes privilèges que ceux dont jouissait ledit Martinus en vertu des lettres patentes datées de Namur, 12 juillet 1445, et de Bruxelles, 13 septembre 1451, qui se trouvent textuellement reproduites dans les présentes lettres confirmatives.
- 1458, 23 mars (N) Hadewij van Borssellen, dame d'Abbenbroek, et Beatrys van Borsselle, dame de Hongersdijk, renoncent en faveur de leur neveu, Adriaen van Borsselle, veuf de Marie Cats, fille de Jan, à toute opposition qu'elles avaient faite à l'exécution du testament de ladite feu Marie, leur nièce.

-
- 1458, 28 mars, Bruges (N) Philippe le Bon approuve et ratifie le transport fait par Jan Hammans du droit lui compétant dans la moitié du produit de la minque au poisson à Bruxelles ainsi que dans l'impôt sur la vente du hareng appelé *innegelt*, au profit de Gheerde vander Hert, acceptant au nom de ladite ville de Bruxelles, qui en possédait déjà une moitié.
- 1458, 28 mars (F) Substance des lettres de cette date, par lesquelles le duc Philippe le Bon assigna sur la recette générale de Brabant au profit de Jehan de Steenren dit *van Aren* une pension de 50 florins ou livres de 40 gros monnaie de Flandre par an sa vie durant.
- 9660 1458, 28 avril, Gand (F) Philippe le Bon octroie à son chambellan Philippe, bâtard de Brabant, chevalier, pour lui permettre de tenir dignement son rang, 1000 *peters* par an de 36 gros monnaie de Flandre pièce, valant 900 livres de 40 gros dite monnaie la livre, au lieu des 737 livres que précédemment il touchait par an en raison de ses gages et pension, laquelle somme de 1000 *peters* sera payable à partir du 1er mai prochain, en versements trimestriels, par le receveur général de Brabant, Pierre Blonde, et ses successeurs en cet office.
- 9661 1458, 8 mai, Gand (N) Philippe le Bon fait connaître les conditions sous lesquelles il autorise Jan, seigneur de Wezemaal, à disposer par testament à passer devant notaire et témoins ou devant une cour échevinale, de ses fiefs, châteaux, droits seigneuriaux et autres biens.
- [14]58, 16 mai (F) Substance des lettres de cette date, par lesquelles le duc [Philippe le Bon] assigna sur la recette générale de Brabant la pension de 30 livres par an dont Jaqueline de la Barre, femme de Loys de Trait dit *Sampson*, avait jusqu'alors joui sur la recette générale de toutes les finances.
- 9662 1458, 17 mai, Bruxelles (L) Johannes de Foert, fils de feu Mathias, transporte en mains de Johannes de Aa, seigneur du fonds, au profit d'Arnoldus van Trysberge dit *Janssoene*, fils de feu Johannes, un héritage avec habitation, jardin et appartenances, situé entre les deux portes de Saint-Jacques-sur-Coudenberg à Bruxelles, et attenant aux biens de Walterus de Rademakere et de feue Margarete Asselmans.
- 1458, 24 mai, Bruxelles (N+F) Philippe le Bon cède à Gheert vander Espt, pour qu'il en jouisse sa vie durant, les profits et émoluments de la foresterie de Landen, dont jouissait avant lui feu Gilles de Clievere en vertu du don que lui en avait fait feu le duc Jean [IV] de Brabant.

-
- [14]58, 26 mai (F) Substance des lettres de cette date, par lesquelles Philippe le Bon octroya à Guillaume le Roux, sommelier de sa fruiterie, et à Robinette, femme du dit Guillaume, leur vie durant, 200 *ezelladen* de bois par an pour leur chauffage.
- [14]58, 26 mai (F) Substance des lettres de cette date, par lesquelles le duc Philippe le Bon retint maître Jehan Milet pour son secrétaire aux gages de 20 livres par mois, gages que le duc assigna sur la recette générale de Brabant par autres lettres du 30 juillet [1458?].
- 1458, 27 mai, Bruxelles (N+L) Philippe le Bon casse et annule, à la requête du magistrat de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch), les nominations par lui faites aux emplois de priseur du poisson, etc., en cette ville, et en accorde la collation audit magistrat moyennant versement à son profit d'une somme de 3200 florins du Rhin entre les mains du conseiller et receveur général de Brabant, Peter Blonde.
- 9663 1458, 5 juin, Bruxelles (F) Philippe le Bon délègue Bertrandon de la Broquiere, son chambellan et premier écuyer tranchant, maître Jehan l'Orfevre, maître des requêtes de son hôtel et président [du conseil] de Luxembourg, Jehan le Doulx, Thomas Malet, Pierre de Haulteville, maîtres de la Chambre des Comptes à Lille, et Jehan Petitpas, tous conseillers, pour procéder à une enquête sur les abus qui se commettent en matière de justice et de police des villes et plats pays, ainsi qu'en fait d'administration et gestion des domaines, rentes et receveurs des duchés, comtés et seigneuries de Brabant, de Limbourg, de Flandre, de Hollande (Holland), de Zélande (Zeeland), de Namur, etc., et lui en faire le plus vite possible un rapport par écrit afin qu'il puisse y être remédié promptement.
- 9664 1458, 5 juin (L) Les vice-doyen et chapitre de l'église collégiale Saint-Germain de Tirlemont, au diocèse de Liège, délivrent un vidimus de la charte du 13 mars 1458, contenant copie de celles datées du château de Namur, 12 juillet 1445, et de Bruxelles, 13 septembre 1451, vidimus contresigné Eg. de Ertrijke.
- 9665 1458, 9 juin, [Bruxelles] (L) Judocus de Keersmakere dit *Doegens*, fils de feu Judocus, transporte à Reynerus vander Noot, fils de feu Reynerus, acceptant au profit de sa femme, Katherine de Keersmakere dite *Doegens*, sœur dudit Judocus, pour en jouir la vie durant de celui-ci et de Marie de Keersmakere dite *Doegens*, religieuse professe du couvent de Sainte-Élisabeth au mont Sion, au lieu dit *dwarmoesbroeck*, le quart d'une rente de six muids de seigle par an assignée sur diverses parties de terre sises à

Strombeek et à Over-Heembeek, spécifiées dans les présentes lettres.

- 1458, 14 juin, Bruxelles (N) Philippe le Bon déclare annexer à la vicomté de Dormael, en augmentation de ce fief que tient son féal conseiller et maître de la Chambre des Comptes à Bruxelles, Ambrosius van Dynter, le droit de pêche dans le ruisseau qui, venant de Landen, coule devant le château de Dormael et va se jeter dans la Gete à Léau, à charge pour ledit Ambrosius et ses héritiers de tenir le tout en un seul fief mouvant du duché de Brabant.
- 9666 1458, 15 juin, La Haye (Den Haag) (F) *A. de la .X.* écrit à son tres cher seigneur et frère [sic] maître Adrien vander Ee, conseiller du duc de Bourgogne et maître de la Chambre des Comptes à Bruxelles, pour lui demander qui le payera du voyage fait à Bruxelles et à Louvain l'année précédente, à l'occasion de l'appel interjeté par Adrien de Borssele de certain appointment rendu en la Chambre des Comptes de La Haye touchant le procès et différend existant entre lui, Adrien vander Ee, comme demandeur, et ledit de Borssele, comme défendeur.
- 9667 1458, 16 juin, Bruxelles (N) Margriete et Marie Tsots, filles de feu Gielys, donnent à bail à Aerde de Baertmakere, fils de feu Jan, pour un terme de 17 ans consécutifs ayant pris cours à la mi-mai passée et aux conditions spécifiées dans le présent acte, diverses parties de terre arable et un pré appelé *tVlasendal*, le tout situé à Sint-Anna-Pede, hameau de Dilbeek.
- 9668 1458, 16 juin, [Bruxelles] (N) Philips van Geldorp, cleric, agissant au nom de Peter van Meerbeke, maître de la Chambre des Comptes à Bruxelles, afferme à Willem van Haesdonck, fils de Merten, une cense que ledit maître Peter possède à Melsbroek, avec diverses terres arables et un verger, pour un terme de 12 ans consécutifs ayant pris cours à la mi-mai dernière et aux conditions stipulées dans le présent bail.
- 9669 1458, 27 juin, [Jodoigne] (F) Lijesbeth, veuve d'Ernul de Jodoigne, transporte l'usufruit lui appartenant dans le tiers du moulin de Megen et des appartenances au profit d'Engelbertus, son fils, qui en est propriétaire par décès de son père susnommé, et ledit Engelbertus, après en avoir été investi, cède le tout à l'hôpital de Jodoigne représenté par Jacques de Bealande aux conditions spécifiées dans le présent acte.
- 1458, 14 juillet (N) Jan Ruychrock vanden Werve, conseiller du duc de Bourgogne, etc., déclare avoir vendu et transporté au profit d'Adriaen van Borssele, seigneur de Brigdamme, de Duiveland et

de Galmaarden, avoué de Mons en Hainaut, etc., un atterrissement appelé *den Ommeloop van Sinte Janslandt* situé à proximité de sa seigneurie de Duiveland et tel qu'il est défini dans les lettres qu'en donna le duc de Bourgogne, comme comte de Hollande (Holland), à Dirck Boudinszone van Zwieten et à maître Jan Rose, ainsi que dans les lettres touchant la vente qu'en fit Dirck van Zwieten prénommé au profit de Claes Ruychrock, frère de lui Jan précité.

- 1458, 25 juillet, Zierikzee (N) Willem Bolle, receveur de Beoosterschelde en Zélande (Zeeland), certifie lui être parfaitement connu que, conformément à l'accord jadis conclu entre Jan van Cats, depuis décédé, et son gendre Adriaen van Borsselle, seigneur de Brigdamme, de Duiveland, etc., veuf de Marie van Cats, sa fille, Jan van Cats a, un an avant son décès, transporté au profit de son gendre prénommé, par-devant les hommes de fief, l' *ambacht* de Noordgouwe la moitié de celui de Welland avec un huitième du village de Renesse, comme biens autrefois acquis par feu Florys van Borsselle.
- [14]58, 19 août (F) Substance des lettres de cette date par lesquelles Philippe le Bon assigna au profit de Josse du Moulin, lieur des foins de son écurie, 40 francs soit 32 livres monnaie de Flandre par an, sa vie durant, sur la recette générale de Brabant.
- 1458, 22 août (N) Peter Blonde, conseiller et receveur général de Brabant, et Willem van Rythoven, receveur d'Anvers, de Lierre et de Herentals, donnent en arrentement perpétuel aux habitants d'Oorderen et de Wilmarsdonk, au prix de 55 vieux gros tournois monnaie de France, certaines parties de digues, d'héritages et de biens communs non accensés qu'ils déterminent.
- [14]58, 22 août (F) Substance des lettres de cette date, par lesquelles Philippe le Bon assigna sur la recette générale de Brabant, au profit de Marie la Moryne, femme de Guillaume de Carin dit *Mottin*, aide de la fruiterie de la duchesse, la somme de 40 francs par an valant 32 livres monnaie de Flandre, en sus d'une pension dont elle avait déjà été gratifiée par la duchesse et par madame de Charolais.
- 1458, 23 août (N) Philippe le Bon approuve, ratifie et confirme les lettres [datées de la veille] par lesquelles Peter Blonde, conseiller et receveur général de Brabant, et Willem van Riethoven, receveur d'Anvers, de Lierre et de Herentals, ont donné à cens perpétuel aux habitants d'Oorderen et de Wilmarsdonk certaines parties de digues, etc, spécifiées dans lesdites lettres.
- 9670 1458, 4 septembre , Duffel (N) Lettre de Henrick van Eyck, écoutète du Kempenland, aux membres de la Chambre de Comptes

de Brabant, par laquelle il fait savoir que la foresterie de Lommel est desservie par Peter Heythoefs.

- 9671** 1458, 5 septembre (F) Guillaume Moreau et Jacquemart Corosty, procureurs du chapitre noble de Sainte-Waudru de Mons en Hainaut, reconnaissent avoir reçu des chancelier et conseillers de Brabant et des gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles, la copie exacte du livre mentionnant les rentes héréditaires que le duc de Bourgogne et ledit chapitre prennent annuellement en la franchise de Herentals en Brabant.
- [14]58, 20 septembre (F) Substance des lettres de cette date, par lesquelles Philippe le Bon fixa à 300 clinckars par an, valant 210 livres monnaie de Flandre, les gages de maître Gheldolph de le Noot, qu'il avait nommé conseiller de Brabant en remplacement de feu Jehan Hinckaert.
- 9672** 1458, [avant le 1er octobre] (F) Jehan Piera, maître et échevin de la cour de Corroy-le-Grand, Colart de Tilloux, Jehan Courvillains, Jehan le Bonghy et Henry Pawaige, échevins de ladite cour, font savoir que Jehan Sartial a reconnu par-devant eux avoir reçu à cens perpétuel d'Anthonne Franke, receveur du duc de Bourgogne et de Brabant à Mont-Saint-Guibert, au prix de 47 *placken* monnaie de Brabant par an, un courtil appartenant audit duc et gisant à Corroy-le-Grand près de l'église, cens pour lequel il a constitué comme contre-pan un demi bonnier de terre sis en ce village entre les biens de Jehan Godefroid et de Wauthier le Barbier.
- 9673** 1458, 16 octobre, Anvers (N) Ordre de la ville d'Anvers à l'écouterie de Turnhout ou à son *stadhouder* d'Arendonk, pour expulser Woutren her Jans d'une propriété attribuée à Jan Steyman.
- 9674** 1458, 19 octobre, Anvers (N) Lettre de la ville d'Anvers à l'écouterie de Turnhout ou à son *stadhouder* et échevins d'Arendonk concernant l'expulsion de Woutren her Jans d'une propriété attribuée à Jan Steyman.
- 1458, 19 octobre (L) Philippe le Bon déclare que, pour les lettres patentes octroyées par lui de Bruxelles le 27 mai précédent à la ville de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch), les échevins, conseillers, bourgeois et habitants de cette ville lui ont payé une somme de 3200 florins du Rhin d'or, somme versée par eux entre les mains du conseiller et receveur général de Brabant, Petrus Blonde, et dont il leur donne quittance.
- 9675** 1458, 30 octobre (N) Les échevins d'Aa à Leeuw-Saint-Pierre font savoir que par-devant eux R. van Volxhem dit *de Weert*, fils de feu Peter, a transporté au profit de Wouter van Volxhem dit *de Weert*,

filis de feu Pauwels, deux parties de terre situées à Leeuw-Saint-Pierre sur le *Boschvelt*.

- 1458, 9 novembre (N) Philippe le Bon ordonne au receveur de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch), Goessen Heym, de laisser jouir du droit de grute en diverses localités de la mairie de cette ville les personnes qui auront prouvé avoir ce droit en engagère par titres authentiques, mais de retraire ces droits et de les unir aux domaines de Bois-le-Duc au fur et à mesure de l'expiration des octrois de ces personnes, etc.
- 9676 1458, 27 novembre, [Bruxelles] (L) Everardus dit *Vrederix* et Petrus Meersman dit *van Os*, proviseurs des pauvres de la paroisse Saint-Jacques- sur-Coudenberg à Bruxelles, transportent, du consentement du magistrat de cette ville, à Willelmus Aelbrechts, acceptant pour et au nom de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, etc., un jardin, entouré d'un mur situé au lieu dit *dBorgendal*, devant servir à l'agrandissement de la cour ducale.
- 9677 1458, 27 novembre, [Bruxelles] (L) Everardus dit *Vrederix* et Petrus Meersman dit *van Os*, proviseurs des pauvres de la paroisse Saint-Jacques- sur-Coudenberg à Bruxelles, reconnaissent avoir reçu, au nom desdits pauvres, de Willelmus Aelbrechts, payant de la part de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, 50 florins d'or du Rhin du chef d'un jardin emmurailé et situé au lieu dit *dBorgendal*, que Willelmus prénomné acquit naguère desdits pauvres au nom du duc.
- [14]58, 9 décembre (F) Substance des lettres de cette date, par lesquelles le duc Philippe le Bon assigna sur la recette générale de Brabant une pension viagère de 200 francs, valant 160 livres monnaie de Flandre, 200 *ezelladen* de bois et une cule de charbon par an au profit de Claus de Saint-Géry, chevalier, à l'occasion de la résignation par ledit Claus de la charge de maieur de Louvain qu'il avait exercée pendant de longues années, en le maintenant dans la jouissance de toutes autres faveurs dont il avait été gratifié précédemment.
- 1458, 9 décembre, Mons (N) Philippe le Bon nomme Jan van Ranst, seigneur de Cantecroy et de Grand-Bigard, en qualité de maieur de la ville de Louvain, charge que venait de résigner son féal conseiller et chambellan, Claes van Sinte Goericx, après l'avoir occupée pendant de longues années.
- 1458, 31 décembre (F) Note portant que, dans le compte de la recette de Tervuren et de Vilvorde rendu par Johannes Didde pour l'an fini le 31 décembre 1458, il est fait mention d'une rente héritable de douze muids deux villés par an assignée sur le moulin

du duc à Diegem que tenait en fief Godefroy de Bosschen, qui l'avait acquise des veuve et héritiers de maître Jehan de Stakenbourg.

--- 1458 (N) Chapitre du *Kuerboeck van Vilvoirden*, comprenant les articles 34 et 35, intitulé: *Coren gemaict int goudegedinge gehouden int jair XIIIICLVIII*.

XXI. JAAR 1459

- 9678** 1459, 10 janvier, [Jodoigne] (F) Massin de Mont, Henri de Celier et Henri Jaspar, échevins de Jodoigne, certifient que Guillamme vanden Vekenen, receveur du duc en cette localité, a mis aux enchères et affermé, le 30 novembre 1458, les offices dudit Jodoigne aux personnes ci-après nommées: Jehan Malqua, Collart Peurial, Colin le Richehomme, Paulet le Charlier, Jehan Mathieu et Corneille vanden Offene.
- 1459, 13 janvier (F) Substance des lettres de cette date, par lesquelles Philippe le Bon ordonna au receveur général de toutes les finances de payer au duc de Clèves les jours qu'il passera auprès de lui duc à raison de 6000 francs l'an.
- 1459, 20 janvier (N) Sentence rendue par Philippe le Bon sur un différend mu entre l'ammann de Bruxelles, joint à lui le procureur du duc, d'une part, et le magistrat de la ville de Bruxelles, d'autre part, concernant la juridiction dudit amman et de son lieutenant.
- 9679** 1459, 20 janvier, Bruxelles (N) Philippe le Bon révoque les sergents, appelés *ammansknapen*, au nombre d'environ 30, nommés par l'ammann de Bruxelles, défend à celui-ci d'en nommer encore à l'avenir, fixe leur nombre définitif à dix, déclare se réserver le droit de nommer ceux-ci, et prescrit enfin que ceux qui exerceront ces fonctions devront dorénavant résider à Bruxelles et connaître la langue néerlandaise.
- 1459, 3 février (F) Substance des lettres de cette date, par lesquelles Philippe le Bon assigna sur la recette générale de Brabant au profit de Colin Tilleman une pension viagère de 48 livres par an dont sa femme, si elle lui survit, jouira de la moitié aussi sa vie durant.
- 1459, 5 février, Bruxelles (N) Philippe le Bon nomme Henryck van Meereude waradin des monnaies de Brabant en remplacement de Steven vanden Poele, qui a résigné cette fonction entre les mains du chancelier de Brabant, maître Goessen vander Ryt.
- 1459, 7 février (N) Le magistrat de la ville d'Anvers délivre un vidimus des lettres [du 22 août 1459] par lesquelles Peter Blonde, conseiller et receveur général de Brabant, et Willem van Rythoven, receveur des villes d'Anvers, de Lierre et de Herenthals, ont donné à cens perpétuel aux habitants d'Oorderen et de Wilmarsdonk certaines parties de digues, d'héritages et de biens communs y spécifiées, ainsi que des lettres confirmatives [du lendemain] émanées du duc Philippe.

- 9680 1459, 8 mars (N) Roprecht, comte de Virneburg et de Neuenahr, seigneur de Saffenberg, reconnaît avoir reçu du receveur général de Brabant, Peter Blonde, la somme de 6600 florins du Rhin en trois versements respectivement fixés en 1456, 1457 et 1458, au jour de la Noël, par lettres du duc de Bourgogne et de Brabant Philippe le Bon en date du 10 mars 1455.
- 1459, 12 mars, Bruxelles (N) Philippe le Bon donne aux religieux de Groenendael en la forêt de Soignes le vivier de Nijsdam, situé à La Hulpe, à bail pour un terme de 40 ans consécutifs à prendre cours à partir du 15 de ce mois, au prix de 60 moutons par an dont le premier paiement écherra le 15 mars 1460 et aux conditions spécifiées dans les présentes lettres.
- 9681 [1459], 12 mars, [Bruxelles] (N) Les prier et religieux du couvent de Groenendael en la forêt de Soignes, chanoines réguliers de l'ordre de saint Augustin, s'obligent à observer ponctuellement les conditions sous lesquelles il a plu au duc de Bourgogne [Philippe le Bon] leur donner à bail le vivier de Nijsdamme pour un terme de 40 ans consécutifs, à prendre cours le 15 mars suivant, et au prix de 60 moutons par an, dont le premier paiement écherra le 15 mars 1460, par lettres données ce même jour dont ils reproduisent intégralement le texte dans les présentes contre-lettres (voyez l'analyse précédente).
- [1459], 16 mars (F) Substance des lettres de cette date, par lesquelles Philippe le Bon assigna sur la recette générale de Brabant une pension viagère de 70 francs par an, valant 66 livres monnaie de Flandre, au profit de Guy Tierretocq.
- [14]59, 21 mars (F) Substance des lettres de cette date, par lesquelles le duc [Philippe le Bon] octroya à Gheefken de Deurne, varlet de ses pages, fils de Henry, la sergenterie de Strijpt.
- 1459, 22 mars (F) Substance des lettres de cette date, par lesquelles le duc Philippe le Bon, pour récompenser les services rendus par Jaques de Jutphaes dit *le Droege*, assigne à celui-ci sur la recette générale de Brabant une pension viagère de 60 francs par an valant 48 livres monnaie de Flandre pension moyennant laquelle ledit Jacques ne sera plus compté par les escrocs de la dépense de l'hôtel du duc.
- 1459, 3 avril (F) Substance des lettres de cette date, par lesquelles Philippe le Bon assigna au profit de Mahieu de Loz, varlet de chambre de madame de Charolais, une pension de 50 livres par an, sa vie durant, sur la recette générale de Brabant.
- 9682 1459, 13 avril, Bruxelles (F) Philippe le Bon ordonne au premier

huissier d'armes de la chambre du Conseil de Flandre, à la requête de Michiel Wicke, d'ajourner les hommes de fief du bourg de Warneton afin de comparaître devant la chambre du Conseil de Flandre.

- 9683** 1459, 20 avril (N) Frederick, seigneur de Witham, chevalier, déclare avoir résigné sa charge de châtelain, drossard, receveur et bailli de Fauquemont (Valkenburg) à son oncle, Dierick van Palant, qui en a été investi par lettres du duc datées de ce même jour, et avoir remis à cette occasion audit Dierick toutes les lettres y relatives qu'il tenait du duc, datées respectivement des 11, 12 [deux de ce jour] et 13 juillet 1453, et deux du 28 mai 1457, résignation faite contre remboursement de deux prêts d'argent par lui consentis au duc, l'un de 4000 et l'autre de 4200 florins du Rhin et aux conditions spécifiées dans les présentes lettres.
- 1459, 20 avril (F) Substances de lettres de cette date, émanées du duc [Philippe le Bon] et relatives aux gages, à l'augmentation desdits gages et aux émoluments de Thiery de Palant, lieutenant du châtelain et sénéchal de Fauquemont (Valkenburg), Frederick de Witham, etc.
- 1459, 21 avril, Bruxelles (N+F) Philippe le Bon nomme en qualité de clerc de la Chambre des Comptes à Bruxelles Bartholomeus van Meerbeke, fils de Peter, conseiller et maître de ladite chambre.
- 9684** 1459, 25 avril (F) Bastien Cormouleit obtient en arrentement perpétuel de maître Jehan le Roy et de Collart Malgedet un courtil, vivier et tenure sis en dehors *del porte doucharmes* entre les biens de Jehan Fastret, de Saint-Jean et de Jehan le Fevre, au prix d'une maille d'or du Rhin par an payable à la Saint-Jean-Baptiste.
- 1459, 5 mai (F) Substance des lettres de cette date, par lesquelles Philippe le Bon assigna sur la recette de Brabant une pension viagère de 36 sols par jour, valant 657 livres monnaie de Flandre par an, au profit du chevalier Pierre Vasque, que celui-ci soit ou non à son service.
- 1459, 8 mai (F) Philippe le Bon ordonne que dorénavant tous les receveurs généraux et particuliers auront à clôturer leurs comptes au dernier jour de septembre inclus de chaque année à l'exception toutefois de ceux de ces receveurs qui jusqu'à présent ont clôturé leurs comptes à la Saint-Jean [24 juin].
- 9685** 1459, 8 mai, Bruxelles (N) Philippe le Bon déclare se contenter d'une somme de 800 florins du Rhin de 40 gros monnaie de Flandre pièce, que Jan vander Bruggen, chevalier, s'engage à verser à son profit entre les mains du conseiller et receveur général

de Brabant, Peter Blonde, en acquit des abus que les conseillers des domaines et finances pourraient lui reprocher d'avoir commis dans l'exercice des charges d'écouterie d'Anvers et de margrave du pays de Rijen.

- 1459, 28 mai, Bruxelles (N) Philippe le Bon ordonne au receveur de Louvain de publier dans le ressort de son office que quiconque prétend avoir le droit de pêcher dans les rivières, ruisseaux et eaux communes, doit produire, avant le 1er août prochain, les titres qui lui confèrent ce droit, sous peine de voir confisquer ses engins de pêche et d'encourir une amende de trois lions d'or toutes les fois qu'il se livrera à la pêche.
- 1459, 28 mai, Bruxelles (N) Philippe le Bon fixe les droits qu'auront à lui payer les personnes qui hériteront ou acquerront des biens censaux dans la ville et la franchise de Lierre.
- 1459, 31 mai, Bruxelles (F) Philippe le Bon accorde la jouissance du château de Tervuren au chevalier Pietre Vasque, son féal conseiller et chambellan, la vie durant de ce dernier, à charge pour celui-ci de prêter serment entre les mains du conseiller et premier chambellan, le seigneur de Croy et comte de Porcien, de bien garder ledit château.
- 1459, 1er juin, Bruxelles (N+F) Philippe le Bon ordonne que dorénavant toutes recettes de droits seigneuriaux et de congé, d'amortissements, d'anoblissements, de légitimations, de grâces, de rémissions, etc., à lui compétant dans toute l'étendue des duchés de Brabant et de Limbourg et des Pays d'Outre-Meuse, soient versées entre les mains du trésorier de l'Épargne.
- 1459, 1er juin, Bruxelles (N+F) Philippe le Bon charge le secrétaire et lieutenant des fiefs de Brabant, Jean van den Ede, en qualité de commis du trésorier de l'Épargne, le conseiller Gauthier de la Mandre, prévôt de l'église Notre-Dame à Bruges, de la recette des droits seigneuriaux et de congé, etc., dans toute l'étendue des duchés de Brabant et de Limbourg et des pays d'Outre-Meuse.
- 1459, 4 juin (F) Substance des lettres de cette date, par lesquelles le duc Philippe le Bon assigna au profit de Jehan de Cortenbach, sur la recette de Maastricht, une pension à vie de 200 florins du Rhin par an.
- 9686 1459, 6 juin, Bruxelles (N) Philippe le Bon fait connaître les conditions sous lesquelles il a affermé le tonlieu d'Anvers pour un terme de six ans, à prendre cours le 1er février 1462, à Gielys Butoir, écuyer, panetier et amman d'Anvers, et à son défaut à ses ayants droit, avec faculté d'en pouvoir confier en cas d'absence la

gestion au chevalier Mathieu van Lannoys, Philips van Longpret, Jan van Ranst Aertssone et Claesen den Herde, ou à l'un d'eux, ou à quelque personne capable par eux déléguée. Il y est stipulé que le susdit fermier, ou ses ayants cause, auront à se régler dans l'exercice de cette charge selon l'ordonnance qui fut mise en vigueur à partir du 1er février 1441 et dont le texte se trouve inséré dans les présentes lettres, et que celle donnée à Lille, le 22 mars 1454 ne devra pas être observée.

- 9687 1459, 10 juin (N) Henrick Stoeps, fils de feu Henrick, transporte au profit de Robeert Lichtvoets, fils de feu Jan, trois journaux de terre situés au-delà du lieu dit *die Cousdelle*, entre les biens de Henrick Drabbe, de Jan Soffyen et de Daneel Stoeps. Cet acte de transport fut passé par-devant Jan de Block et Geert vanden Feyte, échevins de la cour de Stokkem du chapitre de Saint-Pierre de Louvain à Overijse qui y appendirent le sceau commun de ladite cour.
- 9688 1459, 10 juin (F) Lenart Roelant, fils de feu Lenart, reconnaît avoir reçu d'Adriaen vander Ee, conseiller et maître de la Chambre des Comptes à Bruxelles, un acompte de 100 écus d'or de 48 gros de Flandre pièce sur la somme de 200 écus semblables que devait lui apporter en mariage sa femme, Magriete Vulappels.
- 9689 1459, 10 juin (F) Adriaen vander Ee, conseiller et maître de la Chambre des Comptes à Bruxelles, fait savoir qu'aux termes du traité de mariage naguère fait et passé par-devant notaire et témoins entre Lenart Roelant et Margriete Vulappels, celle-ci est tenue d'apporter en mariage 200 écus d'or de 48 gros monnaie de Flandre pièce, somme pour laquelle il s'est constitué pleige et répondant et dont, ce même jour, il vient de payer la moitié, contre quittance du susdit Lenart. Il permet de verser la seconde moitié de la dotation à la Noël prochaine après que les premiers 100 écus auront été employés à l'achat d'héritages au profit de la susdite Margriete et de ses descendants.
- 1459, 12 juin, Bruxelles (N) Philippe le Bon nomme Jan van Ruysbroeck, dit *vanden Berge*, le vieux, maître des travaux de maçonnerie en Brabant, en remplacement de feu Gielys Lambrechts dit *Stoetpot*.
- 9690 1459, 17 juin (N) Les échevins de la ville de Fauquemont (Valkenburg) certifient que messire Diederich van Palant, seigneur de Wildenberg, drossard et receveur du pays de Fauquemont, a donné une pièce de terre de deux et demi bonniers, jadis vignoble, sise à Fauquemont sur le Kauwenberg, en arrentement perpétuel au prix d'un muid de seigle par an mesure de Maastricht à Johan Vos, habitant de cette ville, qui a constitué suffisant contre-pan pour garantir le paiement dudit muid de seigle.

-
- [14]59, 20 juin (F) Simple mention des lettres de cette date, par lesquelles le duc [Philippe le Bon] nomma pour son conseiller, aux gages de 200 florins par an à charge de la recette générale de toutes les finances, Jehan, comte de Nassau.
- 1459, 20 juin (N) Philippe le Bon déclare que, moyennant versement d'une somme de 32 florins du Rhin de 40 gros monnaie de Flandre pièce, entre les mains du conseiller et receveur général de Brabant, Peter Blonde, il accorde au receveur de Bruxelles, Henrick de Mol, la rémission de tous abus qu'il peut avoir commis contre sa seigneurie et hauteur dans l'exercice de ses fonctions.
- 9691 1459, 8 juillet (N) Philippe le Bon ordonne au receveur de Bruxelles, Henrick de Mol, d'ajourner devant le Conseil de Brabant tous ceux que le fermier du droit de louche en cette ville, Andries, lui désignera comme refusant d'acquitter ledit droit pour entendre les motifs de leur refus et prendre jugement.
- 9692 1459, 12 juillet (N) Anthonys, seigneur de Croy, comte de Porcien, seigneur d'Aarschot, de Bierbeek, d'Heverlee, etc., chambellan héréditaire de Brabant, déclare que sur la rente héritable de 400 florins du Rhin par an que Henrick vander Leck, chevalier, seigneur de Heeswijk, depuis défunt, acquit de Henry de Diest sur la terre de Rivieren par acte du 22 janvier 1414, textuellement inséré dans les présentes lettres, rente dont ledit Henrick dota sa fille aînée Johanne vander Leck, par contrat de mariage du 13 décembre 1423, et lui en confirma la possession par son testament du 31 août 1426, ladite Johanne vander Leck, dame de Heeswijk, d'Asten, de Dyntere, etc, assistée d'Adriaen vander Ee, conseiller et maître de la Chambre des Comptes à Bruxelles, son mambour, a assigné 150 florins semblables au profit de Jan van Cruyningen, fils d'Adriaen et de feu Lysbetten van Glymes, sœur de Jan, seigneur de Berg-op-Zoom, représenté en cette circonstance par Willem Brant qui en fit relief en son nom.
- [14]59, 12 juillet (N+F) Substance des lettres de cette date, par lesquelles le duc [Philippe le Bon] nomma le tailleur de pierre Jehan du Mont maître des ouvrages en Brabant aux gages de 50 *peters* par an en remplacement de feu maître Gille Lambert.
- 1459, 13 juillet, Bruxelles (N) Philippe le Bon nomme son panetier, Jan Pynnock, maieur de Tirlemont, en remplacement de Werner van Davele, chevalier, seigneur de Linsmeau, qui venait de résigner cet office en faveur dudit Jan Pynnock.
- 1459, 13 juillet, Bruxelles (N) Philippe le Bon autorise Jan Pynnock à se faire remplacer comme maieur de Tirlemont par un homme

assermenté toutes les fois que son état de panetier l'oblige à s'absenter de Tirlemont.

- 1459, 21 juillet (F) Substance des lettres de cette date, par lesquelles Philippe le Bon accorda en aumône à Guillaume, le portier de la cuisine de son hôtel, sa vie durant, 30 francs par an sur la recette générale de Brabant, qui valent 24 livres monnaie de Flandre.
- 1459, 21 juillet (F) Substance des lettres de cette date, par lesquelles Philippe le Bon octroya en aumône à Guillaume Morlent, naguère son palefrenier, une pension de 30 francs par an sa vie durant, valant 24 livres monnaie de Flandre, sur la recette générale de Brabant.
- 1459, 4 août (F) Substance des lettres de cette date, par lesquelles le duc [Philippe le Bon] donna à Engelbert de Dilbeek la sergenterie de Leeuw-Saint-Pierre, qui vaquait par résignation de Hubert Goebels.
- 1459, 12 août (N) Everard de La Mark, fils aîné d'Arenberg, déclare que son château d'Arenberg sera rentable à Philippe le Bon et à ses successeurs, aussi longtemps qu'il n'aura pas remboursé, soit à Aix-la-Chapelle (Aachen), soit à Maastricht, la somme de 2000 florins du Rhin que le duc lui a prêtée.
- 1459, 14 août, Bruxelles (N) Ordonnance concernant les femmes de mœurs légères et les souteneurs, les vagabonds, les *brantschatteren* et *transeneerderen*, les joueurs *mit quaden teerlingen oft mit botterijen*, le port d'armes prohibées, les livrées et uniformes, et la mendicité.
- 9693 1459, 14 août, Bruxelles (N) Philippe le Bon, à la requête des Trois États de Brabant qui s'engagent à l'indemniser des abus commis dans ce duché contre sa seigneurie et hauteur en fait de justice et de police, consent à faire cesser l'information à laquelle il faisait procéder par quelques-uns de ses conseillers, accorde la rémission de tous abus commis jusqu'à ce jour, et renvoie devant leurs juges naturels les particuliers coupables, en se réservant toutefois la connaissance de tous crimes de lèse-majesté, de faux monnayage, etc.
- 9694 1459, 16 août (N) Carsslys van Palant, seigneur de Bredenbent, déclare que, de sa libre volonté, il a reçu en fief de Philippe (le Bon) duc de Bourgogne, de Lothier, de Brabant et de Limbourg, comte de Flandre, etc..., son propre château de Bredenbent et 21 journaux de prairies, situées près de la cour de Kunkel, et qu'il lui en a rendu foi et hommage et a promis que lui et ses héritiers

tiendraient ces biens en fief, selon le droit brabançon, dudit duc et de ses successeurs au duché de Brabant, les autorisant à y entrer librement et où s'en servir, mais à leurs frais, contre quiconque, sauf contre le duc de Juliers et ses pays et sujets, en retour de quoi le duc de Bourgogne lui a promis aide et protection.

- 9695** 1459, 18 août (N) Wencelen van Ozy reconnaît avoir reçu du receveur de Bruxelles, Henrick de Mol, cinq couronnes de France pour le terme échu le 12 mai dernier, de la rente viagère de 20 couronnes semblables par an qu'il tient sur la forêt de Soignes et la recette de Bruxelles.
- 9696** 1459, 18 août (N) Wencelen van Ozy déclare que le receveur de Bruxelles, Henrick de Mol, lui a payé cinq couronnes de France pour le terme échu le 12 mai dernier, de la rente de dix couronnes semblables que lui et Margriete van Ozy, sa sœur, ont leur vie durant sur le produit de la forêt de Soignes et la recette de Bruxelles.
- 9697** 1459, 22 août, Anvers (N) La ville d'Anvers demande à Henrick Mutsaert d'acquitter endéans les huit jours sa dette à Godevaerde van Kuyct, écoutète de Turnhout.
- 9698** 1459, 10 septembre (N) Philippe le Bon ordonne à Jan Stoep, son secrétaire et maître des corvées en Brabant, de laisser acquitter lesdites corvées en argent à partir du 1er novembre prochain par les établissements religieux qui en sont annuellement redevables au taux à fixer, sauf en cas exceptionnel où les gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles où le receveur général de Brabant lui ordonneraient de faire exécuter lesdites corvées par les intéressés.
- 1459, 4 octobre, Bruxelles (N) Philippe le Bon fait savoir que, ce même jour, Jan Hinckaert, par décès de Jan, son père, a repris de lui à hommage, les cinq fiefs suivants: le village d'Ohain près de La Hulpe, avec tout ce qui en dépend; le moulin de ce lieu avec un vivier et autres choses en dépendantes; la moitié de la maison de Chantelieu, avec environ 26 bonniers de terre, pré et eau, et 16 bonniers de bois appelés le bois de Rixensart; 22 bonniers de terre situés à Frendeys lez-Hoeilaert; une rente héritable de 100 florins de Hollande (Holland) par an assignée sur la seigneurie de Rotselaar et ses dépendances.
- 1459, 6 octobre, Bruxelles (F) Ordonnance de Philippe le Bon contenant les instructions selon lesquelles les officiers de justice en Brabant auront à se régler dans l'exercice de leurs fonctions, la reddition de leurs comptes, etc.
- 1459, 6 octobre (F) Substance des lettres de cette date, par

lesquelles Jehan, seigneur de Wezemaal, etc., donne à Jehanne, sa fille, femme de Pietre de Huldemberge, la maison de Westerloo, appelée *le steynen huys*, avec les étables, grange, jardins, pâtures et autres appartenances, pour être possédée, après son décès, par elle et ses hoirs.

- 1459, 10 octobre, Bruxelles (N) Philippe le Bon investit Antoine, seigneur de Croy, comte de Porcien, seigneur de Renty, d'Aarschot, etc., son cousin, conseiller et premier chambellan, de la charge de châtelain, drossard et semonceur des hommes de fief des château, ville et pays de Limbourg, devenue vacante par le décès de son cousin Robert, comte de Virneburg, aux mêmes gages, droits, profits et émoluments que ceux dont jouirent ledit feu Robert et ses autres prédécesseurs, et aux conditions stipulées dans les présentes lettres.
- [14]59, 17 octobre (F) Substance des lettres de cette date, par lesquelles Philippe le Bon attacha à son service Jaquemin de Lespine, fondeur de bombardes, en lui accordant sur la recette générale de Brabant une pension de 100 livres monnaie de Flandre par an jusqu'à son rappel.
- 9699 1459, 20 octobre, Bruxelles (N) Philippe le Bon, en reproduisant textuellement les chartes respectivement datées de Bruxelles, 17 octobre 1330, de Bruxelles, 20 janvier 1424, celle-ci avec insertion de la précédente et du 6 août 1440, mande aux drossard, avoué, receveur et autres officiers du pays de Fauquemont (Valkenburg), qu'à la requête de Margriete van Hamel, fille de feu Arnt qui fut seigneur d'Elderen et de Trazegnies et veuve de Scheyffart van Merode, en son vivant seigneur de Bornem, il a remis ladite dame en possession du fief de Borgharen avec tout ce qui en dépend, et leur ordonne de lui en laisser la libre et paisible possession à perpétuité.
- 9700 1459, 22 octobre, Bruxelles (F) Philippe le Bon mande aux conseillers commis sur le fait des domaines et finances qu'il a octroyé à son amé et féal chevalier et chambellan, Philippe, bâtard de Brabant, pour qu'il en jouisse sa vie durant pour son entretien, une pension de 1000 *peters* d'or par an valant 900 livres du prix de 40 gros monnaie de Flandre la livre, en leur ordonnant d'en laisser la paisible possession audit Philippe et d'en faire effectuer le paiement au profit de celui-ci par le receveur général de Brabant.
- [14]59, 24 octobre (F) Substance des lettres de cette date, par lesquelles le duc Philippe le Bon assigna sur la recette générale de Brabant et jusqu'à son rappel, au profit de maître Henry Bogart, gardien de ses petits oiseaux, deux gros de Flandre par jour, soit par an 18 livres cinq sols monnaie de Flandre.

-
- 1459, 31 [ou 10?] octobre 1459 (F) Simple mention des dernières ordonnance et instructions du duc [Philippe le Bon] de cette date, relatives à l'exercice des charges de justice en Brabant et Limbourg, à propos des gages du sénéchal de Limbourg.
- 1459, 8 novembre (F) Substance des lettres de cette date, par lesquelles Philippe le Bon octroya à Jehanne Gommer, veuve de Pierre du Chesne, et à Philippe et Katherine, ses enfants, sur la recette générale de Brabant et jusqu'à son rappel, 200 couronnes par an valant, au prix de 48 gros pièce, 240 livres monnaie de Flandre par an.
- 1459, 12 novembre, Bruxelles (N) Philippe le Bon, à la requête des habitants de Tielt [Notre-Dame] leur confirme, en les reproduisant textuellement, les lettres de l'an 1200, par lesquelles le duc Henri [ler] de Lotharingie accorda aux habitants de ce village l'affranchissement du droit de mortemain, etc.
- 9701 1459, 22 novembre (L) Wilhelmus de Vos dit *de Nagelmakere*, fils naturel de Mathie de Vos, et Elizabeth de Langendale, femme du dit Wilhelmus et fille de feu Symon, transportent en mains de Henricus Weyns, clerc, représentant la léproserie de Saint-Gilles (*Obbruxella*) comme possesseur du fonds, au profit de Jacques de Beerent dit *Mennens*, fils de feu Jacobus: un verger de 41 verges situé audit Saint-Gilles au-delà du vignoble de feu Johannes de Froyere, entre les biens de Johannes de Boesdale auparavant possédés par Francon Wante, de Walterus Vrederix de Egidius Boenhauwe précédemment tenus par Wilhelmus Rulleman; le droit leur compétant dans un cens d'un florin et demi d'or par an hypothéqué sur une terre sise au même lieu entre les biens de Jacobus de Beerent et de Egidius Boene; leur part dans un cens d'un florin d'or par an assigné sur une terre située à proximité des biens susdits; ce qui leur revient dans un autre cens annuel d'un florin d'or sur une partie de terre adjacente à la précédente.
- 1459, 9 décembre, Bruxelles (N) Philippe le Bon nomme le chevalier Philips Hinckart maître forestier de Brabant.
- 1459, [9 décembre, Bruxelles] (F) Instructions d'après lesquelles le maître forestier de Brabant, Philips [Hinckart], aura à se régler dans l'exercice de ses fonctions.
- 9702 1459, 9 décembre, Bruxelles (N) Ordonnance de Philippe le Bon concernant l'administration de la forêt de Soignes, qu'auront à publier et faire afficher aux lieux habituels Peter Blonde, conseiller et receveur général [de Brabant], et Philips Hinckart, chevalier, maître forestier de Brabant.

-
- 1459, 9 décembre, Bruxelles (F) Philippe le Bon ordonne au maître forestier de Brabant, Philippe Hinckart, d'observer strictement les instructions selon lesquelles il aura à se régler dans l'exercice de ses fonctions.
- 1459, 9 décembre, Bruxelles (F) Philippe le Bon ordonne aux gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles d'entretenir en tous leurs points les ordonnances et instructions qu'il venait d'édicter en vue d'assurer la bonne administration de la forêt de Soignes et du droit de pâture dans celle-ci, ainsi que de veiller à ce que le receveur général de Brabant, le maître des forêts et autres intéressés se règlent ponctuellement d'après leurs instructions.
- 1459, 11 décembre (F) Substance des lettres de cette date, par lesquelles le duc [Philippe le Bon] accorda à Jehan vanden Hove nommé *Hoefken*, à sa vie, avec faculté de la faire desservir en son nom par une personne à ce apte et idoine, la sous-mairie de la ville de Tirlemont qu'avait exercée avant lui feu Jehan Henry.
- 1459, 12 décembre, Bruxelles (N) Philippe le Bon cède à la ville de Halen le *viergelt*, consistant en un droit à lever annuellement sur les maisons de cette ville hormis sur celles occupées par des personnes soutenues par la Table des pauvres, à charge de lui payer, et à ses successeurs au duché de Brabant, une redevance de 50 escalins monnaie de Louvain par an.
- 9703 1459, 13 décembre (N) Les échevins, conseillers et bonnes gens de Halen, en reproduisant textuellement les lettres datées de Bruxelles, 12 décembre 1459, s'obligent à payer annuellement au duc Philippe le Bon, et à ses successeurs au duché de Brabant, à la Saint-Bavon, la redevance de 50 escalins monnaie de Louvain qu'ils lui doivent pour la cession à perpétuité du droit sur les feux (*dat viergelt*) en leur ville.
- 1459, 13 décembre, Bruxelles (F) Philippe le Bon nomme le conseiller et receveur général de Brabant, Pierre Blonde, maître de la Chambre des Comptes à Bruxelles.
- 9704 1459, 20 décembre, Bruxelles (F) Philippe [le Bon] ordonne que pendant dix ans consécutifs nulles laines et peaux laineuses d'Angleterre, d'Irlande et du pays de Galles ne pourront être importées dans ses États, sans passer par l'étaple de Calais, sous les peines édictées dans les présentes lettres contre tous contrevenants.
- 9705 1459, 20 décembre, Bruxelles (L) Petrus Pauwels, fils de feu Martinus, Daniel Meeus, fils de feu Henricus, et Sigerus vanden

Broeke, fils de feu Johannes, jurés du métier des maçons à Bruxelles, agissant au nom de cette corporation, transportent entre les mains du receveur de Bruxelles, représentant cette ville comme propriétaire du fonds, au profit de maître Judocus Bruyninck, chirurgien du duc de Bourgogne et de Brabant [Philippe le Bon], fils de feu Henricus, certaine partie des anciens fossés de Bruxelles, sise en dehors de l'ancienne porte de Coudenberg entre cette porte et une partie de firmature de feu Godefridus Bras.

- 1459, 27 décembre (F) Substance des lettres de cette date, par lesquelles le duc Philippe le Bon fixa les gages de maître Guy Moelenpas, son procureur général en Brabant, à 200 francs par an, valant 160 livres monnaie de Flandre, à prendre sur le produit de ses exploits.

- 1459, 28 décembre (F) Simple mention des lettres de cette date, par lesquelles le duc Philippe le Bon confirma celles du 14 mai 1415, en vertu desquelles le feu duc Antoine de Brabant avait investi Jehan de Eynenberch de la rente féodale de 50 florins du Rhin par an que Guillaume de Vlatem avait tenue sur la recette de Limbourg aux conditions spécifiées dans lesdites lettres.

- 1459, 28 décembre (F) Substance des lettres de cette date, par lesquelles le duc Philippe le Bon confirma à Renart van Rouereux la possession d'une rente féodale de 50 florins du Rhin par an sur la recette de Limbourg, qui lui compétait du chef de sa femme, héritière de Jehan de Hertoge, en vertu de lettres du feu duc Antoine de Brabant, datées du 14 mai 1415.

- [vers 1459?] (N) Formulaire du serment à prêter par les forestiers de la forêt de Soignes.

- [vers 1459?] (N) Formulaire du serment à prêter par les marchands jurés de la forêt de Soignes.

XXII.JAAR 1460

- [14]60, 3 janvier (F) Substance des lettres de cette date par lesquelles Philippe le Bon décide que dorénavant le duc de Clèves jouira, jusqu'à son rappel, de la provision entière de 6000 francs par an qu'il lui a assignée sur la recette de toutes les finances, et dont il n'avait auparavant joui qu'à raison du nombre de jours passés auprès de sa personne.
- 9706 1460, 8 janvier (N) Adriaen van Emmechoven, chevalier, naguère maître de Tirlemont, donne quittance au duc de Bourgogne et de Brabant de tout ce qu'il peut lui devoir en raison de ses services tant en Flandre qu'ailleurs.
- 1460, 1er février (F) Substance des lettres de cette date par lesquelles Philippe le Bon donna à Sohier Boyken la sergenterie de Wilrijk, valant par an quatre livres monnaie de Flandre.
- 9707 1460, 3 février, Bruxelles (N) Philippe le Bon mande aux fermiers du tonlieu de Lith d'enregistrer les biens et les noms des bourgeois de Maastricht qui sont passé par le tonlieu de Lith et qui jouissent de l'exemption de tonlieu.
- 1460, 12 février (N+F) Philippe le Bon déclare avoir donné à ferme le vivier *van Roedeken* situé à Watermael avec le pré y appartenant, aux prieur et religieux de l'abbaye Saint- Paul à Rouge-Cloître dans la forêt de Soignes, pour un terme de 35 ans consécutifs ayant pris cours le 25 décembre 1459, moyennant paiement d'une redevance annuelle de 40 moutons de 14 deniers de gros monnaie de Brabant pièce et aux conditions stipulées dans les présentes lettres.
- 9708 1460, 12 février (N) Les prieur et religieux de Saint-Paul à Rouge-Cloître dans la forêt de Soignes, chanoines réguliers de l'ordre de saint Augustin, promettent d'observer ponctuellement les conditions contenues dans les lettres datées de Bruxelles, 12 février 1460, dont ils reproduisent le texte intégral, par lesquelles le duc Philippe le Bon leur a donné le vivier *ten Roedeken* sous Watermael à bail pour un terme de 35 ans consécutifs, ayant pris cours à la Noël dernière, au prix de 40 moutons par an.
- 1460, 1er mars (L) Rolandus de Mol, Johannes Taye, seigneur de Ruisbroek, Michael de Leeu dit *de Cantere*, et Reynerus vander Noot, échevins de Bruxelles, déclarent que, par- devant eux, en présence de Jacobus de Droegenbroeck, lieutenant de l'ammann de Bruxelles, il a été procédé par Johannes Stoop, secrétaire du duc de Bourgogne et de Brabant Philippe le Bon et fils de feu Michael, à la vente des biens ci-après désignés au profit de Petrus de Sluytere,

fils d'Everardus, au prix de 600 Philippus d'or alias *rijders*, somme à déduire de celle de 3000 semblables deniers souscrite naguères au profit de Bartholomeus de Vucht, cleric de la ville de Bruxelles, par feu Petrus vander Eycken, conseiller du dit duc et maître des garennes en Brabant, fils de feu Nycolaus, et à charge pour l'acquéreur prénommé de payer le cens annuel y assigné pour la chapellenie de Saint- Barthelémi, fondées dans l'église Sainte-Gudule à Bruxelles, chapellenie administrée par Arnoldus Volkaert, administrateur des biens du chapitre de Sainte-Gudule, qui intervint à ce transport en cette qualité. Les biens vendus consistaient en deux maisons, l'une possédée jadis par feu Andrea de Vacquaria, en son vivant secrétaire du duc de Bourgogne et de Brabant, l'autre appelée *hospicium de Zeyne*, qui étaient situées au Coudenberg à Bruxelles, entre l'héritage de Johannes de Blitterswyck connu sous la dénomination *In den Ingel*, l'hôtel d'Anthonius, seigneur de Croy, conseiller et premier chambellan du dit duc, les écuries ducales et la demeure de Johannes de Erpe alias *Ostensis*, aussi conseiller du duc.

- 9709 1460, 3 mars, Bruxelles (N) Philippe le Bon nomme Olivier Croees, forestier de la forêt de Soignes aux droits, profits et émoluments accoutumés, à charge de prêter au préalable le serment d'usage entre les mains du maître des forêts de Brabant.
- 1460, 3 mars (N) Philippe le Bon donne à perpétuité en ferme à la ville de Bruxelles la halle au blé et le droit de louche aux conditions spécifiées dans les présentes lettres.
- 9710 1460, 4 mars (N) Le magistrat de Bruxelles, tant en son nom qu'au nom des habitants de cette ville, promet de se conformer strictement aux conditions sous lesquelles la halle au blé et le droit de louche ont été affermés à perpétuité à cette ville, au prix de 1000 florins du Rhin par an, par Philippe le Bon en vertu des lettres patentes de celui-ci datées du jour précédent reproduites textuellement dans les présentes lettres.
- 1460, 5 mars (N) Philippe le Bon fait savoir que Henrick van Ranst, chevalier, a repris à hommage de lui en ce jour, par-devant des hommes de fief, le village de Boxtel avec seigneurie.
- 1460, 6 mars (N) Philippe le Bon fait savoir que ce jour-là, par-devant le lieutenant des fiefs en Brabant, le chevalier Henrick Magnus, son conseiller et chambellan, et des hommes de fief, Andries Wolfarts a transporté la seigneurie de Poederlee avec tout ce qui en dépendait, au profit de Peter van Brimeu, fils de Garrijn, et de la femme du dit Peter, Magdaleene van Vriessle, fille de Wouter, qui ont été investis avec toutes les formalités de droit requises.

-
- 1460, 7 mars (L) Petrus de Sluytere, fils d'Everardus, transporte à Johanne de Gommer, veuve de Petrus vander Eycken, en son vivant conseiller du duc de Bourgogne et de Brabant, deux maisons, dont l'une appartenait jadis à feu Andreas de Vacquaria, en son vivant secrétaire du dit duc, et l'autre appelée *Hospicium de Zeyne*, et qui sont situées au Coudenberg à Bruxelles, entre le bien de Johenne de Blitterswijck connu sous la dénomination *In den Ingel*, la demeure d'Anthonius, seigneur de Croy, conseiller et premier chambellan du dit duc et l'habitation de Johannes de Erpe alias *Ostonis*, aussi conseiller du duc, transport effectué sous la garantie de Jacobus van Droegenbrouck, lieutenant de l'amman de Bruxelles, lors absent.
- 1460, 9 mars (L) Johanna de Gommer, veuve de Petrus vander Eycken, en son vivant conseiller du duc de Bourgogne et de Brabant, transporte entre les mains d'Arnoldus Volkart; prêtre intervenant pour la chapellenie de Saint Barthelémi fondée dans l'église de Sainte-Gudule en qualité d'administrateur du chapitre de cette église, au profit de Michael de Changy, chevalier, maître de l'hôtel du duc de Bourgogne et de Brabant, ce acceptant au nom du dit duc, deux maisons, dont l'une appartenait jadis à feu Andreas de Vacquaria, en son vivant secrétaire du dit duc, et l'autre appelée *Hospicium de Zeyne*, et qui sont situées au Coudenberg à Bruxelles, entre le bien de Johenne de Blitterswijck connu sous la dénomination *In den Ingel*, la demeure d'Anthonius, seigneur de Croy, conseiller et premier chambellan du dit duc et l'habitation de Johannes de Erpe alias *Ostonis*, aussi conseiller du duc et chargées d'une rente annuelle et héréditaire de 20 florins d'or de Florence au profit de la susdite chapellenie, transport ensuite duquel ledit Arnoldus Volkart céda ces maisons à Michael de Changy, représentant le duc, à charge de payer annuellement la rente y assignée.
- 1460, 28 avril Bruxelles (F) Sentence définitive rendue par le duc Philippe le Bon en la cause pendante devant le Conseil de Brabant entre Jehan Gordion, joint à lui le procureur général demandeurs, d'une part, et les bourgmestres, échevins et conseillers de Louvain, défendeurs, d'autre part, sentence par laquelle cette ville fut condamnée à payer une amende de 12.000 *rijders* d'or, à restituer à Jehan Gordian les biens qui lui avaient été pris et à l'indemniser de tous frais et dommages par lui souffert de ce chef.
- 1460, 10 mai, Bruxelles (N) Philippe le Bon nomme Claes van Vucht conseiller et maître de la Chambre des Comptes à Bruxelles, sans gages.
- 9711 1460, 19 mai (N) La ville d'Anvers transmet une supplique de

Gheerd Willems de Tielen à Godevaert van Kuyct, écoutète de Turnhout.

- 9712** 1460, 20 juin (F) Goffart Gheutekin et Ghiert del Porte, échevins de la ville et franchise de Grez, attestent qu'en l'an 1450 le 12 mars, par-devant eux et leurs échevins, Wotre d'Eldre, lors receveur de Grez, bailla héréditablement à ferme le courtil del Calstre à Pieremal le Couvreur, cens pour lequel celui-ci constitua suffisant contre-pan.
- 9713** 1460, 20 juin, Lille (F) Lettre de Margrite de Boncqourte à Adrien vander Ee concernant entre autres des affaires d'argent.
- [14]60, 24 juin (F) Substance renouvelée en faveur des arbalétriers de Maastricht, pour un terme de 12 ans consécutifs à prendre cours à partir de la date susdite, le don qu'il leur avait fait sur la recette de Maastricht de 10 florins du Rhin par an valant dix livres de 40 gros monnaie de Flandre la livre.
- 9714** 1460, 24 juin, Middelbourg (Middelburg) (F) Charles de Bourgogne, à la requête d'Adrian de Borssele, seigneur de Brigdamme, conseiller et chambellan du duc, son père, confirme et ratifie, en le reproduisant textuellement, le contrat de mariage du dit Adrian et d'Anne, bâtarde de Bourgogne, daté du 5 décembre 1457.
- 9715** 1460, 27 juin, Bruxelles (F) Ordonnance de Philippe le Bon, à publier par les gens des Chambres des Comptes de Dijon, de Lille, de Bruxelles et de La Haye (Den Haag) en Hollande (Holland), pour obliger les officiers comptables de ces Chambres à rendre leurs comptes au plus tard quatre mois après l'expiration de l'an dont ils ont à compter.
- 9716** 1460, 8 juillet, Bruxelles (F) Philippe le Bon fait connaître les clauses du règlement provisoire élaboré par lui sur la validité des lettres d'adhérence, d'investitures, etc. passées devant le magistrat de Louvain avant et après la sentence rendue par lui, le 28 avril dernier, en cause de Jehan Gordien et le procureur fiscal, demandeurs, contre ledit magistrat, défendeur.
- 9717** 1460, 15 juillet (F) Jehan Batriel et Pierart Winbert, échevins d'Odomont, font savoir qu'eux et aucuns de leur co-échevins se rappellent parfaitement la saisie de la terre de Gautier Adoye faite après la Noël 1433 par Jehan Varman, lors receveur de Nivelles, pour défaut de paiement de la rente due de ce chef, la mise aux enchères du bien saisi et son adjudication au profit de Pierart Hanet au prix de deux chapons par an pour le paiement desquels l'acquéreur constitua suffisant contre-pan.

-
- 9718 1460, 15 juillet (F) Pierart Winbert et Jean Batriel, échevins d'Odomont, délivrent un record à la requête d'Antoine le Bisse, receveur de Nivelles, portant que le receveur de cette ville en 1440, Gillis de l'Escaut dit *Martins* fit procéder à la saisie de l'héritage que tenait lors Gillain Courtial pour défaut de paiement du cens qu'en devait celui-ci, et que cet héritage, ayant par après été mis à proclamation par ledit receveur fut adjugé à Henri Stassin à quatre chapons de rente par an pour le paiement de laquelle rente ledit acquéreur constitua suffisante caution.
- 9719 1460, 15 juillet (F) Jehan Batriel et Pierart Winbert, échevins d'Odomont, attestent que le receveur de Nivelles, Anthone le Bisse, a donné en arrentement perpétuel à Pierart Havet, au prix d'un vieux gros de cens par an, un terrain vague d'environ un demi-bonnier gisant à Odomont entre les biens de Jehan Wimbert et de Jehan le Lambierde, cens pour lequel ledit acquéreur, du consentement de Henri Havet, constitua comme contre-pan sa maison, sise à Odomont et attenante au courtil des héritiers de Gerart Batriel.
- 1460, 19 juillet (F) Substance des lettres de cette date par lesquelles le duc Philippe le Bon permit à Jehan, seigneur de Wezemaal, de charger sa terre de Wezemaal de 40 lions par an de rente.
- 1460, 6 août, Bruxelles (N) Philippe le Bon nomme Andries Sloeven alias *van Carelo setter vanden oirberhoute* de la forêt de Soignes.
- 1460, 11 août (F) Substance des lettres de cette date par lesquelles le duc Philippe le Bon fixa les gages de Colart de Bailleul comme lieutenant de monseigneur de Croy de la châtellenie de Limbourg.
- 1460, 11 août, Bruxelles (N) Philippe le Bon, à la requête de son cousin, conseiller et premier chambellan, Anthoon, seigneur de Croy, comte de Porcien, etc., châtelain, drossard et semonceur des hommes de fief des château, ville et terre de Dalhem, et de son lieutenant audit Dalhem, le chevalier Colart van Bailleul, nomme, pour desservir cette charge sa vie durant, Dirick Krommel van Nychterssem aux mêmes gages, droits, profits et émoluments que ceux dont jouirent le seigneur de Croy et son lieutenant prénommés, et aux conditions spécifiées sans les présentes lettres.
- 9720 1460, 12 août (F) Sentence rendue par les échevins du fief de Rognon ci-après nommés, en cause des fermiers du petit winnaige, joint à eux Anthone le Bisse, receveur et maieur du dit fief qui appartient au duc de Brabant, d'une part, et Jehan Colgnon et Pierart le Ghernon, charron, demeurant à Chesteleing au pays de

Liège, représenté par Jehan Blavier, d'autre part, en vertu de laquelle ceux-ci furent condamnés au paiement du dit petit winnaige dont ils prétendaient devoir être exempts.

- 1460, 12 août (L) Le doyen et chapitre de Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle (Aachen), au diocèse de Liège, délivrent un vidimus de la charte datée du 4 octobre 1370.
- 1460 (L) Le doyen et chapitre de Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle (Aachen), au diocèse de Liège, délivrent un vidimus de la charte datée de Bruxelles, 1er novembre 1386.
- 1460, 17 août (F) Substance des lettres de cette date par lesquelles Jehan, seigneur de Wezemaal, pour récompenser Guillaume Trabukier des bons services qu'il lui avait rendus, le gratifie, à charge de la tenir de lui perpétuellement, d'une rente de 28 florins du Rhin, par an sur la recette de sa seigneurie de Wezemaal.
- 9721 1460, 17 août (N) Jan Didden, receveur de Tervuren et de Vilvorde pour le duc de Bourgogne et de Brabant, fait savoir que, par-devant lui et les tenanciers jurés du dit duc ci-après nommés, comparut en personne Henrick vanden Bruggen, fils de feu Henrick, qui transporta au profit de Joes van Eelwyt, fils d'Andries, et de la femme du dit Jan, Kathelyne der Kynderen, fille de Joes, au prix de 48 *peters* d'or 19 sols pièce, une rente de deux muids de seigle par an, hypothéquée sur le moulin de Ryemelgem et naguères acquise par le susdit vendeur de feu Peter den Poesel, fils de feu Gielys, qui avait jadis acquis ledit moulin des habitants et bonnes gens d'Erps et de Kwerps, auxquels il avait été donné par la duchesse Jeanne de Brabant, comme le tout est spécifié dans les lettres datées du 3 juillet 1424 et scellées par Laureys Vyolets, en ce temps receveur de Tervuren et de Vilvorde, rente rédimible aux prix et conditions spécifiées dans les présentes lettres.
- 1460, 18 août, Bruxelles (L) Philippe le Bon accorde aux recteurs, professeurs et étudiants de l'université de Louvain, de nouveaux privilèges, libertés, immunités et exemptions.
- 9722 1460, 25 août (N) Dirick Krommel van Nychterssem déclare avoir promis, sous serment prêté en la Chambre des Comptes à Bruxelles, d'observer ponctuellement les conditions sous lesquelles le duc de Bourgogne et de Brabant Philippe le Bon l'a nommé châtelain, drossard et semonceur des hommes de fief des château, ville et terre de Dalhem par lettres patentes datées de Bruxelles, 11 août 1460, dont il reproduit intégralement le texte.
- 1460, 27 août, Bruxelles (F) Appointment rendu par l'évêque et

comte de Thoul et autres commis sur le fait des domaines et finances, en cause de maître Adrian vander Ee contre maître Michiel Garnier. Aux termes de cet appointment Michiel Garnier avait à restituer à Adrian vander Ee avant le 1er novembre 1460 et dans cette ville de Bruxelles, les deux documents, régulièrement datés de Paris, 11 octobre et 13 novembre 1418, que ledit Adrian lui avait confiés le 9 mai 1448 pour s'en aider dans une mission qu'il avait à remplir à Paris.

- [14]60, 9 septembre (F) Substance des lettres de cette date par lesquelles le duc Philippe le Bon pour récompenser de ses bons services son messenger Loyqin de la Pare, accorde à celui-ci, sa vie durant, sur la recette générale de Brabant, quatre gros de Flandre par jour, valant par an 36 livres dix sols.
- 9723 1460, 21 septembre (N) Philippe le Bon, à la requête de son conseiller et chambellan Philip van Hoirne, seigneur de Baucigny, de Gaasbeek en de Hondskoote, et châtelain de Löwenstein, approuve et confirme, en les reproduisant textuellement, les lettres du 27 septembre 1457, par lesquelles ledit Philip van Hoirne résigne au profit du conseiller Pieter Annoke la jouissance, sa vie durant, de la dite charge de châtelain de Löwenstein aux mêmes droits, gages, profits et émoluments que ceux dont avaient joui ledit Philippe et son lieutenant feu Floris vander Dussen, et aux autres conditions spécifiées dans les présentes lettres confirmatives.
- 1460, 26 septembre (N) Déclaration de Jan van Bloes, maître et surintendant des éperviers, faite en la Chambre des Comptes à Bruxelles, au sujet des éperviers ou de leur valeur en argent, qu'ont à livrer annuellement au duc, le jour de la Saint-Laurent [10 août] les sept officiers en chef du duché de Brabant, à savoir le drossard, le maïeur de Louvain, l'aman de Bruxelles, l'écoutète d'Anvers et margrave du pays de Rijen, l'écoutète de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch), le maïeur de Tirlemont et le bailli du *Walsschen lande*, et les officiers subalternes de Brabant ci-après nommés: le maïeur de Tirlemont, le lieutenant drossard, les écoutètes de Bois-le-Duc, de Peeland, de Kempeland, de Maasland, d'Oosterwijk, ainsi que Ghevaert van Dennoe, non qualifié. Le paragraphe final mentionne que Loduwyc van Blaesvelt, en sa qualité de lieutenant du maître fauconnier de Brabant, demanda à ceux de la Chambre des Comptes de faire rechercher et de publier les droits compétents au duc de Brabant du chef de la fauconnerie.
- 9724 1460, 30 septembre (A/D) Margritte van Sombreff, comtesse de Virneburg et de Neuenahr, dame de Saffenberg, donne quittance au duc de Bourgogne, de Brabant et de Limbourg Philippe le Bon, de deux sommes d'argent dues à son mari défunt, Roprecht, en

son vivant comte de Virneburg, et pour lesquelles s'étaient constitués cautions envers ledit défunt son oncle, Anthonis, seigneur de Croy, etc., le chevalier Collart van Baillet et d'autres, l'une de 2000 florins du Rhin et l'autre de 694 florins 15 sols un quart et un sixième d'un sol, restant des 825 florins du Rhin payés par son mari défunt à Frederich van Wythem pour le compte du duc sur une seconde somme de 2000 semblables florins.

- 1460, 1er octobre 1460-30 septembre 1461 (N) Pensions assignées sur la recette générale de Brabant, en sus de celles assignées déjà et mentionnées dans le compte de l'an fini le 30 septembre 1461 au profit du duc de Clèves, de Gerard Days, appelé *Hertewyck*, de Pierre Belle, échanson du duc, de Jacob Jutfaes, surnommé *de Drooge*, de Jan Bourdon, gardien des garennes de Boitsfort, et de Jan van Ranst, seigneur de Cantecroy.
- 9725 1460, 2 octobre (N) Johan Claeuwert, abbé de Sint-Pauwels à Utrecht, fait savoir qu'Adriaen van Borssell, avoué de Berghe en Hainaut, a repris de lui à hommage, un quart plus un huitième de la dîme de Koudekerke et sept quartiers de terre situés en cette même commune, biens lui échus par décès de sa femme, Marie van Cats, fille de Jan, qui les tenait par échéance de Florens van Borsele, son aïeul.
- [1460], 3 octobre (F) Substance des lettres de cette date par lesquelles le duc Philippe assigna sur la recette générale de Brabant une pension de 40 livres monnaie de Flandre par an au profit de maître Hughe de Colins, prêtre, pour le récompenser du martyrologue et autres abrégés touchant des faits de guerre que ledit Hughe a recommencé à remettre pour lui par écrit.
- [14]60, 3 octobre (F) Substance des lettres de cette date par lesquelles le duc Philippe assigna sur la recette générale de Brabant 24 sols par jour, valant par an 438 livres de 40 gros monnaie de Flandre la livre, pour les gages de son confesseur l'évêque de Salubrie, qui de ce chef fut rayé des escrocs de la dépense de l'hôtel du duc.
- 9726 1460, 6 octobre [Bruxelles] (L) Guillaume Uter Grecht, l'aîné, et Amaury Was, échevins de Bruxelles, délivrent un vidimus de l'acte du 22 novembre 1438, vidimus contresigné B. de Vucht et scellé de leurs propres sceaux.
- 9727 1460, 8 octobre, Bruxelles (N) Philippe le Bon autorise Willem vanden Dorpe et Katelyne van Elsbroeck, sa femme, habitants de Malines, sous les réserves spécifiées dans les présentes lettres, à disposer de leurs biens par testament à passer devant notaire et témoins ou devant la cour échevinale ou autrement, comme ils le

trouveront convenir, déclarant approuver et confirmer dès maintenant pour lors leurs dispositions testamentaires et ordonnant au lieutenant des fiefs du pays de Malines et à tous autres officiers que cela pourra concerner de se conformer à cet octroi ad testandum.

- 1460, 15 octobre (F) Substance des lettres de cette date par lesquelles le duc Philippe pour mettre fin à un différend qui existait entre lui et Goessin Steck, maréchal du duché de Clèves, accorda audit Goessin, sa vie durent, une rente de 60 livres par an sur la recette de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch), contre renonciation par ce dernier au droit que, comme mari de l'héritière de Guillaume de Broechuysen, il pouvait faire valoir sur les arrérages d'une rente de 100 couronnes de vieux gros par an dont avait joui ledit feu Guillaume.
- 9728 1460, 23 octobre, Bruxelles (F) Philippe le Bon mande à l'écoutète de Malines et à tous autres officiers de justice de ses pays et seigneuries, qu'il a pris sous sa spéciale protection et sauvegarde Cornille vanden Wagheniere, habitant de Malines, ainsi que sa femme, ses enfants, familiers et serviteurs, ainsi que tous les biens quelconques qu'il possède, leur ordonnant, en étant par lui requis, de les défendre contre toutes violences, injures, etc.
- 1460, 29 octobre, Bruxelles (N) Ordonnance et keure du droit forestier en Brabant, arrêtées en la Chambre des Comptes à Bruxelles au nom de Philippe le Bon, à l'intervention des chanceliers et conseillers du Conseil de Brabant, et selon lesquelles le maître des forêts et les marchands jurés de Brabant auront à se régler dans l'exécution de leurs charges respectives.
- 1460, 30 octobre (F) Substance des lettres de cette date par lesquelles le duc Philippe donna en fief à Gossuin Steck, maréchal du duché de Clèves, pour en jouir sa vie durant, une rente de 60 livres de 40 gros monnaie de Flandre la livre par an qu'il lui avait assignée sur la recette de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch).
- 9729 1460, 7 novembre, Bruxelles (F) Philippe le Bon ordonne que ceux qui, en raison de leurs états et offices, ou par don, ou autrement, jouissent d'un droit de prendre certaines quantités de bois et de charbon pour leurs provisions et chauffage dans les forêts domaniales, devront dorénavant en prendre livraison à leurs propres frais, entre le 1er octobre et la Noël, sous les conditions spécifiées dans la présente ordonnance.
- 9730 1460, 21 novembre (N) Les échevins de la cour échevinale du duc de Brabant à Landen font savoir que Gielis die Clievere a reçu en arrentement perpétuel d'Andries van Raetshoven, receveur de

Tirlemont, en présence de Pieter Blonde, receveur général de Brabant, et d'Ambrosius van Dyenter, conseiller et maître de la Chambre de Comptes à Bruxelles, neuf grandes verges de terre situées à proximité de Raetshoven, dans la Couterdelle, au prix de cinq halster de froment livrables en la ville de Tirlemont, pour lesquels le susdit Gielis die Clievere constitue un contre-pan consistant en neuf autres grandes verges de terre attenantes aux autres neuf verges, aux biens du couvent de Betereys, etc.

- 9731 1460, 21 novembre (N) Les échevins de la cour échevinale du duc de Brabant à Landen attestent que ce même jour, Andries van Raetshoven, receveur de Tirlemont, en présence de Pieter Blonde, receveur général de Brabant, et d'Ambrosius van Dyenter, conseiller et maître des Comptes de Brabant, a adjugé à Henric Mertens une partie de terre d'environ un bonnier situé *opt Glachvelt* près de Landen, au prix de 16 halster et demi de froment par an livrables en la ville de Tirlemont, redevance pour laquelle ledit Henric Mertens a constitué suffisant contre-pan par-devant les tenanciers Jan Dommans, Bally Traestermans, Henric van Beetsche et Jacob Hoesschen.
- 1460, 22 novembre (F) Substance des lettres de cette date par lesquelles le duc Philippe en considération des services et plaisirs que lui fait le duc de Clèves, accorde à celui-ci la jouissance à vie de la pension de 6000 francs par an, valant 4800 livres monnaie de Flandre, dont il l'avait gratifié précédemment sur la recette générale de toutes les finances, et assigne cette pension sur la recette générale de Brabant avec ordre de la payer sur ce fonds à partir du 1er octobre 1461.
- 9732 1460, 13 décembre (F) Le maïeur et échevins de la cour Notre-Dame d'Alne à Hamme font savoir que Johan Pierart a transporté par-devant eux au profit de Clemens, son fils, la moitié d'une maison située en cette localité entre les biens qui appartiennent à Johan Paris, à la Saige Damme, etc., aux conditions spécifiées dans le présent acte de transport.
- 1460, 16 décembre (F) Substance des lettres de cette date par lesquelles le duc accorda à maître Henry Bogart, gardien de ses petits oiseaux, 60 *ezelladen* de bois de la forêt de Soignes par an pour son chauffage.
- 9733 1460, 31 décembre (N) Dederich van Brunsprich, agissant en qualité de fondé de pouvoir d'Anthonis, seigneur de Croy, comte de Porcien, et de Wilhelmus, comte de Virneburg et de Neuenahr, seigneur de Saffenberg, fait savoir que le duc de Bourgogne, de Brabant, de Limbourg, etc. Philippe le Bon a concédé au susdit seigneur de Croy la charge de châtelain de Limbourg qu'avait

occupée ledit défunt et du chef de laquelle le duc était resté redevable à celui-ci de deux sommes de deniers, l'une de 2000 florins du Rhin et l'autre de 694 florins 15 sols un quart et un sixième d'un sol, formant le solde des 825 florins du Rhin payés jadis par ledit défunt à Frederich van Wittem pour le compte du duc sur une seconde somme de 2000 florins semblables. Il reconnaît avoir reçu les susdites deux sommes d'argent au profit des enfants du dit feu comte de Virneburg des mains de Collart van Bailhet, lieutenant du seigneur de Croy à Limbourg.

- 1460, décembre 1460 (N) Mandement de Philippe le Bon aux receveurs de Tervuren et de Vilvorde, concernant la perception de cens dus pour des maisons, fermes, etc., situés dans les ressorts de leurs offices.
- 9734 [1420-1460] (N) Fragments de pièces de procès entre Ywein van Winge, maïeur de Lummen et le "jonkheer" de Lummen, Everart van Arenberch.
- 9735 [1430-1460] (N) Fragment d'une pièce de procès concernant une maison à Louvain.

XXIII. JAAR 1461

- 9736 1461, 10 janvier, Bruxelles (N) Philippe le Bon donne à bail pour un terme de 18 ans consécutifs, aux conditions spécifiées dans les présentes lettres et avec faculté d'y établir une blanchisserie *den Moelenhoff te Noede*, précédemment appelé *Straelshof*, à Jan Boschman, *blekere*, et à Barbele vander Nedermoelen, sa femme, qui l'avaient obtenue en location de la ville de Bruxelles avant que celle-ci en eût fait cession au domaine de Brabant.
- [14]61, 13 janvier (F) Substance des lettres de cette date, par lesquelles Philippe le Bon assigne à maître Pierre de Thielt, secrétaire en Brabant sans ordonnance de gages, sur la recette générale de Brabant, 50 francs par an valant 40 livres monnaie de Flandre.
- [14]61, 22 janvier (F) Substance des lettres de cette date, par lesquelles Philippe le Bon octroya à maître Jehan Brugman, secrétaire en Brabant, ses plains gages après le décès du secrétaire Leurens de Wachelgem, se montant à 10 sols quatre deniers par jour, soit par an 194 livres 13 sols quatre deniers.
- [14]61, 24 janvier, Bruxelles (N) Philippe le Bon, à la requête d'Adriaen van Borsselle, seigneur de Brigdamme, de Duiveland et de Galmaarden, lui confirme la charte donnée à La Haye (Den Haag), le 8 mars 1408 et lui confère le droit d'exercer dorénavant toute justice en sa seigneurie de Duiveland.
- [14]61, 18 février (F) Substance des lettres de cette date, par lesquelles le duc Philippe le Bon assigna sur la recette générale de Brabant au profit de Pietre van Bette, sommelier de la paneterie de son hôtel, trois sols de pension par jour sa vie durant, soit par an 54 livres 15 sols de 40 gros monnaie de Flandre la livre.
- 9737 1461, 20 février (N) Philippe le Bon s'oblige à maintenir son conseiller et premier chambellan, Anthoenys, seigneur de Croy, etc. en possession de la charge de châtelain, drossard et semonceur des hommes de fief des château, ville et pays de Limbourg, ou ses ayants-droit à son défaut, tant qu'il ne lui aura pas remboursé les sommes payées par lui en son nom aux héritiers de son prédécesseur en cette charge, feu le comte Robrecht de Virneburg.
- 9738 1461, 20 février (N) Philippe le Bon s'oblige à maintenir son conseiller et premier chambellan, Anthoenys, seigneur de Croy, etc. en possession de la charge de châtelain, drossard et semonceur des hommes de fief des château, ville et pays de Limbourg, ou ses ayants-droit à son défaut, tant qu'il ne lui aura

pas remboursé les sommes payées par lui en son nom aux héritiers de son prédécesseur en cette charge, feu le comte Robrecht de Virneburg.

- 9739 1461, 26 février, Bruxelles (F) Philippe le Bon, à la requête des habitants de Steenberghe, ville située sur la frontière de Brabant vers la Hollande (Holland) et la Zélande (Zeeland) et dont l'état des finances était lamentable par suite d'importants dommages y occasionnés par les eaux de la mer, quitte les dits habitants pendant un terme de huit ans consécutifs, à prendre cours à la Noël suivante, du paiement de leur quote-part dans l'aide dernièrement consentie à lui et au comte de Charolais, son fils, par les Trois-États de Brabant.
- 9740 1461, 4 mars (F) Symon de Vinalmont et Pierre Kinart, échevins de Hannut, font savoir que, par-devant eux, le maieur et la majorité des compagnons arbalétriers jurés de la ville et franchise de Hannut ont reconnu avoir reçu des commis chargés d'asseoir l'aide octroyée au duc une somme de huit Philippus pour l'échéance de la Noël dernière.
- [14]61, 13 mars (F) Substance des lettres de cette date, par lesquelles Philippe le Bon assigna sur la recette générale de Brabant à Jehan de Ranst, seigneur de Canticrode, ancien maieur de Louvain, en récompense de ses services, une pension de 100 clinckaerts par an de 30 gros de Flandre pièce, valant 75 livres dite monnaie.
- [14]61, 14 mars (F) Substance des lettres de cette date, par lesquelles Philippe le Bon assigna à Jean Buselare, ancien veneur, sur la recette générale de Brabant, une pension sa vie durant de trois gros de Flandre par jour ou 27 livres sept sols six deniers par an.
- 9741 1461, 18 mars (N) Margriete van Coudenberghre reconnaît avoir reçu du receveur de Bruxelles, Henricke de Mol, cinq muids de seigle mesure de Louvain, pour l'échéance à la Noël dernière de la rente héritable de dix muids semblables qu'elle prend par an *opten lepel vanden Corenhuyse* à Bruxelles.
- [14]61, 20 mars (F) Substance des lettres de cette date par lesquelles Philippe le Bon assigna à Jehan Bourdon, concierge du parc derrière l'hôtel ducal à Bruxelles sur la recette générale des finances, trois sols par jour, qui valent par an 54 livres 15 sols.
- [14]61, 21 mars (F) Substance des lettres de cette date, par lesquelles Philippe le Bon nomma Claux van Vucht maître de la Chambre des Comptes à Bruxelles, mais à demi gages seulement,

soit 100 monnaie de Flandre par an, tant qu'une place de maître de la dite Chambre ne viendrait pas à vaquer par la résignation ou le décès de l'un ou de l'autre.

- 1461, 22 mars (F) Substance des lettres de cette date, par lesquelles Philippe le Bon alloua à l'amman de Bruxelles pour ses gages, au lieu du quart du produit de ses exploits dont il jouissait alors, 450 livres, somme moyennant laquelle son lieutenant et ses serviteurs devront desservir ledit office sans aucune charge pour le duc.
- 9742 1461, 23 mars, Bruxelles (F) Philippe le Bon ordonne aux conseillers commis sur le fait des domaines et finances de passer en compte à Pierre Blonde, receveur général de Brabant, et à Félix de Hont, naguères receveur de Louvain, les trois et deux queues de vin du crû de Louvain par eux respectivement livrées en 1455 et 1456 selon ses ordres, à Jehan d'Enghien, seigneur de Kestergat, chevalier, maître de son hôtel et amman de Bruxelles, et à maître Anthoine Haneron, prévôt des églises de Mons et maître des requêtes de son hôtel, en ce temps gouverneur des bâtards de Bourgogne.
- 1461, 13 avril, Bruges (N) Philippe le Bon confirme Jan Thuys en qualité de maître des ouvrages au duché de Brabant, en remplacement de feu Cornelys Lambrechts, en lui allouant les mêmes gages, profits et émoluments que ceux dont avait joui ledit défunt.
- 1461, 20 avril (N) Mandement de Philippe le Bon prescrivant de quelle manière le receveur des domaines d'Anvers, de Lierre et de Herentals, Willem van Riethoeven et ses successeurs audit office auront à procéder à la perception des cens dus pour maisons, fermes et autres biens situés dans le Waterland, notamment à Lillo, Stabroek, etc.
- 9743 [14]61, 20 avril (N) Appointement de Philippe le Bon dans un différend entre le receveur des domaines d'Anvers, Lierre et de Herentals, d'une part, et l'écoutète du Waterland au marquisat d'Anvers, d'autre part, au sujet du droit de procéder à la réalisation des transports de maisons, fermes et autres héritages situés à Lillo, à Stabroek et dans d'autres localités du dit Waterland. Droit que chacun d'eux prétendait lui compéter du chef de sa charge.
- [14]61, 20 avril (N) Philippe le Bon envoie à Jan vander Bruggen, écoutète d'Anvers et margrave du pays de Rijen, chevalier, seigneur de Waersvelt, son conseiller et chambellan, un nouveau règlement auquel auront à se conformer les *roededrageren*, *stockdrageren*, *steenwechteren* et autres officiers de justice

d'Anvers, ainsi que le lieutenant du dit écoutète et son clerc juré.

- [14]61, 20 avril (N) Ordonnance de Philippe le Bon concernant l'obligation pour ceux qui se sont querellés ou battus en la ville d'Anvers d'avoir à se réconcilier par-devant l'écoutète ou son lieutenant dans les vingt- quatre heures, sous peine des amendes y édictées, ordonnance envoyée par le duc à Jan vander Bruggen, écoutète d'Anvers et margrave du pays de Rijen, chevalier, seigneur de Waersvelt, son conseiller et chambellan, pour être publiée par lui en présence du magistrat d'Anvers.
- 1461, 16 mai, Saint-Omer (F) Sentence rendue par l'évêque de Tournai et d'autres conseillers du duc de Bourgogne Philippe le Bon, par laquelle Robert de Drongelen, administrateur des biens de Jehan et Clais, enfants de feu le chevalier Thery dele Merwede, représenté par Nicolais de Cocquerel, son procureur, est condamné vu l'amende de fol appel pour avoir attrait devant la Chambre des Comptes à La Haye (Den Haag) les gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles et Gilles de Wyck, à raison de la radiation, par les maîtres de cette dernière Chambre de certaines dépenses portées dans ses comptes de tutelle, sentence contresignée Dommessent.
- 1461, 21 mai, Saint-Omer (F) Sentence prononcée par Philippe le Bon sur le fait des privilèges des habitants de Bruxelles et d'autres villes du pays de Brabant, en présence de Jehan de Mol, bourgmestre, d'Amelric Was et Dierick de Mol, échevins, de Gherart du Sart, conseiller, de maître Adriaen Dullart, secrétaire, et des députés de la dite ville de Bruxelles.
- 9744 1461, 15 juin (N) Amelrijck Pynnoc, fils de feu le chevalier Hendrick, donne en location à Jan Voet dit *die Cuypere*, fils de feu Geldolf, sa ferme appelée *dNederhof ter Horst* avec tout ce qui en dépend et deux parties de terre, pour un terme de douze ans consécutifs ayant pris cours à la mi-mai passée, aux conditions stipulées dans le présent bail et pour l'exécution desquelles se portent garants Lodewijck Bollard et Coel et Gielys Voets, respectivement beau-frère et frères du susdit Jan Voet.
- 1461, 14 août (F) Substance des lettres de cette date, par lesquelles le duc Philippe le Bon fixa à 50 livres monnaie de Flandre par an les gages de Barthelemi de Meerbeque en qualité de clerc et contrôleur de tous les ouvrages du duc en Brabant.
- 9745 1461, 17 août (F) Goffart Ghendekin et Jehan de Morchin, échevins de la ville et franchise de Grez, attestent avoir vu une lettre de l'an 1452, scellée par des échevins du dit Grez, portant que Jehan de Broquetial, lors receveur de cette localité, avait donné trois

journaux de terre, précédemment tenus en accense par Pierart del Fontaine, à rente héritable à Henry Dieu, au prix d'un setier de blé par an pour lequel ledit Henry constitua suffisant contre-pan.

- 9746 1461, 17 août (F) Goffart Ghendekin et Jehan de Morchin, échevins de la ville et franchise de Grez, déclarent que le receveur en ce lieu Jehan de Broquetiaul, a donné en rente héritable à Jehan de Morchin deux pièces de terre, l'une d'un journal et demi, l'autre d'un demi-journal, respectivement aux prix d'un *molevat* de blé et d'un denier de sens par an, pour lesquels il a constitué contre-pan suffisant.
- 9747 1461, 6 septembre (N) Herman van Balen et Colet Surnase, échevins de Balen, ont donné à rente héritable les terres de la cense dite *hove van der Heggen* à Johan Paesschen, à Plonys et à Damen den Offerman, qui à cette occasion ont constitué chacun un contre-pan pour les 29 muids d'avoine qu'ils ont à livrer à chaque année à la Saint-André.
- 9748 1461, 12 septembre (F) Jehan Heuchee et Alart Vairon, échevins de Jodoigne, font savoir que Baudart le Begghe, Bauduyn Piettre, Rennewart Macka et Jehan de le Motte, échevins des mesures du duc en cette localité et aluiviers et juges des alleux du dit duc en ce lieu, ont rapporté par-devant eux que Gille le Damosial a reconnu en leur présence avoir pris à rente héritable du duc un courtil gisant au lieu dit *En Mont*, au prix de sept setiers de seigle payables à la Saint-André de chaque année, paiement pour lequel ledit Gilles et Mareye, sa femme, ont constitué un contre-pan consistant en un courtil gisant entre les biens des héritiers de Jehan Boule et de Willamme de le Hayse.
- 1461, 1er octobre-1462, 30 septembre (F) Copie intitulée *Extract du compte de la recepte generale de Brabant de l'an fini le darrainier jour de septembre XIIIIC LXII de toutes rentes viagieres, gaiges des officiers, pensions et autres assignacions annuelles qui se paient sur icelle recepte generale.*
- 9749 1461, 22 octobre (N) Henrick de Mol, chanoine de Saint-Pierre d'Anderlecht et receveur du duc à Bruxelles, fait savoir que, par-devant lui et Janne van der Noot, fils de feu Wouter, Daneele van Pijnbroeck dit *van Halle*, fils de Daneel, et Janne van Poelke, tenanciers jurés du duc en la Chambre de Tonlieu à Bruxelles, Kateline van der Haecht dit *Herpuys*, fille de Willem, a transporté au profit de Daneel de Tambusere, fils de feu Joes, divers biens aux charges et conditions spécifiées dans les présentes lettres, biens dont ledit Daneel a été investi à charge de payer un cens annuel d'un denier d'or appelé salut, pour lequel il a constitué contre-pan.

-
- 9750 1461, 13 novembre (N) Geert vander Hert, fils de feu Willems, transporte en mains de Claes Gouy, maïeur de Peters van Herbais, seigneur de Duyst, chevalier, seigneur foncier, au profit de Claes vanden Driele, négociant, fils de Goessen, 16 bonniers de 26 bonniers de biens.
- 9751 1461, 19 novembre (F) Jaques de Glymes et Jehan Masse, échevins de Jodoigne, font savoir que le receveur du duc en ce lieu, les tenanciers et juges du dit duc, le maïeur et échevins de la cour que le chapitre de Saint-Paul de Liège ont jugeante audit Jodoigne et les maïeurs et échevins de la cour de Hoegaarden pareillement y jugeante leur ont rapporté que Piettre le Gorelier a reconnu par-devant eux avoir pris héritablement à cens du duc de Brabant 11 journaux de terre qu'il a transformés en un courtil gisant sur la voie allant de Tomboy à Malebisoul, attenant au courtil de feu Hesselin que tiennent à présent les hoirs de Colart Collette et au pré de Chanteraine, au prix de trois muids et trois setiers de froment par an, pour lesquels il a constitué comme contre-pan un pré d'environ trois journaux sis entre le château de Jodoigne, les prés des enfants de Bauduyn de Molebisoul et de Robin aux deniers et La Gete, ledit pré mouvant de la cour des Werisseals et de celle de Saint-Paul, un journal de terre arable gisant à Grant Molebais, derrière le courtil de Jehan Michot, attenant à la terre de La Ramée, mouvant de cour de Hoegaarden.
- 1461, 20 novembre, Valenciennes (F) Philippe le Bon règle le conflit qui s'était élevé entre le magistrat de Tirlemont, d'une part, et ceux des métiers des bouchers et brasseurs de cette ville, d'autre part, au sujet de nouveaux impôts mis par le magistrat sur la viande et la bière et du renouvellement de la loi. Par cet appointement furent maintenus les nouveaux impôts et temporairement confirmés et renouvelés en tant que de besoin les ordonnances de l'an 1430 et du 18 décembre 1452 relatives à la coopération au gouvernement de la ville d'un délégué de chacun des huit métiers de celle-ci.
- 9752 1461, 28 novembre (N) Les échevins du duc en la franchise de La Hulpe font savoir que le 26 novembre précédent, en leur présence, le receveur du duc en ce lieu, Jan Willems, a fait procéder par Janne den Vorster, arpenteur juré, au mesurage des parties de terre qui, pour la construction du ruisseau servant à l'écoulement des eaux du vivier de La Hulpe, ont été enlevées à plusieurs personnes, qui ont déclaré avoir été dûment indemnisés à cette occasion par le susdit receveur agissant au nom du duc.
- 9753 1461, 6 décembre (F) Ernoul Bozeal, Jehan Masse, Henri Ignoye et Gille le Damosial, alloyers du duc jugeant à Jodoigne, font savoir que Jehan le Faultrot de Brocquit a reconnu par-devant eux avoir

pris à cens héritable du dit duc un petit pré d'environ un journal gisant au petit broucq de Jodoigne-Souveraine au prix de neuf vieux gros et demi par an, paiement garanti par lui au moyen d'un contre-pan consistant en un journal et demi de terre, franc alleu, gisant à Brocquit entre les biens de Henri et de Jacob le Faultrot, frères du susdit Jehan.

9754 1461, 22 décembre (N) Philippe le Bon fait connaître au receveur général de Brabant, au receveur de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch), au fermier du tonlieu de Lith et à tous autres officiers du duché, la sentence favorable aux bourgeois de Maastricht rendu par lui dans le différend pendant entre les magistrat et habitants de cette ville et le fermier du tonlieu de Lith.

--- 1461, 22 décembre, Bruxelles (N) Philippe le Bon mande aux fermiers du tonlieu de Lith que les habitants de Maastricht ont le droit de jouir de la franchise de tonlieu audit Lith pour toutes marchandises indistinctement, et leur ordonne de laisser les dits habitants de Maastricht jouir de ce droit paisiblement.

XXIV. JAAR 1462

- 9755 1462, 5 janvier (A/D) Welter Wenhais, bourgeois de Vianden, et Else, sa femme, Johan, fils des dits conjoints, et Elsa, sa femme, et Clais Clur et Trijne, sa femme, sœur du dit Johan, déclarent avoir, d'un commun accord avec Heynrich Wenhaisse, frère de Welter prénommé, décédé depuis lors, et de la mère des dits deux frères, aussi défunte cédé au frère François, supérieur du couvent de Vianden, à titre d'aumône, une avouerie sises au village de Waildorff, à charge de célébrer un anniversaire pour le repos des âmes de leurs parents le lendemain du mercredi des Cendres aux conditions stipulées dans les présentes lettres.
- 1462, 7 janvier (A/D) Substance des lettres de cette date par lesquelles Philippe le Bon assigna au profit de Guillaume Daurond sa vie durant, une pension de 60 livres monnaie de Flandre par an [sur la recette générale du duché de Luxembourg !].
- 9756 1462, 30 janvier, Lille. Lettre contresignée Guiselin, adressée par les gens de la Chambre des Comptes du duc de Bourgogne à Lille à ceux à Bruxelles, touchant l'expédition de certaines copies touchant les dépenses de l'hôtel du duc.
- 9757 1462, 1er février (N) Les prieur et religieux de Saint-Paul à Rouge-Cloître, situé dans la forêt de Soignes, font savoir que leurs biens situés en Brabant, notamment aux villages de Berchem, Leefdaal, Holsbeek, Overijse, Brussegem, Hamme, Watermael, Rhode-Sainte-Agathe, Tervuren, Erps, Sint-Martens-Lennik et Sint-Kwintens-Lennik, ont été exemptés de l'aide à la Noël 1461, conformément aux privilèges octroyés à leur couvent par les prédécesseurs du duc actuel et confirmés par celui-ci.
- 1462, 15 février, Bruxelles (N) Philippe le Bon ordonne au receveur général et au maître des forêts de Brabant, ainsi qu'à tous les préposés à la garde de la forêt de Soignes, de veiller à la conservation des quatre parties de bois d'environ 32 bonniers, situées sous Uccle et Linkebeek et acquis par Claes van Vucht, conseiller et maître de la Chambre des Comptes à Bruxelles, des chevaliers de l'ordre Teutonique de la maison de Pitzenburg à Malines, en autorisant ledit maître van Vucht et ses héritiers à commettre à la garde de ces bois un forestier qu'aura à agréer ledit maître des forêts après prestation du serment pertinent en la Chambre des Comptes.
- 1462, en février (F) Simple note portant qu'au mois de février 1462 fut appointé par Guillaume de Saint Soigne, lieutenant et gouverneur du Luxembourg, de l'avis du Conseil de ce pays, que la veuve de Lys de Pillich, Yde de Bassompierre, et sa fille, Marguerite

de Wasserbillig, femme de Paul de Waldeck, tiendraient leur vie durant la ferme d'Asselscheuer et la part du duc dans les étangs et moulins d'Eisenburg, qui avaient été saisis lorsque ledit Loys prévoit le parti contraire au duc, etc.

9758

1462, 16 mars, Bruxelles (N) Philippe le Bon mande à tous les officiers de justice des pays de Brabant, Flandre, Hollande (Holland), Zélande (Zeeland), Frise (Friesland) et Malines, qu'à la requête de Jan de Bock, demeurant à Anvers, fermier du tonlieu d'Yerseke, qui se dit menacé par aucuns malveillants en raison de l'exercice de sa charge, il a pris ledit fermier, sa femme, ses enfants, ses gardiens et serviteurs en sa spéciale protection et sauvegarde, leur ordonnant de les défendre contre toutes violences et de préserver leurs biens de tous dommages.

1462, 10 avril, Bruxelles (F) Philippe le Bon confirme Jehan de Eda dans ses fonctions de receveur des droits seigneuriaux et profits extraordinaires aux duchés de Brabant et de Limbourg et aux pays d'Outre-Meuse, recette à appliquer à l'Epargne, lui adjoint comme commis maître Jehan Schareel, l'autorise à nommer un ou plusieurs lieutenants, et lui donne diverses instructions selon lesquelles il aura à se régler dans l'exécution de sa charge.

1462, 10 mai, Bruxelles (N) Philippe le Bon ordonne au receveur de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) de publier dans le ressort de son office que les villes, franchises, villages, couvents et personnes particulières tenant en arrentement, en fief ou en propriété des communaux, bruyères, moères, etc., doivent, sous peine d'en être privés au profit des domaines, lui fournir avant le 24 juin suivant, copie authentique des actes de concession que leur en ont été délivrés, copies qu'il aura à envoyer à la Chambre des Comptes à Bruxelles en y joignant la liste de semblables biens dont les tenants n'auront pas justifié la possession.

1462, 10 mai, Bruxelles (N) Philippe le Bon permet aux religieuses du couvent d'Auderghem d'envoyer en pâture dans la forêt de Soignes, aux conditions stipulées dans les présentes lettres et sans devoir payer de ce chef aucune redevance, *mastscape* (des moutons à engraisser) pour leur propre consommation, en sus des 18 vaches, un taureau et 50 porcs qu'elles ont été autorisées à y envoyer par lettres du duc Jean IV de Brabant qu'il a confirmées le 10 décembre 1446.

1462, 29 mai (F) Substance des lettres de cette date par lesquelles le duc Philippe le Bon donna en fief au comte de Blankenheim la moitié des places, villes et terres de Millen, Gangelt et Waldfeucht.

1462, 2 juin, Bruxelles (N) Philippe le Bon, à la requête des

échevins, jurés et conseillers de Herentals, leur confirme, en les reproduisant textuellement, les lettres patentes datées de Bruxelles, 9 janvier 1385, par lesquelles la duchesse Jeanne de Brabant accorda au magistrat de cette ville certains droits et privilèges.

- 1462, 2 juin, Bruxelles (N) Philippe le Bon transporte à titre de don à son féal cousin, conseiller et chambellan, le chevalier Jan de Luxembourg, bâtard de Saint-Pol, seigneur de Haubourdin, à charge de la tenir en fief de lui et de ses successeurs au duché de Brabant et d'en payer les cens dus aux maîtres des pauvres de Sainte-Gudule et aux héritiers de feu Henric Crupelant, une maison située à Bruxelles, entre la Putterie et le Cantersteen, et attenante aux biens qui appartiennent, avant sa transformation, à Godevaert van Sinte Goericx, à Dyrck van Gorinchem, appelé *van den Spikereren*, à Henric die Vogele, corroyeur, et à Henric die Mol, maison qui consistait primitivement en trois habitations acquises en l'an 1405 par le duc Antoine de Brabant d'Aerde van Pede, fils de Willem, et dont la jouissance à vie fut naguères octroyée par le duc Jan IV de Brabant à feu Jacop, en son vivant seigneur de Gaasbeek, d'Abcoude et de Strijtem.
- 1462, 3 juin, Bruxelles (N) Philippe le Bon rend une sentence en cause du fermier du tonlieu de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) d'une part, et les bourgeois de Diest, d'autre part, aux termes de laquelle ceux-ci sont en droit de jouir à perpétuité de la franchise de tout tonlieu en Brabant.
- 9759 1462, 9 juin (N) Margarete Drabs dite *van Belanen*, fille de feu Henrick, assistée de Henricke Clabots, son mari et mambour légal, a transporté au profit de Henrick Brentens, de Tombeek, fils de feu Reynier, tout le droit lui compétant dans des biens situés aux lieux-dits *Moirlanden* et *Rosiervelt* [à Overijse] et attenants à l'endroit appelé *in die Vorst* et aux biens des héritiers de feu Roelof van Meldert, aux conditions spécifiées dans ces lettres.
- 9760 1462, 16 juin (F) Adriaen Dullaert, secrétaire de Bruxelles, reconnaît avoir reçu de Peter Blonde, receveur général de Brabant, la somme de 100 livres de 40 gros, monnaie de Flandre la livre, que le duc de Brabant lui avait allouée à titre de dédommagement pour des réparations effectuées du temps où il tenait à bail le moulin *ten Noede* et autres biens qui avaient été vendus à la ville de Bruxelles par ledit duc suivant ses lettres patentes du 9 juillet 1453, comme le tout se trouve détaillé dans des lettres patentes du duc données à Bruxelles, le 1er mai 1462.
- 9761 1462, 29 juin (N) Goessen Steck, chevalier, maréchal héréditaire du pays de Clèves, déclare que Philippe le Bon lui a assigné une rente

viagère de 60 florins du Rhin par an en acquit de ce qu'il était en droit de lui réclamer en raison des arrérages de la rente viagère de cent vieilles couronnes par an que le duc et la duchesse Wenceslas et Johanna avaient assigné *opt scoutetschap* de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) par lettres patentes du 8 décembre 1382, au profit de feu Willem, seigneur de Broekhuizen.

- 1462, 30 juin (F) Substance des lettres de cette date par lesquelles Philippe le Bon assigna sur la recette générale de Brabant au profit de Pierre Belle une pension sa vie durant de deux sols par jour, valant par an 36 livres 10 sols de Flandre.
- [14]62, 2 juillet (F) Substance des lettres de cette date par lesquelles Philippe le Bon assigna sur la recette générale de Brabant au lieu de sur la recette générale de toutes les finances, les gages de trois sols par jour dont jouissait Jehan Bourdon, concierge du parc derrière son hôtel à Bruxelles.
- 1462, 4 juillet, Bruxelles (N) Philippe le Bon accorde à Peter van Brimeu, écuyer, maréchal de son hôtel et maïeur de Rhode-Saint-Genèse, le grand veneur, et à Magdalene van Vriesele, sa femme, à charge pour les dits conjoints et leurs descendants de le tenir de lui et des ses successeurs au duché de Brabant en un plein fief, le droit de pêche, de garenne compétant à lui duc dans le village de Herenthout ainsi que le droit de tirer de la tourbe du marais de Wiekevorst à chaque année, pour les besoins du chauffage de la maison que les dits conjoints possèdent audit Herenthout et tiennent du seigneur de Brederode en un plein fief mouvant de sa terre appelée *Hove ter Ameyden*.
- 1462, 8 juillet, Bruxelles (N) Philippe le Bon ordonne au drossard de Fauquemont (Valkenburg) ou son lieutenant de percevoir les droits de tonlieu pour toutes marchandises, vins et autres, importées de Cologne (Köln) ou dirigées vers cette ville et passant par le pays de Fauquemont.
- 1462, 23 juillet (F) Substance des lettres de cette date par lesquelles le duc Philippe le Bon accorda à Guerart d'Ays, sa vie durant, une provision de deux gros de Flandre par jour sur la recette générale de Brabant valant par an 18 livres cinq sols.
- 9762 1462, 23 juillet (N) Les échevins de Leeuw-Saint-Pierre font savoir que Kateline vander Cammen, veuve de Jan Plantenoey, assistée d'un mambour à elle donnée par le receveur de Gaasbeek, a transporté au profit de Jan Plantenoey, son fils, en mains du dit receveur, l'usufruit et droit à elle compétant dans un demi-bonnier de terre situé audit Leeuw-Saint-Pierre, entre les biens de Willem van Mons et du couvent de Grand-Bigard, usufruit et droit que le

susdit Jan Plantenoeyts a immédiatement après transporté au profit de Jans Wouters dit *Halftonge*, fils de feu Jan, aux conditions spécifiées dans les présentes lettres.

- 9763 1462, 3 août (N) Jan van Cuggenbossche et Jan Marcelis, comme mari de Katlynen van Cuggenbossche, sœur du dit Jan, reconnaissant par-devant les échevins de Louvain, au nom et au profit de Philips, fils naturel de Jan van Bourgondië, évêque de Cambrai et comte de Cambrésis, qu'aux termes d'un acte du 17 juin 1453 passé devant feu Anthonys van Rotselair, en vertu duquel le susdit Jan van Cuggenbossche acquit de feu Amelryc Pynnoc, lors seigneur de Horst, un pré de 6 journaux sis *ter Nuwermolen*, le curage .
- 9764 1462, 9 août, Halle (N+F) Philippe le Bon nomme Johannes van Olmen receveur général de Brabant en remplacement de feu Peter Blonde.
- 1462, 9 août, Halle (F) Philippe le Bon, à la requête de Claire Cole, veuve de Pierre Blonde, en son vivant conseiller et receveur général de Brabant, lui fait don de la conciergerie de son hôtel et manoir de Neufmoulin-lez- Bruxelles, pour en jouir sa vie durant comme en avait joui son mari défunt en vertu des lettres patentes données à Lille, le 28 mars 1453 et le prédécesseur de celui-ci en cette charge, Dreuet de la Vacquerie, jadis secrétaire de lui duc.
- 1462, 9 août, [Bruxelles] (F) Lettre des gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles, contresignée M. de le Wale, adressée à Wilhame de Riethoven, receveur d'Anvers, de Lierre et de Herentals, touchant l'affermage de la moitié de l'office de la cueillotte ou mingue du poisson en la ville d'Anvers qu'avait tenue feu Jehan Coustain.
- 1462, 12 août (F) Substance des lettres de cette date par lesquelles Philippe le Bon assigne comme gages à Gobert, seigneur d'Autel, en qualité de conseiller du Luxembourg, 100 livres monnaie de Flandre par an sur la recette des domaines luxembourgeois.
- 1462, 12 août (F) Substance des lettres de ce jour, par lesquelles Philippe le Bon assigna sur la recette des domaines du Luxembourg, une somme de six livres monnaie de Flandre par an pour les gages de Pietre de Freistorf, huissier du Conseil à Luxembourg, une somme de six livres monnaie de Flandre par an pour les gages de Pietre de Freistorf, huissier du Conseil à Luxembourg.
- 1462, 17 août, Bruxelles (F) Philippe le Bon ordonne aux gens de la

Chambre des Comptes à Bruxelles, au sénéchal de Brabant, Jehan, comte de Nassau, de Diest et de Vianden, seigneur de Breda, son cousin, et à tous autres justiciers et officiers que la chose concerne, de mettre Guillame, comte de Blankenheim, son cousin, en possession de la moitié des forteresses, villes, terres et seigneuries de Millen, Gangelt et Waldfeucht, dont il l'a gratifié à charge pour ledit Guillame et ses descendants de la tenir de lui et de ses successeurs au duché de Brabant selon le droit féodal de ce pays, leur mandant en outre qu'il a confié la garde et le gouvernement de la seconde moitié des susdites seigneuries par lui cédée la veille au comte de Charolais, son fils, au sénéchal de Brabant prénommé.

- 1462, 22 août (F) Substance des lettres de cette date par lesquelles le duc Philippe le Bon assigna pour gages au châtelain et sénéchal de Dalhem, Frederick de Witham, une somme de deux cents florins du Rhin par an, valant deux cents livres de quarante gros monnaie de Flandre la livre, sur ladite terre de Dalhem.
- 9765 1462, 23 août (N) Amelryck Was, fils de feu Peter, reconnaît avoir reçu de feu Peter de Blonde, en son vivant receveur général de Brabant, la somme de 60 florins du Rhin de vingt sols pièce pour prix de vente, au profit du duc de Brabant, de certain héritage sis à *ten Noede*, entre la chaussée de Louvain et le grand vivier du duc.
- 1462, 24 août (F) Substance des lettres de cette date par lesquelles le duc Philippe le Bon donna à Pierre Vasquez, chevalier, jusqu'à son rappel, 400 *ezelladen* de bûches et deux cules de charbon par an pour son chauffage.
- 9766 1462, 30 août (L) Petrus de Cortys, doyen de Saint-Sulpice de Diest délivre un vidimus de la sentence rendue par Philippe le Bon, etc., à Bruxelles, le 3 juin précédent.
- 9767 1462, 3 septembre (N) Jan Mynnebode, naguère écoutète d'Oosterwijk et son successeur en cet office, Gheerlic vander Bruggen, fils de Willem, promettent de livrer en la Chambre des Comptes à Bruxelles des lettres écrites et scellées par Yweyne de Mol, en ce temps écoutète en chef de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch), par lesquelles celui-ci reconnaîtra avoir reçu de lui, Jan Mynnebode précité, la somme de 50 couronnes de six escalins gros de Brabant pièce, à valoir sur les 600 couronnes annuellement dues au duc de Clèves.
- 1462, 4 septembre, La Haye (Den Haag) (F) Charles de Bourgogne, comte de Charolais, seigneur de Châteaubelin et de Béthune, ayant été chargé par le duc, son père, de pourvoir à la réformation de la Chambre du Conseil à La Haye, en vue de donner satisfaction aux plaintes formulées contre celle-ci par les nobles et les députés des

bonnes villes de Hollande (Holland), de Zélande (Zeeland) et de Frise (Friesland), édicte une nouvelle ordonnance sur le gouvernement de la Chambre en question et du greffe de Hollande, ordonnance dont il prescrit la publication annuelle au jour du lendemain de l'apparition de notre Seigneur [7 janvier].

9768

1462, 7 septembre, [Bruxelles] (L) Andreas Minnebier dit *van Halen*, fils de feu Johannes, pour une moitié, et au nom du chapitre de Sainte-Gudule à Bruxelles, pour une seconde moitié, transporte en mains de Henricus de Heembeke, prêtre, représentant les bénéficiers de la Vierge et de Sainte Kathérine fondées en l'église Saint-Nicolas en cette ville, seigneur du fonds, au profit de Petrus Steenberch, fils de feu Johannes, et de la femme du dit Petrus, Lente vanden Rode, un jardin situé dans *de Lanteernestrate*, entre les biens de feu Walterus vanden Venne qui présentement appartiennent à Jacobus Hals dit *van Os*, bottier, d'une part, et à ceux de feu Petrus de Pannemakere que tiennent maintenant Petrus de Masensele, d'autre part, et par derrière aux biens de la feu *vrouwe Broezijs*, à présent de Henricus Tervrancx.

1462, 14 septembre, Bruxelles (N) Philippe le Bon, à la requête des habitants de Liempde, leur confirme, en les reproduisant textuellement, les lettres datées de Bruxelles, 7 mai 1326 et du 9 décembre 1337, dont il n'existe plus que deux vidimus datés du 10 novembre 1407, les lettres originales ayant été détruites par le feu lors de l'incendie du couvent des frères prêcheurs à Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) où elles étaient déposées vers l'an 1419.

1462, 17 septembre (N) Henrick Block et Claus Ruts déclarent avoir, en qualité d'échevins de Turnhout et sur la demande que leur avait faite le receveur de cette ville, assisté à l'enquête faite par celui-ci en vertu des lettres closes du 12 août dernier de ceux du Conseil de Brabant, touchant le droit de franchise du tonlieu dont les habitants de Helmond prétendaient devoir jouir à Turnhout, enquête dont ils font le compte rendu.

[14]62, 19 septembre (F) Substance des lettres de cette date par lesquelles Philippe le Bon reporte sur la recette générale de Brabant les gages alloués par lui à Jehan, comte de Nassau, sur la recette générale de toutes finances, lorsqu'il le nomma son conseiller par lettres patentes du 20 juin 1459.

1462, 30 septembre, Bruxelles (N) Philippe le Bon nomme le valet de ses pages, Jan van Bressere, chasseur de lapins en Brabant aux mêmes gages, droits et profits que ceux dont ont joui ses prédécesseurs en cet office, notamment Willem van Bressere, père défunt du dit Jan, Wouter de Brassere, Jan Craye etc.

-
- 1462, 8 octobre, Bruxelles (F) Philippe le Bon, à la requête des religieux de Bois-Seigneur-Isaac, couvent de l'ordre de saint Augustin au diocèse de Cambrai, les autorise à envoyer à la pâture à Soignes, sans de ce chef devoir payer aucune redevance, 25 bêtes à cornes, six chevaux, 25 pourceaux et un verrat, à charge cependant pour les dits religieux de célébrer annuellement le 5 du mois d'octobre une messe solennelle du Saint-Esprit sa vie durant, et après son décès une messe de Requiem au jour anniversaire de son trépas.
- 9769 1462, 8 octobre (F) Henry Jaspar, Baudart le Begghe, Allart Vairon et Gille le Damoseal, alloyers du duc jugeant à Jodoigne, font savoir que Jehan Piret de Chebais a reconnu par-devant eux avoir pris en accense héritable du dit duc trois pièces de terre d'environ eux bonniers au prix de 18 setiers et un quart de froment par an, pour lequel il a constitué un contre-pan.
- 1462, 9 octobre, Bruxelles (N) Philippe le Bon autorise la ville de Herentals à creuser un canal jusqu'à la Nethe aux conditions stipulées par lui.
- 9770 1462, 9 octobre (N) Lettres réversales du magistrat de Herentals de l'octroi du même jour y reproduit en entier et en vertu duquel le duc de Bourgogne Philippe autorise les habitants de cette ville à creuser un canal jusqu'à la Nethe, aux conditions y reprises en vue de relever l'industrie de la draperie et le commerce en général.
- 1462, 20 octobre, Bruxelles (N) Philippe le Bon, à la requête de Claes van Vucht, conseiller et maître de la Chambre des Comptes à Bruxelles, lui permet d'envoyer à la pâture dans la forêt de Soignes, sans de ce chef devoir payer aucune redevance, 12 vaches, deux génisses comptées pour une vache, six veteren de chevaux, 40 pourceaux et 40 moutons de la ferme dite *hof tot Homborch* qui s'étend sur les territoires d'Uccle et de Linkebeek, à charge de tenir ce droit en fief de lui et de ses successeurs au duché de Brabant selon la loi féodale de ce pays.
- 9771 1462, 23 octobre, Bruxelles (N) Philippe le Bon fait savoir que par lettres patentes données à Bruxelles le 20 de ce mois, il a octroyé à Claze van Vucht, conseiller et maître de la Chambre des Comptes de Brabant, et à ses hoirs et descendants, pour le tenir en fief de lui et de ses successeurs selon le droit féodal brabançon, et sans avoir à payer de ce chef aucune redevance, ni d'avoine ni autre, le droit d'envoyer à la pâture en la forêt de Soignes un taureau, 12 vaches, deux génisses comptées pour une vache, six couples de chevaux, 40 porcs et 40 moutons de sa ferme dite *hof te Homborch*, s'étendant sur les territoires d'Uccle et de Linkebeek, fief que ledit maître Claze van Vucht a repris aujourd'huy à

hommage du lieutenant des fiefs de Brabant, le chevalier, conseiller et chambellan Henrick Magnus, en présence de plusieurs hommes de fief.

- 1462, 23 octobre, Bruxelles (N) Philippe le Bon fait savoir que Claze van Vucht, conseiller et maître de la Chambre des Comptes à Bruxelles, a repris de lui à hommage, par-devant le lieutenant des fiefs en Brabant, le conseiller Henrick Magnus, son chambellan, et plusieurs hommes de fief, le droit de pâture dans la forêt de Soignes par 12 vaches, deux génisses comptées pour une vache, un taureau, six couples de chevaux, 40 porcs et 40 moutons de sa ferme dite *hof tot Homborch* s'étendant sur les territoires d'Uccle et de Linkebeek qu'il lui a concédé par lettres patentes du 20 octobre 1462 (voir charte n° 9771).
- [14]62, 4 décembre, Bruxelles (F) Philippe le Bon ordonne aux gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles de lui envoyer avant le 8 janvier suivant, vérifié, corrigé et complété, le mémorial qu'il leur a fait dresser vers 1453 concernant toutes charges quelconques pesant sur les revenus domaniaux ressortissant à la dite Chambre, et dont il n'avait pu s'occuper encore par suite de certaines grandes et importantes affaires survenues depuis, leur recommandant d'y joindre leurs avis touchant les mesures à prendre en vue du bien de la justice, de l'accroissement des domaines et la diminution des charges y assignées.
- 1462 [du 4 décembre 1462 au 8 janvier 1463] (F) Mémorial intitulé: *Senssuit la declaracion des allyenacions tant par maniere d'engagement que autrement faictes de plusieurs villes, terres, forteresses, seignouries, rentes et biens du demaine des duchiez de Brabant, de Lembourg et Luxembourg et des autres terres et seignouries d'Oultre Meuze, enssemble les aviz des gens des Comptes a Brouxelles..*
- 1462, 9 décembre, Bruxelles (N) Philippe le Bon autorise les chanoines réguliers de Groenendael, couvent de l'ordre de saint Augustin situé dans la forêt de Soignes, à prendre annuellement pour leur chauffage, à titre d'aumône, jusqu'à 60 charges de chablis.
- 1462, [avant le 24 décembre 1462] (F) Requête adressée au duc par le magistrat d'Anvers tendant à obtenir à perpétuité contre le paiement de certaine redevance nouvelle la moitié du produit de la *cuellotte* ou myn des poissons en cette ville qu'avait tenue à ferme feu Jehan Coustain passés quatre ou cinq ans.
- 9772 [1462] (N) Réponse de Wein van Olmen à Andries van Raidshoven, receveur de Tirlemont.

XXV.JAAR 1463

- 9773 1463, 3 janvier, Malines (L-N-F) A la requête du magistrat de Malines, les notaires Johannes Barbier, clerc du diocèse de Liège, et Johannes de Bost de Malines, clerc au diocèse de Cambrai, délivrent un acte reproduisant la substance de sept chartes de privilèges de cette ville dont la nomenclature suit: 6 janvier 980; 13 décembre 1301; Malines, 31 décembre 1313; Malines, 20 août 1356; Malines, 21 mars 1384; Malines, 23 avril 1405; Malines, 23 avril 1419.
- 1463, 14 janvier (N) Philippe le Bon fait savoir que, par-devant le lieutenant des fiefs de Brabant, Henrick Magnus, chevalier, son conseiller et chambellan, et plusieurs hommes de fief, ont reconnu avoir vendu à Jan Hinckaert, fils de feu Jan, et à Kathelyne vander Borch, sa femme, une rente héritable de 167 florins du Rhin par an à prendre sur la rente féodale de 22 livres quatre escalins et huit deniers de vieux gros tournois que les vendeurs possèdent sur la recette de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) et dont ils garantissent le paiement par les revenus de leurs seigneuries susmentionnées.
- 9774 1463, 15 janvier (F) Pasqueal de Dompmerlin, receveur de Hannut et de Ligny, et les juges de la dite recette ci-après nommés: Hubin Mathelot, Johan Costeugne, Johan Kynnart et Thiris Matelhon, font savoir que par-devant eux, siégeant en cour allodiale, Hellin Noyron, manant d'Avesnes, transporte au profit de Stasse delle Kerchoff, chanoine de Saint-Pierre à Liège et avocat en la cour de cette ville, représenté par Eirnult Toussains de Hannut, un bonnier de terre en deux pièces d'un demi-bonnier gisant entre Villers et la chaussée au lieu dit *Le fons de Fringneye*, et attenant aux biens de ceux de Bouley et d'Eirnult le Pollit, fils de Collart, de Villers.
- 9775 1463, 16 janvier, Bruxelles (N) Philippe le Bon fait savoir que son cousin, conseiller et chambellan Baudewijn van Zilbourg, chevalier, seigneur de Fontaines, etc., a ce jourd'hui solennellement promis entre les mains du chancelier et des conseillers de Brabant d'accomplir ponctuellement toutes les conditions sous lesquelles lui et sa femme, Marie van Vile, ont vendu à Jan Hinckaert une rente de 167 florins du Rhin par an, dont ils ont garanti le paiement par les revenus des fiefs qu'ils tiennent à hommage de lui duc, conditions stipulées dans les lettres sur ce dressées le 14 janvier 1463 dont le texte est intégralement reproduit dans les présentes lettres.
- 9776 1463, 26 janvier (F) Goffart Loste, Jehan de Renyken, Jehan Damme Oede, Tossains ly Carlier et Mychiel de le Ruilhie, échevins de la ville de Grez, font savoir que Johannes Sigar, receveur du duc de Brabant audit Grez, a donné en arrentement perpétuel à Gossiau

Joveniale deux bonniers de bruyère au prix de 12 deniers de cens par an, paiement en garantie duquel l'acquéreur a constitué contre-pan consistant en un cens de quatre deniers à charge d'un courtill situé au lieu dit Hanybaise.

- 9777 1463, 10 février, Bruxelles (N) Philippe le Bon ordonne à l'écoutète de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch), Ywein de Mol, de payer à Arnde van Oy une somme de 60 florins du Rhin à titre de dédommagement pour tout ce qui lui avait été pris au moment où il avait été arrêté avec Lysbet Liekens, qui s'était reconnue coupable de vols.
- 9778 1463, 10 février (N) Philippe le Bon reproduit les textes de cinq chartes respectivement datées de Bruxelles, 29 juin 1284, de Tervuren, 28 avril 1354, de Bruxelles, 8 juillet 1362, de Bruxelles, 22 février 1397, et du 26 septembre 1450, et qui furent collationnées par le chancelier et les conseillers de Brabant.
- 9779 1463, 10 février, Bruxelles (L) Les notaires apostoliques et impériaux Arnoud van der Straten (de Stratis) et Jacques de Witte, à la requête de Gossuin van der Rijt, chancelier de Brabant, délivrent en présence des témoins Martin d'Ocselair et Jean Martini, clerks du diocèse de Cambrai, un vidimus sur parchemin des quatre lettres datées respectivement de Fauquemont (Valkenburg), 24 octobre 1395, Tervuren, 30 janvier 1390, Bruxelles, 1er octobre 1403, et Bruxelles, 22 avril 1425.
- 1463, 13 février (N+F) Jean, seigneur de Wezemaal, de Fallais, du pays de Malines, etc., maréchal héréditaire de Brabant, pour récompenser de ses bons services son serviteur Bouden van der Borch, le nomme à vie drossard en chef de son pays de Malines aux mêmes gages, profits et émoluments que ceux dont jouirent successivement Henri van der Eycken et Jean de Bijn, et châtelain de sa maison d'Anderstad avec les deux bois y appartenant respectivement dénommés *de Grootte Myle* et *de Cleyne Myle*, aussi à vie et aux gages, droits, profits et émoluments qu'en eut jadis Henri Schelkens.
- 9780 1463, 16 février (L) Johannes de Toldere, fils de feu Amelricus, pour les trois quarts, et Mychael vanden Driessche, fils de feu Gossuin, pour le dernier quart, transportent en mains de Hector de Homborch, représentant le duc de Brabant, seigneur du fonds, au profit de Hugo Charnet, fils de feu Odonis, un héritage à deux habitations sous un même toit avec dépendances, situé sur le Coudenberg, dans la rue dite *d'Ingelantstrate*, entre le bien de Nycholas de Beerse et l'hôtel du duc.
- 9781 1463, 28 février (L) Jean Lantmetere, prieur du Scholierendal, à

Léau, délivre un vidimus de la charte datée de Jodoigne, année 1213.

9782

1463, 14 mai (L) Frère Jean Lantmetere, prieur de Scholierendal à Léau, au diocèse de Liège, délivre un vidimus sur parchemin de la charte du 7 mai 1307.

1463, 15 mai, Bruges (F) Philippe le Bon accorde à son conseiller et chambellan, le chevalier Philippe, bâtard de Brabant, à l'occasion de son mariage avec Anne, fille du chevalier et conseiller Jean de Baenst, seigneur de Beernem et de Saint-Georges, en remplacement de la pension de 1000 pieters du prix de 36 gros monnaie de Flandre pièce qu'il lui avait octroyée par autres lettres patentes, 1000 livres par an de 40 gros monnaie de Flandre la livre.

1463, 15 mai, Bruges (F) Philippe le Bon, comme suite aux dispositions prises par lui ce même jour à l'occasion du mariage de son chambellan et conseiller, le bâtard de Brabant Philippe, chevalier et d'Anne de Baenst, fille du conseiller et chevalier Jean, seigneur de Beernem et de Saint-Georges (voyez l'analyse précédente) déclare assigner sur la recette générale de Brabant, à titre de rente féodale rachetable au denier dix, la pension de 400 livres de 40 gros monnaie de Flandre le livre dont pourraient jouir leur vie durant les susdits futurs conjoints et le dernier survivant d'eux.

1463, 18 mai (N) Philippe le Bon interprétant les chartes par lesquelles Henrick, duc de Lotharingie, et Jan, duc de Lotharingie, de Brabant et de Limbourg, marquis du Saint-Empire, ses prédécesseurs au duché de Brabant, avaient octroyé aux religieux d'Alne, de l'ordre de Cîteaux, la franchise de tous droits de tonlieu, de conduit et de taxations quelconques dans leurs États pour toutes sortes de marchandises destinées à la dite abbaye, déclare que tel affranchissement ne s'applique qu'auxdits religieux et serviteurs et ne peut être invoqué dans l'intérêt particulier de leurs fermiers.

9783

1463, 24 mai, Bruges (F) Philippe le Bon approuve et confirme les ordonnances concernant la réorganisation de la Chambre du Conseil et l'abolition de la Chambre des Comptes à La Haye (Den Haag), édictées en son nom dans cette ville, au mois de septembre 1462, par son fils, le comte de Charolais, en y apportant les modifications suivantes: la Chambre du Conseil sera présidée par son lieutenant général aux pays de Hollande (Holland), Zélande (Zeeland) et Frise (Friesland), le seigneur de Gruythuyse, chevalier, son conseiller et chambellan, et ne se composera dorénavant que de huit conseillers, à savoir Guillaume d'Alcmair, chevalier, Gerard de Assendelf, écuyer, maîtres Jehan de Halewin, Jehan Petit Pas,

Loys du Chesne et Jehan de le Bouvrie, licenciées ès lois, Henry Janssoen de Wissekerke et maître Woutre Janszone de Zierikzee; d'un avocat, maître Mathijs de Grootheere; d'un procureur général maître Michiel le Sauvaige; d'un garde des registres, en même temps clerc des fiefs de Hollande, Zélande et Frise, Thierry de Zweteren; de deux secrétaires signants maître Adam de Clèves et Thierry Poes; d'un receveur des exploits, Jehan de Lodyc; de deux huissiers Guillaume Grain et Jean de la Croix, personnes dont il fixe les gages ou émoluments; d'un greffier à nommer et ne jouissant pas de gages, cet office devant être affermé au plus offrant, et de messagers à nommer par le seigneur de Gruythuyse sur avis des conseillers, et en tel nombre que besoin sera; la Chambre des Comptes est abolie et unie à celle de Brabant fixée à Bruxelles.

- 1463, 27 mai (N) Heynric Witte Lauwenzone, Cornelis Jan Adriaensone et Jan Claes Robeelssone, échevins de Zierikzee, font savoir que Lyevin Heynric Jacobssonssone, le boucher, comme mambour de Cateline, sa femme, a reconnu par-devant eux avoir vendu et transporté à Adriaen van Borssele, seigneur de Brigdamme, etc., la part lui compétant du chef de Catline, sa femme, dans la succession de feu Marie van Cats, en son vivant fille de Jan et femme d'Adriaen prénommé.
- 1463, 16 juin (N) Le magistrat de Bruxelles détermine de quelle manière et à quelles conditions il pourra être procédé à l'arrangement d'un différend pendant devant les pacificateurs en fonctions à l'intervention de ceux de l'année précédente.
- [14]63, 18 juin, Bruges (F) Lettres du duc de Bourgogne Philippe le Bon aux conseillers Henri Magnus, lieutenant des fiefs de Brabant, Jean, seigneur de Kestergat, son maître d'hôtel, chevaliers, Jean d'Erpe alias Ostonis, prévôt de Nivelles, maître des requêtes de son hôtel, Simon de Herbais, écuyer, et maître Ambroise van Dynter, maître de la Chambre des Comptes à Bruxelles, touchant l'aide lors demandée en Brabant.
- 1463, 22 juin, Bruges (F) Lettres closes du duc de Bourgogne aux gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles, par lesquelles il leur annonce avoir aboli la Chambre des Comptes à La Haye (Den Haag) en Hollande (Holland) pour l'unir à celle de Brabant.
- 1463, 22 juin, Bruges (F) Philippe le Bon étend au duché de Luxembourg et comté de Chiny, aux comtés de Hainaut, de Hollande (Holland), de Zélande (Zeeland) et de Namur et au pays de Frise (Friesland), les ordonnances en vertu desquelles il a appliqué au trésor de l'Épargne, dans les duchés de Bourgogne, et dans les duchés de Brabant et de Limbourg et les pays d'Outre-Meuse, les droits seigneuriaux et autres recettes extraordinaires

que les receveurs particuliers de ces pays devront verser entre les mains du garde de l'Epargne ou de son commis contre quittance de l'un d'eux qui servira d'acquit suffisant.

- 9784 1463, 7 juillet (N) Jan van Edingen, seigneur de Kestergat, chevalier, conseiller et maître d'hôtel du duc de Bourgogne et de Brabant Philippe le Bon, et naguères amman de Bruxelles, promet de fournir en la Chambre des Comptes à Bruxelles finissant à la Noël 1460, une attestation du chevalier Michiele van Changi, conseiller et maître d'hôtel du dit duc, et châtelain de la forteresse de Vilvorde, touchant les frais d'emprisonnement d'un nommé Peter de Volder par lui portés en compte pour 97 jours, et se montant à 19 livres de 40 gros monnaie de Flandre la livre.
- 9785 1463, en juillet (F). Margritte, veuve de Biertran Capelle, assistée de Jehan de Willonbrouc, mambour à elle livré par loi, reconnaît avoir pris en arrentement du duc de Brabant certains héritages au prix de deux muids quatre vaisseaux et trois frankars de blé par an, cens pour le paiement duquel elle constitue à titre de contre-pan, par-devant le maieur et échevins de la cour de Philippe du Chesne, gruyer de Brabant siégeant à Loupoigne et un muid de blé par an qu'elle possède à charge des héritages de Goffinont de Chenymmont, mouvants de la dite cour.
- 9786 1463, en juillet (F) Les échevins de la ville et franchise de Genappe, font savoir que Jehan Doudelet, étant receveur du dit Genappe, a donné en arrentement perpétuel à Margritte, veuve de Biertran Capelle de Nivelles, assistée de Jehan de Willonbrouc, son mambour, 11 bonniers et demi de terre et pré situés au territoire de Bauterle et Pontellez, au prix de deux vaisseaux et demi de blé, mesure de Nivelles, pour chaque bonnier, cens pour le paiement duquel la dite veuve avait constitué contre-pan suffisant mouvant de la cour de Loupoigne.
- 9787 1463, 18 août (N) Philippe le Bon, pour mettre fin au différend existant entre le magistrat d'Anvers et l'écoutète de cette ville et margrave du Land van Rijen, le conseiller et chevalier Jan vander Bruggen, seigneur de Blaasveld, au sujet des droits à payer, lors de leur mission comme bourgeois et bourgeoises d'Anvers, par les hommes qui habitent cette ville, sa franchise ou bien le marquisat, fixe le montant des droits que les nouveaux bourgeois et bourgeoises de chacune de ces deux catégories auront à payer à cette occasion.
- 9788 1463, 31 augustus (N) Des biens situés à Alseberg restent entre les mains de Reyner Jonghe, fils de Willem, sous condition de payer au receveur de Bruxelles une rente héritable de *cinq oude conincssche groeten tournoysen*.

- 9789 1463, 17 septembre, Hesdin (F) Philippe le Bon procède à la réorganisation de la Chambre des Comptes de Brabant, dont il augmente le ressort de juridiction en diminuant le nombre du personnel, ne retenant à gages que cinq conseillers-maîtres, nommément Ambroyse de Dynther, Pierre de Meerbeke, Felix de Hont, Clais de Vucht et Jacques Cruesinck, et un clerc à nommer ultérieurement. Par cette ordonnance, le duc déclare qu'en la dite Chambre, qui résidera à Bruxelles, lieu de son institution, auront à faire vérifier et clôturer leurs comptes les officiers de justice et les receveurs généraux et particuliers: a) des duchés de Brabant et de Limbourg, des pays d'Outre-Meuse et des terres enclavées, comme par le passé; b) des pays de Hollande (Holland), Zélande (Zeeland) et Frise (Friesland), qui précédemment s'acquittaient de cette tâche devant la Chambre des Comptes à La Haye (Den Haag), abolie depuis le 1er juillet précédent; c) des duché de Luxembourg et comtés de Chiny et de Laroche en Ardenne, duché et comtés que le duc Philippe avait tenus en engagère et dont il venait d'acquérir la propriété; fixe à 24 et à 10 gros monnaie de Flandre par jour, en sus des honneurs, droits et libertés accoutumés, les gages dont jouiront respectivement les cinq conseillers ou maîtres et le clerc après avoir prêté le serment d'usage entre les mains du chancelier de Brabant, maître Jean Lorfèvre, en déterminant de quelle manière ils auront à s'acquitter de leurs fonctions; décide la suppression définitive de la charge de conseiller-maître qui viendra à vaquer par décès ou résignation de l'un des cinq prénommés et son remplacement par un auditeur, ne jouissant que de 12 gros monnaie de Flandre par jour; supprime aussi les offices et gages des deux maîtres des ouvrages de maçonnerie et de charpenterie qu'aura à remplacer le cas échéant Claes de Vucht prénommé aux conditions à spécifier plus tard.
- 9790 1463, 11 octobre (N) Philippe le Bon, pour mettre fin au différend existant entre le magistrat d'Anvers et l'écouterie de cette ville et margrave du Land van Rijen, le conseiller et chevalier Jan vander Bruggen, seigneur de Blaasveld, au sujet des droits à payer, lors de leur mission comme bourgeois et bourgeoises d'Anvers, par les hommes qui habitent cette ville, sa franchise ou bien le marquisat, fixe le montant des droits que les nouveaux bourgeois et bourgeoises de chacune de ces deux catégories auront à payer à cette occasion.
- 9791 1463, 6 novembre, Bruges (N) Philippe le Bon à la requête de ses cousins, conseillers, chambellans et autres vassaux et hommes de fief nobles du duché de Brabant, les autorise à percevoir de leurs sujets, pendant un terme de dix ans consécutifs, une somme de 1000 *rijders* d'or de 50 gros monnaie de Flandre pièce par an, à charge de consacrer cette somme aux besoins exposés dans leur

requête et d'en faire opérer la perception par quatre commissaires de la manière spécifiée dans le présent octroi.

- 1463, 16 novembre (N) Heynric Witte Lauwen sone, Heynen, Heynric Heynricxzone et Claes Jan Willemszone, échevins de Zierikzee, font savoir que par-devant eux Jan van Noordgouwe, Jacob Phillipssonzone, comme tuteur de Lysbet de Hont, fille mineure de feu Claes Willemanszone, en qualité de mambour de Lysbet, veuve de Willem Hont, sa femme, pour lui-même et pour Jacopmyne, fille mineure de Willem Hont Jacob Philipszone, d'autre part, ont déclaré avoir vendu et transporté à Adrien, seigneur de Borssele, de Brigdamme, etc., leurs parts respectives dans les biens délaissés par feu Marie van Cats, en son vivant fille de Jan et femme d'Adriaen pré-qualifié.
- 1463, 30 novembre (N) Les échevins de Wemelinghe font savoir qu'Aernoudt Toolmanszone, comme mambour de Philippe, fille de Jacob Philipssone, sa femme, a reconnu par-devant eux avoir vendu et transporté en toute propriété à Adriaen van Borsselle, seigneur de Brigdamme, etc., la part dévolue à Philippe précitée, sa femme, dans la succession de feu Marie van Cats, en son vivant fille de Jan et femme d'Adriaen pré-qualifié.
- 1463, 4 décembre (N) Aerndt Toelmanszone reconnaît avoir reçu, comme mambour de sa femme [ici non dénommée] le paiement de la part des biens échue à sa femme dans la succession de feu Marie van Cats, en son vivant fille de Jan et femme d'Adriaen van Borssele, seigneur de Brigdamme, de Duiveland, etc., part qu'il avait cédée et vendue à ce dernier.

XXVI. JAAR 1464

- 1464, 2 janvier, Bruges (N) Philippe le Bon ordonne au receveur de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch), Goeswyn Heym, de publier les présentes lettres relatives au paiement du droit de grute dans le ressort de la mairie de Bois-le-Duc.
- 9792 1464, 6 février (F) Philippe, bâtard de Brabant, chevalier, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, de Brabant, etc., promet d'accomplir les conditions sous lesquelles, à l'occasion de son mariage avec Anne, fille de Jehan de Baenst, seigneur de Beernem et de Saint-Georges, le duc lui a fait don de mille livres de 40 gros monnaie de Flandre la livre par an, en vertu de deux lettres patentes, datées de Bruges, 15 mai 1463 dont il reproduit le texte.
- 9793 1464, 16 mars (N) Friderich van Reymerstock et Willem vanden Biessen, échevins de Maastricht, attestent que, depuis l'année 1458 jusques en 1464, il a été payé dans cette viole, pour le grise *Trichter payen 20 boddragere* pour un *boddrager sept fliguyten*, pour un *fliguyt* quatre haller; pour un marck monnaie de Maastricht une gripe et 10 *fliguyten*; *voer eyne marck vroenhofs*, trois *gripen*; pour un florin d'or du Rhin 20 vieux sols monnaie du duc de Brabant valant 46 *boddragere* de la valeur susdite.
- 9794 1464, 17 mars, [Bruxelles] (N) Katheline de Brouwere, fille de Jan, veuve de Boudewijn Goethals et à présent femme de Jan Casijs, a transporté au profit de Margriete Goethals, sa fille issue de son premier mariage représentée par ses mambours Janne van Droeshout et Hermann van Oss, l'usufruit lui compétant dans un quart et dans la moitié des trois autres quarts d'un héritage avec habitation, jardin et dépendances situé dans le *Borgendal* derrière l'hôtel du duc de Brabant.
- 9795 1464, 18 mars, [Bruxelles] (N) Katheline de Brouwere et Margriete Goethals; Jan Marien dit *van letterbeke*, fils de feus Jan et de Gertruyde van Cobbeghem, fille de feu Jan, pour lui-même; Aert van Overvelt dit *van Brugge*, fils de feus Machiel et de Margriete Marien, dite *van Itterbeke*, sœur de Jan précité, intervenant en son nom qu'au nom de sa sœur, Katheline van Overvelt, femme de Goessen vanden Steene; Mathijs, Marie et Katheline van Cobbeghem, enfants de feu Adaem, la dite Marie assistée de Machiel Cortenberch, son mari, pour eux-mêmes; Margriete van Cobbeghem, fille de feu Willem son vivant frère de Mathijs, Marie et Katheline prénommées, et Peter de Coster, mari de la dite Margriete, pour eux-mêmes et pour Adam, Peter et Alitte, Lysbette et Katheline van Cobbeghem, frères et sœurs de Margriete précitée, etc. etc. ont transporté entre les mains de maître Jan van Eede, secrétaire des fiefs et commis à la recette extraordinaire des

droits du duc de Brabant, au profit du dit duc, les parts leur appartenant respectivement dans un héritage avec habitation, jardin et dépendances, située dans le *Borgendal* derrière l'hôtel du dit duc.

9796

1464, 20 mars, Lille (F) Philippe le Bon, à la requête des héritiers de feu Richart Juif, en son vivant conseiller et maître de la Chambre aux deniers, ordonne aux gens des finances d'allouer ès comptes qu'ont à produire les dits héritiers une somme de 300 francs de 32 gros monnaie de Flandre pièce, jadis gagnée par ledit feu Richart à feu Gauvain Quieret, en son temps chambellan de lui duc, en récompense des services rendus par celui-ci dans différentes occasions et notamment pendant la guerre dans le Luxembourg.

1464, 18 avril (F) Philippe le Bon fait connaître la sentence rendue au Conseil de Brabant en faveur de l'abbaye de Gembloux sur un différend existant entre cette abbaye et le bailli de Nivelles et du Roman Pays de Brabant Loys de Dongelbert, au sujet de l'exercice de la haute, moyenne et basse justice à Mont-Saint-Guibert, seigneurie qui appartenait à l'abbaye. Différend survenu à propos de l'arrestation sur le territoire de cette seigneurie d'un nommé Henri du Pont par le bailli prénommé, qui le fit conduire en prison à Genappe et l'admit à composition au prix de 100 florins du Rhin.

1464, 21 avril (N) Philippe le Bon, comme suite à ses lettres datées de Bruxelles, 10 mai 1462, ordonne au receveur de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch), Goessen Heym, de procéder à la saisie des communaux dont les preuves écrites de leur droit à la jouissance n'avaient pas été produites par les localités après nommées, en ajournant celle-ci devant le Conseil de Brabant pour le 20 juin suivant, à l'effet d'y faire valoir leurs droits comme elles le jugeront à propos.

1464, 21 avril (N) Philippe le Bon ayant chargé le receveur de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch), Goessen Heym, par lettres patentes du 30 juillet 1462, de se faire remettre avant le 1er septembre, en vue de leur enregistrement dans la Chambre des Comptes, les octrois en vertu desquels des personnes, tant ecclésiastiques que laïques, possédant des moulins dans le ressort de son office, sous peine pour les défaillants d'encourir la saisie de leurs moulins, ordonne audit receveur d'appliquer cette peine aux défaillants, possesseurs des moulins ci-après énumérés: le moulin à battre l'huile d'Oss appartenant à Goessen Heym; le moulin à eau de Symon van Ghele; le moulin à vent que la demoiselle van Berkel possède en la ville de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) ..., en ajournant les possesseurs des susdits moulins devant le Conseil de Brabant pour y faire valoir leur droit comme ils le trouveront convenir.

-
- 1464, 21 avril (N) Philippe le Bon ordonne au receveur de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) Goessen Heym d'opérer la saisie de tous moulins à vent du ressort de son office qui ont été reconstruits sur de nouveaux emplacements sans autorisation officielle et préalable, de même que ceux qui l'ont été en due forme mais pour lesquels reste dû le cens imposé de ce chef, en ajournant devant le Conseil de Brabant ceux qui voudront s'opposer à cette mainmise.
- 1464, 21 avril (N) Philippe le Bon, comme suite aux lettres patentes du 30 juillet 1462 adressées par lui au receveur de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) Goessen Heym, lettres par lesquelles il chargeait celui-ci de se faire remettre avant le 1er septembre, pour les transmettre à la Chambre des Comptes de Brabant à fin d'entérinement, les actes et octrois en vertu desquels certains moulins du ressort de son office étaient tenus en fief par diverses personnes, tant ecclésiastiques que laïques, etc., lui ordonne d'opérer la saisie des moulins ci-après énumérés dont il n'avait pu obtenir la production des titres requis, à savoir le moulin à vent d'Aernde Stamelaert sis à Beke; le moulin à eau de Dommelen appartenant à Wouter Bau; le moulin de Wolfvinckel tenu par Daneel Roosmont; le moulin à vent de la demoiselle d'Os; les moulins à eau de Kersp et de Hoekelem que possèdent respectivement Jan vanden Dycke et Jan Back, en laissant auxdits possesseurs la faculté de faire valoir leurs droits devant le Conseil de Brabant à jour compétant.
- 9797 1464, 27 avril (F) La maïeur et échevins de la cour des doyen et chapitre de Saint-Feuillien de Fosses jugeant à Aynines font savoir que, par-devant eux, Willemart le Tanneur et Rennechon, son frère, demeurant à Jauche, enfants naturels de feu Renier dele Hamende, ont reconnu avoir pris en arrentement perpétuel du duc de Brabant 19 bonniers de terre situés entre Jauche et Nodrenge au prix de huit muids cinq et demi setiers de seigle par an, rente pour le paiement de laquelle les deux frères susnommés ont constitué suffisant contre-pan au profit du duc, représenté par Guillamme vanden Vekenen, receveur de Jodoigne.
- 9798 1464, 8 mai (L) Matheus Doy, fils de feu Nicholaus et de Katherina Duyfkens, sa femme, promet de payer annuellement et héréditairement à Maria Mosselmans, fille de Jacobus et veuve d'Egidius Beck, une rente de six florins d'or du Rhin en deux versements, hypothéquée sur tous ses biens et notamment sur un héritage avec habitation, verger et colombier, situé à Cureghem, près du moulin de Willelmus de Clievere appartenant présentement à Johannes de Roy, meunier, etc.
- 9799 1464, 10 juin, Lille (N) Philippe le Bon, en reproduisant les lettres patentes données à Bruxelles, le 10 octobre 1459, à la requête de

son cousin et premier chambellan, Antoine, seigneur de Croy, comte de Porcien, etc., qui, par suite de ses multiples occupations, ne peut encore remplir en personne la charge de châtelain, drossard et semonceur des hommes de fief des château, ville et pays de Limbourg que de son consentement il avait confiée jusqu'alors au chevalier Claes de Baillet, son lieutenant, nommé en remplacement du dit Colard le conseiller Dierick de Bourscheid, chevalier, pour desservir la dite charge aux conditions stipulées dans les présentes lettres de commission.

- 1464, 13 juin (N) Adriaen van Borssele, seigneur de Brigdamme, de Duiveland et de Galmaarden, fait connaître les conditions auxquelles, en vertu de lettres d'octroi jadis obtenues par feu Florys, en son vivant seigneur de Borssele, il a permis à Tyelman Oom, de Wijngaarden, à Bouwen Hellecop, à Cornelis Gillis, à Cornelis, fils de Hubrecht, et à Willem, fils d'Adriaen, d'endiguer certaines parties d'atterrissements de Sommelsdijk au pays de Beosterschelde en Zélande (Zeeland).
- 9800 1464, 11 juillet (N) Lysbeth Bastijns, fille de feu Jan, surnommé Lievens et veuve de Jan Blancpain, transporte au profit de Jacoppe Artenoys, fils de feu Colijn et de Katheline Blancpain, sa femme, l'usufruit lui compétant du chef de son défunt mari dans quatre florins d'or de cens hypothéqué sur quatre héritages avec habitations, jardins et dépendances, situées dans la forêt de Soignes du côté de La Cambre, entre les biens de feu Jan Weyte et de Jan vander Heyden, de ce dernier et de feu Claes vanden Eynde, de Jan Weyts et de Herman vander Heyden, auparavant successivement de Margriete vanden Voerde et de Jan de Hane.
- 9801 1464, 12 juillet (N) Jacop Artenoys, fils de feus Colijn et de Katheline Blancpain, transporte en mains de Claes Gouy, maieur de Peter van Herbays, seigneur de Duyst, chevalier, représentant ledit seigneur comme possesseur du fonds, au profit de Lysbette Bastijns, fille de feu Jan, surnommé *Lievens*, veuve de Jan Blancpain, un des quatre florins de rente par an, assignés sur quatre héritages avec habitations, jardins et dépendances situés à Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) du côté de *Ter Cameren* entre les biens de Jan Weyte, Jan vander Heijden, de feu Claes vanden Eynde et de Herman vander Heyden, auparavant successivement de Margriete vanden Voerde et de Jan de Hane.
- 9802 1464, 15 juillet (F) Jan vanden Berghe et Jan Thuys, maîtres des ouvrages au pays de Brabant, font savoir que Matthie vanden Offene et Art van Isere, ouvriers jurés de moulins, ont sous la foi du serment rendu compte par-devant eux de l'estimation faite par eux à l'intervention de Benoit le Marissal et de Gautier de France, forgerons, des ouvrages de charpenterie et de ferronnerie, etc.,

servants au moulin de Lestance et du tiers du moulin de Menges qui sont à relivrer au duc par le fermier Michiel de Crespi ou ses pleiges au dire d'experts.

- 9803 1464, 21 juillet, [Bruxelles] (L) Willelmus Leeman dit *Frederick*, barbitonsor, fils de Johannes, transporte en mains de Reynerus de Mechlinia, prêtre, représentant les petits chanoines de Sainte-Gudule de Bruxelles, et de Gudila Juetesoens, veuve de Mychaelis de Moelenbeke, seigneurs du fonds, au profit de Johannes de Pundere dit *van Loevenen*, fils de feu Henricus, un jardin ou héritage sis dans la rue menant à la grande rue de Louvain entre les biens de Johannes Couterman et d'Egidius Steenberch, *helmslagers*.
- 1464, 28 juillet (N) Franck, comte d'Oostervant, seigneur de Borssele, etc., fait savoir que, par-devant lui et ses conseillers et hommes de fief, son cousin Ghysbrecht van Yselstein a transporté la seigneurie de Bommenee avec *ambocht en ambochtsgevolge* qu'il tenait de lui à hommage, à la réserve du douaire y assigné au profit de sa femme Katherine van Naeldewyck, à Adryaen van Borsselle, seigneur de Brigdamme, de Galmaarden et de Duiveland, aussi son cousin.
- 9804 1464, 18 août (N) Conraet vander Moze, Jan Jans, Merten Joos le jeune, et Henrick de Wilde, tenanciers héréditaires de Philips van Glymes, chevalier, seigneur de Grimbergen, de son banc de Zemst, font savoir qu'Amelryck Boote, fils de feu Amelryck, a transporté par-devant eux en mains de Henrick Scheers, maieur du dit seigneur, au profit de Willem vander Berct, fils de feu Willem, deux bonniers de bois appelés *tHaverblock*, avec une ruelle y attenante, et situées entre les biens du seigneur de Merode, chevalier, et ceux que l'abbaye de Grimbergen tient de Philippe prénommé, aux conditions stipulées dans le présent acte de transport.
- 9805 1464, 6 septembre, Hesdin (N) Philippe le Bon, à la requête de son cousin Jehan, seigneur de Wezemaal, de Fallais et du pays de Malines, etc. confirma comme héritiers présomptifs du dit pays de Malines, en les reproduisant textuellement, les lettres de son dit cousin, datées du 13 février 1463, et déclare qu'après le décès de son cousin prénommé il a maintenu Baudwyne vander Borch dans l'exercice de ses dites charges de drossard en chef du pays de Malines et de châtelain de la maison Anderstad et administrateur des bois appelés *de Grootte Myle* et *de Cleyne Myle* pour en jouir sa vie durant aux gages, droits, etc., à charge de prêter le serment d'usage entre les mains du chancelier de Brabant.
- 1464, 21 septembre (N) Philippe le Bon, à la requête des abbé et religieux de Tongerlo, les autorise à choisir parmi les tenanciers

ressortissants à la cour censale qu'ils possèdent à Lierre et dans la franchise de cette ville toutes les fois quand bon leur semblera, un maïeur et sept bonnes gens capables, pour y exercer la justice après avoir prêté le serment pertinent.

- 1464, 1er octobre (F) Note touchant le personnel de la Chambre du Conseil en Brabant à cette date.
- 1464, 3 octobre, Hesdin (F) Philippe le Bon, à la requête du magistrat et des communs habitants de Vilvorde, les autorise à prélever dorénavant d'un commun accord des droits d'accises sur les bières, vins et autres denrées consommés en cette localité et à hausser et diminuer ces droits suivant l'état des finances en ce lieu.
- 9806 1464, 16 octobre, Lille (F) Le duc de Bourgogne ordonne à Anthoine Thuenis, conseiller et amman de Bruxelles, d'acheter six tasses d'argent, d'un poids total de neuf marcs, pour les offrir de sa part en cadeau au conseiller et receveur général de Brabant, Jehan de Olmen, à l'occasion de son mariage qui sera prochainement célébré en la ville de Bruxelles.
- 9807 1464, 16 octobre, Lille (F) Philippe le Bon, à la requête de Henry du Bos, fils de Colart, natif de La Gorgue, chargé de femme et d'enfants, prenant en considération les services rendus par lui durant la guerre de Flandre et d'autres circonstances sous le commandement du feu capitaine et chevalier, Anthoine de Wissoc, d'Anthoine, bâtard de Bourgogne, comte de Laroche-en-Ardenne, de Guillaume de Rosimboz et du bâtard de Rosimboz, etc., lui quitte les trois amendes, se montant en tout à 22 livres, auxquelles il avait été condamné à Amiens en 1450 et 1451.
- 1464, 18 octobre (N) Johan, comte de Nassau, de Vianden et de Dietz, seigneur de Breda, drossard de Brabant, déclare avoir, au nom du duc de Bourgogne et de Brabant Philippe le Bon, octroyé en sa qualité de drossard à Aert Betten la rémission des peines encourues par lui pour avoir blessé Anthonis den Brouwer de Turnhout, à condition toutefois de faire sa paix avec celui-ci.
- 9808 1464, 20 octobre (N) Claus Ruts, Jan Cantvoerts et Jan vanden Plassche, échevins de Turnhout, délivrent un vidimus des lettres de rémission datées du 18 octobre 1464.
- 1464, 27 octobre, Zierikzee (N) Willem Bolle, receveur de Beoosterschelde, déclare que le seigneur de Brigdamme lui a payé ce dont il était redevable envers le seigneur Philippe le Bon du chef du droit de garenne dans les dunes de Schouwen et de la dune de Duiveland, redevance qui se montait à 16 livres de gros par an.

-
- 9809 1464, 18 décembre (F) Baudart le Begghe, Baudewin Piettre et Alart Vairon, échevins de Jodoigne, déclarent qu'à la demande de Guillamme vanden Vekenen, receveur audit Jodoigne, ils se sont rendus ce jour d'huy au marché des grains de Tirlemont pour y procéder à une enquête sur le juste prix et valeur des grains et il font connaître les prix qu'ils y ont vu payer au muid pour le froment, le seigle et l'avoine de la meilleure et de la moindre qualité.
- 9810 1464, 20 décembre (N) Les échevins de Wambeek font savoir que par-devant eux, Margriete vander Elst, fille de feu Jan et veuve de Jan vanden Berghe, et les enfants qu'elle a de son dit feu mari, nommément Jan vanden Berghe, prêtre, et Lysbeth vanden Berghe, ont institué, aux conditions spécifiées sans les présentes, une rente de 4 florins d'or par an au profit de Heynricke Godenaey, fils naturel de feu Jan Godenaey, rente hypothéquée sur leur ferme sise à Sint-Katherina-Lombeek et attenante à l' *Eikveldet* au ruisseau, ainsi que sur quelques autres biens situés sous la juridiction de Wambeek.
- 1464 (N) Sentence rendue par les échevins d'Uccle sur le différend mû après le décès de la femme de Godevaert Corbeels, entre celui-ci et ses enfants, au sujet du partage des biens de la défunte situés sous la juridiction d'Uccle.

XXVII. JAAR 1465

- 1465, 16 janvier (N) Jonge Jan Boudynszone, Clement Hugezone et Jacob Cleeuwaertzzone, échevins de Capellen dans le Duiveland, font savoir que Pieter Jacob Willemszoonssone a reconnu par-devant eux avoir vendu, comme tuteur de Cornélie, sa femme, à Adriaen van Borssele, seigneur de Brigdamme, etc., la part des biens échus à la dite Cornélie, sa femme, après le décès de Marie van Cats, en son vivant fille de Jan et femme du seigneur de Brigdamme prénommé.
- 9811 1465, 6 février, Bruxelles (L) En présence de Daniel de Bouchout, burgrave de Bruxelles, Johannes d'Enghien, seigneur de Kestergat, chevalier, de maître Johannes de Groete, licencié ès lois, tous conseillers du duc de Bourgogne et de Brabant Philippe, du notaire Cornelius van op den Bosch, prêtre du diocèse de Cambrai, et des témoins Johannes de Zomere et Nicolas de Lu, bourgeois de Bruxelles, Margareta de Weesmale, fille de feu Johannes et religieuse professe de Sainte-Claire à Bruxelles, couvent de l'ordre de Saint-François au diocèse de Cambrai, âgée d'une quarantaine d'années, du consentement de l'abbesse Gertrude Abselloens, approuve, confirme et ratifie le testament fait par son père défunt en faveur de Charles de Bourgogne, comte de Charolais, fils aîné du duc, et transporte au profit du dit comte la terre de Wezemaal, le maréchalat héréditaire de Brabant, les seigneuries de Westerlo, Herselt, Fallais, Vive, Léau, Fléron et l'avouerie de Duffel avec toutes ses appartenances et tous quelconques biens féodaux, censiers et héréditaires qui lui peuvent être échus par décès de son père prénommé.
- 9812 1465, 6 février, Bruxelles (L) En présence de Daniel de Bouchout, burgrave de Bruxelles, Johannes d'Enghien, seigneur de Kestergat, chevalier, de maître Johannes de Groete, licencié ès lois, tous conseillers du duc de Bourgogne et de Brabant Philippe, du notaire Cornelius van op den Bosch, prêtre du diocèse de Cambrai, et des témoins Johannes de Zomere et Nicolas de Lu, bourgeois de Bruxelles, Margareta de Weesmale, fille de feu Johannes et religieuse professe de Sainte-Claire à Bruxelles, couvent de l'ordre de Saint-François au diocèse de Cambrai, âgée d'une quarantaine d'années, du consentement de l'abbesse Gertrude Abselloens, approuve, confirme et ratifie le testament fait par son père défunt en faveur de Charles de Bourgogne, comte de Charolais, fils aîné du duc, et transporte au profit du dit comte la terre de Wezemaal, le maréchalat héréditaire de Brabant, les seigneuries de Westerlo, Herselt, Fallais, Vive, Léau, Fléron et l'avouerie de Duffel avec toutes ses appartenances et tous quelconques biens féodaux, censiers et héréditaires qui lui peuvent être échus par décès de son père prénommé.

-
- 9813** 1465, 19 février, Bruxelles (N) Lettre de Jan de Smet, receveur du pays de Wezemaal et garde de la maison de Wezemaal, dont il décrit les censiers.
- 1465, 19 février, Bruxelles (L) Johannes de Ophem et Walterus vanden Heetvelde, échevins de Bruxelles, font savoir qu'à la semonce d'Anthounis Thoenys, amman de Bruxelles, et en vertu d'une sentence rendue par les échevins de cette ville, Willelmus de Puedersse (Puurs), clerc, a obtenu un jugement sur les lettres à travers lesquelles les présentes sont passée.
- 9814** 1465, 9 mars, Cologne (Köln) (L) Hermannus de Hassia des frères-mineurs, professeur de théologie, ministre de la province de Cologne et vicaire général, reproduit textuellement la charte datée de Bruxelles, 6 février 1465 (chartes nos 9785-9786) qu'il déclare approuver et ratifier et donne à Margareta de Wezemaal, fille de feu Johannes et religieuse professe du couvent Sainte-Claire à Bruxelles, l'autorisation d'effectuer, sous certaines conditions, par-devant toutes cours et justices où requis sera, le transport des terres, seigneuries, biens, etc., légués par son père défunt à Charles de Bourgogne, comte de Charolais.
- 1465, 9 mars, Bruxelles (L) Conrad vander Meeren, seigneur de Woluwe-Saint-Lambert et de Grazen, chevalier, docteur en l'un et l'autre droit, Jean van Ophem, Gauthier van den Heetvelde et Jean Schat, échevins de Bruxelles, font savoir que Guillaume de Puedersse (Puurs), clerc, qui, sur semonce d'Antoine Thoenys, amman de Bruxelles, suivie d'une sentence rendue par les échevins de la dite ville, avait été autorisé à procéder à la vente du contre-pan garantissant la mise à exécution de l'acte daté de Bruxelles, 16 septembre 1418, a vendu les biens constituant ledit contre-pan à Pierre de Sluytere, fils d'Everard, qui en fut adhérité par Gerelmum de Moer surnommé *in den Sloetel*, receveur de Bruxelles, agissant au nom de la dite ville comme seigneur du fonds.
- 1465, 10 mars. [Bruxelles] (L) Pierre de Sluytere, fils d'Everard, transporte au profit de Guillaume de Puedersse, clerc, les biens dont il avait été mis en possession par l'acte du 9 mars 1465.
- 9815** 1465, 12 mars, Bruxelles (F) Lettre du duc Charles de Bourgogne, comte de Charolais, à la ville de Breda pour exclure le sire de Croy et les siens de tout gouvernement qu'ils exerçaient sous le duc Philippe, son père.
- 1465, 16 mars (F) Les maïeur et échevins de la cour de Dongelberg, à la demande de leur seigneur, Lowys, seigneur de

Dongelberg, lui délivrent un extrait d'un ancien registre aux cens, rentes et autres droits appartenant à la dite terre et seigneurie, touchant le droit de winage en ce lieu. Registre qui avait été renouvelé en l'an 1416 par Jehan Waissart, prêtre, en présence du maieur et échevins et habitants de ce temps-là, et qui contenait mention de ceux qui devaient jouir de la franchise du nouveau conduit, à savoir: les bourgeois de la ville de Cologne (Köln), ceux du comté de Juliers (Jülich), tous habitants de la terre de Heinsberg à l'exception de ceux de Blankenberg.

--- 1465, 21 mars, [Bruxelles] (L) Guillaume de Puedersse, clerc, transporte au profit de Guillaume vanden Assche, fils naturel de feu Herman van den Assche, les biens que lui avait cédés Pierre de Sluytere par acte daté de cette même ville, 10 mars 1465.

9816 1465, 15 avril, Braine-l'Alleud (F) Frankart Stassart, receveur de Braine-l'Alleud et des appartenances, et des aloyers du duc de Bourgogne en ce lieu, à savoir Henry de le Halle, Hostart Stassart, Renier Geriniaux et Ghiert Myestre Yan, font savoir que, par-devant eux, le receveur prénommé a reconnu avoir, du consentement du receveur de Nivelles, Oste Gentes, donné à rente héritable et perpétuelle au profit du duc à Massart Floridan des terres sises près ... au prix de trois vaisseaux de blé, pour le paiement duquel le susdit Floridan, représenté par Hacquin, son fils, a constitué contre-pan.

--- 1465, 18 avril, Bruxelles (F) Philippe le Bon donne à perpétuité à Anthoine, bâtard de Bourgogne, comte de la Roche en Ardenne, et à ses descendants et héritiers, la pleine propriété de la maison confisquée jadis sur feu Jehan Coustain, et située à Bruxelles près de l'hôtel de Coudenberg, à condition que ledit Anthoine transporte la maison qu'il possède en la même ville dans la grande rue à proximité du dit hôtel, en toute propriété à Bauduyn, aussi bâtard de Bourgogne, et à ses descendants et héritiers.

--- 1465, 21 avril, Tours (F) Louis XI, roi de France, délègue ses conseillers et chambellans ci-après nommés: le seigneur de Châtillon, son cousin; Aymar de Poysieu dit *Cadorat*, bailli de Nantes; maître Jehan du Vergier, conseiller et président en la cour de parlement à Toulouse et Jacques de la Royere, son secrétaire, en qualité d'ambassadeurs vers les maîtres jurés, conseil et communauté de la cité de Liège pour les informer des affaires et choses nouvellement survenues en son royaume et de l'avertissement lui fait au sujet des durs et étranges propos que leur a tenus le frère du duc de Bourbon, leur soi-disant évêque, en donnant à ses susdits ambassadeurs pleins pouvoirs pour traiter de ces matières avec les dits de Liège en conclure avec eux tels appointements et promesses qu'ils trouveront utiles et profitables

pour les Liégeois et pour lui et son royaume, promettant de bonne foi et en parole de roi de ratifier en due forme, toutes les fois qu'il en sera requis, ce qu'ils auront négocié et conclu.

- 9817** 1465, 28 avril (F) Jan vanden Berghe et Jan Thuys, maîtres des ouvrages du duc au pays de Brabant, font connaître les résultats des estimations des moulins de Hannut, d'Orp-le-Grand, de Jauche-le-Mâle, de Jenneville et du moulin de Lanskin, respectivement faites à la demande du receveur de Jodoigne, vers la mi-mars 1456 et le 11 mars 1465, d'après les déclarations faites par-devant eux sous la foi du serment: 1° par Reyner Seyers et Art van Isere de Bruxelles, ouvriers jurés des moulins, Lambert le Marissal et Gautier de France, forgerons demeurant à Jodoigne, quant à la première estimation effectuée en vue de confier l'entretien de ces moulins à Jehan Crouke pour un terme de neuf ans consécutifs devant finir à la mi-mars 1465; 2° par Reyner Seyers et Matthis vanden Offene, ouvriers jurés, Benoit le Marissal et Gautier de France, forgerons, en vue d'une nouvelle adjudication, de l'entretien des moulins susmentionnés.
- 9818** 1465, 28 avril (F) Jan vanden Berghe et Jan Thuys, maîtres des ouvrages en Brabant, font connaître le résultat de l'estimation faite en leur présence le 11 mars 1465, à la demande de Guillaume vanden Vekenen, receveur de Jodoigne, par Reyner Seyers et Mathis vanden Offene, ouvriers jurés des moulins et des eaux, à l'intervention de Benoit le Marissal et Gautier de France, forgerons des moulins du duc situés dans le ressort de la recette de Jodoigne, nommément le moulin de Lestance; la tierce part du moulin de Menges; le moulin Lanskin; le moulin de Jenneville; le moulin de Jauche-le-Mâle; le moulin d'Orp-le-Grand et celui de Hannut, moulins dont l'entretien a été adjugé d'après la dite estimation à Matthis vanden Offene prénommé pour un terme de 12 ans à prendre cours à la mi-mars dernière.
- 1465, 28 avril (F) Substance des lettres patentes de cette date par lesquelles le comte de Charolais confia à Philippe de Glymes, seigneur de Grimbergen, jusqu'à son rappel, la charge de capitaine du château de Westerlo aux gages de 80 livres de 40 gros monnaie de Flandre la livre, et aux droits, salaires, profits et émoluments accoutumés.
- 9819** 1465, 25 mai, Bruxelles (N) Philippe le Bon ordonne aux conseillers Henrick Magnus, chevalier, son chambellan et lieutenant des fiefs en Brabant, Symoen van Herbays, Geldolph vander Noot, Ambrosius van Dynter et Clase van Vucht, maîtres de la Chambre des Comptes à Bruxelles, de procéder de la manière qu'il précise, au transfert en cette Chambre des chartes et des documents conservés au-dessus de la porte de son hôtel à Coudenberg, et

dont feu maître Adriaen vander Ee avait la garde en son vivant.

- [14]65, 16 juin, Liège (F) Alliance entre le roi de France et le pays de Liège pour combattre les ducs de Bourgogne et de Bourbon, le comte de Charolais et leurs adhérents, négocié en la cité de Liège par Loys de Laval, seigneur de Châtillon, Amé de Posseny, bailli de Monteni, et Jehan du Vergier, président de Thoulouse, ambassadeur du dit roi avec Marc de Bade, mambour et régent des pays de Liège, de Bouillon et de Looz, et les maîtres jurés gouverneurs et métiers de la dite cité.
- 1465, 17 juin, Liège (N) Louis de Laval, seigneur de Châtillon, Aymar de Poysieu, dit *Cadorat*, bailli de Nantes, maître d'hôtel, conseiller et chambellan de Louis XI, roi de France, Jehan du Vergier, aussi conseiller et président en la cour du parlement à Toulouse et Jacques de la Royere, secrétaire du dit roi, ambassadeurs envoyés par celui-ci à Liège, d'une part, et Marc, maquis de Baden, gouverneur et régent des pays de Liège, du duché de Bouillon et du comté de Looz, et les maîtres, jurés, conseil et université de la cité, franchise et banlieue de Liège, d'autre part, font connaître les mesures arrêtées entre eux pour s'opposer aux entreprises que méditent contre eux, leurs pays et sujets, les ducs de Bourgogne et de Bourbon, le comte de Charolais, leurs adhérents et leurs complices.
- 9820 1465, 21 juin, Bruxelles (N) Jan Mennen et Adam van Bogairden dit *Jordaens*, receveurs de Bruxelles, afferment au nom et de la part de cette ville à Bertelmeeus van Leeuwe, fils de feu Bertelmeeus, pour un terme de six ans consécutifs à prendre cours le 24 de ce mois, le moulin appelé *Seerewert*, situé à la *Scepbrugge* en cette ville, aux conditions spécifiées dans les présentes lettres.
- 9821 1465, 27 juin, Bruxelles (L) Henricus Tervranckx dit *Jueten*, fils de feu Walterus, transporte au profit de Willelmus Leeman surnommé *Vredericx*, barbier, fils de Johannes, et de la femme du dit Willelmus, Marie van Vorsselaer: 1° un héritage ou jardin situé dans une ruelle de la rue de Louvain, entre les biens qui appartenrent successivement à Johannes Tymmermans, à Nycholaus Slee et à Henricus Tervranckx prénommé, d'une part; 2° certain jardin uni au précédent et sis au lieu dit *de Nuwepoerte*, entre les biens de feu Egidius Moens, à présent de Johannes de Beckere, bottier, et d'Andree de Haeren, d'une part, ceux de feu Johannes Schockaert, prêtre et de Johannes Mont, d'autre part, et par-derrrière à la propriété des enfants de feu Henricus vanden Assche dit *van Moirtenbeke*, en son vivant caligator, appartenant maintenant à Johannes Rampaert, femme de Petrus de Pannemakere; 3° la part qu'il possède dans la moitié d'un héritage avec habitations, jardin et appartenances connu sous le nom *Dodevaerken* et situé au coin

de la *Lanternestrate*; 4° les droits lui compétants sur une maison dite *den Tumeleere* situées dans de *Grijpstrate* et attenante à la demeure d'Egidius de Thienen, le tout aux conditions stipulées dans les présentes lettres.

9822

1465, 27 juin, Bruxelles (L) Henricus Tervranckx dit *Jueten*, fils de feu Walterus, transporte au profit de Willelmus Leeman surnommé *Vredericx*, barbier, fils de Johannes, et de la femme du dit Willelmus, Marie van Vorsselaer: 1° un héritage ou jardin situé dans une ruelle de la rue de Louvain, entre les biens qui appartinrent successivement à Johannes Tymmermans, à Nycholaus Slee et à Henricus Tervranckx prénommé, d'une part; 2° certain jardin uni au précédent et sis au lieu dit *de Nuwepoerte*, entre les biens de feu Egidius Moens, à présent de Johannes de Beckere, bottier, et d'Andree de Haeren, d'une part, ceux de feu Johannes Schockaert, prêtre et de Johannes Mont, d'autre part, et par-derrrière à la propriété des enfants de feu Henricus vanden Assche dit *van Moirtenbeke*, en son vivant caligator, appartenant maintenant à Johannes Rampaert, femme de Petrus de Pannemakere; 3° la part qu'il possède dans la moitié d'un héritage avec habitations, jardin et appartenances connu sous le nom *Dodevaerken* et situé au coin de la *Lanternestrate*; 4° les droits lui compétants sur une maison dite *den Tumeleere* situées dans de *Grijpstrate* et attenante à la demeure d'Egidius de Thienen: le tout aux conditions stipulées dans les présentes lettres.

9823

1465, 1er juillet (N) Geert van Raitshoven, Jan vanden Poele, Jan van Raetshoven et Willem Rademaekere, marchands jurés de la Chambre de Tonlieu de Tirlemont, déclarent qu'à la requête de Florys Swans et de Daneel, sa femme et à l'intervention de Johannes Rademaeker, cleric du receveur du duc en cette ville, ils ont entendu les témoignages de Henrick Vergeylen, bourgeois et habitant de Tirlemont, âgé de plus de 60 ans, de Jan Leenen, aussi bourgeois de cette ville, du même âge, de Wouter van Holye, d'environ 50 ans, et d'Aert Cruypere, natif et habitant de Hoegaarden, d'environ 55 ans, sur la perception des droits du nouveau conduit (*nuwengeleyde*) et du *bodemgelt*, témoignages d'où il résulte que ces droits ont toujours été levés au profit du fermier du tonlieu de Tirlemont, tant en cette ville qu'à Hoegaarden et à *Gate-bij-Meldert*.

1465, [25] juillet, Paris (F) Louis XI, roi de France, approuve, confirme et ratifie, en la reproduisant textuellement, le traité conclu à Liège, le 17 juin 1465, entre ses ambassadeurs, son cousin le seigneur de Châtillon et bailli de Nantes, Aymar de Poy sieu, dit *Cadorat*, ses conseillers et chambellans, le conseiller et président en la cour de parlement à Toulouse, maître Jehan du Vergier, et son secrétaire Jacques de la Royere, d'une part, et les

régent, maîtres, jurés, conseil et communauté de la cité de Liège, d'autre part, traité dans lequel se trouve inséré le texte de la procuration donnée par lui à ses ambassadeurs susnommés et datée de Tours, 21 avril 1465.

- 1465, 1er août, Bruxelles (F) Philippe le Bon, duc de Bourgogne, etc., permet aux religieux de Moulins, abbaye située dans le comté de Namur, à une lieue de la ville de Dinant, à envoyer pendant un an au plus en la forêt de Soignes avec le bétail des couvents de Groenendael et de Wautier-Braine, etc. 25 vaches, un taureau, 12 chevaux, 60 pourceaux et 50 brebis qu'ils n'osent garder chez eux par crainte de la guerre qui menace d'éclater entre les pays de Namur et de Liège.
- 9824 1465, 10 août, Bruxelles (F) Jehan de Rosimbos, seigneur de Formelles, conseiller et second chambellan du comte de Charolais, fils et lieutenant général du duc, et Anthoine Hanneron, prévôt de Maastricht, aussi conseiller du comte et maître des requêtes de son hôtel, adoptant en qualité de commis à la conduite des affaires du dit comte et au gouvernement de ses terres et seigneuries de par de ça, la manière de voir de Jehan Damas, varlet de chambre du comte de Charolais, comme quoi les recettes d'Heverlee et de Bierbeek appartiennent à celles d'Aarschot, qui lui avait été octroyée par lettres patentes du comte sans faire mention de ce fait que les trois recettes ne constituaient qu'un seul et même office déjà du temps du seigneur de Croy, investissent de la gestion des trois recettes Wautre Vinque, commis par Jehan Damas précité à la gestion de celle d'Aarschot, à charge par lui de prêter le serment pertinent.
- 1465, 20 août, Bruxelles (N) Sentence définitive rendue en Conseil de Brabant sur un différend mû entre les habitants de la banlieue de Lierre, demandeurs, d'une part, et les échevins et conseillers de cette ville, défenseurs d'autre part, au sujet du paiement du *pontghelt* et autre *omghelt*.
- 9825 1465, 1er septembre, Bruxelles (F) Philippe le Bon ordonne à Thiery de Palant, sénéchal de Fauquemont (Valkenburg), son conseiller et chambellan, et à maître Lambert vander Ee, son secrétaire, de procéder sans plus tarder à la montre et à la réception des gens d'armes et de traits recrutés par son cousin Louis de Bourbon, élu confirmé de Liège pour servir contre les Liégeois.
- 9826 1465, 3 septembre, [Bruxelles] (N) Jacop Artenoys, fils de feu Colijn, quitte Lysbetten Bastijns, fille de feu Jan et veuve de Jan Blancpain, de tout ce qu'elle peut lui devoir jusqu'à ce jour.
- 9827 1465, 24 septembre, Bruxelles (F) Ordre du duc de Bourgogne

Philippe le Bon à Thiery de Palant, écuyer, sénéchal de Fauquemont (Valkenburg), et à son secrétaire Lambert vander Ee, de passer incontinent la revue des gens d'armes et de trait dont ils ont naguères passé la montre et que son cousin Louis de Bourbon, élu confirmé de Liège a commis à la garde de la ville de Maastricht et des pays environnants, de procéder à la montre des autres hommes de guerre amenés par ledit élu pour le service du duc contre les Liégeois, de lui envoyer une liste détaillée des noms, surnoms etc. des hommes composant ces contingents, et de prendre toutes les mesures en tel cas requises.

- 9828** 1465, 1er octobre, Bruxelles (F) Le duc de Bourgogne Philippe donne ordre à son conseiller et bailli de Sijsele et de la Digue Sire Paule de passer immédiatement à la montre des gens d'armes que son cousin le comte de Manderscheid a amenés à son service en la ville de Tirlemont en prenant d'eux le serment accoutumé, et d'envoyer ensuite à toute diligence au receveur général des finances la liste de tous les engagés avec noms et surnoms.
- 9829** 1465, 5 octobre, Bruxelles (F) Le duc de Bourgogne ordonne à Faes Roosemeer, maître coulevrinier, et à Jehan Broothuise, maître charpentier de la ville de Bruxelles, de se tenir à Landen, avec le capitaine de cette ville, Anthoine, bâtard de Brabant, son conseiller et chambellan, et de s'y employer à la défense de cette place contre les ennemis.
- 9830** [14]65, 7 octobre, Bruxelles (F) Le duc de Bourgogne ordonne au sénéchal de Fauquemont (Valkenburg), Thiery de Palant, de procéder, aussitôt après avoir pris connaissance du présent ordre, à la revue des gens d'armes et de trait qui tiennent garnison sous le commandement de son cousin Louis de Bourbon, élu confirmé de Liège, et d'envoyer une déclaration écrite du nombre de ces gens d'armes destinée au receveur général des finances.
- 9831** [14]65, 8 octobre, Bruxelles (F) Le duc de Bourgogne, par mandement contresigné Batault, ordonne à Anthoine, bâtard de Brabant, chevalier, son chambellan, et à Mahieu d'Auquoisnes, écuyer, son fourrier, de passer sans retard aucun la montre des gens d'armes et de trait recrutés par le chevalier, conseiller et chambellan, Anthoine de Glimes, seigneur de Waelhem, pour le servir contre les Liégeois et autres adversaires, en observant à cette occasion toutes les formalités requises et en lui envoyant une déclaration écrite à ce sujet destinée au receveur général des finances.
- 9832** [14]65, 12 octobre, Bruxelles (F) Par mandement, contresigné Baert, le duc de Bourgogne ordonne au sénéchal de Fauquemont (Valkenburg), Thierry de Pallant et au secrétaire Lambrecht vander

Ee de passer incontinent la revue des hommes d'armes et de trait étant à Maastricht sous le commandement de son cousin Louis de Bourbon, élu confirmé de Liège, pour le servir contre les Liégeois, ainsi que la montre des nouvelles troupes recrutées par ledit élu, en ayant soin de se conformer aux règles à observer en tels cas et de lui faire parvenir pour le receveur général des finances une déclaration écrite de ce qu'ils auront fait.

- 9833** 1465, 12 octobre, Bruxelles (F) Mandement, contresigné Batault, par lequel le duc de Bourgogne ordonne à Maillart de Fleschin, son écuyer d'écurie, de passer immédiatement la revue d'un certain nombre d'hommes d'armes et gens de trait qui sont en garnison à Tirlemont, et ailleurs, sous le commandement de son aimé et féal chevalier, conseiller et chambellan, Jehan seigneur de Commynes, en observant, ce faisant, les règles régissant cette matière et en envoyant, pour être délivrée au receveur des finances, une déclaration écrite de ce qu'il aura fait en cette circonstance.
- 9834** 1465, 17 octobre (N) Affermage de raisin de Louvain à Quinten Kokeroel.
- 9835** 1465, au plus tard le 19 octobre (N) Rapport de la vente du bois à Louvain par De Hont, remis à la Chambre des Comptes le 19 octobre 1465.
- 9836** 1465, au plus tard le 23 octobre (N) Recettes du tonlieu de Vilvorde.
- 9837** 1465, 27 octobre, Bruxelles (N) Mandement de Philippe le Bon à ceux de la Chambre des Comptes à Bruxelles, leur ordonnant de faire procéder par l'arpenteur juré de Brabant au mesurage et à la répartition en 20 coupes égales de la partie de la forêt de Soignes appelée *de Heeghde*, située entre l'abbaye de la Cambre et le lieu dit *de Hutte* et s'étendant jusqu'au village d'Uccle et à la juridiction de la ville de Bruxelles, et de vendre à chaque année une coupe en commençant par celle située près de la dite abbaye.
- 9838** 1465, 12 novembre (A/D) Les bourgmestres, jurés, conseillers et communauté des ville, franchise et banlieue de Liège, de l'avis de Vincent, comte de Moers et de Saarwerden, et de Jacob, comte de Hoerne, seigneur d'Altena, de Montagut et de Cranendonck, médiateurs entre eux et le duc de Bourgogne, consentent à reconnaître l'autorité spirituelle du pape de Rome, à tenir pour leur vrai seigneur Louis de Bourbon, élu confirmé de Liège, duc de Bouillon et comte de Loos. Ils promettent en outre de payer au duc certaine indemnité au dire des médiateurs susnommés, pour les dommages causés par eux audit duc, à ses pays et sujets.

- 9839 1465, 14 novembre, Aubenton (F) Le comte de Charolais, seigneur de Châteaubelin et de Béthune, et lieutenant général du duc, son père, charge les gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles, de procéder avec maître Anthoine Haneron, prévôt de Maastricht, conseiller et maître des requêtes de son hôtel, et maître Barthelmi [Trotin], son secrétaire, à la vérification des droits que certaines personnes prétendent avoir de prendre des rentes héréditaires ou viagères sur les seigneuries d'Aarschot et de Bierbeek et les autres terres à lui échues par le décès du seigneur de Wezemaal, en leur donnant les pouvoirs nécessaires pour payer les dites rentes ou pour en suspendre le paiement jusqu'à son retour par delà, lettre signée: Charles et Kethulle.
- 9840 1465, 17 novembre, Bruxelles (F) Le duc de Bourgogne ordonne à Maillart de Flechin, écuyer de son écurie et capitaine des archers, de se transporter immédiatement à Tirlemont pour procéder à la revue des hommes d'armes et de trait amenés en cette ville par le seigneur de la Gruuthuuse, chevalier, son conseiller, chambellan et lieutenant général de Hollande (Holland), Zélande (Zeeland) et de Frise (Friesland), et d'envoyer l'état dressé de ces hommes aux chancelier et gens des finances qui se tiennent auprès de lui.
- 9841 1465, 21 novembre (F) Les bourgmestres, conseillers, jurés et communs habitants de Huy, donnent plein pouvoirs à leurs co-bourgeois ci-après nommés: Johan Hustin d'Outremont, lors bourgmestre de cette ville, Conrar de Boubaix, chevaliers, avoué de Huy et de Liers, seigneur de Versey et d'Andrimont; maître Ghuys de Berlenmont dit *de Floyon*, Johan le Clockier, écuyers; Gilhe Pollarde et Houbiert de Roheilhees dit *de Montjoie*, jadis bourgmestre de Huy; Remey Douffey et Lambiert Hannekin, respectivement doyens (gouverneurs) des tanneurs et des drapiers, pour traiter en leur nom avec Louis de Bourbon, élu confirmé de Liège, duc de Bouillon, comte de Looz, etc., leur droiturier seigneur, de leur soumission, et avec ceux du Conseil du duc de Bourgogne Philippe le Bon à Bruxelles, de l'indemnité qui pourrait être due par les habitants de la ville et châtellenie de Huy en raison des dommages causés aux pays, seigneuries et sujets du duc pendant la guerre.
- 1465, 30 novembre, Bruxelles (N) Philippe le Bon ordonne à Jean van Arkel, lieutenant du receveur de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch), Goesen Heym, de procéder à la saisie et à la vente des biens que possèdent dans le ressort de son office les personnes des pays de Liège et de Looz, qui ont fait cause commune avec les ennemis de lui duc.
- 9842 1465, 2 décembre, Bruxelles (F) Philippe le Bon ordonne à Maillart de Fleschin, son écuyer d'écurie et capitaine des archers, de passer

incontinent la revue des hommes d'armes et de trait, en nombre de sept paies demie, étant en garnison à Landen sous le commandement de son amé et féal chevalier, conseiller et chambellan, Anthoine, bâtard de Brabant, de faire remplir toutes formalités en tel cas requises et d'envoyer au receveur général des finances pour sa gouverne, une déclaration sur ce qu'il aura fait.

- 9843 1465, 4 décembre, Bruxelles (F) Jehan Hustin d'Outremont, bourgmestre de Huy; Conrar de Boubaix, chevalier, avoué de Huy et de Liers, seigneur de Versey et d'Andrimont; maître Ghuys de Berlenmont, dit *de Floyon* et Jehan le Cloquier, écuyers; Gille Pollarde, Houbert de Roheilhees dit *de Montjoie*, jadis bourgmestres de Huy; Remey Dufey et Lambert Hannekin, doyens, l'un du métier des tanneurs et l'autre du métier des drapiers, font connaître les offres faites par eux en qualité de fondés de pouvoir des habitants de Huy aux conseillers délégués par le duc de Bourgogne Philippe le Bon et par leur droicturier seigneur, Louis de Bourbon, élu confirmé de Liège et de Bouillon, et comte de Looz, en vue d'obtenir de ces princes la rentrée en leur grâce des dits habitants de Huy et de sa châteltenie.
- 9844 1465, 6 décembre, [Huy] (F) Les bourgmestres, conseil, jurés et communautés de Huy, assemblés aux Frères mineurs en cette ville, approuvent, ratifient et agrément, en les reproduisant textuellement, les offices de dédommagement et de soumission faites en leur nom respectivement au duc de Bourgogne et à leur souverain seigneur Louis de Bourbon, élu confirmé de Liège, duc de Bouillon et comte de Looz, pour être réadmis en leur bonne grâce, par leurs fondés de pouvoir et co-bourgeois ci-après nommés: Johan Hustin d'Outremont, échevin de Wanze et maître de Huy pour le temps; Conrar de Boubaix, chevalier, avoué de Huy et de Liers, seigneur de Viersey et d'Andrimont; maître Ghuys de Berlenmont dit *de Floyon*, Johan le Clockier, échevin de Huy, écuyers; Gilhe Pollarde et Houbiert de Roheilhees dit *de Montjoye*, échevin de Wanze, jadis bourgmestre de Huy; Remey Douffey et Lambiert Hannekin, respectivement doyens (gouverneurs) des tanneurs et des drapiers, en cette ville.
- 9845 1465, 20 décembre, Tirlemont (F) Charles de Bourgogne, lieutenant du duc, son père, commet les gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles pour procéder à l'audition et à la clôture des comptes des officiers comptables des terres et seigneuries qu'il possède présentement ou acquerra par la suite dans les duchés de Brabant, de Limbourg et de Luxembourg et les pays d'Outre-Meuse.
- 9846 1465, 22 décembre, Saint-Trond (F) Louis de Bourbon, élu confirmé de Liège, duc de Bouillon et comte de Looz; les doyen et chapitre de l'église de Liège; les nobles des cité et pays de Liège et de Looz;

les maîtres, maïeur, échevins, jurés, conseil et université de la cité, franchise et banlieue de Liège; les bourgeois, jurés, conseil et communautés des villes de Tongres, de Saint-Trond, de Fosse, de Thuin, de Couvin, de Looz, de Hasselt, de Herk-de-Stad, de Maaseik, de Bree, de Bilzen, de Beringen et de Stokkem, représentants les Trois États des pays de Liège et de Looz, font connaître les points et articles du traité de paix conclu entre les pays de Liège, les villes de Huy et de Dinant exceptées, d'une part, et Philippe le Bon, duc de Bourgogne, etc., et son fils unique et lieutenant général, Charles, comte de Charolais, seigneur de Châteaubelin et de Béthune, d'autre part, traité négocié par Vincent, comte de Moers et de Saarwerden et Jaques, comte de Hornes, seigneur d'Altena, et qu'approuvent et confirment les susdits premiers contractants.

9847

1465, 22 décembre, Saint-Trond (F) Louis de Bourbon, élu confirmé de Liège, duc de Bouillon et comte de Looz, les doyen et chapitre de l'église de Liège; les nobles des cité et pays de Liège et de Looz; les maîtres, maïeur, échevins, jurés, conseil et université de la cité, franchise et banlieue de Liège; les bourgeois, jurés, conseil et communautés des villes de Tongres, de Saint-Trond, de Fosse, de Thuin, de Couvin, de Looz, de Hasselt, de Herk-de-Stad, de Maaseik, de Bree, de Bilzen, de Beringen et de Stokkem, représentants les Trois États des pays de Liège et de Looz, font connaître les points et articles du traité de paix conclu entre les pays de Liège, les villes de Huy et de Dinant exceptées, d'une part, et Philippe le Bon, duc de Bourgogne, etc., et son fils unique et lieutenant général, Charles, comte de Charolais, seigneur de Châteaubelin et de Béthune, d'autre part, traité négocié par Vincent, comte de Moers et de Saarwerden, et Jaques, comte de Hornes, seigneur d'Altena, et qu'approuvent et confirment les susdits premiers contractants.

XXVIII. JAAR 1466

- 9848** 1466, 21 janvier (N) Le prieur et religieux du couvent des augustins à Louvain reconnaissent avoir reçu de Wouter Vinken, receveur d'Heverlee, une somme de 33 florins du Rhin, pour l'échéance à la Noël dernière de la rente héritable que leur couvent prend sur le produit des cens d'Heverlee, de Vaalbeek et d'Egenhoven.
- 9849** 1466, 23 janvier, Bruxelles (F) Philippe le Bon ordonne aux gens des finances de faire payer par le conseiller et receveur général des finances, Guilbert de Ruple, sur le produit des biens en Brabant confisqués sur ceux du chapitre de Saint-Lambert de Liège et dont la gestion est confiée au secrétaire Lambert vander Ee, une somme de 156 francs du prix de 32 gros monnaie de Flandre le franc, au conseiller et avocat Arnoul de Palude, docteur en droit, à lui dû pour les censes spécifiées dans les présentes lettres.
- 9850** 1466, 26 janvier (F) Les maîtres, échevins, conseillers, citoyens et autres manants et habitants de la cité de Liège s'obligent à faire sceller par les villes de Tongres, Saint-Trond, Fosse, Thuin, Couvin, Looz, Herk-de- Stad, Maaseik, Bree, Bilzen, Beringen et Stokkem avant le 29^e jour de ce présent mois, les deux lettres du 22 de ce même mois passées au profit du duc de Bourgogne Philippe le Bon et de son fils et lieutenant général, Charles, comte de Charolais, seigneur de Châteaubelin et de Béthune, et relatives au traité de paix naguère conclu entre ledit duc et son fils, d'une part, et Louis de Bourbon, élu confirmé de Liège, les doyen et chapitre de Liège, les nobles et les villes des pays de Liège et de Looz, d'autre part, lettres qui n'étaient encore munies que des sceaux de la cité de Liège et de la ville de Hasselt et qui, d'après leur teneur, devaient l'être aussi de ceux de l'élu prénommé, des doyen et chapitre de Saint-Lambert, des nobles des pays de Liège et de Looz, et des 12 villes susnommées.
- 9851** 1466, 26 janvier, Liège (L) Eustacius de Atris, licencié en décrets, doyen de l'église collégiale Saint-Pierre de Liège, à la requête de Gerardus Goeswyn, bourgmestre de cette ville, remplaçant pour lors l'autre bourgmestre Johannes de Boueria, chevalier, délivre un vidimus de la charte datée de Paris [le 25 ?] juillet 1465, vidimus dressé par les notaires Egidius et Henricus de Saint-Trond, en présence de plusieurs prêtres et clerks, appelés comme témoins.
- 1466, 27 janvier (F) Les maîtres, jurés, conseil et communauté de la cité de Liège font savoir qu'en exécution du septième article du traité de paix nouvellement conclu entre le duc de Bourgogne et de Brabant Philippe le Bon d'une part, et eux, d'autre part, ils ont expressément renoncé et renoncent par ces présentes à l'alliance conclue par eux avec Louis XI, roi de France, et datée de Paris, au

mois de juillet 1465.

- 9852** 1466, 2 février, Bruxelles (F) Philippe le Bon ordonne au héraut d'armes du titre de Charolais de se rendre à Liège, pour y communiquer avec gens d'église, nobles et magistrat de cette cité les lettres par forme de placard, reproduites dans le présent mandement et datées du même jour, par lesquelles il requiert l'exécution de l'article 1er du traité de paix [conclu le 22 décembre précédent, chartes nos 9846 et 9847], prescrit la publication dans tous les États du dit traité et exige pareille publication à Liège et dans les pays de Liège et de Looz, hormis en la ville de Dinant, mission dont ledit héraut avait à lui rendre compte.
- 1466, 8 février (F) Substance des lettres patentes de cette date par lesquelles le duc Philippe le Bon établit Philippe de Bourgogne châtelain du château et du bourg de Louvain, aux gages, droits, profits et émoluments accoutumés.
- 9853** 1466, 11 février (F) Rapport sur sa mission à Liège, adressé au duc de Bourgogne, de Brabant, etc., Philippe le Bon, par le héraut et maréchal d'armes du pays de Brabant du titre de Charolais.
- 9854** 1466, 14 février, [Paris] (F) Robert d'Estouteville, chevalier, seigneur de Beure, baron d'Ivry et de Saint-Andrieu en la Marche, conseiller et chambellan du roi de France et garde de la prévôté de Paris, délivre un vidimus de la charte du 12 juillet 1444.
- 9855** 1466, après 19 février (F) A la requête de la ville d'Aarschot le comte de Charolais fait payer au receveur d'Aarschot une rente héritable.
- 9856** 1466, 27 février (N) Ysabeele van der Meren, veuve de Vranck vanden Spiegele, reconnaît avoir reçu du receveur de Bruxelles, Henrick de Mol, la moitié de la rente héritable de 50 livres monnaie de Bruxelles par an, qu'elle et sa nièce Margriete vanden Spiegele, tiennent en fief du duc de Brabant sur le bien qu'il possède à Berg et à Kampenhout, appelé Moer.
- 9857** 1466, 27 février (N) Margriete vanden Spiegele déclare que le receveur de Bruxelles, Henrick de Mol, lui a payé, pour l'échéance de la Toussaint 1465, la moitié des 50 livres monnaie de Bruxelles, le vieux gros compté pour 17 deniers, qu'elle et sa tante, Ysabeele vander Meren, tiennent à titre de rente féodale et héréditaire sur le bien appelé Moer, que le duc de Brabant possède à Berg et à Kampenhout.
- 1466, 4 mars, Bruxelles (F) Substance des lettres de cette date, par lesquelles le duc Philippe le Bon autorisa le lieutenant de la

forteresse de Vilvorde, son maître d'hôtel Michiel de Changy, à prendre chaque année, à commencer de la Noël 1464, les gages appartenant à l'office de châtelain de Vilvorde, aux termes accoutumés.

- 1466, 4 mars (N) Les échevins de Gooik font savoir que par-devant eux Paul Machico, fils de feu Jehan et de Guillemette Juif, sa femme, fille de feu Richart, agissant tant en son nom qu'au nom de ses frères Jehan, Richart, Guillaume et Arnoul, ainsi que se faisant fort pour [...] Richart et Willem de Vandenesse, enfants de maître Willem Vandenesse et de Katheline Juif, sa femme, sœur de la susdite Guillemette, a vendu à Pieter van Driele, fils de feu Clais, une cense, des terres et rentes spécifiées dans les présentes lettres, à l'occasion de laquelle spécification de nombreux noms et quelques noms de lieux-dits sont cités.
- 1466, 22 mars (F) Le comte de Nevers, etc. [Jehan] renonce à perpétuité entre les mains du lieutenant des fiefs de Brabant, messire Henri Magnus, chevalier, au profit de duc de Bourgogne Philippe le Bon, du comte de Charolais et de leurs successeurs, à tous droits qui pourraient lui compéter sur les duchés, pays, terres et seigneuries de Lotharingie, de Brabant et de Limbourg, d'Anvers et d'Outre-Meuse.
- 1466, 22 mars (F) Jehan, comte de Nevers, etc., renonce à perpétuité, en son nom et au nom de son frère défunt, Charles, en son vivant comte de Nevers, à tous droits qui pourraient leur compéter sur les duchés, seigneuries, pays et terres de Lotharingie, de Brabant, de Limbourg, d'Anvers et d'Outre-Meuse, au profit du duc de Bourgogne Philippe le Bon et de son fils, le comte de Charolais.
- 9858 1466, 22 mars (F) Guillaume de Layens, licencié en décrets et bachelier ès lois, chanoine de Tournai, conseiller du roi de France et gardien du sceau royal ordonné en la dite ville de Tournai, fait savoir que par-devant Bernard Oudry, tabellion royal juré et établi audit Tournai, Jehan, comte de Nevers, de Rethel et d'Estampes, baron de Douzy et seigneur de Dourdan, approuva les lettres de rémission, renonciation et quittance à travers le repli desquelles la présente attestation est annexée, en affirmant de plus que les dites lettres sont scellées de son propre sceau et signées par lui.
- 9859 1466, 23 mars, Bruxelles (F) Philippe le Bon, duc de Bourgogne, etc. à la requête des exécuteurs du testament de feu Richart Juif, en son vivant conseiller et maître de la Chambre aux deniers, et de Paul Machico, héritier sous bénéfice d'inventaire du dit défunt, agissant tant en son nom qu'au nom des cohéritiers, les condamne de leur consentement à l'observation des clauses d'un acte y

reproduit intégralement, passé devant les échevins de Gooik le 4 mars précédent, et en vertu duquel ils avaient vendu à Pieter van Driele, fils de feu Clais, certains biens que le testateur possédait dans la susdite commune en vue du paiement de dettes par lui laissées.

- 1466, 29 mars (N) Hughe van Berghen, seigneur de Brouwershaven, le fils de Hughe vande Waerde et Boudin Hellecop, hommes de fief du duc de Bourgogne comme comte de Zélande (Zeeland), font savoir qu'Anthonis et Thomaes vanden Hameyde, seigneurs d'Abeelee et de Welzinge, ont reconnu par-devant eux avoir vendu à Adryaen van Borssel, chevalier, seigneur de Brigdamme, la dîme de 15 arpents de terre situés au village d'Oosterland dans le Duiveland.
- 1466, 31 mars, Boulogne-sur-mer (F) Jehan, comte de Nevers, de Rethel et d'Etampes, baron de Donzy et seigneur de Dourdan, donne quittance au comte de Charolais, son cousin, des 2000 saluts d'or qu'il lui devait pour les villes, châteaux, prévôtés et châtellenies, terres et seigneuries de Péronne, Montdidier et Roys, ainsi que des 20.000 francs que lui devait son oncle le duc de Bourgogne, du chef d'objets mobiliers ayant appartenu à feu sa mère, jadis compagne du dit duc.
- 1466, après le 6 avril, Bruxelles (N) Philippe le Bon, duc de Bourgogne, à la requête du chevalier Warnier van Davele, seigneur de Linsmeau au pays de Brabant, autorise les habitants de Linsmeau à tenir dans ce village un jour de marché le mercredi de chaque semaine à perpétuité.
- 9860 1466, 9 avril, Bruxelles (F) Le duc de Bourgogne Philippe le Bon ordonne à son écuyer et capitaine des archers, Maillart de Fleschin, de se rendre immédiatement à Fleurus pour y passer la montre d'un certain nombre de gens d'armes de trait et autres recrutés par l'écuyer Philippe de Poitiers et destinés à tenir garnison à Bouvigne pour défendre cette place et le pays environnant contre les Dinantais et autres adversaires, lui recommandant de rendre compte de sa mission et de fournir la liste des hommes engagés destinée au receveur général des finances.
- 1466, 23 avril, Bruxelles (N) Philippe le Bon, duc de Bourgogne, déclare renouveler en faveur de son panetier Gielis Putort, écuyer, amman d'Anvers, pour un terme de six ans consécutifs à prendre cours le 1er février 1468 et aux conditions spécifiées dans les présentes lettres, la ferme du tonlieu d'Anvers.
- 9861 1466, 6 mai, Abbeville (F) Charles de Bourgogne, à la requête de sa cousine Marie de Harcourt, veuve du comte de Vaudémont, et

moyennant versement par elle d'une somme de 15.000 vieux florins du Rhin, la met en possession des terres d'Aarschot et de Bierbeek, avec toutes leurs appartenances qu'elle prétendait lui appartenir et qui avaient été saisies pour certaines causes sur le seigneur de Croy, qui les tenait du chef de la dotation de sa femme, fille de la susdite Marie de Harcourt et de son mari défunt, et d'un prêt consenti par ledit seigneur de Croy à son beau-père précité.

- 9862 1466, 23 mai, Bruxelles (N) Philippe le Bon, duc de Bourgogne, nomme Clyment et Victor van Merende, père et fils, maîtres particuliers de la monnaie de Brabant pour un terme de cinq ans consécutifs, à prendre cours du jour où ils commencent dans la monnaie de Louvain, la frappe des nouvelles monnaies d'or et d'argent ordonnées en Brabant en se conformant aux instructions qui leur ont été données à cet effet.
- 9863 [23 mai 1466, Bruxelles] (F) Instructions pour Clement et Victor de Merende, père et fils, maîtres particuliers de la monnaie de Brabant, chargés de frapper de nouvelles pièces d'or, d'argent et de noirs deniers en la monnaie de Louvain.
- 1466, sans date, [23 mai, Bruxelles] (F) Acte intitulé *Empirances faictes pour le denier d'or que monseigneur le duc voeult faire ouvrir a XIX karas dor fin, a compter le noble d'Engleterre Henry pour fin, et ung douziesme de karat de remede.*
- 9864 1466, 23 mai, Bruxelles (F) Philippe le Bon, duc de Bourgogne, etc. ordonne aux gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles d'enregistrer les instructions selon lesquelles le conseiller Henri de Merende, garde, et Clement et Victor de Merende, père et fils, maîtres particuliers de la monnaie de Brabant, auront à se régler pour la frappe de nouvelles monnaies d'or et d'argent à Louvain, instructions dont ils auront à livrer le double aux susdits garde et maîtres particuliers, en prenant d'eux le serment de s'y conformer ponctuellement.
- 1466, 23 mai, Bruxelles (F) Engagements pris envers Clément et Victor de Merende, père et fils, maîtres particuliers de la monnaie de Brabant, pour le cas où le travail à exécuter par eux ne pourrait se faire par faute de matière première, par suite de l'inobservation de l'ordonnance sur la frappe des nouvelles monnaies, etc.
- 9865 1466, 24 mai (F) Philippe le Bon octroie l'office d'essayeur de la monnaie de Brabant et de Malines à Clays Steemer, fils de Loys, aux gages, droits, profits et émoluments accoutumés.
- 1466, 28 mai (N) Zweer van Cruyningen, chevalier, déclare avoir

vendu la part de la succession de feu Marie Cats, qui fut fille de Jan et femme d'Adriaen van Borsselle, seigneur de Brigdamme, etc., compétant à lui et à ses enfants du chef de sa femme, audit seigneur de Brigdamme, son beau-frère, auquel il en garantit la paisible possession.

- 9867** 1466, 8 juin (N) Ordonnance de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, par laquelle il accorde à Willem van Doerne, alias *van Sompeke*, le droit de nommer sept serfs pour sa cour à Berchem.
- 9868** 1466, 14 juin, Bruxelles (F) Ordonnance de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, sur le fait de la monnaie dans tous ses États et la frappe de nouvelles pièces d'or et d'argent.
- 9869** 1466, 16 juin, Anvers (L) A la demande de Gilbert de Rupel, conseiller et receveur général de Philippe, duc de Bourgogne, de Brabant, etc., d'une part, et des secrétaires et fondés de pouvoir de Willelmus, duc de Saxe, landgrave de Thuringe et marquis de Mesnie, Guntherus Zulgendorffer et Johanne Reinde, d'autre part, le notaire Nicholaus de Tefelen, par acte dressé à Anvers, constate que le duc de Bourgogne a satisfait à toutes les obligations, naguères contractées par lui envers le duc de Saxe précité, en ce qui concerne l'acquisition du duché de Luxembourg et des comtés de Chiny et de Laroche en Ardenne.
- 1466, 18 juin (F) Substance des lettres de cette date, par lesquelles le duc Philippe le Bon reconnaît au seigneur de Bergen[-op-Zoom] le droit de racheter au denier quinze la rente héréditaire de deux livres de vieux gros dont Jehanne de Bouchout, veuve du damoiseau de Wezemaal, jouissait sur la recette du duc à Tielen.
- 9870** 1466, 19 juin (N) Clement van Merende et Victor, son fils, ayant été nommés maîtres particuliers de la monnaie de Brabant à Louvain pour un terme de cinq ans consécutifs par lettres patentes du duc datées de Bruxelles, 23 mai 1466 (charte n° 9864), pour y procéder à la frappe de monnaie d'or et d'argent, selon les instructions qui leur ont été données par écrit le même jour, s'obligent à exécuter ponctuellement toutes les conditions qui leur ont été imposées à cette occasion et constituent pour leurs cautions, jusqu'à concurrence d'une somme de 400 livres de gros monnaie de Flandre, Engelbrecht vanden Broeke dit *Mussche*, Ypolite Tarrax, habitants de Malines, et Wouter Bonnecroy, changeur demeurant à Anvers, qui déclarent accepter cette charge.
- 1466, en juin, Bruxelles (F) Philippe le Bon, duc de Bourgogne, confirme, en les reproduisant textuellement, les chartes de privilèges octroyées aux francs monnayeurs et ouvriers des monnaies de Brabant par Jean Ier, duc de Lotharingie, de Brabant

et de Limbourg, au mois de juillet 1291, et par Antoine, duc de Lotharingie, de Brabant et de Limbourg, marquis du Saint-Empire, au mois d'août 1411.

- 1466, 3 juillet (N) Adriaen Jacopssone van Cleeuwerskerke, comparaisant devant les échevins de Middelbourg (Middelburg), reconnaît avoir vendu à Adriaen van Borsselle, chevalier, seigneur de Brigdamme, de Duiveland, etc. tous les biens sis au pays de Walcheren et en dehors, à lui dévolus par le décès de Marie van Cats, en son vivant fille de Jan et première femme du dit seigneur de Brigdamme, biens dont il garantit la paisible possession à l'acquéreur tant en ce qui le concerne personnellement qu'en ce qui regarde son père défunt, Franck van Cleeuwerskerke, fils de Jacop.
- 1466, [4 juillet], Middelbourg (Middelburg) (L) Adrianus van Cleeuwerskerke, fils de Jacobus, écuyer, étudiant de l'université de Louvain, confirme par acte notarié, la vente faite par lui la veille, devant les échevins de Middelbourg à Adrianus de Borssalia, chevalier, seigneur de Duiveland, etc.
- 1466, 11 juillet, Bruxelles (F) Les religieux de Moulins abbaye située dans le comté de Namur à une lieue de Dinant, obtiennent pour un nouveau terme d'un an, à prendre cours le 1er août prochain, la permission de mettre leur bétail en pâture dans la forêt de Soignes à titre d'aumône, sauf à le devoir retirer de la dite forêt aussitôt que la guerre ne sera plus à redouter entre les pays de Liège et de Namur.
- 9871 1466, 21 juillet, [Bruxelles] (L) Johannes Daems, fils de feu Johannes, transporte en mains de Petrus de Sluytere, seigneur du fonds en raison de la chapellenie de la Vierge fondée en l'église Saint-Nicolas de Bruxelles, au profit de Leonardus Daneels, fils de Theodoricus, fripiers, et de Barbara Smols, fille de feu Johannes, femme du dit Leonardus, un héritage avec deux habitations sous un même toit et des appartenances, situé *op de Loevenschen weg*, entre les biens de feu Leon de Wittersys et ceux de feu Egidius de Wreede.
- 9872 1466, 5 août, Bruxelles (F) Philippe le Bon ordonne aux gens des finances de faire payer par le receveur général de Brabant, sur sa recette, une somme de 100 livres par an de 40 gros monnaie de Flandre la livre à Marguerite de Poest, à commencer du 13 septembre 1464, jour où elle accoucha de Philippe, bâtard de Bourgogne, jusqu'au jour où celui-ci ne sera plus sous sa tutelle.
- 9873 1466, 6 août, Bruxelles (F) Philippe le Bon, à la requête de Kateline Ghyskens dit *de Coster*, renonce en faveur de celle-ci à la rente de

trois sacs de seigle par an hypothéquée sur des biens situés à [...] et dans les environs, à lui échue par décès de Jan Ghysken appelé *de Coster*, pour cause de bâtardise et défaut de progéniture, à charge pour la susdite Kateline de payer à cette occasion une somme de trente livres de 40 gros monnaie de Flandre la livre entre les mains de son secrétaire Jan vanden Eede, commis à la recette des droits extraordinaires en Brabant.

- 1466, 7 août, Bruxelles (N) Philippe le Bon, duc de Bourgogne, interprète les sentences qu'il a rendues en la ville de Saint-Omer le 28 avril 1460 touchant la ville de Louvain et le 21 mai 1461 concernant celles de Bruxelles et d'Anvers au sujet de la validité des actes scabinaux émanés des magistrats de ces villes, de l'exécution de ces actes, notamment de ceux de *beleyden* (adduction), etc.
- 1466, 8 août (N) Soete de Domburg, fille de Vrancken, religieuse de Koningsveld près de Delft, déclare que, avec l'assentiment du prévôt de la dite abbaye, elle a rendu à Adriaen van Borssellen, seigneur de Brigdamme, de Duiveland, etc., tous les biens à elle échus par le décès de sa cousine Marie van Cats, en son vivant fille de Jan et femme du dit seigneur de Brigdamme.
- 9874 1466, 10 août (F) Cédula signée J. vander Ee, par laquelle celui-ci fait savoir que le duc de Bourgogne et de Brabant Philippe le Bon lui a ordonné de faire poursuivre diligemment par le procureur de Brabant, maître Ghys Molenpas, et par l'ammann de Bruxelles la confiscation de tous ses biens meubles et immeubles encourue par le chevalier Wouter dele Winckele pour avoir, étant membre de la loi de Bruxelles, commis des abus au détriment de cette ville nonobstant le serment prêté par lui en cette qualité, biens qui, aussitôt après le prononcer de la confiscation seront dévolus, pour en jouir à perpétuité, au fils naturel du duc, Philippe, engendré dans la demoiselle Margriete de Poest.
- 9875 1466, 12 août, Namur (F) Le comte de Charolais, seigneur de Châteaubelin et de Béthune, et lieutenant général de son père, écrit aux gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles, pour leur annoncer la prochaine arrivée de ses conseillers et maîtres des requêtes de son hôtel, maître Anthoine Haneron, prévôt de Maastricht et messire Gerard Vurry, docteur ès lois, avec lesquels ils auront à s'entendre sur la suite à donner aux plaintes et doléances des bâtards de Wezemaal et de plusieurs autres personnes qui réclament le paiement de rentes héritables et viagères qu'ils se prétendent en droit de prendre sur la terre de Westerlo, Herselt et Wezemaal.
- 1466, 14 août, Namur (F) Charles de Bourgogne, comte de

Charolais, seigneur de Châteaubelin et de Béthune, délègue Michiel de Wale, auditeur et clerc de la Chambre des Comptes de son père à Bruxelles, pour procéder avec les gens de la dite Chambre, en qualité d'auditeur et clerc des comptes de ses terres et seigneuries, à l'audition et à la clôture des comptes que ces officiers comptables auront à rendre à Bruxelles.

- 9876** 1466, 10 septembre, Liège (F) Les maîtres, jurés et communauté de Liège, et les 32 métiers de cette cité, pour garantir tant en leur nom qu'au nom de tout le pays de Liège et de Looz l'exécution du traité conclu le 22 décembre 1465, livrent au comte de Charolais, lieutenant du duc de Bourgogne, son père, 50 otages.
- 9877** 1466, 12 septembre, Liège (F) Les maîtres, jurés et communauté de Liège et les 32 métiers de cette cité font savoir que, à la requête de Guy de Brimeu, chevalier, seigneur de Humbercourt, conseiller et chambellan, de maître Guillaume de Clugny, protonotaire du Saint-Siège, aussi conseiller et maître des requêtes de l'hôtel, et de maître Symon de le Kerrest, secrétaire du duc de Bourgogne Philippe le Bon, ambassadeurs du dit pays envoyés par le comte de Charolais, fils unique et lieutenant général du duc, en cette cité pour obtenir l'exécution de la clause du traité de paix du 22 décembre 1465 concernant le gardiennat des cité, ville et pays de Liège et de Looz, ils reconnaissent pour leurs gardiens et avoués souverains, tant en leur nom qu'au nom des États de ces pays, ledit duc de Bourgogne et ses successeurs au duchés de Brabant et de Limbourg, en leur allouant de ce chef une rente héritable de 2000 florins du Rhin par an payable en deux versements égaux les 24 juin et 25 décembre.
- 9878** 1466, 12 septembre (F) Ceux des cité, franchise et banlieue de Liège, assemblés au grand palais épiscopal, déclarent, sur les remontrances de Renart de Roveroix, chevalier, lors bourgmestre de la cité, reconnaître le seigneur de Humbercourt, pour avoué et gardien des pays de Liège et de Looz au nom du duc de Bourgogne. De plus, à la demande du dit seigneur de Humbercourt et des autres ambassadeurs du duc, maîtres Guillemme de Clungny et Symon de le Kerest, ils décident d'envoyer à la journée de Louvain, indiquée pour le 15 de ce mois, le chevalier Renart de Roveroix précité et Jehan de la Boverie, haut voué et jadis maître de la cité, munis de pleins pouvoirs, à l'effet d'y traiter l'exécution de la paix [du 22 décembre précédent] et de l'appointement sur ce ensuivi.
- 1466, 17 septembre, Louvain (F) Philippe le Bon, duc de Bourgogne, etc. déclare appliquer à ses domaines tous les biens et revenus quelconques que les habitants de Dinant possédaient dans ses États au jour de la reddition de leur ville.

-
- 9879 1466, 23 septembre (N) Adam vanden Broeke reconnaît avoir reçu du receveur de Bruxelles, Henricke de Mol, deux *rijders* pour l'échéance à la Saint-Jean dernière de la rente viagère de huit *rijders* par an que lui et son frère, Gielys vanden Broeke, possèdent sur la recette de la forêt de Soignes et de la ville de Bruxelles.
- 9880 1466, 23 septembre (N) Daneel Goebens reconnaît avoir reçu du receveur de Bruxelles Henricke de Mol, cinq *rijders* pour l'échéance au 24 juin dernier de la rente viagère de 10 semblables *rijders* que ses enfants Margriete et Johanne possèdent sur la forêt de Soignes et la ville de Bruxelles.
- 1466, 1er octobre, Gand (F) Charles de Bourgogne, comte de Charolais, cède à son féal écuyer d'écurie, Jehan de Rochefay, dit *Rosquin*, tous les cens et parts des moulins d'Aarschot à lui dévolus par droit de confiscation et qui avaient naguères été acquis par le seigneur de Croy à feu Henry de Diest, en son vivant seigneur de Riviere, pour en jouir en toute propriété aussitôt après l'expiration du terme d'un an, pendant lequel ils ont été afferméés par lui à sa cousine Jehanne de Harrecourt, comtesse de Vaudemont.
- 9881 1466, 3 octobre, Bruxelles (F) Katerine Jonet, veuve de Renir Coline de Hautain, ayant hérité d'une rente héritable de trois muids de blé par an, assignée sur divers héritages situés à Braine-l'Alleud, par décès de son frère germain Jaquemart Jonet, transporte les dits trois muids, dont elle se réserve l'usufruit sa vie durant, à ses trois filles, Marrie, Jehanne et Katerine, respectivement assistées les deux premières par leur maris, Adriane Becquemane et Jehan de Carkeire, la troisième par son frère germain Colart.
- 1466, 10 octobre (F) Mention des lettres de cette date par lesquelles Charles de Bourgogne déclara non valables les charges jadis constitués par le damoiseau de Wezemaal et Jehanne de Bouchout, sa femme, sur les terres de Westerlo, de Herselt et de Loonhout, et ordonna de ne plus payer les dites charges.
- 1466, 16 octobre, Bruxelles (F) Le duc Philippe le Bon renvoie aux gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles le dossier concernant le fermage du tonlieu de la ville d'Anvers que tient Gilles Butoir, son conseiller et panetier, et leur ordonne de fixer le montant de la diminution du prix de son fermage qui pourrait être accordée audit Gilles Butoir.
- 9882 1466, 20 octobre, Bruxelles (F) Philippe le Bon, duc de Bourgogne, ordonne aux gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles d'appeler par-devant eux, entre le Saint-Rémi et la Noël, les officiers comptables des duchés de Brabant et de Limbourg et des

pays d'Outre-Meuse, pour dresser leurs états et leur faire bailler bonnes obligations au receveur général de Brabant, Jehan de Olmen, de lui verser à termes raisonnables les deniers de leurs recettes, à foi de le mettre à même de satisfaire aux devoirs de sa charge.

- 9883** 1466, 20 octobre, Bruxelles (L) Johannes Vrancx dit *vanden Velde*, fils de Theodericus, transporte en mains de Willem vanden Ackere, représentant le monastère Saint-Jacques-sur-Coudenberg à Bruxelles, seigneur du fonds, au profit d'Arnoldus vander Dussen dit *Boteram*, fils de feu Walterus, un jardin situé près d'*Overmoelen*; derrière de *Zespenninckstrate*, entre le jardin appelé *Hoplochten*, une ruelle menant au lieu dit *tCruysken* et les biens de Daniel Schoef et de Johannes vanden Velde.
- 9884** 1466, 24 octobre, [Louvain] (L) Herman Brant demeurant à Bruxelles dans l'hôtellerie *de Valk* et Johannes de Lathem à Louvain, dans celle appelée *die Lelie*, s'obligent solidairement à payer à Gregorius Vranx, le 24 juin 1467, 80 florins d'or du Rhin de 20 sols pièce, paiement en raison duquel le susdit Herman Brant promet de tenir indemne Johannes de Lathem prénommé.
- 9885** 1466, 24 octobre (N) Coenraet van Wailhoeren transporte au profit de Goiswyn van Windenberch et de ses héritiers une rente de 12 muids d'épeautre, hypothéquée sur la cour de Reymersdaill qu'il tient en fief mouvant de la seigneurie de Fauquemont (Valkenburg), transport fait sous les conditions spécifiées dans les présentes lettres.
- 9886** 1466, 10 novembre (N) Wilhem van Berchon, Jehan Piron et Chilken de Meyere, échevins de Cheratte, attestent que Jan de Hertoge, receveur du pays de Dalhem, a vainement fait toutes les diligences pour opérer la recette de deux muids quatre vaisseaux d'épeautre de cens annuel dû par les habitants de Hosse, localité sise dans la juridiction de Cheratte, ainsi que le cens de six vaisseaux d'avoine par an dû par les habitants de Cheratte.
- 9887** 1466, 1er décembre (N) Philippe le Bon, duc de Bourgogne, ordonne aux gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles de prélever sur les deux États laïcs du duché de Brabant, en même temps que l'aide lui octroyée par les Trois États de ce pays, les 1000 *rijders* de 50 gros monnaie de Flandre pièce, qu'il avait permis aux nobles de lever pendant un terme de dix ans consécutifs sur leurs propres sujets, somme à remettre par eux annuellement aux susdits nobles pour être répartie entre eux.
- 9888** 1466, 3 décembre, Bruxelles (F) Appointment contresigné P. de Thielt, rendu par ceux du Conseil de Brabant et les gens de la

Chambre des Comptes à Bruxelles sur le différend existant entre le magistrat et les habitants de Malines, représentés par Guillaume Schoef, receveur, et Therry Adriani, cleric juré de cette ville, d'une part, et Jean Pynnock, fermier des tonlieux en Brabant, d'autre part, au sujet de la franchise de tout droit de tonlieu dont les premiers prétendaient devoir jouir en Brabant, tant sur eau que sur terre, appointment en vertu duquel il fut décidé de faire procéder à une enquête par des commissaires et, en attendant la sentence, à rendre par le duc, de faire constituer caution par les dits de Malines, caution pour laquelle se constitua répondant le receveur de cette ville prénommée.

- 9889 1466, 6 décembre, Bruxelles (L) Maria Meyemans, maîtresse, Maria Raes et Maria Lieverdonckx, béguines conventuelles de Sainte-Elisabeth dans le béguinage de Bruxelles, transportent au nom du dit béguinage entre les mains d'Adrianus Zeemaes, représentant du duc de Brabant comme seigneur du fonds, au profit de Laurencius Boenjaert, fils de feu Nycholaus, et de la femme du dit Laurencius, Amelberge de Oedenhagen, un héritage avec habitation et appartenances situé dans *de Peperstraete*, entre les biens du duc vers la grande place et ceux de feu Hugo de Hollandere, à charge de payer les redevances qu'y prélèvent les héritiers de feu Witkin et de Beatrice de Vorsschelen, l'hôpital Saint-Jean de Bruxelles, la chapellenie Sainte-Marie-Madeleine en l'église Saint-Géry en cette ville, et dame Jacobe Tshertogen, femme du chevalier Johannes vander Bruggen.
- 1466, 19 décembre (N) Sentence rendue par les échevins d'Uccle sur le différend qui existait entre Yden vander Noot, fille de feu Jan vander Noot et Yden vander Keelen, et son mari Gielys Cluetinck, d'une part, et les neveux de la dite Yden, Jan et Lauwereys vander Noot, fils de feu Imbrecht, d'autre part, au sujet du partage de la succession de feu Goossen vander Noot, en son vivant frère de la susdite Yden et de feu Imbrecht.
- 9890 1466, 20 décembre (N) Jan Grymberch, receveur du couvent Sainte-Claire à Bruxelles, reconnaît avoir reçu au profit du dit couvent, des mains de Wouter Vincken, receveur du comte de Charolais à Heverlee, une somme de 50 *peters* pour l'échéance à la Noël 1464 de la rente de six livres de vieux gros tournois par an que ledit couvent possède à charge de la terre d'Heverlee.

XXIX. JAAR 1467

- 9891 1467, 6 janvier (F) Jehan Francquart, demeurant à Cocrou, reconnaît être redevable envers Jehan dele Abbie demeurant à Loweraingne d'un muid et demi de blé par an payable entre le 1er août et le 30 novembre et rédimible dans les trois ans suivant la date de ce jour, rente pour laquelle il constitue un contre-pan.
- 1467, 15 janvier (F) Mention des lettres de cette date par lesquelles les conseillers du comte de Charolais déclarent comme non valable et ne devoir être payée une rente de 22 couronnes de France par an que maître Jehan Pot prenait sur les recettes de Westerlo, Herselt et Wezemaal.
- 1467, 23 janvier (N) Sentence rendue par les échevins d'Uccle en cause de Mechtilde Lyens, veuve de Cole Coels, d'une part, et les héritiers du dit défunt d'autre part, au sujet du partage de la succession du dit feu Cole.
- 1467, 26 janvier (F) Substance des lettres de cette date par lesquelles le duc Philippe le Bon accorda la sergenterie de Wolvertem à Jehan de la Tour nommé *de Castille*, son varlet de chambre, pour en jouir sa vie durant.
- 1467, 15 février (F) Mention des lettres de cette date par lesquelles le comte de Charolais ordonna de ne plus payer certaines rentes hypothéquées sur la terre de Malines et d'autres terres, comme étant non valables.
- 1467, 22 février, Lille (F) Philippe le Bon ordonne qu'à partir de la présente année la moitié des gages du chancelier et des conseillers du Conseil de Brabant soit payée sur le produit des exploits, amendes, jugements et condamnations de ce Conseil.
- 9892 1467, 3 mars (N) Les échevins de Dalhem certifient exact et véritable le compte des réfections exécutées depuis le 28 février 1466 au 28 février 1467, sous les ordres de Frederich, seigneur de Wittham, chevalier, burgrave du pays de Dalhem, au château de ce nom qui avait été saccagé et incendié par les Liégeois.
- 9893 1467, 8 mars (N) Philippe le Bon ordonne au maïeur de Tirlemont, Merten van Wilre, chevalier, de capturer partout où il le pourra, dans le ressort de sa juridiction, Willem vanden Marcke, fils cadet d'Arenberg, seigneur de Lummen, etc., et ses complices, qui se sont rendus coupables de grands méfaits au grand dommage de personnes habitant à Lummen et ailleurs en Brabant, et, après s'en être emparés, de les livrer sous bonne escorte au châtelain de Vilvorde.

-
- 9894 1467, 13 mars (N) Jan Tseraernts, fils de feu Claes, promet de livrer à perpétuité au profit de Henrick van Coudenberge dit *Tserhuyghs*, fils de feu Henrick, deux muids de seigle mesure de Bruxelles par an entre la Saint-André et la Noël, rente pour le paiement de laquelle il constitue un contre-pan.
- 9895 1467, 16 mars (N) Philippe le Bon nomme Johannes Espanault, lieutenant des fiefs de la seigneurie d'Heverlee, aux conditions spécifiées dans les présentes lettres de commission et à charge de prêter le serment pertinent entre les mains du chancelier de Brabant Jan Lorfevre.
- 1467, 24 mars (N) Accord entre le seigneur de Brigdamme, d'une part, Florys van Hamstede, Jan van Cats, chevalier, Anthonis van Cats, Willem Pieter Mannenzoon, comme fondé de pouvoir de Barbele et de Livine, filles d'Aerndt van Haemstede, et de leurs frères et sœurs mineurs par acte passé à Gouda, et autres personnes, d'autre part, pour procéder d'un commun accord à l'endiguement de ces terres d'alluvion, ensuite des lettres d'octroi que ledit seigneur de Brigdamme en avait obtenues du duc de Bourgogne Philippe le Bon.
- 9896 1467, 25 mars (N) Ordonnance afin que Jan Verbeke accepte pour six années la ferme *te Dullekens*.
- 1467, 2 avril (N) Règlement qu'auront à observer tous les intéressés à l'endiguement et à l'appropriation de la nouvelle terre d'alluvion sise à l'est du Duiveland, élaboré par Adriaen van Borssele, seigneur de Brigdamme, de Duiveland, etc., pour lui-même et avec l'assentiment d'autres *grontdelers*.
- 1467, 4 mai, Bruxelles (L) Guillaume van den Assche, fils naturel de feu Herman van den Assche, transporte à Jean van den Voirde, son neveu, fils d'Everard et de Béatrix van den Assche, sa femme, sœur de Guillaume prénommé, les biens que lui avait cédés Guillaume de Puers, clerc, par un acte daté aussi de Bruxelles, 21 mars 1465.
- 9897 1467, 8 mai, Bruges (F) Lettres patentes de Charles de Bourgogne, comte de Charolais, par lesquelles il envoie aux gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles, à fin d'enregistrement, l'ordonnance dressée par lui sur le fait de ses domaines et finances, avec ordre de la signifier à ses receveurs généraux et particuliers.
- 9898 1467, 16 mai, Bruxelles (L) Everardus Tseriacops dit *vanden Poele* et Franco de Frigidomonte dit *Rolibuc*, échevins de Bruxelles,

reproduisent intégralement les textes des actes de transport datées des 7 juin 1382, 23 mai et 22 octobre 1386, 21 mars 1390, 16 mai 1414, 20 et 21 avril 1415 et 16 mai 1414 [trois actes de cette dernière date].

9899

1467, 16 mai, [Bruxelles] (L) Johannes vanden Voerde, fils d'Everardus et de Beatrice vanden Assche, transportent au profit de Nycholas de Vucht, conseiller du duc de Bourgogne et de Brabant et maître de la Chambre des Comptes à Bruxelles, fils de feu Johannes, six journaux de pré, avec une habitation en pierre, des appartenances et dépendances, sis en dehors de la porte extérieure d' *Overmoelen* au lieu dit *ten Cruyskenne* à l'endroit appelé *Scatbroeck* entre les biens de Johannes Thuyninc dit Thuyn, de feu Johannes Maten, de l'hôpital Saint-Jean à Bruxelles, etc. Johannes vanden Voerde préqualifié transporte au profit du même, entre les mains de Johannes Mosselman, le jeune, receveur de Bruxelles, représentant cette ville comme propriétaire du fonds, un demi-bonnier de pré situé aussi *ten Cruyskenne*, au lieu dit *Scatbroek* entre les biens du boucher Egidius Boudens, de Jacobus de Froyere, etc. un champ dit *Leydam* d'environ deux bonniers, situé audit endroit *ten Cruyskenne* et s'étendant du pont d' *Overmoelen* au lieu dit *Rantsvoertspoy*, la moitié d'un pré sis entre le lieu dit *de Leyde*, les terres des enfants de feu de Leeukens, avec le fonds dit *Aldernederhey*t gisant entre le Leye, les terres de l'hôpital susmentionné et les biens de Ghiselbertus Leenken, et s'étendant jusqu'à la Zennam et au pré dit *Biesmansbeempt*.

9900

1467, 20 mai, Westminster (F) Edouard, roi d'Angleterre et de France, fixe d'un commun accord avec le duc de Bourgogne, au 28 juin prochain, la journée à tenir en la ville de Bruges, pour y continuer les négociations sur le fait de l'entrecours, du commerce de la pêche entre l'Angleterre, l'Irlande et la ville de Calais, d'une part, et les pays de Brabant, de Flandre, de Malines etc., d'autre part, qui avaient été entamés à la dernière journée tenue à Bruxelles, entre son cousin Richard, évêque de Salisbury, le chevalier et contrôleur Johan Scotte, son secrétaire, Guillaume Hatteclif et le docteur ès lois Henry Sharp, ses conseillers, procureurs et ambassadeurs, et sa cousine Isabelle, fille du roi de Portugal, duchesse de Bourgogne, etc., agissant au nom de son fils, le duc prénommé, et qui n'avaient pu être poursuivies ni le 20 mars 1468, ni le 10 mai suivant, comme cela avait été décidé précédemment, par suite de circonstances indépendantes de sa volonté.

9901

1467, 8 juin (F) Wautier de Hevilleir et Wautier Doudelet, échevins du duc de Brabant en la franchise de Genappe, attestent que les hommes du comte de Charolais et du seigneur de Crevekeur, à leur retour de France, occasionnèrent le dépeuplement des étangs de

Genappe, notamment du Grand vivier de ce lieu et de ceux d'Anthenoix et de Foussiérez, au grand détriment de Pirart Gerart pêcheur qui avait consacré de notables sommes d'argent au rempoissonnement des dits étangs.

- 9902 1467, 9 juin, [Bruxelles] (N) Everaert Tseriacops dit *vanden Poele* et Vranck van Coudenberghe dit *Rolibuck*, échevins de Bruxelles, font savoir que par-devant eux, Jan Bastijn dit *Lievens*, fils de feus Jan et Lysbeth vanden Borchoven, sa femme, d'une part; Lijsbeth Bastijn dite *Lievens*, veuve de Jan Blancpain, sœur germaine de Jan précité, d'autre part; et Katheline Bastijn dite *Lievens*, sœur germaine de Jan et de Lijsbeth prénommés, assistée de Servaes van Roesmeer, son mari, de troisième part, ont déclaré avoir procédé au partage des biens, cens et rentes à eux échus par décès de leurs parents susnommés, et font connaître la part dévolue à Jan Bastijn susdit.
- 1467, [après le 15 juin 1467] (F) Substance des lettres patentes par lesquelles le comte de Charolais assigna provisionnellement à chacune des cinq filles naturelles du feu damoiseau de Wezemaal 50 florins de rente par an sur la recette de Westerlo, au lieu de semblable somme qui avait été assignée par leur père à chacune d'elles sur certains bois et héritages non déterminés.
- [1467?] (N) Instructions pour les officiers de justice en Brabant, à savoir le drossard et les six principaux justiciers de Louvain, Bruxelles, Anvers, Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch), Tirlemont, et *den Walschen lande*, émanées du duc Philippe le Bon, mais *niet gesloten, noch gepubliceert, noch onderhouden*.
- [14]67, 19 juin, Bruxelles (F) Lettre de Henry Magnus au duc de Bourgogne et de Brabant Charles le Téméraire au sujet des Joyeuses Entrées de ses prédécesseurs au duché de Brabant, à savoir: Jeanne de Brabant, Antoine de Bourgogne, Jean IV, fils aîné d'Antoine, Philippe, fils cadet d'Antoine, et de Philippe le Bon.
- 9903 1467, 22 juin, [Bruxelles] (L) Les bourgmestres, échevins, receveurs, conseillers et habitants de Bruxelles font savoir que Johannes de Deeken, fils de feu Gossuinus, a acquis à charge de cette ville une rente de huit florins d'or du Rhin par an, payable en deux versements aux conditions stipulées dans les présentes lettres, paiement dont ils se déclarent solidairement responsables.
- 9904 1467, 23 juin, [Bruxelles] (L) Johannes Bernage, seigneur de Moude et de Perk, et Everardus Tserclaes, seigneur de Kruikenburg, chevalier, échevins de Bruxelles, délivrent un vidimus contenant la reproduction intégrale de six actes, datés de Bruxelles, 16 septembre 1417, 19 février, 9, 10 et 21 mars 1465, et 4 mai 1467.

-
- 1467, 12 juillet, Heverlee (N) Charte de la Joyeuse Entrée de Charles, duc de Bourgogne, comme duc de Brabant et de Limbourg et seigneur des terres d'Outre-Meuse.
- 1467, 12 juillet, Heverlee (L) Extrait du 8e article de la Joyeuse Entrée de Charles, duc de Bourgogne, de Brabant, etc., touchant l'annexion au pays de Brabant de la ville de Grave et du château d'Oyen.
- 9905 1467, 15 juillet, Nivelles (F) Frère Oudri, prieur du couvent de Sainte-Catherine de l'ordre des ermites de Saint-Guillaume, hors les murs de Nivelles, à la requête de Jehanne de Spontin, prévôte, Jehanne de Herve, chanoinesse, et Jehan Gentes, chanoine de l'église collégiale de Sainte-Gertrude audit Nivelles, délivre un vidimus de la charte du mois d'octobre 1268.
- 9906 1467, 8 août, Bruxelles (N) Charles, duc de Bourgogne, maintient son conseiller et chambellan Dierick van Boursset, chevalier, comme châtelain, drossard et semonceur des hommes de fief des château, ville et terre de Limbourg, charge qu'il desservait déjà du temps du feu duc, son père, et pour laquelle il lui a prêté ce même jour le serment d'usage.
- 9907 1467, 8 août, Bruxelles (N) Charles, duc de Bourgogne, déclare maintenir provisionnellement Jan de Hertoge dans l'exercice de la charge de receveur du pays de Dalhem qu'il desservait du temps du feu duc son père.
- 9908 1467, 12 août (N) Jan Pynnoc, fermier du tonlieu du duc à Louvain fait savoir à tous, et en particulier aux gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles, qu'un voiturier des environs de Huy, un nommé Jan Kamus, a composé, pour fraude du droit de tonlieu au prix de huit florins du Rhin dont la moitié lui revient en vertu des conditions de son fermage.
- 9909 1467, 26 août, Bruxelles (F) Charles, duc de Bourgogne, décide que le personnel de la Chambre des Comptes à Bruxelles qui, du vivant de son père, le duc défunt, se composait de cinq maîtres et d'un clerc, chargés de procéder à l'audition des comptes des officiers comptables des duchés de Brabant et de Limbourg et des pays d'Outre-Meuse, de ceux du duché de Luxembourg et du comte de Chiny, ainsi que de ceux du pays de Hollande (Holland), de Zélande (Zeeland) et de Frise (Friesland) depuis l'abolition de la Chambre des Comptes de La Haye (Den Haag) le 17 septembre 1463, ne comprendra dorénavant pas plus de quatre maîtres, à savoir Ambroise de Dinter, Pierre de Merbeque, Claiz de Vucht et Jaques Cruesnic, de deux auditeurs, Paul Mensin et Barthelemy de

Merbeque, fils de Pierre prénommé, en remplacement de maître Felix de Hont, et d'un clerc et auditeur Michiel de Wale, aux gages de 24 gros par jour pour chacun des quatre maîtres, et de 12 gros par jour pour chacun des trois autres préposés susnommés.

- 9910 1467, 3 septembre [Bruxelles] (L) Matheus Doy, fils de feu Nicolaus, promet de donner annuellement et héréditairement à Johannes Dunnehoot, cordonnier, fils de feu Lambertus, acceptant pour lui-même et pour sa femme, Katherine de Vorst dite *Smunters*, deux couronnes d'or de France payables par moitié à la Noël et à la Saint-Jean Baptiste, pour le paiement desquels il constitue un contre-pan comprenant divers biens et notamment un héritage avec habitation, verger et colombier, situé à Cureghem près du moulin qui appartient naguères à Willelmus de Clievere et que tient à présent le meunier Johannes de Roy.
- 1467, 14 septembre, Bruxelles (F) Charles le Téméraire nomme Jehan vander Voert, demeurant à Bruxelles, plombier du pays de Brabant. Jehan vander Voert prêta serment en qualité de plombier du duc au pays de Brabant dans la Chambre des Comptes à Bruxelles le 2 octobre suivant, entre les mains de monseigneur de Contay, chambellan et premier maître du duc.
- 9911 1467, 18 septembre, Bruxelles (F) Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, ordonne d'enregistrer dans la Chambre des Comptes à Bruxelles et de publier, soit en entier, soit par parties, dans les localités où telle publication sera jugée devoir être faite, l'ordonnance émanée de lui sur le fait des domaines en Brabant.
- 1467, 20 septembre, Château de Windsor (L) Edouard, roi d'Angleterre et de France, seigneur d'Irlande, donne pleins pouvoirs à Richard, évêque de Salesbury, son parent, Antoine Widemile, seigneur de Stales, Guillaume Hastyngis (Hastings), seigneur du lieu de ce nom, ses chambellans, Jean Scot, chevalier, contrôleur de sa maison et Guillaume Hattecliff, son secrétaire, et Thomas Vayantis (Vaughan), trésorier de sa chambre aux deniers, à maîtres Thomas Kent, Henri Sharp et Jean Russel, docteurs ès lois, et à Guillaume Redbury et Jean Pykering, pour négocier en son nom avec Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, etc., et avec les ambassadeurs, commissaires, procureurs et députés pareillement munis de pleins pouvoirs du dit duc, une paix et ligue amicale perpétuelle et un traité d'entre-cours de marchandises entre leurs pays et États respectifs.
- 1467 [avant le 1er octobre 1467] (F) Document intitulé: *Memoire d'aucunes parties dont [sic] il est besoing d'avoir advis et sur icelles delibrer, lesquelles ont esté extraictes des estas generaulx et particuliers des pays de Brabant et Lembourg*, contenant les

chapitres suivants: Anvers, Lierre et Herentals, Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch), Tirlémont, Jodogne, Louvain, Nivelles, Bruxelles, Turnhout, Tervuren et Vilvorde, Ijse, Hoeilaert et La Hulpe, Maastricht, Overzenne, la terre de Malines, Limbourg, Dalhem, Fauquemont (Valkenburg), mémoire d'autres parties sur la recette générale de Brabant, touchant la Chambre du Conseil de Brabant.

- 9912 1467, 8 octobre, Bruxelles (F) Charles le Téméraire commet Pierre vander Voert, licencié ès lois, à la recette du territoire de Malines et des seigneurs de Wezemaal, Westerlo, Olen, Hulshout et Herselt avec leurs appartenances, qui constituait précédemment plusieurs recettes, en donnant décharge à ceux qui les desservaient du vivant de feu son père. Pierre vander Voert pré-qualifié prêta le serment d'usage entre les mains des gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles.
- 1467, 12 octobre, Bruxelles (F) Charles le Téméraire fait don au conseiller et maître aux requêtes de son hôtel, maître Anthoine Giraerd, d'un héritage gisant de *Guldenstrate* dans la ville de Bruxelles, à lui échu comme bien de bâtard, par le décès de Dechiere du Chesne, natif du comté de Namur et fils de feu Jehan Godisaert et d'une nommée Pasque.
- 1467, 12 octobre (F) Substance des lettres patentes de cette date par lesquelles le duc de Bourgogne Charles le Téméraire assigna sur la recette générale de Brabant au profit de Philippe van der Eycken, chevalier, une rente viagère de 122 livres de 40 gros monnaie de Brabant la livre, en récompense de la résignation par lui faite de l'office de groyer de Brabant.
- 9913 1467, 13 octobre, Bruxelles (F) Ordonnance de Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, etc., sur le fait des monnaies.
- 1467, 14 octobre, Bruxelles (F) Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, ratifie et confirme les pensions allouées par feu son père Philippe le Bon à un grand nombre de personnes.
- 9914 1467, 14 octobre, Bruxelles (F) Charles le Téméraire ratifie, confirme et renouvelle les pensions à vie et à rappel qui avaient été octroyées par le feu duc Philippe le Bon, son père, à un grand nombre de personnes.
- 9915 1467, 16 octobre, Louvain (F) Lettres de pardon accordées par Charles le Téméraire à la ville de Malines, pour les excès et dégâts commis par une partie de la population dans les maisons de l'écoutète Jehan de Musene, de Jehan Papegay et du pensionnaire de la ville, maître Jehan Lyon, à l'occasion d'un différend au sujet du droit d'étaple entre le métier des bateliers de Malines et des

bateliers de Bruxelles et de Louvain; à charge pour la dite ville de dédommager les personnes lésées et de payer à lui, duc, ou au receveur général de toutes les finances, une amende de 30.000 florins du Rhin de 40 gros monnaie de Flandre pièce en divers versements échelonnés. Le duc profita de cet événement pour modifier et restreindre plusieurs privilèges des habitants.

- 1467, 20 octobre, Bruxelles (F) Isabelle, fille du roi de Portugal, duchesse de Bourgogne, etc., donne aux frères mineurs de l'ordre de saint François, représentés par Henri de Lille, frère du couvent de Malines se portant en cette partie procureur de la province de Cologne (Köln), pour y fonder un petit couvent de leur ordre en l'honneur de saint François et de saint Antoine de Padoue à l'instar de celui qu'elle a fondé à Bies, près de Hesdin, le seul qui existe ès marches de par de ça, certain lieu dit *Boetendale*, situé lez Bruxelles que lui a donné Philippe Hinckart, chevalier, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne [Charles le Téméraire], son fils, le 8 de ce présent mois.
- 9916 1467, 23 octobre (N) Jan vanden Winckele, messenger à cheval du duc de Brabant, reconnaît avoir reçu de Janne van Olmen, receveur général de Brabant, la somme de six livres de 40 gros monnaie de Flandre la livre pour ses gages d'un an finissant le 30 septembre dernier.
- 9917 1467, 23 octobre (N) Jan van Coesvelt, messenger à cheval du duc de Brabant, reconnaît avoir reçu de Janne van Olmen, receveur général de Brabant, la somme de six livres de 40 gros monnaie de Flandre la livre, pour ses gages d'un an finissant le 30 septembre dernier.
- 9918 1467, 23 octobre (N) Peter vander Moten, messenger à cheval du duc au duché de Brabant, reconnaît avoir été payé de ses gages d'un an, finissant le 30 septembre dernier, se montant à la somme de six livres de 40 gros monnaie de Flandre la livre, par le receveur général du dit duché, Janne van Olmen.
- 9919 1467, 24 octobre (N) Seger vander Rivieren, messenger à cheval du duc au duché de Brabant, reconnaît avoir été payé de ses gages d'un an, finissant le 30 septembre dernier, se montant à la somme de six livres de 40 gros monnaie de Flandre la livre, par le receveur général du dit duché, Janne van Olmen.
- 1467, 24 octobre, Tirlemont (F) Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, établit le Conseil de Brabant à Bruxelles, pour les duchés de Brabant et de Limbourg et les pays d'Outre-Meuse; il fait à cette occasion les nominations suivantes: scelleur et garde des sceaux qui seront ordonnés dans lesdits pays de Brabant, etc.,

Jehan de Grote; conseillers à gages Henry Magnus, Jehan d'Enghien, seigneur de Kestergat, Jehan l'Orfèvre, Simon de Herbais, Geldolph dele Noot et Ernoul dele Becque; conseillers enquêteurs Jehan Ostonis, Nicole Clopper, Jehan de Watermale et Ernoul de Palude; greffier Jehan Stoop; secrétaires Guillaume de Nulant, Lambert vander Ee, Pierre de Thielt; secrétaire et audencier Jehan Brugman; secrétaires signants et aux honneurs, Simon de le Kerrest, Jacques Hujoel et Guy Molenpas.

- 1467, 24 octobre, Tirlemont (F) Charles le Téméraire nomme son secrétaire, maître Jehan die Scoenhove, trésorier et garde des chartes de Brabant et des pays d'Outre-Meuse en remplacement d'Arnoul de le Beke, qui avait succédé à cet office à Adriaen vander Ee.
- 1467, 2 novembre, Bruxelles (N+F) Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, etc., à la requête des francs monnayeurs du pays de Brabant, ordonne au premier huissier d'armes par eux sur ce requis d'inviter et au besoin contraindre le magistrat de Louvain à laisser les dits ouvrier, leurs femmes et familiers, paisiblement jouir des privilèges qui leur ont été octroyés par les ducs Antoine et Jean IV, ses prédécesseurs au duché de Brabant, et confirmés par son père le feu duc Philippe le Bon, privilèges en vertu desquels les dits suppliants avaient obtenu l'exemption de toutes tailles, aides, exactions, du service de guerre de tous les impôts et autres charges quelconques, ainsi que le droit de porter armures et bâtons de défense.
- 1467, 8 novembre, Lowaige (F) Document intitulé: *C'est la declaration des parties et articles soubz et par lesquelz monseigneur le duc de Bourgoingne et de Brabant a receu a sa grace et mercy ceulx de la ville de Hasselt et comté de Looz, et en furnissant lesquelz, monseigneur de Liege, leur prelat, prince et seigneur temporel, les a aussi receuz a sa grace*, et signé: Charles.
- 1467, 13 novembre, Bruxelles (F) Le protonotaire de Clugny, maître Anthoine Hanneron, prévôt de Maastricht, Pierre Wadelin, seigneur de Middelbourg (Middelburg), et Guillaume de Poupet, seigneur de la Chaux, assemblés en la Chambre des Comptes de Bruxelles, 14 octobre 1467, et décident, en présence de quelques membres de cette Chambre et de Jehan d'Olmen, receveur général de Brabant, que le paiement des pensions renouvelées et confirmées en faveur de quelques anciens serviteurs du duc défunt, prendra cours à partir de 15 juin dernier, jour du décès du dit duc, et non pas à dater du 14 octobre 1467.
- 9920 1467, 15 novembre, camp de Saint-Laurent-lez-Liège (F) Charles le Téméraire ordonne que tous les fiefs, biens seigneuriaux, rentes et

cens que les habitants du pays de Liège et de Looz possèdent en Brabant, soient appliqués aux domaines de ce duché, et qu'un registre spécial en soit tenu par les gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles.

- 1467, 16 novembre, camp de Saint-Laurent-lez-Liège (F) P. seigneur de Goux et de Wedergrate, chancelier du duc de Bourgogne, écrit aux gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles pour leur annoncer l'envoi des lettres patentes du duc, datées de la veille au même lieu (charte n° 9920) qu'ils ont à mettre à exécution.
- 1467, 18 novembre, Liège (F) Charles le Téméraire fait connaître les points et articles de la sentence prononcée par lui contre les habitants des pays de Liège et de Looz, qui s'étaient rebellés contre leur évêque et seigneur Louis de Bourbon, son cousin.
- 1467, 24 novembre, Bruxelles (N) Les gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles admettent Zeger de Crakere, pêcheur, habitant de Bruxelles, frère de Jan, couvreur en tuiles, fugitif, et à son défaut Wouter Oege, demeurant dans la même ville, pour continuer, aux conditions spécifiées dans le présent contrat, l'entretien des édifices et maisons appartenant au duc de Brabant dans le ressort de la recette de Bruxelles et dans celui de Tervuren et de Vilvorde, entretien qu'avait pris à ferme le susdit Jan de Crakere pour un terme de 14 ans devant prendre fin le 30 septembre 1475.
- 1467, 24 novembre, Bruxelles (F) Richard, évêque de Salisbury, Jean Scot, chevalier, contrôleur, Guillaume Hattecliff, secrétaire, Henri Sharp et Jean Russel, docteurs ès lois, tous conseillers, ambassadeurs et procureurs d'Edouard, roi d'Angleterre et de France, et seigneur d'Irlande, font connaître les clauses du traité d'entre-cours de marchandises et de la pêche maritime entre le royaume d'Angleterre, la seigneurie d'Irlande et la ville et marche de Calais, d'une part, et le duché de Brabant, le comté de Flandre et la seigneurie de Malines, d'autre part, conclu par eux au nom du roi, leur souverain, avec la duchesse douairière de Bourgogne, agissant pour et au nom de Charles de Bourgogne etc., son fils, pour un terme de 30 ans à prendre cours à la date des présentes lettres qui y furent signées par le secrétaire Guillaume Hattecliff précité. Ils stipulent en outre que ce traité sera à ratifier avant le 1er janvier prochain par lettres patentes à échanger de part et d'autre en l'hôtel de Thomas Portenari, marchand résidant en la ville de Bruges.
- 9921 1467, 25 novembre, [Louvain] (L) Les bourgmestres échevins et conseillers de la ville de Louvain délivrent un vidimus de la charte

datée de Bruxelles, 9 décembre 1435 (charte n° 8999).

9922

1467, 26 novembre, [Liège] (F) Johannes de Broechusen, cleric d'Utrecht et secrétaire du chapitre de Saint-Lambert, et Johannes de Waremme, cleric du diocèse de Liège, notaires, font savoir que Charles le Téméraire, fit ce jour-là lire à haute voix par son premier secrétaire, Jehan le Gros, le jeune, dans la grande salle du palais épiscopal de Liège, par-devant Louis de Bourbon, évêque de Liège, duc de Bouillon et comte de Looz, les gens d'église, les nobles et les hommes du peuple y assemblés en grand nombre, la sentence prononcée par lui contre la cité de Liège et les villes des pays de Liège et de Looz, sentence datée du 18 novembre précédent (voir sur cette date), dont ils reproduisent intégralement le texte, et dont les points et articles furent acceptés, après une allocution de Pierre de Goux et de Wedergrate, chevalier et chancelier du duc, par l'évêque, les doyen et chanoines de Saint-Lambert, Godefroid de Hannut, le doyen de Saint-Pierre de Liège, les nobles bourgeois et habitants des susdits pays et cité, qui tous en jurèrent la stricte observation. Suivent les noms.

9923

1467, 26 novembre, [Liège] (F) Johannes de Broechusen, cleric d'Utrecht et secrétaire du chapitre de Saint-Lambert, et Johannes de Waremme, cleric du diocèse de Liège, notaires, font savoir que Charles le Téméraire, fit ce jour-là lire à haute voix par son premier secrétaire, Jehan le Gros, le jeune, dans la grande salle du palais épiscopal de Liège, par-devant Louis de Bourbon, évêque de Liège, duc de Bouillon et comte de Looz, les gens d'église, les nobles et les hommes du peuple y assemblés en grand nombre, la sentence prononcée par lui contre la cité de Liège et les villes des pays de Liège et de Looz, sentence datée du 18 novembre précédent (voir sur cette date), dont ils reproduisent intégralement le texte, et dont les points et articles furent acceptés, après une allocution de Pierre de Goux et de Wedergrate, chevalier et chancelier du duc, par l'évêque, les doyen et chanoines de Saint-Lambert, Godefroid de Hannut, le doyen de Saint-Pierre de Liège, les nobles bourgeois et habitants des susdits pays et cité, qui tous en jurèrent la stricte observation. Suivent les noms.

1467, 28 novembre, Liège (F) Charles le Téméraire nomme pour son lieutenant général en l'avouerie et "gardienneté" souveraine et héritable des églises, cité et villes et pays de Liège et de Looz et de Saint- Trond, son aimé et féal chevalier, conseiller et chambellan, Guy de Brimeu, seigneur de Humbercourt, en le commettant par la même occasion capitaine et châtelain des château, terre et seigneurie de Montfort, confiés, confisqués sur le seigneur de Berlo, aux gages de 700 livres de 40 gros monnaie de Flandre la livre, etc., charges pour l'exercice desquelles le seigneur de Humbercourt prêta serment pertinent ce même jour entre les

mains du chancelier, le seigneur de Goux et de Wedergrate.

- 1467, 28 novembre, Liège (F) Charles le Téméraire fait connaître aux manants et habitants de la terre et châellenie de Franchimont les conditions sous lesquelles il consent à leur pardonner d'avoir enfreint les traités et la paix de Saint-Trond, de Vechmaal et d'Oley, ainsi que les dommages causés par eux à ses sujets des pays de Limbourg, de Dalem et de Fauquemont (Valkenburg), etc. Liste des noms cités.
- 9924 1467, 6 décembre, Bruxelles (N) Jan Daems et Jan van Poelke, tenanciers de la Chambre de Tonlieu à Bruxelles, font savoir que, par suite de l'absence du pays de Jan die Crakere, couvreur en tuiles, qui avait pris à ferme l'entretien des édifices et maisons que le duc possède dans le ressort de la recette de Bruxelles et dans celui de Tervuren et Vilvorde, les gens de la Chambre des Comptes en Brabant ont admis Zeger de Crakere, frère du dit Jan, et à son défaut Wouter Oege pour parfaire le terme du dit fermage aux conditions stipulées dans un acte daté du 24 novembre 1467, dont ils reproduisent intégralement le texte. Contrat que les susdits Zeger et Wouter se sont engagés par-devant eux à observer ponctuellement en constituant pour garantie tous leurs biens, présents et futurs.
- 9925 1467, 18 décembre, Liège (F) Johannes de Broechusen, cleric d'Utrecht et secrétaire du chapitre de Saint-Lambert, et Johannes Sanderi, de Bruxelles, cleric du diocèse de Cambrai, notaires publics, apostolique et impériaux, font savoir que, ce jour-là, Guy de Brimeu, seigneur de Humbercourt, chevalier, conseiller, chambellan et lieutenant général de Charles le Téméraire, lut à haute voix aux délégués et fondés de pouvoir des manants et habitants de la terre et châellenie de Franchimont les lettres du duc datées de Liège, 28 novembre 1467, dont ils reproduisent le texte intégral dans le présent acte, leur demandant, après lecture faite, s'ils acceptaient les conditions imposées par le duc pour rentrer en sa bonne grâce, ce que firent les procureurs susnommés tant en leur nom qu'au nom de tous les concitoyens, en bonne et due forme.
- 9926 1467, 20 décembre (F) Jehan de Moerssele reconnaît avoir reçu au nom de Johannes, son fils, chapelain de la chapelle des Trois Rois fondé sur le jubé en l'église collégiale Sainte-Gudule à Bruxelles, de Jehan Malqua, fermier des grands étalages à Jodoigne, la somme de deux livres six sols six deniers monnaie de Louvain, pour le terme échu le 11 novembre 1467 de la rente de quatre livres cinq sols dite monnaie par an qu'il lui est due en raison de sa dite chapellenie.

- 1467 (F) Record délivré la dite année à la requête du duc Charles de Bourgogne par le magistrat de la haute justice de Limbourg, au sujet des droits du duc au pays de Limbourg; record ensuite duquel Thiri de Bourschet [lors gouverneur du duché de Limbourg] prescrivit l'enlèvement de toutes les vannes établies sur la Vesdre, ce qui donna lieu à des protestations de la part de Louis de Bourbon, évêque de Liège, auxquelles furent mis fin dans une journée tenue à Saint-Trond.

XXX.JAAR 1468

- 1468, 1er janvier, Termonde (F) Charles le Téméraire nomme le sommelier de son échansonnerie, Jehan Guillier, huissier de la Chambre des Comptes à Bruxelles en remplacement de feu Paul vander Tennen.
- 9927 1468, 4 janvier, Bruxelles (F) Charles le Téméraire mande aux sénéchaux de Brabant, de Limbourg et de Fauquemont (Valkenburg), au lieutenant de Luxembourg, et à tous autres justiciers et officiers que cela peut toucher et regarder, qu'à la requête des prélats, doyens et chapitres de Saint-Lambert et autres églises secondaires, abbayes et prieurés des pays de Liège et de Looz, il leur a octroyé main levée de leurs biens temporels, situés dans ses États qui ont été saisis par eux à la suite des guerres entre lui et le prince-évêque de Liège.
- 1468, 5 janvier, Westminster (L) Edwardus, roi d'Angleterre, etc., délègue Richardus, évêque de Salisbury, Willem Hattecliff, son secrétaire, Thomas Vaghan, écuyer, trésorier de la Chambre royale, et Johannes Russell, docteur en décrets, en qualité d'ambassadeurs et fondés de pouvoirs pour négocier et conclure le traité de mariage entre Charles le Téméraire, duc de Bourgogne et Marguerite, la sœur du roi Edwardus.
- 1468, 5 janvier, Westminster (F) Edouard, roi d'Angleterre et de France et seigneur d'Irlande, approuve, ratifie et confirme, en le reproduisant textuellement, le traité d'entre-cours de marchandises et de pêche maritime conclu par ses fondés de pouvoir Richard, évêque de Salisbury, Jean Scot, contrôleur de son hôtel, Guillaume Hatteclif, son secrétaire et les docteurs ès lois Henri Sharp et Jean Russel, ses conseillers, avec Isabelle, fille du roi du Portugal, duchesse douairière de Bourgogne, etc. représentant son fils, le duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, dans l'intérêt des habitants de leurs états respectifs, en s'engageant à le faire publier en tous lieux où besoin sera et à en assurer le stricte observation par tous ses sujets.
- 9928 1468, 12 janvier, Bruxelles (F) Ernoul de Corswarem, chevalier, seigneur de Niel-Saint-Trond et de Malèves, déclare céder à Charles le Téméraire tout droit et action lui compétant en l'office de prévôt et receveur de Bouillon du chef d'une somme de 3000 florins d'or du Rhin jadis prêtée par lui à Louis de Bourbon, évêque de Liège, duc de Bouillon, et comte de Looz du temps où il n'était qu'élus de Liège, cession réalisée moyennant tradition entre les mains de Pierre, seigneur de Goux et de Wedergrate, chancelier du duc de Bourgogne, des lettres du dit élu, datées de Kuringen, 12 juillet 1457, et contre promesse de paiement de semblable somme de

3000 florins d'or du Rhin qu'auront à lui faire en trois versements, dans le terme d'un an à partir de ce jour, les manants et habitants de la prévôté de Bouillon, qui ont été admis à composition par le duc Charles, aux prix de 3000 des dits florins à la suite des dernières guerres liégeoises.

- 9929** 1468, 13 janvier, Bruxelles (F) Charles le Téméraire autorise son ami et féal chevalier, conseiller et chambellan Arnoul de Corswaren, seigneur de Niel-Saint-Trond et de Malèves, qui lui avait cédé ses droits sur l'office de prévôt et receveur de Bouillon, droits lui compétant du chef d'un prêt de 3000 florins jadis consenti par lui à Louis de Bourbon, lors élu, et depuis évêque de Liège, etc., suivant les lettres d'obligation de l'an 1457, à toucher en son nom, contre quittances délivrées par lui de Corswarem ou par son fondé de pouvoir, les 3000 florins d'or du Rhin, qui sont à payer en trois versements de mille florins chacun, dans le terme d'un an les manants et habitants de la prévôté de Bouillon, qui à la suite d'événements de la dernière guerre contre les Liégeois, furent admis à composition par lui pour telle somme d'argent.
- 9930** 1468, 14 janvier (L) Le magistrat de la ville de Bruxelles délivre un vidimus sur parchemin d'une charte donnée en leur ville le 18 février 1356.
- 1468, 16 janvier, [Eindhoven] (L) Bartholomeus de Eyck, doyen de Sainte-Catherine d'Eindhoven au diocèse de Liège, délivre, à la demande des doyen et chapitre de Saint-Servais de Maastricht audit diocèse, une copie de la charte donnée par l'empereur Charles IV à Aix-la-Chapelle (Aachen), 21 décembre 1362.
- 9931** 1468, 27 janvier, [Malines] (N) Les comunemaîtres, échevins, doyens, jurés, conseillers et communs habitants de Malines ayant été attrait devant le Grand Conseil en cette ville par le procureur du duc de Bourgogne et de Brabant, Charles le Téméraire, pour cause de troubles en la dite ville, et redoutant de voir rendre un jugement pouvant entraîner la ruine de la communauté, déclarent avoir conclu un accord avec le duc au terme duquel ils se sont obligés à lui payer une somme de 30.000 livres ou florins, de 410 gros monnaie de Flandre la livre ou le florin, en divers paiements fixés dans les lettres de pardon à eux octroyées, somme sur laquelle ils ont versé, par ordre du duc, entre les mains de maître Anthonis Haneron, prévôt de Saint-Donas à Bruges, et de maître Gherard vander Roehen, 6000 livres ou florins du prix susdit, de sorte qu'il leur reste à payer 24.000 semblables livres, restant qu'ils promettent de payer par versements de 4000 livres par an, au jour de la Noël, à partir de l'année en cours.
- 1468, 8 février, Bruxelles (F) Ordonnance de Charles le Téméraire

sur le fait des domaines et finances, dont il confie le gouvernement aux personnes ci-après nommées: Jehan de Rosimbos, seigneur de Frommelles, Anthoine Haneron, prévôt de Saint-Donas à Bruges, Guillaume de Clugny, protonotaire du Saint-Siège, Pietre Blandelin, seigneur de Middelbourg (Middelburg) en Flandre, Guillamme de Poupet, seigneur de La Chaul, commis, Berthelmy Trotin, receveur général, Guilbert de Ruple, argentier tenant le compte de la dépense extraordinaire, et l'audiencier Jehan Groz, le jeune, contrôleur et secrétaire signant en finances, qui jouiront de ce chef de tels gages qu'il leur allouera ultérieurement par lettres patentes de commission.

- 1468, 8 février, Bruxelles (F) Charles le Téméraire envoie aux gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles l'ordonnance émanée de lui sur le fait et le gouvernement des domaines et finances, tant en recette qu'en dépenses, et leur ordonne de la faire lire, publier et enregistrer dans la dite Chambre.
- 9932 1468, 8 février (N) Willem van Riethoven promet d'observer scrupuleusement les ordonnances et instructions, dressées à la Chambre des Comptes à Bruxelles de la part du duc, sous lesquelles lui a été affermé le tonlieu d'Anvers pour un terme de six ans consécutifs à prendre cours le 1er février 1468, et constitue à cette occasion pour cautions, Jan van Bercheem et Ector van Lier, chevaliers, maître Jan Pot, Jan van Ranst, Clause de Herde, maître Willem vander Heyden, maître Willem van Taneryen, Willem van Tichelt, Jan Coelgheenenzone, Peter vanden Werve, Aerd vander List, Willem van Doerne surnommé *van Sompeken*, Claus vander Voert et Jan van Mechelen, qui déclarent assumer cette charge et appendirent à cette chartre leurs sceaux avec celui du fermier du tonlieu d'Anvers prénommé.
- 1468, 16 février, Bruxelles (L) Traité de mariage entre Charles le Téméraire et Marguerite, sœur germaine de Edouard, roi d'Angleterre, etc. négocié et conclu entre Richardus, évêque de Salisbury, Willem Hattecliff, secrétaire du dit roi, et Thomas Vaghan, écuyer et trésorier de la chambre royale, agissant en qualité d'ambassadeurs et de fondés de pleins pouvoirs du roi prénommé, d'une part, et Isabelle, fille du roi de Portugal, duchesse douairière de Bourgogne et mère du futur époux, d'autre part. Aux termes de ce traité de mariage, le roi d'Angleterre promet notamment de donner en dot à sa sœur 200.000 écus d'or de France de 23,5 carats, dont les 72 font un marc d'or poids de Troyes, ou la valeur de ces écus à raison de 50 gros monnaie de Flandre par écu. Quant au duc, il assigne à sa future femme, à titre de douaire, sur les recettes des villes de Malines, Termonde et Oudenaarde, une rente de 1600 écus semblables par an.

-
- 1468, 26 février, Bruxelles (F) Charles le Téméraire agissant en qualité d'héritier universel et d'exécuteur testamentaire de feu Jean, en son vivant seigneur de Wezemaal, de Westerlo, de Herselt [et du pays de Malines], son cousin, à la requête de Jeanne, Marguerite, Elisabeth et Dympne, filles naturelles du dit défunt et héritières de feu Elisabeth, leur sœur, ordonne aux gens des finances de faire payer auxdites suppliantes, par le receveur du territoire de Malines, la rente de 250 florins du Rhin du prix de 40 gros monnaie de Flandre pièce à elles échues par décès de leur père et sœur prénommés, ainsi que les arrrages de la dite rente depuis le 26 septembre 1464, date du décès de leur dit père, à charge pour elles de consentir au droit de rachat de la dite rente que le duc réserve pour lui et pour ses successeurs en la seigneurie de Malines.
- 9933 1468, 7 mars, Malines (N) Rommoud van Baerdegem et Godevaert de Vryese, échevins de Malines, font savoir que par-devant eux, à l'intervention du justicier et seigneur de Malines, maître Jan van Bost a transporté au profit de Florys den Bock et de ses descendants une habitation, avec jardin et appartenances, située dans *de Keyserstrate*, entre les biens de feu Godevaerts vander Schueren, *de Cortemaeghdestrate*, *de Voeghstrate*, la maison de Henrick Smeets, celle de la veuve et des enfants de Geraerds Smeets et l'héritage de Jan de Man.
- 1468, 14 mars, Bruxelles (N) Charles le Téméraire promet aux bourgmestres, échevins et conseillers d'Anvers, et aux doyen, chapitre et maîtres de la fabrique de Notre-Dame en cette ville, de transférer dans tel lieu de la dite ville qu'ils jugeront convenir le mieux, les boutiques qu'on avait coutume de dresser sur le cimetière de cette église pendant les deux francs marchés tenus annuellement à Anvers, de louer ces boutiques aux marchands et de percevoir chacun la moitié des profits qui en proviennent, le duc abandonnant sa part à la dite fabrique d'église, à charge de payer conjointement tous les frais d'exploitation, de garde des marchandises mises en vente etc. et pour les marguilliers en particulier, de consacrer le bénéfice en résultant à l'entretien de la tour, des bâtiments, etc. de Notre-Dame.
- 1468, 14 mars, Westminster (L) Edwardus, roi d'Angleterre, approuve et ratifie en la reproduisant le traité de mariage entre Marguerite, sa sœur germaine, et Charles, duc de Bourgogne, conclu à Bruxelles, le 16 février 1468, par la mère du futur époux, d'une part, et par les ambassadeurs y délégués par lui en vertu de ses lettres de procuration, datées de Westminster, 5 janvier 1468, qu'il reproduit aussi.
- 9934 1468, 21 mars, Bruxelles (F) Jehanne, Marguerite, Elisabeth et

Dympne, sœurs, filles naturelles et illégitimes de feu Jehan, seigneur de Wezemaal, Westerlo et Herselt, tant en leur nom que comme héritières de feu Elisabeth leur soeur, et Pietre de Huldeberghe, mari de la dite Jehanne, comparaissent par-devant le seigneur de Goux et de Wedergrate, chevalier, chancelier et les membres du Grand Conseil du duc, et déclarent consentir pour elles-mêmes, leurs enfants et descendants, à l'exécution de la clause des lettres du dit duc, en vertu de laquelle il a réservé pour lui et ses successeurs en la seigneurie de Malines le droit de racheter, quand bon leur semblera, la rente de 250 florins du Rhin par an, soit en tout, soit par portion de chacune d'elles, qu'il leur a assignée sur la recette des terre et château de Westerlo et du territoire de Malines.

- 1468, 23 mars, Bruxelles (F) Procès-verbal dressé par les gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles, en présence du scelleur de Brabant, maître Jehan le Grote, de la transmission par Ernoul de le Beque qui fut trésorier et garde des chartes du duché de Brabant et des pays d'Outre Meuse, à son successeur audit office, maître Jehan de Scoenhove, secrétaire du duc, des clefs de la dite trésorerie de chartes, conservées par parties en la dite Chambre des Comptes à Bruxelles, au château de Tervuren et en la ville de Nivelles.
- 9935 1468, 26 mars (N) Peter van Huldeberghe, etc., déclare consentir au droit que s'est réservé le duc.
- 1468, 31 mars, Mons (F) Charles le Téméraire déclare les manants et habitants de la ville et châtelainie de Huy exempts des contributions imposées aux pays de Liège et de Looz, moyennant paiement par eux à son profit d'une somme de 32.000 florins du Rhin de 42 gros monnaie de Flandre le florin, ou d'une rente annuelle et perpétuelle de 2000 florins semblables rachetable en deux versements de 16.000 forins.
- 9936 1468, 9 avril, Huy (F) Les maieur, échevins et tous les habitants de la ville et châtelainie de Huy s'obligent à payer au profit du duc de Bourgogne une somme de 32.000 florins du Rhin de 42 gros monnaie de Flandre le florin, une fois, ou une rente perpétuelle de 2.000 florins chacun, paiement moyennant lequel ledit duc les a exemptés des contributions imposées aux habitants des pays de Liège et de Looz par lettres patentes sonnées à Mons en Hainaut le 31 mars 1468, dont ils reproduisent le texte. Comme ils se trouvent hors d'état de fournir les 32.000 florins, ils consentent que le duc établisse dans la ville et châtelainie de Huy et fasse percevoir par un commis à nommer par lui, des impôts ou droits d'accises jusques à concurrence de la rente de deux mille florins par an.

- 9937 1468, 9 avril, Huy (F) Les maieur, échevins et tous les habitants de la ville et châtelainie de Huy s'obligent à payer au profit du duc de Bourgogne une somme de 32.000 florins du Rhin de 42 gros monnaie de Flandre le florin, une fois, ou une rente perpétuelle de 2.000 florins chacun, paiement moyennant lequel ledit duc les a exemptés des contributions imposées aux habitants des pays de Liège et de Looz par lettres patentes sonnées à Mons en Hainaut le 31 mars 1468, dont ils reproduisent le texte. Comme ils se trouvent hors d'état de fournir les 32.000 florins, ils consentent que le duc établisse dans la ville et châtelainie de Huy et fasse percevoir par un commis à nommer par lui, des impôts ou droits d'accises jusques à concurrence de la rente de deux mille florins par an.
- 9938 1468, 20 avril (F) Coustin Queremiaux donne en arrentement, au prix de trois chapons par an, un courtil à Jehan del Fosse, qui constitue à cette occasion un contre-pan en garantie du paiement de la dite rente.
- 9939 1468, 1er mai, Liège (F) Le doyen et chapitre Saint-Lambert, les abbés et religieux de Saint-Jacques à Liège, de Saint Laurent et de Saint-Gilles lez cette cité, du Val-Saint-Lambert sur Meuse et de Bearepart, le prieur des Ecoliers, les doyens et chapitres des églises secondaires en cette ville, et les monastères du pays de Liège se constituent caution envers le duc pour le paiement de la somme de 50.000 livres de 40 gros monnaie de Flandre la livre dont lui restent redevables les habitants de la cité et banlieue de Liège, caution moyennant laquelle le duc octroya auxdits habitants de la cité et banlieue de Liège un délai jusqu'au 1er janvier suivant pour se libérer entièrement de l'amende à eux imposée.
- 1468, 2 mai, Bruges (F) Le duc de Bourgogne ordonne aux conseillers de la Chambre des Comptes à Bruxelles de publier en cette chambre l'ordonnance qu'il leur envoie sur le fait de la conduite et le gouvernement des données et finances.
- 1468, 2 mai (F) Charles le Téméraire commet les conseillers Jehan de Grote, garde du scel de Brabant, Henri Magnus, Symon de Harbays et Ambroise de Dynter, maître de la Chambre des Comptes à Bruxelles, joint à eux Jehan Stoep secrétaire et greffier du Conseil de Brabant, pour procéder avec les députés que nommeront aux mêmes fins les Trois États de Brabant, à la réformation de l'assiette des aides en ce pays.
- 1468, 2 mai, Liège (F) Les maieur, échevins et communauté de la cité et banlieue de Liège et les bourgeois, échevins, jurés, conseillers, manants, habitants et communautés des villes de Tongres, de Saint-Trond, de Fosse, de Tuin, de Couvin, de Looz, de Hasselt, de Herk, de Eyck, de Breede, de Bilzen, de Beringen et de

Stokkem constituent, avec l'assentiment du duc, une rente à son profit de 28.628 florins d'or du Rhin cinq sols et quatre deniers par an, de 42 gros monnaie de Flandre pièce, payable par tiers de quatre mois et rédimible en une ou plusieurs fois par au moins 50.000 florins, pour se libérer du paiement des 457.052 florins semblables dont ils lui restent redevables en vertu des traités de Saint-Trond, Vechmaal et Oleye, conclus du temps de feu duc Philippe de Bourgogne, père de Charles précité.

- 1468, 27 mai (N) Mandement de Charles le Téméraire au fermier du tonlieu de Lith, Wouter Goidschalck, lui prescrivant de faire payer les droits de tonlieu par tous ceux qui ne pourront prouver leur droit de franchise par titres à exhiber en la Chambre des Comptes de Brabant.
- 1468, 28 mai (N) Charles le Téméraire ordonne au fermier du tonlieu de Lith, Wouter Godschalck, de lever le droit de tonlieu sur les bois et autres marchandises venus par des habitants de Roermond et de Venlo à des bourgeois de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) soit à Grave, à Megen ou à Ravenstein nonobstant le droit de franchise dont jouissent à Lith les dits bourgeois de Bois-le-Duc à moins que ceux-ci ne puissent prouver en la Chambre des Comptes de Brabant leur droit à la franchise pour des marchandises achetées par eux à des personnes ne jouissant pas de ce droit.
- 1468, 4 juin (F) Jean II de Tinlou, abbé de Neufmoustier lez Huy, abbaye de l'ordre de saint Augustin au diocèse de Liège, délivre un vidimus de la charte donnée à Mons, le 31 mars, par Charles le Téméraire.
- 1468, 18 juin (N) Sentence rendue par Gheert van Raidshoven, Reyner Zayere, Andries van Broeckeem, Jan van Raetshoven, Goert van Karlewyck, Willem Smeets et Henrick Maechs, marchands jurés de la Chambre de Tonlieu de Tirlemont, à la semonce de Hernicke Dicbier, receveur du duc en cette ville, sur un différend mû entre Lambrecht Pierart, fermier du tonlieu du bois audit Tirlemont, demandeur d'une part, et Willem vander Beken, agissant comme défendeur tant en son nom qu'au nom des communs habitants de Tielt d'autre part, sentence au termes de laquelle, après examens des documents produits de part et d'autre et après l'audition des témoins du défendeur, Paul Pasteels, âgé d'environ 60 ans, et Willem vander Haghen, du même âge, bourgeois et habitants de Tirlemont le droit à la franchise du tonlieu du bois à Tirlemont fut reconnu aux habitants de Tielt.
- 9940 1468, 23 juin (F) Jehan Jovemale, prêtre, acquiert de Jehan Goffart, fils de Goffart de Molin, au prix de 19 florins du Rhin et 12 aidans le

florin compté pour vingt aidans, un fief de cinq journaux de terre sis entre Grez et Gottechain, sur le ruisseau le Lambais, entre les terres du seigneur de Piétrebais et de Godefroid Hanoul de Dion-le-Mont, fils de Baudouin Boudart, fief qu'il reprend à hommage de Philipe de Bailhe, seigneur de Neerlinter, de Grez, de Bierge, mari de Checile de la Rivier, en présence des hommes de fief Jehan Boeffour, prêtre, Jehan de Morchain, Goffart Gheudekin et Jehan de la Ruillié, qui avec le seigneur prénommé, scellèrent le présent acte à la requête des parties intéressées.

- 9941 1468, 30 juin (N) Lysbeth vanden Rode, veuve de Vranck de Crupere, en son vivant messenger à cheval du duc en son pays de Brabant, reconnaît avoir reçu de Jan van Olmen, receveur général du duché de Brabant, la somme de six livres de 40 gros monnaie de Flandre la livre, montant des gages de son mari défunt pour le terme d'un an échu le 30 septembre dernier.
- 9942 1468, 7 juillet, [Bruxelles] (L) Willelmus vanden Ackere, fils de feu Daniel dit *Deenken*, et Katherina Donckermans, fille de feu Johannes, sa femme, promettent de donner après leur décès, à Andreas van Ijssche, fils de feu Nycholaus, et à Margarete de Nedervelde, sa femme, 20 florins d'or du Rhin, donation garantie par un contre-pan consistant en un héritage avec habitation situé en dehors de l'ancienne porte de Coudenberg à Bruxelles, attenant aux fossés de cette ville et à une maison dite *Steenken*, aux conditions stipulées dans le présent acte, qui y fut passé avec le consentement de Johannes de Wachelgem, intervenant au nom du seigneur du fonds, Johannes de Mol.
- 9943 1468, 18 juillet, [Bruxelles] (L) Margareta de Kesterbeke, fille de feu Johannes et veuve de Johannes Maten, transporte à Johannes Maten, son fils, l'usufruit lui compétant du chef de feu son mari dans un pré situé au lieu dit *ten Cruyskene*, en dehors de la porte de Bruxelles vers Anderlecht, d'une part entre deux autres prés ayant jadis appartenu à Hermannus vanden Assche et que possède maintenant Nycholaus de Vucht, maître de la Chambre des Comptes à Bruxelles, et dont un des deux avait précédemment été possédé aussi par feu Johannes Thuyns, et d'autre part attenant aux biens de l'hôpital Saint-Jean de Bruxelles et de Zigerus Zuweels.
- 9944 1468, 19 juillet, [Bruxelles] (N) Jan Maten, fils de feu Jan, vend à Claes van Vucht, maître de la Chambre des Comptes à Bruxelles, sous les conditions spécifiées dans le présent acte, un pré situé au lieu dit *ten Cruyskene*, en dehors de la porte d'Anderlecht, entre deux prés, dont un jadis appelé *de Leyde*, ayant appartenu à Herman vanden Assche et que possède présentement susdit Claes, et les biens de l'hôpital Saint-Jean de Bruxelles et de Zeger

Suweels.

- 9945 1468, 19 juillet, [Bruxelles] (L) Johannes Maten, fils de feu Johannes, transporte à Nycholaus de Vucht, maître de la Chambre des Comptes à Bruxelles, certaine partie de pré, jadis terre arable, située au lieu dit *ten Cruyskene*, en dehors de la porte de Bruxelles par où l'on va à Anderlecht, entre certaine partie d'un cours d'eau appelé *de Leye* convertie en pré et appartenant audit Nycholas, auparavant à Hermannus vanden Assche, d'une part, un second pré qui possédèrent successivement Johannes Thuyns et les prénommés Hermannus et Nycholaus, d'autre part, et s'étendant aux biens de l'hôpital Saint-Jean de Bruxelles et de Zigerus Suweels, telle que cette partie de pré était jadis échue au susdit feu Johannes Maten par décès de son trisaïeul, Henricus Guedens, teinturier, à l'encontre de ses sœurs, et un cens d'un demi denier d'or monnaie de Vilvorde, appelé *Vilvoirtsche mottoen* par an, à charge de biens situés à Bruxelles.
- 1468, 28 juillet (N) Mandement de Charles le Téméraire au drossard de Fauquemont (Valkenburg) ou à son lieutenant, concernant la levée du tonlieu dans ce pays.
- 1468, 4 août, Bruxelles (F) Charles le Téméraire nomme le receveur de Tirlemont, Henry Dicbier, en qualité de receveur de la châteltenie de Huy et de ses dépendances.
- 9946 1468, 4 août, Bruxelles (F) Charles le Téméraire ordonne aux conseillers commis sur le fait des finances de faire payer par le receveur général de Brabant à Philippe, bâtard de Bourgogne, fils naturel du feu duc, son père, une somme de 120 livres de 40 gros monnaie de Flandre la livre par an pour son entretien.
- 9947 1468, 27 août (F) Lettre du receveur du pays de Luxembourg aux gens de la Chambre des Comptes pour savoir la date de l'audition des comptes.
- 9948 1468, 29 août (F) Charles le Téméraire nomme en remplacement de Jehan de Smet, comme garde des bois et forêts du territoire de Malines, Hacquinet d'Yssche, aide de son tailleur de robes Loyken Destinghes, au gages accoutumés, avec faculté de faire desservir cet office par personne idoine et suffisante à ses risques et périls.
- 9949 1468, 16 octobre, Diest (N) Johanne van Wesemale, veuve de Henrick van Dyest, en son vivant seigneur de Rivieren, etc., assistée de Pauwel Oliviers, mambour à elle donné en cette circonstance, transporte au duc de Bourgogne, représenté par son secrétaire, maître Peter van Thielt, tout droit et action à elle légué par feu Lysbette van Dyest, fille procréée par elle et feu son mari

prénommé, en son vivant femme de Henrick van Hoirne, seigneur de Perwez, etc., sur des rentes que la dite défunte tenait, à titre de fiefs mouvants de la terre de Diest, de Jan, comte de Nassau et de Saarbrücken, seigneur de Heinsberg, de Löwenberg, de Diest, de Zichem, de Meerhout et de Hoeleden, burgrave d'Anvers, et de sa femme Johanne van Loon, comtesse et dame des mêmes pays, à la réserve de son domaine et de rentes sur la dite terre de Diest au profit du mari de sa fille défunte et des personnes ci-après nommées: Roland et Lysbette van Wesemale, enfants naturels de feu Jan, en son temps seigneur de Wezemaal, et Lysbeth et Margarete, filles légitimes de feu Henrick van Wesemale, bâtard, telle que cette réserve se trouve libellée dans un mémoire lu par maître Jan Lobbe, secrétaire de la ville de Louvain, et dont le texte intégral est reproduit dans les présentes lettres.

- 1468, 8 novembre (N) Charles le Téméraire fait savoir au receveur de Tirlemont que les cens et rentes héréditaires dus dans le ressort de son office seront à payer dorénavant à date fixe et au plus tard huit jours après, sous peine de défaillance d'encourir une amende de deux vieux gros tournois, et lui ordonne de publier la présente ordonnance sur ce dressée de la manière et aux lieux accoutumés.
- 1468, 30 novembre, Bruxelles (F) Charles le Téméraire, sur recommandation de feu Jean de Saint-Remy, en son vivant conseiller et roi d'armes de l'ordre de la Toison d'Or, investit de cette charge Gilles Gobert dit Fusil, son héraut d'armes, aux gages, robes, honneurs, droits prérogatives, franchises, libertés, profits et émoluments accoutumés, qui prêta le serment en tel cas requis entre les mains du conseiller et chancelier du dit ordre, l'évêque de Tournai.
- 1468, 7 décembre (N) Charles le Téméraire envoie au receveur de Limbourg, pour être publiée par lui de la manière accoutumée une nouvelle ordonnance touchant le relèvement et le paiement des rentes et cens héréditaires dus dans le ressort de son office.
- 1468, 9 décembre, Bruxelles (F) Sentence rendue au Grand Conseil en cause du procureur du duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, demandeur, d'une part, contre Gilles vanden Albonne et sa femme Jehenne van Brouhoven, ainsi que Pietre van Vrylant, défendeurs, d'autre part, portant que la maison appelée *l'Ostrice*, située *rue Doree* à Bruxelles, entre les héritages de Jehan vander Noot et Andrieu van Halle, compète et appartient au duc, comme étant un bien délaissé par un bâtard, Désir du Chesne, natif de Namur, fils naturel de Jehan Godesardes et de Pasque du Chesne, qui était décédé sans laisser hoir de son corps procréé en loyal mariage.
- 9950 1468, 13 décembre, Bruxelles (N) Charles le Téméraire ordonne aux

receveurs de Limbourg et de Dalem, en leur donnant à cet effet pleins pouvoirs, de procéder à la saisie de tous biens, cens et rentes, terres et seigneuries que, dans les ressorts de leurs charges respectives, ils découvrirent, après enquêtes, appartenir à des habitants des pays de Liège et de Looz, et cela nonobstant quelconques dons il puisse en avoir fait par lettres qu'il déclare annuler par les présentes, leur prescrivant de tenir les registres spéciaux de tous les biens, etc., qu'ils auront saisis pour être appliqués aux domaines.

--- 1468, 14 décembre, Bruxelles (F) Charles le Téméraire donne à son amé varlet de chambre et garde des joyaux de son corps, Charles de Visen, la jouissance sa vie durant d'une maison sise à Bruxelles au bout du parc aux sangliers de l'hôtel ducal, près du jardin de Thomas Zeghere Nope et à front des murs de la ville à proximité de la porte de Neufbois, maison qu'avait occupée feu Massin, l'armurier.

9951 1468, 15 décembre, [Bruxelles] (L) Willelmus vanden Bossche, fils de feu Gerardus, transporte en mains de Johannes d'Ympe, représentant Johannes de Aa, seigneur foncier au premier bien ci-après spécifié, et les Bons enfants, seigneurs fonciers de l'autre, au profit de Mathias Coquiel du duc de Bourgogne et de Brabant, une cens annuel d'un florin d'or à charge d'un héritage, avec habitation, jardin et appartenances, possédé par ledit Mathias Coquiel et situé entre les deux portes de Saint-Jacques sur Coudenberg à Bruxelles et attenant aux biens de Walterus de Rademakere et de feu Margareta Asselmans, d'un semblable héritage appartenant à Dyonisius Marsillez et Johanna Constant, conjoints, situé en deça des susdites deux portes, entre le bien de feu Willelmus Schavaert que tint par après Henricus de Homborch, et celui de feu Henricus de Vogel.

--- 1468, 20 décembre, Bruxelles (N) Charles le Téméraire, à la requête des prieure et religieuses de Grand-Bigard, couvent de l'ordre de saint Benoît, permet aux maieur et sept échevins de leur cour censale de Wolvertem de faire graver un sceau commun, représentant la sainte Vierge, patronne de leur église, tenant dans la main l'écu aux armes du dit couvent, le tout entouré de la légende *Sigillum der laten van Wolverthem*, et les autorise à s'en servir pour l'expédition des actes qu'ils auront à dresser, en déterminant de quelle manière ils auront à assurer la garde de ce sceau.

9952 1468, 23 décembre (N) Frère Henrick Foncke, gardien, et les religieuses du couvent des frères mineurs à Bruxelles, font savoir que, par lettres patentes datées de la veille, le duc de Brabant a approuvé certaines lettres par lesquelles ses prédécesseurs au

duché de Brabant avaient octroyé 300 *ezelladen* de bois de la forêt de Soignes par an auxdits religieux, à charge de célébrer annuellement certains services divins et anniversaires, devoirs dont ils ont promis de s'acquitter consciencieusement.

9953

1468, 29 décembre, Liège (L) Petrus de Saubiez, agissant en qualité de fondé de pouvoir de Petrus, seigneur de Goux et de Wedergrate, chancelier de Charles le Téméraire, vend au profit des frères Mathias et Johannes Hauweal, bourgeois de Liège, un héritage avec habitation et appartenances situé dans la rue Neuve en cette ville, avec tous les cens, rentes, etc. qui avaient été confisqués sur feu Henricus Sordel, en son vivant bourgeois de la dite cité, à la suite de la bataille de Brustem, et dont le duc avait fait don à son chancelier prénommé, vente qui se fit au prix de 300 florins d'or du Rhin, payable le 1er octobre suivant.

XXXI. JAAR 1469

- 9954 1469, 1er janvier, Bruxelles (F) Instructions et ordonnances de Charles le Téméraire à Jehan, comte de Nassau, pour l'exercice de l'office de sénéchal de Brabant et mandement aux gens de la Chambre des Comptes d'entretenir ces instructions.
- 1469, 1er janvier, Bruxelles (F) Charles le Téméraire nomme son ami et féal cousin Englebert de Nassau, comte de Vianden, fils aimé de Jehan, comte de Nassau et seigneur de Breda, châtelain du château de Turnhout en remplacement de son père prénommé, aux gages annuels de 50 livres de 40 gros, monnaie de Flandre la livre.
- 1469, 1er janvier, Bruxelles (F) Charles le Téméraire nomme Johannes de Helyweghe mesureur des fleurs de houppe appelé *hoppecruyt* dans les mairies de Bois-le-Duc ('s- Hertogenbosch) et de Heusden et de leurs dépendances, aux gages que fixeront les gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles.
- 1469, 1er janvier, Bruxelles (?) Charles le Téméraire ordonne au receveur de Turnhout, Henri van der Keelen, de rappliquer au domaine et d'affermier sans retard au plus offrant les jardin, terres arables, garennes et autres parties dont il a enlevé la jouissance à son cousin Engelbert de Nassau, en le nommant châtelain de Turnhout.
- 1469, 8 janvier, Bruxelles (F) Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, etc., à la requête de Perrin et Phelippe de Ville, frères, fils de Dimanche, marchands de (Quier) en Piémont, et de leurs associés, proroge, sous certaines conditions, pour un terme de 20 ans consécutifs à prendre cours le 3 mai 1473, le droit de tenir table de prêt en la ville de Bruxelles de la manière spécifiée dans les lettres qui leur en avaient été octroyées par le feu duc Philippe le Bon, son père, datées de Bruxelles, 17 avril 1437, dont il reproduit le texte intégral.
- 1469, 8 janvier, Bruxelles (N) Conditions sous lesquelles seront affermées toutes les montagnes de calamines du pays de Limbourg pour un terme de 12 ans consécutifs à prendre cours le 1er avril suivant pour finir le 31 mars 1481.
- 1469, 13 janvier, Bruxelles (F) Charles le Téméraire nomme en qualité de trésorier, chargé de recevoir le produit des aides en ses pays et seigneuries, maître Guillaume de Clugny, conseiller, maître des requêtes de son hôtel, commis sur le fait des domaines et finances, protonotaire du Saint-Siège et archidiacre d'Avalon et de Thérouanne.

-
- 1469, 13 janvier, Bruxelles (F) Le conseiller, maître des requêtes de l'hôtel du duc Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, etc., et l'un des commis sur le fait des domaines et finances, maître Guillaume de Clugny, protonotaire du Saint Père le Pape et archidiacre d'Avalon et de Thérouanne, est nommé par ledit duc trésorier pour recevoir les aides et toutes parties extraordinaires qui écherront dans ses États.
- 1469, 14 janvier, Bruxelles (F) Charles le Téméraire, à la requête des prier et religieux de Groenendael en la forêt de Soignes, de l'ordre de saint Augustin, leur confirme les lettres datées du mois de décembre 1452, par lesquelles le feu duc Philippe le Bon, son père, leur a permis de prendre annuellement dans la forêt, pour leur chauffage, 60 charretées de chablis.
- 1469, 14 janvier, Bruxelles (F) Charles le Téméraire, à la requête des prier et religieux de Groenendael en la forêt de Soignes, de l'ordre de saint Augustin, ratifie, confirme et approuve, en les reproduisant, les lettres patentes données à Bruxelles, le 8 mai 1433, par lesquelles Philippe le Bon, son père défunt, octroya auxdits religieux la permission d'envoyer à la pâture dans la forêt de Soignes, sans devoir payer de ce chef aucune redevance quelconque, 12 vaches, deux génisses comptées pour une vache, deux couples de chevaux et 25 pourceaux de leur cense de *Doenberghe* sous Hoeilaert ou de quelque autre de leurs fermes.
- 1469, 18 janvier, Bruxelles (F) A la requête du magistrat et de la communauté de Louvain, Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, etc., remit à la franchise de cette ville les villages d'Heverlee, Oud-Heverlee et Egenhoven, qui font partie de la seigneurie d'Heverlee, aux conditions qu'il spécifie.
- 9955 1469, 20 janvier (F-L) Charles le Téméraire ordonne la publication et l'observation stricte des lettres par lesquelles il a octroyé aux habitants de Lierre le renouvellement du privilège en vertu duquel doit se tenir dans la ville le marché au bétail du duché de Brabant le mercredi de chaque semaine, à charge pour lesdits habitants de lui payer annuellement à ces occasions au duché de Brabant, une rente de 100 livres de 40 gros monnaie de Flandre la livre, et de verser en outre à son profit, pour une fois seulement, 500 des dites livres entre les mains du conseiller et maître des requêtes de son hôtel, Guillaume de Clugny, protonotaire du pape, avant le 1er novembre prochain.
- 1469, [20] janvier, Bruxelles (F) Charles le Téméraire approuve et confirme, en les reproduisant intégralement, les chartes du 12 septembre 1309, 27 septembre 1328 et 13 octobre 1337, datées

de Bruxelles respectivement émanées des ducs Jean II, Jean III et Wenceslas et Jeanne, par lesquelles les habitants de Lierre avaient obtenu le privilège de tenir dans leur ville le marché de bétail du duché de Brabant le samedi de chaque semaine, jour du marché qu'il fixe au mercredi de chaque semaine par les présentes lettres confirmatives, le tout cependant sans préjudice des droits et privilèges des villes de Louvain, Bruxelles, Anvers, Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) et Malines.

- 9956 1469, 29 janvier, Bruxelles (F) Traité anténuptial entre Adolphe de Clèves, seigneur de Ravenstein, frère germain du duc de Clèves et comte de La Marck, et Anne de Bourgogne, veuve d'Adrien de Borssele, en son vivant seigneur de Brigdamme.
- 1469, en janvier, Bruxelles (F) Charles le Téméraire, à la requête des prier et religieux de Groenendael en la forêt de Soignes, de l'ordre de saint Augustin, leur permet d'agrandir leur enclos de quatre bonniers à prendre sur la dite forêt, à charge de s'obliger à célébrer annuellement dans leur église, sa vie durant, une messe du Saint-Esprit au jour de sa réception comme duc de Brabant et, après son décès, une messe solennelle de Requiem pour le repos de son âme et des âmes de ses prédécesseurs.
- 1469, en janvier, Bruxelles (F) Charles le Téméraire, à la demande des prier et religieux de Groenendael, ratifie, confirme et approuve, en les reproduisant de mot à mot, la charte datées de Bruxelles, 14 novembre 1441, par laquelle Philippe le Bon, son père défunt, permit auxdits religieux d'envoyer à la pâture dans la forêt de Soignes, sans devoir payer de ce chef aucune redevance quelconque, deux couples de chevaux, etc., deux vaches, deux génisses ou un taureau de quelconque de leurs censes en la dite forêt.
- 1469, en janvier, Bruxelles (F) Charles le Téméraire, à la requête des religieux de Groenendael en la forêt de Soignes, de l'ordre de saint Augustin, ratifie, confirme et approuve, en les reproduisant intégralement, les lettres confirmatives de leurs privilèges accordées aux religieux par son père, le feu duc Philippe, à Bruxelles le 8 mai 1433 et dans lesquelles sont insérées celles octroyées aux mêmes religieux par ses prédécesseurs au duché de Brabant, lettres respectivement datées de 4 janvier 1428, 21 août 1304, 16 avril 1343, 24 juin 1343, 25 juin 1378, 12 mars 1382, 25 avril 1396, 8 août 1400 et 17 juillet 1424.
- [après le 17 février 1469?] (F) Compte rendu de ce qui a été traité en la journée tenue à Saint-Trond le 17 février [1469?] entre les députés du duc de Bourgogne Charles le Téméraire, Gui de Brimeu, seigneur de Humbercourt, chevalier, etc., Jehan Lorfèvre, président

du Conseil à Luxembourg, etc., et Jehan Stoop, secrétaire du duc, d'une part, et ceux de l'évêque de Liège Louis de Bourbon, à savoir Jehan Postel, président de Liège, Jehan de Serant, doyen de Saint-Lambert, Herman d'Odeur, archidiacre de Famenne et chancelier, Hubert Brougne, chanoine, Godefroy de Hanie, doyen de Saint-Pierre, Jacques de Moreaume, chevalier et Galterus de le Woustine, maître des comptes du dit ecclésiastique d'autre part.

9957

1469, 18 février, Louvain (F) Les bourgmestres, échevins, jurés conseillers, manants, habitants et communauté de Louvain, en exécution des offres et promesses faites par leurs députés en vue d'obtenir de Charles, duc de Bourgogne, etc. les lettres patentes datées de Bruxelles, 18 janvier 1469 dont ils reproduisent intégralement le texte, promettent de transporter au profit du duc, par-devant toutes justices où requis sera, la rente héritable et perpétuelle de quatre livres de vieux gros tournois par an et les arrérages de celle-ci pendant 18 ans, et tout le droit et action qui leur peut compéter de ce chef sur la terre et seigneurie d'Heverlee et ses appartenances, qui a été saisie par ordre du dit seigneur de Croy.

9958

1469, 3 mars (N) Peter vanden Ghoere reconnaît avoir reçu du receveur de Bruxelles Philips vanden Nuwenhove, deux *rijders* pour l'échéance à la Noël dernière de la rente viagère de quatre *rijders* par an que lui et Jan, son fils, possèdent sur le produit de la forêt de Soignes et la recette de Bruxelles.

[1469], sans date [avant le 4 mars] (F) Copie intitulée *Instruction pour maistre Jehan Lorfevre, conseiller et president de Luxembourg, et Jehan Stoep, secretaire de monseigneur le duc de Bourgogne, etc., de et sur ce quilz auront a besoingnier de par mondit seigneur ou pais de Lembourg et es autres pays d'Oultremeuze.*

[1469], sans date [avant le 4 mars] (F) Copie intitulée *Advis des gens des finances sur les instructions envoyees par maistre Jehan Lorfevre et Jehan Stop pour aller a Lembourg, de ce qui leur semble que lon y pourra adiouster se c'est le plaisir de monseigneur.*

1469, du 4 mars au1469 (F) Rapport intitulé *Sensuyt ce qui a este besoingne a Lembourg par maistres Jehan Lorfevre et Jehan Stoep, commissaires de par monseigneur le duc de Bourgoingne, et sur l'instruction a eulx bailliee de par luy.*

9959

1469, 9 mars, Saint-Trond (F) Lettre du protonotaire G. de Clugny au duc de Bourgogne touchant sa mission à Liège. Il y est fait mention de son arrivée à Saint-Trond auprès du seigneur

Humbercourt, de la convocation des Trois États du pays de Liège à Maastricht pour le 16 de ce mois, en vue d'y traiter la question de la rente à lui due, de la convocation des gens d'église de Liège en raison du paiement des 50.000 livres par eux dues, de l'appointement à conclure par le duc avec les gens de l'évêque et des églises qui sont devers lui, au sujet des confiscations, de la révocation à faire par ledit duc des dons de biens confisqués que des gens de son hôtel et d'autres ont déjà obtenus de lui, du refus des habitants de Grevenbroek, Peer et Lummen, sujets du seigneur de Ravenstein, sujets du damoiseau de la Mark, de contribuer au paiement des sommes dues au duc, nonobstant que ces villages appartiennent au pays de Liège, du paiement d'une somme de 8800 livres que ceux du pays de Looz effectueront le dimanche suivant, d'un village du comté de Namur, enclavé de toutes parts dans la principauté de Liège, dont les habitants auront à payer 1000 à 1200 florins du Rhin pour avoir pris le parti des Liégeois durant la dernière guerre, amende à la perception de laquelle s'oppose le bailli de Namur.

- 9960 1469, 9 mars, Saint-Trond (F) Guy de Brimeu et Guillaume de Clungny rendent compte au duc de Bourgogne d'une mission dont il les a chargés. Ils se rendent à Maastricht, où les états de ce pays sont convoqués pour le 16 de ce mois, et s'y occuperont de l'assiette de la rente due au duc. En vue de fournir les arrérages de la dite rente, ils font contraindre les habitants de Peer, de Lummen et de Grevenbroek au paiement de leurs quotes-parts. Le village de *Bruguile*, mouvant du château de Namur, dont les habitants ont tenu le parti des Liégeois, aura à lui payer une forte somme d'argent. Quant à certains biens confisqués, ils seront prochainement vendus à la décharge des gens d'église.
- 9961 1469, 10 mars (N) Henrick Pauwels déclare que, pour l'échéance de la Noël dernière, le receveur de Bruxelles Philippe vanden Nuwenhove, lui a payé la moitié de la rente viagère de 14 *rijders* par an qu'il possède sur la forêt de Soignes et la ville de Bruxelles.
- 9962 1469, 13 mars, Hesdin (F) Charles le Téméraire ordonne au scelleur et aux autres gens du Conseil de Brabant d'accepter des mains de sa cousine, Marie de Harcourt, veuve du comte de Vaudémont, une somme de 10.000 florins d'or qu'elle désire consigner au profit de sa fille, femme du seigneur de Croy, lors absents du pays, en vue de dégager complètement les terres et seigneuries d'Aarschot et de Bierbeek, qui avaient jadis été confisquées sur ledit de Croy pour cause d'hostilité, mais qui appartenaient effectivement à Marie de Harcourt précitée (cfr. les lettres données à Abbeville, le 6 mai 1466, charte n° 9861).

-
- 1469, 15 mars (N) Charles le Téméraire fait connaître les conditions auxquelles il a affermé les montagnes de calamine du pays de Limbourg, pour un terme de 12 ans à prendre cours le 1er avril prochain, à Jan le Wautier, natif de Lille, marchand établi à Middelbourg (Middelburg) au pays de Flandre.
- 9963 1469, 16 mars (N) Kateline van Scadewyck se reconnaît payé par le receveur de Bruxelles, Philips vanden Nuwenhove, pour l'échéance du 1er octobre dernier, de la moitié de la rente viagère de dix couronnes de France par an qu'elle a acquise sur le produit de la forêt de Soignes et la recette de Bruxelles.
- 1469, 23 mars, Arras (F) Les commis sur le fait des domaines et finances mandent aux gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles d'approuver une dépense d'environ 1200 livres de 40 gros, faite par le receveur général de Brabant, Jehan de Olmen, en réparations effectuées au château de Vilvorde suivant les ordres donnés à ce sujet par le duc Charles le Téméraire dans le courant de l'année précédente.
- 1469, 6 avril, Hesdin (F) Charles le Téméraire nomme Nicolas le Prevost, neveu de feu Michiel de Wale, clerc et auditeur ordinaire de la Chambre des Comptes à Bruxelles, en remplacement de son oncle défunt.
- 1469, 12 avril, Hesdin (F) Charles le Téméraire nomme en qualité de clerc et auditeur de la Chambre des Comptes à Bruxelles, aux honneurs et aux gages, Zeger Suweels, auparavant receveur de Jodoigne au pays de Brabant.
- 9964 1469, 13 avril, Lille (F) Charles le Téméraire autorise ... [partie enlevée] à faire par procureur, pour cause de son grand âge, le relief d'une rente de 110 écus d'Anvers constituée à son profit, en l'an 1447, par feu le duc de Bourgogne Philippe le Bon, son père, à prendre sur la recette de Jodoigne et de Hannut.
- 9965 1469, 14 avril (F) Charles le Téméraire fait savoir que ce jour d'huy, par-devant le scelleur et les gens du Conseil de Brabant résidant à Bruxelles, Jehan Delselaer, changeur en cette ville, a reconnu que Jehan de Laitre, procureur de Marie de Harcourt, comtesse de Vaudémont et de Harcourt, dame d'Aarschot et de Bierbeek, a consigné entre ses mains, au nom de la dite dame, la somme de 10.000 florins de 42 gros monnaie de Flandre pièce, à titre de dépôt dont il aura à disposer suivant les ordres de la dite dame, de sa fille et du mari de celle-ci le seigneur de Croy, le tout sans risques aucuns pour le changeur prénommé.
- 9966 1469, 29 avril (L) Jean Bollen, doyen de la collégiale Saint-Léonard

à Léau, au diocèse de Liège, délivre un vidimus de la charte datée de Louvain, 18 mars 1383 (analysée sous le n° 5987).

- 1469, 6 mai, Diest (L) Andreas Kemerlincx, prêtre au diocèse de Liège, notaire impérial, à l'intervention du notaire Goeswinus Rese, et du chapelain du béguinage de Diest, Johen tSeels, prêtres du même diocèse, et en présence des témoins, délivre, à la demande de Pierre de Thielt, secrétaire de Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, etc., à ce spécialement délégué, une copie authentique de deux chartes, l'une datée de Bruxelles, en 1376, l'autre du 19 juin 1412.
- 1469, 6 mai, Diest (L)
- 9967 1469, 12 mai, [Bruxelles] (N) Peter Moens dit *Breeme*, fils naturel de Jan Moens, prend à bail de Wouter vander Noot, chevalier, pour un terme de 36 ans consécutifs, le verger situé au lieu dit *ten Cruysken, ter Overmoelen*, qu'avait tenu en location, pendant quelques années, Claes van Vucht, conseiller et maître de la Chambre des Comptes à Bruxelles, envers qui il contracte quelques engagements au sujet des issues et clôtures attenantes à un pré lui appartenant.
- 9968 1469, 12 mai, Bruxelles (N) Woutere vander Noot, fils de feu Wouter, reconnaît avoir été payé par Clase van Vucht, conseiller et maître de la Chambre des Comptes à Bruxelles, du prix de location d'un verger, situé au lieu dit *ten Cruyskenne* près de la porte d'Anderlecht, qu'il avait tenu de lui a bail.
- 1469, 12 mai (N) Jean Espenault, lieutenant du fief d'Heverlee près de Louvain que possédait Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, etc., fait savoir que, par-devant lui et les hommes de fief après nommés, Kathlyne van Kersbeek, veuve de Gords de Harduemont, en son vivant chevalier et seigneur de Hoelne, dame de Godsenhoven, assistée de Guillaume van Kersbeek, mambour à elle donné en cette occasion, a transporté au profit de Heilwich de Harduemont, fille procrée par elle avec son mari défunt, Godefroid précité, et femme du chevalier Jacques Bauws van Rouberch, la seigneurie de Godsenhoven avec toutes ses appartenances et dépendances, y compris le pré de Bost, échus à la susdite Kathlyne, pendant son veuvage, par décès du chevalier Jean van Kersbeek, son frère, lors du partage des biens de celui-ci entre elle et sa sœur, Marguerite van Kersbeek, femme de Louis de Mayly, seigneur de Stalle, chevalier, etc., seigneurie consistant en trois fiefs pleins mouvants de la dite cour d'Heverlee et qu'avaient possédés jadis, chacun pour un tiers, feu le chevalier Gilles de Godsenhoven, la mère de celui-ci, et Catherine de Godsenhoven, femme d'Arnould.

-
- 9969 1469, 16 mai (N) Henrick Foncke, gardien, et les religieux du couvent des Frères mineurs à Bruxelles, font connaître les services divins qu'ils célèbrent en reconnaissance de l'octroi de ses lettres confirmatives du 20 décembre 1468.
- 1469, 22 mai, [Rognon] (F) Marguerite, veuve de Collart Danisey dit *le Mascaulx*, bâtard décédé sans laisser de paternité, la dite veuve étant représentée par Jehan du Trys, acquiert la maison de son mari défunt, sise en la Neuf rue près de Nivelles sous le seigneur du Temple, au prix de huit florins dont la moitié était due au prince pour cause de la bâtardise du défunt.
- 1469, mai, Rome (L) Copie intitulée *Copia bulle Pauli pape super non trahendum scolaribus in prima instancia extra muros opidi Lovanii ad justiciam ducis Karoli universitati Lovaniensi concessa*.
- 1469, 16 juin, [Bruxelles] (L) Catherine Esselen, fille de feu Jean, et Henri vander Kelen, son mari et mambour légitime, transportent au profit de Guillaume dit Vrederix, barbier, fils de maître Jean, un jardin situé dans *dLanteerenstreetken*, près de la rue de Louvain, entre les biens de Jean Rampaerts et de Henri de Neckere, aux conditions spécifiées dans les présentes lettres.
- 1469, 20 juin, Gand (L) Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, etc., fait connaître les clauses du traité d'amitié qu'il a conclu avec le magistrat et les habitants d'Aix-la-Chapelle (Aachen) et aux termes duquel ceux-ci s'engagent à lui payer annuellement 200 florins du Rhin à condition d'être libérés de l'obligation d'avoir à assurer la garde de Limbourg, de Dalhem et de Rode par 50 archers, et de jouir de la franchise du tonlieu de Brabant pour toutes leurs marchandises.
- 9970 1469, 21 juin, [Malines] (N) Convention conclue entre Peter Tyerioens et Peter Annoken, receveur de la Hollande (Holland) méridionale, au sujet de la construction d'un bâtiment par ce dernier attenant à la propriété du premier, sis dans *de Keyserstrate*, par rapport à la mitoyenneté du mur entre les deux biens, *den Oesyendrup* et le percement de fenêtres donnant sur le jardin du premier.
- 9971 1469, 1er juillet, Maastricht (F) Louis de Bourbon, évêque de Liège, duc de Bouillon et comte de Looz, pour récompenser Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, etc., des grands frais soutenus par lui à l'occasion des guerres de Liège, et pour aider à l'édification d'une forteresse en l'île à tenir en hommage de lui et devant assurer la garde et conservation des églises de la cité, autorise le duc, avec le consentement du chapitre de Saint-Lambert, à lever à son profit, pendant un terme de 30 ans consécutifs, le trentième

denier sur toutes les marchandises passant sous le pont des arches à Liège, hormis sur celles des sujets du dit duc.

- 9972 1469, 1er juillet, Maastricht (F) Louis de Bourbon, etc., à la suite des négociations qui eurent lieu après la dernière guerre entre le duc de Bourgogne Charles le Téméraire et ses conseillers, d'une part, et lui et quelques députés du chapitre de Saint-Lambert et des églises secondaires de Liège, d'autre part, déclare céder et transporter au duc et à ses successeurs aux duchés de Brabant et de Limbourg à titre de fief et hommage héritable, perpétuel et irrévocable avec le consentement de ceux du dit chapitre et du clergé de son église, et avec l'assentiment du légat du pape et la province de Cologne (Köln), l'évêque de Tricarie, l'Ille de la cité de Liège, avec les ponts, les petites îles enclavées et l'îlette du Torrent, toute justice, hauteur et souveraineté temporelle, pour y construire une ville fermée et fortifiée, etc.
- 9973 1469, 1er juillet, Maastricht (F) Louis de Bourbon fait connaître les clauses de l'accord conclu, après la seconde révolte de ses sujets, entre Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, etc., d'une part, et lui et quelques députés du chapitre de Saint-Lambert et des églises secondaires de son évêché, d'autre part, accord aux termes duquel le duc, avec le consentement du légat du pape en la province de Cologne (Köln), l'évêque de Tricarie, fut autorisé à faire lever annuellement à perpétuité par ses commis au fait de l'avouerie et du gardiennat des pays de Liège et de Looz, certaines rentes sur les maisons dont il autorise la reconstruction à Liège, dans la banlieue de cette cité et aux pays de Franchimont et de la Hesbaye, avec faculté d'exercer lui-même les poursuites judiciaires en cas de non-paiement.
- 1469, 5 juillet (N) Charles le Téméraire nomme Jans Sbels dit *die Schaelgyedeckere*, arpenteur du pays de Brabant.
- 1469, 10 juillet (N) Charles le Téméraire, à la requête de Henrick Pypenpoy, fils de feu Peeter, lui confirme le droit de basse justice dont il avait joui jusqu'alors en la paroisse et franchise de Merchtem, en l'autorisant à choisir parmi ses tenanciers sept échevins qui, après prestation du serment récemment prescrit, y pourront avec le maieur exercer la juridiction leur compétent.
- 9974 1469, 7 août, Bruxelles (L) Henricus Tervrancx dit *Jueten*, fils de feu Walterus, transporte en mains d'Arnoldus Volkaert, prêtre, représentant les bénéficiers des chapellenies des autels de la Vierge et de sainte Katherine en l'église Saint-Nicolas de Bruxelles, possesseurs du fonds, au profit de Johannes Esselen, fils de feu Johannes, un cens héréditaire de trois et trois quarts de florins d'or par an à rachat, hypothéqué sur un héritage ou jardin situé en face

des Bons Enfants entre les biens de Johannes Tymmermans passés depuis à Nycholaus Slee, mari défunt de Barbe Kyeverts, et maintenant Henricus Tervrancx précité, d'une part, et ceux du susdit Johannes Esselen, précédemment possédés par Johannes vanden Noede, d'autre part; sur un jardin sis au lieu dit *de Nuwenpoirte*, entre les biens de feu Egidius Moens que à présent Johannes de Beckere et Andreus de Haren, d'une part, et ceux de Johannes Schockaert, prêtre, et de Johannes Mont, d'autre part, et s'étendant jusqu'aux biens de feu Henricus vanden Assche dit *van Moirtenbeke*, bottier, et de ses enfants, que tient à présent Johanne Rampaerts, femme de Petrus de Pannemakere, lesquels deux jardins sont convertis en un seul; sur la part compétant au susdit vendeur dans un héritage appelé *Dodevaerken*, situé dans la rue de Louvain, entre les biens de Johannes Scockaert et Johannes Mout précités, d'une part, et *de Lanteernestrade*, d'autre part; sur la part lui compétant dans une maison nommée *den Tumelere*, consistant en deux habitations avec appartenances située dans la *Grypstrate* et attenante au bien d'Egidius de Thienen.

- 9975 1469, 8 août (F) Drieux de Hunières, écuyer d'écurie du duc de Bourgogne, reconnaît avoir reçu de Philippe de Nuwenhove, receveur de Brabant au quartier de Louvain, une somme de 540 francs de quatre sols quatre deniers de gros monnaie de Brabant pièce, pour ses gages d'un an en qualité de capitaine du château de Louvain.
- 9976 1469, 22 août, La Haye (Den Haag) (F) Charles le Téméraire, sur la recommandation des évêque, doyen et chapitre de Liège, décide que ceux qui résident dans les ville et forteresse de l'île de Liège, qu'ils lui ont inféodées, ne jouiront pas de ce chef de l'exemption des gabelles, accises et contributions mises aux pays de Liège et de Looz, afin de ne pas retarder le paiement des rentes à lui dues par les habitants de ces pays.
- 9977 1469, 22 août, [Jodoigne] (F) Jehan Henchee et Henri de Hemmomez, échevins de Jodoigne, certifient avoir été appelés par le receveur du dit Jodoigne pour visiter et estimer certaine maison neuve construite par Jehan de Nerlinter dit *de Perwez* sur un terrain ayant appartenu à Henri le Flissette et par lui repris à cens du duc de Brabant, maison qui doit servir de contre-pan et qui a été évaluée par eux au prix de 20 pietres et plus.
- 9978 1469, 24 août, [Jodoigne] (F) Englebert de Jodoigne, chevalier, et Ernoul Bozeal, le jeune, échevins de Jodoigne, font savoir que, par-devant eux et les maieur et échevins le chapitre de Saint-Paul de Liège en jugeant audit Jodoigne, a comparu Jehan de Nerlinter dit *de Perwez*, pour constituer contre-pan en garantie d'une rente par lui due au duc de Brabant.

-
- 9979 1469, 2 et 10 septembre, Maastricht (L) Acte notarié de quelle manière il fut procédé, le 2 et le 10 septembre 1469, à l'approbation et à la mise en usage d'un nouveau grand sceau de l'Eglise de Liège, qui avait été gravé à Maastricht pour remplacer l'ancien que des hommes d'armes avaient enlevé vers la Toussaint de l'an 1468: nouveau grand sceau qui sert à sceller les trois lettres du 1er juin [sic, lisez juillet] 1469 relatives à la cession de l'île de Liège au duc de Bourgogne Charles le Téméraire. Suit une liste de noms cités à propos de l'affaire et en plus des témoins.
- 1469, 8 septembre, La Haye (Den Haag) (F) Charles le Téméraire rend une sentence sur le droit de tonlieu qui se paie sur la rivière de Honte, une première fois en eau salée et une seconde fois en eau douce. Liste des commissaires chargés de se rendre sur les lieux.
- 9980 1469, 10 septembre, Maastricht (F) Louis de Bourbon, évêque de Liège, etc., et les doyen et chapitre de Saint-Lambert de Liège, promettent de faire approuver, ratifier et confirmer par l'archevêque de Cologne (Köln), leur métropolitain, et par le pape, à l'intervention de quelque évêque ou prélat, les trois lettres datées du 1er juillet 1469 (chartes nos 9971, 9972 et 9973).
- 1469, 20 septembre (N) Jan le Wautier, natif de Lille, habitant la ville de Middelbourg (Middelburg) en Flandre, promet d'observer les conditions auxquelles lui a été affermé pour un terme de douze ans, qui a pris cours au 1er avril dernier, l'exploitation des montagnes de calamine au pays de Limbourg, en constituant à cette occasion pour ses cautions Zeger van den Heetvelde, fils de feu Sohier, Henrick van Stakenborch, Willem van Robbroeck, tous les trois bourgeois de Bruxelles et Allaert le Wautier, son frère qui, ce même jour, dans la Chambre des Comptes à Bruxelles déclarent assumer cette charge en présence d'Ambrosius van Dynter, Peter van Meerbeke, Félix de Hont et Clais de Vucht, etc., maîtres de la dite Chambre.
- 9981 1469, 30 septembre, [Bruxelles] (F) Les bourgmestres, échevins et conseillers de Bruxelles font savoir que, en raison de certaines concessions à eux faites par le duc Charles le Téméraire concernant grandement le bien et utilité de la ville, ils lui ont, d'un commun accord avec ceux du large Conseil, des jurés et des métiers et avec les centeniers, rendu les moulins, cens et rentes qui leur avaient été vendus par lettres du feu duc, son père, datées du 9 juillet 1453, au prix de 16.200 *rijders*, somme au remboursement de laquelle ils déclarent renoncer.
- 9982 1469, 12 octobre, La Haye (Den Haag) (F) Charles le Téméraire

cède et transporte à Anne, bâtarde de Bourgogne, veuve d'Adrien de Borssele, en son vivant chevalier, seigneur de Brigdamme, son conseiller et chambellan, tout le droit lui compétant sur la terre et seigneurie de Duiveland, la maison de Souburg, et autres biens, fiefs, terres, seigneuries, rentes, etc., que son mari défunt avait possédés dans l'île de Walcheren, et qui avaient été confisqués à son profit pour cause de force et violence commise par ledit défunt au grand préjudice et diminution de son hauteur et seigneurie.

--- 1469, 13 octobre, La Haye (Den Haag) (F) Charles de Téméraire ordonne à son conseiller, chambellan et lieutenant général Guy de Brymeu, chevalier, seigneur de Humbercourt, de contraindre, dès qu'il en sera requis par Louis de Bourbon, évêque de Liège, etc., ou de son procureur, les manants et les habitants de la terre et seigneurie de Diepenbeek qui, pendant les dernières guerres ont pris fait et cause pour les rebelles des dits pays de Liège et de Looz, au paiement de leur quote-part et des arrérages de celle-ci dans les contributions et gabelles imposées à ceux des dits pays, et cela nonobstant la contestation existante entre lui et ledit évêque au sujet de la question de savoir si cette terre et seigneurie est mouvante du Brabant ou relève du dit évêque, contrainte qui ne cessera que lorsqu'il aura été trouvé que le terre et seigneurie de Diepenbeek est fief de Brabant.

9983 1469, 15 octobre, La Haye (Den Haag) (F) Louis de Bourbon, évêque de Liège, etc., tant en son nom qu'en celui de ses successeurs à l'évêché de Liège, approuve et promet de se confirmer strictement à la clause portant que les habitants de la terre et seigneurie de Diepenbeek n'auront plus à payer leur quote-part du moment où il pourra être démontré que la dite terre de Diepenbeek est mouvante en fief du duché de Brabant, clause contenue dans les lettres patentes intégralement reproduites par lui, données à La Haye le 13 octobre 1469 par lesquelles le duc Charles le Téméraire l'autorise à contraindre les dits de Diepenbeek à participer au paiement des dites contributions pour les punir d'avoir tenu le parti des rebelles des pays de Liège et de Looz durant les dernières guerres.

--- 1469, 8 novembre, Saint-Trond (F) Gui de Brimeu, seigneur de Humbercourt, de Quirieu et de Gisaincourt, lieutenant général du duc de Bourgogne Charles le Téméraire ès pays de Liège, de Bouillon et de Looz, ordonne à Chrétien, bâtard de Clugny, huissier d'armes, en étant requis par l'évêque de Liège ou son procureur, de contraindre les habitants de la terre et seigneurie de Diepenbeek au paiement des sommes par eux dues à cause des corvées et gabelles et de la rente due au duc.

9984 1469, 27 novembre, [Louvain] (L) Gregorius Vrancx transporte à

Johannes Ylkaerts dit *Laureys*, huissier de Louvain, les lettres à travers lesquelles est passée la présente, et en vertu desquelles il peut exiger de Hermannus et Johannes dénommés une somme de 50 florins du Rhin.

- 1469, 30 novembre (L) Copie délivrée ce jour-là de six chartes relatives à l'abbaye de la Cambre respectivement datées de l'an 1223, du mois de mars 1236, du mois de mai 1229, de Louvain, 27 avril 1249, du 3 décembre 1234 et de l'an 1220.
- 1469, 4 décembre, Bruxelles (F) Charles le Téméraire confère l'état et l'office de maître ordinaire de la Chambre des Comptes à Bruxelles, devenu vacants par le décès de Pierre de Meerbeke, à Guillaume Bourgoiz, receveur de l'artillerie.
- 1469, 22 décembre (N) Joes de Smyt, lieutenant bailli d'Alost, comparissant devant la Chambre des Comptes à Bruxelles, reconnaît avoir reçu de feu Peter Blonde, en son vivant receveur général de Brabant, la somme de 1241 livres 6 deniers de 40 gros monnaie de Flandre la livre, montant d'une obligation que ledit défunt lui avait souscrite le 14 février 1450 et qu'il ne parvint plus à retrouver pour la remettre aux héritiers de celui-ci en vue de son annulation.
- 1469, 22 décembre, Gand (F) Charles le Téméraire nomme le receveur de la ville de Bruxelles, Philippe van Nuwenhoven, receveur de Brabant au quartier de Louvain, qui comprend les villes et les localités et les villages ci-après nommés: Louvain, Tirlemont, Jodoigne, [...], Wezemaal, Lummen, Westerlo et Herselt, et toutes les places ressortissantes auxdites villes et localités.
- 1469, 22 décembre, Gand (F) Charles le Téméraire nomme le receveur de la ville d'Anvers, le conseiller Woultre Bonnecroy en qualité de receveur de Brabant au quartier d'Anvers, comprenant la ville de ce nom, Herentals et Lierre, le territoire de Malines, et toutes les places et localités ressortissantes à ces villes et territoire.
- 1469, 22 décembre, Gand (F) Charles le Téméraire nomme le conseiller Jehan de Olmen, qui avait exercé les fonctions de receveur général de Brabant jusqu'à leur suppression, en qualité de receveur général de Brabant au quartier de Bruxelles, comprenant la ville de ce nom, Tervuren, Vilvorde, Yssche, Hoeilaert, La Hulpe, Overzenne, Boitsfort, la vénérie de Brabant, la ville de Nivelles et le Roman pays de Brabant, la forêt de Soignes, etc.
- 1469, 22 décembre, Gand (F) Charles le Téméraire nomme le

receveur de la ville de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) Goessuyn Heym, receveur de Brabant au quartier de Bois-le-Duc, comprenant la ville de ce nom et celle de Turnhout, avec tous les villages qui y ressortissent, en remplacement de Henri Dicbier.

- 1469, 22 décembre, Gand (F) Charles le Téméraire nomme Jehan Beyssel receveur de Maastricht chargé de percevoir les revenus des domaines ainsi que le produit des corvées, des aides et des autres choses extraordinaires de la ville de Maastricht et des pays de Limbourg, de Dalhem, de Fauquemont (Valkenburg) et des terres d'Outre-Meuse, ville, pays et terres dont les receveurs particuliers ont été démis de leurs fonctions à fin de restreindre les frais d'administration des domaines et finances.
- 1469 (N) Document intitulé: *Wedden van den rentmeesters particuliers in Brabant by tyden wylen hertogen Philips ende Karle totten jaere LXIX.*
- 1469 (N) Document intitulé: *Wedden van den rentmeesters ende andere officiers in den land van Overmaze by tyden van wylen hertogen Philips ende Kaerle totten jaere van LXIX* (suivent Limbourg, Dalhem, Fauquemont (Valkenburg)).
- 1469 (N) Document intitulé: *Wedden van den rentmeesters ende anderen officiers in den lande van Luxemborch by tyden van wylen hertogen Philips ende Kaerle totten jaere LCIX* (suivent Thionville, Arlon, Bastogne, Yvoix).